CHRONIQUES & MÉMOIRES

# La Verge de Juda

שבט יהודה

*Shevet Yehudah*

Salomon ibn Verga



Traduction française intégrale

Édition comparée et illustrée

Édition française

# La Verge de Juda

La Verge de Juda réunit des récits de persécutions, des débats de cour, des souvenirs d'exil et des traditions sur l'histoire des communautés juives. Son horizon s'étend de l'Antiquité aux crises ibériques de la fin du Moyen Âge et du début du XVIe siècle.

Le présent volume donne les soixante-quatre récits numérotés et les cinq pièces complémentaires de l'édition espagnole de 1744. La traduction est révisée par confrontation avec le texte hébreu et avec la traduction allemande de Meïr Wiener. Chaque récit est immédiatement suivi d'un commentaire historique, puis des choix de traduction et des variantes importantes.

Les chroniques, les actes et les textes anciens cités dans les notes servent à retrouver les épisodes, à préciser leurs personnages et leurs dates, ou à signaler ce qui diffère du récit. Les illustrations proviennent de manuscrits, de gravures et de peintures anciennes ; leur provenance est indiquée en fin de volume.

Couverture : Prise de Jérusalem par Nabuchodonosor. Atelier de Jean Fouquet, vers 1465–1475, BnF, Français 247, f. 213v. Représentation médiévale de la conquête et de l'exil, choisie pour les deux couvertures.

Octobre 2026

# Table de lecture

Chaque récit est suivi de son commentaire historique et de ses choix de traduction. Les numéros de page sont cliquables.

Introduction et méthode ..... 6

Les éditions comparées ..... 10

Page de titre de 1744 ..... 12

Dédicace de 1744 ..... 13

| Récit | Texte | Histoire | Choix |
|---|---|---|---|
| Récit I Antoine, Cléopâtre et les guerres de Rome | 15 | 17 | 19 |
| Récit II Ben Sira et la fidélité à la Loi | 20 | 22 | 23 |
| Récit III Persécutions en Babylonie et changement de pouvoir | 24 | 26 | 27 |
| Récit IV La conversion exigée et la liberté retrouvée | 28 | 30 | 31 |
| Récit V Le massacre de Grenade et sa mémoire | 32 | 34 | 35 |
| Récit VI Les Pastoureaux et les chemins du secours | 36 | 41 | 43 |
| Récit VII Le roi Alphonse et les objections de Thomas | 44 | 73 | 78 |
| Récit VIII Une accusation à Écija | 86 | 93 | 95 |
| Récit IX Sisebut et la conversion forcée | 97 | 100 | 102 |
| Récit X Joseph à la cour de Castille | 104 | 109 | 111 |
| Récit XI Exils et épreuves de fidélité | 113 | 115 | 116 |
| Récit XII Un meurtre à Ocaña et le discours d'un ambassadeur juif | 117 | 122 | 124 |
| Récit XIII Un sermon retourné en faveur des Juifs | 125 | 127 | 128 |
| Récit XIV Sancha et le prix de la protection | 129 | 132 | 134 |
| Récit XV Un jeu de fête devient massacre | 135 | 137 | 138 |
| Récit XVI Le roi insomniaque et le gardien d'Israël | 139 | 141 | 142 |
| Récit XVII L'ambassadeur qui conteste le supplice | 143 | 148 | 150 |
| Récit XVIII Fausse monnaie et expulsion d'Angleterre | 151 | 153 | 154 |

| Récit | Texte | Histoire | Choix |
|---|---|---|---|
| Récit XIX La croix cachée dans le fumier | 155 | 157 | 159 |
| Récit XX Le confesseur converti et la reine offensée | 160 | 162 | 164 |
| Récit XXI Philippe bannit les Juifs de France | 166 | 168 | 169 |
| Récit XXII Un bannissement limité à certaines villes | 170 | 171 | 172 |
| Récit XXIII Une intercession devant le roi | 173 | 175 | 176 |
| Récit XXIV La mort de Philippe et le retour | 177 | 179 | 180 |
| Récit XXV Un nouveau bannissement après le retour | 181 | 182 | 183 |
| Récit XXVI La peste et l'accusation de poison | 184 | 186 | 188 |
| Récit XXVII Massacres d'Espagne et fuite des convertis | 189 | 191 | 193 |
| Récit XXVIII La faim et le bannissement à Péra | 194 | 196 | 198 |
| Récit XXIX Les aveux arrachés sous la torture | 199 | 203 | 205 |
| Récit XXX Maïmonide et l'Épître au Yémen | 206 | 208 | 210 |
| Récit XXXI David al-David et la révolte messianique | 211 | 215 | 217 |
| Récit XXXII Un prétendant messianique en Perse | 219 | 222 | 224 |
| Pièce 32a Deux pierres et les limites du savoir | 225 | 234 | 237 |
| Pièce 32b Psaumes, paraboles et lectures rivales | 239 | 245 | 247 |
| Récit XXXIII Une catastrophe à Fès laissée sans récit | 249 | 250 | 251 |
| Récit XXXIV Un ultimatum et la ville incendiée | 252 | 254 | 255 |
| Récit XXXV La torche et le gouverneur | 256 | 257 | 259 |
| Récit XXXVI La communauté et la sépulture refusée | 260 | 261 | 262 |
| Récit XXXVII Le prestige périlleux du médecin royal | 263 | 264 | 266 |
| Récit XXXVIII Le cadavre déplacé et le parchemin | 267 | 270 | 271 |
| Récit XXXIX Baptêmes sous la menace à Rome | 272 | 273 | 274 |
| Récit XL Les débats messianiques de Tortosa | 275 | 290 | 293 |
| Récit XLI Les accusations examinées devant le pape | 297 | 306 | 309 |
| Récit XLII La dignité du chef de l'Exil | 312 | 315 | 318 |
| Récit XLIII L'accusation de poison et les lépreux | 320 | 321 | 323 |
| Récit XLIV La reine, le confesseur et le décret | 324 | 326 | 327 |

| Récit | Texte | Histoire | Choix |
|---|---|---|---|
| Récit XLV Barcelone et les communautés de Catalogne | 328 | 329 | 330 |
| Récit XLVI Une reine régente et un pape | 331 | 332 | 334 |
| Récit XLVII Les communautés castillanes dans la tourmente | 335 | 336 | 338 |
| Récit XLVIII Un témoignage sur les violences ibériques | 339 | 340 | 342 |
| Récit XLIX Les métiers interdits et la Loi préservée | 343 | 345 | 347 |
| Récit L Dépouillements sur les routes de l'exil | 348 | 350 | 351 |
| Récit LI L'expulsion d'Espagne selon Abrabanel | 352 | 355 | 357 |
| Récit LII La fidélité d'un père éprouvé | 358 | 360 | 361 |
| Récit LIII Faim et violences près de Fès | 362 | 364 | 365 |
| Récit LIV Le roi rend les enfants | 366 | 368 | 369 |
| Récit LV Le piège du pain à Salé | 370 | 372 | 373 |
| Récit LVI Le pain et la croix | 374 | 375 | 376 |
| Récit LVII L'accueil refusé par les Juifs de Rome | 377 | 379 | 380 |
| Récit LVIII Abandonnés puis secourus en mer | 381 | 383 | 384 |
| Récit LIX Les enfants déportés du Portugal | 385 | 387 | 388 |
| Récit LX Le massacre de Lisbonne | 389 | 391 | 393 |
| Récit LXI L'enfant mort dénonce les accusateurs | 394 | 396 | 397 |
| Récit LXII L'avertissement des tourterelles | 398 | 400 | 401 |
| Récit LXIII Les causes proposées des persécutions | 402 | 405 | 407 |
| Récit LXIV La splendeur et le service du Temple | 408 | 428 | 434 |
| Pièce 64a Miracles, disputes et annales des communautés | 443 | 454 | 459 |
| Pièce 64b Le songe d'Alphonse et les questions aux artisans | 467 | 478 | 483 |
| Pièce 64c Éducation et contradictions de la cour | 488 | 494 | 496 |

Sources et bibliographie ..... 500

Provenance des illustrations ..... 554

# Introduction et méthode

## Le livre et le périmètre de cette édition

Le titre hébreu Shevet Yehudah (שבט יהודה) associe Juda au mot shevet (שבט), qui peut signifier « bâton », « verge », « sceptre » ou « tribu » selon le contexte. La dédicace espagnole de 1744 développe elle-même le double sens de l'autorité et du châtiment. Le titre français traditionnel, La Verge de Juda, est conservé ; l'édition anglaise parallèle porte The Sceptre of Judah.

Le volume suit l'ordre des soixante-quatre récits de l'imprimé espagnol d'Amsterdam de 1744. Il comprend aussi les deux dialogues intercalés après le récit 32 et les trois pièces qui suivent le récit 64. Les désignations 32a, 32b, 64a, 64b et 64c servent à les retrouver sans modifier la numérotation ancienne. La page de titre et la dédicace de 1744 sont également traduites. « Intégrale » désigne cet ensemble transmis ; les passages supplémentaires des textes hébreu et allemand sont traduits dans les variantes lorsqu'ils ne figurent pas dans la version espagnole.

La chronique rassemble plusieurs formes de transmission : récits entendus, livres allégués, débats rapportés, descriptions et souvenirs. Une source non retrouvée reste une source à chercher. L'enquête ne présume pas que l'absence d'identification suffise à prouver une invention.

## Quels textes ont été comparés ?

Un témoin (manuscrit ou ancienne édition qui nous transmet le texte) peut conserver une lecture différente d'un autre. Plusieurs traductions ne sont pas nécessairement des attestations indépendantes : elles peuvent remonter au même imprimé. La comparaison porte donc sur ce que chaque version transmet et, quand cela est possible, sur son rapport aux autres.

Les trois ensembles confrontés intégralement, récit par récit, sont l'espagnol de 1744, la transcription hébraïque de l'édition de Varsovie de 1928 et l'allemand de Meïr Wiener de 1856. Des passages précis du texte hébreu et de l'apparat de Wiener de 1855 (ses notes et ses relevés de variantes) ont été contrôlés sur les images des pages, notamment pour résoudre des nombres, des mots obscurs ou des omissions. L'allemand est pris en compte dans les arbitrages ; il n'est pas seulement cité dans la bibliographie.

La version latine de Georg Gentius de 1651 a aussi été retrouvée. Son titre, ses préliminaires et des passages ciblés ont été examinés, sans confrontation intégrale de son texte. Les éditions anciennes seulement signalées dans d'autres ouvrages ne sont pas présentées comme entièrement relues. Les références distinguent une lecture directe, une transcription publiée et un renseignement transmis par un chercheur.

## Comment la formulation a été choisie

Pour chaque récit, les versions espagnole, hébraïque et allemande sont mises en regard. Les différences de sens, de sujet grammatical, de personnes, de lieux, de quantités et de dates sont examinées avec les sources historiques extérieures disponibles. La formulation retenue est celle que soutient le mieux cet ensemble d'indices. Aucune langue ne reçoit une priorité automatique.

La section « Choix de traduction » expose les arbitrages qui changent réellement la compréhension : les lectures concurrentes, le motif du choix et, lorsqu'elle reste défendable, l'autre traduction. Une leçon (la formulation transmise par une version) n'est pas corrigée parce qu'un nombre semble seulement plus vraisemblable. Dans le récit 7, par exemple, le million cent mille hommes est soutenu par l'hébreu, l'allemand et le passage des Chroniques auquel le dialogue renvoie.

Une erreur de traduction ou une altération de la transmission peut être corrigée lorsque les éléments convergent. En revanche, si une confusion historique appartient au récit lui-même, la traduction la laisse visible et le commentaire la confronte aux documents. Remplacer silencieusement toutes les affirmations anciennes par celles des historiens modernes ferait perdre au lecteur l'histoire effectivement transmise.

Les développements absents de l'espagnol sont indiqués à leur place dans les choix de traduction. Les variantes longues sont traduites, afin que le lecteur puisse comparer les deux formes du récit. Quand la syntaxe abrégée produit une fausse attribution d'action ou une phrase incompréhensible, les mots nécessaires à sa restitution peuvent être rétablis dans le corps ; la note explique alors l'intervention.

## La recherche historique

Le commentaire cherche d'abord un document ou un texte antérieur correspondant à l'épisode : acte royal, ordonnance, registre, chronique, lettre, récit de voyage ou passage d'un ouvrage ancien. Les sources religieuses et philosophiques sont examinées lorsqu'un récit les cite ou les reprend. Les références donnent l'auteur ou l'institution, le texte, le passage et un accès à l'édition consultée.

La portée de chaque rapprochement est précisée. Un acte peut confirmer une expulsion sans confirmer le dialogue qui l'explique ; une chronique peut donner une autre date ou un autre nombre de victimes ; un texte biblique peut éclairer une expression sans prouver l'événement. Lorsqu'un archiviste ancien fournit une cote et un extrait que cette révision n'a pas contrôlés dans le registre original, cette médiation est signalée.

Les dates sont rapportées au système utilisé par la source. Une année hébraïque peut chevaucher deux années civiles. Les chronogrammes — expressions dont certaines lettres représentent une année par leur valeur numérique — sont expliqués lorsque leur lecture est décisive. Les titres, monnaies et mesures anciennes ne sont pas convertis en équivalents modernes sans justification.

Les rapprochements bibliques sont localisés par livre, chapitre et versets. Le commentaire distingue une citation explicite, la reprise d'une histoire précise, une tradition issue d'un commentaire religieux et une simple analogie. Les sources extérieures peuvent ajouter une date, un personnage ou une suite aux événements ; ces compléments restent dans le commentaire, avec leur degré de certitude, afin que le récit transmis par Ibn Verga demeure reconnaissable.

## Langue, termes originaux et lecture

La révision cherche un français suivi et intelligible : pronoms clarifiés, idiomes rendus par leur sens, dialogues ponctués et termes techniques expliqués. La version anglaise a fait l'objet d'une révision parallèle à partir du même ensemble de textes. Les deux éditions exposent les mêmes décisions importantes, tout en respectant les usages de chaque langue.

Les mots hébreux utiles sont conservés avec une explication immédiate. Ainsi, ḥelev (חלב) désigne dans le contexte alimentaire certaines graisses interdites ; ce n'est pas un animal. Les mots « Loi », « tradition », les titres de livres et les noms de groupes peuvent prendre des sens différents selon la phrase : ils sont précisés aux endroits où la distinction compte.

Les opinions et les accusations prononcées par les personnages restent attribuées à leurs locuteurs. Le commentaire historique indique ce que les textes permettent d'établir. Lorsqu'une personne, une citation ou un événement n'a pas été identifié avec certitude, l'incertitude est conservée et expliquée.

## Organisation et illustrations

Chaque unité suit le même ordre : le récit, le commentaire historique, puis les choix de traduction. Le commentaire et les choix commencent chacun sur une nouvelle page. Les titres des récits sont séparés du texte par un espace plus ample. Les numéros de la table de lecture sont cliquables, de même que les renvois bibliographiques. La bibliographie regroupe les références utilisées ; les localisations propres à chaque passage restent indiquées dans les notes ou les références bibliographiques.

Chaque récit et chaque pièce complémentaire reçoit au moins une illustration ancienne. Les reproductions accompagnent les lieux, les personnages et les traditions évoqués. Leur date est distinguée de celle des événements représentés : une miniature du XVe siècle montrant l'Antiquité documente une représentation médiévale, pas un reportage antique. Les légendes précisent la nature du rapprochement ; les crédits donnent les collections, les cotes ou les numéros d'inventaire disponibles et les droits de reproduction.

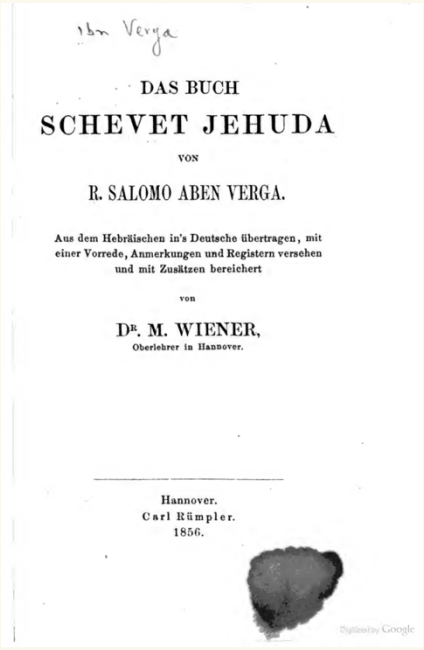
# Les éditions comparées

Les abréviations suivantes sont utilisées dans les renvois. Les pages des imprimés et les sections du texte transcrit permettent de retrouver les passages.

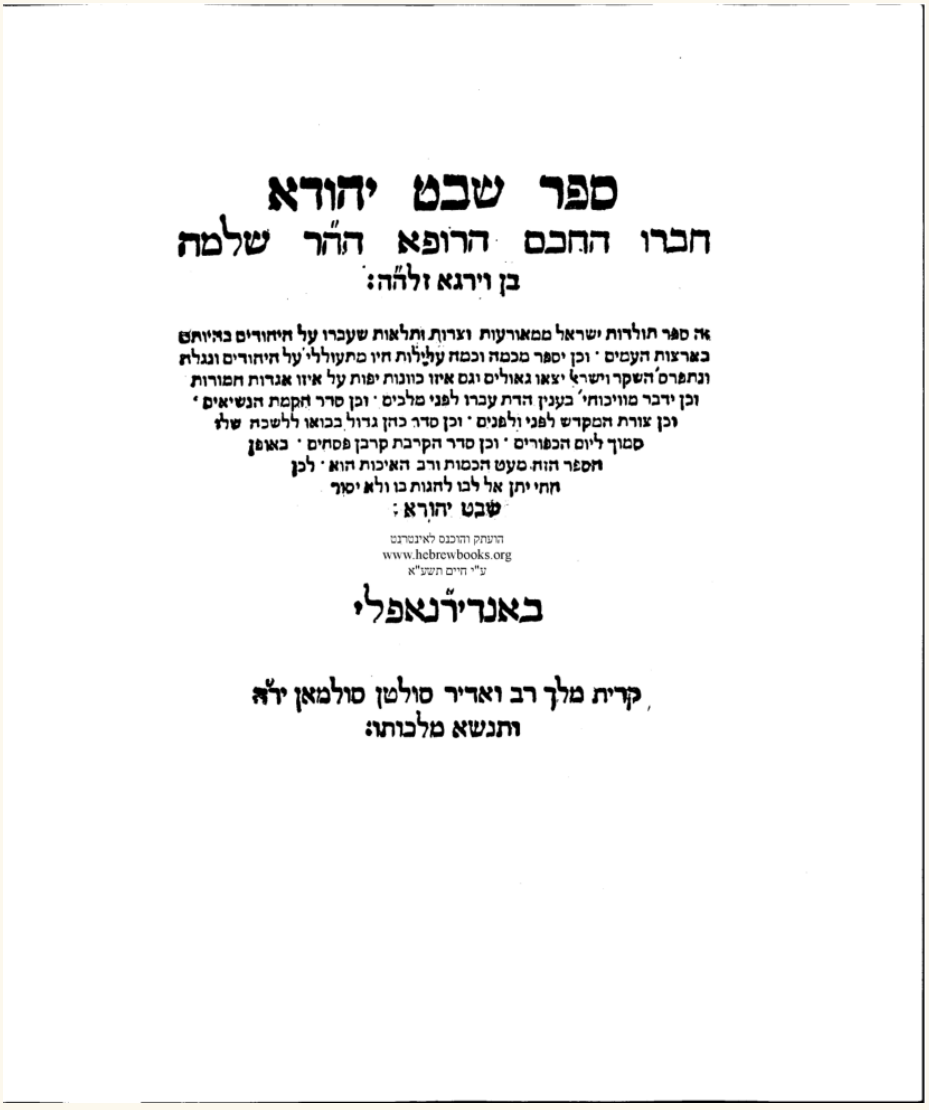
| Repère | Version | Comparaison effectuée |
|---|---|---|
| E1744 | Espagnol, Amsterdam 1744 | Intégrale |
| H1928 | Hébreu, Varsovie 1928 | Intégrale, transcription |
| G1856 | Allemand, Meïr Wiener 1856 | Intégrale |
| H1855 | Hébreu, Meïr Wiener 1855 | Passages et apparat ciblés |
| L1651 | Latin, Georg Gentius 1651 | Consultation ponctuelle |


R-14 3155 LA Prohib.
VARA DE JUDA
Compuesto
Por el Rab SELOMOH HIJO DE VERGA; 32870
En la Lengua Hebrea y traduzida en la Española por
M: D E L.
Y nuevamente Correguido con licenſia de los Sres. del MAHAMAD.
En AMSTERDAM,
Por Mosseh d'Abraham Pretto Henriq:
En la Officina de Jan de Wolf,
Aº. 5504. que Correſponde a 1744.

Titre de La vara de Judá, 1744
Page de titre de l'édition espagnole de 1744, exemplaire fourni pour la traduction. [provenance]


DAS BUCH
SCHEVET JEHUDA
VON
R. SALOMO ABEN VERGA.
Aus dem Hebräischen in's Deutsche übertragen, mit einer Vorrede, Anmerkungen und Registern versehen und mit Zusätzen bereichert
von
Dr. M. WIENER,
Oberlehrer in Hannover.
Hannover.
Carl Rümpler.
1856.

Page de titre allemande, 1856. Meïr Wiener, Hanovre, Carl Rümpler. [G1856]



ספר שבט יהודא

חברו החכם הרופא הר׳ר שלמה

בן וירגא זלה״ה:

אה ספר תולדות ישראל ממאורעות וצרות ותלאות שעברו על היהודים באיחם בארצות העמים · וכן יספר מכמה וכמה עלילות חיו מתעוללי על היהודים ונגלת ונתפרס השקר וישרא יצאו גאולים וגם איזו כוונות יפות על איזו אגרות חמורות וכן ידבר מוויכוחי בענין הדת עברו לפני מלכים · וכן סדר הקמת הנשיאים · וכן צורת המקדש לפני ולפנים · וכן סדר כהן גדול בבואו ללשכת שלו סמוך ליום הכפורים · וכן סדר הקרבת קרבן פסחים · באופן חספר הזה טעם הכסות ורב האיכות הוא · לכן חחי יתן אל לבו לחנות בו ולא יסור

שבט יהודא:

הועתק והוכנס לאינטרנט
www.hebrewbooks.org
ע"י חיים תשע"א

באנדירנאפלי

קרית מלך רב ואדיר סולטן סולמאן ירה
ותנשא מלכותו:

Titre de l'édition hébraïque de 1554

Page de titre de Shevet Yehudah, impression hébraïque cataloguée en 1554, portant le nom d'Andrinople. Fac-similé HebrewBooks, no 45186. Cette reproduction documentaire ne signifie pas que l'édition ait été intégralement confrontée. [provenance]

Page de titre de 1744 · traduction

# La Verge de Juda

Composée par le rabbin Salomon ibn Verga, en langue hébraïque, et traduite en espagnol par M. de L.

Nouvellement corrigée avec l'autorisation de Messieurs du Mahamad (מעמד, conseil dirigeant de la communauté).

À Amsterdam, par Mosseh d'Abraham Pretto Henriques, dans l'imprimerie de Jan de Wolf.

L'an 5504, correspondant à 1744.

# Dédicace de 1744

Au très digne Monsieur Jeuda de Jahacob de Prado, parnas président (פרנס, administrateur de la communauté) au collège des très illustres Messieurs du Mahamad (מעמד, conseil dirigeant de la communauté), dans la sainte communauté de Talmud Torah (תלמוד תורה, « étude de la Torah », nom de la communauté).

Notre père Jacob, assisté de l'esprit prophétique, annonçait ce qui devait arriver, dans les siècles à venir, à ses fils, les douze tribus représentant toute la maison d'Israël. Parvenu aux annonces concernant Juda, après lui avoir assuré l'hommage que ses frères lui rendraient toujours en raison de sa grande valeur, il lui dit : « Le SEBET ne sera pas retiré à Juda jusqu'à ce que vienne Silo. » Ce mot de shevet (שֵׁבֶט), dans la langue sacrée, a le sens de sceptre ; il admet aussi celui de verge et de châtiment. Peut-être celui qui prononça ces dernières volontés avait-il les deux sens à l'esprit : Sebet, sceptre, pour celui qui est vertueux ; Sebet, verge, pour celui qui transgresse.

Ce petit volume permet de voir comment notre nation hébraïque a éprouvé diverses persécutions, exprimées dans le sens de Sebet, verge. Si ce peuple, Jacob, lot de son héritage, n'avait été constamment assisté de la protection divine, il se serait certainement noyé dans les vagues orgueilleuses et tumultueuses que la mer de nos adversaires soulève sans cesse. Dans leur grande haine, ils cherchent par toutes les voies à obscurcir cet amour et ce bien accordés et garantis par son divin Époux : « Les grandes eaux ne pourront éteindre l'ardeur de l'amour. »

Passons à l'autre sens de l'oracle cité, exprimé par Sebet, sceptre : la prophétie assure que le commandement ne sera jamais retiré à Juda. Nous en faisons effectivement l'expérience, puisque cette tribu a toujours joui, et jouit encore, de cette prééminence.

Très digne Monsieur, ayant résolu, avec l'autorisation requise, de faire réimprimer ce petit traité intitulé La Verge de Juda, il m'est venu à l'esprit d'y joindre une dédicace. On ne saurait trouver personne qui convienne mieux à ce dessein que votre très digne personne, car vous représentez un autre Juda, fils de Jacob. Depuis l'exil d'Espagne, vos nobles ancêtres ont exercé le gouvernement de la nation ; nous le voyons aujourd'hui briller en votre personne. En qualité de parnas président, vous tenez le Sebet, sceptre et commandement, avec lequel, en compagnie des très dignes Messieurs du Mahamad, vous gouvernez avec tant de justesse cette illustre république, recherchant toujours son bien et son accroissement.

L'autre sens de l'oracle, exprimé par Sebet, verge, ne manque pas non plus de convenir à votre très digne personne, puisque vous l'avez tout particulièrement à votre disposition pour la lever contre ceux qui la méritent.

J'espère de votre bonté que vous accepterez cette offrande qui vous est si justement destinée. Pour l'accueillir, ne considérez pas mon peu de mérite, mais laissez-vous guider par la bonté et la bienveillance habituelles qui se trouvent naturellement en votre très digne personne. Que Dieu vous conserve de longues années, avec la prospérité et les progrès que vous souhaite celui qui demeure

Votre très fidèle serviteur, qui vous baise les mains,

Moseh Preto Henriques.

Amsterdam, le 27 tévet 5504.

---

Note de l'imprimé espagnol : Cantique des cantiques 8:7. La dédicace est signée de l'éditeur de 1744 ; elle ne fait pas partie du texte composé par Ibn Verga.



Pourim dans la synagogue portugaise d'Amsterdam
Balthasar Bernaerts, d'après Louis Fabritius Dubourg, 1737. Une image de la vie séfarade d'Amsterdam, sept ans avant l'édition espagnole traduite ici. [provenance]

Récit I

# Antoine, Cléopâtre et les guerres de Rome

Le premier désastre qui frappa les Juifs eut lieu au temps d'Antoine, empereur de Rome. Projetant de marcher contre Jérusalem, il emmena avec lui un roi des Grecs nommé Quicio. Arrivé près de Jérusalem, Antoine apprit que Cléopâtre, reine d'Égypte, était devenue veuve. La renommée de sa beauté s'était déjà répandue sur la terre, et Antoine s'éprit d'elle. Il envoya des ambassadeurs en Égypte pour demander sa main et, avec son consentement, la prit pour femme, mais à condition de répudier sa première épouse, qu'il avait à Rome. Ainsi fit-il. Comme la femme répudiée était la sœur d'Octavien César, les consuls de Rome, voyant cette bassesse, résolurent de retirer la couronne à Antoine et la donnèrent à Auguste.

Après cet événement, certains ennemis des Juifs se dressèrent et dirent que la reine d'Égypte vivait en paix avec eux et les aimait, et qu'ils avaient conseillé ce mariage à Antoine et à la reine afin qu'Antoine renonçât à les combattre. En entendant cela, les Romains conseillèrent à Auguste d'aller à Jérusalem pour se venger d'abord d'Antoine, puis des Juifs. Il le fit, emmenant une grande armée composée de toutes les nations, car les Romains gouvernaient alors le monde. Des batailles opposèrent Antoine et Auguste et, une fois vaincu, Antoine s'enfuit. Auguste tua Cléopâtre ainsi que deux fils qu'elle avait eus de son premier mari. Après cette victoire, il se tourna contre les Juifs, qui lui résistèrent avec une grande vaillance et tuèrent un grand nombre de ses hommes. Voyant cela, il dit à ses conseillers : « Renonçons à combattre les Juifs : ils ne combattent pas comme des hommes, mais comme des lions et des tigres. » Ils lui répondirent : « Comment pourrions-nous retourner à Rome couverts d'une telle honte ? Retournons résolument au combat ; prenons courage, et, si nous mourons, nous acquerrons une gloire éternelle. »

Ils reprirent ainsi courage, abattirent les murailles de Jérusalem et en emportèrent un grand butin. Cela fait, Auguste choisit un gouverneur pour diriger les Juifs au nom de Rome et y retourna couvert d'honneur. À la fin de cette année, les Juifs se révoltèrent contre la domination romaine et tuèrent le gouverneur. En l'apprenant, Auguste, furieux, rassembla deux fois plus d'hommes qu'il n'en avait emmené, car il connaissait la force et la valeur des Juifs. Il prépara des béliers, ce qu'il n'avait pas fait

la première fois, car il avait alors sous-estimé les Juifs. Il poursuivit la guerre une année entière et finit par vaincre. Il tua une multitude de Juifs, si nombreux qu'il leva les mains au ciel et dit : « Seigneur du monde, que tant de sang ne me soit pas imputé comme péché, puisque les Juifs eux-mêmes ont attiré sur eux tout ce mal ! »

Il emmena ensuite tous les princes captifs à Rome. Là encore, Dieu les frappa : le changement de climat et d'alimentation, auquel s'ajoutait leur péché, causa leur mort à tous. Ils furent enterrés à Rome. C'est ce qu'on trouve écrit dans les chroniques des rois d'Aragon.



Hérode à Jérusalem

Hérode dans Jérusalem, miniature de l'atelier de Fouquet, attribuée à Jean Bourdichon, vers 1470–1475. BnF, NAF 21013, f. 1v. Le décor donne une interprétation du XVe siècle de l'Antiquité romaine évoquée dans ce récit. [provenance]

# Commentaire historique

## Personnages et chronologie romaine

Antoine, Cléopâtre VII et Octavien sont identifiables. Octavien et Auguste désignent le même homme ; le passage ne décrit donc pas la transmission du pouvoir entre deux souverains distincts. La Vie d'Antoine de Plutarque permet de suivre la rupture avec Octavie, sœur d'Octavien, la guerre civile et la défaite d'Actium en 31 avant notre ère. Elle ne situe pas ces événements dans une campagne d'Antoine contre Jérusalem. Le titre d'« empereur » et l'image d'une couronne retirée par les consuls appartiennent à la présentation du texte transmis. Quant à Quicio, Wiener imprime « Cassius » ; ce rapprochement ne suffit pas à reconnaître le « roi des Grecs » décrit par la chronique. [S001 ; G1856]

## Les morts de Cléopâtre et des enfants

Plutarque, chapitres 81–87, distingue les personnes que ce récit rapproche : Antyllus est le fils d'Antoine et de Fulvie ; Césarion, le fils de Cléopâtre attribué à Jules César. Tous deux sont exécutés. Cléopâtre provoque sa propre mort ; Plutarque transmet plusieurs versions de son procédé. Les autres enfants d'Antoine sont recueillis par Octavie. L'affirmation selon laquelle Auguste tue Cléopâtre et « deux fils de son premier mari » ne correspond donc pas à cette source antique. La correction concerne la reconstitution historique, non les mots conservés dans la traduction. [S001]

## Le siège de Jérusalem et une correspondance textuelle précise

Josèphe distingue la prise de Jérusalem par Pompée, puis celle d'Hérode et de Sosius, de la guerre conduite beaucoup plus tard par Titus. Le rapprochement le plus précis se trouve dans Guerre des Juifs V, 12, 4 : Titus voit les cadavres accumulés au-dessous des murailles, tend les mains vers le ciel et prend Dieu à témoin qu'il n'en est pas responsable. Le geste, la prière et leur fonction dans le récit correspondent étroitement à la scène attribuée ici à César. Cela fournit une piste de transmission concrète, éventuellement par l'intermédiaire d'une chronique. Ibn Verga renvoie aux « chroniques des rois d'Aragon » sans titre ni auteur ; aucun passage précis de cette source intermédiaire n'a été identifié dans les documents consultés pour cette révision. [S002 ; S003 ; E1744]

## La relation avec Rome passe aussi par Hérode

L'absence d'Hérode est décisive pour comprendre le montage du récit. Chez Josèphe, Cléopâtre obtient d'Antoine des territoires et des revenus auparavant soumis à Hérode, notamment ceux de Jéricho. Après Actium, c'est Hérode, ancien allié d'Antoine, qui se présente à Octavien à Rhodes : le vainqueur le maintient dans sa royauté. Après la mort de Cléopâtre, il

lui rend les territoires qu'elle avait reçus et lui en accorde d'autres. La réorganisation politique de la Judée se fait donc, dans cette source, par le maintien et l'agrandissement d'un royaume allié. Elle ne prend pas la forme des deux sièges d'Auguste racontés ici.

Cette comparaison précise aussi le problème de l'accusation initiale : le récit fait de l'amitié supposée des Juifs avec Cléopâtre la cause d'une vengeance collective. Josèphe décrit au contraire des intérêts territoriaux et des alliances personnelles conflictuelles. Ni cette présentation ni celle de Plutarque ne confirme que les Juifs aient organisé le mariage pour détourner une invasion. Il faut lire ensemble ces écarts : l'épisode combine une guerre civile romaine, des traditions sur la conquête de Jérusalem et une explication particulière de la persécution. [S002 ; S001]

# Choix de traduction

### Qui est « César » ?

Le titre espagnol César désigne successivement Antoine et Auguste. Leur nom a été rétabli dans les phrases où l'emploi du seul titre rendait le sujet incertain. H1928 confirme que c'est Antoine qui doit renoncer à combattre les Juifs grâce au mariage. Cette clarification ne transforme pas les deux emplois du titre en deux mentions de Jules César. [E1744 ; H1928]

### Un nom et un terme de siège

Quicio est conservé d'après l'espagnol ; l'hébreu porte קיסיאוש (transcription approximative : Qisyaosh), que Wiener rend par « Cassius ». Il s'agit d'une identification proposée dans la traduction allemande, non d'une identité démontrée. « Béliers » traduit l'espagnol arietes ; l'hébreu סוללות (solélot, « levées ou ouvrages de siège ») et l'allemand Belagerungsmaschinen (« machines de siège ») sont moins spécifiques. Le pronom final concernait la sous-estimation des Juifs, pas celle des béliers. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Climat, nourriture et péché

La phrase finale a été reconstruite pour rendre clairement l'addition de causes exprimée en espagnol et en hébreu : le changement de climat, celui de l'alimentation et le péché. L'ancienne tournure « le péché qui s'ajoutait à ces causes » était maladroite. L'explication religieuse appartient au narrateur ancien et reste dans son texte. [E1744 ; H1928 ; G1856]

Éditions confrontées pour ce récit : E1744, p. 1–3 ; H1928, section 1 ; G1856, p. 1–3.

Récit II

# Ben Sira et la fidélité à la Loi

Le deuxième désastre eut lieu au temps de Ben Sira (« fils de Sira ») et fut d'une extrême violence. J'en ignore la cause, mais j'ai trouvé écrit que trente mille personnes abandonnèrent la loi de Moïse et que celles qui lui restèrent fidèles furent brûlées. Ce Ben Sira était Josué ben Sirac, petit-fils de Josué, fils de Josedec, grand prêtre. Les chrétiens l'appelèrent Joseph Sirac, ainsi que l'écrit Jérôme. Ce sage composa un livre qu'ils nomment l'Ecclésiastique; ils le rangèrent parmi les livres sacrés en raison de sa sagesse et de l'estime qu'il inspirait.



Ben Sira dans une Bible syriaque

Frontispice de l'Ecclésiastique, Bible syriaque, troisième quart du VIe siècle, BnF, Syriaque 341, f. 218v. L'image représente le sage auquel se rapporte le récit II ; elle n'illustre pas la persécution racontée. [provenance]

# Commentaire historique

## L'auteur que l'on peut identifier

Ben Sira est l'auteur du Siracide, appelé aussi Ecclésiastique dans la tradition latine. Le prologue grec est rédigé par son petit-fils, qui présente le livre comme l'œuvre de son grand-père Jésus/Josué et évoque sa propre venue en Égypte sous un roi Évergète. La présentation de l'édition USCCB situe l'achèvement du texte hébreu vers 175 avant notre ère. Ce dossier permet d'identifier l'ouvrage et son milieu ; il ne donne pas la généalogie jusqu'à Josué fils de Josedec que transmet Ibn Verga. [S004 ; S005]

## Vérification de la référence à Jérôme

Dans la préface latine consultée, Jérôme écrit Jesu filii Sirach (« Jésus, fils de Sirach »), et non Joseph Sirac. Il distingue également le travail qu'il consacre aux livres qu'il tient pour canoniques de celui qu'il refuse d'entreprendre sur l'Ecclésiastique. La phrase de la chronique condense donc une histoire de réception plus complexe. La variante Joseph/Jésus doit être signalée : le nom Joseph apparaît bien dans l'espagnol, dans H1928 et chez Wiener ; ce n'est pas une simple coquille française que l'on pourrait corriger sans explication. [S006 ; E1744 ; H1928 ; G1856]

## La persécution reste à identifier

Le récit ne nomme ni souverain, ni ville, ni année. Le prologue du Siracide et la préface de Jérôme ne rapportent pas l'épisode des trente mille abandons de la religion suivis de l'exécution des fidèles. Les documents consultés ne permettent donc pas de dater ni de localiser précisément cette persécution, ni d'en confirmer le chiffre. Le propre aveu du compilateur, qui ignore sa cause, est conservé dans la traduction. [E1744 ; S004 ; S006]

## La généalogie et une persécution biblique à distinguer

Josué fils de Josedec n'est pas seulement un nom de grand prêtre : Aggée 1:1 le place auprès de Zorobabel, sous Darius, au moment de la reprise des travaux du Temple. Le chapitre date cette intervention de la deuxième année du roi, soit 520 avant notre ère. Ce cadre précède de plusieurs siècles celui du Siracide. La généalogie donnée par Ibn Verga ne peut donc être lue comme une succession immédiate de trois générations historiquement établies ; le même nom Josué/Jésus ne suffit pas à relier les deux personnages.

Pour la contrainte à abandonner la Loi, un dossier antique comparable se trouve en 1 Maccabées 1:41–64 : ordres d'Antiochus, abandon de pratiques ancestrales, destruction des livres de la Loi et mise à mort de ceux qui restent fidèles. Ce passage aide à situer le type d'épreuve évoqué par la chronique. Il ne mentionne toutefois ni Ben Sira à la tête des victimes, ni trente mille apostats, ni l'exécution collective par le feu telle qu'elle est résumée ici. C'est un rapprochement de contexte et de motifs, pas l'identification démontrée de la deuxième persécution. [S007 ; S008 ; S005]

# Choix de traduction

### Désastre, persécution et personnes

Destruición est rendu par « désastre », plus naturel ici que « destruction » : le récit décrit une persécution religieuse, sans mentionner une ville détruite. Le titre hébreu emploie shemad (שמד, « persécution ou contrainte à abandonner la religion »). « Trente mille personnes » rend almas et נפשות (nefashot, « personnes », littéralement « âmes »); aucun changement de nombre n'a été introduit. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Les formes du nom

Ben signifie « fils de ». Les formes Ben Sira et ben Sirac appartiennent au nom transmis; Sirac/Sirach représente une adaptation grecque ou latine. Josué et Jésus peuvent rendre le même nom hébreu, Yeshoua (ישוע). Le Joseph attribué à Jérôme est conservé comme donnée du livre et discuté dans le commentaire, car les éditions comparées le transmettent. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; S006]

Éditions confrontées pour ce récit : E1744, p. 3–3 ; H1928, section 2 ; G1856, p. 3–3.

Récit III

# Persécutions en Babylonie et changement de pouvoir

La troisième persécution eut lieu en l'an 4004, avant que les Ismaélites ne l'emportent sur les Perses. Ceux-ci se retournèrent contre les Juifs, avec lesquels ils avaient jusque-là vécu en bonne entente et qu'ils honoraient. Il se trouvait encore parmi les Juifs des hommes d'une sagesse éminente, comparables à ceux de Jérusalem avant sa ruine. Le roi chercha à les protéger, sans y parvenir : les insurgés étaient nombreux et il craignait qu'ils ne se révoltent contre lui, car les guerres des Ismaélites contre les Perses commençaient déjà. Voyant que le soulèvement se réclamait de la religion, il se rangea malgré lui au parti des insurgés. Il fit arrêter trois grands d'Israël, nommés Amimar, Morica et Messarfia, dirigeants des communautés de l'exil, et les soumit à de cruelles tortures pour qu'ils abandonnent la Loi et conseillent à leur peuple d'en faire autant. Mais, soutenus par la faveur divine, ils demeurèrent fidèles à leur Loi. Voyant qu'il ne pouvait les faire céder, le roi les condamna à mort. Il fit ensuite emprisonner les principaux Juifs. Pendant de longs jours, ils subirent d'atroces souffrances, jusqu'à la limite de leurs forces. Ceux qui ne pouvaient plus les supporter abandonnaient la Loi.

Dès lors, cependant, la grandeur du roi de Perse commença de décliner. Les Ismaélites marchèrent contre les Perses et les détruisirent; devenus les plus puissants, ils capturèrent tous les rois de Perse. Le roi des Ismaélites était un homme bienveillant, à l'image de ces souverains qui aiment la justice. Il fit appeler les Juifs et les traita avec bonté, leur permettant de suivre la religion qu'ils voudraient, puisqu'aucun bien ne venait d'une religion imposée par la force. Les Perses qui avaient survécu reconnaissaient que l'injustice faite aux Juifs avait causé leur ruine et les laissaient pratiquer la religion de leur choix.

Cela se trouve dans les chroniques des rois de Perse, qui furent apportées au roi d'Espagne. C'est en effet la coutume des chrétiens de chercher à connaître les choses anciennes afin de tirer parti des événements lorsque les circonstances se présentent. Ils agissent ainsi par la prudence avec laquelle ils se gouvernent.



Une cour sassanide vue au XVIe siècle

Détail recadré. Avènement de Yazdgard II, Shāhnāmeh de Shah Tahmasp, vers 1530–1535. Cette enluminure safavide représente un roi sassanide antérieur à Pērōz ; elle accompagne le cadre persan du récit, sans figurer les persécutions qui y sont rapportées. [provenance]

# Commentaire historique

## Un groupe de martyrs identifiable

L'Épître de Sherira Gaon, § 110, retrouve les trois chefs : Amemar, fils de Mar Yanqa ; Mesharshiya, fils de Paqod ; et l'exilarque Huna, fils de Mar Zutra. Elle distingue leur arrestation en tévet, l'exécution de Huna et Mesharshiya le 18 tévet, puis celle d'Amemar en adar. L'araméen distingue « furent arrêtés » et « furent tués », distinction brouillée dans la traduction française ancienne reproduite en ligne. [S009]

## Deux chronologies réunies dans le récit

Sherira donne l'année séleucide 781, soit 469/470 de notre ère. L'année 4004 d'Ibn Verga correspond en revanche à 243/244. La conquête arabe appartient encore à une autre période, le VIIe siècle. La traduction conserve donc la date du livre, tandis que le commentaire distingue ces étapes. Ibn Daud, p. 61, rapporte également le groupe des martyrs et des contraintes imposées aux jeunes Juifs. Ces sources ne confirment ni le portrait du souverain initialement bienveillant, ni les propos prêtés collectivement aux Perses sur leur défaite. [S009 ; S010 ; E1744 ; H1928]

## Des traditions distinctes sur la fin de la domination perse

L'Épître offre une succession plus étendue que le seul passage sur les trois martyrs. Aux §§ 108–109, elle évoque une persécution de Yazdgard ; au § 110, elle associe les arrestations à la fermeture des lieux communautaires et à la remise d'enfants juifs aux mages. Plus loin, le § 112 décrit de nouvelles difficultés pour l'étude et le fonctionnement des écoles vers la fin de la domination perse, puis le déplacement de maîtres de Poumbedita vers la région de Nehardea. Ces épisodes ne constituent donc pas une unique crise immédiatement suivie de la conquête arabe.

Le § 113 raconte ensuite la rencontre de rabbi Isaac avec ʿAlī à Peroz-Shabur. Cette tradition donne un point de comparaison précis au thème d'un changement de pouvoir favorable, mais ne contient pas l'édit général ni le discours sur la religion libre qu'Ibn Verga prête à un roi anonyme. L'araméen présente Isaac allant saluer ʿAlī ; la traduction Landau développe la bienveillance du calife. Cette différence interdit de transformer même ce rapprochement en preuve des paroles rapportées. Enfin, une chronique rabbinique retrouvée n'est pas, par son seul contenu, la « chronique des rois de Perse » que le narrateur dit avoir été apportée en Espagne. [S009]

# Choix de traduction

### Noms des trois suppliciés et titre de leurs fonctions

L'espagnol donne Amimar, Morica et Messarfia. H1928 nomme Amemar bar Mar Yanouqa, Mesharshia et Houna Mari ; Wiener donne les mêmes trois personnes et rattache explicitement le titre d'exilarque à Houna Mari. L'ordre et la forme des noms divergent donc. « Dirigeants des communautés de l'exil » rend le collectif hébreu rashei ha-golah (ראשי הגולה, « chefs de l'exil ») sans prétendre que les trois hommes occupaient chacun la charge d'exilarque. Les noms espagnols restent dans le récit ; la correspondance historique est examinée ci-dessus. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Une révolte invoquant la religion

La phrase selon laquelle le roi « suivit leur dessein » laissait son sujet politique indéterminé. L'hébreu et l'allemand précisent la contrainte exercée par les insurgés et leur justification religieuse : le roi se range à leur parti, malgré lui. Les « chefs de la captivité » ne sont pas des gardiens de prison. Le mot « exil » décrit ici la situation des communautés juives hors de leur pays. [E1744 ; H1928 ; G1856]

Éditions confrontées pour ce récit : E1744, p. 3–4 ; H1928, section 3 ; G1856, p. 3–4.

Récit IV

# La conversion exigée et la liberté retrouvée

La quatrième persécution eut lieu en l'an 4872, lorsque Benunbrat porta la guerre à travers le monde. Il fit proclamer dans tout son royaume que quiconque ne suivrait pas sa religion mourrait, et que ses biens seraient versés aux trésors royaux. À cette nouvelle, les Juifs se rendirent au palais du roi avec leurs enfants et leurs familles. À la porte, ils crièrent à pleine voix : « Sauve-nous, ô roi ! » En les entendant, il dit : « Quel peuple insensé et dépourvu de jugement ! Je ne vous appelle à ma religion que pour vous sauver et vous éviter d'aller en enfer. »

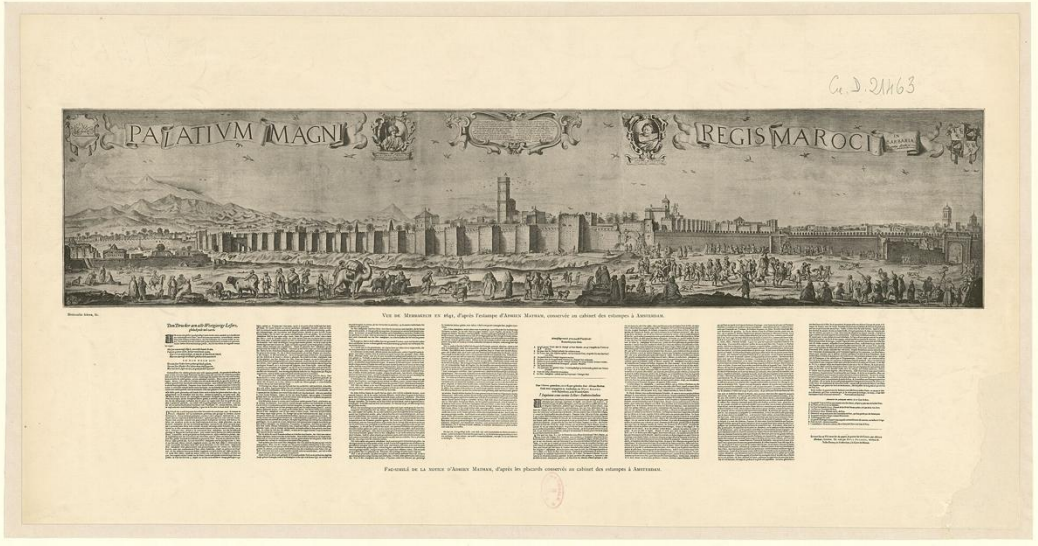
Ils répondirent : « Seigneur, l'observance de notre Loi est notre salut. C'est elle que Dieu nous a ordonné de garder. Tu es maître de nos corps et de nos biens ; mais, quant à nos âmes, celui qui nous les a données et doit les rappeler à lui est le roi qui les jugera. Toi qui sièges sur le trône, tu n'auras pas à répondre de nos âmes. »

Le roi répondit : « Vous êtes des sots ! Je ne viens pas discuter avec vous, car je sais que les réponses ne vous font jamais défaut. Mais je vous dis que ma volonté est que vous observiez ma religion ; sinon, voyez l'épée qui vous menace. »

Les Juifs dirent : « Ne te mets pas en colère, seigneur. Tu es notre roi, nous sommes tes vassaux. Si nous ne faisons pas ta volonté, exile-nous en des terres étrangères : aucun châtiment ne peut égaler celui-là, puisque nous quitterons notre patrie pour chercher des peuples que nous n'avons pas connus. » Il répondit : « Je ne veux pas que mes serviteurs servent un autre roi. »

Voyant cela, les Juifs allèrent trouver les grands du royaume, les suppliant d'intercéder auprès du roi : qu'il s'apaise et prenne tous leurs biens, pourvu qu'il les laisse pratiquer librement leur Loi. Ils le firent, mais sans résultat. Devant l'extrême détresse où ils se trouvaient, beaucoup abandonnèrent la Loi. Un mois plus tard, ce roi mourut subitement ; son fils régna à sa place et craignit que son père ne fût mort à cause du mal qu'il avait fait aux Juifs. Il appela ceux qu'on avait contraints et, les rassurant, leur permit de suivre la religion qui leur paraîtrait la meilleure. Beaucoup revinrent

ainsi à la leur ; d'autres craignaient que ce ne fût quelque stratagème destiné à découvrir ce qu'ils avaient dans le cœur et continuèrent longtemps à pratiquer la religion qu'on leur avait imposée.




Marrakech dans une estampe ancienne
Vue de Marrakech d'après l'estampe d'Adriaen Matham de 1641, reproduite par les frères Demoulin. Elle situe un centre du pouvoir marocain évoqué par le commentaire. La ville figurée est bien postérieure au cadre almohade discuté pour ce récit. [provenance]

# Commentaire historique

## Ibn Tumart et une succession déformée

Le Ben Tomard allemand rend plausible un rapprochement avec Ibn Tumart. Al-Marrakushi situe sa mort en 524 de l'hégire, soit 1129/1130, et nomme ʿAbd al-Muʾmin comme successeur, avec une généalogie distincte : il ne s'agit pas de son fils. L'année 4872 donnée par Ibn Verga correspond à 1111/1112. Sa séquence — mort très rapide du souverain, puis rétablissement de la liberté religieuse par son fils — ne concorde donc pas avec cette chronique. [S011 ; E1744 ; H1928 ; G1856]

## Ce que la chronique confirme du cadre almohade

Al-Marrakushi, écrivant en 1224, décrit une coercition religieuse et une profession extérieure de l'islam par des Juifs. Son passage sur les vêtements distinctifs concerne cependant al-Mansur et son fils, bien après Ibn Tumart. Il éclaire le cadre général des conversions forcées; il ne valide pas la scène particulière, les paroles du roi ou l'identité de l'intercesseur d'Ibn Verga. [S011]

## Ce que signifie le changement de souverain dans la source externe

Le détail vestimentaire d'al-Marrakushi permet de mesurer concrètement l'écart. Le fils d'al-Mansur remplace un costume bleu foncé particulièrement humiliant par des vêtements et des turbans jaunes, après des démarches d'intercession. Le chroniqueur dit que cette distinction subsiste au moment où il écrit. Il décrit donc une modification des règles vestimentaires imposées à des personnes dont la profession religieuse reste suspecte au pouvoir, et non l'autorisation générale de revenir ouvertement au judaïsme. Les démarches auprès des grands et le changement après une succession ont un parallèle; leur résultat religieux diffère. Le récit d'Ibn Verga ne peut être daté en transférant simplement ces détails au règne d'Ibn Tumart. [S011]

## Le vocabulaire biblique des interlocuteurs

L'appel « Sauve-nous, ô roi ! » rappelle 2 Rois 6:26–27, où une femme interpelle le roi pendant le siège de Samarie. L'expression « peuple insensé et dépourvu de jugement » retrouve Deutéronome 32:6. Dans le récit, ces formules passent respectivement dans la bouche des Juifs et du souverain qui veut les convertir. Ce sont des correspondances de langage et de mise en scène, non des preuves que les interlocuteurs historiques aient cité ces versets. Elles rendent visible le travail du narrateur dans un dialogue dont aucun compte rendu contemporain n'est fourni. [S012 ; S013 ; H1928]

# Choix de traduction

### Benunbrat, Ben Homard, Ben Tomard

Le nom Benunbrat suit l'espagnol. L'hébreu porte בן הומרד, Ben Homard, tandis que Wiener écrit Ben Tomard. Ces formes orientent vers Ibn Toumart, mais elles ne résolvent ni la date ni la succession décrites dans le récit. Nous ne remplaçons donc pas le nom transmis par une identification certaine. L'an 4872 de l'ère juive est également conservé. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### La responsabilité du roi et la liberté religieuse

L'hébreu « tu demeures innocent sur ton trône », que Wiener rend par schuldlos, oppose le pouvoir du roi sur les corps à la responsabilité des âmes devant Dieu. « Tu n'auras pas à répondre de nos âmes » exprime cette opposition. À la fin, l'espagnol décrit une permission explicite de suivre la religion de son choix ; l'hébreu dit que le nouveau roi « leur fit entendre qu'il ne se souciait pas de ce qu'ils croyaient ». Wiener suit cette seconde lecture. La permission plus explicite de l'espagnol est conservée dans le corps. [E1744 ; H1928 ; G1856]

Éditions confrontées pour ce récit : E1744, p. 4–6 ; H1928, section 4 ; G1856, p. 4–6.

Récit V

# Le massacre de Grenade et sa mémoire

La cinquième eut lieu dans la ville de Grenade. On porta contre Rabbi Joseph Lévi des accusations si graves qu'on le tua avec toute la communauté, qui comptait plus de quinze cents foyers. Nulle part les Juifs n'avaient vécu avec plus d'honneur et de prospérité ; ils étaient sages et vertueux. Les autres communautés, proches et lointaines, prirent leur deuil, tant leur réputation était grande et tant elles craignaient qu'il ne leur arrivât la même chose.

Ce massacre eut lieu le 9 tévet (mois du calendrier juif), jour où, selon la Meguilat Ta'anit (מגילת תענית, « Rouleau des jeûnes »), les anciens avaient ordonné un jeûne sans en donner la raison. Il semble qu'ils l'aient ordonné par esprit prophétique, prévoyant la ruine qui surviendrait ce jour-là. Ainsi le dit Abraham le Lévite dans son livre. Cet Abraham mourut pendu parce qu'il refusait d'abandonner la Loi : le roi d'Espagne avait voulu l'y contraindre et, ne parvenant pas à le faire céder, avait ordonné sa pendaison.



Grenade dans le Civitates orbis terrarum

Georg Braun et Frans Hogenberg, planche de 1572, reproduite dans l'édition de Cologne de 1582. Une vue ancienne de Grenade, plusieurs siècles après le massacre de 1066. [provenance]

# Commentaire historique

## La source citée et le personnage

Le passage d'Abraham ibn Daud est retrouvé p. 73 de l'édition Neubauer. Il nomme Joseph ha-Levi ha-Nagid, fils de Samuel ha-Nagid, et situe le massacre un samedi, 9 tévet 4827, en 1066/1067. La conversion usuelle est le 30 décembre 1066 dans le calendrier julien. Le terme nagid (נגיד, « dirigeant ») appartient ici au titre de Joseph. Ibn Daud mentionne la mort d'habitants de Grenade et de visiteurs venus de loin. [S010]

## Précisions et limites du recoupement

Ibn Daud ajoute que la veuve de Joseph, fille de Nissim, trouva refuge et assistance à Lucena. La page ne confirme pas les plus de 1 500 foyers d'Ibn Verga. Elle rapporte déjà le rapprochement avec le jeûne du 9 tévet, sans établir l'origine historique de ce jeûne. Enfin, la mort ultérieure d'Abraham ha-Levi évoquée en clôture constitue un récit distinct : elle ne doit pas être confondue avec le massacre de Joseph. [S010 ; E1744 ; H1928]

## Le 9 tévet : date de l'événement et interprétation du jeûne

La correspondance calendaire explique ici la construction de la mémoire : Ibn Daud ne se contente pas de dater la mort de Joseph ; il relie une catastrophe connue à un jour de jeûne dont la cause est laissée obscure. Le Shulḥan Arukh (code de loi juive), Oraḥ Ḥayyim (partie consacrée à la vie rituelle) 580:2, transmet encore une liste où le malheur du 9 tévet demeure non identifié. Ce texte du XVIe siècle est un témoin de cette tradition liturgique, pas une source contemporaine du massacre ni une confirmation de son caractère prophétisé. Les deux usages de la date doivent ainsi rester distincts : dater une mort et expliquer pourquoi une communauté jeûne.

Le 9 tévet ne doit pas non plus être confondu avec le 10, dont le repère biblique est précis : Ézéchiel 24:1–2 demande de noter le dixième jour du dixième mois, lorsque le roi de Babylone commence le siège de Jérusalem. Ce verset explique une autre commémoration. Il ne raconte pas Grenade et n'annonce pas Joseph ha-Nagid. Le lien de Grenade au calendrier des malheurs appartient à l'interprétation d'Ibn Daud reprise par Ibn Verga, tandis que le passage sur la veuve accueillie à Lucena fournit une information distincte sur les suites humaines du massacre. [S014 ; S015 ; S010]

# Choix de traduction

### Abraham et Joseph : deux lectures distinctes

Le fac-similé de 1855 a été vérifié : le texte principal nomme Abraham Lévi, auteur du Sefer ha-Qabbalah (ספר הקבלה, « Livre de la tradition »), puis lui attribue la pendaison ; son appareat signale Joseph comme autre lecture. L'espagnol conserve Abraham et la référence à son livre. Wiener fait de même en allemand. H1928 supprime la référence au livre et porte à la place : « Ce rabbi Joseph Lévi fut pendu pour la sanctification du Nom, car le roi d'Espagne voulut le contraindre à changer de religion et, ne pouvant le faire céder, ordonna de le pendre. » La sanctification du Nom, qiddoush ha-Shem (קידוש השם), signifie ici rester fidèle à Dieu au prix de la vie. Nous conservons la lecture Abraham, qui distingue le chroniqueur de la victime grenadine. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; H1855]

### Foyers et date du massacre

Casas et בתים (batim, « maisons, foyers ») désignent ici des unités familiales de la communauté, non un dénombrement certain des victimes individuelles. « Ce décret fut exécuté » a été remplacé par « ce massacre eut lieu » : l'hébreu זאת היתה (« cela eut lieu ») et l'allemand situent l'événement au 9 tévet sans mentionner à cet endroit un acte écrit de condamnation. [E1744 ; H1928 ; G1856]

Éditions confrontées pour ce récit : E1744, p. 6–6 ; H1928, section 5 ; G1856, p. 6–6.

Récit VI

# Les Pastoureaux et les chemins du secours

La sixième fut l'impitoyable cruauté des Pastoureaux, dont on ne connaît pas de semblable. Les récits en diffèrent ; voici ce qu'on lit dans les chroniques des rois d'Espagne. Dans la ville d'Agen, un jeune homme se leva et rassembla une grande quantité de gens. Il disait qu'une colombe lui était apparue et continuait de venir chaque jour, se posant tantôt sur son épaule, tantôt sur sa tête, et qu'elle lui adressait des paroles prophétiques. Lorsqu'il tendait la main pour la saisir, elle se changeait en une belle jeune fille vierge qui lui disait : « Ô jeune homme, je t'établis berger sur la terre, et tu infligeras aux Ismaélites défaite après défaite. Le signe en sera que tu le verras écrit sur ton bras. » Beaucoup témoignaient l'avoir vu ; d'autres affirmaient avoir aperçu une figure semblable à une croix sur son bras ; d'autres encore disaient avoir entendu ces mêmes paroles tandis que le jeune homme se tenait près d'une fontaine, mais n'avoir rien vu d'autre.

À cette nouvelle, les gens cherchèrent le jeune homme, se prosternèrent devant lui et, l'emmenant avec eux, en firent leur capitaine et leur prince. Cependant, seuls des bergers le suivirent d'un lieu à l'autre, et ils étaient fort nombreux dans ces villages. La renommée du jeune homme grandissait ; de tous les royaumes, on venait le voir. En peu de temps, trente mille bergers se rassemblèrent. Ils projetèrent de passer à Grenade et, de là, dans les autres royaumes des Maures.

Tandis qu'ils en délibéraient, l'un d'eux dit : « Je n'approuve pas notre dessein. Les Maures sont si nombreux et nous si peu ; ils sont habiles à la guerre, nous n'y sommes pas accoutumés ; ils ont des armes et nous n'en avons pas. Toute notre entreprise sera vaine. Si vous le trouvez bon, marchons d'abord contre les Juifs : c'est un peuple faible, sans personne pour le défendre ; nous pourrons les détruire sans armes. Et lorsque nous serons devenus puissants grâce à leurs dépouilles et à leurs richesses, qui sont grandes, nous prendrons les armes. Nous rassemblerons beaucoup d'hommes pour nous aider, puis nous combattrons les Maures, assurés de la victoire. »

Un tailleur juif se trouvait là. Sans savoir ce qu'ils tramaient, il se moqua d'eux et de leur projet. Aussitôt, dans une fureur insensée, les Pastoureaux se jetèrent sur lui et le mirent en pièces. La raillerie du tailleur et les représailles qu'ils exercèrent contre lui

les poussèrent à vouloir effacer du monde le nom des Juifs. D'autres écrivent que cette haine eut pour cause une dispute entre l'un d'eux et un Juif, dispute qui dégénéra en querelle. Voyant que le Juif l'emportait, les Pastoureaux le tuèrent ; de là, le mal gagna tous les lieux où s'étendit leur pouvoir.

Les Juifs envoyèrent des messagers au roi de France pour l'informer. En roi pieux, il en fut affligé ; il envoya des hommes en tous lieux pour les délivrer et ordonna à tous les religieux de s'opposer aux Pastoureaux et de les détourner d'un dessein si injuste. Si leurs signes étaient véritables, qu'ils vinssent devant lui : il les aiderait et combattrait pour eux. Les Pastoureaux se moquèrent de ses paroles.

Les Juifs s'adressèrent alors au pape, qui fit prononcer une excommunication majeure contre les Pastoureaux partout où ils se trouvaient et ordonna qu'on se levât contre eux. Rien n'y fit : ils étaient nombreux, et les villageois se joignaient à eux. Les mécontents virent également que le moment était venu de se soulever contre les Juifs. Ils tuèrent tous ceux qu'ils trouvèrent dans ce lieu, sans en laisser un seul, puis allèrent à Martel et les tuèrent tous, à l'exception de quelques-uns qui remirent leurs biens aux grands pour que ceux-ci les cachassent dans leurs maisons.

Lorsque le gouverneur de Toulouse l'apprit, il envoya des chevaliers arrêter les Pastoureaux et les amener devant lui. Ils le firent, en saisirent beaucoup et en ramenèrent dix charrettes. Ils arrivèrent de nuit à Toulouse. Les clercs se levèrent et libérèrent les Pastoureaux ; le matin, ils crièrent qu'un miracle s'était accompli, que le Sauveur les avait délivrés et avait ainsi manifesté la vérité qu'ils suivaient. La ville s'agita pour arracher les Pastoureaux au pouvoir du gouverneur, lequel tenta de sauver les Juifs et ne le put. 5

Ceux qui s'étaient réfugiés dans la tour de Narbonne, voyant que les Pastoureaux avaient été arrêtés, crurent n'avoir plus rien à craindre et en sortirent. Attaqués par les Pastoureaux, ils livrèrent un grand combat. Mais, aidés des villageois, leurs adversaires tuèrent cent cinquante Juifs. À cette nouvelle, le gouverneur marcha lui-même contre les Pastoureaux. Voyant la grande multitude rassemblée et ne pouvant la vaincre, il entreprit de la réprimander ; ils voulurent alors se soulever contre lui, si bien qu'il fut contraint de se retirer et de rentrer chez lui.

Cet homme était bon et pieux. Il fit dire à tous les Juifs des environs de ne sortir qu'accompagnés. S'ils désiraient partir, il enverrait un chevalier de sa parenté pour les conduire à Carcassonne, ville fortifiée où ils pourraient trouver refuge. Il remit tous

les Juifs qui se présentèrent aux mains de ce chevalier, lui recommandant très vivement de les garder, puisqu'ils ne méritaient pas la mort. Mais les villageois traitèrent avec le chevalier, qui les leur vendit, et ils les tuèrent tous.

Ce grand incendie se propagea dans les localités sous domination anglaise, ainsi qu'à Bordeaux, à Castelsarrasin et dans l'Agenais ; partout, ils en tuaient beaucoup. De là, ils gagnèrent la ville de Bigorre, puis Morco et Condom. Ils n'en laissèrent aucun. Cela se passait dans les grandes villes ; dans les petites, on ne pouvait en faire le compte. Finalement, cent vingt communautés furent massacrées par les Pastoureaux.

À Castelsarrasin, beaucoup de Juifs s'étaient rassemblés, et les Pastoureaux cherchaient à enfoncer les portes. Voyant cela et ne trouvant aucun remède, les Juifs décidèrent de s'entretuer pour ne pas tomber entre leurs mains. Ils tirèrent au sort qui tuerait qui ; plus de deux cents personnes se tuèrent ainsi les unes les autres, et deux se jetèrent de la tour.

Enhardi, le peuple des villages retourna à Toulouse. Le gouverneur vint à sa rencontre avec humilité et supplications : « Nous sommes frères et de même religion, à la différence de ces Juifs rebelles. Mais il me semble que vous n'avez aucun droit de vouloir les tuer. Contraignez-les plutôt à suivre notre foi, qui est la vraie. D'ailleurs, l'inscription dit seulement que vous devez marcher contre les Ismaélites. » Ils répondirent qu'ils ne tueraient pas les Juifs de Toulouse si ceux-ci embrassaient leur religion. Tous le firent, sauf une femme, qui se cacha chez un personnage important de sa connaissance. Dans la ville de Gascogne, ils les tuèrent tous, sauf vingt personnes, qui s'enfuirent à Lérida. Dans le village de Luis vivaient trois cents personnes, des gens très riches. Ils remirent leurs biens à un seigneur pour qu'il envoyât des chevaliers les protéger et les conduire sans dommage au royaume d'Aragon. Mais, dès qu'ils furent sortis, les gens de la ville marchèrent contre eux et les tuèrent tous.

En Aragon aussi, les Juifs se trouvaient dans une grande détresse et se réfugièrent dans les villes fortes. De là, ils envoyèrent des messages au pape, qui ordonna à tous les évêques placés sous son autorité d'excommunier les Pastoureaux pour qu'ils renonçassent à leur mauvais dessein. Cela ne servit à rien. L'évêque de Toulouse était fils du roi d'Aragon ; il accorda sa protection à la communauté de Lérida, qui fut sauvée.

Les Pastoureaux parcoururent tout le royaume d'Aragon et auraient facilement tué tous les Juifs si le roi n'avait été si bon et si pieux. Il fit tout son possible pour sauver les communautés de son royaume et plaça des chevaliers et des gardes dans toutes les provinces. Cela même n'aurait pas suffi sans don Alphonse, son fils, qui exposa sa vie pour cette cause. Il se rendit à Huesca, en arrêta quarante et les fit pendre sur l'ordre

de son père. De même, au mont Cenor, il en saisit quelques-uns et les pendit, puis fit sortir les autres de son royaume. Le roi de France fit également proclamer dans tout son royaume qu'on tuât tout Pastoureau qui serait trouvé.

En quittant l'Aragon, les Pastoureaux arrivèrent en Navarre, auprès de la communauté de Pampelune ; à trois lieues de là, dans un lieu nommé Monreal, il y avait beaucoup de Juifs. Ils tuèrent un grand nombre de Pastoureaux, et ceux-ci quittèrent les lieux.

Don Alphonse dit ensuite à l'un de ses chevaliers que, s'il vainquait les Pastoureaux et les tuait, il lui donnerait de grandes richesses et ferait de lui le premier de ses vassaux. Le chevalier répondit : « Comment pourrais-je aller contre la volonté divine ? » Alphonse répliqua : « S'il en est ainsi, Dieu sauvera le jeune homme de tes mains ; et, si tout cela est faux, tu le tueras. » Le chevalier partit et combattit, s'efforçant d'atteindre l'endroit où se trouvait le jeune homme. Il lui décocha une flèche, et celui-ci tomba mort. À cette vue, les Pastoureaux s'enfuirent.

Cinq cents d'entre eux, qui ignoraient encore la mort du jeune homme, arrivèrent à Tudela. En l'apprenant, le chevalier marcha contre eux et en tua une multitude, jusqu'à ce qu'ils se séparassent les uns des autres et errassent en fugitifs d'un royaume à l'autre. Voyant décliner la puissance des Pastoureaux, les grands et les évêques les punissaient en vertu des excommunications du pape. En peu de temps, ils périrent tous, les uns par l'épée, les autres par la peste, sans qu'il en restât un seul. Mais le mal accompli demeura sans remède.

Ainsi l'ai-je trouvé dans les chroniques des rois d'Espagne et l'ai-je traduit en hébreu. J'ai entendu dire qu'à Tudela vivaient des hommes très riches qui, voyant ce qui se passait, s'engagèrent à faire des dons importants et rassemblèrent dans des greniers du blé et de l'huile pour nourrir les pauvres pendant trois ans. Les principaux Juifs de France et d'Allemagne, voyant la charité de leurs frères, firent de même en un temps de pareille nécessité et de pareille détresse. Que Dieu récompense leur zèle.




Les Pastoureaux assiègent une tour
Les violences de 1320 représentées vers 1380–1400. *Chroniques de France ou de Saint-Denis*, British Library, Royal MS 20 C VII, f. 55v. La scène est identifiée à Verdun-sur-Garonne; elle ne fixe pas la localisation du Castel Cerzen d'Ibn Verga. [provenance]

# Commentaire historique

## Les Pastoureaux de 1320 dans une chronique proche des faits

Le continuateur de Guillaume de Nangis, année 1320, décrit des bergers et jeunes paysans prétendant gagner la Terre sainte, leurs violences en Aquitaine, puis une répression près de Toulouse. Il rapporte un ordre royal de protéger les Juifs comme hommes du roi, et des résistances à cet ordre. Ce texte fournit un recoupement du mouvement et du conflit entre autorités et groupes armés, sans valider les paroles exactes d'Ibn Verga. [S016]

## La tour : un parallèle, pas une concordance complète

Le continuateur rapporte aussi la mort d'environ cinq cents personnes dans une tour, sans nommer ici le lieu. Ce passage ne confirme donc ni Castelsarrasin, ni les deux cents victimes, ni le tirage au sort d'Ibn Verga. Les violences extrêmes prêtées aux assiégés sont des allégations transmises par les chroniqueurs; leur détail doit garder cette attribution. [S016 ; E1744 ; H1928 ; G1856]

## Montclus dans les actes de la chancellerie d'Aragon

Les actes de Jacques II du 22 juillet et du 22 août 1320 reconnaissent le massacre de Montclus, des survivants et les pertes de biens. Ils sont publiés par Miret d'après l'ACA, registre 218, folios 103 et 102. Le 7 juillet 1321, l'inhumation des ossements et le repeuplement sont autorisés (registre 220, folios 56 et 55). Un acte du 4 mai 1321 mentionne l'intervention de l'infant Alphonse (registre 219, folio 310). Les transcriptions ont été consultées; les actes manuscrits originaux ne l'ont pas été. [S017]

## Ce qui reste propre au récit

L'ordre de 1321 concernant les enfants baptisés les oblige à vivre parmi les chrétiens : la protection royale a donc des limites. Aucun document consulté ne confirme la colombe, les trente mille participants, les cent vingt communautés, les quarante exécutions à Huesca ou la mort du chef par une flèche. Montclus reste un épisode aragonais distinct de l'épisode français de la tour. [S017 ; E1744 ; H1928 ; G1856]

## Les survivants et les biens après le massacre de Montclus

Les actes publiés par Miret prolongent le récit au-delà de la répression. La charte du 7 juillet 1321 accorde dix années d'exemption de plusieurs prélèvements royaux aux Juifs demeurés à Montclus et à ceux qui viendraient s'y installer. Elle vise explicitement la reconstitution d'une communauté presque détruite. Un autre acte, du 4 mai 1321, concerne des objets

pillés puis achetés : deux habitants d'Aínsa avaient été condamnés à une amende pour de telles acquisitions. Les pertes ne relevaient donc pas uniquement d'une estimation globale ; certains transferts de biens firent l'objet de procédures identifiables.

Miret reproduit aussi une rémission accordée en 1333 à García Bardaxín, ancien lieutenant du gardien du château, au sujet d'accusations de participation aux meurtres. La formule de grâce couvre l'éventualité de sa culpabilité sans la trancher. Elle ne permet donc pas de le déclarer personnellement coupable, mais documente la longue suite judiciaire de l'affaire. Ces pièces complètent utilement la fin du récit : les secours, le retour des habitants et le règlement des responsabilités se poursuivent après 1320. Ils interdisent de lire littéralement les formules d'anéantissement total comme la disparition définitive de toute vie juive dans chaque localité touchée. [S017]

# Choix de traduction

## Une géographie rétablie avec prudence

Agen suit l'hébreu et Wiener ; l'espagnol dit Guiena, qui évoque la Guyenne. Martel remplace Cerdel : l'hébreu porte Mardil et Wiener identifie Martel. Castelsarrasin et l'Agenais développent les formes Castel Cerzen et Aguines ; Monreal remplace Mondiel d'après l'accord de l'hébreu et de l'allemand. L'« Angleterre » désigne dans la lecture explicite de Wiener les territoires sous souveraineté anglaise : aucun passage en Grande-Bretagne n'est raconté. D'autres noms résistent : Morco correspond à Morzayn dans l'hébreu et à Marsan chez Wiener ; le mont Cenor devient Segor/Segura dans ces deux versions. Ils ne sont pas transformés en identifications certaines. [E1744 ; H1928 ; G1856]

## Vingt survivants, puis Tudela

Pour la Gascogne, l'espagnol dit que « les riches » s'échappèrent. L'hébreu porte vingt survivants, comme l'allemand : nous retenons vingt. Les formes עשרים (esrim, « vingt ») et עשירים (ashirim, « riches ») sont proches, ce qui peut expliquer la divergence sans en prouver l'origine. À la fin, les deux mentions espagnoles de Toledo sont corrigées en Tudela, d'après l'hébreu et Wiener. Le titre « roi » donné une fois à don Alphonse par l'espagnol est également écarté : les autres passages et les deux versions de comparaison le présentent comme le fils du roi. [E1744 ; H1928 ; G1856]

## Le gouverneur et les prisonniers

Après la libération nocturne des Pastoureaux, l'espagnol dit que le gouverneur « chercha à sauver les Juifs et ne le put ». L'hébreu et l'allemand disent, au sujet des Pastoureaux : « Il voulait les faire mettre à mort, mais n'en avait pas le pouvoir. » La traduction conserve l'action de la version espagnole. Le titre de « gouverneur » remplace ici « prince », qui suggérait à tort un souverain distinct. Plus loin, « l'inscription » désigne les mots supposés apparus sur le bras du jeune homme ; ce référent était obscur dans l'expression « l'écrit ». [E1744 ; H1928 ; G1856]

## La transition après le meurtre du tailleur

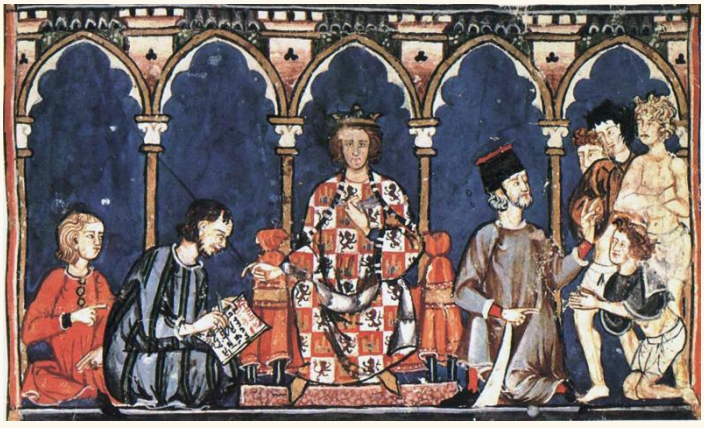
Le mot espagnol castigo a été rendu par « représailles » pour que la phrase décrive ce que firent les meurtriers, sans faire du meurtre une sentence de justice. L'hébreu et l'allemand ont une transition différente : « Un seul homme avait fauté, et la colère se déchaîna contre tout le peuple juif, car ils résolurent d'effacer du monde le nom des Juifs. » Cette construction reprend le contraste biblique entre un individu et la communauté. Le narrateur enchaîne ensuite une autre version des causes de l'attaque : les deux traditions sont conservées. [E1744 ; H1928 ; G1856]

Éditions confrontées pour ce récit : E1744, p. 6–13 ; H1928, section 6 ; G1856, p. 6–12.

Récit VII

# Le roi Alphonse et les objections de Thomas

La septième fut une discussion entre le pieux et puissant roi Alphonse d'Espagne et le savant et subtil Thomas. Le roi lui dit : « Ô Thomas, sois le bienvenu à ma cour, car tes conseils m'empêcheront de verser le sang des Juifs. Voici six jours qu'un certain évêque est venu ici et a prêché devant une grande assemblée que les Juifs ne pouvaient célébrer leur Pâque, appelée Pessaḥ (פסח, la Pâque juive) dans leur langue, sans le sang de quelque chrétien.



Alphonse X et sa cour
*Libro de los juegos*, 1283. Cour d'Alphonse X, bibliothèque de l'Escorial. Cette miniature donne un contexte de cour castillane ; elle n'identifie pas le roi Alphonse du dialogue. [provenance]

« Bien que je voie chez cet homme davantage de signes de folie que de science, que puis-je faire si le peuple le croit et réclame justice ? Ils entrent dans mon palais ; peu s'en faut qu'ils ne me manquent de respect ou ne me tiennent pour juif si je ne les châtie pas pour ce qui est devenu une certitude dans leur esprit rempli de superstitions. Tout cela est contraire à la raison ; pourtant, je désire savoir ce que je pourrais répondre à ces insensés, qui sont nombreux, et je n'ose entreprendre de les détromper.

« Je sais que tu connais la loi des Juifs, leurs traditions et leurs coutumes. Tu sauras si leur loi donne lieu à cela, ou s'il s'en trouve quelque chose dans leur Talmud (תלמוד, « étude »), qui est l'explication de la Bible. Tu as étudié ces matières, comme le proclame ta renommée et comme je le sais moi-même. S'ils sont coupables, je les exilerai de mon royaume ; si l'accusation est fausse, j'exposerai ma vie pour les sauver, car, après tout, ils sont mes vassaux.

« La deuxième chose que je te demande est de me dire la cause de la ruine des Juifs depuis les temps anciens. Ne me dis pas que cette connaissance ne me concerne pas : il y a là un secret que je te révélerai un de ces jours. Je ne parviens à expliquer leur ruine ni par des causes naturelles ni par un châtiment, car nous voyons beaucoup de peuples qui ont péché plus qu'eux sans en être punis ; au contraire, ils ont connu de grandes prospérités.

« Au temps du roi Latinus, on adorait la planète Saturne. Ce roi renversa son temple, en bâtit un autre à Vénus et brûla les prêtres de Saturne sur l'autel de Vénus. Pourtant, Latinus et son peuple jouirent des temps les plus heureux qu'on ait connus au monde. Les auteurs dignes de foi disent même que, dans des îles lointaines de la mer, on rend un culte à cet astre. Un temple y est construit ; il renferme une statue dont le visage est tourné vers le haut. On y commet certaines abominations avec une jeune fille qu'on y amène ; avec le sang, on pétrit une pâte, et celui qui en mange est appelé saint. Cette jeune fille ne se marie jamais, mais se prostitue auprès de tous. La moitié de ce qu'elle gagne assure sa subsistance ; l'autre revient aux ministres de ce temple. Elle exige une forte somme, car celui qui vient à elle est sanctifié pour toujours.

« Près de cette île existe un certain culte dont l'offrande consiste en sept souris et sept chauves-souris. On dit que ces gens jouissent de ce que la terre offre de meilleur et qu'ils n'ont jamais été soumis par une autre nation. Après le roi Latinus, il y eut à Rome un roi qui renversa l'autel de Vénus et éleva un temple à Saturne. Or nous voyons que les Romains dominèrent le monde entier et soumirent des terres que d'autres n'avaient pu conquérir, l'Allemagne et la Bourgogne, dont les habitants sont les plus vaillants de l'univers. Nous trouvons que les habitants de Dines servaient la Lune, de même que tout le peuple de Carvate ; ceux de Cresmin et de Gosmin servaient le Soleil, et les Chaldéens le feu.

« Il existe des îles où l'on adore l'élément de la terre : ils mériteraient qu'on les mît dessous et que leur dieu demeurât au-dessus d'eux. Jadis, en Chaldée, certains lieux se prosternaient devant une poule ; d'autres, devant l'image d'un bouc, d'autres devant

un âne, d'autres devant une mule et un cheval ensemble. Certains se prosternaient devant la première personne rencontrée le matin en franchissant le seuil de leur maison. Tous jouirent de grandes prospérités. À Rome, où il y avait des hommes intelligents, s'éleva un roi nommé Janus. Parce qu'il sortait vainqueur des batailles, le peuple en fit un dieu et l'appela le dieu des dieux ; et, malgré tout, ils prospérèrent.

« S'il est vrai que les Juifs furent châtiés pour leurs péchés, comment expliquer un tel exil ? Nous ne voyons pas qu'un père, constatant que son fils pèche, l'exile : il le réprimande dans sa maison. Les Juifs sont appelés fils de Dieu, comme le dit l'Écriture, et cela jusqu'à la venue de notre Sauveur, à propos duquel David dit : "Le Seigneur m'a dit : Tu es mon fils." Je demande encore : si les Juifs ont péché, en quoi le sanctuaire de Jérusalem a-t-il péché ? Toute l'Écriture s'accorde à dire qu'il était une chose sanctifiée. Les Juifs disent que c'est de là que Dieu commença à créer le monde et que là sont reçues les prières de tous les hommes. Les Ismaélites l'appellent la porte des cieux ; les chrétiens disent que de là les âmes montent à la gloire, que de là la prophétie vient aux prophètes et que notre Sauveur y est né, comme le dit David : "Le Seigneur enverra de Sion le sceptre de ta puissance ; du sein de l'aurore", etc.

« Si nous disons que cette ruine ne leur est pas venue en châtiment, mais par des causes naturelles, nous savons que quatre choses sont essentielles à la guerre. La première est l'intelligence nécessaire aux stratagèmes ; or l'Écriture atteste que les Juifs sont plus intelligents et plus rusés que les autres nations. Ils n'ont donc pas été vaincus faute de cela.

« La deuxième est la vaillance et la force. Titus, leur ennemi, raconte que trois jeunes Juifs, frères, défendirent pendant trois jours et trois nuits une porte de Jérusalem contre son armée, pour le braver. Couvert de honte, il finit par rassembler toutes ses troupes et les réprimanda. Tous réunis tentèrent un dernier effort ; pourtant, une multitude périt, et les jeunes hommes gagnèrent la porte et la fermèrent sans que personne pût les en empêcher.

« Une autre est la richesse, qui permet d'entretenir les soldats. Il y avait des Juifs qui promettaient du blé pour nourrir l'armée pendant deux ans. Ce que je sais de leur richesse, c'est qu'un roi ayant marché contre eux, ils cherchèrent à faire la paix avec lui et lui donnèrent tout l'argent et tout l'or du Temple afin qu'il cessât de les combattre. L'année suivante, un autre roi vint, et l'Écriture dit qu'ils lui donnèrent tout l'argent et tout l'or du Temple ; elle ne dit pas qu'ils lui donnèrent ce qui restait. Cela se voit

clairement dans le livre de leurs Rois : il semble qu'en une année ils aient de nouveau réuni ce qu'ils avaient sorti l'année précédente. Si cela arrivait en Espagne, le peuple ne pourrait relever la tête en sept ans.

« La dernière est le grand nombre d'hommes. Lyre écrit qu'en Juda, six cent mille hommes portaient l'épée, et qu'en Israël, huit cent mille tiraient à l'arc. On ne trouve pas un tel nombre dans tous les royaumes du monde. Ainsi, je ne vois pas de raison naturelle à la ruine d'un pareil peuple. »

Voici quelle fut la réponse de Thomas : « Puissant et saint roi, j'entends des choses surprenantes. Je m'étonne qu'un cœur sage et intelligent comme le tien puisse accueillir une chose si contraire à la raison. Bien que je sache que tu n'y crois pas, je suis stupéfait que tu poses la question. Les Espagnols aussi, plus intelligents que toutes les nations, croient aux sornettes que les vieilles femmes racontent en filant au clair de lune. Les tyrans, eux, cherchent des prétextes pour accroître leurs biens grâce à la sueur d'autrui. Je ne leur trouve d'autre excuse que la haine de la religion qui intervient aussi dans cette affaire. C'est pourquoi ils cherchent à ruiner les Juifs à toute occasion, les voyant si abaissés. Ils ne croient pas à leurs propres accusations ; ils s'en servent pour réaliser les desseins qu'ils nourrissent. Ils ne mesurent pas la portée de leur entreprise, car le défenseur des Juifs est puissant, et il agit non parce qu'il les aime comme autrefois, mais parce qu'il est dans la nature divine de veiller avec plus de sollicitude sur les êtres les plus abaissés que sur ceux qui occupent une position élevée. La raison en est évidente : ce qui est le plus abaissé et le plus faible est aussi le plus exposé à la destruction. La miséricorde de Dieu s'étend sur toutes ses œuvres, et il ne veut qu'aucune de ses créatures périsse, fût-ce la fourmi ou la mouche. À plus forte raison en est-il ainsi des Juifs, qui possèdent une loi, même si elle est désormais dépassée. Dieu leur fut si proche aux premiers temps ; aujourd'hui, ils endurent un exil si amer pour se conformer à ce qu'ils croient être la volonté divine.

« Quant à ta question, ô roi, je dis que l'homme, lorsqu'on lui présente un aliment auquel il n'est pas accoutumé, le prend en horreur et que sa nature l'abomine. Si l'on disait à un chrétien de manger de la chair de chien ou de chat, il cracherait et s'enfuirait, comme le Juif devant le porc et la graisse interdite (ḥelev, חלב, catégorie de graisse animale interdite). Le porc convient pourtant fort bien au tempérament de l'homme. S'il en est ainsi, pourquoi le fuirait-il ? Est-ce parce qu'il est abominable et sale dans sa nourriture ? Pourquoi alors mange-t-il la poule, qui mange toutes sortes

de vers dans les tas d'ordures ? La graisse est pourtant la meilleure partie de l'animal. S'il s'en abstient, c'est parce qu'il n'a pas l'habitude d'en manger et qu'il veut obéir au commandement divin.

« Il serait donc encore plus étrange qu'il ait le cœur assez dur pour tuer un homme afin de se procurer son sang, tout en vivant dans le pays et sous le pouvoir de cet homme, sachant qu'on le mettrait en pièces si on le découvrait. D'autant que la Loi interdit de tuer. Et que dire de la faiblesse de leur cœur, quand cent Juifs se trouvent sur une place et qu'un jeune étranger vient crier : "Au Juif !", et que tous s'enfuient ? De même, lorsqu'on amène un homme sur la place pour l'exécuter, ils s'en éloignent : leur nature ne leur permet pas de voir tuer, même leurs ennemis. Cela vient de ce que Dieu les a maudits, comme le dit l'Écriture : "Je mettrai la crainte dans leur cœur, et le bruit d'une feuille agitée les poursuivra."

« Nous voyons ainsi que les Juifs ne mangent le sang d'aucun animal. Même celui du poisson, dont les talmudistes disent qu'il ne porte pas le nom de sang, ils ont interdit de le boire et ils le prennent en horreur, pour ne pas s'y accoutumer, alors même qu'ils voient tant de peuples manger du sang. Combien plus doivent-ils avoir horreur du sang humain, qu'ils ne voient aucune nation consommer ! Considère, seigneur, que, si un Juif mange un morceau de pain et que du sang sort de ses dents, il ne peut plus le manger avant de l'avoir nettoyé. On sait bien que l'homme a plus d'aversion pour le sang d'autrui que pour le sien ; or, même si c'est le sien, il le prend en horreur par habitude.

« La raison pour laquelle il a été ordonné aux Juifs de ne pas égorger les animaux avec un couteau ébréché est précisément de les détourner de manger du sang. La secousse provoquée par l'entaille de la lame fait affluer le sang vers le cœur, qui est la partie principale, et il n'en sort plus. C'est pourquoi la chair d'un animal égorgé par un étranger se putréfie plus vite que celui égorgé par un Juif : l'abattage de l'étranger ne fait pas sortir tout le sang de l'animal, et c'est de ce sang que vient la putréfaction.

« Cela est clair, et j'en ai fait l'expérience. »

Le roi répondit : « Je suis mécontent de toi, Thomas, parce que tu as compris que je croyais les accusations portées contre les Juifs ; c'est me faire affront. Ce que je te demande, c'est quels arguments je puis opposer à ce peuple insensé pour le calmer. Tu dis qu'il leur est interdit de tuer des hommes ; leurs ennemis peuvent répondre que cela vaut d'un Juif à un autre, mais pas pour un étranger. J'ai entendu dire que, selon les talmudistes, si le bœuf d'un Israélite tue celui d'un étranger, son propriétaire n'est pas tenu de dédommager la victime. »

Thomas répondit : « J'ai déjà eu une discussion à ce sujet avec un personnage important de la famille Abrabanel, venu de Séville, dont il était originaire. Il me répondit que le Talmud contenait une réponse claire, là où il est dit qu'il est interdit de voler un non-Juif et que ce vol est tenu pour plus grave que celui commis au détriment d'un Israélite. Mais, dans le cas des bœufs, il s'agit d'un dommage que l'animal de l'un cause à l'animal de l'autre. Le Juif ne sait pas aussi bien surveiller le bétail que le non-Juif, qui y est constamment accoutumé. En outre, à supposer même que nous disions que le dommage causé par le bœuf d'un Israélite n'entraîne pas de réparation, cela n'autorise pas pour autant à faire du mal de sa propre main ni à voler les biens d'autrui, encore moins à tuer quelqu'un. »

Le roi dit : « Je me réjouis fort de ce que tu dis, et davantage encore de ce qu'a dit Abrabanel. Tu me réjouirais plus encore en le faisant venir à ma cour. Cela me donne aussi de quoi blâmer mon peuple : puisque les Juifs ont des lois et des jugements équitables, des vertus dignes d'éloge, telles que la justice et la charité, et qu'ils sont des hommes intelligents, comment peut-on les haïr ? Cela ne convient pas à ceux qui aiment la vérité.

« À propos de leur charité, un grand évêque prêcha devant moi en disant que celui qui appelle le Juif un chien se trompe : il serait plus juste de l'appeler un porc, car il en imite le caractère, et non celui du chien. Lorsqu'un homme frappe un chien, tous les autres chiens courent après l'animal frappé pour le mordre et aggraver sa blessure. Au contraire, lorsqu'on jette une pierre à un porc, tous les autres crient avec lui. Ainsi font les Juifs. Si l'un d'eux vient dans nos églises et vole le calice, tous cherchent à le sauver : le tailleur va trouver tel prince de ses amis, l'orfèvre le duc ; les autres agissent de même, les uns par des dons et des présents, les autres par des prières, jusqu'à le tirer du châtiment qui le menace. Il convient de voir là une qualité excellente. »

Thomas répondit : « Je n'ai jamais vu un homme intelligent faire du mal aux Juifs. Personne ne les hait, sinon le vulgaire, et celui-ci a ses raisons : ils sont orgueilleux et veulent dominer ; ils ne pensent pas qu'ils sont exilés et serviteurs, poussés d'un peuple à l'autre. Au contraire, ils veulent se faire seigneurs, et c'est pourquoi le peuple les envie. Le sage dit que la haine née de l'envie ne s'oublie jamais. La preuve en est que, lorsque les Juifs arrivèrent dans ce royaume, ils venaient comme des serviteurs, vêtus de haillons. De nombreuses années passèrent sans qu'ils portassent de vêtements de prix ni montrassent de fierté ; alors, on ne les accusait pas de manger du sang. Si tel avait été le cas, cela aurait été écrit dans les chroniques des rois d'Espagne, selon une coutume bien établie, pour servir d'exemple à ceux qui viennent ensuite. Il

est manifeste qu'au temps où ils ne donnaient pas prise à l'envie, ils étaient aimés. Aujourd'hui, les Juifs dominent : celui qui possède deux cents ducats s'habille de soie et vêt ses enfants de broderies, comme les grands qui ont mille doblas (pièces d'or) de revenu par an. C'est pourquoi on les accuse de cela, peut-être afin de les chasser du royaume. Salomon a dit à leur sujet : "Sous trois choses la terre tremble : sous un serviteur qui règne."

« La deuxième cause de la haine est que, lorsque les Juifs vinrent dans ce royaume, ils étaient pauvres et les chrétiens riches ; aujourd'hui, c'est le contraire. Les Juifs sont intelligents et habiles à rechercher leur profit ; en outre, le prêt à intérêt les a beaucoup enrichis. Voyez : les Juifs possèdent « trois parts » des terres et des domaines d'Espagne (le texte ne précise pas sur combien), et tout cela à cause d'une usure si lourde. »

Le roi dit : « Ce sont là des raisons qui expliquent la naissance de la haine, bien que les Juifs puissent se défendre en demandant qui oblige le chrétien à leur payer un intérêt. Je considère aussi leur refus de manger et de boire avec les chrétiens. Or rien ne rapproche davantage les cœurs divisés que l'habitude de manger ensemble : dans un certain endroit des îles, on jure même par le pain que l'on partage. Et je jure par notre Sauveur, qui m'a fait roi, que parfois je me mets dans une telle colère que je désire tuer les Juifs ou les exiler, car j'ai entendu dire que, si un ver tombe dans leur verre de vin, ils le retirent et boivent le vin ; mais, si l'un de nous touche leur verre, ils le répandent, nous tenant pour un peuple impur. »

Thomas répondit : « Les Juifs ne sont pas coupables de cela ; c'est le Talmud qui leur a mis des fers aux pieds. On a rendu cette règle si pesante qu'il ne leur reste aucune issue. Il est vrai que la Bible dit : "Ils mangeaient la graisse de leurs sacrifices, ils buvaient le vin de leurs libations." Mais ils n'ont pas compris qu'il s'agit des sacrifices et des libations faits au Soleil et à la Lune avant que le Messie ne vînt au monde. Les talmudistes sont venus et ont dit que tout vin versé en libation pour quelque culte que ce soit, hors du sanctuaire, était interdit. Ils ont rendu cela si rigoureux que, même si l'on ne sait pas s'il a servi à une libation et qu'il n'y ait qu'un doute, il est interdit. »

Le roi dit : « Tu dis que la faute revient à ceux qui ont composé le Talmud ; je dis, moi, qu'elle revient à ceux qui lui obéissent. Pourtant, j'ai maintenant compris que, sur ce point du vin, les Juifs suivent la Loi. »

Thomas dit : « Il en est ainsi, sans doute. Je raconterai ce qui arriva à ton père. Il dit un jour à un Juif qui était son médecin : "J'ai entendu dire que vous nous tenez pour impurs, et que c'est pourquoi vous prenez garde que nous ne touchions votre vin. Dieu permet-il une telle chose ?" Le médecin répondit : "Seigneur, tu es malade ; il n'y a donc lieu de parler que de ta santé. Qu'on apporte de l'eau pour te laver les pieds : cela te fera du bien, et ensuite je répondrai à ta question." Dès qu'il eut achevé de lui laver les pieds, il but cette même eau. Voyant cela, le roi lui dit : "Tu as déjà répondu à ma question." Les grands dirent qu'ils ne comprenaient pas. Le médecin répliqua : "Qu'est-ce qui est le plus impur : l'eau avec laquelle on se lave les pieds, ou ce qui a touché la main ou le visage ? Si notre conduite tenait à l'impureté, je n'aurais pas bu l'eau du bain." » Alphonse dit : « Le médecin avait raison et devait être fort intelligent. »

Le roi demanda à Thomas : « Que me conseilles-tu de faire pour que les Juifs ne soient pas détruits au milieu de ce peuple ? » Thomas répondit : « Mon conseil est que tu fasses proclamer dans le royaume que tous les domaines acquis par les Juifs grâce à l'usure doivent revenir à leurs propriétaires, selon ce que décideront les juges. Qu'en outre aucun Juif ne porte de soie et qu'ils portent une marque rouge, afin qu'on reconnaisse qu'ils sont juifs. »

Le roi répondit : « Ton conseil me paraît bon. Je m'étonne seulement que leur Loi leur permette le vol dans le cas de l'usure. » Thomas dit : « Dieu nous garde de croire qu'elle le leur permet ! Mais les Juifs, poussés par la cupidité, en donnent une interprétation à leur avantage. La Bible dit : "À l'étranger, tu prêteras à intérêt", et elle appelle étranger celui qui n'a aucune foi. Elle dit aussi : "À ton frère, tu ne prêteras pas à intérêt." Or nous sommes les frères des Juifs, car l'Écriture dit : "Ésaü n'est-il pas frère de Jacob ?" Ils reconnaissent eux-mêmes cette fraternité : "Ainsi parle ton frère Israël." »

Le roi dit : « Cette explication diffère de celle que j'ai entendue. Il existe en Égypte un certain groupe parmi les Juifs pour lequel les paroles du verset "À l'étranger, tu prêteras à intérêt" signifient : même s'il est juif ; et "À ton frère, non" signifie précisément son propre frère. »

Tandis que le roi tenait ces propos, certains hommes se présentèrent devant lui et dirent qu'on avait trouvé un mort dans la maison d'un Juif et qu'on l'avait tué pour lui prendre son sang. Le roi dit à Thomas : « Réponds à ces sots, car je crains de me mettre en colère contre eux. » Thomas leur répondit tout ce qu'il avait dit au roi et les réprimanda sévèrement. Il leur dit enfin : « Le roi connaît désormais le mal qui vous

tourmente et sait que vous avez des raisons de vous plaindre, puisque les Juifs vous ont pris vos biens et vos domaines. Il a déjà ordonné qu'on vous les rende, ainsi que ce que vous avez payé en intérêts excessifs. Il a ordonné aussi qu'ils ne portent ni soie ni vêtements semblables aux vôtres. Cela suffit à votre bien-être, sans que vous recherchiez votre déshonneur ni couriez après des futilités. »

Alors le peuple s'agenouilla et dit : « Vive le roi notre seigneur, qui aime la justice ! » Le roi dit : « Vous êtes mon peuple et mes enfants. Je jure par l'autel de notre Sauveur qu'il ne vous sera fait aucun mal, pourvu que vous me racontiez l'affaire de cette mort. »

Ils répondirent : « Que pouvons-nous dire ? Et par quoi nous justifier ? Toi, seigneur, tu es sage et tu connais nos souffrances. Les Juifs dévorent nos biens ; ils nous ont même pris nos bœufs par l'usure, si bien qu'il ne nous reste rien pour labourer la terre. Nous cherchions à les voir chassés du royaume. » Le roi dit : « Ainsi donc, le Juif n'a pas tué le chrétien, mais vous l'avez tué et vous méritez d'être châtiés ? » Ils dirent : « Non, seigneur. Nous l'avons trouvé mort cette nuit sur la place. Nous avons dit aux personnes présentes que nous allions l'enterrer, puis nous l'avons jeté dans la maison d'un Juif. Nous avons pour témoins trois personnages importants. » Ceux-ci vinrent devant le roi, qui laissa les accusés libres à cause de son serment. Il se réjouit beaucoup de constater par l'expérience que les accusations portées contre les Juifs étaient fausses et ordonna de l'écrire dans les chroniques.

Thomas aussi se réjouit beaucoup, car ses paroles s'étaient révélées sages et vraies. Le roi lui parla ainsi : « Tu es venu, ô Thomas, pour m'éclairer ; Dieu t'en récompensera dans l'autre monde. » Il répondit : « Puissé-je recevoir de toi cette récompense dans celui-ci ! » Le roi dit : « Demain, nous en viendrons aux autres questions. Peut-être te récompenserai-je aussi, à condition que tu m'amènes cet Abrabanel s'il est dans la ville ; s'il est absent, écris-lui en mon nom. »

Thomas répondit : « Tu auras plaisir à parler avec lui, d'autant qu'il descend de la maison royale. » Le roi répliqua : « Cela est faux. D'après ce que nous voyons, toute cette lignée fut anéantie quand Nabuchodonosor marcha contre eux, de crainte que le peuple ne se fortifiât grâce à elle. »

Thomas répondit : « Sache, seigneur, que, lorsque Nabuchodonosor se rendit à Jérusalem, de puissants rois l'accompagnèrent pour l'aider : les uns par crainte de lui, car il dominait alors le monde, les autres par haine des Juifs et de leur Loi. Le plus grand fut le roi Hispano, dont le royaume fut appelé Espagne d'après son nom. Son gendre, nommé Pyrrhus, de la lignée des rois de Grèce, alla avec lui. Pyrrhus et Hispa-

no détruisirent les Juifs et abattirent leur vaillance ; ce furent eux qui prirent Jérusalem. Nabuchodonosor, voyant l'aide qu'ils lui avaient apportée, leur donna une part du butin et des captifs, selon l'usage des rois.

« Sache aussi, ô seigneur, que Jérusalem comportait trois divisions allant du nord au sud. Depuis les murailles de la ville, à l'ouest, jusqu'à la première division, vivaient les artisans, à la tête desquels se trouvaient ceux qui broyaient les aromates, nécessaires au service du sanctuaire. C'est à leur propos que le prophète dit : "Lamentez-vous, habitants du Mortier." De la première division à la deuxième habitaient tous les étudiants et les marchands ; les savants ont davantage besoin des marchands que les marchands des savants : le marchand ne ressent pas son manque de savoir, tandis que le savant ressent son manque d'argent. De la deuxième division à la troisième se trouvaient tous les descendants de la maison royale, de la famille de David, ainsi que les prêtres, ministres du Temple.

« Lorsque Jérusalem fut partagée entre ces rois, Nabuchodonosor prit les deux premières parties, tout le peuple des environs et les habitants des autres villes, et les emmena en Perse et en Médie. Il donna la troisième partie à Pyrrhus et à Hispano. Pyrrhus embarqua tous les captifs sur des navires et les conduisit dans l'Espagne ancienne, c'est-à-dire en Andalousie, ainsi que dans la ville de Tolède. De là, ils se dispersèrent, car ils étaient nombreux et la terre ne pouvait les contenir. Certains membres de la maison royale allèrent à Séville, puis à Grenade. Lors de la destruction du second Temple, l'empereur résidait à Rome et dominait le monde. Il prit, à Jérusalem et dans d'autres villes, quarante mille familles de la tribu de Juda et dix mille de celle de Benjamin, et les envoya alors en Espagne, où il exerçait sa domination, avec quelques prêtres. La plus grande partie de la tribu de Benjamin et des prêtres gagna la France, ainsi qu'un petit nombre des fils de Juda. Ainsi, les Juifs de ce royaume sont de la maison royale ou, du moins pour la plupart, de la tribu de Juda ; il n'y a donc pas lieu de s'étonner qu'on y trouve une famille descendant de David. »



La sortie d'Égypte dans la Haggadah dorée

L'Exode dans la Haggadah dorée, vers 1320, British Library, Add. MS 27210, f. 14v. Cette mémoire biblique du départ d'Égypte accompagne la réflexion du récit VII sur les exils et les origines. [provenance]

Le roi dit : « Tu me racontes des choses que je n'ai jamais entendues. Si je ne connaissais pas ta famille, je dirais que tu es juif toi aussi, tant tu défends leur cause. » Thomas répondit : « Tu m'offenses, seigneur, par une injure qui ne saurait être plus grande. »

Le roi dit : « Je dis bien que tu n'es pas des leurs. Même si je disais que tu en es, ce ne serait pas un grand déshonneur, puisque tu es chrétien aujourd'hui. Le monde sait que nul ne peut montrer une origine, des branches et une souche aussi pures que les Juifs. Les puissants rois nos ancêtres ont déclaré qu'ils étaient issus des Goths. Certains auteurs disent que les Goths descendent de Gad, fils du patriarche Jacob. L'un de ses descendants vint à Rome et se fit chrétien ; il connut une telle prospérité qu'il devint le premier des consuls, puis parvint à régner. De lui descendit la famille des Goths. Si tu examines les autres peuples, tu ne trouveras pas de quel tronc ils sont issus. Rome, qui dominait le monde entier jusqu'à ses extrémités les plus reculées, au-

delà desquelles on ne pouvait aller, doute de la lignée de ses habitants. Salluste dit qu'ils étaient Troyens; Virgile, qu'ils étaient Grecs; d'autres, qu'ils étaient fils de Romulus.

« Après la venue des Césars, les familles se confondirent. D'abord, l'Empire fut à Rome; de là, il passa à Constantinople, où les habitants étaient des Romains venus s'établir à cause de l'empereur Constantin. Aujourd'hui encore, il existe des Grecs appelés Romains à cause de Rome. Puis vinrent les Français, qui dirent qu'ils ne reconnaissaient aucune origine fondée aux Romains et qu'eux-mêmes descendaient du roi Éliphaz. Ils transférèrent l'Empire en France, au temps de Charlemagne. Les Allemands vinrent ensuite et prétendirent posséder, à la différence des Français, une généalogie solidement établie; ils firent la guerre et transférèrent l'Empire en Allemagne, au temps de César Antoine. Ni les uns ni les autres ne connaissent avec certitude leur origine.

« Et de quoi nous étonnons-nous, si, dans notre foi même, on ne connaît pas la famille de notre Sauveur? Matthieu rattache sa généalogie au mari de Marie, nommé Joseph, et dit que Joseph descendait de David; Luc dit qu'il n'était pas de la lignée royale, je veux parler de Joseph. Or nous croyons que Joseph ne connut Marie ni avant ni après l'enfantement, lequel eut lieu par l'œuvre de Dieu. S'il en est ainsi, comment établirons-nous la descendance de Jésus à partir de David? Et nous disons qu'Obed engendra Jessé, Jessé David, et David Jésus. » Thomas répondit : « Seigneur, c'est Marie qui était de la lignée de David. D'ailleurs, ce n'est pas un défaut de notre foi de dire qu'il ne descendait pas d'un homme, mais de Dieu et de son esprit. »

Le roi dit : « Ainsi le crois-je. Mon intention est seulement de dire que les familles n'ont pas d'origine manifeste et que, chez ces pauvres Juifs, on trouve un fondement et un commencement. Ce que dit le prophète Balaam : "Il ne sera pas compté parmi les nations", et que nous prenons pour du mépris, est assurément à leur honneur. Parce qu'ils ne se sont pas mêlés aux gentils, ils ont connu leur descendance et leur tronc, comme le texte poursuit : "Qui a compté la poussière de Jacob?" »

Thomas se tourna vers les grands et dit : « Il n'est pas de couronne comme celle des rois! Le roi mon seigneur défend les Juifs deux fois plus que moi, et personne ne lui dit ce qu'il m'a dit. » Le roi répondit : « Ce que je t'ai dit par plaisanterie et divertissement, pourquoi le prends-tu en mauvaise part? Laissons cela et revenons à l'essentiel. Je t'interroge sur ce que tu m'as dit : les préceptes n'auraient été donnés qu'à ceux qui

sortirent d'Égypte. Cela convient aux préceptes qui dépendent de cette sortie ; mais les autres, qui sont des règles et des lois de vérité, pourquoi n'ont-ils pas été donnés aux chrétiens ? »

Thomas répondit : « Les Juifs disent que ce n'est pas là une question, pas plus qu'on ne peut demander pourquoi Dieu n'a pas fait de l'âne un philosophe et de la mule une prophétesse, ou pourquoi il n'a pas donné à la Lune la lumière qu'il a donnée au Soleil. » Le roi dit : « Je ne te demande pas ce que disent les sots, mais quelle est ton opinion, si tu n'es pas sot comme eux ? » Thomas répondit : « J'ai également discuté de cela avec Abrabanel, et je lui en ai voulu pendant bien des jours, bien qu'il soit un grand savant. » Le roi dit : « Ne dis-tu pas qu'il ne doit pas y avoir de haine dans les discussions ? La liberté de parler t'est accordée ; raconte donc ce qu'il t'a dit. »

Thomas répondit : « Il m'a dit : "Le corail tient le milieu entre le minéral et la plante, et l'éponge entre la plante et l'animal, parce qu'elle est douée de sensation ; le singe, entre l'animal et l'homme ; l'homme, entre l'animal et le Juif ; le Juif, entre le ciel et la terre ; et le ciel, entre les anges et le Juif. Aussi la nourriture du Juif est-elle différente : les plantes se nourrissent de la terre, l'animal des plantes, et toutes lui sont agréables. Mais l'homme, dont le rang est plus élevé que celui de l'animal, ne se nourrit pas de toutes les herbes, seulement de celles qui conviennent à son tempérament ; de même, il mange des animaux, mais pas de tous, car il ne mange ni le cheval ni la mule. Le Juif, qui possède un rang supérieur à celui de l'homme, ne mange parmi les animaux que les espèces qui lui conviennent, et encore après de nombreuses préparations : salage, lavage, retrait des graisses interdites et du sang. Ainsi la chair se transforme au point de sembler un aliment d'une autre nature, afin qu'on ne dise pas qu'il mange de la chair animale. Le chrétien, lui, mange de tout sans distinction. C'est pourquoi le Prophète a dit, à propos des aliments : 'Et je vous ai séparés des peuples.' Ainsi les préceptes n'ont été donnés qu'à ceux qui étaient d'un rang plus élevé que l'homme, puisqu'il a dit à leur sujet : 'Et vous serez pour moi un bien précieux entre tous les peuples.' Aussi les préceptes ne vous ont-ils pas été donnés." »

Le roi dit : « Et que lui as-tu répondu ? » Thomas dit : « Je lui ai répondu : "Il est vrai que nous n'avons pas reçu tous ces préceptes, mais c'est en raison de notre noblesse et de notre perfection. Les graisses interdites et le sang accroissent l'ardeur du désir, de même que la chair du porc et des autres animaux. Il faut donc interdire aux Juifs, qui s'abandonnent à la luxure, comme le Prophète en témoigne lorsqu'il dit d'eux : 'C'est pourquoi, prostituée, écoute la parole, etc.', les aliments qui excitent ce

désir. Mais les chrétiens, grâce à leur bon tempérament et à leur perfection, transforment tout ce qu'ils mangent selon leur propre tempérament, comme le miel adoucit l'amertume de l'écorce d'orange." »

Le roi dit : « Il aurait pu te réfuter en invoquant tous les autres préceptes, ceux qui ne concernent pas les aliments. » Thomas dit : « Ceux-là aussi s'expliquent par notre noblesse et notre bon tempérament : la moindre chose suffit à nous conduire à la perfection. Nous voyons ainsi des hommes de constitution robuste qui, lorsqu'ils sont malades, recouvrent la santé avec peu de remèdes, parce qu'elle leur est naturelle; d'autres, d'une complexion faible, ont besoin de beaucoup pour guérir. Ce sont les Juifs, auxquels six cent treize préceptes ne suffisent pas pour devenir bons. Le chrétien ressemble à la sphère diurne, et le Juif à celle de la Lune. Comme l'écrit le Philosophe, les anges, parce qu'ils sont de purs intellects, n'ont besoin, pour leur perfection, d'accomplir aucune œuvre par eux-mêmes, si ce n'est de mouvoir les sphères. La sphère diurne (celle du mouvement quotidien du ciel), parce qu'elle est la plus élevée des réalités matérielles, doit accomplir son œuvre par elle-même : c'est le mouvement, mais un seul lui suffit. La sphère qui la suit, plus éloignée de la perfection, accomplit deux mouvements; et l'on en connaît beaucoup dans la Lune, car son rang est très éloigné de cette perfection. »

Le roi dit : « Tu as bien répondu; ce n'est pourtant pas une raison de retirer ton affection à ce savant. Tous s'accordent à dire que les religions ne se maintiennent que par l'imagination. Le Juif se représente qu'aucune autre loi ni aucune autre foi n'égale la sienne; le chrétien considère que le Juif n'est qu'un animal sous forme humaine, dont l'âme se trouve en enfer; et si tu interroges le Maure, il dira à propos des uns et des autres que l'enfer est plein de nous.

« Dans des îles très lointaines de la mer, il existe des gens qui s'agenouillent devant l'image d'une mule et la portent sur leurs bannières; quiconque est assez grand pour atteindre cette image l'embrasse. Lorsque les chrétiens s'y rendent, ces gens se moquent d'eux, disant que nous adorons l'image d'un homme, bien que ce soit la plus noble de toutes les figures, au point qu'il est dit, à propos du trône de Dieu : "Une ressemblance comme l'aspect d'un homme." Et, à propos des êtres vivants : "La ressemblance de leurs faces était une face d'homme." Dieu, qui ne permit aux Juifs aucune image, ordonna pourtant de faire dans le sanctuaire des chérubins sous forme humaine. »

Après cela, le roi dit : « Assez de conversation pour aujourd'hui ; le soleil se couche. Reviens demain, car ce que tu as dit m'a beaucoup plu. » Thomas revint le lendemain, et le roi lui dit : « Nous nous sommes laissés distraire par d'autres choses et je n'ai pas entendu la réponse concernant la cause de la ruine des Juifs. » Thomas répondit : « Je t'interrogerai d'abord, ô roi, sur une certaine chose que j'ai entendue à ton sujet. » Le roi dit : « Quel mal ai-je fait ? Que celui qui le sait le dise. »

Thomas dit : « Tu as envoyé un général à la guerre et, parce qu'il s'était trompé dans sa conduite, tu l'as condamné à ne plus voir ton visage. Un autre s'y est rendu ensuite et, bien qu'il se soit trompé, tu ne lui as infligé aucun châtiment. Quelle justice est-ce donc, seigneur, que, tous deux étant égaux dans la faute, l'un soit châtié et l'autre pas ? »

Le roi répondit : « Celui qui t'a raconté cela ne t'a pas dit la vérité. J'avais donné au premier des avertissements sur les plus grandes difficultés de la guerre et sur tous ses détails, et il a tout fait à l'inverse. Quant au second, je ne l'avais même pas envoyé à la guerre : il a pensé accomplir ma volonté, s'y est rendu et a agi selon son jugement. Qu'a-t-il donc fait qui méritât qu'on le mît à mort ? »

Thomas répondit : « Écoute, seigneur, ce que tu dis. Le premier capitaine représente les Juifs, auxquels il avait été interdit de vénérer les astres célestes. Après Moïse, quarante prophètes sont venus les avertir, et ils ont fait le contraire. Aussi Dieu n'a-t-il plus voulu qu'ils voient son visage, comme le dit la Bible : "Et moi, assurément, je cacherai ma face." Elle dit encore : "Et je les jetterai dans une autre terre, comme en ce jour." Mais tous les autres peuples qui pratiquent l'idolâtrie, Dieu ne les a ni appelés ni pourvus de préceptes. Ils ont voulu, selon leur intelligence, honorer l'armée des cieux, comme celui qui honore les princes pour honorer le roi. C'est pourquoi il a dit aux Juifs : "Vous seuls, je vous ai connus parmi toutes les familles de la terre ; c'est pourquoi je vous demanderai compte." Ils furent également châtiés parce qu'aucun de ces peuples ne sert deux dieux, et que celui qui en confesse deux renie l'Unique. Or les Juifs en servirent beaucoup, au point qu'on dit à leur sujet que Samarie, leur capitale, comptait trois cent soixante-cinq maisons d'idolâtrie, autant que les jours de l'année : chaque jour, ils servaient dans l'une d'elles et, à la fin de l'année, dans toutes ensemble. Cela est fort contraire à Dieu, qui hait la multiplicité.

« J'ai demandé à trois grands savants d'Allemagne qui valait le mieux, eux ou leurs pères. Ils m'ont répondu : "Sans aucun doute nos pères, dont le petit doigt était plus gros que nos reins ; la Maison sainte le montre, puisqu'elle leur fut rendue au bout de soixante-dix ans." Je leur ai dit : "S'ils valaient mieux que vous et ont servi plusieurs

dieux, pourquoi ne croyez-vous pas à la Trinité ?" Ils m'ont répondu : "C'est le contraire : nous avons reçu de nos pères l'avertissement de ne servir qu'un seul Dieu, car tous les prophètes les avaient prévenus que, s'ils pratiquaient l'idolâtrie, ils tomberaient dans une grande ruine." »

Le roi dit : « Ils t'ont mieux répondu que tu ne les avais interrogés. Je te dis, Thomas, que je suis très éloigné de la pensée des rois mes prédécesseurs, dont le dessein était vain lorsqu'ils cherchaient à faire des Juifs des chrétiens par la force : dans le secret, ceux-ci demeuraient entièrement juifs. On dit bien que trois sortes d'eau sont perdues : celle du baptême sur le Juif, celle qui tombe dans la mer et celle que l'on verse dans le vin. La raison qui me guide est que les Juifs ont vu cette manifestation redoutable et sainte, ces prodiges et ce feu du ciel, lorsque la Loi leur fut donnée. Cette représentation s'est imprimée en eux et leur est devenue naturelle. Les dépouiller de cette ancienne représentation, enracinée dans leur cœur, pour la remplacer par une nouvelle, c'est presque bouleverser leur nature. Les chrétiens, au moment d'adopter les représentations de leur foi, n'en avaient pas reçu d'autres du ciel : ils ne possédaient que des choses tirées de leur propre intelligence, à savoir le culte des images. Or celui qui ne possède aucune représentation bien établie peut en recevoir une nouvelle. »

Thomas dit : « C'est pourquoi je dis qu'il est impossible d'arracher la Loi du cœur des Juifs autrement que par le feu, puisqu'elle fut donnée par le feu. » Le roi dit : « Tu dis vrai ; mais ils te répondront que c'est à Dieu, qui l'a donnée par le feu, de la retirer par le feu, et non à toi. Je me souviens ainsi d'avoir entendu, à la table de mon père, deux ambassadeurs des communautés juives de Castille, les aljamas : l'un nommé don Joseph ben Benveniste, l'autre don Salomon ben Yaish. On leur disait devant mon père de se faire chrétiens. Ils répondirent que leur Loi avait été donnée devant six cent mille hommes, avec des prodiges, la manifestation de la Présence divine (shekhinah, שכינה, « présence divine ») et le feu du ciel ; pour qu'elle fût retirée, il faudrait procéder de la même manière. "Que Dieu vienne donc, qu'il nous conduise à une autre montagne, qu'il nous montre sa grandeur et nous dise d'abandonner la loi de Moïse pour en prendre une autre : tu verras, ô roi, si nous nous y obstinons." Voilà pourquoi je dis qu'il n'y a pas lieu de les blâmer pour cette obstination ; d'autant que, si les faits concernant notre Sauveur ne sont pas contraires à la raison, ils ne lui sont pas non plus très accessibles. C'est pourquoi notre foi s'appelle une interprétation de la Loi, et non une loi nouvelle. C'est en elle que je vis et que je mourrai ; avec elle, j'irai

au tombeau, car elle est notre salut et nous conduira au ciel avec les rois mes prédécesseurs. Je ne dis pas cela pour prendre le parti des Juifs, mais pour affirmer que nous n'avons pas le pouvoir de leur faire abandonner leur Loi. »



Scènes de la vie de Moïse

*Haggadah sœur*, deuxième ou troisième quart du XIVe siècle. British Library, Or. 2884, f. 12v. Une mise en images médiévale de Moïse, figure scripturaire du débat. [provenance]

Thomas dit : « Et combien de choses les Juifs croient-ils qui dépassent l'entendement ? » Le roi dit : « Cite-m'en quelques-unes. » Thomas reprit : « Ils disent que, lorsqu'ils étaient au Sinaï, Dieu leur a déchiré les cieux ; pourtant les cieux ne peuvent se corrompre ni se briser. Ils disent que Dieu était assis dans la tente de Moïse : selon cela, Dieu est un corps ; et ils fuient notre foi parce que notre Sauveur avait un corps ! Ils disent que, dans le second Temple, le feu ne descendit pas du ciel, mais qu'ils trouvèrent dans la montagne une fosse pleine d'huile. Ils en prirent et la versèrent sur le bois disposé sur l'autel ; cette huile se changea en feu.

« Ils disent qu'Habacuc était allé aux champs porter à manger aux moissonneurs, lorsqu'un ange vint et l'emporta à plusieurs lieues de là, dans la fosse aux lions où se trouvait Daniel ; tous deux mangèrent et burent, puis Habacuc revint auprès des moissonneurs avant même que l'heure du repas fût arrivée. Ils disent que les chèvres d'un de leurs justes se dressaient contre les loups et les dévoraient. L'un d'eux a dit qu'il avait mis du vinaigre dans sa lampe et qu'il s'était allumé à la place de l'huile. » Le roi dit : « Moi aussi, j'ai entendu raconter de semblables folies des Juifs : un oiseau pondit un œuf qui détruisit soixante villes ; à un endroit de la mer, un morceau de fer qu'on y jeta n'atteignit pas le fond en sept années. Je m'étonne qu'ils disent de telles choses, eux qui sont savants, à moins qu'elles ne recèlent quelque secret, ou qu'un fou malveillant ne les ait introduites dans le Talmud afin de le diffamer entièrement. Quoi qu'il en soit, on ne peut en tirer ni argument ni question pour les amener à croire à la Trinité. Ces choses fortifient la foi dans le cœur du peuple, puisqu'elles montrent la puissance divine et sa providence envers les justes, pour lesquels elle change la nature ; peut-être était-ce l'intention de celui qui les a racontées. La Trinité heurte leur foi, car ils croient en l'unité, et le peuple n'a ni les moyens ni l'étude nécessaires pour comprendre comment trois peuvent être un. Voilà pourquoi ils te disent qu'ils croient aux choses qui confirment leur foi, et non à ce qui la détruit. »

Thomas dit : « Il convient de mettre ces choses par écrit et d'en parler devant quelque savant. Revenons au sujet : je dis que la cause de la ruine des Juifs est naturelle, si l'on ne veut pas l'attribuer à un châtiment. Tu as parlé, ô roi, de leur richesse ; ils en ont possédé bien davantage. Salomon a dépensé pour le Temple mille huit talents d'or et sept mille d'argent. Leur population aussi était bien plus grande. On rapporte dans les Chroniques qu'il y avait en Israël un million cent mille hommes tirant l'épée, et quatre cent soixante-dix mille issus de la tribu royale. » Le roi répondit : « Deux choses m'étonnent : la première, d'où Salomon tira tant de richesses ; la seconde, comment tous ces Juifs ont tant diminué, eux qui formaient une multitude si considérable. » Thomas répondit : « Les navires d'Ophir lui en apportaient chaque année une quantité prodigieuse, et son père lui avait laissé un grand trésor qu'il avait pillé aux peuples. C'est pourquoi Salomon ne voulut pas l'employer à bâtir le Temple. »

Le roi dit : « Tu mérites un grand châtiment, car tu m'outrages, ainsi que tous les rois, en appelant pillage ce qu'ils prennent à la guerre ; mais ta sagesse fait pardonner ta faute. Et que réponds-tu sur la si grande diminution du peuple juif ? »

Thomas répondit : « Leur nombre s'est réduit au cours de grandes guerres, comme je le raconterai. Ceux d'entre eux qui survécurent et vinrent dans ton royaume subirent cette année-là une grande peste. Ce sont eux qui l'ont apportée au monde, comme le dit l'Écriture : "Le Seigneur attachera à toi la peste" : à toi, et non à une autre nation. Cela était lorsqu'ils se trouvaient dans leur pays ; après qu'ils en furent sortis, elle est venue jusqu'à nous. Comme le dit le proverbe : malheur au méchant, et malheur à son voisin. »

Le roi répondit : « Si un autre homme disait cela, je penserais qu'il a une cervelle de chat. Tullius, plus grand que toi, dit en effet que, cinquante ans avant l'arrivée des Juifs en Espagne, une grande peste survint, telle que l'on ferma les portes des grandes villes, notamment Cordoue, Tolède et Séville. De mon temps aussi, j'ai vu une grande mortalité : cent chrétiens mouraient chaque jour, et pas un seul Juif ; si bien que les chrétiens portaient de nuit leurs enfants chez les Juifs, pour voir s'ils pouvaient les sauver. À Rome et dans tous ses environs, il y eut la peste durant trois années consécutives, au point que les habitants crurent les dieux irrités contre eux et résolus à les faire tous mourir. Aussi suffit-il des défauts qu'ont les Juifs, sans leur imputer ceux qu'ils n'ont pas. Je te dis donc que tu n'as d'abord été leur avocat que pour verser ce poison à la fin. Revenons au sujet : tu n'as toujours pas répondu à la question de savoir comment les Juifs sont tombés par une cause naturelle. »

Thomas répondit : « Je dis, seigneur, que leur grandeur et leur élévation ont causé leur ruine. L'arbre en fournit un exemple : lorsqu'il s'élève démesurément, il tombe, parce que le vent le secoue davantage. De même, un vent d'orgueil a soufflé sur les Juifs, et celui qui hait l'orgueil les a abattus. Le Prophète dit à leur sujet : "Il a jeté des cieux à terre", ce qui renvoie à ce que nous avons dit : leur montée jusqu'aux cieux a causé leur chute. Ils se sont dressés les uns contre les autres, au point de diviser les cœurs.

« C'est une chose connue que toute chose au monde supporte la présence d'un compagnon, sauf l'orgueil, qui ne tolère aucun égal : de lui naît la haine entre les gens, et de la haine la division. Chacun d'eux disait que la domination et la royauté lui appartenaient. Pour dominer les autres, ils introduisaient parmi eux des étrangers ; ceux-ci, connaissant leurs secrets et leurs divisions internes, cessaient de les craindre et de les estimer, et, marchant contre eux, les ruinaient. Avant cela, on disait d'eux ce que dit l'Écriture : "Les rois de la terre ne croyaient pas que viendrait l'oppresseur et l'ennemi aux portes de Jérusalem." Ils ne purent résister à leurs ennemis, car une multitude divisée se réduit à peu de chose. Chacun ne songeait qu'à irriter son compagnon ;

ainsi leur force s'affaiblissait, et leur multitude n'était plus qu'une multitude de moustiques, sans aucune utilité. Le Prophète dit à leur sujet : "Nous errions tous comme des brebis." Les naturalistes disent qu'il n'est, parmi les animaux, aucune espèce plus sotte que les brebis ; c'est pourquoi le Prophète dit : "Nous errions comme des brebis." Mais ils n'avaient pas la bonne qualité des brebis, qui aiment l'union ; au contraire, chacun ne regardait que son chemin, comme le dit la suite : "Chacun s'est tourné vers son propre chemin."

« De là naquirent les controverses entre les Juifs, selon la méchanceté de leurs tempéraments. Nicolas de Lyre l'a bien expliqué ; comme il avait été des leurs, il connaissait la chose. Il disait que la parole de l'Écriture : "Vous n'allumerez pas de feu dans vos demeures le jour du sabbat" ne concerne pas le feu lui-même, dont l'interdiction était déjà établie par ces mots : "Tu ne feras aucun ouvrage." Elle concerne le feu des querelles, qu'ils ne devaient pas allumer pendant leurs sabbats, comme le Juif en a coutume lorsqu'il est oisif. »

Le roi dit : « Il l'a bien expliqué, comme un voleur qui connaît les secrets de la maison. Mais, au sujet du sabbat, j'ai un grief envers notre Messie : pourquoi n'a-t-il pas ordonné de l'observer, puisqu'il témoigne de la création du monde et que nous sommes d'accord sur celle- ci ? Si tu dis que le premier jour l'a remplacé, cela serait vrai si les chrétiens l'observaient en s'abstenant de travailler ; mais leur observance consiste seulement à manger et à se promener. Les Juifs, eux, l'observent en cessant tout ouvrage et en lisant la loi divine. De même, les Ismaélites lisent leur Coran le vendredi ; en cela, ils ont l'avantage sur nous. »

Thomas répondit : « Les chrétiens ne sont pas obligés de cesser tout ouvrage, parce que l'observance du sabbat a deux intentions : l'une est de rappeler la création du monde, l'autre l'esclavage en Égypte, comme le dit l'Écriture : "Et tu te souviendras que tu as été esclave, etc." Puisque les chrétiens n'ont pas été en Égypte, à quelle fin devraient-ils commémorer cet esclavage en cessant leur ouvrage ? »

Le roi dit : « Puisque notre entretien nous y conduit, je te demande pourquoi Moïse a choisi le jour du sabbat, Mahomet le vendredi et notre Sauveur le premier jour. » Thomas répondit : « Moïse dit qu'il convient d'honorer le jour du repos, puisque Dieu s'y est reposé : sa perfection se voit dans son repos, non dans l'accomplissement de certaines choses, comme s'il en avait besoin et que sa perfection en procédât. Mahomet dit que l'homme se réjouit le jour où il achève son œuvre ; il a donc

ordonné d'observer le sixième jour, puisque le monde y fut achevé. Notre Sauveur a choisi le premier jour, parce qu'il convient d'honorer le commencement de l'œuvre, afin que chacun reconnaisse en Dieu celui qui est le Premier.

« J'en viens à l'explication par les causes naturelles. Je dis qu'à plusieurs époques, ils ont attiré le mal sur eux de leurs propres mains. La première fut au temps du fils de Nabat (Jéroboam), lorsque les Juifs vinrent demander au fils de Salomon (Roboam) d'alléger leur joug. Celui-ci leur répondit qu'il le rendrait encore plus lourd. Il ne devait pas répondre ainsi, car il convient à un roi oint d'honorer son peuple et ses serviteurs : il ne sait pas ce que le jour lui apportera, et il dépend du peuple qu'il soit roi ou non ; seul, le roi n'est roi que de nom. Eux, dans la méchanceté de leur tempérament et leur légèreté, prirent en haine la royauté de la maison de David ; comme ils avaient changé de Dieu, ils changèrent de roi. Ils auraient dû tenir conseil et attendre qu'il consentît à leur demande.

« Il s'ensuivit de grandes guerres, et leur nombre diminuait, car le mal finit par se détruire lui-même. Que leur importait leur savoir, dont parle le roi mon seigneur, s'il servait à leur mal et non à accroître leurs forces contre leurs ennemis ? Le fils de Nabat se rendit alors en Égypte et amena contre eux Shishaq. Il lui révéla les secrets des Juifs et le moyen de prendre la ville plus facilement. Ceux qui s'y trouvaient du parti du fils de Nabat écrivaient à Shishaq comment procéder. Les partisans du fils de Salomon, l'ayant appris, firent la guerre à l'intérieur de la ville, et ils s'entretuèrent : ils accomplissaient eux-mêmes ce que l'ennemi ne pouvait faire.

« Ton père, un jour, s'emporta contre les Juifs et voulut les détruire. Un de ses conseillers lui dit : "Prends garde, ô roi : aucun roi n'a tenté pareille chose sans se perdre. Si tu veux te venger d'eux, ordonne qu'ils aillent tous dans une même ville, sans qu'aucun étranger y demeure, et qu'ils choisissent parmi eux leurs gouverneurs. Tu les verras divisés entre eux et s'entretuer pour cette raison, sans que tu en sois la cause."

« La deuxième ruine eut lieu au temps du roi Abias, qui leur adressait des paroles bienveillantes. Ils lui répondirent qu'ils ne voulaient aucune part dans la maison de David. Il en résulta une guerre, où quatre cent mille hommes moururent, et en outre cinq cent mille des plus vaillants et des plus illustres d'Israël.

« La troisième eut lieu au temps d'un roi de Juda, qui envoya en présent au roi d'Égypte tous les vases du Temple pour obtenir son secours. Cela aussi causa leur ruine : ils profanèrent les vases saints et les donnèrent à des étrangers. Le roi d'Égypte marcha contre eux et en tua beaucoup, disant que le jour était venu de se venger des Juifs pour ce qu'ils avaient fait à ses pères dans la mer.

« La quatrième eut lieu pendant les guerres de deux rois, l'un de Juda et l'autre d'Israël. Celui d'Israël accusa les prêtres de manquer à leur devoir, et vingt mille d'entre eux furent tués en un jour.

« La cinquième eut lieu au temps du roi nommé Menahem, qui fit un grand carnage parmi les Juifs. Sennachérib, apprenant leur division, vint avec une grande armée. Menahem lui donna mille talents d'argent afin qu'il le maintînt sur le trône, promettant d'être son serviteur. Il ne voulut pas les prendre dans son trésor et en chargea le peuple ; celui-ci dut vendre ses enfants pour les lui apporter.

« La sixième eut lieu lorsque Nabuzaradan marcha contre eux. Les talmudistes disent qu'il périt dans cette guerre deux fois autant de gens qu'il en était sorti d'Égypte. Le Temple fut alors brûlé, et deux cent mille personnes moururent de faim ; c'est ce qui est écrit dans les anciennes Chroniques.



Une bataille au temps des Maccabées

Bataille de Jonathan Maccabée contre Bacchidès, avec la fuite à travers le Jourdain. Atelier de Fouquet, vers 1465–1475, BnF, Français 247, f. 270v. Cette scène se rapporte aux guerres maccabéennes; elle ne représente pas la mort d'Éléazar sous l'éléphant. [provenance]

« La septième fut la ruine d'Alexandrie, où un très grand nombre de Juifs s'étaient rendus à cause des guerres de Jérusalem. Ils y devinrent prospères, bâtirent un temple et commencèrent à vouloir se dominer les uns les autres. L'un des partis envoya un ambassadeur à l'empereur Trajan pour qu'il marchât contre eux. Il le fit, et il y eut des guerres au-dedans et au-dehors; cinq cent mille personnes furent passées au fil de l'épée.

« La huitième eut pour cause deux frères, nommés Hyrcan et Aristobule : le cadet ne voulait pas laisser régner l'aîné. Aristobule envoya un présent à Pompée, général de Rome, afin qu'il l'aidât : c'était une vigne d'or pesant cinq cents talents, ornée de pierres précieuses et de perles. Pompée vint alors avec une grande armée. Les deux frères combattaient à l'intérieur, et Pompée à l'extérieur; une grande multitude de Juifs s'entretuèrent. Le royaume resta à Hyrcan, et Aristobule fut emmené prisonnier à Rome, chargé de chaînes.

« La neuvième eut lieu au temps de la guerre d'Hérode ; elle aussi fut causée par leurs divisions internes.

« La dixième fut la ruine du second Temple, lorsque Titus marcha contre eux. Sans cela, ils ne seraient pas tombés ; il y eut aussi une grande famine, dont quatre cent mille personnes moururent, comme en témoigne Josèphe. On rapporte, pour montrer leur intransigeance, que Titus leur demandait seulement de placer trois fois par an l'étendard des Romains à la porte de Jérusalem, pour qu'il fût reconnu que les Romains les avaient soumis. Ils refusèrent ; puisqu'ils se querellaient avec leurs frères, qu'en serait-il avec des étrangers ?



Pompée dans le Temple

Pompée et ses soldats dans le Temple. Atelier de Jean Fouquet, vers 1465–1475, BnF, Français 247, f. 293v. Cette vision médiévale accompagne le passage sur Hyrcan, Aristobule et l'intervention romaine. [provenance]

« Il y avait un Juif nommé Manassé, marié à une Moabite, contrairement au décret d'Esdras, qui avait ordonné, conformément à sa loi, de renvoyer toutes les femmes moabites. Manassé ne voulut pas le faire. Tous les prêtres s'assemblèrent et l'exclurent du service du Temple. Manassé, avec l'aide de son beau-père Sanballat, réunit alors tous les principaux prêtres et leur dit que, s'ils le rétablissaient dans sa charge, il s'en tiendrait là ; sinon, il agirait de telle sorte qu'ils s'en repentiraient tous sans jamais pouvoir y remédier.

« Les prêtres se moquèrent de ses paroles. Manassé réunit alors beaucoup de gens par de grands dons, car il était riche, et entreprit de bâtir un temple sur le mont Garizim. Il se rendit avec Sanballat auprès du roi Alexandre, emportant de grandes richesses pour le gagner et obtenir son autorisation ; Alexandre la leur accorda. Toutes les villes voisines s'en réjouirent, parce que cela leur épargnait la peine d'aller à Jérusalem, et aussi pour le profit que leur apporteraient ceux qui viendraient y célébrer la Pâque.

« Manassé était rusé. Il fit proclamer dans tous les environs que celui qui viendrait à son temple ne donnerait ni prélèvements ni dîmes au-delà de ce qu'il voudrait, car Dieu ne voulait rien de forcé, seulement ce qui était volontaire. Il attira à lui le cœur des pauvres et bâtit le temple. Tous les pays voisins abandonnèrent celui de Jérusalem, choisi par Dieu. Il s'ensuivit de grandes guerres entre les Juifs qui montaient à Jérusalem et ceux qui se rendaient au nouveau temple, et beaucoup mouraient d'un côté comme de l'autre. Les véritables prêtres sortaient contre les nouveaux prêtres institués par Manassé ; au temps des fêtes de pèlerinage, ils mouraient par milliers. Ce temple dura près de deux cents ans, jusqu'à ce que se levât un roi nommé Hyrcan, pieux et ami de la Loi. Il partit renverser ce temple, tua beaucoup de gens du peuple et infligea de grands châtiments. Les Juifs revinrent à Jérusalem, mais le tiers d'entre eux avait déjà péri dans la guerre.

« Je dirai encore qu'il y eut deux frères juifs, fils d'un juste qui vivait parmi eux. L'aîné ne connaissait pas le service du sanctuaire comme le cadet. Le père ordonna que le cadet lui succédât comme grand prêtre ; celui-ci refusa, disant que son frère devait l'être en qualité d'aîné. Il en fut ainsi. Mais, après quelque temps, le cadet s'en repentit et chercha un stratagème pour faire commettre une faute à l'aîné et lui retirer sa charge. Il lui dit : "Viens, je t'enseignerai la manière de servir." Il le revêtit d'habits que les prêtres ne portaient pas et lui mit une ceinture qui n'était pas sacerdotale, mais semblable à celles des femmes. Il le fit approcher de l'autel, puis alla vers les prêtres

présents dans le Temple et leur dit : “Mon frère a une maîtresse avec laquelle il pèche ; le vêtement et la ceinture qu’il a mis sont les siens. Il lui a juré que, le jour où il serait élu grand prêtre, il porterait ses vêtements par amour pour elle.”

« Les prêtres se levèrent alors pour tuer l’aîné. Celui-ci les supplia de l’entendre d’abord et leur raconta la ruse de son frère. Ayant reconnu qu’il disait vrai, ils poursuivirent le cadet pour le tuer. Le cadet s’échappa dans le palais royal ; ils allèrent l’y chercher, et il s’enfuit à Alexandrie d’Égypte. Il y bâtit un temple, dont on le fit grand prêtre. Ce temple dura près de deux cents ans. »

Le roi dit : « Je m’émerveille des détails que tu me racontes sur les Juifs et que tu conserves dans ta mémoire. » Thomas répondit : « Peut-être, seigneur, diras-tu encore pour cela que je suis l’un d’entre eux ! La raison en est que, lorsque je prêche aux chrétiens et les réprimande, j’apporte pour preuves les malheurs des Juifs et la cause de leur ruine.

« J’en dirai encore deux causes. La première est qu’au commencement, lorsque les Juifs étaient dans la grâce de Dieu, il combattait pour eux, comme on le voit clairement dans la Bible. Aussi n’apprenaient-ils pas les stratagèmes de la guerre, dont ils n’avaient pas besoin. Débora disait ainsi : “Voyait-on un bouclier ou une lance ?” Lorsqu’ils péchèrent, Dieu leur cacha son visage, et ils se trouvèrent privés de tout. Ils ne connaissaient ni les armes ni l’art de les employer ; la volonté divine n’était plus avec eux. Ils restèrent démunis et tombaient comme des brebis sans berger.

« La seconde est qu’ils ne possédaient pas de machines de siège pour abattre les murailles, comme celles qu’avaient inventées les Romains et les Grecs, ni de redoutables béliers de fer, ni d’éléphants portant des tours. Jamais ils n’en avaient fait l’expérience ni même vu ; ils ne savaient pas se préserver des dommages qu’ils causaient. Ils se disaient les uns aux autres : “Voyez quels animaux redoutables, dont nous n’avons jamais entendu parler !”, pensant qu’il s’agissait d’animaux des champs. »

Le roi répondit : « Il est bien connu que l’homme ne peut se représenter la véritable forme de ce qu’il n’a jamais vu. On trouve ainsi, dans les temps anciens, des hommes qui descendaient de la montagne vers la plaine montés sur des chevaux et pillaient les habitants des campagnes. Ceux-ci, qui n’avaient jusque-là jamais vu d’hommes à cheval, crurent que l’un et l’autre formaient un animal, homme dans sa moitié supérieure, le tout ne faisant qu’un même corps. Ils les appelaient centaures. Hercule vint à passer par ce chemin ; voyant les centaures, il se moqua des gens de cette plaine, poursuivit ces êtres et leur montra qu’il s’agissait d’hommes montés sur des chevaux.

« Lorsque nous sommes partis pour une certaine guerre, nous avons emmené un chariot avec un grand bélier. Nous l'avons placé devant la porte de la ville et poussé en courant. Les pauvres gens de la ville croyaient que c'était un animal et s'enfuyaient ; c'est ainsi que nous y sommes entrés et l'avons prise. Mais ton affirmation selon laquelle les Juifs ne savaient pas ce que c'était est fausse. Josèphe écrit que, lorsque Titus ordonna d'approcher les béliers de la muraille, un jeune homme sortit, creusa sous les roues des chariots, y mit du soufre et de la poix et y porta le feu. Tous les béliers brûlèrent, ainsi que ceux qui les gardaient.

« Après cela, on en approcha trois qui restaient. Titus dit que quatre jeunes gens sortirent de Jérusalem : Tapetios le Galiléen, Magnos d'Hébron, Loriminos de Samarie et Arios de Jérusalem. Ils allèrent à leur rencontre, tuèrent les gardes et beaucoup d'hommes de l'armée romaine, les assaillant comme un maître s'en prend à sa servante. L'armée recula, et ils mirent le feu aux béliers. Comment peux-tu donc dire qu'ils ne savaient pas ce que c'était et qu'ils les prenaient pour des animaux ? Durant la guerre d'Antiochus, un jeune homme sortit et enfonça une épée dans le ventre d'un grand éléphant, parce que Mattathias avait dit que, s'il se trouvait quelqu'un pour tuer l'éléphant, la tour placée sur son dos tomberait. Ils savaient donc ce qu'était cette tour ! Mais la première cause est celle qui ne fait aucun doute ; il reste à savoir pourquoi Dieu les a bannis de sa maison. »

Thomas répondit : « Parce qu'ils ont introduit des dieux étrangers dans la maison de Dieu, ils ont été punis à la mesure de leur faute : aller dans une terre étrangère et les y servir. On le sait par ce que dit Jérémie ; la Loi dit aussi : "Et tu serviras là d'autres dieux." Ils allèrent alors à Babylone, où ils restèrent soixante-dix ans. Je fais à ce sujet une subtile réflexion : pourquoi soixante-dix ? Parce que l'influence des planètes se répartit sur ce nombre d'années, après quoi le cycle recommence. Les années de Saturne sont onze ; celles de Jupiter, douze ; celles de Mars, sept ; celles du Soleil, dix ; celles de Vénus, neuf ; celles de Mercure, douze ; celles de la Lune, neuf. Ils demeurèrent donc captifs pendant les années de chacune, parce qu'ils les avaient servies. »

Le roi dit : « Et maintenant qu'ils ne sont plus idolâtres, comment souffrent-ils une si longue captivité ? » Thomas répondit : « Sache, seigneur, que les péchés d'un homme envers son prochain sont plus graves que ceux de l'homme envers Dieu, car il y va du bon ordre des pays et de la paix du monde. Les chrétiens se gardent soigneusement du vol, de la fraude, de l'usure et des choses semblables ; ils ne sont pas aussi attentifs à leurs devoirs envers Dieu, puisqu'il est des gens qui ne prient qu'une fois l'an. Chez les Juifs, c'est le contraire : aucun ne manque sa prière, mais il ne se garde ni du

vol ni de la fraude, c'est pourquoi Dieu, qui hait le vol, les a châtiés. Le terme de leur exil s'est prolongé, et ils n'ont pas de Messie ; ces insensés invoquent pourtant sa venue à la fin de chaque sabbat. »

Le roi dit : « Et pourquoi l'invoquent-ils en prononçant la bénédiction sur le vin ? » Thomas répondit : « Je n'ai aucune raison à donner de cela, à moins que leur vin ne puisse le séduire. Quant à la destruction du Temple, il lui est arrivé ce qui est arrivé à notre Sauveur : celui-ci est venu expier le péché d'Adam et a accepté pour cela la mort ; de même, le sanctuaire était destiné à expier le péché d'Israël et fut brûlé pour ce peuple. »

Le roi répondit : « Tu viens expliquer une chose étrange par une autre semblable. On n'a jamais vu un roi, parce que ses serviteurs ont péché contre lui, tuer son fils pour expier leurs fautes, ou brûler son palais. » Thomas répondit : « Le cas de notre Sauveur est différent : s'il a subi la mort, seule sa chair l'a subie, car il est aussitôt allé auprès de son Père et demeure vivant à jamais devant lui. Lorsqu'il mourut, sa mort et sa mise à mort ne furent réelles qu'aux yeux des hommes. »

Le roi dit : « Assez parlé des Juifs ; ce que tu as dit est juste, et l'est aussi pour le Temple. Pourtant, je pense encore à une autre raison : même lorsque Dieu s'irrite et les réprimande, il se souvient de son amour. Puisque son intention était de les bannir à la mesure de leurs péchés, comme tu le dis, il n'a pas voulu que le Temple restât aux mains d'étrangers ; d'autant que ce culte n'était destiné qu'à ceux qui étaient sortis d'Égypte. Loué soit le Dieu de vérité, qui connaît ce qui est vrai ! Pour nous, nous parlons selon notre entendement, sans atteindre l'essence des choses. Je me réjouis néanmoins de découvrir que les Juifs ne sont pas coupables de ce qu'on leur impute. Que le mal atteigne celui qui prétend nuire à qui ne le mérite pas, car Dieu le dit ainsi. »



Le début de la sourate Maryam

Début de la sourate Maryam dans un Coran mamelouk du XIVe siècle, Égypte ou Syrie. Metropolitan Museum of Art, no 1975.29.1. La reproduction accompagne les références aux traditions religieuses présentes dans le dialogue; elle n'est pas une image de la cour d'Alphonse. [provenance]

# Commentaire historique

## Le roi Alphonse et la forme de l'entretien

Le récit ne donne ni numéro de règne pour Alphonse, ni date, ni instrument diplomatique attestant cet entretien. L'Abrabanel présenté comme savant de Séville ne peut être assimilé sans preuve à Isaac Abravanel. Les Partidas d'Alphonse X offrent cependant un rapprochement textuel précis : VII, XXIV, II rapporte une accusation de crucifixion rituelle ; la loi XI impose une marque distinctive. Ces deux sujets se retrouvent dans le dialogue. Cette proximité avec le langage juridique castillan éclaire son cadre ; elle ne prouve ni l'identité du roi ni la réalité de la conversation. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; S019]

## Les sept souris et les sept chauves-souris

Le Guide des égarés de Maïmonide, III, 29, fournit un parallèle littéraire précis : il attribue à des livres sur les cultes anciens une offrande au Soleil composée de sept coléoptères, sept souris et sept chauves-souris. Le récit de Verga retient les souris et les chauves-souris, sans les coléoptères, et situe la pratique près d'une île. Le rapprochement permet de retrouver une tradition écrite antérieure ; il ne prouve ni la localisation proposée dans le dialogue ni la réalité historique du rite décrit. Il ne suffit pas non plus à établir que Verga a consulté directement le Guide plutôt qu'une source intermédiaire. [S035 ; E1744 ; H1928 ; G1856]

## Une enquête impériale réellement documentée

Le privilège de Frédéric II du 1er juillet 1236, après l'accusation de Fulda, rapporte une consultation de convertis connaissant la loi juive. L'empereur invoque l'interdiction du sang et prononce l'absolution des Juifs de Fulda et d'Allemagne. L'argument présente un parallèle étroit avec celui de Thomas. Le document consulté est transmis ici dans une traduction publiée ; ce n'est pas une preuve que le dialogue d'Alphonse reproduit cette enquête, ni qu'il en dépend directement. [S018]

## Les passages juridiques effectivement cités

La discussion du bœuf correspond à Mishnah Bava Qamma 4:3 : elle porte sur la réparation d'un dommage causé par un animal. Bava Qamma 113b distingue ensuite le vol interdit et les règles relatives à un objet perdu. Keritot 21b traite précisément du sang humain sur le pain ; le passage autorise aussi, dans certaines conditions, le sang demeuré entre les dents. Thomas condense donc une discussion plus nuancée. Lévitique 7:23–27 précise les graisses et le sang interdits ; Mishnah Avodah Zarah 2:3 fournit le contexte juridique de l'interdit du vin. [S022 ; S021 ; S020 ; S023]

## Les effectifs bibliques et le tribut assyrien

1 Chroniques 21:5 donne 1 100 000 hommes pour Israël et 470 000 pour Juda : il appuie la correction du nombre espagnol. Dans 2 Chroniques 13, les 400 000 sont l'effectif de l'armée d'Abias (v. 3), tandis que 500 000 désigne les morts d'Israël (v. 17) : leur addition comme deux groupes de morts est une confusion du récit. Pour Menahem, 2 Rois 15:19–20 nomme Poul, non Sennachérib. Une inscription de Tiglath-Phalasar III énumère Menahem de Samarie parmi ses tributaires : elle fournit un recoupement extérieur, sans confirmer le montant cité par Ibn Verga. [S024 ; S025 ; S026]

## Manassé, Sanballat et le sanctuaire d'Onias

Josèphe, Antiquités XI, 7.2–8.4, raconte le mariage de Manassé avec Nicaso, fille de Sanballat, puis le projet du temple du mont Garizim dans le cadre des conquêtes d'Alexandre. Il permet de préciser « beau-père ». L'autre conflit sacerdotal, fondé sur des vêtements féminins, vient de Menaḥot 109b. Ce texte transmet deux versions opposées de la conduite des frères et de la destination religieuse du sanctuaire d'Onias. Ibn Verga reprend la version où le frère accusé se disculpe et où l'accusateur s'enfuit. Il faut distinguer ces deux sanctuaires et ces deux traditions. [S027 ; S028]

## Retrouver les récits merveilleux

La lampe au vinaigre et les chèvres se trouvent dans Taʿanit 25a, à propos de Ḥanina ben Dosa. Le Talmud parle d'ours, là où Ibn Verga raconte des loups. L'œuf qui inonde soixante villes et brise trois cents cèdres figure dans Bekhorot 57b. La hache qui n'atteint pas le fond après sept ans appartient à Bava Batra 73b, qui invoque aussi le mouvement des eaux. Ces rapprochements identifient des traditions narratives précises ; ils ne fournissent pas de vérification indépendante de leurs phénomènes merveilleux. [S029 ; S030 ; S031]

## La vigne d'or et les machines romaines

Josèphe, Antiquités XIV, 3.1, rapporte l'offrande d'une vigne d'or par Aristobule et cite Strabon, qui dit l'avoir vue à Rome. Les cinq cents talents y expriment sa valeur ; Ibn Verga en fait un poids. Guerre V, 11.5 décrit ensuite trois combattants incendiant les machines de siège romaines, puis les défenseurs retenant les béliers dans les flammes. Ce passage explique le noyau de la scène d'Ibn Verga, mais les noms et certains détails de sa transmission divergent. Il ne faut pas confondre cette séquence du siège de 70 avec les querelles hasmonéennes de l'époque de Pompée. [S032 ; S003]

## L'éléphant : une identification à corriger

1 Maccabées 6:43–46 nomme Éléazar Avaran comme le combattant qui passe sous l'éléphant, le tue et meurt écrasé. Le récit pense que l'animal porte le roi, sans présenter cette identification comme certaine. Ibn Verga nomme Mattathias et développe autrement la tour portée par l'animal. La traduction conserve son nom ; le présent rapprochement situe la transformation d'une histoire identifiable, au lieu de faire disparaître l'écart. [S033]

## Généalogies et limites de l'identification

L'argument relatif aux ascendances de Jésus renvoie à Matthieu 1 et Luc 3. Les deux généalogies passent par David : Matthieu par Salomon, Luc par Nathan. Dire que Luc supprime toute ascendance davidique serait donc inexact. En revanche, aucun document consulté n'établit les identités du roi Alphonse, de Thomas ou des deux délégués de Castille dans cette conversation. Les attributions à Nicolas de Lyre et les chiffres de propriété foncière restent également des assertions à l'intérieur du dialogue. [S034 ; E1744 ; H1928 ; G1856]

## Deux récits merveilleux qui ne proviennent pas du Talmud

L'épisode d'Habacuc transporté vers Daniel a une référence plus précise que l'appellation générale de récit talmudique : Daniel 14:33–39, dans les additions grecques, raconte qu'un ange le saisit par les cheveux et le conduit de Judée à Babylone avec le repas préparé pour les moissonneurs. Daniel mange, puis l'ange reconduit immédiatement Habacuc. Le livre prophétique d'Habacuc ne contient pas cette scène. Le dialogue développe le voyage et le repas autrement ; le rapprochement identifie sa matière narrative, sans documenter un déplacement surnaturel.

Le liquide qui rallume le feu de l'autel se retrouve en 2 Maccabées 1:18–22 et 1:31–36. Dans cette tradition liée à Néhémie, les descendants des prêtres retrouvent une eau épaisse dans le lieu où le feu avait été caché ; répandue sur le sacrifice, elle s'enflamme lorsque le soleil paraît. Le texte donne ensuite le nom naphthar (terme qu'il explique par « purification »). Ibn Verga parle d'huile. Ces deux références montrent que les interlocuteurs réunissent sous leur critique des matériaux de provenances différentes : additions grecques à Daniel, Maccabées et traditions rabbiniques. Les restituer séparément évite de faire du Talmud la source indistincte de tous les récits cités. [S036 ; S037 ; H1928 ; E1744]



Les Hébreux au désert

Les Hébreux au désert : eau, combat et Loi. Maître du Josèphe, 1415–1416, BnF, Français 247, f. 49r. [provenance]




Jérusalem en flammes dans la chronique de 1493

Jérusalem en flammes, Chronique de Nuremberg, 1493, f. 63v. Cette gravure ancienne accompagne les traditions de destruction de la ville et du sanctuaire discutées dans le récit VII. [provenance]

# Choix de traduction

### Les premiers effectifs militaires

L'espagnol imprimé donne 6 000 000 et 8 000 000 ; la première traduction reproduisait fidèlement ces chiffres. Les hébreux de 1855 et 1928 portent 600 000 et 800 000, confirmés par la traduction allemande de 1856. Cette édition retient ces deux nombres, dix fois plus petits. L'hébreu ajoute que les hommes d'Israël portent aussi la lance. La concordance des témoins permet de corriger la transmission du chiffre ; elle ne prouve pas que ces effectifs constituent un dénombrement historique exact. L'attribution à Nicolas de Lyre appartient au dialogue. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### La Loi dans le discours de Thomas

Le jugement selon lequel la Loi serait « désormais dépassée » est prononcé par le personnage chrétien Thomas. Il est conservé comme tel. Ce développement figure aussi dans le texte principal hébreu de 1855 ; l'apparat y précise que la première édition ne le contient pas. L'hébreu de 1928 passe directement de « les Juifs, qui possèdent une religion » à la question alimentaire. Il ne faut donc ni attribuer ce jugement à l'éditeur, ni considérer automatiquement cette différence comme une erreur du premier traducteur français. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; H1855]

### Le porc et les graisses interdites

Le « suif » n'est pas un second animal. L'espagnol sebo traduit ici l'hébreu ḥelev (חלב), certaines graisses animales interdites à la consommation par la Loi. La phrase énumère deux aliments interdits, le porc et ces graisses, et non deux espèces de viande. « Suif » avait un fondement lexical, mais pouvait évoquer en français une matière destinée aux chandelles et laisser croire à une espèce inconnue : « graisse interdite » rend le sens alimentaire et juridique plus clairement. Le Lévitique 7:23 nomme le bœuf, le mouton et la chèvre ; toutes les graisses de tous les animaux ne sont pas indistinctement interdites. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; S020]

### Du pain ou du foie ?

La lecture « pain » est maintenue. L'hébreu de 1928 et le texte principal de 1855 donnent littéralement « du foie » (ha-kaved, הכבד), mais Wiener signale en note que la première édition porte « du pain » (ha-kikkar, הככר) et approuve cette lecture. L'espagnol est donc ici un témoin utile, et non un texte à corriger mécaniquement d'après 1928. Le cas juridique du sang humain tombé sur du pain se trouve dans Keritot 21 b. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; H1855 ; S021]

### Passage supplémentaire : le statut des chrétiens

Avant cette réponse, l'hébreu transmet une discussion plus développée, également présente dans l'allemand et absente de l'espagnol. En voici la traduction :

« Il me dit que quiconque connaît l'hébreu ne devrait pas soulever cette difficulté, car il existe une différence entre les termes nokhri (נכרי, « étranger »), notsri (נוצרי, « chrétien ») et goy (גוי, « nation », ici « non-Juif »). Le nokhri est celui qui s'est rendu étranger à son Créateur et qui ne croit pas aux principes de la religion ; mais le chrétien, puisqu'il croit à la création du monde, aux miracles et à la Providence, ne sera pas appelé nokhri. »

Le roi dit : « Si nous croyons à la Trinité, comment ne sommes-nous pas considérés comme des étrangers aux yeux des Juifs ? »

Thomas dit : « Ce grand savant m'a déjà montré un commentaire de l'un des grands auteurs anciens, remontant à plus de six cents ans. En voici les termes : "Celui qui croit à l'existence de Dieu, à la création, à la prophétie, à la récompense et au châtiment est un homme de religion. Les chrétiens croient à tout cela. S'ils croient à la Trinité, ce n'est pas pour nier l'unité, mais parce qu'ils disent qu'elle constitue l'unité ; ils seront donc appelés des hommes de religion. Selon la religion, nous n'avons le droit ni de les tuer ni de porter atteinte à leurs biens tant que nous n'avons ni royauté ni gouvernement et qu'ils ne sont pas soumis à notre pouvoir. S'ils n'accomplissent pas les commandements, ils n'en sont pas coupables, car ceux-ci n'ont été prescrits qu'au peuple sorti d'Égypte, et la plupart des commandements se rattachent à ce fondement."

« Cet Abrabanel m'a dit encore que, même si nous affirmons qu'il n'existe aucune différence entre un chrétien et un nokhri, il subsiste une réponse explicite : les talmudistes disent qu'il est interdit de voler un goy, et ils condamnent ce vol plus sévèrement que celui commis au détriment d'un Israélite. Comment pourrions-nous donc dire que, si le bœuf d'un Israélite a tué celui d'un nokhri, son propriétaire est exempt de réparation ? Il faut nécessairement retenir l'une de ces deux explications : soit il existe une différence entre nokhri et goy, soit ils n'ont prononcé cette exemption que dans le cas des bœufs, parce qu'il s'agit d'un dommage causé par le bien de l'un au bien de l'autre et que le Juif ne sait pas surveiller le bétail aussi bien que le non-Juif, qui en possède constamment. Même si nous disions que le dommage causé par le bœuf d'un Israélite est permis, cela ne l'autoriserait pas à causer lui-même du tort à autrui ni à le voler, et encore moins à le tuer. Si cela aussi avait été permis, le texte aurait dû le dire, puisque ce serait là l'affirmation la plus extraordinaire. »

La clause qui rattache l'énoncé juridique à une situation de pouvoir est conservée. Les distinctions entre les trois termes appartiennent à l'argument du dialogue ; elles ne donnent ni des définitions universelles des mots hébreux ni un exposé complet du droit juif. Le dernier paragraphe permet également de lire la forme plus développée de l'argument sur le bœuf, que l'espagnol abrège. [E1744 ; H1928 ; G1856]

## Passage supplémentaire : la juridiction de Tolède

Avant la citation des Proverbes, l'hébreu ajoute dans la bouche de Thomas : « Par leur orgueil, les Juifs avaient acquis à Tolède une telle autorité qu'ils frappaient les chrétiens ; leurs notables faisaient proclamer que celui qui frapperait un chrétien serait puni par leurs tribunaux. » L'allemand de 1856 transmet également cette phrase. Elle semble viser, dans la lo-

gique du propos, la prétention à une juridiction propre ; elle mentionne aussi une sanction des violences. Ce n'est pas un constat vérifié par cette édition. Plus haut, l'hébreu et l'allemand disent que le luxe de ces familles dépasse même celui des grands, tandis que l'espagnol le compare à celui des grands. Les deux degrés de la comparaison sont ainsi distingués. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### « Trois parts » : une proportion indéterminée

L'ancienne traduction explicitait « trois quarts ». Les témoins contrôlés donnent littéralement « trois parts », sans dénominateur exprimé. « Trois quarts » est une interprétation possible de cette façon de parler, mais la précision arithmétique n'est pas écrite dans le passage. Le texte principal laisse donc apparaître la formulation transmise. Dans tous les cas, il s'agit d'une affirmation de Thomas dans un dialogue polémique : aucun relevé foncier établissant cette proportion n'a été identifié dans les sources consultées. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Les graisses dans l'argument alimentaire

Le sebo espagnol traduit ici le terme juridique hébreu ḥelev (חלב), les graisses interdites, et non toutes les graisses de la viande. Cette précision prolonge la correction du même terme au début du récit. Le discours expose une théorie prêtée à Abrabanel ; il ne constitue pas notre propre description physiologique ou hiérarchique. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### L'imagination et la représentation

L'hébreu nomme explicitement l'imagination (dimyon, דמיון), puis la faculté imaginative de chaque croyant. L'espagnol « lo aparente » autorise « l'apparence » ou « ce qui semble vrai » ; notre première version effaçait cette référence à la faculté de représentation. Nous suivons ici les deux témoins hébraïques consultés. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Passage supplémentaire : les cimetières

Les témoins hébraïques ajoutent, avant la représentation chrétienne : « Et celui qui croit autre chose est à ses yeux semblable à une bête. J'ai entendu dire que, lorsqu'ils passent près de nos cimetières, ils disent : "Votre mère est couverte de honte ; celle qui vous a enfantés est confondue" [Jérémie 50:12]. » L'espagnol omet ces deux clauses. Elles restent proposées ici comme lecture développée ; nous conservons dans le corps la version espagnole abrégée. L'apparat 1855 constate déjà l'absence de la seconde clause dans un ancien imprimé. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; H1855]

### Les êtres vivants d'Ézéchiel

La référence porte sur les êtres vivants de la vision d'Ézéchiel 1:10. « Quadrige » désignait à tort un attelage de chevaux. L'espagnol évoque leur groupe de quatre ; l'hébreu dit simplement « les êtres vivants ». [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Passages supplémentaires : la Trinité et la Kabbale

L'hébreu développe l'argument prêté à Thomas : après la condamnation de la multiplicité, « Mais la Trinité n'est pas multiplicité ; elle est une unité simple pour qui comprend. J'ai vu trois grands sages d'Allemagne et étudié auprès d'eux les livres de la Kabbale (קבלה, tradition mystique juive) ; j'y ai vu expliqué comment la Trinité est l'unité. » À sa question il ajoute : « D'autant que les livres de votre Kabbale semblent montrer qu'elle est l'unité parfaite. » Enfin, après la réplique du roi, Thomas répond : « Si la Trinité est l'unité, le châtiment de leurs pères ne fournit aucun argument contre elle. » Ces trois développements, présents en 1855 et 1928, sont absents de l'espagnol. Nous en donnons ici la lecture alternative complète sans la substituer silencieusement au dialogue abrégé. Ce sont les arguments polémiques du personnage, non une définition de la Kabbale par les éditeurs. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; H1855]

### Les communautés de Castille et leurs délégués

Algamas est l'ancien espagnol aljamas, les communautés juives, et non le nom d'un roi. Les noms de la version espagnole sont maintenus comme variantes : Joseph ben Censat et Salomon Benyaes. Le corps adopte les patronymes lisibles dans l'hébreu 1855 et 1928, confirmés par l'allemand 1856. Le prénom hébreu transcrit גושפי (Goushfi/Giuseppe) est rendu Joseph, comme Wiener ; שולימאן (Suleiman) est rendu Salomon. Cette lecture ne prétend pas identifier historiquement les deux délégués. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Interprétation de la Loi

Péroush (פירוש) signifie ici explication ou interprétation. L'espagnol ancien declaración peut également signifier explication : le français moderne « déclaration » était trompeur. Wiener développe « explication de la Loi ». Une traduction plus explicite possible est donc « une interprétation de la Loi, plutôt qu'une loi nouvelle » ; c'est cette formulation explicite, soutenue par l'allemand, qui est retenue dans le corps. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Chèvres ou béliers ?

L'espagnol dit « béliers/moutons » ; l'hébreu et l'allemand disent « chèvres ». Nous retenons cette dernière lecture. L'histoire se rattache à la tradition sur les chèvres de Ḥanina ben Dosa ; elle ne doit pas être présentée comme un constat zoologique des éditeurs. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; S029]

### L'œuf et les soixante villes

Les deux textes hébreux et l'allemand disent que l'œuf détruisit soixante villes. L'espagnol propose un œuf aussi étendu que soixante villes, lecture fidèlement suivie dans la première traduction. Il s'agit d'une différence entre témoins, non d'une faute française initiale. Le corps suit la lecture hébraïque, qui rend intelligible l'allusion talmudique ; le nombre du livre reste soixante. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; S030]

### Mille huit ou mille huit cents talents ?

L'hébreu 1855, contrôlé sur image, et 1928 portent 1008 kikkarim (ככרים), rendus par « talents ». L'espagnol porte également 1008, mais emploie quintales ; ce terme ne doit pas être automatiquement converti en quintaux métriques modernes. L'allemand 1856 imprime réellement 1800 talents : ce n'est pas une erreur OCR. Nous conservons 1008, soutenu par l'espagnol et les deux témoins hébraïques, et explicitons le changement d'unité. Aucune conversion en kilogrammes n'est postulée. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; H1855]

### Un million cent mille hommes

L'espagnol imprime sans ambiguïté 10 100 000 ; la première version française le reproduisait. Les deux textes hébreux et l'allemand donnent 1 100 000, conformément à la référence citée par l'auteur, 1 Chroniques 21:5. Nous retenons cette lecture et conservons explicitement 10 100 000 comme variante espagnole. Le second groupe est appelé en hébreu « fils de la royauté » ; dans le verset cité, il s'agit des 470 000 hommes de Juda, d'où « tribu royale », plutôt que d'une classe de nobles. La phrase précédente de l'hébreu passe de la richesse à la population ; ce changement de sujet a été rétabli. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; H1855]

### La comparaison avec les brebis

L'espagnol dit « plus endurant/patient dans la souffrance ». Les témoins hébreux disent « plus sot », ce qui explique directement l'égarement évoqué par la citation d'Isaïe 53:6. Le corps suit l'hébreu ; la première traduction française suivait correctement la lecture espagnole. Il s'agit toujours d'une comparaison du personnage, non d'un jugement zoologique éditorial. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### La récitation du vendredi

Nous conservons ici l'espagnol « lisent leur Coran », confirmé par une variante ancienne signalée dans l'apparat 1855 et par l'allemand. Le texte principal hébreu 1855 et 1928 porte aljum'a (אלגומעה), terme de l'assemblée/prière du vendredi : autre lecture possible, « accomplissent leur récitation du vendredi ». Il ne faut pas confondre automatiquement ce mot avec le titre du Coran. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Dieu, « le Premier »

L'espagnol laisse « celui-là est le premier/principal » sans nommer explicitement Dieu ; notre première version y voyait le jour choisi. Les deux témoins hébreux nomment Dieu, lecture confirmée par l'allemand. Nous retenons cette référence ; l'autre traduction possible de la seule phrase espagnole est « chacun jugeant que son jour est le principal ». [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Les nombres attribués à Abias

Quatre lectures doivent être distinguées : l'espagnol 1744 et le corps hébreu 1855 donnent 400 000+50 000 ; l'ancien imprimé cité par Wiener et le texte 1928 donnent 400 000+500 000 ; l'allemand 1856 ne conserve que 500 000. Nous suivons la lecture hébraïque 400 000+500 000, tout en préservant ces alternatives. Cela ne signifie pas que 900 000 morts soient attestés par la Bible : 2 Chroniques 13:3 donne 400 000 hommes à Abias et 13:17 fait tomber 500 000 hommes d'Israël. La confusion entre effectif et morts appartient au récit et reste visible. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; H1855]

### Le tribut de Menahem

Même distinction d'unité qu'ci-dessus, pour les 1 008 talents : l'espagnol emploie quintales, l'hébreu kikkarim, rendus par talents, sans conversion métrique. Le nombre 1000 est commun aux témoins consultés. L'identification du souverain comme Sennachérib appartient au texte ; elle n'est pas silencieusement remplacée par le nom du souverain de 2 Rois 15:19. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Trajan ou Tarquin ?

La forme espagnole Tarquino conduisait à « Tarquin ». L'hébreu nomme Troginos, et l'allemand Trajan. Nous retenons Trajan, sans prendre pour faits établis tous les détails de la guerre d'Alexandrie racontée ici. La variante Tarquin reste explicitement conservée. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### La vigne d'or : poids ou valeur ?

L'unité hébraïque est le talent, comme dans les sommes précédentes. Tous ces témoins parlent ici d'un poids de 500 talents ; nous ne transformons pas silencieusement ce poids en valeur monétaire, ni en kilogrammes. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Une parenthèse ambiguë sur le siège

La première version ajoutait « cette division », que le membre de phrase espagnol « sans cela » ne précise pas. L'hébreu 1855 הדבר peut se lire « la peste » ou « cette circonstance » ; Wiener traduit la première et signale la seconde. Deux développements demeurent donc possibles : « Sans l'épidémie, ils ne seraient pas tombés » et « Sans cette circonstance, ils ne seraient pas tombés ». Nous gardons le renvoi ouvert. L'hébreu 1928 omet toute cette parenthèse. L'hébreu 1855 attribue ensuite le témoignage à ben Gorion, c'est-à-dire à la tradition du Josippon, là où l'espagnol dit seulement Josèphe. Enfin, l'hébreu מעזותם désigne leur audace/intransigeance, non leur force matérielle. Ici, davar (דבר) peut signifier « chose, circonstance », tandis que dever, écrit avec les mêmes consonnes, signifie « peste ». Le renvoi reste incertain. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; H1855]

### Manassé et Sanballat

L'espagnol fait de Sanballat le porte-parole ; l'hébreu 1855 et 1928 dit que Manassé réunit les prêtres avec l'aide de Sanballat. Nous retenons cette construction, qui rend explicite le sujet de l'action. Le lien « beau-père » est conservé d'après l'espagnol et le mariage annoncé ; l'hébreu חתנו désigne une parenté par alliance et l'allemand le rend beau-frère. La variante de relation reste signalée sans effacer la divergence. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; H1855]

### Les deux sanctuaires et la phrase supplémentaire

L'hébreu distingue expressément les deux groupes ennemis, ceux de Jérusalem et ceux du nouveau temple ; nous rétablissons ce membre absent de l'espagnol. Les deux textes hébreux contiennent aussi, juste après l'abandon du temple choisi par Dieu : « Car les Juifs n'ont pas de loi lorsqu'il y va de leur avantage. » Cette généralisation polémique est une phrase du personnage Thomas ; absente de l'espagnol, elle est fournie ici comme variante développée et non ajoutée sans signalement au corps. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Quel frère prend la fuite ?

Une omission espagnole modifie l'identité du fugitif. Les deux textes hébreux et l'allemand disent : « Il les supplia d'entendre d'abord ses paroles, leur raconta la ruse de son frère, et l'on reconnut qu'il disait vrai ; ils poursuivirent alors l'autre pour le tuer. » C'est donc le cadet accusateur qui s'enfuit et fonde le temple d'Égypte, non l'aîné innocent. Nous rétablissons ces phrases dans le corps. La version espagnole abrégée, suivie par notre première traduction, laisserait au contraire l'aîné comme sujet continu. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; H1855]

### Machines de siège et béliers

L'espagnol distribue les noms autrement : arietes puis trabucos, béliers puis machines de jet. L'hébreu distingue des machines de siège (sollelot, סוללות) et des béliers de fer (eilei barzel, אילי ברזל), ce que confirme l'allemand. Nous suivons cette distribution ; la suite du récit porte précisément sur l'incendie des béliers. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### La tour portée par l'éléphant

L'espagnol annonce une récompense : « il lui donnerait la tour ». Les deux textes hébreux disent que la tour tomberait si l'éléphant était tué ; l'allemand confirme. Le corps adopte cette seconde lecture, qui établit que les combattants avaient identifié la tour. Le nom Mattathias reste celui du livre ; il n'est pas corrigé silencieusement par rapprochement avec le récit des Maccabées. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; H1855]

### Les soixante-dix années astrologiques

Nous gardons les nombres espagnols : 11+12+7+10+9+12+9=70. Le corps hébreu 1855 imprime 11 pour le Soleil, mais sa propre note corrige en 10 d'après un ancien imprimé et le total attendu ; 1928 et l'allemand donnent également 10. Il s'agit d'une distribution astrologique rapportée par Thomas, non de périodes astronomiques modernes. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; H1855]

### La prudence et la fraude

Advertidos signifie ici attentifs/prudents, et non simplement avertis par une instruction. L'hébreu נזהר, « se garde de », confirme que Thomas attribue un comportement à ces chrétiens. L'hébreu אונאה désigne la fraude/lésion, là où l'espagnol dit fuerça, contrainte/violence ; la traduction révisée rend ce terme plus précisément et expose la variante. L'affirmation collective reste celle du personnage. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Le sanctuaire et l'expiation

Le pronom français « lui » laissait indéterminé le référent. L'hébreu dit « pour eux », Israël ; le verbe לכפר précise la fonction d'expiation. Nous explicitons ce lien dans l'argument prêté à Thomas. Cette analogie et la réplique christologique qui suit sont conservées dans leur formulation propre ; elles ne sont pas harmonisées avec une doctrine chrétienne ultérieure. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Réfuter par les préceptes

La formule espagnole imagée qui évoque le fait de « rompre la tête » désigne ici une réfutation dans la discussion. L'allemand rend explicitement l'idée de réfuter. « Il aurait pu te réfuter en invoquant les autres préceptes » conserve donc l'argument et rend son action compréhensible. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Qui peut embrasser l'image ?

Dans la scène de la mule, el mayor que llega ne désigne pas nécessairement le personnage le plus important. Wiener comprend celui qui est assez grand pour atteindre l'image portée en hauteur. Cette lecture concrète explique pourquoi la scène se poursuit par une comparaison de taille ; elle est retenue dans les deux traductions. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### « Forme », représentation et faculté imaginative

Dans l'entretien sur la croyance, « forme » risquait d'évoquer un objet matériel sans rapport avec l'argument. L'hébreu dimyon (דמיון, « imagination ») et l'allemand Vorstellung soutiennent, selon la phrase, « représentation », « conception » ou « se représenter ». Ces équivalents donnent au développement sa continuité sans transformer les opinions des interlocuteurs en affirmations de l'édition. [E1744 ; H1928 ; G1856]

Éditions confrontées pour ce récit : E1744, p. 13–52 ; H1928, section 7 ; G1856, p. 12–48.

Récit VIII

# Une accusation à Écija

La huitième persécution eut lieu dans la quatrième année du grand roi Alphonse d'Espagne. Dans la ville d'Écija, trois agitateurs jetèrent un cadavre dans la maison d'un Juif et allèrent crier auprès des juges qu'ils avaient trouvé un chrétien mort dans la maison d'un Juif. Le juge vint alors avec ses hommes dans cette maison. Le Juif répondit : « Que Dieu voie et juge ma cause : je n'ai pas tué cet homme, et mes ennemis cherchent à me perdre ! » On l'emprisonna.

C'était la veille de la Pâque des pains sans levain (Pessaḥ, פסח, fête de la sortie d'Égypte). La nouvelle courut dans la ville ; pendant la première nuit de la Pâque, les habitants se soulevèrent et tuèrent les Juifs qu'ils trouvèrent. Beaucoup s'enfuirent chez des seigneurs et y furent sauvés ; mais ils jeûnèrent pendant tous les jours de la fête, car ils ne consommaient pas d'aliments fermentés à base de céréales (ḥamets, חמץ).

La nouvelle se répandit dans la ville de Palma, dont les habitants agirent comme les autres. De là, les Juifs envoyèrent des messagers aux principales villes afin qu'on dépêchât des représentants à la cour. Trois Juifs s'y rendirent : don Abraham Benveniste, don Joseph ha-Nassi (הנשיא, « le prince » ou « le chef ») et rabbi Samuel ben Shoshin. Ces agitateurs, apprenant que les Juifs avaient envoyé des messagers, coururent à leur poursuite. Les Juifs eurent très peur et se cachèrent un jour dans la forêt. Les accusateurs allèrent à la cour et crièrent devant le roi. Celui-ci leur répondit : « Il y a longtemps que je connais vos pensées et votre fausseté : vous cherchez à ruiner un pauvre peuple. Déjà, de mon temps, on a découvert que tout était faux ; et vous revenez aujourd'hui de la même manière. Je rends justice et je ne puis supporter vos iniquités. Vous n'avez d'autre excuse que votre ignorance. Allez, et revenez demain devant moi : je vous montrerai votre honte et votre opprobre. »

Les accusateurs s'en allèrent mécontents. Le lendemain matin arrivèrent les messagers des Juifs. Le roi, ayant appris leurs noms, ordonna de les mettre par écrit. Il fut convenu que don Joseph ha-Nassi prendrait la parole, car c'était un grand savant qui connaissait plusieurs langues. Il commença, et tous les grands, ainsi que le roi, admirèrent son intelligence et la force de ses arguments.

Le roi dit : « Je me réjouis beaucoup de ce que je vous ai entendu dire ; ceux qui défendent une cause juste savent parler avec douceur et avec grâce. Je tiens vos paroles pour vraies et n'en doute pas. Je vous interroge pourtant : si vous teniez l'un des vôtres pour un homme fidèle et véridique, et que l'objet volé fût trouvé en sa possession, diriez-vous qu'il ne l'a pas dérobé ? » Ils répondirent : « Qui peut nier ce qu'il voit, lorsque l'objet volé se trouve entre ses mains et témoigne contre lui ? » Le roi dit : « Écoutez donc ce que vous dites. Considérez qu'un chrétien a été trouvé mort dans la maison d'un Juif, en sa possession. Comment pourrais-je l'absoudre, même s'il a la réputation d'un homme paisible et non d'un meurtrier ? » Les messagers répondirent : « Seigneur, on ne peut assimiler celui qui a volé sous les yeux de témoins à celui chez qui l'on a trouvé le corps : peut-être d'autres l'y ont-ils jeté. »

Le roi dit : « Vous dites vrai ; je sais bien que les Juifs sont innocents de cette accusation. Mais vous avez d'autres péchés : à cause d'eux et par haine, les peuples se soulèvent chaque jour contre vous. » Les messagers dirent : « Que Sa Majesté dise ce qui lui semble bon ; nous lui obéirons comme des serviteurs, ou nous le recevrons comme des enfants de leur père. »

Le roi répondit : « Vous savez bien que vous êtes venus dans nos terres nus et affamés, et que les chrétiens vous ont accueillis avec amour. Vous les en avez mal récompensés : par le prêt à intérêt (ribbit, ריבית), vous leur avez pris leurs terres, leurs bœufs et leurs vaches. De plus, si vous êtes des serviteurs, pourquoi vous habillez-vous comme les grands ? Cela ne sert qu'à vous attirer l'envie et la haine. J'ai ordonné dans mon royaume que vous ne vous vêtiez pas de soie ; mais vous vous excuserez en disant que, si vous n'avez pas écouté la voix divine, comment écouteriez-vous la mienne ?

« Enfin, vous avez dépassé les limites imposées par votre condition. Mon cœur me dit que les épreuves vous y ramèneront, peut-être lorsqu'il ne sera plus temps. Si vous sortez de mon royaume, ce ne sera pas comme à la sortie d'Égypte, qui se fit dans la joie et l'allégresse, mais dans les gémissements et les pleurs. Je m'étonne beaucoup de votre manière de penser : vous avez coutume de commencer riches et de mourir pauvres. À votre venue au monde, votre astre se lève au-dessus de votre tête ; ensuite, il descend vers vos pieds. Chez les chrétiens, au contraire, leur astre commence à leurs pieds et monte vers leur tête. Quand le chrétien naît, il se vêt de pièces rapiécées et grandit avec elles ; mais devenu homme puis vieillard, il porte des vêtements brodés.

« De plus, que sont ces rassemblements, lorsque vous sortez dans la rue le jour d'une circoncision ou d'une autre cérémonie semblable, vêtus comme des princes ? Le peuple vous voit et se consume de jalousie. Vous, qui êtes les principaux, ne songez

qu'à votre honneur et laissez périr les brebis qui vous sont confiées. Pourquoi encore enseignez-vous à vos enfants à jouer des instruments, alors que vous êtes tenus de pleurer et de vous lamenter sans cesse ? Dieu a proclamé que vous étiez mauvais, et c'est pour cela qu'il vous a dispersés ; il n'a fait ainsi à aucune autre nation. Si vous songiez à votre captivité, à votre dispersion et au danger où vous êtes, vous ne vous occuperiez pas de choses semblables.

« Tout cela manifeste que vous avez perdu toute conscience de votre situation et tout bon sens. Si les gens de mon peuple pratiquent tout cela, ils en ont le droit : la condition souveraine de leur nation l'exige, et vous voyez jusqu'où s'étend son pouvoir. De même que vous avez appris ce que mon peuple a de mauvais, pourquoi n'avez-vous pas aussi adopté ses bonnes mœurs, sa conduite et ses règles de vie ? Vous avez appris leur mal et vous leur avez enseigné le mal. Ne pensez pas que celui qui vous dit cela vous hait. Si Dieu, dès le commencement, connaissait votre caractère et vous a aimés, comment pourrais-je vous haïr ? Aussi ne vous dis-je cela que pour vous sauver de vos ennemis. »

Voici la réponse des messagers : « Nous avons bien entendu, seigneur, ce que tu as dit. Ce sont toutes paroles d'un roi pieux et juste, qui use de miséricorde lorsqu'il réprimande. Mais nous présenterons quelque excuse à nos péchés, si la permission nous en est accordée. » Le roi dit : « Puissiez-vous savoir répondre ! Je ne cherche pas à avoir le dernier mot ; qu'il vous suffise de l'honneur que je vous ai fait en vous parlant si longuement en particulier. »

Ils répondirent : « De toutes les maladies dont Votre Majesté a parlé, elle en a encore oublié une fort pénible dont nous souffrons : personne ne plaide en notre faveur sans que l'envie ou la haine ne se mêle à ses propos, même lorsque le bien saute aux yeux. Ce que tu dis, ô seigneur, et la colère que tu montres ne proviennent que de la manière dont ceux qui te les rapportent aggravent les faits.

« Quant au prêt à intérêt, il en allait ainsi dans les temps passés. Ensuite, un décret en a interdit la pratique, et nous ne l'avons plus fait, sauf depuis trois mois : nous avons été contraints de leur prêter à intérêt, car ils ne pouvaient ni labourer ni semer sans cela. Nous souvenant du décret royal, nous sommes venus au palais, sans pouvoir te parler. Le vice-roi nous a demandé ce que nous voulions ; nous lui avons raconté ce qui s'était passé. Il nous a répondu que nous n'avions aucune faute en cela : si le roi l'avait interdit, c'était pour l'avantage des chrétiens ; puisqu'ils ne voulaient pas user de cet avantage, nous étions excusés, pourvu que nous ne prélevions qu'un intérêt modique et fixé, comme nous l'avons fait.

« Que dirons-nous du vol ? Nous ressemblons aux souris : une seule mange le fromage, et on les accuse toutes. Naturellement, il se trouve des méchants et des bons, et la faute retombe sur nous. N'y a-t-il donc personne qui vole parmi les chrétiens, malgré toutes les nobles qualités et toutes les hautes dignités qu'on leur reconnaît ? Nous voyons pourtant chaque jour des pendaisons pour vol. Mais la puissance politique dissimule bien des fautes comme le fard couvre les taches du visage d'une femme ; la condition d'exilé fait le contraire : elle révèle une tache aussi petite qu'un grain de moutarde et lui donne la grandeur du globe du Soleil.

« Quant au port de la soie, depuis que l'interdiction a été proclamée, on n'a trouvé aucun homme qui ait enfreint l'ordonnance. Nous sommes les messagers de tes serviteurs et les plus riches d'entre eux. Il n'aurait pas convenu de venir au palais autrement qu'avec des vêtements de prix ; pourtant, ceux que nous portons sont noirs et de peu de valeur. »

Un de ceux qui étaient présents dit alors : « Les femmes portent de la soie, des broderies et des bijoux d'or. » Les messagers répondirent : « La proclamation disait seulement qu'aucun homme juif ne devait porter de soie ; elle ne parlait pas des femmes. Nous avons pensé qu'il était de coutume dans les royaumes d'accorder liberté et honneur aux femmes. » Le roi dit : « À ce compte, vous irez comme l'âne d'un charbonnier, et vos femmes comme la mule du pape : ce n'est pas juste. »

Sur les rassemblements, ils dirent : « Que pouvons-nous faire ? Notre Loi nous ordonne d'être charitables ; puisse une nation aussi abattue que la nôtre trouver dans son union le moyen de subsister ! Quant à la musique et aux choses semblables, qui peut résister à l'envie d'imiter ce qu'il voit chez ses voisins ? À plus forte raison les jeunes gens et les enfants, qu'il est difficile de contenir et qui n'ont pas l'entendement nécessaire pour se garder de ce qui ne convient pas. »

Le roi répondit : « Vos arguments se défendent. Ne vous inquiétez pas ; retournez chez vous et revenez demain. Bien des affaires semblables vous sont arrivées, et du milieu des ténèbres la lumière a paru. » Le lendemain matin, ils se présentèrent devant le roi. Celui-ci dit qu'il convenait de faire rechercher comment l'affaire s'était produite. Les accusateurs dirent : « Seigneur, nous apportons ici une lettre des juges et le récit de la manière dont ils ont enquêté. » Le vice-roi dit : « Qu'on amène le Juif et qu'on le mette à la torture : il confessera ce qu'il a fait. »

Les messagers dirent : « Si cela doit être établi par la torture, le Juif dira sans aucun doute qu'il l'a tué et qu'il a bu son sang. Les Juifs sont craintifs et de constitution fragile ; la moindre souffrance leur fait avouer tout ce qu'on veut. »

Le roi dit : « Ne craignez pas cela. J'ai juré sur ma foi de ne condamner aucun Juif sur la foi d'indices ou d'aveux obtenus par la torture, à cause de ce qui m'est arrivé au début de mon règne. On m'avait volé deux cuillers d'or. Deux hommes honorables, nommés Juda Anqawa et Samuel Anqawa, entraient et sortaient du palais. Ceux qui s'y trouvaient dirent que ces Juifs les avaient volées, selon leur coutume. Je les fis torturer ; ils confessèrent les avoir volées, et je les fis pendre. Trois jours plus tard, les cuillers furent retrouvées en possession d'un de mes serviteurs. L'affaire éclaircie, on comprit qu'ils avaient choisi de mourir tout de suite afin d'éviter une lente mort sous la torture. »

Un des conseillers du roi dit que, dans les temps passés, on ne condamnait personne sur la foi d'aveux arrachés par la torture. Il apporta un livre de chroniques, et le roi se mit en colère parce qu'on ne le lui avait pas apporté lors de l'affaire des cuillers. Il dit donc : « Seul le plus puissant de tous pourra faire éclater la vérité dans cette affaire. » Les grands dirent : « Et qui est-ce ? » Le roi répondit : « Dites-le vous-mêmes. »

Ils dirent : « Cette question s'est déjà présentée dans les temps anciens. Certains disent que c'est la femme, puisqu'elle a pu faire tomber le premier homme et Salomon malgré toute sa sagesse. Un sage demanda à Platon qui était le plus nombreux, les hommes ou les femmes. Il répondit : "Puisque tous les hommes écoutent les femmes, le monde entier est composé de femmes." D'autres disent que c'est le vin, qui a enivré Noé, dont le mérite avait sauvé le monde entier. D'autres disent que c'est le roi, car, s'il ordonne d'arracher les montagnes, elles seront arrachées. Certains encore disent que c'est le désir qui pousse l'homme à agir. »

Le roi dit : « Ceux-là sont puissants ; mais la richesse l'est plus que tous. Il n'est pas d'envie comme celle des rois, ni de haine comme leur haine, ni d'ambition pour l'honneur comme la leur ; il n'est pas non plus de joie comme celle de vaincre. Malgré tout cela, si l'on donne de l'argent au roi, il abandonnera la guerre qu'il mène contre son ennemi. Ainsi toutes les affaires les plus difficiles s'arrangent avec de l'argent. Qu'on proclame dans mon royaume que celui qui découvrira la vérité recevra cinq cents doblas (monnaies d'or) et que sa maison sera exempte des impôts royaux : vous verrez alors cette affaire s'éclaircir. » Un crieur sortit aussitôt avec des trompettes. Le troisième jour, un jeune homme de dix-huit ans vint et dit : « Roi et seigneur, je crains Dieu et je dirai ce que je sais. » Le roi répondit : « Il se peut bien que tu craignes Dieu, mais tu aimes davantage l'argent. Parle : tu recevras aussitôt une grande récompense. »

Il dit : « Je suis le serviteur d'un certain homme nommé Juan de la Vera. Il avait eu des querelles avec le Juif chez qui l'on a trouvé le mort, à propos d'une terre que celui-ci lui avait prise au titre d'un prêt à intérêt bien des années auparavant. Une nuit, mon maître m'a dit : "Si tu tues ce Juif, je te donnerai un vêtement de soie de prix et vingt doblas." Je lui ai répondu : "Je suis jeune et ne me suis jamais trouvé dans pareille affaire. Fais-le toi-même : la force vient avec l'âge."

« Après cela, j'ai vu mon maître faire appeler six de ses voisins. Quand ils sont arrivés, il m'a dit de sortir dans la rue. Je me suis alors dit qu'il y avait quelque chose et je me suis mis à écouter derrière la porte. J'ai entendu mon maître dire : "Après ce que ces Juifs ont fait, comme on le sait, à notre Sauveur, il est juste de les tuer. Si les rois les défendent, c'est pour leur profit, à cause du tribut qu'ils leur versent. On enterre aujourd'hui un homme, et sa tombe est près de nous. Retirons-le et jetons-le dans la maison de ce Juif, notre voisin. Le peuple se soulèvera, et nous nous partagerons le butin."

« Les voisins ont dit : "Et si l'on trouve la tombe vide, on saura aussitôt ce qu'il en est." Mon maître a dit : "Il y a près de cette tombe une grosse pierre ; nous la mettrons à la place du mort." Ils partirent et tardèrent à revenir ; et moi, je me suis endormi et n'en ai pas su davantage. »

On fit appeler Juan de la Vera, qui répondit : « Roi et seigneur, le témoignage de ce garçon n'est pas recevable : il est mal disposé envers moi à cause de son salaire. » Le roi dit : « Maintenant, nous n'avons plus besoin du garçon. Qu'on aille voir si l'on trouve là la pierre et non un cadavre : la pierre sera le témoin contre toi. » Ils allèrent et trouvèrent la pierre, comme le garçon l'avait dit.

Juan de la Vera dit : « C'est le Juif qui a retiré le corps et mis la pierre. » Le roi dit : « Ô misérable ! Tu dis que les Juifs l'ont retiré pour en tirer le sang. Une fois l'homme mort, quel sang en sort-il ? » Pendant ces discours arrivèrent deux hommes qui témoignèrent avoir vu Juan de la Vera porter le corps cette nuit-là, sans savoir à quelle fin.

Le roi dit aux grands : « Je vous ai déjà dit qu'il n'y a rien d'aussi puissant que l'argent. Loué soit celui qui découvre la vérité ! » Il ordonna que Juan de la Vera fût enterré jusqu'à la tête et laissé là jusqu'à sa mort, et que les voisins fussent pendus. La crainte s'empara du pays, et le calme revint.




Tolède au XVIe siècle

Georg Braun et Frans Hogenberg, planche de 1572, édition de 1582. Le récit se déroule à Écija ; cette vue de Tolède montre un autre centre castillan et ne représente pas la scène judiciaire. [provenance]

# Commentaire historique

## La cour et les lieux : ce qui reste à identifier

Le récit nomme un roi Alphonse, la quatrième année de son règne, Écija ou Osuna, Palma et plusieurs délégués. Ces indications rapprochent l'épisode du cadre castillan, mais aucun acte contemporain retrouvant ensemble Juan de la Vera, les deux Anqawa, les délégués et le cadavre substitué n'a été identifié dans les sources consultées. Il serait donc prématuré d'attribuer à ce procès une date précise ou de confondre les personnages avec des homonymes mieux connus. La divergence Écija/Osuna et l'absence de chiffre de règne dans l'espagnol expliquent cette réserve documentaire. [E1744 ; H1928 ; G1856]

## Une procédure royale comparable, sans validation de ce procès

Les Partidas VII.24.2, composées dans l'entourage d'Alphonse X, évoquent les accusations de meurtre rituel liées au Vendredi saint et réservent au roi la connaissance des faits avant la peine. Il s'agit d'un texte juridique qui rapporte une accusation, non d'une preuve que le rite allégué existait. Les lois 4–6 du même titre protègent certains usages religieux et interdisent la conversion forcée, tout en maintenant un statut fortement inégal. Ce cadre éclaire le recours à la cour et l'argumentation sur la protection du roi ; il ne permet pas d'identifier l'audience d'Ibn Verga à une affaire des registres royaux. [S038]

## L'aveu sous la torture : une distinction juridique nécessaire

La règle attribuée au conseiller est plus générale que celle des Partidas. VII.30.1 autorise la torture comme moyen d'enquête ; VII.30.4 exige ensuite une confirmation de l'aveu hors de la séance de torture et prévoit de libérer l'accusé si l'on découvre que l'aveu était faux. Le même texte permet toutefois, dans certaines affaires, de torturer de nouveau celui qui se rétracte. Le récit exprime donc une critique de l'aveu forcé qu'il ne faut pas transformer en description exacte du droit castillan. L'affaire des deux cuillers demeure, faute d'autre document retrouvé, un précédent raconté par le roi à l'intérieur du récit. [S038]

## La question du plus fort : une tradition littéraire antérieure

Le concours entre le vin, le roi, les femmes et la vérité se retrouve chez Josèphe, Antiquités judaïques XI.3.2–7 : Darius consulte trois gardes, et Zorobabel l'emporte en défendant la puissance de la vérité. Le motif des montagnes abattues sur ordre royal appartient déjà à cette version. Ibn Verga raconte une autre mise en scène : Alphonse fait triompher l'argent parce qu'une récompense dévoilera le complot. Cette proximité retrace un motif ancien ; elle ne prouve ni une copie directe de Josèphe ni l'historicité de l'audience espagnole. La maxime sur les hommes et les femmes attribuée à Platon n'a pas été identifiée ici dans un dialogue platonicien. [S027]

## Les détails scripturaires qui éclairent le récit

Exode 12:15–20 explique la mention des aliments sans levain pendant la fête : le texte interdit le levain et prescrit les pains sans levain. Il ne décrit donc pas un jeûne rituel de toute la semaine. Le refus du jeune serviteur et sa réponse à son maître rappellent Juges 8:20–21 : le jeune Jéther n'ose pas tirer son épée, et l'on invite Gédéon à agir lui-même, selon la force d'un homme. Ce rapprochement justifie une traduction intelligible de la formule, tout en laissant à l'anecdote médiévale son contexte propre. [S039 ; S040]

## Les exemples d'Adam, Noé et Salomon dans le concours

Les exemples évoqués rapidement par les courtisans sont identifiables. La femme qui fait tomber le premier homme renvoie à Genèse 3:6 et 3:17 ; l'ivresse de Noé à Genèse 9:20–21 ; l'influence des femmes sur Salomon à 1 Rois 11:1–4. Dans ce dernier passage, c'est l'inclination du roi vers d'autres dieux qui est en cause, et non une simple faiblesse amoureuse détachée de son contexte. Les interlocuteurs utilisent ces épisodes pour comparer plusieurs puissances : désir, vin et autorité.

L'issue du récit transforme ce concours en procédé d'enquête : l'argent promis amène un serviteur à parler, puis la découverte du tombeau vidé et l'arrivée de témoins permettent de contrôler sa déclaration. Le roi ne se contente donc pas, même dans la logique de l'anecdote, d'acheter une accusation. Le dénouement explique pourquoi il fait triompher la richesse là où la tradition racontée par Josèphe faisait triompher la vérité. Les références bibliques établissent la provenance de ses exemples, tandis que les vérifications matérielles appartiennent à ce procès littéraire, pour lequel aucun dossier judiciaire indépendant n'a été retrouvé dans les sources consultées. [S041 ; S042 ; S043 ; S027 ; H1928 ; E1744]

# Choix de traduction

### Le lieu et la quatrième année

L'espagnol nomme Osuna et ne précise pas le rang de l'année du règne. L'hébreu 1928 donne Isiga, identifiable à Écija, et la quatrième année; Wiener 1856 confirme Écija et cette quatrième année. Nous retenons ces précisions concordantes. Elles ne suffisent toutefois pas à identifier le souverain : la traduction garde « Alphonse d'Espagne », sans numéro. Palma reste également sans identification plus précise. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Jeûner ou demeurer dans l'affliction

L'espagnol dit que les réfugiés « furent dans une grande affliction », tandis que l'hébreu hith'annu (התענו, « ils s'affligèrent » ou « ils jeûnèrent ») admet les deux sens. La précision sur les aliments interdits et le verbe fasteten de Wiener font retenir « jeûnèrent ». Cette conduite dans une cachette ne signifie pas que toute nourriture leur était interdite. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Les noms et les titres

Les formes Benveniste, Anqawa et ben Shoshin sont harmonisées avec l'hébreu; l'espagnol écrit Benbeniste, Ancoua et Bensuçan. Ha-nassi (הנשיא, « le prince » ou « le chef ») est un titre : son emploi ne permet pas d'identifier ce délégué au Joseph Nassi du XVIe siècle. Dans l'affaire des cuillers, l'hébreu attribue clairement le nom Anqawa aux deux hommes, ce que la phrase espagnole laisse moins net. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### L'objet volé et les témoins

L'espagnol permet d'entendre que des témoins humains accusent déjà le détenteur de l'objet. L'hébreu et l'allemand font de la possession elle-même la preuve à charge. Nous retenons ce dernier sens, car la réplique suivante distingue précisément un vol vu par des témoins de la découverte d'un corps qui a pu être déposé par quelqu'un d'autre. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Prêt à intérêt, puissance politique et condition d'exilé

Usura et ribbit (ריבית, « intérêt sur un prêt ») désignent ici le prêt rémunéré. La suite précise qu'un intérêt modique et fixé aurait été autorisé : « usure » ferait trop facilement entendre un taux excessif. La métaphore du grain de moutarde exprime un grossissement des défauts de l'exilé, et non une tache minuscule perdue sur le Soleil. L'espagnol solimán désigne un fard; l'hébreu et Wiener parlent de la blancheur du teint. La comparaison espagnole, parfaitement intelligible, est conservée. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Deux accusations absentes de l'espagnol

L'hébreu et l'allemand conservent deux éléments supplémentaires dans le discours royal. Après les cortèges, l'hébreu dit : « Quatrièmement, lorsque vous mangez avec un non-Juif, vous rincez la coupe parce qu'il l'a touchée. Les non-Juifs disent : "Nous nous plaignons de notre roi, qui a accueilli dans notre pays des gens qui se moquent de nous et nous appellent

impurs.” » Wiener traduit le geste par « vous mettez de côté la coupe qu’il a touchée », et non par un rinçage. Après la musique vient : « Sixièmement, pourquoi enseignez-vous l’escrime à vos fils, alors que vous ne partez pas à la guerre ? Ce n’est que pour mieux savoir tuer le chrétien ! » Ces paroles du personnage sont données intégralement ici : elles complètent le discours abrégé transmis par l’espagnol, sans être introduites silencieusement dans celui-ci. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Fragilité et aveux sous la torture

Le « cœur tendre » de l’ancienne traduction pouvait suggérer la bonté. L’hébreu évoque la crainte et la faiblesse de constitution ; le contexte est la résistance à la douleur. « Craintifs et de constitution fragile » restitue ce sens. La formule ne vient pas du traducteur : elle appartient à l’argumentation des délégués. Le serment espagnol « sur ma foi » est plus court que l’hébreu et l’allemand : « par le sacrifice de notre Sauveur ». [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Cuillers, coupes et livre de chroniques

Cucharas en espagnol et kappot (כפות, ici « cuillers ») en hébreu appuient « cuillers d’or », contre les Schalen, « coupes », de Wiener. À l’inverse, nous corrigeons le « livre des lois » espagnol en « livre de chroniques » : l’hébreu sefer divrei ha-yamim (ספר דברי הימים, « livre des annales ») et l’allemand Chronik concordent. Le conseiller invoque ainsi un précédent historique ; aucun code précis ne peut être identifié. La comparaison avec les Partidas, discutée dans le commentaire, renforce la nécessité de ne pas transformer ce passage en affirmation d’une abolition légale de la torture. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### La force du jeune homme et le départ des voisins

« La force vient avec l’âge » explicite la réponse du jeune serviteur : il oppose son inexpérience à l’âge de son maître. La formule reprend Juges 8:20–21. Pour la suite, « ils partirent et tardèrent à revenir » suit l’hébreu, là où l’espagnol dit « ils partirent et se rassemblèrent » et Wiener « après s’être mis d’accord ». Le détail hébreu explique l’endormissement du garçon. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Une injure dans les versions longues

Dans l’offre de meurtre, l’hébreu et l’allemand ont : « Si tu tues ce Juif, ce porc, je te donnerai un vêtement de soie très précieux et vingt pièces d’or. » L’espagnol omet l’injure. La différence est conservée dans cette variante des paroles du comploteur. Doblas, gardé dans le récit, est le nom espagnol d’une monnaie d’or ; l’hébreu kefoulot (כפולות, littéralement « doubles ») et le simple Goldstücke de Wiener ne permettent pas d’en fixer ici le poids ni la valeur. [E1744 ; H1928 ; G1856]

Éditions confrontées pour ce récit : E1744, p. 52–61 ; H1928, section 8 ; G1856, p. 48–56.

Récit IX

# Sisebut et la conversion forcée

La neuvième persécution eut lieu au temps où les Goths régnaient dans les terres d'Occident et dans d'autres royaumes, surtout dans la ville de Rome. En ces jours, un roi puissant y régna, nommé Sisebut; ce fut en l'an huit cents selon le compte des chrétiens. Il chercha à faire recevoir le baptême, à la place de la circoncision, à tous les Juifs qui se trouvaient en Espagne. S'ils le faisaient, ils jouiraient, dans son royaume, du même statut que les chrétiens qui pratiquaient sa religion.

Les Juifs, ayant compris son intention, quittèrent leurs villes pour se réunir dans la ville principale, où ils jeûnèrent et firent entendre leurs pleurs et leurs lamentations. Les chrétiens vinrent demander ce qui se passait. Quand on le leur eut dit, ils répondirent : « Acceptez ce qu'on vous dit. Le roi est obstiné et ne change pas d'avis; vous n'obtiendrez rien de lui ni par l'habileté ni à prix d'argent. Si vous n'accordez pas cela, il vous obligera à abandonner toute votre Loi, et vous verrez que vos jeûnes ne vous servent à rien. Cédez-lui donc sur ce seul point, pour qu'il n'exige pas davantage. »

Ils répondirent : « Le précepte de la circoncision est le fondement de toute notre Loi. Vous dites qu'il nous demande une concession limitée, mais il ne demande rien de moins que tout. Nous mourrons tous plutôt que d'abandonner un précepte de la Loi, à plus forte raison le fondement de toute la Loi. »

Ils s'assemblèrent aussitôt et se présentèrent devant le roi. Ils lui dirent de les mettre à mort : ils n'abandonneraient pas un seul précepte, et moins encore le plus grand. Le roi leur dit : « Ô pauvres insensés! Pourquoi avez-vous pris une résolution aussi folle? Je jure que, si vous ne recevez pas le baptême, je vous ferai tout abandonner, et votre résistance ne vous servira à rien. »

Il ordonna alors que, s'ils ne se faisaient pas baptiser dans un mois, on les contraignît à abandonner toute leur Loi, puis qu'on les tuât. Les Juifs portèrent aux grands un riche présent d'argent et d'or, afin qu'ils obtinssent du roi qu'il prît leurs biens pour la guerre et les laissât dans leur Loi. Le roi répondit : « Parmi les rois, on m'appellera un roi cupide; on dira que je ne leur ai demandé de se faire baptiser que pour qu'ils transigent avec moi à prix d'argent. De plus, ces pauvres gens me doivent l'adhésion à ma religion, non un versement d'argent : je puis les contraindre à recevoir la mienne, comme ils nous y contraindraient s'ils détenaient le pouvoir. »

Le savant Robert répondit : « Seigneur, Moïse leur maître et Josué son serviteur n'ont contraint aucune nation à recevoir leur Loi ; ils lui demandaient seulement d'observer les sept préceptes du premier homme, Adam. De plus, lorsque Josué approchait d'une ville fortifiée pour la combattre, il faisait proclamer qu'il accorderait la paix à celui qui voudrait la conclure avec lui et recevoir la loi — je veux dire les sept préceptes ; que celui qui voudrait quitter la ville et s'enfuir s'enfuie ; et que celui qui voudrait combattre tire l'épée et vienne. »

Le roi dit : « Josué était roi en son temps, et je suis roi dans le mien. Des trois possibilités, je prendrai celle qui me convient le mieux : qu'ils reçoivent un seul précepte, à la place des sept que Josué les obligeait à recevoir. »

Après cela, le roi fit venir les Juifs et leur dit : « Je cherche votre bien ; pourquoi le repoussez-vous avec tant d'obstination ? J'ai entendu du pape et des cardinaux que celui qui ne reçoit pas le baptême demeure souillé à jamais et ne peut être sauvé. » Un savant juif répondit : « Il est écrit dans notre Loi qu'Israël a dédaigné un grand don de Dieu : la terre désirable où coulent le lait et le miel. Quel fut son châtiment ? » Le roi dit : « C'est évident : ne pas la voir. » Le savant répondit : « Que notre roi écoute : Sa Majesté nous accorde le ciel, et nous le dédaignons ; que notre châtiment soit de ne pas y aller. »

Le roi dit : « On ne doit pas contraindre quelqu'un lorsqu'il s'agit de biens matériels ; la Terre sainte était un bien matériel. Mais, lorsqu'il s'agit du salut de l'âme, il faut user de contrainte, comme on le fait envers un enfant pour qu'il apprenne. » Aussitôt, il fit arrêter tous les principaux du peuple. Ils restèrent longtemps emprisonnés dans des conditions très dures ; sous l'effet des grandes détresses et des maux, la plupart des Juifs d'Espagne abandonnèrent la Loi. À la mort de ce roi, ils allèrent chercher Dieu dans d'autres lieux. Beaucoup le trouvèrent ; d'autres se perdirent sans trouver de refuge.




Sisebut

Mariano de la Roca y Delgado, Sisebut, 1854. Ce portrait imaginaire appartient à une série historique des souverains d'Espagne. Il représente le roi nommé dans le récit, mais ne conserve aucun témoignage visuel de son apparence réelle. [provenance]

# Commentaire historique

## Le noyau historique : les conversions sous Sisebut

Isidore de Séville, contemporain du roi, rapporte au §60 de l'Histoire des Goths que Sisebut usa de sa puissance pour contraindre les Juifs à la foi chrétienne. Il critique cette manière de convertir tout en louant ailleurs les qualités du souverain. Le texte situe son avènement dans l'ère hispanique 650, soit 612, et lui attribue huit ans et six mois de règne ; la succession conduit à 621. Nous avons donc un appui ancien indépendant pour la politique de conversion forcée, mais non pour les dialogues, le délai d'un mois ou les détails de l'emprisonnement rapportés par Ibn Verga. L'an 800 et le règne à Rome sont incompatibles avec ce cadre wisigothique espagnol. [S044]

## Le concile de 633 confirme la contrainte et ses suites

Le canon 57 du quatrième concile de Tolède évoque expressément ceux qui avaient été forcés à devenir chrétiens sous Sisebut. Il interdit de contraindre désormais les Juifs à croire, mais ordonne que ceux qui ont déjà reçu le baptême, même sous la force, demeurent chrétiens. Ce texte confirme donc la réalité des baptêmes imposés et explique les difficultés de ceux qui voulaient reprendre la pratique juive après la mort du roi. Il ne fournit cependant ni le nombre des convertis ni la liste des lieux de refuge mentionnés à la fin du récit. [S045]

## La tradition juridique derrière les trois possibilités de Josué

Maïmonide, Lois des rois 6:5, transmet la tradition de trois messages envoyés par Josué : partir, conclure la paix, ou combattre. Le même chapitre, 6:1–4, associe la paix à l'acceptation des sept commandements et à la soumission politique ; il ne décrit pas une absence générale de contrainte. En 9:1, Maïmonide distingue six commandements donnés à Adam et un septième ajouté pour Noé. L'expression du récit « sept préceptes du premier homme » simplifie donc une tradition dont le détail varie selon les textes. Ces passages éclairent les arguments du personnage ; ils ne prouvent pas qu'un savant nommé Robert les ait exposés à Sisebut. [S046 ; S047]

## La terre refusée dans les Nombres

La réplique sur le ciel repose sur Nombres 14:22–23 : après le refus d'entrer dans le pays promis, la génération condamnée ne doit pas le voir. Le récit transforme ce passage en argument de dialogue : que le refus du paradis soit puni seulement par sa privation. Il s'agit d'un emploi identifiable d'un texte biblique dans la tradition de la controverse, distinct des renseignements sur le règne de Sisebut. [S048]

## La circoncision et le langage du témoin contemporain

La réponse des Juifs sur la gravité du précepte s'éclaire par Genèse 17:9–14. La circoncision y est le signe de l'alliance avec Abraham et sa descendance ; le texte prescrit le huitième jour et présente son abandon comme une rupture de l'alliance. On comprend ainsi pourquoi les personnages refusent de considérer l'échange proposé contre le baptême comme une concession minime. La Bible fournit ici le sens religieux invoqué dans le dialogue, sans attester les mots prononcés devant Sisebut.

Le témoignage extérieur d'Isidore possède lui aussi sa construction scripturaire. Au § 60, sa critique du zèle de Sisebut reprend le vocabulaire de Romains 10:2 : un zèle dépourvu de connaissance. Il reproche au roi d'avoir employé sa puissance là où il aurait fallu persuader par les raisons de la foi ; il continue pourtant à le louer pour d'autres qualités. Il s'agit donc d'une réserve formulée à l'intérieur d'un projet de christianisation, et non d'une approbation de la réponse juive. Ce double contrôle permet de reconnaître les arguments des personnages tout en conservant la position propre du chroniqueur contemporain. [S049 ; S050 ; S044]

# Choix de traduction

## Sisebut, la date et Rome

L'espagnol Sisboc et l'hébreu Shishboq (שישבוק, nom propre transmis) correspondent vraisemblablement à Sisebut, nom adopté par Wiener. Isidore de Séville confirme que Sisebut contraignit les Juifs au baptême : cette concordance permet de normaliser le nom. En revanche, Rome et l'an 800 sont présents dans les trois versions comparées. Nous les conservons comme données du récit, en corrigeant leur chronologie dans le commentaire, plutôt que d'attribuer silencieusement au texte une date qu'il ne donne pas. [E1744 ; H1928 ; G1856]

## Le statut promis et l'argent

L'hébreu et l'allemand rattachent clairement « pratiquant sa religion » aux chrétiens du roi. Le baptême est présenté comme condition d'égalité avec eux : le texte ne promet pas que les convertis conserveraient ensuite la pratique juive. Nous rendons ce sens par « le même statut ». Dans l'avertissement des chrétiens, l'espagnol parle de subtilité et d'habileté ; l'hébreu et Wiener ajoutent explicitement l'échec de toute dépense d'argent. Ce dernier détail est retenu, car il annonce la tentative financière racontée peu après. [E1744 ; H1928 ; G1856]

## Une réplique plus longue dans l'hébreu et l'allemand

Avant de dénoncer leur résolution, le roi dit dans l'hébreu, suivi par Wiener : « Pauvres, sots et présomptueux ! Vous demandez dans votre prière : "Que le règne de l'insolence soit bientôt déraciné." Mais vous priez contre vous-mêmes, car vous n'avez d'autre royaume que l'insolence ! Pourquoi avez-vous pris une résolution aussi folle ? » L'espagnol abrège la réplique en omettant le jeu de mots sur la prière. La version longue est entièrement traduite ici comme variante du discours royal. [E1744 ; H1928 ; G1856]

## Le savant Robert et les sept préceptes

Roberto el sabio et Robertus der Weise désignent ici un interlocuteur qualifié de savant ; « Robert le Sage » risquait d'évoquer indûment un souverain portant ce surnom. Le mot hébreu dat (דת, « religion » ou « règle religieuse ») ne désigne pas toujours l'ensemble de la Loi de Moïse : le personnage précise lui-même qu'il entend les sept commandements. Les trois « partis » de l'ancienne traduction deviennent donc trois « possibilités » : partir, conclure la paix ou combattre. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Cardinaux ou évêques ; le salut de l'âme

L'espagnol parle du pape et des cardinaux ; l'hébreu nomme le pape et les prélats, et Wiener traduit par évêques. Aucun élément ne permet de déterminer l'entourage historique évoqué : la formulation espagnole est conservée avec cette variante. Le dernier argument oppose des biens matériels au salut de l'âme ; « choses corporelles » et « matières de l'âme » étaient des calques difficiles à comprendre. [E1744 ; H1928 ; G1856]

Éditions confrontées pour ce récit : E1744, p. 61–64 ; H1928, section 9 ; G1856, p. 56–59.

Récit X

# Joseph à la cour de Castille

La dixième persécution eut lieu au temps du roi don Alphonse, fils du roi don Sanche, fils d'Alphonse le Grand, qui régna sur la Castille, Tolède, León, la Galice, Séville, Cordoue, Murcie, Jaén, l'Algarve et Molina : dix royaumes. Alphonse avait un an lorsqu'il devint roi. C'est pourquoi les grands voulurent confier le gouvernement à deux infants (princes de la famille royale) : l'un, don Pierre, fils du roi don Sanche, et l'autre, don Jean. Tous deux moururent le même jour à la guerre. On éleva alors à la royauté don Jean, fils de l'infant don Manuel.

En ce temps, il y avait à Écija un homme nommé Joseph, fils d'Éphraïm, fils d'Abiboshet le Lévite (issu de la lignée de Lévi). Dieu inspira à son cœur d'aller à la cour et de percevoir le tribut et les redevances royales, ce qu'il faisait toujours avec justice. Homme avisé, il savait jouer des instruments, avait fort belle apparence et bénéficiait de l'assistance divine. Le roi, voyant sa droiture, le plaça à la tête des affaires du royaume. Nul n'était plus grand que lui dans toute la Castille : il venait immédiatement après le roi et occupait le premier rang parmi les Juifs. Il avait pour serviteurs des fils de grands qui mangeaient à sa table. Il se procura un char et des chevaux, ainsi que cinquante hommes qui couraient devant lui.

En ce temps vivait un homme nommé Gonzalo Martínez, très vaillant, serviteur de Joseph. Celui-ci l'avait nommé gouverneur de plusieurs lieux du royaume ; mais il se souleva contre lui. Envieux de Joseph son maître, il dit : « Est-il possible qu'un Juif règne sur nous ? » Il chercha le moyen de le perdre, disant : « Dieu s'est éloigné d'eux : ils l'ont abandonné, et il les a abandonnés. Je pourrai maintenant me venger de Joseph et des autres. »

Il se rendit auprès du roi et lui dit : « Seigneur, si tu écoutes mon conseil, je te donnerai de grandes richesses pour faire la guerre. » Le roi dit : « Et comment cela se fera-t-il ? » Gonzalo Martínez dit : « Vends-moi dix Juifs de ton royaume ; je te donnerai huit talents d'argent (une mesure de poids ancienne) pour ton trésor. » « Lesquels ? » dit le roi. Gonzalo dit : « Le premier est Joseph, que tu as choisi pour gouverneur et qui a épuisé ton trésor et les ressources de tes sujets ; puis Samuel ben Waqar le médecin, dont tu as fait ton conseiller ; et huit autres riches du royaume. Tu dois me les vendre avec leurs enfants et leurs familles. »

Le roi dit : « Qu'il en soit comme tu le dis. » Gonzalo dit : « Que cela soit écrit et scellé du sceau royal ; je donnerai l'argent sans qu'il en manque rien. » Le roi ordonna de donner le sceau à Gonzalo. On rédigea, selon les ordres du persécuteur, un acte attestant que le roi avait vendu à Gonzalo Martínez Joseph, Samuel le médecin et huit autres notables, avec leurs enfants, leurs terres et tous leurs biens.

Joseph et Samuel furent arrêtés le même jour. Joseph mourut en prison ; le roi en éprouva un grand chagrin et ordonna qu'on le conduisît avec de grands honneurs à Cordoue, accompagné de nombreux chars et cavaliers. Il libéra sa femme et ses enfants de toute réclamation, reddition de comptes et demande concernant les sommes qu'il avait perçues.

Gonzalo prit Samuel et deux de ses frères ; il les emprisonna avec leurs enfants. On trouva chez Samuel une grande quantité d'argent et d'or, ainsi qu'un important trésor. Gonzalo lui mit des fers aux pieds et le tortura ; il mourut sous les tourments. On le plaça dans un cercueil dans la prison ; il ne fut enterré qu'au bout d'une année entière. Il n'existait alors aucun homme aussi illustre que Samuel : grand savant, conseiller du roi et connaisseur des astres. Les faits concernant Samuel furent écrits dans les Chroniques des rois de Castille.

Après cela, le roi éleva Gonzalo au-dessus de tous les grands et le fit grand maître de l'ordre d'Alcántara. Il eut un train de maison somptueux, s'enorgueillit et voulut détruire tous les Juifs, en commençant par ceux qui fréquentaient le palais, puis par les autres. Voyant qu'il ne pouvait s'en prendre à tous ensemble, car le roi ne le permettrait peut-être pas, il porta des accusations contre les principaux représentants d'Israël, don Samuel ben Yaish et rabbi Moïse Abudiel, qui intervenaient en faveur de leur peuple auprès des seigneurs du pays. Il les conduisit chez lui et leur dit : « Le roi vous demande une grande somme que vous ne pourrez pas donner. » Il fit semblant de chercher un accord entre eux, alors qu'il cherchait à les perdre. Dieu leur fit miséricorde : ils s'accordèrent avec le roi sur une certaine somme. Moïse retrouva sa place à la cour ; il était secrétaire du roi, et son pouvoir grandissait dans le royaume de Castille. Le roi apprit que Gonzalo Martínez parlait contre les Juifs.

Il arriva qu'en ce temps les Maures firent la guerre au roi de Castille. Une grande multitude d'entre eux traversa la mer avec Abou Malik, fils d'Abou al-Hassan, roi du Maroc. Le roi de Castille en fut très affligé, et les grands dirent : « Que pourrons-nous faire contre une si grande quantité de gens ? » Gonzalo répondit : « Je donnerai le conseil qui permettra de tirer une grande somme d'argent. » Ils dirent : « Lequel ? » Il répondit : « S'il plaît au roi, qu'il ordonne de saisir tous les biens des Juifs de tout le

royaume; pour tout ce qu'on trouvera, je donnerai quatre millions en argent. De plus, qu'il les chasse tous de son royaume : j'obtiendrai des peuples qu'ils donnent au roi encore autant, en remplacement du tribut et des redevances que les Juifs lui versent chaque année. »

Le roi l'entendit et consulta ses conseillers. Comme ils disaient que cela leur paraissait fort bon, Gonzalo dit : « Comment ma fidélité pourrait-elle se montrer, sinon par un tel conseil ? Et si tu crains Dieu, lui les a déjà oubliés et chassés loin de lui; il n'est pas revenu les regarder. S'il s'est irrité contre eux, comment peux-tu avoir pitié ? Voilà si longtemps qu'ils n'ont ni roi, ni magistrat, ni prêtre, ni loi ! C'est un peuple rebelle, qui n'apporte ni aide ni profit : lorsque le roi part à la guerre, ils mangent et boivent chez eux. À quoi sert-il de les laisser dans le royaume ? Détruis-les; il n'y a aucune raison de les laisser. Que des lettres soient envoyées afin que tous ceux qui vivent dans le royaume en soient bannis; qu'on ordonne que, chez quiconque on trouvera un Juif, les biens de celui qui l'héberge soient confisqués et qu'il soit mis à mort. Que le roi nomme des officiers pour garder tout le butin, l'argent et l'or, et les lui apporter. »

Le roi l'entendit et se tut. Les grands réprimandèrent Gonzalo, disant qu'il n'avait pas donné un bon conseil : la coutume de Castille et de ses rois était d'aimer les Juifs et de les protéger. « Qui obéirait au roi dans une telle affaire ? » Dieu émut le cœur de l'archevêque don Gil et mit des paroles dans sa bouche pour répondre à cet oppresseur. Il lui dit : « Qui t'a fait conseiller du roi ? Tu lui donnes un conseil qui couvre ta maison de honte. Les Juifs constituent pour le roi un précieux trésor, et tu veux les détruire; tu veux qu'il fasse ce que ses pères n'ont pas fait ! Ce ne sont pas les Juifs que tu hais, mais le roi lui-même. »

Le roi l'entendit et ne répondit pas. Les grands et les autres le réprimandèrent : « Tu n'aimes pas le roi; c'est lui que tu hais, et non les Juifs. » Moïse l'entendit et prit peur. Il écrivit à tous les Juifs pour les en informer. Ils se réunirent dans leurs villes, jeûnèrent, pleurèrent et crièrent vers le Dieu de leurs pères : « Ô Seigneur, que nous ne soyons pas détruits par le conseil de ce pervers ! À toi la justice, et à nous la honte, à l'homme de Juda et au rescapé de Jérusalem qui se trouvent en Espagne. Les peuples l'apprendront, viendront contre nous et nous extermineront : que feras-tu pour ton grand nom ? Pourquoi serais-tu comme un homme stupéfait, toi qui es au milieu de nous ? Réponds-nous, Seigneur, réponds-nous ! Les peuples sauront que tu combats pour Israël. » La clameur des enfants d'Israël monta vers Dieu, et il les délivra de la main de leur persécuteur.

Les Maures s'assemblèrent et vinrent en grand nombre. Le roi réunit les siens pour les empêcher de traverser la mer et fit de Gonzalo son général. Celui-ci rassembla l'armée et marcha avec assurance contre les Ismaélites (les troupes musulmanes). Il en tua beaucoup, qui restèrent étendus dans la plaine, tandis qu'une grande panique, suscitée par Dieu, se répandait parmi eux. Dix mille des leurs tombèrent ce jour-là, tous hommes portant l'épée. Un homme banda son arc au hasard et atteignit Abou Malik, leur général, entre les jointures de son armure. Ce prince, appelé ici « le roi », dit à son jeune serviteur : « Fais-moi sortir du combat : je suis blessé. » Il tomba de son char et mourut.

Gonzalo Martínez sortit de la bataille joyeux et satisfait. Il dit en son cœur : « Maintenant, le roi accomplira ma volonté contre les Juifs, et je me vengerai de mes ennemis. » Il ne savait pas que Dieu s'était éloigné de lui. Alors qu'il sortait victorieux, Dieu, jaloux pour son peuple, tourna le cœur du roi contre lui. Celui-ci ordonna à un chevalier de l'arrêter. Le chevalier partit et le trouva dans la campagne avec ses chevaux et ses chars. Gonzalo lui demanda : « Viens-tu en paix ? » Il répondit : « Non : le roi m'a ordonné de t'arrêter. »

Gonzalo s'enfuit, entra dans une ville fortifiée et s'y réfugia dans une tour. Il fit porter au roi des paroles insolentes et parla mal de lui. Dieu le permit afin que le roi ne lui pardonnât pas. Le roi s'emplit de colère et ordonna d'arrêter tous ses frères. Après les avoir mis en prison, il saisit les biens de Gonzalo et ceux de ses frères dans tout son royaume, et les fit porter au trésor royal.

Le roi ordonna ensuite de l'arrêter. Gonzalo s'était retranché dans cette tour ; on combattit contre lui. Il parla contre le roi, et, depuis la tour, les siens tirèrent une flèche qui atteignit le chevalier portant les armes du roi ; il tomba mort à ses pieds. Plein de fureur, le roi ordonna de mettre le feu à la tour. Gonzalo fut capturé ; le roi lui fit son procès et ordonna de l'égorger, ce qui fut fait, puis on le brûla.

Béni soit le Dieu miséricordieux, qui émut le cœur du roi pour venger son peuple et le sauva au douzième mois, le premier Adar (אדר ראשון, le mois supplémentaire ajouté aux années juives de treize mois) ! Israël chanta alors ce cantique au Seigneur : « Je chanterai le Seigneur : il a manifesté sa grandeur et vu la détresse de son peuple. Le Seigneur est un homme de guerre ; il a combattu pour nous. Ta droite, Seigneur, est éclatante de puissance ; dans la grandeur de ta majesté, tu renverses ceux qui se dressent contre toi, et tu as fait retomber sur lui le prix de ses actes. » Tous ceux qui évoquaient sa chute disaient : « Comme l'oppresseur a disparu ! Le Seigneur a brisé la verge des méchants ; son orgueil est descendu au tombeau, dans l'enfer à jamais. »

Après cela, le roi Alphonse, apaisé, se souvint de Gonzalo et de ce qu'il avait fait. Ses serviteurs lui dirent : « Qu'on apporte le livre des Chroniques et qu'on le lise devant le roi. » On y trouva écrit ce que Gonzalo avait imputé à Samuel et à ses frères, ainsi que l'acte de vente. Un des serviteurs du roi dit : « S'il plaît au roi, qu'on vende les frères du persécuteur et tout ce qu'ils possèdent, puisqu'il a porté la main sur les Juifs : qu'on lui rende selon ses actes ! » Le roi l'ordonna. Les biens de Gonzalo et de ses frères furent vendus aux Juifs qui se trouvaient au palais ; l'acte fut scellé du sceau retiré à Gonzalo, et ce sceau fut remis à Moïse. Celui-ci sortit fort heureux, comme tous les autres Juifs du royaume de Castille, de tout le bien que le Seigneur avait fait à Israël.



Le droit royal sous Alphonse XI

Première page de l'Ordenamiento de Alcalá, promulgué par Alphonse XI en 1348, dans un manuscrit du XIVe siècle. Le recueil éclaire le milieu juridique de la cour castillane ; il n'atteste pas le dialogue entre le roi et Joseph. [provenance]

# Commentaire historique

## Le règne et les personnes identifiables

Le roi est Alphonse XI de Castille. La généalogie initiale omet Ferdinand IV, son père : Sanche IV était son grand-père, et Alphonse X son arrière-grand-père. La minorité du roi et les deux infants renvoient à la régence commencée en 1312 ; Pedro et Juan moururent lors de la campagne de Grenade de 1319. Juan Manuel fut reconnu comme tuteur du jeune roi par certains conseils urbains, sans devenir roi de Castille ; le chapitre XVIII décrit notamment sa reconnaissance à Cuenca, Madrid, Cuéllar et Sepúlveda. La chronique royale conserve ces distinctions, que le début d'Ibn Verga comprime. Don Gil correspond à Gil de Albornoz, archevêque de Tolède de 1338 à 1350 ; le titre de cardinal donné par l'espagnol anticipe sa carrière ultérieure. Les fonctions et le conflit de Gonzalo Martínez, grand maître d'Alcántara, permettent d'identifier solidement le cadre du récit. Un acte conservé à Saragosse (ES/ADPZ 744/19), daté du 21 octobre 1312, porte précisément sur la garde du jeune Alphonse ; sa description a été consultée dans DARA. Les dates sont recoupées avec l'étude documentaire de García Fernández : les années marginales fautives du début de l'imprimé de 1787 ne sont pas reprises. [S051 ; S052 ; E1744 ; H1928 ; G1856 ; S056 ; S057]

## Joseph et Samuel dans la chronique royale

Les chapitres XCVIII–XCIX de la Crónica de Alfonso XI nomment le médecin don Simuel Abenhuacar et don Yuzaf, auparavant favori et conseiller du roi. Ils décrivent la concession des revenus de la monnaie à des particuliers contre une somme convenue, les recettes douanières de la frontière et une concurrence entre les deux hommes : Yuzaf surenchérit pour obtenir les revenus que détenait Samuel ; celui-ci obtient ensuite une restriction des exportations vers le royaume de Grenade. Cela confirme leur présence dans les finances royales, mais donne un éclairage différent de leur présentation solidaire chez Ibn Verga. Ce passage ne confirme ni leur vente à Gonzalo, ni la détention du cadavre de Samuel pendant un an. Les accusations économiques de la chronique royale restent les assertions de son rédacteur ; elles ne valent pas à elles seules jugement comptable. [S051 ; H1928 ; E1744 ; G1856]

## La bataille et la mort d'Abou Malik

Le chapitre CCIII situe le combat près de la vega de Pagana et du río de Patrite. Abou Malik est le prince marinide Abū Mālik, fils d'Abū al-Ḥasan. La chronique castillane le décrit fuyant à pied, caché dans des broussailles, frappé de deux coups de lance par un soldat qui ne le reconnaît pas, puis mourant près d'un ruisseau où il cherche à boire. Elle rapporte une estimation de plus de dix mille morts et prisonniers réunis : ce chiffre ne confirme donc pas exactement les dix mille tués d'Ibn Verga. La flèche tirée sans viser, la jointure de l'armure et

l'ordre de sortir du combat reproduisent, en revanche, 1 Rois 22:34–35, la mort d'Achab. Le combattant qui meurt dans le récit est Abou Malik, non Alphonse XI. Cette distinction corrige une ambiguïté grave de la traduction précédente. [S051 ; S053 ; H1928 ; G1856 ; E1744]

## La chute de Gonzalo : recoupement et différence de causalité

Les chapitres CCIV–CCVIII confirment la disgrâce, la rébellion, les lettres provocatrices, le refuge dans les forteresses de l'ordre, des tirs contre le roi et l'exécution suivie de l'incinération du corps. La forteresse finale est Valencia de Alcántara. La chronique donne comme moteur politique l'hostilité de Léonor de Guzmán, liée notamment à l'accès de son frère au grand magistère de Santiago, puis le refus d'obéir au roi ; Ibn Verga présente une délivrance des Juifs. Les deux explications ne doivent pas être fondues. La chronique précise que l'incendie touche les portes du château et que Gonzalo se rend ensuite depuis la grande tour ; elle nomme Alfonso Fernández Coronel comme exécuteur. Ce sont des détails supplémentaires et parfois correctifs, non la confirmation de toutes les intentions prêtées aux protagonistes. [S051 ; E1744 ; H1928 ; G1856]

## La construction biblique de la narration

L'offre d'argent contre un peuple accusé de ne pas servir le roi, l'anneau royal, le livre des annales ouvert devant le souverain et le transfert final du sceau rapprochent explicitement cette narration d'Esther 3, 6 et 8. Le chant reprend Exode 15 et la chute de l'oppresseur d'Isaïe 14. Ces correspondances expliquent le vocabulaire et certains enchaînements de la chronique. Elles ne fournissent pas un acte de vente médiéval supplémentaire ni une preuve documentaire du montant proposé. [S054 ; S055 ; H1928 ; G1856 ; E1744]

## La prière collective : quatre passages assemblés

La supplication des communautés est construite à partir de passages bibliques précis. « À toi la justice, et à nous la honte » reprend Daniel 9:7–8 ; la mention des hommes de Juda et de Jérusalem est transportée vers les exilés d'Espagne. La crainte que les peuples n'exterminent Israël, suivie de la question sur le « grand nom », reprend Josué 7:8–9, après la défaite d'Aï. Le Dieu comparé à un homme stupéfait, bien qu'il demeure au milieu du peuple, vient de Jérémie 14:8–9. Enfin, l'appel répété « Réponds-nous » adapte la prière d'Élie en 1 Rois 18:36–37, où il demande que le peuple reconnaisse Dieu.

L'assemblage donne aux Juifs de Castille une voix biblique commune sans effacer leur lieu d'exil. Il éclaire aussi l'enchaînement avec la bataille : la réponse attendue devient la délivrance racontée ensuite. Ces références sont plus précises qu'un simple rapprochement avec Esther ; elles identifient le langage de la prière. Elles n'établissent cependant pas qu'un formulaire identique ait été récité dans toutes les villes, ni que les intentions militaires d'Alphonse aient été celles que le narrateur lui attribue. [S058 ; S059 ; S060 ; S043 ; H1928]

# Choix de traduction

## Noms et rangs : confronter sans uniformiser

Molina est retenu avec l'allemand, contre Málaga en espagnol et la forme hébraïque ambiguë מוליגא (Moliga, graphie du nom de lieu) : la titulature castillane nomme Molina comme seigneurie, distincte de la ville andalouse de Málaga. Écija, donné par l'hébreu et l'allemand, remplace Usuna de l'espagnol. Le patronyme Abiboshet est conservé avec l'espagnol et l'hébreu ; Wiener propose Benveniste. La chronique royale confirme Yuzaf, mais ne permet pas ici de trancher toute sa généalogie. Samuel ben Waqar correspond mieux à l'hébreu et à Abenhuacar dans la chronique royale que Benyacar de l'espagnol. Le « grand maître » suit au contraire l'espagnol, confirmé par la chronique, contre « évêque » chez Wiener ; « archevêque don Gil » suit la valeur du titre hébraïque et la fonction historique. « Second du roi » évite de transformer une formule de rang en office administratif de vice-roi précisément documenté. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; S051 ; S052]

## La généalogie et la régence ne sont pas réécrites

La filiation fautive d'Alphonse et l'élévation de Juan Manuel « à la royauté » appartiennent aux versions comparées. Elles restent donc dans la traduction, avec leur correction historique dans le commentaire. Le mot infant est expliqué comme un rang dynastique ; il ne signifie pas à lui seul « vice-roi », équivalence explicative employée par l'allemand. [E1744 ; H1928 ; G1856]

## Deux écarts de quantité et une monnaie indéterminée

L'espagnol demande huit quintaux d'argent ; l'hébreu a ככרי כסף שמונה (kikkerei kesef shemonah, « huit talents d'argent »), comme l'allemand. Talents est retenu sans conversion moderne, car une mesure biblique n'est pas automatiquement un quintal castillan. Pour l'ensemble des biens, l'espagnol porte quatre cent mille ducats ; l'hébreu porte quatre cents myriades, soit quatre millions, et Wiener quatre millions de pièces d'or. La traduction retient quatre millions, communs à l'hébreu et à l'allemand, mais laisse la monnaie indéterminée comme l'hébreu. Le second versement est du même montant. Aucun des passages historiques consultés ne donne le contrat permettant de choisir ces sommes selon leur réalité économique ; le nombre retenu repose donc sur la comparaison textuelle, non sur une vraisemblance supposée. [E1744 ; H1928 ; G1856]

## La flèche, le personnage mourant et l'exécution

L'espagnol abrège au point de sembler faire de Gonzalo le meurtrier d'Abimelec. L'hébreu et l'allemand ont un archer anonyme : « Un homme banda son arc sans viser et frappa Abou Malik entre les pièces de son armure. » Cette lecture cohérente avec 1 Rois 22 est retenue. « Le roi », dans la phrase suivante, désigne ce prince musulman ; la précision ajoutée évite de

faire mourir le roi de Castille, qui agit encore aussitôt après. Le dénouement conserve « égorger », accord de degollar espagnol, du verbe hébraïque et de la chronique royale, contre « étrangler » chez Wiener. Le commentaire distingue soigneusement les modalités de la mort d'Abou Malik chez Ibn Verga de celles de la chronique castillane. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; S053 ; S051]

### Prière, annales et calendrier

Après « tu combats pour Israël », l'espagnol prolonge la prière par des demandes ; l'hébreu et l'allemand reviennent à la narration : le cri monte et la délivrance arrive. Cette articulation est retenue. De même, l'espagnol demande d'écrire l'accusation dans les annales ; l'hébreu et l'allemand font découvrir ce qui y est déjà inscrit, cohérent avec Esther 6. L'espagnol dit seulement Adar, l'hébreu et l'allemand premier Adar : la précision est gardée sans lui attribuer une date grégorienne certaine. Enfin, dans le cantique, l'hébreu imprimé בנו (banou, ici « contre nous ») donnerait le sens opposé ; l'espagnol et l'allemand ont « pour nous », lecture retenue, conforme à la célébration de la délivrance et au contexte immédiat. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; S054]

Éditions confrontées pour ce récit : E1744, p. 64–71 ; H1928, section 10 ; G1856, p. 59–65.

Récit XI

# Exils et épreuves de fidélité

La onzième persécution eut lieu en l'an cinq mille deux cent cinquante (1489–1490). Il y eut alors des mesures générales de persécution en Savoie, au Piémont, en Lombardie, en Sicile et à Rossia; on ne trouve écrits ni leurs détails ni leur cause. À Florence aussi, il y eut persécution et expulsion, et beaucoup de Juifs abandonnèrent la Loi. Après cela même, ils ne trouvèrent pas de repos, selon la parole divine : « Et parmi ces nations, vous ne vous reposerez pas. »

Après quelque temps, beaucoup cherchèrent à partir dans d'autres royaumes pour y reprendre ouvertement la pratique de leur religion. Lorsque leur intention de revenir au judaïsme fut connue, les gens se soulevèrent contre eux par milliers et saisirent leurs biens au profit du roi. Beaucoup de ceux qui se trouvaient en Sardaigne furent tués sur les chemins.

Ceux qui restèrent en Provence après cette persécution pratiquaient secrètement le judaïsme, en particulier les femmes. Elles présentaient toutefois ces pratiques comme de simples habitudes : lorsqu'on leur demandait pourquoi elles allumaient une lampe à la veille du sabbat et pourquoi elles apportaient des légumes et différents mets de fête sur la table, le vendredi soir, elles disaient que leurs mères avaient coutume d'agir ainsi.

Joseph, fils de Verga, dit : « J'ai entendu une autre chose semblable de l'excellent médecin Moïse Hamon. Partant à la guerre avec le plus puissant roi de la terre, le sultan Soliman, il vit en Égypte des boutiques fermées. Les habitants les fermaient le jour du sabbat, bien qu'ils fussent musulmans à part entière. Il leur demanda pourquoi ils les fermaient. Ils répondirent qu'ils n'en savaient rien et n'avaient d'autre intention que de suivre l'exemple de leurs pères, qu'ils avaient vus fermer les boutiques le jour du sabbat. Cette coutume remontait à la terrible persécution et aux conversions imposées jadis dans ce pays. »

Revenant au sujet, je dis qu'au temps de ce malheur, il y eut dans ces terres une grande peste parmi tous les peuples, et qu'aucun de ceux qui avaient été contraints d'abandonner la Loi ne mourut. Les gens, voyant une si grande peste, dirent : « Puisqu'elle tombe sur nous et non sur les convertis de force, ordonnons qu'ils aillent où

ils voudront. » Un grand nombre d'entre eux sortirent alors pour se sauver. Mais beaucoup restèrent dans ces terres, pensant qu'il s'agissait de quelque stratagème des peuples pour découvrir leur véritable foi.

Un grand nombre y demeurèrent donc, pratiquant le judaïsme malgré les enquêtes dont ils étaient l'objet et observant la loi de Moïse comme ils le pouvaient. Après quelque temps, des inquisiteurs se levèrent contre eux et leur firent de grands maux : ils commencèrent à les brûler et à leur enlever leurs biens. Enfin, un roi eut pitié d'eux et ordonna qu'il n'y eût plus d'inquisiteurs dans son royaume et que personne ne portât d'accusation contre eux, car ils agissaient en toute sincérité.



La traversée de la mer dans la Haggadah

Haggadah Rylands, Catalogne, 1335–1340 : les Israélites traversent la mer tandis que l'armée de Pharaon est engloutie. Cette image de l'Exode accompagne le langage biblique des délivrances et des exils du récit XI ; elle ne représente pas ses migrations médiévales. [provenance]

# Commentaire historique

## Une date générale qui ne résout pas toutes les localisations

L'année hébraïque 5250 correspond à 1489–1490 ; elle ne doit pas être lue comme 1250 de notre ère, chiffre imprimé dans la version espagnole. Le récit réunit plusieurs régions sans donner le nom des autorités, puis passe à la Provence et à une anecdote ottomane. L'étude documentaire de Loeb signale en Savoie une enquête de Jean Bectoz en 1466 et l'action de Louis de Provence contre les livres hébraïques ; elle cite séparément le récit 11 d'Ibn Verga sous 1490. Ce dossier fournit une piste locale précise, mais ne justifie pas de dater tous les épisodes de 1466, ni de faire de toutes les mesures un décret unique. Florence et la Provence restent deux lieux distincts dans l'hébreu et l'allemand. [S061 ; H1928 ; E1744 ; G1856]

## Le médecin et la limite du recoupement

L'anecdote des boutiques est expressément attribuée à Joseph ibn Verga, qui dit l'avoir reçue de Moïse Hamon. Le personnage est identifiable comme le médecin juif de Soliman Ier ; un dossier à son nom est répertorié par la Bibliothèque nationale d'Israël. Cette identification ne confirme pas indépendamment la scène des boutiques, ni l'origine supposée de leur fermeture le samedi. Aucune ville n'est nommée dans la lecture hébraïque « en Égypte ». Le roi qui finit par arrêter les poursuites dans la première histoire reste anonyme ; le récit ne permet pas de lui attribuer un acte conservé. L'absence de morts parmi les convertis forcés est une affirmation interne à la chronique, non un bilan de mortalité retrouvé. [S062 ; H1928 ; G1856 ; E1744]

## La Provence : des départs et des conversions documentés séparément

Les recherches notariales de Danièle Iancu-Agou permettent de préciser le volet provençal : des expulsions locales, à Arles en 1493 et à Tarascon en 1496, précèdent les mesures généralisées de 1500–1501. Les documents suivent aussi des personnes demeurées sur place en changeant de religion et de nom. En 1512, Louis XII impose encore les nouveaux chrétiens d'origine juive ; l'étude distingue les copies conservées de la liste fiscale et les recoupements fournis par les notaires. Conversion, installation et maintien d'une catégorie fiscale sont donc documentés. Ces pièces ne démontrent pas, à elles seules, une observance secrète de tous les convertis, et ne retrouvent pas les femmes anonymes du récit. Elles montrent surtout pourquoi l'année 5250 ne suffit pas à dater toute cette séquence.

La citation initiale de Deutéronome 28:65 annonce l'absence de repos parmi les nations : elle organise la lecture des déplacements successifs et du refuge déçu. Elle constitue une citation explicite, pas une indication géographique supplémentaire. L'épisode de Moïse Hamon, présenté comme un souvenir transmis à Joseph ibn Verga, doit rester un autre dossier, séparé de ces preuves provençales. [S064 ; S065 ; S063 ; H1928]

# Choix de traduction

### Année et lieux : trois divergences réelles

Le nombre hébraïque, écrit en toutes lettres, et 5250 chez Wiener concordent : cette leçon est retenue contre 1250 en espagnol. Pour la ville italienne, Florence suit פלורינציא (Florentsia, « Florence ») et l'allemand Florenz ; l'espagnol dit ici Provence, puis répète ce nom pour l'épisode des femmes. La traduction distingue les deux. Pour le lieu visité par Hamon, l'hébreu מצרים (Mitsrayim, « Égypte ») et l'allemand Aegypten l'emportent sur Tiberia dans l'espagnol. Aucune campagne n'est ajoutée pour résoudre cet écart. Enfin, Rossia conserve une désignation obscure : l'allemand propose Rossano avec un point d'interrogation, ce qui ne suffit pas à identifier la ville. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Conversions et coutumes transmises

« Revenir au judaïsme » remplace « se faire juifs » : les trois versions parlent de personnes antérieurement juives et converties sous la contrainte, que l'hébreu nomme אנוסים (anousim, « personnes contraintes »). Les lumières sont allumées le vendredi avant le sabbat ; ירקות (yeraqot, « légumes ») désigne ici les végétaux servis à table, sans imposer des herbes médicinales. Le passage sur les femmes peut exprimer soit une réponse de prudence, soit une coutume héritée dont elles n'expliquent plus l'origine : la formulation conserve leur explication, sans leur attribuer une intention certaine. De même, « musulmans à part entière » rend le contraste de l'hébreu sans l'étrange formule « entièrement ismaélites ». La citation initiale correspond à Deutéronome 28:65. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; S063]

Éditions confrontées pour ce récit : E1744, p. 71–73 ; H1928, section 11 ; G1856, p. 65–67.

Récit XII

# Un meurtre à Ocaña et le discours d'un ambassadeur juif

La douzième persécution eut lieu au temps du roi don Manuel, fils d'Alphonse, dans la ville d'Ocaña. Il arriva qu'un petit garçon de trois ans entra dans la maison d'un chrétien. Celui-ci haïssait la mère de l'enfant et dit : « Chassez le fils de cette femme dépravée. » Comme il ne sortait pas assez vite, il se leva, lui donna des coups de pied dans le ventre et le tua. Le voyant mort, il le cacha ; la nuit venue, il le jeta par la fenêtre de la maison d'un Juif, son voisin, qui ne se trouvait pas alors dans la ville.

La femme du Juif se leva tandis qu'il faisait encore nuit. Elle fut saisie d'effroi et faillit s'évanouir : elle comprit qu'on avait déposé le corps chez elle pour l'accuser du meurtre. Elle alla à la porte pour voir si elle pouvait le jeter devant celle de quelque chrétien. Elle entendit la mère de l'enfant crier et chercher son fils ; les voisins lui disaient : « Il est entré chez ce Juif et n'en est plus sorti ; c'est la veille de leur Pâque : c'est leur coutume ! » La pauvre Juive, à ces mots, resta sans souffle, tant sa peur était grande.

Elle imagina un moyen de se sauver : elle prit l'enfant, le fixa contre son ventre et mit son vêtement par-dessus. Elle s'assit sur un siège d'accouchement et poussa des cris, comme si elle était enceinte et ressentait les douleurs de l'enfantement. Elle ordonna à son fils d'appeler la sage-femme ; celle-ci vint, et elle lui révéla son stratagème.

Sur ces entrefaites, le juge arriva avec ses hommes. Il fouilla toute la maison, les coffres, le four, le puits et tous les endroits cachés, sans rien trouver. Elle demeura toute la journée sur le siège d'accouchement. Le soir, la femme fit courir le bruit qu'elle avait fait une fausse couche. Avec deux de ses parents, elle fit porter l'enfant aux champs, dissimulé dans du fumier, et ils l'enterrèrent.

Le lendemain, le chrétien se querella avec sa femme et lui porta à la tête un coup qui mit sa vie en danger. Elle cria alors : « Veux-tu me tuer comme tu l'as fait au fils de la voisine ? » La mère de l'enfant l'entendit et se rendit auprès du juge. Celui-ci ordon-

na d'arrêter cet homme ; l'enquête établit que c'était vrai. Sous la torture, il avoua avoir commis le meurtre et jeté l'enfant dans la maison d'une Juive pour la faire accuser du meurtre.

La mère de l'enfant demanda alors qu'on arrêtât la Juive afin qu'elle lui rendît son fils pour l'enterrer, puisqu'on savait désormais qui l'avait tué. Par peur, la Juive voulut nier. Le juge lui jura qu'elle n'en subirait aucun dommage, pourvu qu'elle exposât tout en détail. Elle raconta donc l'affaire telle qu'elle s'était produite. Le juge se réjouit beaucoup de l'intelligence de cette femme et ordonna d'écrire au roi, qui la loua.

Un personnage important du royaume était présent. Il dit : « Seigneur, nul n'égale les Juifs en ingéniosité. Les Romains, pourtant habiles et rusés, s'émerveillèrent de ce que leur dit un homme envoyé de Jérusalem. Ses paroles furent consignées dans les annales des souverains de Rome ; je les en ai copiées. » Le roi dit : « J'aurai plaisir à les voir et je t'en saurai gré. » Il les apporta. Voici le texte, traduit du latin dans la langue sainte (l'hébreu) :

« Vous qui exercez le pouvoir ! Peuple prospère et comblé par la fortune ! Les constellations de notre ciel et le Seigneur que nous avons abandonné ont permis que Jérusalem, maîtresse de l'Asie, mère et souveraine de tous les Hébreux, fût soumise à Rome et aux Romains. Grande fut véritablement la puissance de Pompée, et grande la multitude de ses armées pour nous subjuguer. Je dis que la colère de notre Dieu fut bien plus grande, et nos péchés, infiniment plus nombreux, nous ont valu la ruine.

« Je veux vous faire savoir une chose ; je regrette que vous n'ayez pas pu en faire vous-mêmes l'expérience. Notre Dieu est si bon que, s'il s'était trouvé parmi nous dix justes au milieu de cinquante mille méchants, ou si l'un d'eux avait été assez bon pour que le peuple fût pardonné grâce à lui, vous auriez vu, ô Romains, ce qu'ont vu les Égyptiens, et combien notre Dieu était plus puissant que tous vos dieux. Sachez aussi avec certitude que, tant que nous serons pécheurs, vous serez nos maîtres. Aussi longtemps que la colère de notre Dieu demeurera sur les Hébreux, la domination des Romains continuera.

« Sur ce point, j'ai une opinion, et votre foi en a une autre. Je ne puis vous amener à la foi au Dieu unique, et vous ne me ferez pas adorer plusieurs dieux. Je laisserai donc la question à Dieu, qui nous a créés par sa puissance et nous gouverne par sa bonté ; je dirai maintenant l'objet de mon ambassade.

« Vous savez quelle paix Rome a eue avec la Judée, et la Judée avec Rome. Nous nous sommes soumis à vous en tout, et vous ne nous avez rien refusé qui fût juste. Puisqu'il n'y a rien de plus aimé de tous et de moins mis en pratique que la paix, ni rien de plus détesté que la guerre, que tous recherchent pourtant, je vous donne un conseil sincère, et vous demande de l'examiner avec justice. Punissons ceux qui vous incitent à nous faire du mal ; éloignons ceux qui s'efforcent de nous dresser les uns contre les autres. Le fondement le plus solide de la paix consiste à écarter ceux qui la troublent. À quoi sert qu'ils nous disent, à vous et à nous, publiquement : "Paix, paix !", puis qu'ils nous disent en secret, à vous et à nous : "Guerre" ?

« Je vous dis qu'après avoir déposé le souverain iduméen à cause de son mauvais gouvernement, vous nous avez envoyé à sa place Coponius, Marcus, Rufus et Valérius comme gouverneurs. Ils furent quatre abcès, dont le moindre aurait pu empoisonner tout l'Empire romain, à plus forte raison notre pauvre royaume de Palestine.

« Quel malheur, si les juges envoyés par Rome pour corriger les mauvaises mœurs inventent eux-mêmes de nouveaux vices ! Quel tort fait à la justice, si ceux qui devraient réprimer les égarements de la jeunesse prennent plaisir à mener les débauchés ! Quelle honte pour Rome, si ceux qui devraient juger équitablement et donner l'exemple de toutes les vertus se livrent à tous les vices et encouragent toutes les débauches ! Ils ont faussé et affaibli la justice. Ils ont enseigné à la jeunesse de Judée des dépravations nouvelles, dont nos pères n'avaient jamais entendu parler, que les livres ne rapportaient pas et que notre époque n'avait pas encore vues.

« Ô Romains, croyez-moi en une chose : parmi tous les conseils que les Juifs ont reçus de Rome, que Rome en reçoive un de la Judée. Cherchez d'abord à obtenir de nous les choses par la demande, avant de le faire par l'ordre. Beaucoup de royaumes périssent avec un capitaine qui répand beaucoup de sang ; ils se conservent s'ils ont un bon juge, qui ne soit pas meurtrier, mais sache gagner les cœurs par la confiance. Le juge qui sait gagner les cœurs plus que les richesses mérite d'être aimé.

« Si les juges que vous avez envoyés n'ont pas obtenu l'obéissance du peuple à un ordre juste, c'est qu'ils avaient d'abord imposé beaucoup d'ordres injustes. Les décisions justes rendent les cœurs conciliants ; les décisions injustes les endurcissent. Nous sommes si accablés de misères de toutes sortes, que, même si l'on nous ordonne de faire le bien, nous nous soumettons à contrecœur ; à plus forte raison, si l'on nous ordonne le mal, comment obéirions-nous de bon gré ? Croyez une chose : le manque de retenue du juge fait perdre aux sujets le respect et le sens de la honte.

« Nous, les Juifs, tenons pour établi, et l'avons appris de la bouche de notre Dieu, que tout roi qui confie la charge de rendre justice à quelqu'un qui n'en est pas digne, par convoitise des biens ou pour honorer cet homme, doit tenir pour certain qu'au moment où il ne s'y attendra pas, il verra son honneur changé en opprobre, sa crédibilité perdue et un grand châtiment dans sa maison. Puisque j'ai d'autres choses à communiquer en secret, je veux terminer ce que j'ai à traiter en public. Pour conclure, je dis que, si vous souhaitez voir durer longtemps votre royaume, pour lequel vous vous êtes exposés à de grands dangers, sachez juger et commander en Romains : nous obéirons en Juifs. Envoyez-nous un gouverneur miséricordieux ; ne soyez pas cruels en châtiant notre faiblesse, et nous serons humbles devant vos ordres. Je reviens vous prier humblement de nous demander avant de nous commander : par la demande et non par l'ordre, vous trouverez l'amour, comme celui des enfants pour leurs pères, et non la rébellion, comme celle des serviteurs contre leurs maîtres. »

Tous les seigneurs de Rome et ses sénateurs s'émerveillèrent de ses paroles. Ils ordonnèrent de les inscrire au livre des mémoires, selon leur coutume d'écrire les discours des ambassadeurs qui venaient dans leur domaine.

Le roi Manuel dit : « Que d'habileté et de ruse, mêlées de savoir et d'audace, dans ces paroles ! Il y avait de quoi s'offenser de ces paroles. Pourtant, à cause de la sagesse et de la qualité du discours, les Romains pardonnèrent à cet homme, bien qu'il eût parlé de choses qui touchaient aux religions ; l'éloquence de l'Hébreu le leur fit oublier. »



Antonio de Guevara écrivant

Portrait présumé d'Antonio de Guevara, XVIe siècle. Son Reloj de príncipes fournit un parallèle textuel précis au discours reproduit dans le récit XII. L'illustration représente l'écrivain auquel se rapporte ce rapprochement, et non l'ambassadeur du récit. [provenance]

# Commentaire historique

## Un passage correspondant retrouvé chez Guevara

Le long discours de l'ambassadeur se retrouve, dans le même ordre et avec de nombreuses correspondances précises, au livre III, chapitre X du Reloj de Príncipes d'Antonio de Guevara, publié en 1529. On y reconnaît Pompée, la soumission de Jérusalem, les quatre gouverneurs comparés à des plaies, la critique de leurs abus, puis la préférence donnée à la confiance plutôt qu'aux ordres. La concordance permet de tracer une source littéraire concrète, bien plus précisément qu'une simple ressemblance de thème. Le texte conservé chez Guevara est espagnol. L'affirmation d'Ibn Verga selon laquelle le discours fut tiré d'annales romaines et traduit du latin reste celle du récit; la comparaison retrouvée ne prouve ni l'existence de ces annales précises ni la tenue de cette ambassade dans l'Antiquité. [S066 ; E1744 ; H1928 ; G1856]

## Les quatre gouverneurs et la chronologie romaine

Josèphe confirme la succession Coponius, Marcus Ambivius, Annius Rufus, puis Valerius Gratus. Elle appartient à l'administration romaine directe de la Judée après la déposition d'Archélaos, au début du Ier siècle de notre ère, et non aux années immédiatement postérieures à la prise de Jérusalem par Pompée en 63 avant notre ère. Guevara situe pourtant son ambassade trois ans après cette prise : cette datation de sa mise en scène est incompatible avec les gouverneurs qu'il nomme. Ibn Verga conserve le souvenir de Pompée et la liste des administrateurs, mais ne donne pas ce délai de trois ans. La correspondance des noms est historique; le discours qui leur est associé n'est pas pour autant un procès-verbal sénatorial retrouvé. [S067 ; S066 ; H1928 ; E1744 ; G1856]

## Le fait divers d'Ocaña demeure distinct

La première histoire est localisée à Ocaña et placée sous un « roi Manuel, fils d'Alphonse » dans les trois versions comparées. Cette combinaison ne permet pas une identification dynastique sûre; il serait abusif de la remplacer sans preuve par Manuel Ier de Portugal. Les personnes du procès restent anonymes, et aucun dossier judiciaire indépendant correspondant à l'ensemble de l'affaire n'a été identifié. Le rapprochement littéraire avec Guevara porte sur le discours romain qui suit, et ne constitue donc pas une confirmation de la mort de l'enfant, de la perquisition ou du jugement. [E1744 ; H1928 ; G1856]

## Une différence numérique révélatrice dans le discours emprunté

La comparaison avec Guevara fait apparaître un détail que la seule ressemblance générale masque. Dans le chapitre consulté du Reloj de Príncipes, l'ambassadeur imagine dix mille hommes bons au milieu de cinquante mille mauvais. Ibn Verga parle de dix justes. Ce dernier nombre rapproche nettement la phrase de Genèse 18:32, où Abraham obtient que la

ville soit épargnée si dix justes s'y trouvent. La différence permet de repérer une adaptation, ou une étape différente de transmission, sans décider à elle seule quel texte intermédiaire a été employé. Elle n'autorise pas à « corriger » les dix justes de la traduction en dix mille.

De même, la dénonciation de ceux qui disent publiquement « Paix, paix ! » tout en suscitant le conflit rappelle Jérémie 6:14 et 8:11. Le discours transforme l'opposition prophétique entre paix annoncée et absence de paix en critique d'intermédiaires qui dressent les deux peuples l'un contre l'autre. Ces correspondances donnent une langue biblique à la diplomatie mise en scène. Elles ne rendent pas antique le discours retrouvé chez un auteur du XVIe siècle et ne corroborent pas rétrospectivement le procès d'Ocaña placé avant lui. [S069 ; S068 ; S066 ; H1928 ; E1744]

# Choix de traduction

### Accouchement simulé et accusation des voisins

L'hébreu et l'allemand disent que la femme reste toute la journée sur le siège d'accouchement ; l'espagnol permet de comprendre que le juge reste sur place. Le premier sens est retenu : il explique comment le corps échappe à la fouille jusqu'à la nuit. La sage-femme est informée du stratagème. « Coup qui mit sa vie en danger » suit le sens explicité par l'allemand, plutôt que d'affirmer la mort d'une femme qui continue à parler et dont le décès n'est pas raconté. Les propos des voisins sur une prétendue coutume à la Pâque restent leur accusation : Wiener ajoute entre parenthèses « tuer des enfants », tandis que l'espagnol et l'hébreu laissent l'allusion implicite. La traduction conserve cette dernière forme. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Archélaos : un ancien contresens résolu

L'espagnol parle d'enlever la « primogéniture » au roi iduméen ; Wiener transforme l'expression en exil du « fils aîné ». L'hébreu décrit le retrait de son honneur ou de sa dignité. Guevara nomme précisément l'exilé : Archélaos, fils d'Hérode, et Josèphe confirme sa déposition avant Coponius. « Après avoir déposé le souverain iduméen » est donc retenu ; on ne présente plus Archélaos comme l'aîné d'Hérode. Les formes brèves Marcus, Rufus et Valérius sont conservées dans le récit ; leurs identités complètes figurent au commentaire. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; S066 ; S067]

### Justice, obéissance et nombre des justes

« Confier la charge de rendre justice à un homme indigne » suit l'hébreu, l'allemand et le passage parallèle de Guevara. L'espagnol d'Ibn Verga, plus ambigu, peut faire croire à un roi qui impose une peine à quelqu'un qui ne la mérite pas. Le propos concerne ici le choix des magistrats. De même, l'opposition entre obéir à contrecœur à un ordre juste et refuser un ordre injuste devient claire avec l'hébreu, l'allemand et Guevara ; on évite de traduire que les sujets « se soumettent au mal ». Les dix justes parmi cinquante mille méchants sont maintenus avec les trois versions d'Ibn Verga, même si Guevara écrit dix mille bons ; il s'agit d'une différence réelle entre les deux textes, non d'une raison de réécrire Ibn Verga. Dix justes rappellent aussi Genèse 18:32. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; S066 ; S068]

Éditions confrontées pour ce récit : E1744, p. 73–78 ; H1928, section 12 ; G1856, p. 67–72.

Récit XIII

# Un sermon retourné en faveur des Juifs

La treizième persécution eut lieu au temps du roi nommé ci-dessus. Un religieux se leva et prêcha devant une grande foule ; il convoqua les Juifs à son sermon. Ceux-ci eurent très peur qu'il ne parlât contre eux, car on leur avait rapporté qu'il projetait de les attaquer dans son discours et de soulever le peuple contre eux.

Les principaux représentants des Juifs se rendirent donc auprès du roi. Ils savaient qu'il avait déjà reconnu la fausseté des accusations portées contre eux et constaté leur innocence. Ils lui dirent : « Roi et seigneur, tu es notre père ; il t'appartient de nous sauver de ceux qui parlent contre nous. Tu sais par expérience, seigneur, si nous avons commis quelque injustice. Un religieux s'est maintenant levé et, d'après ce que nous avons entendu, son intention est de parler contre les Juifs. »

Le roi répondit : « Assurément, votre maître vous a bien connus lorsqu'il a écrit de vous : "Le bruit d'une feuille emportée par le vent les mettra en fuite." Puisque j'ai ordonné depuis longtemps de faire savoir que tout ce qu'on dirait contre vous est faux, qui craignez-vous ? Le religieux dont vous parlez doit me convier à son sermon ; je lui briserai les dents s'il profère des mensonges. »

Le dimanche, le roi fut invité à l'entendre. Le religieux commença : « Que pourra-t-on faire à un peuple mauvais comme celui-ci ? À ces Juifs, que peut-on faire ? » Le roi, l'entendant, se leva en colère et sortit. Le religieux le suivit et dit : « Seigneur, la fin d'un discours en éclaire le début. Laisse-moi achever, et j'expliquerai mes paroles : que peut-on leur faire, sinon leur accorder honneur, grâce et miséricorde pour ce qu'ils ont fait envers nous ? Ils ont renoncé à leur bonheur et à leur puissance, et les ont placés entre nos mains. S'ils avaient été bons et droits, ils seraient nos maîtres, comme le dit l'Écriture : "Et je te placerai au-dessus de toutes les nations de la terre." Combien mon cœur se réjouit lorsqu'on dit que les Juifs sont mauvais, puisque leurs fautes assurent notre domination ! Aussi convient-il de leur faire du bien, car ils affermissent notre royaume. Plus leurs fautes sont grandes, plus il convient de les honorer, sans fabriquer contre eux des accusations malveillantes, contraires à la justice et à la raison. Jésus a dit à leur sujet que toucher à eux, c'était toucher à la prunelle de ses yeux. »

Le roi se réjouit des paroles du religieux, bien qu'il vît que son intention était différente. Le religieux dit encore que, dès que les Juifs avaient péché, Dieu leur avait caché son visage et les avait livrés à la nature : si elle les faisait prospérer, soit ; si elle les humiliait et les tuait, soit également.

Le roi dit : « Le cours naturel des choses fait varier la condition humaine, tantôt en mieux, tantôt en pire. Les Juifs sont tombés et ne se sont plus relevés. Si cela résultait du cours naturel des choses, ils auraient dû se relever à un moment ou à un autre. De plus, l'Écriture te dément, puisqu'elle dit : "Et moi, assurément, je leur cacherai ma face, et des malheurs nombreux et terribles les atteindront." » Le religieux acquiesça à tout ce que dit le roi.



Un prédicateur devant le pape

Bartolomeo degli Erri, Saint Vincent Ferrier prêchant devant un pape, XVe siècle. Cette scène permet de voir la prédication publique et son auditoire dans l'art de la fin du Moyen Âge. Le religieux anonyme du récit XIII ne peut être identifié à Vincent Ferrier sur cette base. [provenance]

# Commentaire historique

## Le cadre attesté des sermons adressés aux Juifs

La lettre Vineam Sorec de Nicolas III, datée du 4 août 1278, demande à des religieux de convoquer les Juifs, collectivement ou individuellement, et de renouveler les sermons destinés à les convertir. Elle exige de signaler au pape les personnes qui refusent ces convocations, avec leur lieu de résidence et leur seigneur. La copie transcrite par l'IRHT est adressée au ministre franciscain d'Autriche ; son appareil signale aussi une lettre de même date aux dominicains de Lombardie. Cet acte atteste le type de pratique auquel le récit fait écho. Il ne prouve pas que le sermon d'Ibn Verga ait eu lieu en 1278 ni qu'il ait été prononcé par l'un de ces destinataires. Le roi est seulement celui du récit précédent ; ni son identité précise ni celle du prédicateur ne sont établies ici. [S070 ; E1744 ; H1928 ; G1856]

## Les citations permettent de contrôler le dialogue

Le bruit de la feuille vient de Lévitique 26:36, la prééminence parmi les nations de Deutéronome 28:1, et le visage caché de Deutéronome 31:17–18. La phrase sur la prunelle de l'œil, attribuée à Jésus par le prédicateur, correspond à Zacharie 2:12 selon la numérotation hébraïque, souvent 2:8 dans les Bibles chrétiennes. La traduction rapporte l'attribution du personnage ; la référence historique du verset est corrigée ici. Le texte ne constitue pas la transcription vérifiée d'un sermon conservé ailleurs. L'argument du roi sur une chute sans relèvement demeure également son affirmation dans ce dialogue, sans devenir un constat historique ajouté par l'éditeur. [S071 ; S072 ; S073 ; H1928 ; G1856 ; E1744]

## Ce que prescrit réellement la lettre de prédication

Vineam Sorec ne décrit pas une intervention improvisée d'un moine devant un roi. La lettre charge le responsable provincial de choisir des frères dont la conduite, le savoir et l'expérience conviennent à la mission, puis de rendre compte régulièrement de leurs résultats. Elle prévoit aussi un accompagnement après le baptême : les convertis doivent être recommandés aux prélats et aux seigneurs locaux, protégés dans leur personne et leurs biens, et aidés contre les vexations venant de Juifs ou d'autres personnes. Cette protection particulière appartient au programme de conversion. Elle ne correspond donc pas à la décision du roi du récit de laisser les Juifs demeurer dans leur religion.

Le préambule pontifical mobilise en outre Isaïe 5:1–7 : la vigne cultivée avec soin, identifiée à Israël, produit des fruits décevants. Nicolas III transforme cette image prophétique en justification de la mission chrétienne. Le sermon d'Ibn Verga procède autrement : il retourne l'accusation de faute en raison paradoxale de reconnaissance politique envers les Juifs. La confrontation éclaire deux usages distincts des mêmes Écritures, mais ne fait pas de la lettre de 1278 le compte rendu du sermon raconté ici. [S074 ; S070 ; H1928]

# Choix de traduction

## Le dimanche, le religieux et la menace du roi

ביום הראשון (bayom harishon, « le premier jour [de la semaine] ») désigne le dimanche ; l'allemand le traduit correctement, tandis que l'espagnol dit « le lendemain ». Dimanche est retenu sans ajouter de date. L'espagnol frayle suggère un membre d'un ordre religieux, mais l'hébreu כומר (komer, « ecclésiastique chrétien ») est moins précis ; aucun ordre particulier n'est nommé. « S'il profère des mensonges » explicite la condition hébraïque et allemande, que l'espagnol abrège en « s'il parle ». Le roi ne menace donc pas tout discours sans distinction. [E1744 ; H1928 ; G1856]

## Le sens de la conclusion et la voix des personnages

Les trois versions opposent l'abandon au cours de la nature à la permanence du malheur que le roi croit constater. L'allemand rend particulièrement claire l'idée d'alternance : tantôt beaucoup, tantôt peu. La nouvelle formulation parle donc de fortunes variables, pour éviter la phrase obscure « les choses donnent à l'homme beaucoup, peu ». Elle conserve entièrement l'objection et la réponse finale du religieux. L'hébreu et l'allemand nomment Jésus là où l'espagnol dit « notre Sauveur » : le nom est retenu, sans modifier l'attribution erronée de Zacharie qui appartient au discours rapporté. [E1744 ; H1928 ; G1856]

Éditions confrontées pour ce récit : E1744, p. 78–80 ; H1928, section 13 ; G1856, p. 72–74.

Récit XIV

# Sancha et le prix de la protection

La quatorzième persécution eut lieu à Rome, où vivait un pape pieux, ami de la justice, droit dans ses paroles comme dans sa conduite, et sincère dans son gouvernement. Il avait pourtant une sœur nommée Sancha, grande ennemie des Juifs, qui ne cherchait qu'à leur nuire. Dans sa haine d'Israël, elle suppliait le pape, son frère, de bannir les Juifs de tous ses domaines. Elle lui disait que, puisqu'il représentait le Sauveur, il ne pouvait tolérer que les ennemis de celui-ci demeurent sur ses terres, sous son autorité. Elle ajoutait que, depuis leur révolte contre le Sauveur, leurs âmes étaient restées impures, comme elle l'avait entendu des saints prélats ; ils demeuraient aussi souillés par le péché d'Adam. Ceux qui avaient reçu la foi chrétienne avaient été purifiés, et les autres restaient impurs. Le Sauveur lui demanderait réparation de cette offense s'il ne les chassait pas de ses terres et du siège de sa sainteté, Rome, qui tenait la place du sanctuaire de Jérusalem. S'il les chassait, il en recevrait la récompense au paradis, car tous les rois apprendraient de lui à faire de même.

Le pape répondit : « Décidément, les femmes n'ont aucun discernement ! Si le Sauveur leur a pardonné et a dit que celui qui les touche touche son œil, comment ne leur pardonnerions-nous pas ? Comment une femme occupée de sa quenouille comprendrait-elle des questions aussi profondes ? Ce n'est là que méchanceté de cœur ! Tu dis qu'ils n'ont pas reçu le baptême et restent impurs ; mais, puisqu'ils observent l'alliance de la circoncision, ils ont été purifiés. Le baptême a seulement pris la place de la circoncision, parce que notre Sauveur a eu pitié de nos enfants et a voulu leur épargner de verser leur sang dès leur naissance, au sortir du ventre de leur mère. La survie du peuple juif nous paraît même un prodige, puisqu'on lui fait verser son sang au moment où l'enfant est d'une extrême faiblesse. »

Sancha, comprenant la réponse du pape et son intention, cessa de lui en parler. Mais, quelques jours plus tard, elle renouvela sa demande. Elle amena des prélats pour témoigner qu'en passant avec une image de Jésus, ils avaient vu des Juifs se moquer et échanger des signes. Ses paroles flatteuses, jointes à ces dépositions, convainquirent le pape de l'écouter, et il décréta l'expulsion générale des Juifs de tous ses domaines.

La nouvelle affligea les Juifs partout où elle se répandit. Ceux des domaines de Rome s'en désolèrent tout particulièrement : c'était là qu'ils avaient grandi, s'étaient enrichis et avaient acquis maisons, propriétés, argent et or en abondance. En ce temps régnait à Naples un roi nommé Robert, bienveillant et ami des Juifs, qui entretenait des liens d'amitié étroits avec le pape. Les Juifs lui envoyèrent des messagers avec un présent digne de lui, pour le prier d'obtenir du pape qu'il renonce à sa colère et à leur ruine. Ils lui firent connaître toutes les démarches de Sancha et lui expliquèrent que tout le mal venait d'elle. S'il devait s'engager à verser une somme pour les aider, ils la lui rembourseraient aussitôt.

Ils envoyèrent aussi des présents aux prélats, afin que ceux-ci apaisent Sancha. S'ils ne pouvaient obtenir d'elle l'annulation du décret, ils devaient au moins lui demander de repousser la date de l'expulsion : les Juifs auraient ainsi le temps de vendre leurs maisons et leurs propriétés, de réunir leur argent et de recouvrer leurs créances. Ils pourraient aussi attendre la réponse du roi Robert et savoir s'il leur apporterait quelque secours. Ils supplièrent les prélats, sans résultat.

Sur ces entrefaites, la réponse du roi Robert arriva ; ses paroles favorables leur rendirent force et courage. Il envoya également des messagers au pape, avec des arguments et des supplications. Le pape répondit qu'il avait déjà prononcé le décret et fait une promesse à Sancha. Bien qu'il ait agi contre son gré, on ne pouvait revenir sur la parole et la promesse d'un pape. Mais, si Sancha le déliait de sa promesse, il pourrait changer sa décision.

Lorsque le roi Robert apprit cette réponse, il comprit ce qu'il fallait faire. Il envoya des messagers à Sancha et lui promit cent mille florins au nom des Juifs. Elle accepta ; on réunit l'argent et on le lui remit. Sancha devint alors une amie des Juifs. Elle supplia le pape de ne pas les chasser de ses terres, car, disait-elle, son cœur s'était ému de pitié pour eux. Le pape répondit : « C'est plutôt l'argent qui a eu pitié de toi ! » Il ordonna alors de déchirer l'acte d'expulsion. Les Juifs demeurèrent chez eux, mais ils avaient enduré de grandes angoisses avant d'obtenir ce résultat.



Les armes de Sancha de Majorque

Détail héraldique d'une Histoire ancienne jusqu'à César, vers 1335–1340. Les armes rattachées à Sancha de Majorque apparaissent dans une représentation des guerriers grecs devant Troie. Ce décor accompagne la discussion de l'identité de Sancha ; la scène elle-même est antique et légendaire. [provenance]

# Commentaire historique

## Robert et Sancha : des noms identifiables, une parenté erronée

Robert correspond très probablement à Robert d'Anjou, roi de Naples et roi titulaire de Jérusalem : ce dernier titre exprimait une prétention dynastique, non un gouvernement effectif à Jérusalem. Sancha de Majorque était son épouse. Si le récit vise bien cette reine, il lui attribue donc à tort la qualité de sœur du pape. Un acte contemporain permet de contrôler au moins les noms et la fonction royale : la lettre Gratias agimus de Clément VI, du 21 novembre 1342, désigne Robert et Sancha comme roi et reine de Sicile, selon le titre porté par la monarchie de Naples. Elle traite de leur soutien aux franciscains dans les Lieux saints. Elle ne mentionne ni cette expulsion ni le versement des cent mille florins. [S075 ; S076 ; E1744 ; H1928 ; G1856]

## Une expulsion pontificale documentée, dans un autre territoire

Le pape du récit reste anonyme; son identification à Jean XXII est une hypothèse historique. Le travail de Valérie Theis documente une expulsion des Juifs du Comtat Venaissin au début des années 1320 et la vente forcée de leurs biens. La note 4 reproduit un extrait d'un acte de Clément VI du 18 décembre 1345 confirmant que Jean XXII les avait expulsés de ce comté. Il s'agit d'un territoire pontifical situé en France, et non de Rome. Ce rapprochement n'établit donc ni la géographie du récit ni son dénouement par l'intervention de Sancha. [S077 ; S076 ; H1928 ; G1856 ; E1744]

## Le dialogue religieux n'est pas une lettre du pape

La parole sur l'œil correspond à Zacharie 2:12 dans la numérotation hébraïque, souvent 2:8 dans les Bibles chrétiennes; elle n'est pas, à l'origine, une parole de Jésus. Comme dans le récit précédent, l'attribution au Sauveur appartient au dialogue. Aucun acte pontifical consulté ne contient ici la conversation sur le baptême et la circoncision. Les rapprochements documentaires permettent d'éclairer le cadre et de rectifier la parenté de Sancha; ils ne transforment pas les propos prêtés au pape en déclaration doctrinale authentifiée. [S071 ; S075 ; E1744 ; H1928 ; G1856]

## Une reine fondatrice et un argument sacramentel à préciser

Gratias agimus permet de donner un contenu concret à la piété de Sancha. Le bref rapporte que le couple royal a obtenu du sultan la présence de Franciscains au Saint-Sépulcre et l'accès à des lieux du mont Sion; la reine a fait construire un établissement et prévoit l'entretien de douze frères et de trois serviteurs. Ce dossier explique ses relations effectives avec la papauté

et les Franciscains. Il ne prouve ni les cent mille florins proposés pour sauver les Juifs, ni la parenté avec le pape, ni le revirement obtenu par une confidence de cour. L'argent engagé pour les sanctuaires ne doit pas devenir, par rapprochement, l'argent du récit.

Le dialogue sur le remplacement de la circoncision par le baptême possède également un arrière-plan scripturaire précis. Colossiens 2:11–12 rapproche une circoncision qui n'est pas faite de main humaine et l'ensevelissement avec le Christ dans le baptême. Le passage ne donne pas pour raison de ce rapprochement la douleur des nourrissons. Luc 2:21 situe d'ailleurs la circoncision de Jésus au huitième jour. Ces textes éclairent et limitent l'argument attribué au pape, sans en faire une déclaration pontificale authentifiée. [S078 ; S079 ; S075 ; H1928]

# Choix de traduction

## Naples, Jérusalem et la « sœur » du pape

L'hébreu situe Robert à Naples, comme l'allemand ; l'espagnol le place « à Jérusalem ». Naples est retenu pour le lieu où règne le personnage. La double titulature du souverain explique comment Jérusalem a pu entrer dans la transmission du récit : cette variante n'est pas le nom d'un autre roi. En revanche, « sœur » figure dans les trois versions. Le remplacer par « épouse de Robert » réécrirait la relation sur laquelle repose toute l'intrigue ; la traduction conserve donc l'affirmation du narrateur et le commentaire la corrige. Sancha suit la forme espagnole et allemande ; l'hébreu transcrit le nom שאנגישה (Shangisha). [E1744 ; H1928 ; G1856 ; S076 ; S075]

## Les prélats, l'image et le paiement

L'espagnol parle de cardinaux ; l'hébreu emploie הגמונים (hegmonim, « évêques ou prélats chrétiens »), que l'allemand rend par « évêques ». Le terme général « prélats » évite de leur attribuer un rang que toutes les versions ne précisent pas. L'hébreu et l'allemand décrivent leur passage avec une image, l'allemand précisant une croix ; l'espagnol abrège la scène en les plaçant près d'une image. Le mouvement est conservé sans imposer l'identification de l'objet à une croix. Enfin, l'hébreu et l'allemand disent expressément que Sancha accepte l'argent, qu'on le réunit et le lui remet, puis qu'elle devient favorable aux Juifs. Ces actions, absentes de l'abrégé espagnol, sont rétablies en entier : elles expliquent la dernière réplique du pape. Les trois versions donnent cent mille florins ; aucun compte indépendant du paiement n'a été retrouvé. [E1744 ; H1928 ; G1856]

## Qui prend pitié de qui ?

L'espagnol signifie : « Tu n'as eu pitié que de l'argent » ; l'allemand donne également à l'argent la place de l'objet de sa pitié. L'hébreu fait dire au pape que « la pitié de l'argent s'est émue envers toi ». « C'est plutôt l'argent qui a eu pitié de toi ! » garde cette personnification ironique : l'argent a secouru Sancha en l'enrichissant, puis elle a déclaré vouloir secourir les Juifs. Cette construction explique le changement de sujet et rend la pointe compréhensible ; la formulation espagnole et allemande demeure une autre lecture possible. Le passage traite de la conduite du personnage de Sancha, sans fournir de preuve indépendante de la transaction. [E1744 ; H1928 ; G1856]

Éditions confrontées pour ce récit : E1744, p. 80–83 ; H1928, section 14 ; G1856, p. 74–76.

Récit XV

# Un jeu de fête devient massacre

La quinzième persécution eut lieu dans la ville de Monzón. Pendant les jours intermédiaires (ḥol ha-moʿed, חול המועד) de Pessaḥ, la Pâque juive, les Juifs sortirent à la campagne pour se divertir. Ils jouèrent à un jeu d'enfants : l'un se place au milieu, les yeux bandés ; tous les autres tournent autour de lui, et celui qu'il parvient à attraper prend sa place.

Des villageois qui passaient par là engagèrent la conversation avec les Juifs, et une querelle s'ensuivit. En quittant les lieux, ils se dirent entre eux : « Comment nous venger de ces gens ? Accusons-les devant les juges : nous dirons qu'ils avaient donné le nom de Jésus à celui qu'ils avaient placé au milieu, qu'ils lui frappaient la tête par dérision et qu'ils disaient : "Voici Jésus, il vend du bon vin !" »

Ils allèrent devant les juges et leur racontèrent cela. Les juges les crurent et, profondément indignés, déclarèrent qu'il fallait faire connaître au roi cette mauvaise action. Mais la foule se précipita sans vouloir attendre. Les gens saisirent leurs épées et massacrèrent les Juifs, ne laissant en vie qu'un petit garçon qui s'était caché dans la forêt et les tout petits enfants, qu'ils firent chrétiens. Le lendemain, des Juifs d'une ville voisine arrivèrent. Le garçon vint à leur rencontre et leur dit : « Où allez-vous ? Voilà ce qui est arrivé ! » Ils s'enfuirent et emmenèrent le garçon avec eux. Des chrétiens s'en aperçurent et se lancèrent à leur poursuite, sans les rattraper ; pourtant, les fugitifs furent à deux doigts de la mort. De retour dans leur ville, ils la trouvèrent en plein trouble : on avait déjà appris ce qui s'était passé à Monzón. Ils ne durent leur salut qu'au versement de pots-de-vin considérables.



Les jeux d'enfants

Pieter Bruegel l'Ancien, Jeux d'enfants, 1560. La place peuplée de joueurs éclaire le répertoire des divertissements collectifs évoqué au début du récit. Cette peinture flamande ne représente ni Monzón ni le massacre raconté par Ibn Verga. [provenance]

# Commentaire historique

## Monzón : ce que permet de vérifier un registre de 1397

Le récit nomme Monzón mais ne donne ni date, ni nom de roi, de juge ou de victime. Un document indépendant atteste l'existence d'une communauté juive organisée dans la ville en 1397 : le registre du Maestre Racional, conservé aux Archives de la Couronne d'Aragon sous la cote 2400, feuillets 6 à 8. L'entrée du 1er mars mentionne Bonjua Çaporta et Içach Abnaxech comme responsables de la communauté, puis énumère des contribuables, dont Isaac Gallipapa, qualifié de fisich (« médecin »). La transcription consultée est reproduite aux pages 248–250 de la thèse de Francisco Andrés Lascorz Arcas ; le registre original n'a pas été examiné directement. Ce document fournit des noms et un repère chronologique vérifiables, mais il ne raconte pas le massacre. Il interdit de présenter la disparition définitive de la communauté en 1391 comme un fait établi à partir de ce récit non daté ; il n'exclut pas une attaque antérieure suivie d'un retour ou d'une reconstitution de la communauté. [S080 ; E1744 ; H1928 ; G1856]

## La scène de dérision et son modèle évangélique

Luc 22:63–65 décrit les gardiens de Jésus qui le frappent, lui voilent le visage et se moquent de lui. Le bandeau, les coups et la dérision permettent de comprendre la forme donnée à l'accusation du récit. Ce parallèle n'authentifie pas l'accusation : les trois versions d'Ibn Verga la présentent comme une invention des villageois après leur querelle avec les Juifs. La formule sur le bon vin ne figure pas dans ce passage de Luc. Aucun texte extérieur suffisamment précis n'a été retrouvé pour expliquer cette formule ou pour identifier un dossier judiciaire correspondant à l'épisode. [S081 ; E1744 ; H1928 ; G1856]

## Une communauté encore administrée au milieu du XVe siècle

Un second document prolonge le contrôle fourni par le registre de 1397. Le 24 janvier 1451, les jurats (responsables de la communauté) Astruch Alpaperri et Simuel Benastruch déclarent sous serment les contribuables du moravedí (impôt royal) de l'aljama (communauté juive organisée). La transcription donne cent quarante-huit unités imposées, à trois sueldos et six dineros (unités de compte locales) chacune, pour un total de cinq cent dix-huit sueldos. Elle énumère des hommes, des veuves, des héritiers et quelques métiers, dont un tisserand et un cordonnier ; il s'agit donc d'un rôle fiscal avec ses catégories propres, pas d'un dénombrement de tous les habitants juifs.

Ce texte atteste à une date précise des responsables communautaires, des contribuables nommés et des rapports administratifs avec un commissaire royal. Il empêche de traiter la formule narrative « tous furent tués » comme la preuve d'une disparition définitive de la communauté avant 1451. Il ne réfute toutefois pas, à lui seul, une attaque antérieure suivie d'une reconstitution, et ne permet pas de dater le jeu d'enfants. Le dossier documentaire et l'anecdote répondent à des questions différentes : le premier établit la présence d'une aljama ; la seconde décrit l'enchaînement d'une querelle, d'une accusation religieuse et d'une violence collective. [S080 ; H1928]

# Choix de traduction

### Monzón et la forme espagnole Montesuma

Le scan espagnol de la page 83 porte Montesuma, dans une ligne que la reconnaissance automatique du texte avait omise. L'hébreu écrit מונטישון (Montishon, nom de lieu) et l'allemand Monzon. Monzón est retenu sur cette concordance, renforcée par le registre de 1397 qui nomme expressément les Juifs de Monçon. Cet appui documentaire établit la ville et sa communauté ; il ne confirme pas le massacre. Montesuma reste une variante espagnole dont l'origine précise n'est pas établie. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; S080]

### Le jeu, les jours de fête et les pots-de-vin

L'hébreu חול המועד (ḥol ha-moʿed, « jours intermédiaires de la fête »), l'espagnol et l'allemand désignent les journées situées entre les jours solennels de Pessaḥ. La description du jeu correspond au colin-maillard, mais le nom moderne n'est pas ajouté au texte. À la fin, l'espagnol dit « de grands présents » ; l'hébreu שוחד עצום (shoḥad atsoum, « un pot-de-vin considérable ») et l'allemand Bestechung précisent qu'il s'agit de corruption. « Pots-de-vin » restitue cette précision et explique comment les fugitifs échappent au danger. La phrase sur le vin est maintenue, car les trois versions s'accordent ; la remplacer par une allusion eucharistique plus explicite serait inventer une explication que le texte ne donne pas. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Le garçon dans la forêt ou caché dans la ville

L'hébreu et l'allemand distinguent un garçon caché dans la forêt et les très jeunes enfants que les assaillants font chrétiens ; l'allemand précise qu'ils les baptisent. L'espagnol donne une autre scène : « Ils ne laissèrent personne en vie, sauf un petit garçon qui s'était caché dans la ville parmi les autres enfants ; on les croyait tous semblables. » Il ne mentionne pas ici la conversion des jeunes enfants. La traduction retient la distinction explicite de l'hébreu, confirmée par l'allemand, et réunit les deux catégories d'enfants épargnés dans une même phrase pour éviter une contradiction apparente entre "aucun survivant" et les enfants convertis. Aucun document extérieur retrouvé ne permet de départager historiquement les deux scènes ; la version espagnole reste donc proposée au lecteur. [E1744 ; H1928 ; G1856]

Éditions confrontées pour ce récit : E1744, p. 83–84 ; H1928, section 15 ; G1856, p. 76–77.

Récit XVI

# Le roi insomniaque et le gardien d'Israël

La seizième persécution eut lieu en Espagne. Des chrétiens vinrent dire qu'ils avaient trouvé un homme assassiné dans la maison d'un Juif. Un conseiller du roi, présent auprès de lui, prit la parole contre les Juifs. Cela enhardit la foule : elle déclara au roi que, s'il ne rendait pas justice, elle vengerait elle-même le mort.

Le roi dit : « Exalté et loué soit le vrai souverain, le juge équitable, le Dieu fidèle en qui il n'est pas d'injustice ! Je vais maintenant dévoiler vos mensonges et les accusations malveillantes de mon conseiller. Vous le verrez et le raconterez à ceux qui viendront après vous. »

Il fit alors venir devant lui tous les Juifs. Lorsqu'ils furent arrivés, il leur demanda : « Que signifie cette parole de David : "Voici, celui qui veille sur Israël ne s'assoupit ni ne dort" ? S'il ne s'assoupit pas, à plus forte raison ne dort-il pas ! En hébreu, le sommeil, shenah (שינה), est un état plus profond que l'assoupissement, tenoumah (תנומה), d'après ce qu'on m'a expliqué. » Les Juifs répondirent : « Nos commentateurs expliquent justement qu'il ne s'assoupit pas et qu'à plus forte raison il ne dort pas. »

Le roi dit : « C'est reprendre ma question pour en faire une réponse ! Ils n'ont pas compris ce que vise le verset. En voici l'explication : elle tient à ce que j'ai vu de mes propres yeux. La nuit dernière, je ne pouvais trouver ni repos ni sommeil. Je me suis donc levé, je suis sorti dans la cour extérieure et j'ai passé la tête par la fenêtre. La lune brillait. J'ai vu des hommes courir ; l'un d'eux portait sur l'épaule une forme humaine. J'ai envoyé trois hommes à leur suite, discrètement, pour regarder de près s'il s'agissait d'un homme tué ou d'autre chose, puis venir m'en rendre compte. Mes serviteurs ont fait ce que j'avais ordonné. Ils se sont postés à l'abri des regards et ont constaté qu'il s'agissait bien d'un mort. Ils ont reconnu deux de ceux qui transportaient le corps, et les hommes qui peuvent en témoigner sont ici devant vous. »

Ces hommes s'avancèrent et témoignèrent de ce qu'ils avaient vu. Le conseiller leur demanda : « Pourquoi ne les avez-vous pas arrêtés ? » Ils répondirent : « Ils ont rapidement jeté le corps dans la cour d'un Juif et se sont enfuis. De plus, ils portaient des armes, tandis que nous n'en avions pas. Le roi ne nous avait pas ordonné de les arrêter, mais seulement de voir ce qui se passait. »

Le roi revint alors à son propos : « Voilà ce que signifie le verset : “Voici, il ne s’assoupit ni ne dort.” Dieu ne s’assoupit pas, et il ne laisse pas dormir celui qui veille sur Israël. » Les accusateurs repartirent dépités, et les auteurs des fausses accusations furent châtiés.




Assuérus fait lire les annales

Philips Galle d’après Maarten van Heemskerck, 1564. Le roi insomniaque se fait lire les annales : Esther 6:1–3. Le commentaire examine le lien précis entre cet épisode biblique et l’insomnie providentielle du roi dans le récit XVI. [provenance]

# Commentaire historique

## L'explication des commentateurs se retrouve chez David Qimḥi

Le dialogue repose sur Psaume 121:4. David Qimḥi, appelé Radak par abréviation de son titre et de son nom, donne dans son commentaire une explication très proche de celle rapportée par les Juifs : l'assoupissement étant moindre que le sommeil, celui qui ne s'assoupit pas ne dort évidemment pas non plus. Il ajoute que Dieu veille sur Israël à toute heure, même dans l'exil et pendant le sommeil des hommes. C'est donc une explication effectivement attestée dans l'exégèse juive, et non une réponse incohérente inventée par la traduction. La critique que lui adresse le roi et sa lecture personnelle appartiennent au dialogue d'Ibn Verga. L'invocation d'un Dieu fidèle et sans injustice reprend Deutéronome 32:4. L'attribution du psaume à David est celle du personnage : le titre du Psaume 121 ne nomme pas son auteur. [S083 ; S082 ; S086 ; H1928 ; G1856 ; E1744]

## L'insomnie du roi : un parallèle précis dans Esther et le Talmud

Dans Esther 6:1–3, l'insomnie du roi conduit à relire les chroniques et à rappeler le service rendu par Mardochée. Megillah 15b discute précisément cette nuit : Rabbi Tanḥum rapporte le trouble du sommeil au Roi de l'univers, tandis que Rava l'applique littéralement à Assuérus. Ce rapprochement éclaire le jeu d'Ibn Verga entre la vigilance divine et celle d'un souverain humain. Il fournit un antécédent littéraire précis, pas le procès-verbal du meurtre raconté ici. Le récit situe l'affaire en Espagne, sans ville, date ni nom du roi. Aucun dossier judiciaire indépendant correspondant à la scène nocturne et aux trois serviteurs n'a été identifié. [S085 ; S084 ; E1744 ; H1928 ; G1856]

## Le déplacement du gardien divin vers le roi

L'enchaînement des versets du Psaume 121 rend la réinterprétation royale particulièrement visible. Au verset 3, le fidèle reçoit l'assurance que son gardien ne sommeille pas; au verset 4, le gardien d'Israël ne sommeille ni ne dort; au verset 5, le texte nomme expressément le Seigneur comme gardien. Le psaume ne désigne donc pas directement un souverain humain. Le roi du récit déplace cette fonction vers lui-même et comprend son insomnie comme une action de Dieu sur le protecteur terrestre des Juifs. Ce déplacement appartient à l'exégèse mise en scène, non au sens grammatical ordinaire du verset.

Le rapprochement avec Esther 6:1–3 gagne aussi à être limité précisément. Dans Esther, le sommeil du roi est troublé, puis la lecture des annales rappelle le service rendu par Mardochée et oublié sans récompense. Chez Ibn Verga, la veille conduit à observer matériellement le transport d'un cadavre et prépare la réfutation d'une accusation. Le livre biblique fournit un parallèle de veille royale devenue secours pour les Juifs; il ne contient ni ce dépôt nocturne du cadavre ni ce crime fabriqué. L'issue repose ici sur le double rôle du roi, personnage providentiel et témoin oculaire. [S082 ; S085 ; H1928]

# Choix de traduction

## L'ordre des deux verbes et le sens de l'objection

L'espagnol inverse les deux verbes en donnant d'abord « dormir », puis « s'assoupir » ; l'hébreu et l'allemand suivent l'ordre du psaume : « s'assoupir », puis « dormir ». Le texte biblique hébreu et le commentaire de David Qimḥi confirment ce second ordre, retenu ici. Les mots שינה (shenah, « sommeil ») et תנומה (tenoumah, « assoupissement ») sont écrits sans les coupures erronées de l'ancienne présentation. La question du roi porte sur une apparente répétition : pourquoi exclure le sommeil après avoir déjà exclu l'assoupissement ? « À plus forte raison » restitue le raisonnement hébreu et allemand, obscurci par l'inversion espagnole. La réponse des commentateurs conserve ainsi un sens logique, même si le roi la juge insuffisante. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; S082 ; S083]

## Dieu veille et tient le protecteur humain éveillé

La dernière explication ne répète pas simplement le psaume : elle passe de « ne dort pas » à « ne laisse pas dormir ». L'espagnol et la construction hébraïque permettent de comprendre que Dieu tient éveillé celui qui protège Israël, ici le roi. Cette lecture est retenue parce qu'elle relie directement le verset à la scène racontée. L'allemand rattache plus nettement le titre de protecteur à Dieu lui-même : on pourrait donc lire aussi « Lui qui veille sur Israël ne s'assoupit pas et ne laisse pas les autres dormir ». Les deux lectures aboutissent à l'insomnie salutaire du souverain. Il s'agit d'une interprétation figurée du personnage, distincte du sens grammatical ordinaire du verset, où le même gardien ne s'assoupit ni ne dort. [E1744 ; H1928 ; G1856]

## Les accusateurs et les serviteurs

Au début, l'hébreu גוים (goyim, « non-Juifs ») est rendu par « chrétiens », conformément à l'explicitation allemande et au cadre espagnol. L'espagnol se contente de muerto (« mort »). « Homme assassiné » suit הרוג (haroug, « homme tué ») et l'allemand Ermordeter ; « mort » seul effaçait l'accusation de meurtre. Les trois serviteurs observent les porteurs du corps : le roi ne leur ordonne pas de les arrêter. Cette distinction est maintenue dans la réponse au conseiller. À la fin, l'hébreu précise que les personnes punies sont les מעלילים (maʿalilim, « auteurs de fausses accusations »). Les désigner expressément évite le vague « ceux qui avaient commis le fait », qui pouvait faire confondre les accusateurs avec les Juifs accusés. [E1744 ; H1928 ; G1856]

Éditions confrontées pour ce récit : E1744, p. 84–85 ; H1928, section 16 ; G1856, p. 77–78.

Récit XVII

# L'ambassadeur qui conteste le supplice

La dix-septième persécution eut lieu en France. Deux hommes mal intentionnés se levèrent et dirent au roi qu'ils avaient vu un Juif saisir un chrétien et le conduire de force dans sa maison, manifestement pour le tuer, puisque c'était la veille de leur Pâque. Le roi était juste et attaché à la vérité ; il comprit que l'accusation portée contre les Juifs était mensongère. Il les réprimanda, ordonna qu'on les éloignât de sa présence et dit qu'on couperait la tête à quiconque viendrait avec une chose semblable.

Ces hommes s'emportèrent, se voyant tenus pour de faux témoins devant le roi. Ils rassemblèrent beaucoup de gens du peuple et leur jurèrent qu'un Juif avait saisi un chrétien et l'avait emmené de force chez lui ; ils l'avaient vu entrer de leurs propres yeux, et il n'était plus ressorti. Ils dirent encore qu'ils étaient allés au roi et que celui-ci avait pardonné aux ennemis de la foi, sans avoir pitié des chrétiens qui suivaient la sienne. Les gens répondirent : « Allons donc contre eux ! »

Ils trouvèrent deux chrétiens qui dirent être allés chez le Juif pour lui demander un prêt à intérêt et l'avoir vu sortir de sa chambre avec, à la main, un couteau couvert de sang. Le roi demanda au Juif : « Quel était ce couteau ? » Il répondit : « J'ai égorgé des volailles pour la Pâque. » Les grands dirent au roi : « On n'égorge pas des volailles dans une chambre. Puisqu'il y a un indice, qu'on le torture, et il confessera la vérité. »

Le roi ordonna de le torturer. Il confessa avoir tué le chrétien et déclara que cinquante hommes juifs le lui avaient conseillé et avaient été avec lui. Le roi ordonna de les arrêter. En l'apprenant, ils prirent le deuil et crièrent, voyant que la nation était perdue. Ils se réunirent, allèrent trouver le roi et lui dirent : « Roi et seigneur, les rois tes prédécesseurs ont établi que, lorsqu'un homme confesse une chose sous la torture, on tienne son aveu pour vrai en ce qui le concerne lui-même, mais non contre les autres. Si cet homme a tué le chrétien, nous n'en savons rien ; pareille méchanceté n'est pas venue à notre pensée. Nous ne sommes ni fous ni insensés pour nous exposer, nous et nos enfants, à un tel danger, et c'est une chose que Dieu n'a pas ordonnée. S'il n'en était pas ainsi, celui qui aurait volé quelque chose dirait que tous les principaux de la ville étaient avec lui. »

Le roi dit aux grands : « Trouve-t-on quelque chose sur ce cas dans nos Chroniques ? » Ils répondirent que oui, et qu'on le trouvait exactement comme les Juifs l'avaient dit. Le roi conçut des soupçons : « Pourquoi ne me l'avez-vous pas dit avant que le Juif ne le fasse remarquer ? Apportez-moi le livre, et je l'y verrai. » On le lui apporta ; tout s'y trouva comme les Juifs l'avaient dit. Il ordonna de les relâcher tous de prison, à l'exception de celui dans la maison duquel le mort avait été trouvé.

En ce temps, un personnage maure se trouvait à la cour, ambassadeur de son roi. Le roi lui dit : « Homme honorable, trouve-t-on dans votre royaume une chose semblable ? » Il répondit : « Jamais nous n'en avons entendu parler ni n'en avons vu. Il faut en remercier nos rois, qui ne tombent pas dans de telles erreurs, ni dans des choses qui ne reposent ni sur la raison ni sur la religion. Il est impossible qu'un Juif ose tuer un chrétien, alors qu'il vit sous sa domination et dans son royaume ; à plus forte raison pour une chose aussi énorme que celle-ci : faire un sacrifice de sang humain. Nous ne voyons aucune nation de la terre agir ainsi, même lorsqu'elle s'incline vers des choses abominables et contraires à l'entendement. Cela ne leur est pourtant pas venu à l'imagination, tant cette pratique est étrangère à la raison humaine. Mais, dans vos terres, vous vous laissez persuader et vous écoutez dans vos cours royales des choses indignes d'être crues. »

Le roi s'en irrita et dit : « Si l'accusé avoue, selon la justice, que puis-je faire ? Qu'importe que la chose soit éloignée de l'entendement, s'il la confesse ? » Le Maure répondit : « Dans notre royaume, l'aveu obtenu sous la torture sert seulement d'indice, auquel doivent s'ajouter d'autres preuves ; il ne suffit pas à lui seul pour prononcer un jugement contre l'accusé. »

Un des chrétiens présents dit au Maure : « Honorable seigneur, si l'on ne trouve pas cela parmi vous, c'est que les Juifs n'ont pas de querelle avec vous comme ils en ont avec nous à cause de notre Sauveur. Ils prennent un chrétien, lui donnent le même nom et consomment son sang pour se venger de lui. »

Il répondit : « Maintenant, je crois bien davantage que tout est mensonge. Il ne se peut qu'un homme pèche contre eux et qu'ils se vengent sur un autre. De plus, c'est à Jésus de se venger d'eux, non à eux de se venger de lui, puisqu'ils l'ont tué. Je vous dis cela selon votre opinion : selon ma loi, les Juifs ne l'ont pas tué, car il est monté vivant aux cieux. Je dis : selon votre opinion, parce que j'ai vu peints sur le mur d'une de vos églises tous les genres de mort qu'ils lui ont infligés. L'un consistait à le faire tourner sur une roue, comme le font les tisserands de drap ou les relieurs de livres. Après cette

vengeance, de quoi ont-ils encore à se venger ? Jésus aurait dû demander à son Père de châtier les Juifs. Loué soit celui qui nous a séparés des mensonges et a placé notre part parmi ceux qui croient à la vérité ! »

Les chrétiens répondirent : « Tu dis qu'il aurait dû demander à son Père vengeance des Juifs : il l'a fait. Ce que l'on voit le montre, puisqu'ils errent en captivité, chassés et traînés. Ce n'est que pour payer ce sang. »

Le Maure dit : « Si le Père les châtie à cause de son Fils, les Juifs vont-ils de nouveau se venger de lui pour recevoir un second châtiment ? Tout cela n'est que sottises. De plus, si Dieu a châtié les Juifs, quel châtiment voulez-vous encore ? Malgré tout cela, je ne cherche pas à sauver les Juifs : ils ne sont pas de ma loi ni des nôtres, et je ne les aime pas, car je sais ce qu'ils ont fait à tant de prophètes. Mais je dis la vérité, puisque le roi me demande ce que j'en pense. »

Le roi, entendant ses paroles, fut vivement irrité, parce qu'elles couvraient tous les chrétiens d'opprobre. Mais, voyant que tout reposait sur des choses bien fondées, il se tut et retint ses paroles.

Le troisième jour, le peuple, considérant l'affront que le Maure avait fait aux chrétiens et voyant qu'ils passaient pour méchants et insensés à tout croire, se souleva. Ils amenèrent deux autres faux témoins, qui disaient : « Nous sommes entrés dans la maison de ce Juif, avec lequel nous avions des comptes en commun. Nous y avons vu une assemblée de ceux qu'il avait désignés comme lui ayant conseillé de faire cela. Dès notre entrée, tous se sont tus. Nous nous sommes dit : "Il y a certainement quelque chose." Nous sommes sortis, nous sommes cachés derrière la porte et avons entendu le Juif leur dire : "Si l'on découvre que j'ai tué le chrétien, vous resterez à l'écart ?" Ils ont répondu : "Nous sommes riches et pourrons te sauver ; ne crains rien." »

Le roi, entendant cela, s'en réjouit à cause de ce qu'avait dit le Maure. Il lui dit : « Que diras-tu maintenant, ô noble Maure, toi qui es venu m'injurier dans ma maison ? » Il répondit : « Je n'injurie que les inventeurs de ces histoires. Quant à ce témoignage, il me paraît encore moins vraisemblable que le précédent. Une chose aussi dangereuse, les Juifs l'auraient-ils dite dans un endroit où les chrétiens pouvaient l'entendre ? Je sais qu'ils sont très subtils et craintifs. Comment est-il possible qu'ils aient tenu pareil conseil dans un lieu où l'on pouvait les entendre, ou qu'ils l'aient dit à voix assez haute pour être entendus si clairement ? »

Lorsque le Maure eut fini de parler, tout le peuple se leva et dit : « Est-il donc notre roi ? Toi, seigneur, tu es notre juge ; c'est de toi que nous attendons justice, de peur que la colère du peuple ne s'éveille et qu'on ne puisse plus y remédier. » Le roi, dans la colère qu'il avait prise contre le Maure, se rangea aux paroles des témoins et rendit une sentence d'une cruauté exceptionnelle : on devait d'abord arrêter tous les Juifs qui avaient participé au conseil et les placer chacun dans un tonneau. On les fermerait tous, on y enfoncerait des clous depuis l'extérieur, les pointes tournées vers l'intérieur, puis on les ferait rouler dans les rues de la ville.

Un grand dit alors au roi — et ce ne fut rien d'autre qu'un ange : « Seigneur, c'est un statut des anciens rois de France que, lorsqu'on exécute la justice sur cinquante hommes ou davantage, la main du roi soit la première contre eux, puis celle de tout le peuple. Tu dois le confirmer : commence devant nous à faire rouler le tonneau, et nous te suivrons. » Le roi dit : « Je ne prétends pas enfreindre les statuts du royaume, mais les confirmer. Je commencerai à faire justice, comme tu le dis. »

Le roi s'avança. Au moment où il levait le pied pour faire rouler le tonneau, les tendons de ses jambes se contractèrent ; il tomba à terre et s'évanouit. Revenu de son évanouissement, il ordonna de sortir les Juifs des tonneaux : Dieu avait vu cette fausseté, et c'était lui qui exécutait la justice. Le peuple, voyant ce miracle manifeste à ses yeux, ne leva plus ni la main ni le pied.

On ramena le roi chez lui sur un chariot. Il demanda aux Juifs de prier pour lui ; ils le firent. Après quelques jours, le roi guérit, et les Juifs vécurent avec honneur dans ce royaume.

Après cela, quelques chrétiens vinrent dire au roi : « Seigneur, ce miracle n'a été fait que par amour de ces Juifs, qui étaient innocents, semble-t-il, et ne savaient rien de l'affaire. Mais celui en possession duquel le mort a été trouvé doit être châtié. » Le roi enquêta sur l'affaire, et l'on trouva des chrétiens qui témoignèrent avoir vu un certain homme jeter le cadavre dans la maison du Juif. Le roi ordonna de lui couper les mains et les pieds ; ce fut fait. La crainte s'empara du pays, et le calme revint. Certains livres traitent différemment de cette affaire ; voilà toutefois ce que j'ai lu dans les Chroniques des savants de France.



La justice du roi à Vendôme

Lit de justice de Charles VII à Vendôme en 1458, enluminure attribuée à Jean Fouquet, vers 1459–1460. L'image donne un cadre visuel à l'exercice de la justice royale. Elle représente un autre procès que celui du récit XVII, dont le souverain demeure anonyme. [provenance]

# Commentaire historique

## Une chronique française encore à identifier

Le narrateur affirme avoir lu ce récit dans une chronique et signale lui-même des versions différentes. Mais il ne donne ni ville, ni année, ni nom de roi ou d'ambassadeur. La confrontation des trois traditions linguistiques ne permet pas d'identifier le volume allégué. « Chroniques des savants de France », dans l'hébreu et l'allemand, et « Chroniques des rois de France », dans l'espagnol, ne suffisent pas à désigner les Grandes Chroniques de France. L'absence actuelle d'identification ne démontre pas que le récit ait été inventé ; elle empêche de lui attribuer un dossier judiciaire précis. [E1744 ; H1928 ; G1856]

## L'aveu sous la torture : un problème juridique ancien

Le Digeste 48.18.1.23 avertit que la torture n'offre pas une preuve toujours fiable : certains la supportent, tandis que d'autres préfèrent avouer faussement et accuser autrui. Les paragraphes suivants discutent aussi la valeur des dénonciations et des aveux. Ce texte juridique fournit un parallèle précis au raisonnement de l'ambassadeur. Il ne prouve pas que la règle attribuée ici aux anciens rois ait été un statut français, ni que le discours du personnage expose à lui seul le droit d'un royaume musulman déterminé. [S087]

## La main du roi et la procédure biblique

L'ordre de commencer l'exécution rappelle Deutéronome 17:7 : la main des témoins doit être la première, puis celle du peuple. Ibn Verga place le roi dans cette position et ajoute le seuil de cinquante condamnés. Le rapprochement explique la formulation ; il ne transforme pas les deux dispositions supplémentaires en droit français attesté. L'intervention angélique, la paralysie et la guérison sont des éléments du récit transmis, sans corroboration indépendante retrouvée dans cette enquête. [S088 ; H1928 ; G1856]

## Un parallèle documentaire distinct : Fulda en 1236

Le privilège impérial du 1er juillet 1236, après l'accusation de Fulda, rapporte une enquête sur le prétendu usage de sang chrétien et l'avis de convertis connaissant la religion juive ; Frédéric II y absout les Juifs de cette accusation. Il atteste ainsi un autre cas d'enquête souveraine et de consultation de personnes compétentes. Le lieu, le souverain et la procédure diffèrent : ce document n'est pas la source identifiée de l'épisode français. [S018]

## Le roi frappé et l'épreuve des témoignages

Le dénouement miraculeux possède un parallèle biblique plus précis qu'un simple motif de châtiment. En 1 Rois 13:4–6, Jéroboam étend la main pour faire saisir un homme de Dieu ; cette main devient inutilisable. Le roi demande alors au prophète d'intercéder, et sa main re-

trouve son état antérieur. Ibn Verga associe lui aussi le geste royal hostile, l'impuissance physique et la guérison obtenue par la prière de ceux que le roi menaçait. Les personnages, l'organe atteint et le cadre judiciaire diffèrent. C'est un parallèle de construction narrative, pas une preuve que le supplice des cinquante hommes ait eu lieu.

La multiplication des témoins appelle une autre distinction. Deutéronome 19:15 exige deux ou trois témoins, mais les versets 16–19 ordonnent aussi une enquête diligente lorsqu'un témoignage est mensonger et retournent contre son auteur la peine projetée. Le récit fait précisément apparaître plusieurs accusateurs sans que leur nombre assure leur véracité. Le rapprochement éclaire sa logique de vérification et de renversement final ; il ne transforme pas les usages attribués aux rois de France, à l'ambassadeur ou au peuple en dispositions du droit biblique. [S043 ; S089 ; H1928]

# Choix de traduction

### Le soupçon du roi

La leçon « soupçon » est donnée par 1928, l'ancienne édition citée dans l'apparat 1855 et l'allemand. Elle explique la défiance du roi envers les conseillers qui lui ont caché la règle. Le texte principal 1855 imprime « grâce » ; l'espagnol parle de peine ou d'affliction. Autre lecture espagnole : « le roi s'en affligea ». [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Aveu, preuve et jugement

L'hébreu et l'allemand visent le jugement prononcé contre l'accusé ; l'espagnol peut évoquer la formation du procès. Nous rendons le sens juridictionnel de l'hébreu. Autre lecture espagnole : « cela ne suffit pas à lui intenter un procès ». Le discours du personnage ne constitue pas à lui seul une description exhaustive du droit musulman. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Une roue ou un outil de relieur ?

L'espagnol décrit Jésus tourné sur une roue. L'hébreu peut se comprendre : « ils faisaient tourner sur lui une roue, comme les artisans du vêtement ou les relieurs sur un livre ». La comparaison avec un outil de relieur suggère un mouvement appliqué au corps, mais l'image exacte n'a pas été identifiée. La lecture espagnole demeure dans le corps ; l'alternative hébraïque est donnée sans transformer la scène en torture historiquement attestée. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Un raisonnement jugé absurde

Accessoires rendait mal la fonction de la réplique : le personnage rejette un raisonnement qu'il tient pour puéril et vain. L'hébreu et l'allemand permettent de préciser « sottises », sans transformer sa critique en simple remarque sur un détail secondaire. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### La chronique invoquée

L'hébreu et l'allemand renvoient aux savants de France, l'espagnol aux rois. Le corps suit l'hébreu ; l'alternative « Chroniques des rois de France » demeure possible dans la tradition espagnole. Aucun titre précis ne doit être déduit automatiquement de l'une ou l'autre formule. [E1744 ; H1928 ; G1856]

Éditions confrontées pour ce récit : E1744, p. 85–92 ; H1928, section 17 ; G1856, p. 78–84.

Récit XVIII

# Fausse monnaie et expulsion d'Angleterre

La dix-huitième persécution eut lieu en Angleterre. Une terrible persécution frappa les grandes communautés qui y étaient alors renommées pour leur savoir, leur intelligence et leur prestige, en particulier celle de Londres. On y comptait près de deux mille chefs de famille, tous savants et riches. C'est là que rabbi Abraham ibn Ezra écrivit la lettre qu'il appela Lettre du sabbat.

On décréta qu'ils devaient abandonner leur Loi. Comme ils ne voulaient pas le faire, demeurant fidèles à la sanctification du Nom (qiddoush ha-Shem, קידוש השם, « sanctification du Nom de Dieu »), on les accusa de fabriquer de la fausse monnaie. L'accusation parvint au roi, qui enquêta. Il trouva que les inventeurs mêmes de l'accusation fabriquaient cette fausse monnaie et en faisaient porter la faute aux Juifs ; ceux-ci furent ainsi sauvés.

Les chrétiens revinrent ensuite et cherchèrent quelqu'un pour témoigner contre les Juifs — car les accusateurs trouvaient toujours le témoignage qu'ils désiraient — qu'il avait vu un Juif rogner la monnaie. Le roi comprit que tout était faux ; néanmoins, à cause du tumulte populaire, il voulut éloigner de lui ces troubles. Peut-être le peuple se soulèverait-il pour les tuer tous, selon sa coutume, sans qu'il pût y remédier. Il les chassa donc du royaume. Ce fut en l'an cinq mille vingt du monde.



L'expulsion des Juifs d'Angleterre

Miniature de la Chronique de Rochester, XIVe siècle, traditionnellement rattachée à l'expulsion de 1290. Elle montre un groupe de Juifs repoussé par un homme armé. Ce document iconographique accompagne les actes royaux et les chroniques discutés dans le commentaire. [provenance]

# Commentaire historique

## La Lettre du sabbat appartient au XIIe siècle

La préface d'Abraham ibn Ezra porte l'année 4919 et la nuit du sabbat, le 14 tévet, soit 1158. Elle situe l'auteur dans une ville d'une île appelée « l'extrémité de la terre », sans nommer Londres dans cette première phrase. Le livre confirme donc une présence dans le cadre anglais près d'un siècle et demi avant l'expulsion de 1290. Ibn Verga rassemble ici des souvenirs d'époques différentes ; la mention de l'épître ne date pas les accusations monétaires. [S090]

## L'expulsion : les ordres conservés de 1290

Le registre C 54/107 conserve un ordre d'Édouard Ier au shérif de Gloucester, daté du 18 juillet 1290, sur la protection des partants, leurs gages et leur trajet jusqu'à Londres. Le récit renvoie ainsi à une expulsion documentée, mais son année 5020 correspond à 1259–1260. L'acte confirme une protection organisée pendant le départ ; il ne confirme pas l'histoire des faux-monnayeurs dénonciateurs ni l'innocence reconnue par le roi dans chacun des épisodes racontés. [S091]

## Les motifs du pouvoir et ceux du récit

Dans l'ordre du 5 novembre 1290, le roi justifie lui-même l'expulsion par des pratiques de prêt qu'il dénonce et par l'honneur du Crucifié. Cette justification royale ne coïncide pas avec celle du narrateur, qui fait surtout agir le roi pour prévenir la violence populaire. Les deux documents sont lus dans leur transcription latine et leur traduction publiée par les National Archives ; ils ne doivent pas être confondus avec un compte rendu des scènes de tribunal du récit. [S091]

## Les affaires de monnaie dans une séquence plus longue

Il faut distinguer la fabrication de fausse monnaie et le rognage des pièces : ce dernier consiste à prélever du métal sur leur bord. Le dossier des National Archives replace les arrestations du 17 novembre 1278 dans cette seconde catégorie, douze ans avant l'expulsion. Une entrée du catalogue judiciaire de l'Oxfordshire, à la session judiciaire de la Saint-Hilaire en 1278, signale déjà une affaire de rognage mentionnant Belaset, épouse de Josce d'Allemagne, et Contessa d'Oxford. Cette référence établit l'existence d'un dossier et de personnes nommées ; cette entrée seule ne permet pas de prononcer leur culpabilité. Elle ne retrouve pas davantage les faux-monnayeurs anonymes découverts par le roi du récit.

La politique royale avait aussi un cadre antérieur : le Statut des Juifs, vers 1275, interdit les prêts usuraires, réglemente la résidence et le signe distinctif, tout en autorisant le commerce licite et le travail. Son texte soustrait les Juifs aux taxes urbaines ordinaires parce qu'ils sont imposables au roi. Les pièces conservées dessinent donc une histoire de réglementation, de poursuites et de décisions fiscales successives. Elles complètent l'explication d'Ibn Verga par la pression populaire, sans vérifier les deux enquêtes favorables qu'il attribue au souverain. [S091 ; S092 ; H1928]

# Choix de traduction

### Chefs de famille et maisons

L'hébreu compte des maîtres de maison ou chefs de famille, non nécessairement deux mille bâtiments distincts. Le nombre est conservé comme affirmation du récit, sans validation démographique indépendante. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### La sanctification du Nom

L'hébreu nomme explicitement la sanctification du Nom, notion de fidélité religieuse jusque sous la menace. L'espagnol l'abrège en refus d'abandonner la Loi. La précision est rétablie et expliquée immédiatement ; elle ne signifie pas que tous les personnages seraient morts. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Qui échappe au danger ?

L'hébreu termine l'enquête par « ils furent sauvés », en parlant des Juifs, comme le fait l'espagnol. L'allemand rattache au contraire la fin de la phrase aux dénonciateurs : « ils avaient rejeté la faute sur les Juifs, puis s'étaient enfuis ». La lecture espagnole et hébraïque est maintenue. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Une date transmise, mais historiquement décalée

L'espagnol, l'hébreu et l'allemand donnent 5020. Les ordres royaux datent l'expulsion générale de 1290, qui relève de l'année hébraïque 5050. Corriger silencieusement le texte en 5050 ferait disparaître un désaccord réel entre le récit transmis et les archives. Nous maintenons donc 5020 et exposons l'identification historique dans le commentaire. Le nombre de deux mille chefs de famille reste également une affirmation du narrateur, non un recensement vérifié. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; S091]

Éditions confrontées pour ce récit : E1744, p. 92–93 ; H1928, section 18 ; G1856, p. 84–85.

Récit XIX

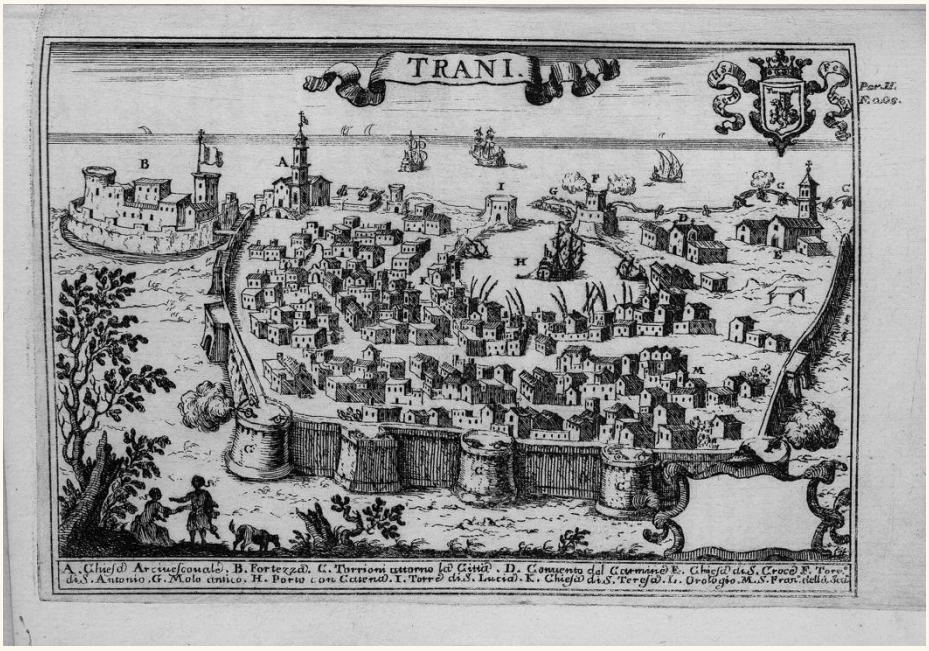
# La croix cachée dans le fumier

La dix-neuvième persécution eut lieu l'année du bannissement nommé ci-dessus. Les communautés de Naples et de Trani furent contraintes d'abandonner la Loi; la plupart le firent. Je n'en ai pas trouvé la cause dans les écrits, mais voici ce que j'ai entendu raconter aux anciens.

Un moine eut une querelle avec un Juif de la ville de Trani et voulut s'en prendre à tous. Il plaça une croix dans le tas de fumier d'un Juif, puis dit le matin qu'il avait rêvé que les Juifs avaient mis la croix dans un tas de fumier. Beaucoup de chrétiens sortirent aussitôt pour éclaircir l'affaire; on la trouva dans le tas de fumier de la maison d'un Juif. Le peuple entier, rempli de fureur, voulut tuer tous les Juifs.

Les juges, l'apprenant, se levèrent pour l'empêcher, car ils soupçonnaient le moine d'avoir commis le fait. Voyant qu'ils ne pouvaient maîtriser la situation tant la foule était nombreuse, ils allèrent vers les Juifs et leur dirent de se faire chrétiens pour être sauvés : ils ne voyaient pas d'autre remède. La plupart le firent; d'autres s'enfuirent à Naples, et on les poursuivit.

Les habitants de Naples l'apprirent. Ceux qui crurent l'histoire se soulevèrent contre les Juifs qui y résidaient, exigeant qu'ils livrassent les arrivants, faute de quoi ils les tueraient tous. Les uns et les autres se trouvèrent en grand danger, à l'exception de quelques personnages importants qui se cachèrent dans les maisons des princes. Certains furent contraints de changer de loi, et les autres restèrent cachés. Lorsque le peuple se fut apaisé, ils craignirent encore et partirent pour des terres lointaines. Il y avait à Trani, Bari et Naples des hommes très éminents dans la science, en particulier des orateurs et des poètes. Il n'en était pas de semblables sur terre, sauf parmi ceux de Provence, qui possédaient cette prérogative au-dessus de toutes les familles des Juifs. Après quelque temps, le roi apprit que tout était une fausseté du moine et ordonna de le pendre; mais, par respect pour les ordres religieux, il fut banni dans des îles éloignées.




Trani et son port

Vue de Trani publiée en 1703 dans Il regno di Napoli in prospettiva. Elle situe la ville des Pouilles nommée avec Naples dans le récit XIX. Les monuments et l'organisation urbaine montrés ici sont ceux d'une représentation bien postérieure aux conversions médiévales. [provenance]

# Commentaire historique

## Trani, Naples et les conversions dans le royaume

La géographie de l'hébreu et de Wiener — Trani, Bari et Naples — forme un ensemble cohérent dans l'Italie méridionale. Ferorelli décrit dans les registres angevins les campagnes de conversion, les départs et les exemptions accordées aux nouveaux chrétiens. Pour 1294, il relève notamment 310 convertis à Trani et 72 à Bari. Ces données établissent un cadre régional précis ; elles ne signifient pas que toutes ces conversions résultèrent de l'affaire de la croix. [S093 ; H1928 ; G1856]

## Des noms et des actes pour préciser le cadre

Ferorelli relève en 1267 une pension annuelle de six onces d'or accordée à Manoforte, ancien maître d'une synagogue de Trani devenu chrétien, en contrepartie de sa prédication. Il cite le registre angevin 29, f. 19, et l'édition de Del Giudice, tome I, p. 314–315. Il signale ensuite une recherche de livres juifs ordonnée en 1270 et, en 1294, des demandes de retour adressées à Charles II, assorties d'un examen par les inquisiteurs (registre 68, f. 249). Ces références sont celles de son dépouillement : les registres originaux n'ont pas été consultés directement ici. [S093]

## La croix dans le fumier : une tradition à distinguer des actes

À la page 53, Ferorelli reprend une histoire de croix dissimulée à Trani qu'il place en 1260, mais la présente dans le prolongement de Basnage et formule une réserve sur sa valeur historique. Ce récit tardivement repris n'est donc pas, à lui seul, une attestation indépendante de l'épisode d'Ibn Verga. Aucune pièce judiciaire identifiant le moine, sa condamnation ou les îles de son bannissement n'a été retrouvée dans les documents consultés. Les années 1259–1260 du récit précédent et les mesures angevines des décennies suivantes doivent rester distinctes. [S093 ; E1744 ; H1928 ; G1856]

## Ce que deviennent les convertis dans les documents angevins

Les actes analysés par Ferorelli permettent de suivre une histoire que l'anecdote interrompt après la fuite et la découverte de la fraude. En 1315, le roi Robert accorde à vingt et un néophytes (nouveaux convertis) de Trani la faculté de porter des armes normalement interdites pendant leurs déplacements commerciaux, afin de se défendre contre les brigands. Le passage cite notamment Giacobbe, fils du notaire Leone, Bartolomeo, fils de Pietro de Bari, et Angelo di Tunisi. L'ordre comprend aussi des dispositions contre les vexations et les poursuites mensongères. Ces personnes apparaissent ainsi dans un dossier de protection et d'activité économique, et non uniquement dans une liste de baptêmes.

De même, les nombres associés à Trani et Bari en 1294 proviennent de mesures fiscales concernant les néophytes. Ils attestent l'importance administrative des conversions, mais ne constituent pas le procès-verbal d'un baptême collectif provoqué par une croix cachée. Il faut donc maintenir deux niveaux : des transformations religieuses et sociales documentées dans le royaume angevin, puis l'explication particulière par le moine imposteur, transmise par la tradition narrative. Les premières ne suffisent pas à vérifier la seconde, ni à donner un nom au religieux banni. [S093 ; H1928]

# Choix de traduction

### Trani et Vérone

Les deux témoins hébraïques et l'allemand situent l'affaire à Trani, non à Vérone. La même correction est appliquée aux répétitions p. 103–104. Bari est la forme usuelle du Bara espagnol. L'autre lecture géographique reste Vérone dans l'espagnol. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Poètes ou musiciens ?

Le pluriel hébreu meshorrerim peut désigner chanteurs ou poètes ; associé ici à l'éloquence, l'allemand le comprend comme poètes. Nous adoptons cette lecture. Autre traduction, suivant l'espagnol : « rhétoriciens et musiciens ». [E1744 ; H1928 ; G1856]

### L'opposition à l'exécution du religieux

L'hébreu et l'allemand ajoutent explicitement la réaction du peuple. La fin développée se lit : « Le roi ordonna de le pendre. Mais, en raison de sa dignité sacerdotale, le peuple s'y opposa, et le roi ordonna de le bannir dans les îles lointaines. » L'espagnol conserve seulement le respect dû à l'ordre religieux et le bannissement. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Une cause transmise oralement

« Je n'en ai pas trouvé la cause dans les écrits » suit la distinction de l'hébreu et de l'allemand entre une explication écrite non retrouvée et ce que le narrateur dit avoir entendu des anciens. La formule espagnole seule pourrait se traduire « je n'en ai pas appris la cause ». [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Pourquoi retenir Trani

L'accord des versions hébraïques et allemande corrige Vérone dans l'espagnol. Les données extérieures sur Trani, Bari et Naples renforcent ce choix géographique. Elles ne permettent cependant pas de remplacer le roi anonyme par Charles II ni de dater l'affaire elle-même de 1294 : cela dépasserait ce qu'établissent les documents. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; S093]

Éditions confrontées pour ce récit : E1744, p. 93–94 ; H1928, section 19 ; G1856, p. 85–86.

Récit XX

# Le confesseur converti et la reine offensée

La vingtième persécution eut lieu en France, où il y eut un bannissement général. Les écrits de ce royaume n'en donnent pas la cause. Dans les Chroniques d'Allemagne, il est écrit qu'un moine prédicateur convoita une belle femme. Elle repoussait ses avances. Après qu'il eut insisté quelque temps et lui eut parlé chaque jour, elle lui dit que sa religion lui faisait tenir pour déshonorant d'épouser un homme incirconcis ; mais, s'il se faisait circoncire, elle le ferait.

Le moine, poussé par le désir et l'amour, se fit juif en secret et l'épousa. Les prédicateurs l'apprirent : ajoutant cet affront à la haine qu'ils portaient aux Juifs, ils cherchèrent à porter la main sur eux. Ce moine était un personnage important et le confesseur de la reine. Tous les moines se rendirent auprès d'elle et lui révélèrent l'affaire : ils l'avaient fait juif comme eux et l'avaient circoncis.

La reine le prit fort mal. Elle chercha un moyen de se venger et de défendre son honneur. Elle alla trouver le roi, se mit à genoux, lui raconta tout et le pria de bannir les Juifs de son royaume. Le roi ne voulut pas, car il les estimait beaucoup et tirait d'eux un grand profit. Il invoqua ces raisons jour après jour pour détourner la reine de son projet. Voyant qu'elle n'obtenait rien, elle s'adressa aux grands de la cour afin qu'ils parlassent au roi. Eux aussi savaient que les Juifs n'avaient aucune faute ; mais, craignant la reine, ils conseillèrent contre leur gré au roi de les bannir, jusqu'à l'y amener.

Il fit proclamer qu'ils devaient sortir de son royaume dans trois mois. Ceux qui resteraient après ce délai seraient mis à mort, et leurs biens confisqués au profit du roi. Certains personnages importants furent accusés d'avoir circoncis le moine et furent brûlés. Ainsi les Juifs furent contraints d'abandonner leurs maisons telles quelles pour sortir rapidement de tout le royaume : on ne voulut pas leur accorder le temps de rassembler leurs fortunes et leurs biens.



La confession parmi les sept sacrements

Rogier van der Weyden, Les Sept Sacrements, milieu du XVe siècle. La confession figure dans le volet gauche. Cette représentation éclaire la fonction religieuse du confesseur dans le récit XX, sans identifier les personnages ni confirmer l'anecdote. [provenance]

# Commentaire historique

## Des personnages et une chronique non identifiés

L'épisode nomme seulement un roi, une reine et son confesseur. La référence aux « Chroniques d'Allemagne » ne fournit ni auteur ni titre identifiable. Les versions comparées confirment ce manque de précision. Aucune des ordonnances françaises examinées ne permet de reconnaître avec certitude cet enchaînement : conversion secrète du confesseur, intervention de la reine, condamnation de circonciseurs, puis expulsion sous trois mois. Il faut donc conserver la tradition racontée, sans attribuer la scène à une reine ou à une expulsion connue par simple ressemblance. [E1744 ; H1928 ; G1856]

## Rabbi Aqiba et les condamnations à mort

La discussion conservée dans la variante longue s'appuie sur une source identifiable. Michna Makkot 1:10 attribue à rabbi Tarfon et rabbi Aqiba le propos selon lequel ils auraient empêché toute exécution s'ils avaient siégé au Sanhédrin (conseil judiciaire). Rabban Shimon ben Gamliel objecte que cela multiplierait les meurtriers. Makkot 7a précise les questions sur une victime déjà atteinte d'une lésion mortelle ou frappée à l'endroit d'une perforation antérieure. Ibn Verga reprend donc un débat réel, mais attribue la réplique critique à « tous les talmudistes », au lieu de nommer son auteur. [S094]

## Le dicton cité contre les Juifs

La Mekhilta sur Exode 14:7 contient le dicton relatif au « meilleur des non-Juifs », attribué à rabbi Shimon ben Yohaï. Son contexte est la poursuite armée des Israélites par Pharaon : les Égyptiens qui avaient mis leurs bêtes à l'abri lors des plaies fournissent ensuite les attelages. Dans le dialogue d'Ibn Verga, les conseillers invoquent cette formule et le roi lui donne une interprétation sur les usages judiciaires. Il faut distinguer cette défense formulée par un personnage du contexte propre à la source rabbinique retrouvée. [S096 ; H1928 ; G1856]

## Le passage attribué à Platon

La communauté des femmes et des enfants est bien discutée dans la République V, 457c–d. Elle concerne les gardiens de la cité idéale, femmes et hommes formés aux mêmes fonctions. Le texte ne prescrit pas, comme le dit le dialogue d'Ibn Verga, une communauté des épouses dans chaque corps de métier. La note conserve cette différence entre la doctrine de Platon et la manière dont un personnage la résume ; elle n'autorise pas à mettre dans sa bouche une citation corrigée du philosophe. [S095]

## Des allusions qui demandent encore une identification

L'épreuve du miel pour reconnaître un vin, les deux explications qu'en donnent les interlocuteurs et l'allusion abrégée au supplice de Jésus sont traduites telles qu'elles se présentent dans la variante. La recherche n'a pas identifié avec assez de certitude le passage précis sur le miel et le vin. L'« etc. » transmis n'est pas développé en une scène supplémentaire. Ces limites sont indiquées pour que le lecteur puisse distinguer une citation effectivement retrouvée d'une accusation ou d'une allusion rapportée par le dialogue. [H1928 ; G1856]

## Les passages bibliques derrière les deux discussions rabbiniques

La position de Tarfon et d'Aqiba se comprend dans un débat sur les conditions de la condamnation, non comme l'effacement des peines inscrites dans la Torah. Nombres 35:30 interdit une condamnation à mort fondée sur un témoin unique; le verset 31 interdit en même temps d'accepter une rançon pour un meurtrier passible de mort. Le raisonnement talmudique examiné dans Makkot (traité de la Michna et du Talmud sur les châtiments judiciaires) porte sur ce que les juges peuvent établir de l'état de la victime et de la cause de sa mort. Le dialogue transforme donc une controverse sur la preuve et l'exercice du jugement en argument de cour sur la justice des Juifs.

Pour la Mekhilta (commentaire rabbinique de l'Exode), la chaîne scripturaire est également reconstructible. Exode 9:20–21 distingue les serviteurs de Pharaon qui mettent leurs bêtes à l'abri avant la grêle et ceux qui les laissent dehors; Exode 14:6–7 fait ensuite partir Pharaon avec ses chars. Le commentaire relie les attelages disponibles à ceux qui avaient auparavant tenu compte de l'avertissement divin. Cette liaison est une interprétation rabbinique : le texte de l'Exode ne formule pas lui-même le dicton cité par les conseillers. Distinguer versets, commentaire ancien et reprise polémique évite de confondre leurs autorités respectives. [S097 ; S098 ; S094 ; S096 ; H1928]

# Choix de traduction

## Un religieux important

Principal qualifie ici l'importance du personnage. L'hébreu et l'allemand ne lui donnent pas la charge de supérieur de son ordre; cette précision avait été ajoutée par l'ancienne traduction. [E1744 ; H1928 ; G1856]

## La longue dispute absente de l'espagnol

L'espagnol abrège ici une longue dispute présente dans les deux hébreux et dans l'allemand. Elle s'insère après le conseil de bannir les Juifs et avant le décret final. Voici cette lecture développée :

Les grands dirent : « Seigneur notre roi, il ne faut chercher aucune excuse à ces Juifs : ils haïssent notre foi et nous haïssent. Ils disent : "Tue le meilleur des non-Juifs"; ils disent encore qu'on peut manger du miel sans en enseigner l'usage au non-Juif, et d'autres choses semblables. »

Le roi répondit : « Cela ne les rend pas passibles de bannissement. Un évêque a déjà disputé de cela avec des savants juifs devant mon père. Ils ont expliqué que le meilleur des usages des non-Juifs était la peine de mort qu'ils appliquent : elle inspire la crainte au peuple, tous entendent et craignent, ce qui est nécessaire pour conserver un monde aussi corrompu. Mais, selon la loi des Juifs, rabbi Aqiba disait que, s'il avait siégé au Sanhédrin (conseil judiciaire), on n'aurait jamais exécuté personne : peut-être la victime était-elle déjà atteinte d'une lésion mortelle, ou avait-elle été frappée à un endroit déjà percé. »

Les grands dirent : « Faut-il avoir pitié de gens qui ont de telles lois ? »

Le roi répondit : « J'ai entendu que tous les talmudistes l'avaient sévèrement repris : il aurait ainsi multiplié les meurtriers parmi le peuple. D'ailleurs, les opinions peuvent comporter de graves erreurs. Platon, premier des philosophes, disait que les femmes des hommes d'un même métier devaient être communes à tous les hommes de ce métier : quelle honte, quel bouleversement des familles, quelle ignominie et quelle débauche ! Qui possède une âme assez ferme pour ne jamais être séduit par une opinion étrange ? »

Les grands demandèrent : « Et que dit notre seigneur de l'usage du miel ? »

Le roi répondit : « J'ai entendu qu'ils voulaient dire que l'on reconnaît le bon vin à ce qu'il reste doux et agréable au palais après avoir mangé du miel. Les non-Juifs pourraient croire qu'il s'agit d'un remède; c'est pourquoi ils disent de ne pas le leur enseigner, de peur qu'ils ne se moquent d'eux, puisque ce serait faux. »

Les grands répondirent : « Nous avons entendu que cette épreuve permet de reconnaître le bon vin digne de libation sur leurs autels. Ils ordonnent de ne pas l'enseigner au non-Juif, afin qu'il n'en fasse pas une libation devant Jésus : ils tiendraient pour un péché d'avoir appris comment lui rendre un culte. »

Le roi dit : « Sommes-nous nés aujourd'hui, pour ignorer qu'ils rejettent notre Dieu, et à plus forte raison son culte ? »

Un conseiller dit : « Comment notre seigneur peut-il tolérer qu'ils méprisent Jésus dans son royaume ? Le livre des talmudistes dit que Jésus est condamné, etc. »

Le roi demanda : « Je l'entends seulement aujourd'hui. Quand l'avez-vous entendu ? »

Ils répondirent : « Il y a bien des années, et nous l'avons vérifié. »

Le roi dit : « Pourquoi, depuis tout ce temps, ne m'en avez-vous rien dit avant aujourd'hui ? C'est certainement l'insistance de la reine qui vous a conduits à tout cela. »

Le lendemain, ils recommencèrent à parler contre les Juifs, jusqu'à entraîner le roi.

L'apparat 1855 précise que l'ancienne édition omet seulement le dernier échange sur le supplice de Jésus, depuis cette mention jusqu'à « avant aujourd'hui ». Les citations talmudiques et Platon sont discutés au commentaire, sans faire des accusations du dialogue des règles acceptées sans contexte. [E1744 ; H1928 ; G1856]

Éditions confrontées pour ce récit : E1744, p. 94–95 ; H1928, section 20 ; G1856, p. 86–89.

Récit XXI

# Philippe bannit les Juifs de France

La vingt et unième persécution eut lieu en l'an cinq mille soixante-six du monde. Un roi cruel se leva, nommé Philippe, fils de Philippe. Il bannit tous les Juifs de son royaume, usant envers eux d'une grande cruauté. Il leur prit tout leur or et leur argent, leurs biens mobiliers et leurs terres ; ils sortirent nus et privés de tout. Le nombre de ceux qui se trouvaient dans ce royaume était si grand qu'on le croyait double de celui des hommes sortis d'Égypte ; ils étaient aussi très savants. Rabbi Lévi ben Gershon l'a ainsi écrit en commentant le verset qui dit : « Qui a compté la poussière de Jacob ? »

Il composa cela quinze ans après le bannissement. Quelques-uns, en petit nombre, abandonnèrent la Loi ; ceux de Toulouse l'abandonnèrent tous. Ce bannissement eut lieu au mois d'Av, le jour où les chrétiens célèbrent la fête de Marie Madeleine.



Philippe le Bel et sa famille

Philippe IV entouré de sa famille, manuscrit parisien de 1313. Cette image appartient au règne du roi qui ordonna l'expulsion de 1306. Les armes et les figures royales contribuent à l'identification dynastique, sans constituer une représentation de l'expulsion. [provenance]

# Commentaire historique

## Philippe IV et l'expulsion de 1306

« Philippe, fils de Philippe » correspond ici à Philippe IV, fils de Philippe III. La continuation de la chronique de Nangis rapporte, à l'année 1306, la confiscation des biens et l'expulsion des Juifs du royaume ; elle place le départ au mois d'août. Ibn Verga nomme la fête de Marie Madeleine, le 22 juillet, au mois d'Av. Il convient de distinguer l'arrestation et la saisie initiales de la mise en œuvre du départ : la différence de mois ne suffit pas à conclure qu'il s'agit de deux expulsions. [S099 ; H1928 ; G1856]

## Le nombre des exilés et la citation de Gersonide

Le rapprochement avec les sortants d'Égypte est une mesure biblique de la catastrophe, non un dénombrement administratif présenté avec sa méthode. La référence à Gersonide doit être traitée séparément : dans le commentaire sur Nombres 23:10 effectivement consulté, l'auteur explique l'image de la poussière et les quatre groupes d'Israël, mais le passage sur l'expulsion et le chiffre cité par Ibn Verga n'y figure pas. Une autre rédaction ou un autre emplacement restent possibles. La citation est donc conservée comme attribution du narrateur, sans la transformer en vérification indépendante du nombre. [S100 ; H1928 ; G1856]

## Toulouse : une affirmation à laisser ouverte

L'assertion que toute la communauté de Toulouse aurait changé de religion n'est pas établie par les textes directement examinés ici. Elle ne peut être déduite de la seule disparition d'une communauté après confiscation ou expulsion. La traduction conserve le propos, partagé par les versions comparées ; le commentaire ne le transforme ni en statistique confirmée ni en faute de traduction. Il faudrait retrouver une documentation locale sur les personnes et les conversions pour trancher ce point. [E1744 ; H1928 ; G1856]

## Les livres saisis et la mesure biblique de la perte

La confiscation ne concernait pas seulement l'argent et les maisons. La BnF rappelle qu'en 1372 Charles V fit venir du Trésor des Chartes plus de deux cents manuscrits hébreux saisis sur ordre de Philippe le Bel en 1306. Il en restitua une partie aux Juifs de Paris, en fit reporter d'autres au Trésor, en prêta sept à Thomas de Bologne et en conserva cinq au Louvre. Ce parcours documentaire ajoute au bannissement une conséquence matérielle pour les livres et leur transmission. Il ne mesure ni le nombre de savants expulsés ni celui des habitants de Toulouse convertis.

La comparaison démographique du récit combine deux références différentes. Exode 12:37 donne environ six cent mille hommes à pied, les enfants étant distingués ; doubler ce nombre produit une grandeur littéraire, sans fournir un recensement médiéval. Nombres 23:7–12 place la « poussière de Jacob » dans la bénédiction de Balaam, que Balak avait fait venir pour maudire Israël. L'image dit l'impossibilité de compter et la bénédiction retournée contre le projet du roi. Son emploi par un chroniqueur ou par un commentateur ne transforme pas cette image en donnée fiscale indépendante. [S101 ; S097 ; S098 ; H1928]

# Choix de traduction

### 5046 ou 5066 ?

L'espagnol, le texte principal 1855 et l'allemand impriment 5046 (1285–1286). L'apparat 1855 corrige en 5066 (1305–1306), lecture de 1928, soutenue par le chronogramme וילך, valeur 66. Le corps suit cette correction contrôlable, compatible avec l'expulsion de 1306 ; la variante 5046 demeure signalée. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Le chronogramme de l'expulsion

L'hébreu ajoute : « Le signe de cette année, selon la petite computation, est : Il le chassa et il partit (ויגרשהו וילך). » Le mot mis en évidence, וילך, vaut 66 : ו 6 + י 10 + ל 30 + ך 20. En ajoutant 5000, on obtient 5066. L'espagnol omet cette phrase, qui explique la correction de la date précédente. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Pourquoi 5066 est retenu malgré l'allemand

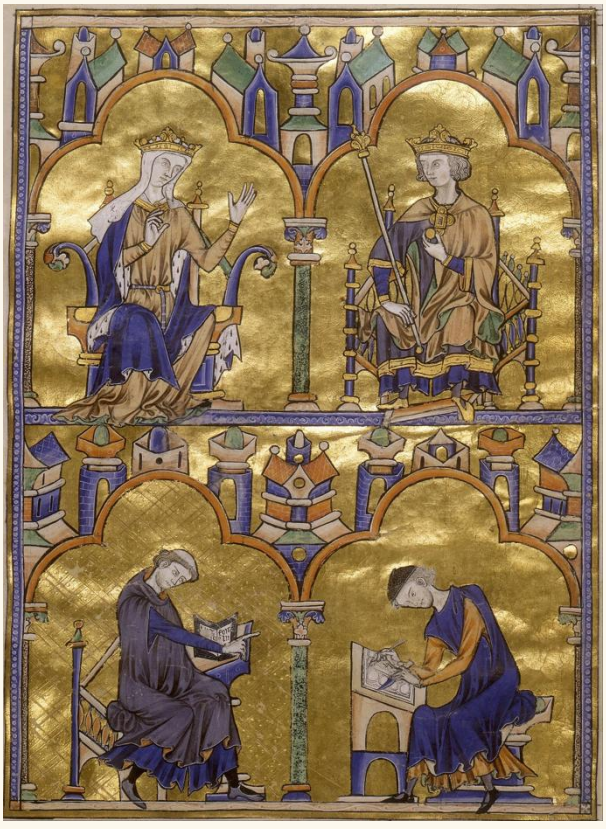
Wiener traduit 5046, comme l'espagnol et le texte principal hébreu de 1855. Toutefois l'apparat hébreu signale la correction, l'édition de 1928 donne 5066 et le chronogramme וילך (va-yélekh, « et il s'en alla ») vaut 66. La concordance avec Philippe IV et l'expulsion de 1306 fournit un contrôle extérieur supplémentaire. C'est l'accord de ces indices, et non une préférence automatique pour l'édition la plus récente, qui motive 5066 dans le texte. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; S099]

Éditions confrontées pour ce récit : E1744, p. 95–96 ; H1928, section 21 ; G1856, p. 89–89.

Récit XXII

# Un bannissement limité à certaines villes

La vingt-deuxième persécution eut lieu auparavant, en l'an cinq mille quatorze. Il y eut alors une expulsion qui ne concernait que certaines de ces villes ; on n'en sut pas la raison.



Une reine et un jeune roi

Bible moralisée, Paris, 1227–1234. Les figures supérieures sont généralement identifiées à Blanche de Castille et au jeune Louis IX ; le catalogue conserve cette identification comme probable. L'image évoque le milieu royal antérieur aux mesures de 1253–1254 examinées dans le commentaire. [provenance]

# Commentaire historique

## Un retour en arrière dans la chronologie

5014 correspond à 1253–1254, donc au règne de Louis IX. La place du récit après celui de 1306 ne constitue pas une suite chronologique : l'hébreu dit explicitement « auparavant ». L'ordonnance de rappel de 1315 rappelle dans son préambule que saint Louis avait expulsé les Juifs puis les avait rappelés. C'est une confirmation du souvenir d'une mesure sous Louis IX, mais ce préambule ne donne ni la date 1254, ni les villes, ni l'étendue exacte de la mesure mentionnée ici. [S102 ; H1928 ; G1856]

## Une mesure contre certaines pratiques, avec l'expulsion pour sanction

Un texte plus proche des années indiquées est l'article 32 de la grande ordonnance de décembre 1254. Il ordonne aux Juifs de cesser l'usure, les blasphèmes, les sortilèges et les signes magiques ; ceux qui refuseront doivent être expulsés. Il prescrit de vivre du travail manuel ou d'un commerce sans usure. Le mécanisme du texte conservé est donc une interdiction assortie d'une sanction, et non une liste de villes dont tous les Juifs seraient nécessairement chassés. Décembre 1254 est d'ailleurs déjà dans l'année hébraïque 5015 : cet acte fournit un contexte voisin, pas une correspondance exacte avec 5014.

Rowan Dorin confronte ce texte au récit de Matthieu Paris sur un ordre antérieur envoyé par Louis IX depuis la Terre sainte, habituellement daté de 1253. Il souligne que présenter cette politique comme une expulsion indistincte efface la possibilité déclarée de demeurer en changeant d'activité. Cette distinction rend mieux intelligible une tradition de départs partiels, sans identifier les villes d'Ibn Verga. Le chroniqueur dit ignorer la cause : on peut désormais indiquer les pratiques visées dans un acte voisin, mais pas affirmer que chacune des expulsions locales mentionnées procède de cet acte. [S103 ; S104 ; H1928]

# Choix de traduction

### En 5014, et non avant cette année

L'hébreu et l'allemand disent « auparavant, en l'an 5014 », non « avant 5014 ». Le corps adopte leur syntaxe. L'hébreu ajoute un signe de l'année : « La main d'Israël s'appesantit de plus en plus » (ותלך יד ישראל הלוך וקשה, Juges 4,24). Le mot יד vaut 14 : י 10 + ד 4. Cette date correspond à 1253–1254 ; elle n'est pas une borne supérieure indéterminée. [E1744 ; H1928 ; G1856]

Éditions confrontées pour ce récit : E1744, p. 96–96 ; H1928, section 22 ; G1856, p. 89–90.

Récit XXIII

# Une intercession devant le roi

La vingt-troisième eut lieu environ cinquante ans après cela. Il y eut un bannissement général, source d'une grande affliction : les Juifs chassés lors des bannissements précédents étaient revenus moyennant certains présents. Un nouveau roi cruel vint et prononça que, si les Juifs se faisaient chrétiens, ils jouiraient des biens du pays ; sinon, ils seraient passés au fil de l'épée, sans remède. Il leur donna trois mois pour décider de la conduite à tenir.

Il y avait alors en ce lieu un grand savant aimé du roi, nommé Abogardan Dalcadim. Il supplia plusieurs fois le roi d'avoir pitié, sans résultat. Celui-ci ne voulut pas l'écouter et lui dit que le peuple était soulevé contre les Juifs ; leur expulsion était dans leur intérêt, puisqu'elle les mettait à l'abri des ennemis qui s'étaient soulevés contre eux.



Le roi et les prélats

Miniature des Grandes Chroniques de France, vers 1332–1350. L'entourage ecclésiastique d'un roi fournit ici un rapprochement visuel avec l'intercession du récit XXIII. La miniature ne permet pas d'identifier la réunion rapportée par Ibn Verga. [provenance]

# Commentaire historique

## Une succession de retours et de bannissements

Le point de départ des « cinquante ans » n'est pas suffisamment assuré pour dater ce récit par simple addition. Le roi n'est pas nommé et Abogardan Dalcadim reste non identifié malgré la comparaison des graphies. Les récits voisins évoquent des mesures françaises de plusieurs règnes ; cela ne permet pas de choisir arbitrairement entre elles. Les cadeaux ayant permis un retour, le délai de trois mois et l'intervention du savant restent les précisions de cette tradition, sans acte indépendant identifié pour leur ensemble. [E1744 ; H1928 ; G1856]

## La formulation biblique de l'alternative

La promesse de jouir des biens du pays, opposée à la mort par l'épée, reprend le vocabulaire d'Isaïe 1:19–20. Cette correspondance aide à reconnaître comment le narrateur formule l'ultimatum royal dans une langue scripturaire familière. Elle ne constitue pas une transcription de l'ordonnance supposée et ne prouve pas que les mots mêmes du roi aient été conservés. [S105]

## Des retours documentés qui ne suffisent pas à identifier la scène

Un acte du 22 août 1311 précise ce que peut recouvrir un retour suivi d'un nouveau départ. Son regeste (résumé archivistique) signale que Philippe IV expulse les Juifs dont la présence avait été tolérée après 1306, supprime les commissaires aux affaires juives et limite la poursuite des débiteurs. Il s'agit du même roi, non d'un nouveau souverain. Cette séquence montre qu'un retour toléré ne doit pas être confondu avec le rappel formel de Louis X en 1315, encore moins avec la totalité de la scène racontée ici.

L'acte de 1315 organise pour sa part des droits financiers précis : partage des anciennes créances entre les Juifs et le roi, et maintien des droits du seigneur d'origine lorsqu'un Juif réside sur la terre d'un autre seigneur. Il ne mentionne ni Abogardan Dalcadim ni des présents personnels ayant acheté le rappel. Ces actes aident à comprendre les différences entre présence autorisée, intérêts fiscaux et nouvelle expulsion. Ils ne fournissent pas les trois mois de l'ultimatum ni son alternative entre baptême et épée. Les éléments se ressemblent à une certaine échelle, mais leur combinaison et leur chronologie doivent rester celles d'une tradition non identifiée. [S106 ; S102 ; H1928]

# Choix de traduction

### Un nom encore non identifié

Les formes du nom divergent légèrement et aucune identité sûre n'a été établie. Nous conservons une translittération proche de l'espagnol. L'hébreu donnerait Abogardan Dalkadyah ; l'allemand, Abugardan Delcadin. Aucune correction vers un personnage célèbre n'est introduite. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Cinquante ans : une durée approximative dans l'hébreu

L'espagnol donne « cinquante ans après cela ». L'hébreu et l'allemand précisent « environ cinquante ans après ». Le point de départ reste mal assuré dans cette suite de récits ; on ne peut donc calculer une année certaine à partir de cette seule indication. La durée approximative, confirmée par l'hébreu et l'allemand, est retenue dans le texte. [E1744 ; H1928 ; G1856]

Éditions confrontées pour ce récit : E1744, p. 96–96 ; H1928, section 23 ; G1856, p. 90–90.

Récit XXIV

# La mort de Philippe et le retour

La vingt-quatrième eut lieu l'année où ce Philippe, auteur du bannissement, sortit à la chasse. Il rencontra un chevreuil et se lança rapidement à cheval à sa poursuite. Il y avait devant lui une grande fosse ; il y tomba, se brisa la nuque et mourut. Tous surent que sa cruauté envers les Juifs avait causé cette mort, voyant que, naturellement, cette fosse n'était pas assez profonde pour qu'une chute y fût mortelle.

Après ce roi cruel, son fils lui succéda. C'était un homme pieux et ami de la justice. Il tira leçon de ce qui était arrivé à son père et envoya aux Juifs un messager pour leur dire que, s'ils voulaient revenir avec confiance dans leurs terres, il les protégerait comme la prunelle de ses yeux. Beaucoup revinrent par amour de leur terre et de leur lieu de naissance. La plupart des rois d'Espagne et de France, les grands, les savants et les notables du pays aimaient les Juifs ; la haine ne naissait que dans la populace, qui les enviait.

Les Juifs disaient : « Même si le roi tient sa promesse envers nous, si le peuple se soulève contre nous, en qui pourrons-nous avoir confiance ? Nous voyons surtout ce qui s'est passé : le peuple a causé tant de nos bannissements. Quel profit tirerons-nous de cette promesse du roi et de ses juges, si le peuple, qui cherche toujours notre mal, ne nous est pas favorable ? » Certains dirent : « Restons où nous sommes et ne retournons pas nous faire bannir encore une fois. »

Après quelques jours, ils dirent : « Retournons dans les terres où nous sommes nés, car elles sont notre mère. Le roi est juste et droit ; il accomplira ce qu'il a dit. » Ils repartirent donc. Sur le chemin, des passants les dépouillèrent. Le roi fit enquêter sur l'affaire sans découvrir qui l'avait commise. Il ordonna de donner aux Juifs, sur son trésor, des vêtements et de quoi subsister pendant cette année, puisqu'ils étaient venus confiants en sa parole et sous sa protection. Ils habitèrent en sécurité dans leurs villes.




Une image de la mort de Philippe IV

Miniature de 1479–1480 représentant la mort de Philippe IV dans une chasse au sanglier. Cette tradition figurée, postérieure de plus d'un siècle au décès du roi, diffère du chevreuil et de la chute racontés ici. Elle illustre la diversité des récits de sa mort. [provenance]

# Commentaire historique

## La mort de Philippe IV et la date de la variante

La succession de Philippe IV par son fils Louis X situe le changement de règne en 1314. Le continuateur de Nangis rapporte une longue maladie, le transport du roi à Fontainebleau, son testament et sa mort la veille de la Saint-André, soit le 29 novembre 1314. Cela diffère d'une mort immédiate par chute dans une fosse. Le chronogramme hébreu, qui donne 5055 (1294–1295), est également incompatible avec cette succession. La mort interprétée comme châtiment appartient au récit ; la chronique fournit une autre description des circonstances. [S099 ; H1928 ; G1856]

## Le rappel de Louis X : un acte conservé

L'ordonnance du 28 juillet 1315 autorise le retour pour douze ans. Elle règle notamment le rachat de synagogues et de cimetières, les anciennes créances — dont un tiers revient aux Juifs et deux tiers au roi —, le signe distinctif et la protection des personnes. Ce document confirme le rappel sous le fils de Philippe IV tout en précisant ses conditions juridiques et financières. Il offre un fondement plus exact que la seule promesse de protection absolue du récit. [S102]

## La demande de la population et l'indemnisation racontée

Le préambule de l'ordonnance invoque aussi une demande du peuple en faveur du retour. Cette donnée empêche de généraliser à toute la population l'opposition exprimée dans le récit. En revanche, l'épisode des voyageurs dépouillés puis pourvus de vêtements et d'une année de subsistance n'a pas été retrouvé dans cet acte. La mesure générale de protection est documentée ; cette réparation particulière reste à confirmer par une autre source. [S102]

## Les garanties et le langage religieux du document de rappel

Les garanties de 1315 ont une forme plus précise que l'assurance personnelle du roi dans l'anecdote. L'article 10 prévoit, après les douze années autorisées, un délai d'un an pour recouvrer et emporter les biens en sûreté si une nouvelle expulsion intervient. Les articles 19–20 instituent deux auditeurs chargés de faire respecter l'ordonnance et d'examiner notamment les propriétés vendues pour moins de la moitié de leur juste prix. L'article 9 prévoit aussi la restitution des livres encore détenus par la couronne, à l'exception des Talmuds condamnés. Le texte articule ainsi durée de séjour, sortie éventuelle, contrôle des ventes et restitution limitée des biens.

Le préambule contient sa propre référence biblique : il évoque la joie divine pour un pécheur qui se repent, plus grande que pour de nombreux justes. Il reprend ainsi Luc 15:7 pour expliquer pourquoi la présence des Juifs peut être admise dans l'espoir de leur conversion. Cette allusion appartient à l'acte royal consulté, et non aux paroles prêtées à Louis X par Ibn Verga. La comparaison fait apparaître deux justifications du rappel : les motifs chrétiens et administratifs explicités par l'ordonnance, et le portrait narratif du fils juste tirant leçon de la mort de son père. [S079 ; S102 ; H1928]

# Choix de traduction

### Une date incompatible avec Philippe IV

L'hébreu date l'épisode par une formule d'Exode 11,1 : « Lorsqu'il vous renverra, il vous chassera tous » (כשלחו כלה גרש יגרש). Les lettres mises en évidence, כלה, valent 55 ; la petite computation donne 5055, soit 1294–1295. Cette date ne concorde pas avec la mort de Philippe IV en 1314. L'espagnol omet le chronogramme ; nous conservons cette différence et n'inventons pas une autre sélection de lettres pour produire une date plus commode. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### La nuque ou la tête

L'hébreu et l'allemand désignent la nuque ; l'espagnol dit la tête. Le corps suit le terme plus précis des deux premiers témoins. Autre traduction : « se fracassa la tête ». Cela demeure le récit de la mort, sans correction à partir d'une chronique extérieure. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Chevreuil, cerf et protection royale

Corço espagnol soutient « chevreuil », tandis que l'allemand dit Hirsch, « cerf », et l'hébreu tsevi (צבי) est un nom de cervidé ou de gazelle dont l'emploi ancien varie. La formule « comme la prunelle de ses yeux » rend l'image hébraïque de la protection. Les « savants » restituent le groupe nommé dans l'hébreu et confirmé par l'allemand, que le mot espagnol conocidos rendait obscur. [E1744 ; H1928 ; G1856]

Éditions confrontées pour ce récit : E1744, p. 96–98 ; H1928, section 24 ; G1856, p. 90–91.

Récit XXV

# Un nouveau bannissement après le retour

La vingt-cinquième persécution eut lieu sept ans après leur retour. De nouvelles accusations furent portées contre eux, et ils furent de nouveau bannis. Le roi était un homme juste : il les autorisa à emporter leurs biens et désigna des hommes pour les protéger des voleurs sur la route. Pour beaucoup, cette protection resta sans effet : des villageois et des voyageurs les dépouillèrent.



Le couronnement de Charles IV

Couronnement de Charles IV le Bel dans une miniature du XIVe siècle. Le règne commencé en 1322 appartient à la chronologie discutée pour ce nouveau bannissement. L'image ne tranche pas les difficultés d'attribution entre les décisions royales rapprochées dans le commentaire. [provenance]

# Commentaire historique

## Le repère du retour

Le récit ne nomme ni souverain, ni ville, ni année absolue. Sa seule indication chronologique est l'intervalle de sept ans écoulé depuis le retour raconté précédemment. Si ce retour correspond au rappel des Juifs par Louis X en 1315, le calcul conduit à 1322. L'ordonnance du 28 juillet 1315 constitue ici le point d'appui documentaire : elle autorisait un séjour de douze ans et prévoyait ensuite, en cas de nouveau départ imposé, une année pour recouvrer et emporter les biens sous protection royale. Elle documente donc une réadmission réglementée, mais ne contient pas cette scène de départ sous escorte. Le rapprochement chronologique reste une identification proposée à partir de l'enchaînement du livre. [S102 ; E1744]

## Une expulsion générale discutée

Il serait trop affirmatif d'intituler cet épisode « l'expulsion de Charles IV en 1322 ». Elizabeth A. R. Brown a expressément réexaminé la solidité de cette expulsion générale dans son étude de 1991. Ce débat oblige à séparer trois éléments : le rappel de 1315, qui possède un acte daté ; les départs et mesures hostiles du début du XIVe siècle ; la forme précise que prend leur souvenir chez Ibn Verga. Dans les documents consultés, aucun acte ou récit indépendant n'a permis d'identifier les gardes, les lieux des vols ou les personnes dépouillées. La brièveté du passage laisse aussi indéterminée l'étendue territoriale du bannissement. Ces limites n'effacent pas le témoignage de la chronique ; elles empêchent de lui attribuer une précision administrative qu'elle ne donne pas. [S107 ; E1744 ; H1928]

## Les garanties concrètes accordées aux revenants

Le texte intégral de l'ordonnance de 1315 rapproche davantage l'acte royal du récit que ne le ferait la seule date. Son article 10 promet aux Juifs, après les douze années autorisées, une année pour recouvrer leurs avoirs et les emporter en sécurité sous le conduit du roi (sa protection et sa garantie de passage) jusqu'à la sortie du royaume. Le départ avec les biens et la protection royale ont donc un équivalent administratif précis ; le conduit ne prouve cependant ni la présence effective d'une escorte ni l'application du dispositif lors du départ raconté ici. Les articles 7–9 organisent la restitution ou le remplacement des synagogues et des cimetières, ainsi que la remise des livres encore détenus par la couronne, à l'exception des exemplaires du Talmud condamnés. L'article 4 réserve au roi deux tiers des anciennes créances recouvrées, et aux créanciers juifs le dernier tiers. Enfin, les articles 19–20 prévoient deux auditeurs chargés de faire respecter ces dispositions et de connaître des immeubles vendus à moins de la moitié de leur juste prix. Ce cadre restitue les enjeux matériels du retour : maisons, lieux communautaires, livres et créances. Il éclaire surtout le contraste du récit entre la protection promise par le souverain et les dépouillements commis sur les routes. [S102]

# Choix de traduction

## Accusations et protection

« On leur imputa de nouvelles choses » signifie que de nouvelles accusations furent formulées. La dernière phrase porte sur l'inefficacité de la protection pour beaucoup de voyageurs, non sur une interdiction d'emporter leurs biens. Les trois éditions concordent sur les sept ans. [E1744 ; H1928 ; G1856]

Éditions confrontées pour ce récit : E1744, p. 98–98 ; H1928, section 25 ; G1856, p. 91–92.

Récit XXVI

# La peste et l'accusation de poison

La vingt-sixième persécution eut lieu en l'an cinq mille cent soixante du monde. Une épidémie d'une extrême gravité frappa les régions de Basse et de Haute-Allemagne, la Provence et la Catalogne. Les chroniques ne rapportent rien de semblable, et l'on n'avait entendu parler d'aucune épidémie comparable, sauf de celle qui avait frappé Rome et ses environs, où tous avaient failli périr ; mais celle-ci les surpassa toutes par son étendue.

Des gens de ces terres se levèrent et dirent que les Juifs avaient jeté du poison dans les rivières et que la mortalité en provenait. Ils se rassemblèrent tous, allèrent crier devant le roi et lui racontèrent ce qui s'était passé. Le roi leur demanda : « Quelques Juifs sont-ils morts ? » Ils répondirent : « Pas un seul. » Le roi reprit : « S'ils ont jeté du poison dans les rivières, que buvaient-ils ? » Ils répondirent : « L'eau des puits. » Il dit : « Et dans les autres terres, où ils n'ont pas d'eau de puits, que buvaient-ils ? Cette seule question réfute déjà vos propos ; mais, en vérité, il ne se peut que la maladie provienne de cela. Quelle quantité de poison auraient-ils jetée dans la rivière pour que l'eau, si abondante, ne la diluât pas ? De plus, l'eau coule et une eau nouvelle arrive, qui ne contient pas de poison. Enfin, celui qui meurt empoisonné ne présente pas d'abcès. Allez boire aux puits, et vous verrez si vous échappez à la maladie ou si vous mourez. »

Le peuple, voyant la volonté du roi, se retira. Mais un Juif se moquait d'eux, disant : « Vos ruses ne vous ont guère servi. » Ils reprirent alors courage et cherchèrent des témoins à leur gré. Ceux-ci témoignèrent avoir vu des Juifs aller à minuit et porter quelque chose à la rivière, sans savoir ce que c'était ; ils murmuraient sur la rivière des formules que les témoins ne comprenaient pas. Les témoins vinrent déposer, et d'autres racontèrent les méfaits des Juifs, de telle sorte que le roi dit : « Ne serait-ce qu'en raison du soupçon, il convient de les bannir. »

Le peuple se leva et dit : « Puisqu'ils ont tué tant des nôtres, comment partiront-ils sans châtiment, riches, gorgés du fruit de notre travail et des intérêts qu'ils nous ont pris ? Que le roi ordonne qu'ils changent de religion ou qu'on les tue ! » Les grands

appuyèrent ce projet, à savoir l'abandon de la Loi. Cela fut décrété dans toutes les terres d'Allemagne et de Provence. L'angoisse fut sans pareille. Dans tous les lieux d'Allemagne, les Juifs demeurèrent fermes dans la Loi et ne l'abandonnèrent pas.



Enterrer les victimes de la peste

Pierart dou Tielt, vers 1353 : les habitants de Tournai enterrent les morts de la peste. Cette enluminure presque contemporaine rend visible la catastrophe démographique. Elle ne représente pas un empoisonnement des puits et ne fournit aucune preuve à l'appui de cette accusation. [provenance]

# Commentaire historique

## La peste et les accusations de 1348

Le meilleur parallèle documentaire est fourni par les accusations d'empoisonnement de l'eau pendant la peste noire. Dans la bulle Quamvis perfidiam, datée du 26 septembre 1348 par sa formule latine, Clément VI récuse cette imputation : la maladie frappe aussi les Juifs et des régions où ils ne résident pas. Le document confirme donc l'existence de l'accusation et d'une intervention officielle pour la combattre. Il ne confirme ni l'identité du roi d'Ibn Verga ni les propos attribués à ses interlocuteurs. Le dialogue et la volte-face royale ne doivent pas être présentés comme la transcription de cette bulle. [S108 ; E1744]

## Date transmise et composition du récit

Le texte conserve cependant l'an 5160, soit 1399–1400, et non 5108–5109, qui correspondrait aux années 1348–1349. Cette divergence est présente dans l'espagnol imprimé, dans le texte hébreu consulté et chez Wiener. Il s'agit donc d'une difficulté de la transmission, non d'un simple chiffre mal traduit en français. La liste des régions peut avoir rassemblé plusieurs souvenirs de mortalité et de violences. Aucun souverain n'est nommé, et la Provence, la Catalogne et les territoires allemands ne relevaient pas d'un roi unique. On conserve ces particularités au lieu de les harmoniser avec une reconstitution moderne. Enfin, les réponses « pas un seul » et les affirmations relatives au poison sont des paroles des personnages. Le passage ne fournit pas une enquête démographique ou médicale : sa valeur documentaire porte d'abord sur le souvenir d'une accusation collective et des arguments opposés à celle-ci. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; S108]

## Une tradition juive du XIVe siècle sur les mêmes violences

Joseph ha-Kohen a conservé un passage attribué à Ḥayyim ben Abraham Gallipapa, rabbin du XIVe siècle, dont l'ouvrage original n'est plus conservé dans son intégralité. Ce passage commence expressément par l'an 5108, identifié à 1348. Il localise des attaques à Barcelone, Cervera et Tàrrega, puis évoque Solsona, la région de Tarragone et la Provence. Il décrit aussi la mise en défense de communautés comme Monzón, Lérida et Huesca, et rapporte, pour les pays allemands, l'accusation d'avoir jeté la mort dans les puits. La convergence avec Ibn Verga est donc géographique et narrative : peste, accusation de poison, pillages et recherche de protection. Gallipapa fournit en outre une échelle locale que le dialogue royal ne donne pas. Ses nombres de victimes sont les chiffres de cette tradition, non un décompte contrôlé par le présent commentaire. Ce passage, transmis par ha-Kohen, est un relais textuel antérieur à rechercher derrière la mémoire abrégée des catastrophes ; il ne permet pas d'identifier le roi anonyme de Verga. [S108]

## Ce que prescrit exactement Clément VI

La bulle de septembre 1348 ajoute un éclairage institutionnel. Elle constate que des hommes et des femmes de tout âge ont été tués alors même que les accusés se disaient prêts à comparaître devant les juges compétents. Elle ordonne aux autorités ecclésiastiques d'annoncer pendant la messe l'interdiction de les saisir, battre, blesser ou tuer de sa propre initiative, sous peine d'excommunication. Les plaintes éventuelles doivent suivre la procédure judiciaire ordinaire. Cette intervention confirme le conflit entre violences populaires et compétence des autorités, central dans le récit ; elle ne rapporte pas la conversion forcée présentée comme issue par Ibn Verga. [S108]

# Choix de traduction

### L'année 5160

La lecture 5160 a été vérifiée sur l'image de la page 98 de l'espagnol. L'OCR pouvait faire lire 5150. Aucune correction en 1348 n'a été introduite dans le récit. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Abcès et paroles rapportées

L'hébreu moresa (מורסא, abcès ou tuméfaction suppurée), confirmé par les « Geschwüre » de Wiener, précise la « herida » de l'espagnol. « Abcès » restitue le terme ancien ; cette affirmation médicale demeure celle du roi dans le récit. Les murmures sont également rapportés d'après les accusateurs, qui déclarent ne pas les comprendre. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Qui demande la conversion forcée ?

À la fin, la foule demande au roi d'imposer la conversion ou la mort. Le tour hébreu est une demande ; l'allemand le confirme. Il clarifie l'espagnol « y mando el Rey », qui pouvait faire croire que le narrateur annonçait déjà un ordre du roi à cet endroit. [E1744 ; H1928 ; G1856]

Éditions confrontées pour ce récit : E1744, p. 98–100 ; H1928, section 26 ; G1856, p. 92–93.

Récit XXVII

# Massacres d'Espagne et fuite des convertis

La vingt-septième persécution eut lieu en l'an cinq mille cent cinquante. Une persécution générale frappa la plus grande partie de l'Espagne, et les communautés les plus considérables par leur sagesse et leur nombre. Des gens du pays s'étaient soudain levés contre elles pour tuer et piller les Juifs s'ils n'abandonnaient pas la Loi. Nombre de leurs membres les plus estimés résistèrent pour défendre leur Loi, prêts à subir tout ce qui pourrait leur arriver afin de la préserver. Beaucoup furent tués en sanctifiant Dieu.

Il en fut de même dans le royaume d'Aragon, à Valence, à Majorque, à Barcelone et à Lérida. Dans ces lieux, beaucoup abandonnèrent la Loi à cause des grandes afflictions et des terreurs qu'ils enduraient. Malgré tout, Celui qui est la gloire d'Israël ne ment ni ne trompe. Tous ceux qui avaient été convertis de force cherchèrent un moyen de s'échapper : ils voulurent s'exiler eux-mêmes, errer de peuple en peuple, vers la terre de leurs ennemis, jusqu'à trouver quelque lieu où ils pussent librement observer leur Loi.

Le Seigneur les aida. Mais ceux qui partirent vers les terres arabes souffrirent en chemin des choses qu'on ne peut raconter, comme ils l'écrivirent à leurs parents demeurés dans leurs terres. Les villageois, en particulier, se levèrent contre eux, disant qu'ils allaient pratiquer leur Loi. Ils les arrêtèrent et les chargèrent de chaînes, jusqu'à ce que le roi en fût informé. Certains s'échappèrent en donnant de l'argent à leurs persécuteurs. D'autres, ne pouvant supporter les maux, disaient : « Choisissons quelqu'un pour nous guider et retournons en arrière, car cela nous a déjà été prophétisé : "Vous périrez parmi les nations, et la terre de vos ennemis vous dévorera." »



Valence au XVIe siècle

Anton van den Wyngaerde, vue de Valence, 1563. Le panorama situe l'une des villes touchées par les violences ibériques de 1391. Réalisé près de deux siècles après elles, il sert à reconnaître le cadre urbain et ne montre pas les massacres. [provenance]

# Commentaire historique

## Les violences ibériques de 1391

La série de villes citée correspond étroitement aux violences de 1391 : Valence, Majorque, Barcelone et Lérida figurent dans la lettre que Hasdaï Crescas adressa à la communauté d'Avignon à l'automne de cette année. Cette lettre est un document antérieur à Ibn Verga, transmis par des auteurs et éditeurs plus tardifs ; elle constitue un rapprochement précis, et non un simple décor historique. Elle décrit des attaques, des conversions contraintes et des tentatives de protection. Le récit d'Ibn Verga donne pourtant l'an 5150, soit 1389–1390 ; le décalage avec 5151, année hébraïque des attaques de l'été 1391, est conservé et signalé. On ne transforme pas cette concordance d'ensemble en preuve de chaque étape de la fuite des convertis. [S110 ; E1744 ; H1928]

## Une lettre à comparer avec les actes

La transmission de la lettre demande elle-même un contrôle. Eduard Feliu a comparé ses éditions avec des documents catalans et latins, notamment des lettres royales des 12, 16 et 18 août 1391. Il conteste des modifications attribuées à Carmoly dans l'état publié par Wiener, dont le passage relatif au fils de Crescas. Il faut donc citer l'état utilisé et tenir compte des variantes. Les actes royaux confirment des démarches concrètes de protection à Barcelone ; ils n'identifient pas les villageois ni les voyageurs enchaînés du présent récit. Ibn Verga mentionne des lettres envoyées par les fugitifs à leurs proches, mais ne les reproduit ni ne donne leurs expéditeurs. Cette indication de provenance mérite d'être conservée ; elle ne permet pas, à elle seule, de retrouver ces courriers dans un fonds d'archives déterminé. [S109 ; E1744]

## La progression des attaques, ville par ville

La lettre de Crescas donne une succession contrôlable : Valence le 9 juillet 1391, Majorque le 2 août, puis Barcelone le samedi 5 août. Le texte distingue ceux qui meurent, ceux qui reçoivent le baptême et ceux qui trouvent refuge. Pour Majorque, il évoque le château royal ; pour Barcelone, il décrit d'abord une tentative de protection du gouverneur, qui fournit nourriture et boisson, puis l'attaque du refuge avec arcs et arbalètes. Les documents rassemblés par Feliu permettent de comparer ces indications à une chronologie municipale et royale, au lieu d'imaginer un massacre simultané de toutes les villes. La dispersion, les conversions contraintes et les départs appartiennent bien à un même enchaînement historique. En revanche, les chaînes imposées aux fugitifs sur le chemin du pays musulman constituent le prolongement propre au récit de Verga, que cette lettre ne raconte pas. [S109 ; S110]

## Un épisode biblique effectivement repris : vouloir retourner en Égypte

La proposition de se donner un chef et de retourner en arrière reprend Nombres 14,4. Dans le passage biblique, après le rapport des explorateurs de Canaan, les Israélites craignent de mourir par l'épée et de voir leurs familles emmenées ; ils demandent à revenir en Égypte (14,1–4). Chez Ibn Verga, la formule est déplacée vers des fugitifs qui veulent rentrer dans le pays où ils ont subi une conversion. La correspondance porte sur le choix d'un retour devant un péril nouveau ; le récit médiéval ne se situe ni dans le désert ni au temps de Moïse. De même, la citation de Lévitique 26,38 appartient aux sanctions de l'alliance annonçant la dispersion : elle donne une langue biblique au malheur raconté, sans fournir sa date ni une seconde relation de l'événement. [S111 ; S112]

# Choix de traduction

### Valence ou Galice

L'espagnol imprime « Galicia ». L'hébreu lit Valence, et l'allemand donne « Valencia ». Valence est retenue comme correction d'un nom corrompu, en accord avec la série aragonaise et la documentation de 1391. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; S110]

### Une allusion biblique et son sujet

« Celui qui est la gloire d'Israël » renvoie à 1 Samuel 15,29 et désigne Dieu. L'espagnol obscurcit cette allusion en donnant Israël lui-même comme sujet. La phrase ne signifie pas que tous les personnages resteraient sans défaillance. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Les destinations et la citation finale

Le texte hébreu porte « terres arabes », là où l'espagnol dit « vers l'Occident » ; cette divergence géographique est réelle, et les deux formulations ne désignent pas nécessairement le même espace. La première, également suivie par Wiener, est retenue. La fin reprend Lévitique 26,38 ; le texte hébreu permet de rétablir le sujet « la terre de vos ennemis ». [E1744 ; H1928 ; G1856]

Éditions confrontées pour ce récit : E1744, p. 100–101 ; H1928, section 27 ; G1856, p. 93–94.

Récit XXVIII

# La faim et le bannissement à Péra

La vingt-huitième persécution eut lieu en Grèce, selon ce que j'ai entendu des anciens. Un décret royal ordonna aux Juifs d'abandonner la Loi. Du plus âgé au plus jeune, ils y demeurèrent fermes. Le roi, voyant qu'il ne parvenait pas à les faire céder, prit conseil sur ce qu'il ferait. Le conseil décida qu'on les chasserait de leurs maisons dans la campagne pendant trois jours, sans leur donner de nourriture ni d'eau.

Ils ne mangèrent ni ne burent, demeurant fermes pendant les trois jours, à l'exception des enfants et des jeunes gens qui ne purent le supporter : ils s'enfuirent de chez leurs parents et se rendirent chez les Grecs. Le roi, voyant qu'il ne pouvait les attirer à sa loi et connaissant leur fermeté à ne pas abandonner la leur, eut pitié d'eux. Pour apaiser le peuple, il prononça une autre sentence : ils ne devaient pas demeurer dans la ville de Constantinople, mais dans une autre, en face d'elle, appelée Péra.

Il décida pour certains qu'ils n'exerceraient aucun métier en dehors du tannage, et qu'ils établiraient des ateliers au bord de la mer pour cette activité. D'autres disent que cela n'arriva pas en ce temps, mais résulta d'un autre décret, pour une autre affaire.




Constantinople et Péra

Constantinople et le quartier de Péra dans les Civitates orbis terrarum de Braun et Hogenberg. Cette vue publiée au XVIe siècle rend intelligible la relation entre les deux rives et l'établissement juif de Péra évoqué dans le récit. Elle ne date pas le bannissement raconté. [provenance]

# Commentaire historique

## Péra dans un récit antérieur

Benjamin de Tudèle, au XIIe siècle, situe les Juifs de Constantinople de l'autre côté de l'eau, dans le quartier qu'il appelle Péra. Il décrit aussi les nuisances infligées par des tanneurs qui déversent leurs eaux sales devant des maisons juives. Ces deux détails fournissent un parallèle ancien précis pour la topographie et le métier évoqués par Ibn Verga. Ils ne constituent pas le même récit : Benjamin ne raconte pas ici le bannissement de trois jours sans vivres, et les tanneurs de sa description ne sont pas présentés comme des Juifs contraints d'exercer ce métier. [S113 ; E1744]

## Ce que le récit permet de dater

Ibn Verga rapporte expressément ce qu'il a entendu des anciens. Il ne donne ni le nom du souverain ni un millésime. Il est donc impossible, à partir de ce seul passage, d'attribuer avec certitude le décret à l'un des empereurs byzantins connus pour des mesures de conversion. La conclusion du récit conserve déjà une hésitation de transmission : certains attribuaient la restriction professionnelle à une autre époque et à une autre affaire. Cette réserve interne doit peser autant que les ressemblances avec le voyage de Benjamin. La comparaison fait apparaître un noyau topographique ancien et plusieurs mesures dont l'association demeure incertaine. Les documents consultés ne permettent pas de retrouver l'ordonnance du jeûne forcé, les autorités qui l'auraient exécutée ou une liste de ses victimes. Les trois jours, la fuite des jeunes gens et le changement d'attitude du souverain restent donc des éléments de la tradition rapportée ici, sans attestation indépendante identifiée. [E1744 ; H1928 ; G1856]

## Le quartier et ses habitants chez Benjamin de Tudèle

L'Itinéraire permet de restituer une communauté plus diverse que ne le laisserait croire le seul métier de tanneur. Benjamin dénombre approximativement deux mille Juifs rabbanites et cinq cents karaïtes, séparés par une clôture. Les premiers suivent la tradition rabbinique ; les seconds appartiennent à un courant qui refuse l'autorité normative du Talmud. Il cite des maîtres, des artisans de la soie et de riches marchands. Il indique que le passage de l'eau est nécessaire pour commercer avec les habitants de Constantinople. Cette description explique pourquoi l'emplacement face à la ville joue un rôle économique autant que résidentiel. Les nombres demeurent ceux du voyageur, sans constituer un recensement administratif. Le souverain de sa description est Manuel, que l'édition identifie à Manuel Ier Comnène ; ce nom appartient au cadre du voyage du XIIe siècle et ne devient pas pour autant celui du roi anonyme de Verga. [S113]

## L’exception du médecin et la différence entre deux témoignages

Benjamin ajoute qu’un seul Juif, Salomon l’Égyptien, médecin du souverain, est autorisé à monter à cheval et obtient des adoucissements pour les siens. Ce détail offre un point de comparaison avec d’autres médecins de cour mentionnés par Ibn Verga. Il montre surtout que la description combine contraintes collectives, privilège personnel et activité commerciale. Le métier salissant apparaît ensuite à travers les eaux rejetées devant les habitations. On peut donc suivre le déplacement d’un ensemble d’éléments anciens — quartier séparé, relations difficiles avec la ville, tanneries — vers la version condensée du récit 28, tout en gardant distincte la mesure de famine forcée, absente de Benjamin. [S113]

# Choix de traduction

### Tannage et ateliers

L'expression concernant les peaux désigne le tannage, et non tous les métiers du cuir. Pour le lieu de travail, l'espagnol « tiendas » et l'allemand « Läden » soutiennent « ateliers ». L'hébreu de 1928 présente ḥanouyyot (חנויות, boutiques ou ateliers), suivi de la variante oniyyot (אניות, bateaux). La variante maritime est signalée, sans être introduite dans le corps. [E1744 ; H1928 ; G1856]

Éditions confrontées pour ce récit : E1744, p. 101–101 ; H1928, section 28 ; G1856, p. 94–95.

Récit XXIX

# Les aveux arrachés sous la torture

La vingt-neuvième persécution eut lieu au temps du vieux roi Alphonse, homme droit. Des hommes se présentèrent devant les juges qui gouvernaient et dirent avoir vu un chrétien entrer, à la veille de Pessaḥ (la Pâque juive), dans la maison d'un Juif, puis l'avoir aussitôt entendu crier : « Ô chrétiens, secourez-moi ! » Les juges envoyèrent des hommes fouiller la maison du Juif ; ils ne trouvèrent rien. Les juges dirent : « L'an passé, on les a accusés de la même manière, et l'on a découvert que tout était faux. Pourquoi vous obstinez-vous dans des accusations sans fondement ? Pourquoi faites-vous trembler ces pauvres gens, qui n'ont fait de mal à personne ? »

Le peuple se leva dans un grand tumulte et dit : « Si le juge du pays ne nous rend pas justice, nous irons au roi ; lui nous la rendra. » Ils se présentèrent devant le roi et lui racontèrent l'affaire. Il leur répondit : « Amenez le Juif devant moi. » On l'amena aussitôt. Le roi l'interrogea, et il répondit : « Dieu m'en garde ! Aucun chrétien n'est entré chez moi ces jours-ci. »

Le roi dit aux accusateurs : « Vous méritez la mort : vous avez entendu le chrétien crier et vous demander de le délivrer, et vous avez reconnu sa voix : pourquoi n'avez-vous pas brisé les portes du Juif pour entrer le sauver de celui qui lui faisait violence ? » Ils répondirent : « Nous avons craint que les juges ne nous imputent comme faute d'avoir brisé les portes d'un homme. »

Le Juif dit : « Il y a dix jours, un serviteur s'est enfui, est entré chez moi et a fermé la porte. Comment l'avez-vous donc brisée ? On en voit encore les morceaux. » On alla voir, et ils ne répondirent rien. Le roi dit alors aux grands : « Avez-vous vu ce Juif qui tue des chrétiens, lui qui est si vieux et si malade qu'il ne peut tuer une puce ? Ce n'est que la méchanceté de leurs cœurs, et il est juste de les châtier. » Se tournant vers eux, il dit : « Menteurs et faussaires, gardez-vous de porter devant moi de telles accusations. » Le lendemain, ils se réunirent et vinrent devant le roi pour lui dire qu'il y avait des témoins et de forts indices. Le roi dit : « S'il en est ainsi, il convient d'enquêter. » Il fit venir le secrétaire, qui écrivit le nom du Juif et le signalement de sa maison.

Il demanda à ceux qui disaient le connaître comment se nommait le chrétien. Ils répondirent : « Pedro de Guzmán. » Le nom de sa femme était Beatriz, servante de l'évêque ; elle demeurait sur telle place.

Le roi demanda quel était son aspect. Ils dirent qu'il était de petite taille, roux, portait une barbe fourchue et était aveugle d'un œil. Le roi fit venir la femme et l'interrogea sur son mari. Elle répondit qu'il était allé chez un Juif pour recouvrer une dette et qu'il n'était pas revenu à la maison.

Il interrogea les témoins. Ils dirent : « Nous connaissions ce chrétien, dont nous avons donné le signalement. L'ayant trouvé à la porte du Juif, il nous a dit qu'il attendait un Juif qui lui devait une certaine dette. À l'instant, le Juif est arrivé et est entré avec lui. Peu après, nous l'avons entendu crier : "Secourez-moi !" Nous sommes alors entrés par la fenêtre dans la maison du Juif. Nous l'avons entièrement fouillée sans trouver le chrétien, mais il y avait beaucoup de sang sur le sol. »

Le roi dit : « Devant un tel indice, il convient de le torturer. » On le fit. Le Juif confessa l'avoir tué et l'avoir jeté dans la rivière pendant la nuit. Une sentence ordonna qu'il fût brûlé. Au moment de la proclamation, l'évêque se présenta devant le roi et l'entendit. Il dit : « Ce Pedro de Guzmán est-il, par hasard, le mari de Beatriz, ou un autre ? » On lui répondit : « Le mari de Beatriz. »

Stupéfait, il dit : « Comment est-ce possible ? La proclamation dit qu'il l'a tué le premier janvier ; moi, je l'ai vu hier vivant dans un village près de la ville. Il viendra aujourd'hui, ou demain au plus tard. » Le roi dit : « Dans ce cas, le Juif est un insensé ou il a perdu le jugement, puisqu'il a confessé ce qu'il n'a pas fait. » L'évêque répondit : « On ne peut se fier à la torture ni aux procédés des puissants. »

Le Juif vint sur l'ordre du roi. Ayant entendu cela, il dit : « Roi et seigneur, je ne suis pas insensé ; mais on m'a fait perdre l'entendement par la rigueur des tortures. Il ne se trouve plus de pitié chez les chrétiens. On m'a infligé des supplices que l'on n'inflige pas aux traîtres envers le roi. Voyant qu'après avoir été tant torturé, je devais l'être encore, j'ai préféré mourir une seule fois plutôt que tant de fois. »

Le roi envoya alors deux serviteurs, accompagnés d'un Juif afin qu'un pot-de-vin ne les incitât pas à cacher le chrétien. Le chrétien vint devant le roi. Celui-ci se leva et dit : « Loué soit celui qui éclaire la vérité ! Loué soit le Seigneur de justice ! Pourquoi a-t-il ordonné à des insensés comme nous de siéger pour juger, alors que nous sommes pareils aux animaux des champs, qui ne voient pas ce qui les fait trébucher ?

« Je dirai encore ce que j'ai entendu : dans les temps anciens, les Grecs avaient coutume de pleurer le jour où un enfant naissait et de se réjouir lorsqu'un vieillard mourait. Il convient en effet de pleurer celui qui naît, puisqu'il vient pour les larmes, et de se réjouir lorsqu'il meurt, puisqu'il va se reposer. Mais il est juste que les Juifs pleurent lorsqu'ils naissent, lorsqu'ils meurent et pendant les jours qui séparent les deux. Les maux ordinaires de leur exil ne suffisent pas : on leur cherche encore des fautes pour les faire périr. Je me soucie d'eux, non parce qu'ils sont juifs, mais parce qu'ils sont pauvres et abattus. Nous n'avons d'autre royaume que celui que nous a donné le Roi du monde, et il a dit par son prophète : "Je regarderai le pauvre et l'humble d'esprit."

« À toi, évêque, reviennent mes remerciements, car tu m'as empêché de répandre le sang innocent. Dieu t'a envoyé pour qu'une telle injustice ne sortît pas de ma main. » L'évêque répondit : « Le Roi du monde t'a encore fait, seigneur, une autre faveur : tu vois de tes yeux qu'on ne doit pas croire ce qu'un homme dit sous la torture. Le Juif a dit avoir tué le chrétien, et celui-ci est présent, vivant. Loué soit celui qui éclaire le jugement des rois droits et justes comme toi ! Qu'il agisse toujours de même envers toi. »



## Une scène de droit dans le Vidal Mayor

Vidal Mayor, vers 1290–1310 : deux hommes devant un roi et un homme s'adressant à une famille. L'initiale appartient à un texte juridique aragonais. Elle éclaire le cadre judiciaire médiéval du récit XXIX ; la scène ne représente pas une séance de torture. [provenance]

# Commentaire historique

## Une affaire judiciaire sans identification sûre

Le récit présente une enquête assez détaillée pour nommer Pedro de Guzmán et Beatriz, donner le signalement du mari et mentionner un évêque. Il reste pourtant impossible de l'assigner sûrement à un procès déterminé : le roi est seulement appelé le « vieux roi Alphonse », la ville n'est pas nommée, et aucun office ni siège épiscopal n'est précisé. Le patronyme Guzmán ne suffit pas à choisir entre les nombreux Alphonse des royaumes ibériques. Les actes et récits consultés n'ont pas livré de dossier indépendant réunissant ces éléments. La présence de noms propres donne des pistes de recherche, mais ne justifie pas l'invention d'une date, d'un tribunal ou d'un fonds d'archives. [E1744 ; H1928 ; G1856]

## Chronologie interne et tradition antique

Deux repères du passage ne s'accordent pas immédiatement : l'entrée supposée du chrétien est d'abord placée à la veille de Pessaḥ, tandis que la proclamation situe le meurtre au premier janvier. Les éditions consultées transmettent cette difficulté ; le texte traduit la conserve. Elle peut résulter d'une réunion de traditions ou d'une altération, mais aucun document ne permet de trancher. Le discours royal contient en revanche un rapprochement vérifiable : Hérodote, V, 4, attribue aux Trauses, peuple thrace, la coutume de pleurer les naissances et de se réjouir aux funérailles. Ibn Verga la rapporte plus largement aux « Grecs ». Il s'agit d'un motif littéraire antique identifiable, sans preuve d'un emprunt direct à Hérodote ni garantie de l'authenticité verbatim du discours. La citation finale sur le pauvre et l'esprit abattu reprend Isaïe 66,2 et éclaire la formulation biblique de la narration. [S114 ; E1744 ; H1928]

## Un cadre juridique castillan pour comprendre l'enquête

Les Siete Partidas donnent un point de comparaison précis pour l'usage des aveux. La septième partie, titre XXX, loi II, réserve la décision de torturer aux juges compétents et exige des indices préalables. La loi III prescrit la présence du juge et d'un scribe ; elle demande des questions ouvertes et déconseille celles qui suggèrent déjà le meurtrier ou un complice. La loi IV impose un nouvel interrogatoire le lendemain, hors de la torture, avant de tenir l'aveu pour établi. Elle envisage explicitement qu'un prisonnier ait déclaré une chose fausse sous l'effet de la peur des coups ou de la douleur ; si le juge découvre cette fausseté avant l'exécution, il doit le libérer. Le récit de Verga prend ainsi place dans un univers juridique où la connaissance obtenue sous contrainte devait elle-même être examinée. Le roi y pousse cette vérification jusqu'à retrouver vivant le prétendu mort. Cette parenté de problème n'identifie pas le roi à Alphonse X et ne prouve pas qu'un procès particulier ait appliqué ces lois exactement comme l'histoire le raconte. [S115]

## Les deux traditions du discours final

La réflexion sur la naissance et la mort a aussi un parallèle biblique déterminé : Ecclésiaste 7,1–4 oppose le jour de la mort au jour de la naissance et la maison du deuil à celle du festin. Le rapprochement éclaire le langage du discours, mais le renseignement sur la coutume des Trauses vient du dossier grec d'Hérodote, non de cet épisode biblique. La dernière phrase renvoie directement à Isaïe 66,2, qui associe l'attention divine au pauvre et à l'esprit abattu. Ces références permettent de distinguer les matériaux réunis par le narrateur : enquête judiciaire, exemplum antique et citation prophétique. [S114 ; S116 ; S117]

# Choix de traduction

### Des aveux et des sujets explicites

Le texte distingue les accusateurs, les juges, le roi et le Juif détenu. Les pronoms ont été clarifiés lorsque leur succession risquait de les confondre. « Les maux ordinaires de leur exil » rend galout ha-tiv'it (גלות הטבעית, littéralement l'exil dans sa condition ordinaire) : le roi oppose cette condition aux accusations qui viennent l'aggraver. L'ancienne formule « captivité naturelle » était obscure. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Dix jours et la voix reconnue

Le texte hébreu et Wiener donnent dix jours pour l'incident du serviteur, contre trois dans l'espagnol. Ils disent aussi que les accusateurs avaient reconnu la voix, tandis que l'espagnol contient une négation. Les lectures hébraïque et allemande sont retenues ; ces deux corrections touchent le raisonnement de l'interrogatoire. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### La maison et les procédés des puissants

Le secrétaire note un signe distinctif de la maison, non une liste de ses habitants : « signalement de sa maison » suit l'hébreu siman beito (סימן ביתו, signe permettant de reconnaître sa maison). Plus loin, « les procédés des puissants » suit les « princes » de l'hébreu et de Wiener ; l'espagnol donne des « œuvres diaboliques », divergence que la traduction ne dissimule pas. [E1744 ; H1928 ; G1856]

Éditions confrontées pour ce récit : E1744, p. 101–105 ; H1928, section 29 ; G1856, p. 95–98.

Récit XXX

# Maïmonide et l'Épître au Yémen

La trentième persécution eut lieu en l'an quatre mille neuf cent six. Des décrets généraux et rigoureux furent pris dans toute la Barbarie et dans les pays d'Orient contre les communautés qui s'y trouvaient, considérables par leur nombre et leur qualité. Le roi voulut les contraindre à changer de religion ; il força toutes les communautés de son royaume à suivre la loi de Mahomet.

En ce temps, notre maître Moïse ben Maïmon, Maïmonide, se réfugia à Zoan d'Égypte, appelée Le Caire. Il demeura sous la domination du sultan le reste de sa vie et y vécut avec de grands honneurs, comme son médecin. Pour sa sagesse, le roi et ses grands l'élevèrent au-dessus de tous les hommes d'Orient. Ce maître écrivit alors la lettre appelée Épître au Yémen, pour fortifier les communautés qui subsistaient, les exhorter à observer la loi de Moïse et leur donner confiance dans la rédemption future.



Le Mishneh Torah de Maïmonide

Ouverture du Livre de l'amour dans un Mishneh Torah enluminé vers 1400. Cette copie d'un autre ouvrage de Maïmonide accompagne l'Épître au Yémen discutée dans le récit. Le manuscrit est postérieur à l'auteur et ne contient pas ici la lettre citée. [provenance]

# Commentaire historique

## Des événements de dates différentes

Le récit rapproche les conversions forcées en Afrique du Nord, l'établissement de Maïmonide en Égypte et l'envoi de son Épître au Yémen. Ce sont des épisodes liés dans sa biographie, mais ils ne constituent pas une seule mesure prise par un même souverain à la date initiale. L'épître est adressée vers 1172 à Jacob ben Netanel al-Fayyumi, au Yémen ; sa situation immédiate est une persécution locale. Cette donnée permet de corriger la lecture chronologique du chapitre, sans modifier sa rédaction : le « alors » du récit condense un parcours et n'est pas une datation fiable de la lettre. L'année 4906 conservée dans l'espagnol correspond à 1145–1146. [S118 ; E1744]

## Une lettre personnelle sur la vie en Égypte

La lettre de Maïmonide à Samuel ibn Tibbon offre une source personnelle plus précise sur sa pratique médicale. Il y distingue sa résidence à Misr, c'est-à-dire Fustat, de la cour située à al-Qahira, Le Caire ; il décrit ses déplacements, ses devoirs auprès du souverain et les malades qui l'attendent ensuite. Le rapprochement établit l'existence d'une activité médicale de cour, mais ne vérifie pas chaque formule d'éloge de la chronique. Le nom biblique Zoan appartient au vocabulaire géographique de celle-ci : il ne faut pas en déduire que Maïmonide aurait habité l'antique Tanis. Enfin, la présentation d'un séjour entièrement placé sous « le sultan » efface les changements de pouvoir et les étapes de sa carrière. Le commentaire restitue ces distinctions au lieu d'introduire dans le récit des noms de souverains que celui-ci ne fournit pas. [S119 ; E1744 ; H1928]

## Ce que la lettre au Yémen permet de retrouver

L'adresse de l'épître nomme Jacob, fils de Netanel al-Fayyumi, et s'étend aux savants des communautés du Yémen. Maïmonide précise qu'il connaît son correspondant par sa réputation, sans l'avoir rencontré. Le début expose la demande reçue : un chef insurgé impose l'abandon du judaïsme dans les territoires qu'il contrôle, selon un procédé comparé aux conversions forcées du Maghreb. Maïmonide choisit une réponse en arabe pour qu'elle puisse être comprise par les hommes, les femmes et les enfants. L'écrit n'est donc pas simplement un éloge ou un livre envoyé après un voyage : il répond à une crise identifiée au moyen d'une correspondance entre l'Égypte et le Yémen. Plus loin, il examine le cas d'un prétendant messianique et conseille de le soustraire temporairement au public, afin que ses annonces ne déclenchent pas de représailles. Cette partie fournit le contexte concret du dossier messianique voisin, sans assimiler le prétendant yéménite à David Alroy. [S120]

### La pratique du médecin décrite par lui-même

Dans la lettre à Samuel ibn Tibbon, Maïmonide raconte les visites matinales au palais, prolongées lorsque le souverain, un membre de sa famille ou un officier tombe malade. À son retour à Fustat, une clientèle mêlant Juifs et non-Juifs, notables et gens ordinaires, l'attend jusqu'au soir. Le sabbat reste le moment où il peut recevoir la communauté pour l'étude. Ces détails précisent ce que signifie ici le service d'un médecin de cour : plusieurs lieux, plusieurs groupes de patients et une disponibilité très contrainte. Ils complètent la brève présentation de Verga par une déclaration personnelle, sans convertir les louanges de la chronique en titres administratifs. [S119]

# Choix de traduction

### 4906 ou 4900

L'espagnol et Wiener portent 4906 ; le texte hébreu de 1928 porte 4900. Le chiffre de l'édition de base est conservé. Les équivalents sont respectivement 1145–1146 et 1139–1140 ; aucun ne doit servir à dater l'Épître au Yémen. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Maïmonide et Zoan

L'espagnol présente une construction corrompue autour de « Moseh Bar Zoan ». L'hébreu permet de distinguer Moïse ben Maïmon et le verbe « s'enfuit » suivi du lieu Zoan ; Wiener confirme cette lecture. Le texte ne nomme donc pas un auteur appelé Moïse Bar-Zoan. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Le titre de la lettre et une invocation

Iggeret Teiman (איגרת תימן) signifie « Épître au Yémen ». Après la rédemption future, l'hébreu et Wiener ajoutent une invocation absente de l'espagnol : « Puisse-t-elle se manifester bientôt, amen. » Elle est donnée ici comme variante, sans être ajoutée silencieusement au récit. [E1744 ; H1928 ; G1856]

Éditions confrontées pour ce récit : E1744, p. 105–106 ; H1928, section 30 ; G1856, p. 98–99.

Récit XXXI

# David al-David et la révolte messianique

La trente et unième persécution eut lieu sept ans avant le décret mentionné ci-dessus. Israël fut plongé dans de grandes angoisses à cause d'un homme mauvais qui se fit passer pour le Messie. Le roi et ses grands s'irritèrent vivement contre les Juifs, disant qu'ils cherchaient la ruine du royaume en se cherchant un Messie.

Ce maudit s'appelait David al-David. Il était de la ville d'Amadia, où vivait une grande communauté de près de mille foyers, riches, puissants et très honorables. Elle était la première des communautés établies autour du fleuve Sambatyon, au nombre de plus de cent, à l'entrée de la terre de Médie. Leur langue est le chaldéen (l'araméen). De là jusqu'à la province de Golan, il y a cinquante jours de route. Elles sont soumises au roi de Perse et lui paient chaque année une pièce d'or par personne âgée de quinze ans et plus.

Ce David avait étudié auprès de Hasdaï, le rosh ha-golah (ראש הגולה, chef de l'Exil), et d'un homme célèbre qui dirigeait l'académie de Bagdad. Il était très savant dans le Talmud (recueil de discussions et d'enseignements rabbiniques), dans les autres sciences, ainsi qu'en magie et en enchantements. Fort de sa puissance et de l'orgueil de son cœur, il se souleva contre le roi. Il rassembla les Juifs qui habitaient sur le mont Haptan et les persuada de partir avec lui combattre tous les peuples. Il leur montrait des signes, sans qu'ils sachent comment il les accomplissait. Certains disaient que c'était par des enchantements et des artifices ; d'autres, qu'il tirait sa puissance du saint Nom. Ceux qui se joignaient à lui l'appelaient Messie, le louaient et l'exaltaient.

Lorsque le roi de Perse apprit l'affaire, voyant David prospérer, marcher contre lui et rassembler de nombreux partisans, il eut très peur. Il lui envoya un ambassadeur pour l'inviter à venir devant lui en toute confiance et à lui montrer les signes qu'il accomplissait. Par ces signes, le roi saurait si David était le véritable Messie ; il reconnaîtrait alors que Dieu lui avait donné la royauté, l'accepterait pour roi et s'abaisserait à le servir, puisque telle était la volonté divine.

David se présenta sans aucune crainte. Le roi lui demanda : « Est-il vrai que tu es le Messie ? » Il répondit : « Je suis le Messie, et Dieu m'a envoyé racheter le peuple d'Israël. » Le roi dit : « Je te mettrai en prison. Si tu peux en sortir, je saurai que tu es le Messie ; sinon, la prison perpétuelle sera le châtiment de ta folie. Je ne te tuerai pas, car tu es fou. »

Après l'avoir fait emprisonner, le roi convoqua tous ses grands et ses conseillers et leur demanda ce qu'il devait faire des Juifs qui s'étaient révoltés contre lui. Pendant qu'ils tenaient conseil, ils apprirent que David s'était échappé de prison et était parti loin de là, sans qu'on sût quel chemin il avait pris. L'ayant appris, le roi envoya quelques cavaliers à sa poursuite pour le saisir. Ils partirent, revinrent et dirent au roi qu'auprès d'un fleuve ils avaient entendu sa voix, mais ne l'avaient pas vu ; aussi n'avaient-ils pu le saisir. Le roi pensa qu'il y avait tromperie : David les avait achetés, et ils l'avaient relâché, ou bien ils prétendaient n'avoir pu le prendre.

Le roi lui-même monta à cheval et partit à sa poursuite avec ses serviteurs. Ils arrivèrent au bord de ce fleuve et ne le virent pas. Ils l'appelèrent, et il leur répondit : « Ô insensés ! Je poursuis mon chemin. Si vous avez la force de me suivre, suivez-moi. » Il étendit son étoffe sur le fleuve Gozan et le traversa. Le roi et ses serviteurs le virent. Le roi dit : « Aucun homme ne peut faire cela, sinon celui que le Roi — le Roi du monde, veux-je dire — a fait roi. Nous devons le reconnaître pour tel. » Ses serviteurs lui dirent : « Nous connaissons des choses accomplies uniquement par enchantements et illusions des yeux. »

Le roi ordonna alors qu'on lui amenât une embarcation à rames. Il traversa le fleuve avec de nombreux cavaliers rapides ; ils ne rattrapèrent pas David, qui parcourait en un jour la distance de dix jours. Voyant que cette voie ne lui servait à rien, le roi en chercha une autre. Il envoya des messagers aux chefs de la Captivité pour leur ordonner de saisir cet homme et de l'amener devant lui. Sinon, il les ferait tous mourir, sans laisser ni enfant ni vieillard ; il infligerait aux chefs de grands tourments, puis les brûlerait un à un.

Il écrivit aussi à l'amīr al-mu'minīn (commandeur des croyants), qui demeurait à Bagdad, afin qu'il déployât dans cette affaire la diligence convenable et signifiât toutes ces menaces aux chefs de la Captivité. Ceux-ci l'apprirent, se réunirent et envoyèrent des messagers à David : qu'il abandonnât sa folie, ce qui ferait son bien et celui de tous ceux qui demeuraient dans un si grand danger ; sinon, ils prononceraient contre lui le ḥerem (חרם, mise au ban de la communauté), dans ce monde et dans l'autre. Ils écrivirent aussi à Zaccaï le nassi (prince ou chef de communauté), qui se trouvait en

Assyrie, et à rabbi Joseph Barkan al-Falaḥ, l'astrologue, pour qu'ils lui écrivent en leur nom : ils restaient dans cette affliction, et la miséricorde divine était nécessaire pour les sauver.

Tous écrivirent à David, l'avertissant d'abandonner sa mauvaise voie. Ayant reçu et lu les lettres, il se moqua d'eux, ne les écouta ni ne les craignit. Le Dieu miséricordieux émut alors le cœur d'un roi turc nommé Zid al-Din, soumis au roi de Perse, très favorable aux Juifs et qui connaissait bien le beau-père de David. Il dit à celui-ci : « Tu connais bien l'état de ton peuple et l'affliction où il se trouve à cause du roi de Perse. Il dépend de toi de te sauver toi-même et de sauver ton peuple. Les Juifs te donneront pour cela dix mille pièces d'or : je m'en porte garant et te les donnerai si tu tues cet homme pécheur, qui a mis tant d'âmes innocentes en danger. Tu recevras aussi une récompense de Dieu, puisque tu auras sauvé ton peuple innocent. »

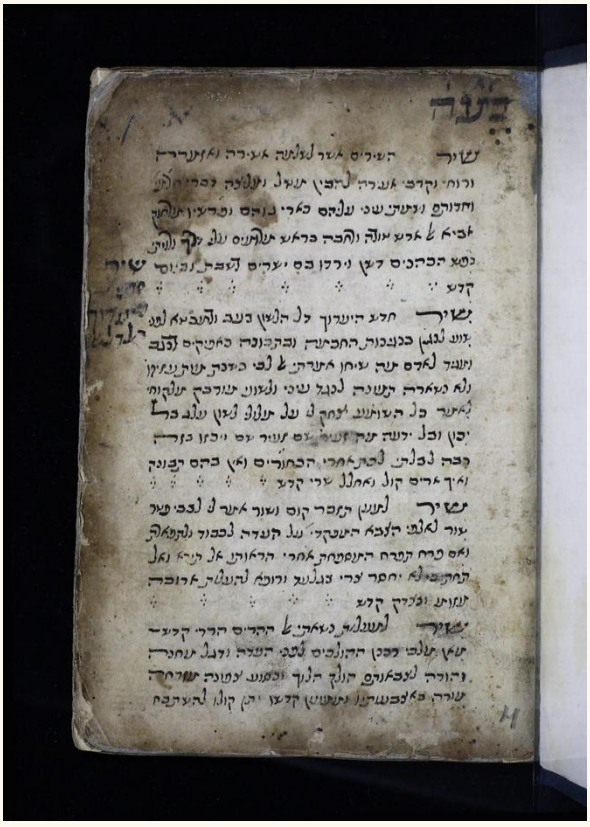
Cet homme, pour sauver son peuple autant que pour son profit, résolut d'accomplir la chose. Cette nuit-là, il invita David à un banquet et lui donna à boire. À minuit, alors que David dormait sans méfiance, ivre, il lui coupa la tête et l'apporta au roi Zid al-Din. Celui-ci, la voyant, dit : « Que ton sang retombe sur toi. » Il l'envoya au roi de Perse avec des témoins fidèles, attestant que c'était le Messie qu'il demandait. La colère du roi contre David s'apaisa ; il dit pourtant qu'il voulait se venger des Juifs qui l'avaient suivi et ordonna à toutes les communautés de lui livrer ceux qui s'étaient attachés à lui. Elles répondirent qu'elles ne les connaissaient pas et ne savaient où les chercher. Le roi ordonna alors de les emprisonner. Depuis leur prison, ils choisirent des intermédiaires pour s'accorder avec lui sur une grande somme d'argent : cent talents d'or.

Notre maître Moïse écrit que le sultan, ayant ce David devant lui, lui demanda s'il était le Messie ; il répondit que oui. Le roi lui dit : « Quel en est le signe ? » Il répondit qu'on lui couperait la tête et qu'il reviendrait à la vie. Le roi ordonna donc de la lui couper, et il mourut. On dit que cela lui épargna de mourir dans de cruels tourments.

Salomon, fils de Verga, le compilateur, dit : « J'ai trouvé dans les écrits de notre maître Moïse qu'au commencement du royaume des Ismaélites, un homme au-delà du Fleuve se déclara Messie. Les Juifs furent en grand danger, et dix mille d'entre eux abandonnèrent la Loi. Son signe était qu'il se couchait lépreux et se levait guéri. Ensuite, il tomba, et Israël demeura dans la même captivité et sous la même haine.

« De même, un autre apparut en Occident, dans la province de Fès, et déclara être le Messie. Il en résulta de grandes détresses pour Israël. Dix ans auparavant, un autre Messie s'était levé. Un autre encore apparut en France, à cause duquel beaucoup de

communautés furent massacrées. De même, au temps de rabbi Salomon, fils d'Adéret, un autre Messie se leva, comme il l'écrit dans les réponses aux questions qu'il composa. »



Le voyage de Benjamin de Tudèle

Première page d'une copie des voyages de Benjamin de Tudèle, XVIe–XVIIe siècle. Son récit de David Alroy constitue une tradition antérieure importante pour la comparaison historique. Le feuillet reproduit est une copie tardive, non l'autographe du voyageur du XIIe siècle. [provenance]

# Commentaire historique

## Un récit antérieur identifiable

L'Itinéraire de Benjamin de Tudèle contient déjà l'histoire de David Alroy à Amadia : formation à Bagdad, mouvement messianique, captivité, fuite merveilleuse, intervention des dirigeants juifs, assassinat par le beau-père et paiement de cent talents d'or. La succession de ces éléments établit un lien narratif précis avec Ibn Verga. Benjamin donne cependant vingt-cinq jours entre Amadia et Gilan, contre cinquante jusqu'à Golan ici ; les noms et plusieurs scènes ont aussi varié. Il faut donc reconnaître une tradition antérieure du même personnage, tout en conservant les différences entre ses états. [S121 ; E1744 ; H1928]

## Deux morts appartenant à deux dossiers

La mort présentée ensuite comme provenant de « notre maître Moïse » relève d'un autre dossier. Dans sa lettre de 1194 aux savants du sud de la France, Maïmonide parle d'un prétendant apparu au Yémen environ vingt-deux ans auparavant : celui-ci propose sa décapitation suivie d'un retour à la vie comme preuve de sa mission. Cette source permet de retrouver l'anecdote, mais non de l'attribuer à David Alroy. La chronique juxtapose ainsi deux traditions que le commentaire doit séparer. La phrase demeure dans le récit avec son attribution ancienne, afin que la traduction ne fasse pas disparaître la difficulté. Le repère de sept ans avant la persécution précédente ne fournit pas davantage une date indépendante pour David. Enfin, les prodiges et les dialogues sont des éléments de ces récits transmis ; aucun procès-verbal de cour vérifié ici ne les confirme mot pour mot. [S122 ; E1744 ; G1856]

## Les responsables et les lieux nommés dans la tradition de Benjamin

Le passage de Benjamin précise l'architecture politique de l'affaire. Le roi de Perse demande au calife de Bagdad d'agir sur les responsables juifs ; ceux-ci doivent ensuite convaincre le prétendant d'arrêter. Le récit nomme le chef de l'Exil et Jacob, directeur d'académie, puis Zakkaï à Mossoul et Joseph Burhan al-Mulk, présenté comme astronome. Ces intermédiaires rendent compréhensible le recours final des communautés au chef de l'Exil pour négocier l'apaisement royal. La formation du prétendant à Bagdad, son implantation à Amadia et l'intervention de Mossoul constituent donc un réseau précis, déjà présent dans une tradition du XIIe siècle. Les différences de noms chez Verga peuvent être examinées sur cette base, sans réduire tout le passage à une aventure isolée ou déplacer ses acteurs au Yémen. [S121]

## Le manteau sur l'eau et les limites d'un rapprochement biblique

La traversée sur un manteau appartient déjà à l'histoire de David chez Benjamin. Elle peut être comparée à 2 Rois 2,8 et 2,13–14, où Élie, puis Élisée, frappent le Jourdain avec un manteau et traversent après la séparation des eaux. Les différences sont décisives : le person-

nage de Verga se sert de l'étoffe comme d'un support flottant ; le texte biblique décrit un passage à sec. On reconnaît un motif de pouvoir miraculeux associé au manteau et au fleuve, non le même épisode ni une preuve d'emprunt direct. La comparaison avec Maïmonide doit rester d'un autre ordre : sa lettre de 1194 est la source identifiable de l'histoire du Yéménite qui attend de ressusciter après sa décapitation. Celle-ci s'ajoute au dossier de David dans la compilation, mais ne corrige pas sa mort en une variante du même événement. [S121 ; S122 ; S123]

# Choix de traduction

### Le compilateur et les titres

Ha-maʿatiq (המעתיק) signifie ici « celui qui transcrit ou compile ». « Le traducteur » reproduisait littéralement l'espagnol mais suggérait à tort une traduction du livre par Salomon. Rosh ha-golah signifie « chef de l'Exil » ; nassi, « prince » ou « chef » ; ḥerem, mise au ban de la communauté. Les graphies hébraïques déformées par l'extraction du PDF ont été rétablies. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Les études de David : lecture plus développée

Le corps suit la formulation abrégée de l'espagnol. L'hébreu et Wiener donnent : « Il était un grand savant dans le Talmud, dans toutes les sciences extérieures et dans tous les livres des devins, des magiciens et des Chaldéens. » Les « sciences extérieures » sont les connaissances autres que l'étude religieuse ; dans cette liste, « Chaldéens » désigne les praticiens de la divination astrale. Plus haut, le « chaldéen » comme langue signifie l'araméen. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Montagne, fleuve et noms propres

Le mont Haptan suit l'hébreu et Wiener, contre le « río Haptan » de l'espagnol. Gozan est conservé : Wiener l'identifie au Kizil Ozein, ce qui constitue une interprétation géographique. Le titre amīr al-mu'minīn est rétabli à partir du parallèle de Benjamin ; les formes de l'espagnol et de l'hébreu sont altérées. Le roi turc est Zid al-Din dans l'hébreu, Cid Aladin dans l'espagnol et Seifeddin chez Wiener. L'astrologue apparaît comme Joseph Barkan al-Falaḥ dans l'hébreu, Joseph Baharan el-Palagel dans l'espagnol et Joseph Borhan Alphulk chez Wiener. Ces variations ne permettent pas de fixer tous les noms avec certitude. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; S121]

### Une construction espagnole corrompue

L'espagnol fait du souverain turc un homme « soumis au beau-père de David », sans expliquer pourquoi il s'adresse soudain à celui-ci. L'hébreu et Wiener rétablissent une suite cohérente : le souverain est soumis au roi de Perse, favorable aux Juifs et connaît le beau-père. Cette restitution est conservée dans le récit comme correction d'une lacune qui a brouillé les sujets. Les promesses initiales du roi de Perse sont également reformulées avec des sujets explicites : c'est le roi qui promettrait de reconnaître David. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Deux phrases supplémentaires de l'hébreu et de l'allemand

Après la décapitation, ces éditions ajoutent : « Quelques insensés attendent qu'il revienne à la vie ; mais l'insensé n'est toujours pas revenu. » Plus loin, leur formulation développée est : « Dix ans auparavant, un Messie s'était levé dans la ville de Cordoue, et le reste d'Israël avait

failli être anéanti. » L'espagnol omet la première phrase et abrège la seconde en « dix ans auparavant, il y eut un autre Messie ». Ces deux lectures supplémentaires figurent intégralement ici, dans les choix de traduction. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Le poids de l'or

Le texte hébreu porte cent kikkar (ככר, unité de poids appelée « talent »), confirmé par Wiener. L'espagnol dit cent « quintales ». « Talents » est retenu comme correction de l'unité ; aucune équivalence moderne en kilogrammes n'est imposée, car elle exigerait de déterminer le système de poids visé. [E1744 ; H1928 ; G1856]

Éditions confrontées pour ce récit : E1744, p. 106–111 ; H1928, section 31 ; G1856, p. 99–103.

Récit XXXII

# Un prétendant messianique en Perse

La trente-deuxième persécution eut lieu dans le royaume de Perse, à une autre époque. Un Juif se leva et se déclara Messie. Il remporta de grands succès et rassembla une grande multitude de Juifs. Le roi, ayant appris sa puissance et son dessein de lui faire la guerre, ordonna de réunir les Juifs de son pays et leur dit que, s'ils ne persuadaient pas cet homme d'abandonner un tel projet, il les passerait tous au fil de l'épée, exterminant en un jour leurs enfants et leurs femmes.

Tout le peuple d'Israël se réunit alors et se rendit auprès de cet homme. Ils se jetèrent à terre devant lui, implorèrent sa pitié, crièrent et pleurèrent, lui demandant de renoncer à son dessein : il n'avait aucune raison de se mettre en péril, lui-même et tous ces malheureux, puisque le roi avait juré de les tuer. Comment pourrait-il supporter de voir un si grand malheur frapper les communautés de Perse ? Il répondit : « Je viens pour vous sauver, et vous ne le voulez pas ? Qui craignez-vous ? Qui me résistera ? Que peut faire le roi de Perse ? Ne craindra-t-il pas ma personne et mon épée ? »

Ils lui demandèrent à quoi l'on reconnaissait qu'il était le Messie. Il répondit que c'était à ses succès et que le Messie n'avait pas besoin de faire d'autre miracle. Ils répliquèrent : « Beaucoup ont tenté la même chose et ont échoué. » Il les chassa alors de sa présence avec une grande fureur. Le lendemain, ils revinrent devant lui en jeûnant, accompagnés de leurs petits enfants, afin de l'attendrir. Il dit que, par pitié pour ces enfants, il renoncerait à son projet si le roi de Perse lui remboursait les dépenses engagées pour cette guerre ; il rentrerait alors chez lui sans attaquer le roi. Les Juifs lui dirent : « Comment un roi si puissant s'abaisserait-il à rembourser les dépenses d'un Juif ? » Il répondit : « Si vous revenez encore, même s'il me donne tout ce que j'ai dépensé et la moitié de son royaume, je ne m'en contenterai pas. »

Voyant la malignité de son esprit et que rien, si juste fût-il, ne pouvait le fléchir, ils allèrent, tristes et en pleurs, devant le roi et lui dirent : « Seigneur, lorsque l'on veut dominer et régner, ni loi ni raison ne suffisent à ôter la folie à celui qui l'a accueillie. Nous voyons que cet homme, qui est en cette affaire un fou achevé, ne veut rien entendre de ce que nous lui disons, s'exposant à un si grand péril et nous y exposant avec lui, nous qui sommes innocents. Nous nous étonnons à ce propos que tu fasses cas, seigneur, de ce fou : si tu le laisses, il tombera de lui-même, comme nous le voyons de

toute chose fausse en elle-même, qui s'écroule faute de fondement, comme l'arbre lorsqu'il n'a pas de racines. Nous avons dit à cet homme des choses qui auraient suffi à briser un cœur de pierre, et il est demeuré dans sa folie. Il nous a déclaré que, si tu lui donnais ce qu'il a dépensé pour faire la guerre, il retournerait dans son pays. Cela suffit à montrer qu'il est manifestement fou. »

Le roi répondit : « Pourquoi l'appelez-vous fou pour cela ? Si ce pauvre homme n'a pas de trésors et a dépensé à crédit, pensant vaincre et retourner dans son pays, que peut-il faire d'autre ? Hâtez-vous donc de retourner auprès de lui. Dites-lui que j'accepte sa demande et qu'il m'envoie sans crainte un homme muni de son état de dépenses ; je lui enverrai aussitôt le paiement en bonnes espèces. » Ainsi fut fait. Lorsque cet homme fut retourné chez lui et que la guerre eut cessé, le roi ordonna de réunir tous les Juifs de son royaume et leur dit : « L'un de vous est venu me faire la guerre, et l'on m'a rapporté que vous étiez tous d'accord avec lui. Vous n'avez pas songé que le mal retomberait sur vous. » Les Juifs se justifièrent abondamment, mais sans succès. Enfin, il leur dit : « Rendez-moi ce que j'ai dépensé ; ensuite, je verrai ce que je dois faire de vous. » Comme ils cherchaient encore à l'apaiser, il ordonna de placer tous leurs chefs sous bonne garde en prison. Dans l'affliction où ils se trouvaient, il fallut lui verser cette somme, et beaucoup vendirent leurs enfants pour l'acquitter. Après avoir reçu ce qu'il demandait, il déclara qu'en retour de l'outrage qu'il avait subi, ils en subiraient un autre : ils marcheraient pieds nus et leurs chausses s'arrêteraient aux cuisses.

Joseph, fils de Verga, dit : « J'ai entendu de la bouche d'un grand personnage, le rabbin Moïse Hamon, que le roi les condamna à porter sur le dos, suspendu au cou, une lourde et épaisse pièce de bois, en signe de dérision. C'est pourquoi ils ne sortaient de chez eux que dans une extrême nécessité : l'un leur ramenait le bâton par-devant, un autre les frappait et le leur repoussait dans le dos. Ils servaient de jouet et de risée aux passants, et dans toutes les places et les rues on les outrageait. »



La cour de Kayumars

Détail recadré. Attribué à Sultan Muhammad, Tabriz, vers 1524–1525. Le premier roi légendaire du Shāhnāmeh siège au milieu de sa cour. L'enluminure offre une image ancienne de la souveraineté persane ; elle ne représente ni le prétendant messianique ni le roi anonyme du récit XXXII. [provenance]

# Commentaire historique

## Le rapport attribué à Moïse Hamon

Le point de transmission le plus précis se trouve à la fin : Joseph ibn Verga dit avoir entendu Moïse Hamon décrire le port forcé d'une pièce de bois. Hamon est identifiable comme médecin de Soliman Ier à Constantinople et comme interlocuteur de communautés juives ottomanes ; ses lettres sont notamment signalées dans la bibliographie ancienne de la famille. Cette identification renseigne sur le milieu où Joseph a recueilli l'information. Elle ne date pas automatiquement la révolte perse : le texte ne dit pas qu'Hamon en aurait été témoin oculaire, et il pourrait avoir rapporté une tradition plus ancienne. [S124 ; E1744 ; H1928]

## Une révolte distincte dans la compilation

Ni le prétendant ni le roi ne sont nommés. Le remboursement de la guerre, puis sa mise à la charge des communautés, forment une séquence distincte de l'assassinat de David au récit précédent. L'hébreu et Wiener ouvrent d'ailleurs l'épisode par « à une autre époque », là où l'espagnol dit « en ce temps ». Ces différences empêchent de fondre les deux chapitres en une seule biographie. Aucun acte fiscal, décret vestimentaire ou récit perse indépendant consulté ne permet d'identifier sûrement ce remboursement collectif. La vente des enfants et les humiliations vestimentaires sont conservées comme éléments précis du récit, sans leur attribuer un souverain ou une année conjecturale. La dernière addition n'établit avec certitude que la chaîne d'information revendiquée par Joseph : Hamon, puis Joseph, puis la compilation. [E1744 ; H1928 ; G1856]

## La différence avec le précédent de David Alroy

La comparaison avec Benjamin de Tudèle aide à lire ce second dossier sans lui imposer le nom du premier prétendant. Dans l'histoire de David, les dirigeants de Bagdad et de Mossoul adressent une injonction au rebelle ; le conflit s'achève après son assassinat et un versement destiné à apaiser le roi. Ici, les représentants des communautés doivent d'abord convaincre le souverain qu'ils ne soutiennent pas le combattant. Le paiement change ensuite de fonction : les frais de la guerre remboursés par le prétendant deviennent une somme exigée des Juifs, garantie par des otages. Cette structure fiscale et ces garanties personnelles sont les caractères propres du récit 32. La ressemblance du cadre perse signale une famille de traditions sur les périls d'une mobilisation messianique ; elle n'autorise pas à réunir les deux affaires ou à donner à la seconde la date de la première. [E1744 ; H1928 ; S113]

## Le vocabulaire d'Esther et la transmission ottomane

La menace contre l'ensemble des Juifs, femmes et enfants compris, en un seul jour, rappelle très précisément Esther 3,6 et 3,13 : un conflit parti de Mardochée est étendu à tout son peuple par un ordre royal. Le chapitre biblique associe lui aussi décision de destruction et somme proposée au trésor (3,9). Chez Verga, le mécanisme financier est différent : il s'agit d'une indemnité de guerre reportée sur les communautés. Il faut donc distinguer une formulation biblique reconnaissable d'une identification de l'événement à celui d'Esther. Quant à Moïse Hamon, son intervention dans une autre affaire sous Soliman est également rapportée par Joseph ha-Kohen, après les événements de 1545 : il y obtient que des accusations soient portées devant l'autorité centrale. Ce second récit éclaire sa fonction d'intermédiaire à la cour ottomane. Il ne constitue ni le texte d'un firman original ni une preuve que Hamon ait assisté à la révolte perse. [S125 ; S126]

# Choix de traduction

### Succès, dépenses et remboursement

« Prospérer » signifie ici connaître le succès dans l'entreprise, non devenir riche. Le roi accepte de payer les frais de guerre du prétendant, puis exige leur remboursement des communautés. Les sujets ont été explicités pour que ces deux opérations successives ne soient pas confondues. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### La date relative et le vêtement

L'hébreu et Wiener lisent « à une autre époque », contre « en ce temps » dans l'espagnol. La première lecture est retenue : elle explicite la discontinuité entre deux épisodes aux acteurs non nommés et aux dénouements différents ; aucun document extérieur n'impose de les rattacher à une même crise. Le vêtement est décrit comme s'arrêtant à la cuisse : l'espagnol çaragueles désigne des chausses ou un pantalon ample. Il ne s'agit pas d'une autorisation de porter des chaussures jusqu'aux cuisses. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### La pièce de bois

L'hébreu dit ʿets (עֵץ, bois ou pièce de bois), lourde et épaisse ; Wiener précise Klotz, « bloc de bois ». « Pièce de bois » évite de donner à l'objet la forme trop précise d'un simple bâton, tout en conservant sa suspension au cou, dans le dos. L'espagnol porte palo. [E1744 ; H1928 ; G1856]

Éditions confrontées pour ce récit : E1744, p. 111–113 ; H1928, section 32 ; G1856, p. 103–106.

Pièce complémentaire 32a

# Deux pierres et les limites du savoir

Il y eut une conversation entre le roi don Pierre l'Ancien et le savant Nicolas de Valence. Nicolas dit : « J'ai entendu, seigneur, que tu veux partir en guerre contre tes ennemis, que l'on appelle infidèles. S'il en est ainsi, pourquoi chercher l'ennemi du dehors et laisser celui du dedans, les Juifs ? Leur insolence seule m'afflige : devant toi, ils disent que ta loi est fausse. »

Le roi dit : « Que l'on appelle l'un des plus savants, et nous l'interrogerons. » Lorsqu'il fut venu, il lui demanda : « Comment t'appelles-tu ? » Il répondit : « Ephraïm Aben Sancho. » Le roi dit : « Il semble que tu sois fait de deux choses : dans ta moitié inférieure, où se trouve la marque de la circoncision, tu es Ephraïm ; et dans ta moitié supérieure, chrétien, comme l'indique le nom de Sancho. » Le Juif répondit : « Roi et seigneur, Sancho est mon nom de famille : c'est Sansi, déformé par l'usage populaire. » Le roi dit : « Est-ce ta fille que je te demande, pour que tu m'exposes ta famille ? » Il répondit : « Seigneur, j'ai dit Sancho pour me distinguer, car il y a beaucoup d'Ephraïm dans le pays, et tu veux savoir qui je suis, puisque tu m'as demandé mon nom. »

Le roi dit : « Laissons cela. Si je t'ai appelé, c'est pour que tu me répondes laquelle des deux religions est la bonne : la mienne ou la tienne ? » Il répondit : « Ma loi est meilleure pour moi, selon ma condition, puisque je fus en Égypte esclave des esclaves, et que Dieu m'en fit sortir par des signes et des miracles. Ta loi est bonne pour toi, puisqu'elle a continuellement exercé la domination. » Le roi dit : « Je t'interroge sur les religions en elles-mêmes, sans tenir compte de ceux qui les professent. » Le savant dit : « Après trois jours d'étude, je te répondrai, si cela te convient. » Le roi répondit : « Qu'il en soit ainsi. »

Au bout de ces trois jours, le savant revint et entra comme un homme en colère, le visage troublé. Le roi dit : « Pourquoi viens-tu de si mauvaise humeur ? » Il répondit : « Parce qu'on m'a outragé pour une chose dont je n'étais pas coupable. C'est à toi, seigneur, d'examiner ma plainte. Voici l'affaire : il y a environ un mois, un de mes voisins est parti au loin et a laissé à deux de ses fils, pour leur faire plaisir, deux pierres précieuses. Les deux frères sont venus me trouver aujourd'hui et m'ont demandé de leur expliquer la nature de ces pierres et la différence entre l'une et l'autre. Je leur ai répon-

du : “Qui peut le savoir mieux que votre père ? Il connaît fort bien les pierres, puisqu’il est lapidaire (spécialiste des pierres précieuses). Envoyez quelqu’un le lui demander, et il vous dira la vérité.” Pour cela, ils m’ont injurié et frappé. »

Le roi dit : « Ils t’ont outragé injustement ; il convient de les punir. » Le savant répondit : « Que tes oreilles entendent, ô roi, ce qui sort de ta bouche. Ésaü et Jacob étaient frères ; à chacun fut donnée une pierre, et l’on me demande laquelle est la meilleure. Envoie, seigneur, un messager au Père qui est aux cieux, grand lapidaire : il dira quelle différence il y a entre elles. »

Le roi dit : « Vois-tu, Nicolas, la subtilité des Juifs ? Ce savant mérite des présents et des honneurs ; quant à toi, qu’il te suffise pour châtiment d’avoir parlé faussement contre eux. » Nicolas dit : « Si les rois pieux ont pour règle de soumettre toutes les lois à la leur, pourquoi ne soumets-tu pas ceux-ci ? » Le roi répondit : « Tu n’as jamais vu prospérer aucune chose obtenue par la force. Dès que cesse l’action de celui qui la contraignait, elle revient à son état premier, comme la pierre qu’on jette en l’air et qui, lorsque cesse la force de la main, retourne vers le centre. De même l’air, lorsqu’il entre dans les profondeurs de la terre, s’ouvre aussitôt un passage et revient à son élément. C’est pourquoi je te conseille, Nicolas, de ne pas poursuivre ce peuple par la force. On ne peut agir sur lui que par une démonstration librement acceptée et une persuasion continuelle, un jour après l’autre. Car la goutte, si faible soit-elle, laisse sa trace sur le marbre, malgré sa dureté ; combien plus des paroles douces feront-elles impression sur des cœurs de chair ! J’ai entendu dire qu’un sage, voulant reprendre ses enfants, prépara un banquet de langues tendres et de langues dures. Tous laissaient les dures et prenaient les tendres. Leur père leur dit : “Ô mes enfants, si vous agissiez ainsi dans vos paroles aux hommes, que votre lot serait bon et beau !” »

Nicolas répondit : « Par cette voie non plus, nous n’obtenons rien. Ce peuple n’a pas coutume de recevoir des conseils ; sa nature est celle de l’aspic (peten, פתן, serpent venimeux) qui, en vieillissant, devient sourd d’une oreille et, lorsque vient l’enchanteur, pose l’autre contre terre afin de ne pas entendre. Ainsi le dit David : “Comme l’aspic qui ferme son oreille.” Titus, général de l’armée, envoya à Rome une lettre dont j’ai copié la teneur, traduite du latin en hébreu. Ce sont les paroles de Josèphe aux Juifs qui se tenaient sur la muraille. Je vais te l’apporter. » Il le fit et la lut. Elle disait ainsi :

« Ô peuple choisi ! Fils d’Abraham ! Disciples de Moïse ! Habitants de Jérusalem, demeure de la Shekhinah (שכינה, présence divine), joie de la terre ! Que ces paroles soient reçues sur l’autel de votre sagesse. Que les oreilles entendent, que les cœurs

comprennent, que l'orgueil s'enfuie, que l'entendement domine, que le discernement prononce son arrêt, en sortant libre du filet du désir. Sachez que le désir de vaincre conduit celui qu'il possède au tombeau qu'il s'est lui-même creusé sans le savoir. Avez-vous entendu ce qu'un homme dit à Alexandre, alors qu'il revenait joyeux de la guerre ? Il lui dit : "Ô Alexandre, tu reviens joyeux de ta victoire dans une petite guerre ; plût au ciel que tu remportes la grande !" Le roi lui demanda : "Quelle guerre est donc plus grande que celle où j'ai vaincu ?" Il répondit : "C'est la guerre contre tes désirs."

« Je vous en prie, ô jeunes gens, maîtrisez vos désirs et montrez votre force, afin d'avoir dès la jeunesse la sagesse des vieillards. Dans la vieillesse, cet effort n'est plus nécessaire : les années elles-mêmes instruisent vos âmes. À quoi vous sert-il d'avoir l'entendement des sages et de vivre comme des bêtes ? L'ennemi recherche la paix et vous promet de conserver le Sanctuaire, tandis que vous le mettez en péril de destruction. Vos ennemis l'épargnent et vous y mettez les premiers le feu. Que font les sages, les conseillers de Jérusalem, auprès des avis desquels tout autre conseil semblait folie ? Où sont les bras puissants que soutenaient les mérites des cœurs purs, qui lançaient mille flèches sans manquer une seule fois leur but ? Sur mille de vos flèches, pas une n'atteint vos ennemis ! Vous demeurez comme un navire au milieu de la mer, la tempête tout autour et un écueil devant lui, et au-dessus, nuages et ténèbres, feu et soufre. Vous avez rempli le Sanctuaire de sang innocent et laissé libres les méchants ; et par la désunion de vos cœurs, si l'ennemi vous tue un homme, vous vous en tuez mille. Écoutez maintenant, princes de la sainteté, ce que Titus a dit : "C'est en vain que j'ai pris la peine d'amener de Rome tant de machines de siège, puisque chaque Juif est une machine de siège contre son compagnon." Sachez assurément qu'une confiance sans droiture est comme un navire sans mât. Pourquoi les Romains ont-ils prospéré, sinon par leur droiture ? Ils ont établi sur chaque place de Rome un homme fidèle qui leur faisait savoir chaque jour qui enfreignait l'une des lois romaines ; et l'on ne trouva personne qui les enfreignît. Vous, vous enfreignez chaque jour toutes les lois de votre Dieu. Vous avez profané les sabbats et les fêtes ; vous avez arraché les belles jeunes filles à leurs chambres et au sein de leurs mères. Le sage dit certes qu'il n'est point de vieillard si décrépit qui, voyant une belle figure, ne la désire, ni de jeune homme si retiré du monde qu'il ne s'enflamme ; mais cela vaut en temps de paix. Pendant la guerre, lorsque les livres du péril sont ouverts, il convient qu'aucune indécence ne paraisse parmi vous, selon le commandement de votre Roi. Or vous avez péché en paroles et en pensées.

« Alexandre, qui ne vit pas la lumière divine, tenait d'une main le cimeterre et, de l'autre, distribuait aux pauvres, afin qu'une main aidât l'autre. Vous, de vos deux mains, vous avez versé le sang des justes. Voyez aussi l'étoile des Romains, qui monte, puisqu'ils dominent jusqu'à la Grande-Bretagne et aux montagnes des Géants. Il convient de vous humilier, puisque vous voyez que telle est la volonté divine. Prenez exemple sur la sagesse de la nature : elle fait plier le roseau sous le vent violent, et cette souplesse lui permet de se relever ; car, lorsque cette violence est passée, il revient à ce qu'il était auparavant. Comprenez que la prospérité d'aucune nation ne se prolonge sans la continuation de sa bonté. Les Chaldéens ont transgressé les lois de la raison ; Dieu s'est irrité contre eux et a transféré leur royaume aux Mèdes. Il s'est irrité contre ceux-ci et l'a transféré aux Grecs ; contre ceux-ci encore, et l'a transféré aux Romains. Il s'irritera contre eux et vous le transférera, si vous orientez vos voies vers le bien.

« Je sais que le chef de votre armée affermira vos cœurs par ses paroles ; mieux vaudrait qu'il vous inspire de la crainte que du courage. Vous recevez de cet homme beaucoup de conseils. Sachez pourtant que cent avis donnés par un seul homme ne valent pas un avis formé par cent hommes : l'influence divine réside dans l'intelligence du grand nombre. Pourquoi prenez-vous conseil d'un soldat privé d'entendement, dont la vie est dépourvue de bonnes œuvres ? Vous direz : "Comment nous soumettre, après avoir toujours été libres ?" Pour ma part, je n'ai pas vu une heure où vous n'ayez été soumis. Car Dieu, béni soit-il, a vu qu'il ne pouvait subsister de nous un reste qu'en humiliant nos désirs ; et les Romains n'ont prospéré que pour vous soumettre. Abraham était unique par la sagesse et la richesse, et il s'humilia souvent devant les gens du peuple. Jacob fut soumis au pouvoir des Égyptiens, parce qu'il vit que telle était la volonté divine. La force de Juda et de ses frères aurait suffi à inspirer la crainte à l'Égypte, à plus forte raison à tuer Joseph ; pourtant ils craignirent de s'approcher de lui, parce que Dieu l'avait fait roi. Au temps même de votre plus grande prospérité, qui fut celui du roi Saül, celui-ci prenait vos fils pour courir devant ses chevaux, et les jeunes filles vêtues de brocart pour en faire ses cuisinières et ses boulangères. Je vois de mes yeux que vous cherchez à la chandelle votre propre mort, et avec des torches l'incendie de la maison de notre Dieu. Comment ne la brûleraient-ils pas, puisque vous y mettez les premiers le feu ? »

Tandis que Josèphe parlait, on lui lança des flèches depuis la muraille. Malgré cela, il reprit pour achever son discours et dit : « Ô cité fidèle, Jérusalem ! Ô demeure de la présence divine ! Ô gloire de la Palestine ! Ô joie des anges ! Je ne m'afflige plus de tes remparts, qui sont déjà tombés, ni de tes portes, qui ont été brisées, ni de tes murailles, où des brèches ont été ouvertes. Ce qui m'afflige, ce qui me fait pleurer, c'est de

te voir privée d'hommes vertueux. Ô Jérusalem, demeure du repos ! S'ils me tuent, tu demanderas compte de mon sang devant Dieu, puisqu'ils cherchent à me tuer pour me récompenser de chercher à leur sauver la vie. Je m'afflige aussi parce que tes enfants ont pris les instruments des étrangers, qui sont les épées et les lances, et qu'ils ont jeté à terre leurs armes à eux, qui sont les bonnes œuvres. Abraham eut-il même besoin de prier lorsqu'on lui prit Sara ? Tandis qu'il était dans son lit, le Seigneur frappa Pharaon de plaies ; et lorsque Pharaon voulut découvrir la nudité de Sara, Dieu exposa sa propre nudité aux yeux des médecins, dont les soins ne lui furent d'aucun secours. Quand Abraham s'éveilla, il trouva Sara à ses côtés, la couronne royale sur la tête. Ô Jérusalem, qui a fait venir l'ennemi contre toi, sinon tes enfants ? Qui a fait venir Antoine et Sosius ? Qui a fait venir l'empereur Néron ? Tes enfants l'ont envoyé chercher à cause de leurs querelles. Parle ainsi, Jérusalem, aux oreilles de ces hommes qui se tiennent sur la muraille pour te sauver, tandis qu'ils travaillent à ta destruction. Dis-leur que, s'il n'est personne pour avoir pitié de toi, qu'ils le fassent pour la maison qu'ont bâtie les nobles et les saints prophètes. Tout le temps que vous tardez à vous soumettre, vous retardez votre rédemption. Oh ! Plût au ciel que les jours de l'affliction fussent déjà passés ! Car chaque jour qui passe vous rapproche de la paix de votre royaume. »

Après ces paroles, on lui lança de la muraille une grosse pierre, et il dut s'enfuir de cet endroit. Nicolas dit : « Vois, seigneur, si les conseils servent à quelque chose auprès de ces hommes. Il n'est ni conseil ni entendement qui puisse tenir contre la sottise des Juifs. » Le roi dit : « Si cela ne sert à rien, ni maintenant ni jamais, consacrons notre temps à rechercher la perfection de nos âmes, et non celle des âmes des Juifs. Quoi qu'il en soit, les paroles de cette lettre me réjouissent beaucoup, et il semble que les Juifs aient une belle éloquence pour conduire leurs discours. » Nicolas dit : « Les Juifs ont été la mère de l'éloquence tant qu'ils ont élevé leurs enfants avec les livres de la Bible, qui en sont l'essence même. Que celui qui veut savoir comment parler pour gagner la bienveillance d'un roi regarde ce qu'Abigaïl dit à David. Que celui qui veut comprendre comment louer Dieu lise la prière d'Anne ; et que celui qui veut connaître la manière de se plaindre étudie les paroles que Juda adressa à Joseph lorsqu'il s'approcha de lui. »

Le roi dit : « Ont-ils des vers mesurés ? » Nicolas répondit : « C'était l'ouvrage naturel des Lévites dans le Sanctuaire. À Rome, parmi les livres qui furent apportés de Jérusalem, j'en ai vu un composé par un homme appelé Lazare le Lévite. Il commençait par le globe de la terre : se meut-il, et pourquoi se trouve-t-il au centre ? Il composa là-dessus un cantique mesuré, fort excellent, à ce qu'en comprennent les chrétiens.

Il parlait aussi des pierres précieuses, des plantes et de leurs propriétés, et en fit un très beau cantique. Puis il traitait de l'espèce humaine et la divisait en quatre parties : les sages, les marchands, les soldats et les laboureurs. Il leur consacra des cantiques que David eût été émerveillé d'entendre. Il parlait des quatre éléments ; puis il montait aux cieux et commençait par la lune, ses bienfaits et son mouvement, et de même pour chaque étoile ; ensuite venaient les mazzalot (מזלות, douze signes du zodiaque), leurs qualités et leur grandeur ; puis les dix classes d'anges, combien sont les ministres qui se tiennent devant Dieu ; enfin les formes saintes, qui relèvent d'une sagesse immense. »

Le roi dit : « Je t'ai demandé une chose et tu m'en as appris deux : ils ont renom et réputation dans les sciences. Je m'étonne d'autant plus des propos que l'on attribue aux maîtres du Talmud (recueil de discussions et d'enseignements rabbiniques) : ils s'écartent de la raison et des démonstrations du savoir. Quoi qu'il en soit, puisque nous en sommes venus à traiter de l'ordre du monde et de la nature, j'ai quelques questions à te poser, si tu veux y répondre ; car c'est l'honneur des rois que de rechercher les choses. » Nicolas dit : « Interroge-moi, seigneur : je puis te répondre. »

Question I. Y a-t-il une cause naturelle à ce que la terre se trouve au milieu du monde, et comment se fait-il qu'elle ne penche pas vers l'un des côtés ? Réponse : « Au commencement de la création, les cieux et la terre furent créés ensemble d'une même matière. C'est pourquoi ils s'aiment comme deux frères issus d'un même sein. Chaque partie des cieux aime la terre et l'attire à elle. Comme chaque partie l'attire et qu'aucune n'a plus de force que l'autre, cette attraction la maintient au milieu de toutes. » Le roi dit : « Je soutiens au contraire que les cieux la haïssent à cause de sa matière grossière : chaque partie la repousse également, et elle demeure au centre. » Nicolas dit : « C'est aussi l'opinion d'Aristote. Il y a encore celle d'Avicenne, qui dit que la terre est le centre et les cieux le cercle, et qu'il est dans la nature du centre de se trouver au milieu. » Le roi dit : « On peut opposer des arguments à tout cela. Le plus certain me semble être ce que j'ai entendu rapporter au nom des talmudistes : elle demeure ainsi par la volonté divine et par sa parole. Ils citent ce que dit Job : "Il suspend la terre sur le néant." »

II. Comment l'or et les pierres se forment-ils dans le ventre de la terre ? Comment une terre ténébreuse et laide peut-elle engendrer une chose resplendissante ? Réponse : « Ils se forment à partir des rayons du soleil et des étoiles. » Le roi dit : « Et comment ceux-ci agissent-ils dans le ventre de la terre ? » Il répondit : « Et comment l'enfant se forme-t-il dans le ventre de sa mère ? C'est pourquoi David dit : "Je fus tissé dans les profondeurs de la terre", pour rapprocher l'une et l'autre chose. Plus éton-

nante encore est la formation de la perle : elle provient de la coquille d'un animal qu'on appelle en arabe Zarep. Ces coquilles vont dans la mer ; un jour de l'année où tombe la pluie, elles remontent des profondeurs et s'ouvrent — elles sont comme deux oreilles, l'une sur l'autre —, reçoivent les gouttes et se referment. C'est là que se forme la perle, dont la nature est de fortifier le cœur et les yeux. »

Le roi dit : « Ce n'est pas ainsi que je l'ai entendu raconter : dans la mer Océane se lève un vent violent, les vagues montent, et l'animal dont tu parles ouvre la bouche et recueille l'eau. Quelques jours plus tard, il ouvre la bouche au rayon du soleil, et cette pierre s'y forme. Ce sont là toutes choses étonnantes. » Nicolas dit : « Qu'y a-t-il au monde qui ne soit étonnant ? David a dit : "Tes œuvres sont des merveilles, et mon âme sait beaucoup." Il a voulu dire : elle sait beaucoup, mais pas tout. Et qui rendra raison de la pierre d'aimant, qui attire le fer ? » Le roi dit : « J'ai entendu dire qu'il voulait exprimer ceci : tes œuvres sont merveilleuses, mais une plus grande merveille est que mon âme sache ; tel est le sens de ce "beaucoup". Selon ton explication, au contraire, David se glorifiait de ce qu'il ne savait peut-être pas ; car nous savons combien peu atteignent les plus sages. Quant à la pierre d'aimant, j'ai trouvé écrit qu'elle participe de la nature du fer : ainsi chaque chose rejoint son semblable. »

III. Pourquoi les plantes poussent-elles vers le haut ? Si elles sont composées de deux éléments qui montent, le feu et l'air, elles le sont aussi de terre et d'eau, dont le poids semblerait devoir suffire à contraindre les éléments légers, ou du moins à incliner les plantes d'un côté ou de l'autre, au lieu de les faire monter. Réponse : « Elles ont une nefesh tsomaḥat (נפש צומחת, âme végétative, principe de la croissance) qui oblige les deux éléments pesants à s'élever. J'ai eu un jour une discussion avec un certain Joseph Benveniste, qui m'a dit que les talmudistes avaient éprouvé ce même doute et qu'ils attribuaient cela aux étoiles, disant : "Il n'est point d'herbe ici-bas qui n'ait son étoile là-haut, et celle-ci lui dit : Croîs." »

IV. Quelle nature impose la variété des couleurs dans les plantes ? Réponse : « Lorsque l'élément de l'eau prédomine, la couleur tend vers le blanc ; celui de la terre, vers le noir ; celui du feu, vers le rouge. Il en va ainsi des autres couleurs, dont la cause est expliquée dans les livres. »

V. Pourquoi l'arbre est-il épais en bas et mince en haut ? Réponse : « Parce que les éléments de la terre et de l'eau n'ont pas la force de monter aussi haut. »

VI. Pourquoi les animaux ont-ils les sens plus puissants que les hommes ? On dit que le lion entend de très loin, que le corbeau sent de très loin, et que les abeilles et l'aigle portent leur vue à plusieurs lieues. Réponse : « Chacun de ces animaux n'a

qu'un seul sens ; ce sens concentre la puissance des autres. Il est nécessaire que ce sens ait une telle vigueur, puisque c'est par lui que l'animal trouve sa nourriture. On voit que tous les animaux craignent le lion et se cachent parmi les rochers et les arbres. Si le lion n'entendait pas de loin le bœuf lorsqu'il beugle, il lui serait très difficile de trouver de quoi se nourrir. Quand il l'entend de très loin, il rugit, car il voit qu'il ne peut parvenir jusque-là en un jour. C'est ce que j'ai lu. »

VII. Pourquoi n'a-t-on pas donné à l'homme la force du lion ? Réponse : « Ce n'est pas là, seigneur, une question digne de toi : tu pourrais aussi bien demander pourquoi Dieu n'a pas fait la mouche philosophe, le moucheron prophète et l'homme étoile dans le ciel. Nous avons d'ailleurs vu des hommes qui avaient plus de force que les lions, puisque David les tuait. » Le roi dit : « David, en ce temps-là, ne parlait pas encore par l'esprit de sainteté ; comment le croirons-nous ? » Nicolas répondit : « J'ai vu faire une chose semblable par divertissement à Rome. On y avait amené, de je ne sais quel endroit, un taureau puissant qui avait tué beaucoup d'hommes. Les naturalistes disent que le taureau a sa force dans le front, comme le lion dans les griffes. Un homme vigoureux s'avança, le frappa du poing au front et le tua ; puis il le fit rôtir et le mangea tout entier en une seule fois. »

Le roi répondit : « Quel est donc ce songe que tu as rêvé ? Existe-t-il un estomac qui puisse supporter de manger un taureau ? » Nicolas dit : « J'ai vu davantage encore : une créature haute de deux coudées et large d'une, dont la tête était sans peau et ne montrait que l'os de l'arrière du crâne, et qui n'avait pas d'oreilles, mais un trou derrière la tête, par lequel, disait-on, elle entendait ; elle avait deux doigts à chaque main et des pieds comme ceux d'un cheval. » Le roi dit : « Tu es déjà sorti du domaine du sage pour entrer dans celui du fou, puisque tu viens renforcer un mensonge par un autre. » Nicolas dit : « Il se trouve dans le Livre des animaux que, dans des îles éloignées, il y a des hommes sans tête qui ont les yeux sur la poitrine. » Le roi dit : « Qu'y a-t-il là d'étonnant ? Je t'en montrerai mille dans mon royaume qui n'ont pas de tête, et tu es l'un d'eux. »

VIII. Pourquoi les ruisseaux coulent-ils vers la mer sans qu'elle se remplisse ? Nicolas dit : « Si je n'ai pas de tête, comment pourrai-je répondre ? » Le roi dit : « Il est naturel à tout homme de s'emporter, mais cela passe aussitôt. Si sa colère demeure en lui, c'est une preuve manifeste qu'il est fou, comme le dit le sage : "La colère repose dans le sein des fous." »

Réponse : « Le soleil absorbe tout le superflu. »

IX. On dit qu'un roi du Septentrion couvrit la face d'un cheval pour le mettre à l'épreuve et plaça sa mère devant lui. Il s'accoupla avec elle ; lorsqu'on le découvrit et qu'il vit ce qu'il en était, il monta sur une montagne et s'en précipita. N'a-t-on pas ainsi fait du cheval un être doué d'entendement, soumis à des préceptes et qui les observe ? Réponse : « Dieu lui a donné cette nature pour s'en servir à reprendre les hommes. »

X. Pourquoi la neige est-elle blanche ? Puisqu'elle provient de l'eau, ne devrait-elle pas lui ressembler ? Réponse : « L'eau est blanche comme la neige, mais son contact avec la terre la rend impure. Une fois que le nuage l'a soulevée de cet endroit, l'air et la chaleur la purifient et la nettoient jusqu'à ce qu'elle revienne à sa nature. »

XI. Pourquoi la grêle tombe-t-elle parfois en petits grains ronds, et parfois autrement ? Réponse : « Si elle arrive ronde et petite, c'est à cause de la grande distance : l'air la rend ainsi, en la rongeant et en l'arrondissant. Pour celle qui vient de plus près, le temps ne suffit pas. »

XII. Pourquoi les gouttes de pluie sont-elles grosses en été ? Réponse : « La chaleur réunit les parties les unes aux autres, et les gouttes deviennent épaisses : l'eau fuit la chaleur et ses parties se rassemblent pour lui résister. »

XIII. Pourquoi certaines sphères ont-elles un mouvement lent et d'autres un mouvement rapide ? Pourquoi certaines font-elles le tour du monde et d'autres non ? Réponse : « Sur ta vie, seigneur, ne m'interroge pas sur les choses du ciel, puisque je ne sais pas même ce qui se trouve au-dessus du toit de ma maison. Les sages disent que, de ce qui se dit sur les choses naturelles, la plus grande partie est vraie ; sur les choses mathématiques, la plus grande partie est fausse ; et sur les choses divines, tout est faux, car cela dépasse les capacités de l'intelligence humaine. »

# Commentaire historique

## Personnages et parabole des pierres

Le roi don Pierre l'Ancien, Nicolas de Valence et Ephraïm Aben Sancho ne sont pas identifiés ici par un acte daté, une chronique indépendante ou une fonction précisément localisée. Le nom du roi ne suffit pas à choisir un souverain historique. Le récit des deux pierres appartient en revanche à une tradition narrative repérable : dans le Décaméron, première journée, nouvelle III, Melchisédech répond à Saladin par l'histoire de trois anneaux. Ce parallèle antérieur aide à situer la forme du dialogue, mais ses différences comptent : deux frères et deux pierres chez Ibn Verga, trois héritiers et trois anneaux chez Boccaccio. Il ne prouve ni un emprunt direct ni la réalité de l'audience espagnole. [E1744 ; S127]

## Le discours attribué à Josèphe

La Guerre des Juifs, V, 9, 3–4, fournit un véritable antécédent au discours adressé aux assiégés : Josèphe les exhorte à cesser la résistance et invoque des épisodes bibliques, notamment Abraham et Sara. Le livre V rapporte aussi qu'une pierre le blesse pendant ses démarches auprès de la ville. Ibn Verga transmet cependant un discours beaucoup plus composite, présenté par Nicolas comme une lettre de Titus traduite du latin en hébreu. Aucun document autonome correspondant à cette lettre n'a été identifié dans les sources consultées. Il faut distinguer la scène antique et les remaniements ultérieurs : anecdotes sur Alexandre, maximes, évocation de Saül et formules bibliques sont réunies dans une nouvelle composition. L'affirmation que les Romains respectaient tous leurs lois appartient au discours transmis; elle n'est pas le résultat d'une vérification des archives romaines. [S003 ; E1744 ; H1928]

## Des récits et citations que l'on peut retrouver

Le banquet des langues tendres et dures possède un parallèle précis dans Vayikra Rabbah 33,1, où le maître s'adresse à ses disciples. La parole sur la plante et son astre correspond à Bereshit Rabbah 10,6. Ces repères retrouvent des traditions concrètes sans transformer le dialogue royal en compte rendu littéral. Les références bibliques expressément évoquées sont également localisables : Abigaïl devant David, 1 Samuel 25,23–31; la prière d'Anne, 1 Samuel 2,1–10; Juda devant Joseph, Genèse 44,18–34. Le chapitre emploie ainsi des textes anciens comme exemples d'éloquence, ce qui renseigne sur la culture de sa rédaction et de sa transmission. [S128 ; S129 ; E1744]

## Les questions de philosophie naturelle

La neuvième question reprend une anecdote de l'Histoire des animaux d'Aristote : un cheval du roi de Scythie, trompé pour s'accoupler avec sa mère, se précipite ensuite d'un escarpement. Une différence précise subsiste : chez Aristote, c'est la tête de la jument que l'on cache;

ici, celle du cheval. Le passage est donc traçable comme récit animalier transmis, non comme observation zoologique vérifiée. Les explications sur la neige, les perles ou l'unique sens des animaux sont conservées pour la même raison. Quant au livre cosmologique attribué à Lazare le Lévite et prétendument vu à Rome, aucun manuscrit identifiable n'a été retrouvé dans les sources consultées ; on ne lui attribue donc ni cote ni date supposée. [S130 ; E1744]

## Sara en Égypte et l'avertissement sur la royauté

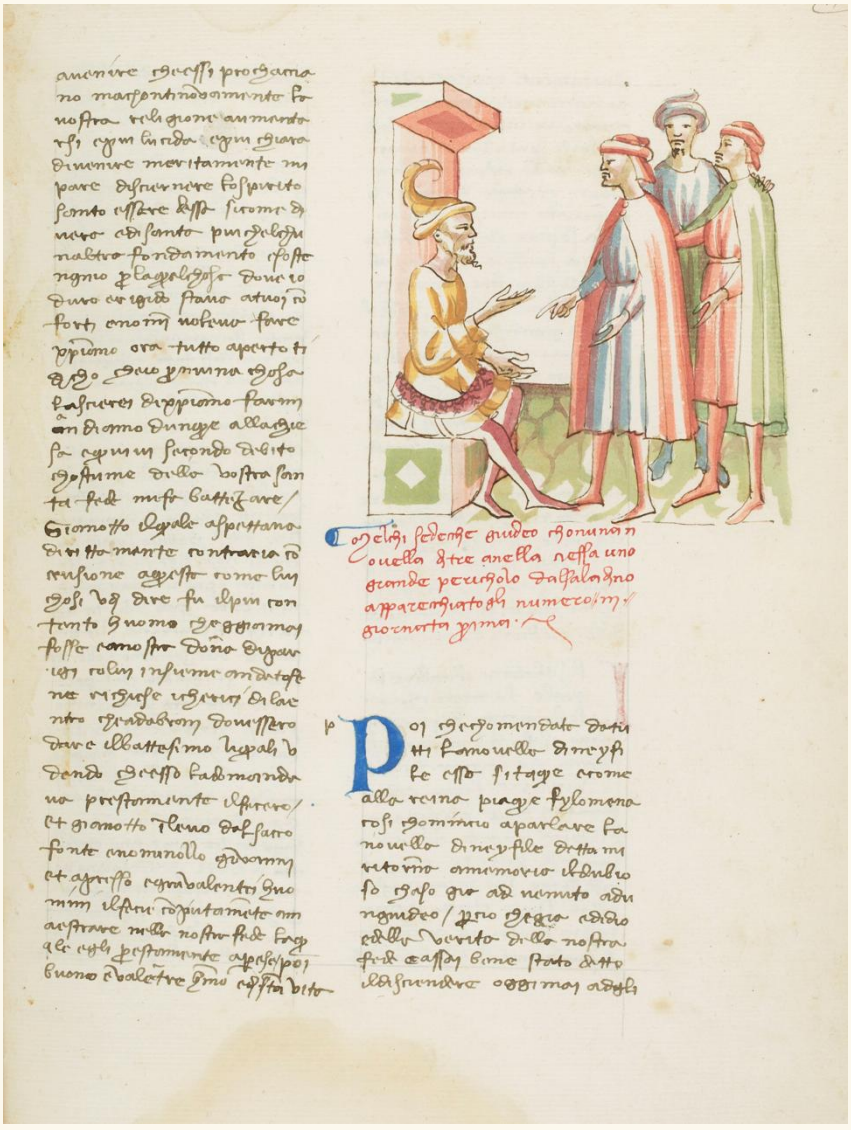
L'exemple d'Abraham et de Sara renvoie précisément à Genèse 12,10–20 : une famine conduit le couple en Égypte, Sara est emmenée dans la maison de Pharaon, des fléaux frappent celui-ci, puis elle est rendue à Abraham. Il ne s'agit pas de l'épisode d'Abimélek en Genèse 20. Le discours de Josèphe, Guerre V,9,4, reprend déjà l'épisode égyptien pour opposer le secours divin au recours aux armes ; la version de Verga ajoute ou accentue des détails qui ne figurent pas dans la Genèse, notamment les médecins et la couronne. Une autre citation demande de distinguer son contexte originel de son application : l'annonce des fils réquisitionnés pour les chars et des filles employées aux cuisines se trouve en 1 Samuel 8,10–18. Samuel y avertit le peuple avant le choix de Saül ; ce passage n'est donc pas, dans la Bible, le compte rendu d'un ordre effectivement donné par Saül. [S003 ; S131 ; S132]

## Trois scènes d'éloquence, trois situations différentes

Les modèles oratoires cités à la fin du discours ne sont pas interchangeables. En 1 Samuel 25,23–35, Abigaïl s'interpose après l'affront de Nabal et détourne David d'une expédition punitive. En Genèse 44,18–34, Juda, qui ne sait pas encore que son interlocuteur est Joseph, propose de rester esclave à la place de Benjamin afin d'épargner leur père. Le chant d'Anne, en 1 Samuel 2,1–10, vient après la naissance de Samuel et sa présentation au sanctuaire ; il faut le distinguer de sa demande d'enfant en 1 Samuel 1. Verga réunit une intervention diplomatique, un plaidoyer familial et une prière de reconnaissance pour illustrer la puissance du langage. Les références retrouvent les scènes dont il parle ; elles ne constituent pas trois attestations supplémentaires de l'entretien avec le roi. [S131 ; S132]

## L'aspic sourd dans une tradition exégétique ancienne

L'image employée par Nicolas possède un antécédent chrétien précis. Commentant le Psaume 57 latin, correspondant au Psaume 58 hébreu, Augustin explique aux paragraphes 6–7 que l'aspic résiste au charmeur en pressant une oreille contre la terre et en bouchant l'autre avec sa queue. Il rapproche ensuite cette image des auditeurs d'Étienne qui se bouchent les oreilles en Actes 7,57. Nicolas modifie le détail : une oreille est déjà sourde par vieillesse et l'autre est fermée contre le sol. Cette différence permet de suivre la circulation d'une comparaison exégétique sans supposer qu'Ibn Verga copie directement Augustin. Le passage relève de l'histoire des interprétations et des représentations animales ; l'accusation polémique que le personnage en tire lui appartient. [S133]



Saladin, Melchisédech et les trois anneaux

Saladin et Melchisédech dans le Décaméron, I, 3. Florence, 1427, BnF, Italien 63, f. 19r. Cette parabole des trois anneaux fournit un parallèle littéraire à celle des deux pierres précieuses du dialogue 32a. [provenance]

# Choix de traduction

## Une omission importante au début de l'espagnol

Après la première accusation de Nicolas, l'hébreu ajoute le passage suivant, également présent chez Wiener : « Ce sont les Juifs, dont la haine envers nous est si grande. Il est écrit dans leurs livres qu'il leur est interdit de nous saluer. J'ai entendu d'un homme qui les connaît que le chrétien ne doit accepter du Juif que le milieu de ses paroles. Voici le sens : lorsque le chrétien vient à sa rencontre, le Juif dit de lui : "Qu'il arrive à une mauvaise heure!" Lorsqu'il s'approche, il lui dit : "Salut à toi, mon seigneur, et que Dieu te fasse vivre!" Lorsqu'il s'éloigne, il dit : "Va comme Coré dans la Géhenne et comme Pharaon dans la mer!" Le roi répondit : "L'as-tu entendu de tes propres oreilles?" Nicolas répondit : "Je l'ai entendu de l'un d'eux qui a rejoint notre religion." Le roi dit : "Il ne convient pas de le croire : celui qui a changé de religion peut facilement changer les paroles. En outre, la haine issue de la religion n'est qu'une haine accidentelle : l'homme ne vise alors que l'amour de sa propre religion." » Nicolas reprend ensuite le reproche d'insolence conservé dans l'espagnol. « Accidentelle » signifie ici dépendant d'une circonstance, par opposition à essentiel. La Géhenne désigne le lieu du châtiment dans cette formule. Ce développement est conservé intégralement comme variante, en complément du récit principal. [H1928 ; G1856 ; E1744]

## Le serpent, les machines et les astres

L'espagnol donne basilisco, « basilic », là où l'hébreu porte peten (פתן, serpent venimeux) dans une citation du Psaume 58,5 ; « aspic » suit cette référence, sans identifier une espèce zoologique certaine. Les bombardas de l'espagnol deviennent des « machines de siège » : l'hébreu solelot désigne ici des ouvrages ou engins de siège, non des canons romains. Les « douze planètes » de l'espagnol sont les mazzalot (מזלות, signes du zodiaque) dans l'hébreu. [E1744 ; H1928 ; G1856]

## Deux divergences dans le discours

L'espagnol fait succéder les Mèdes aux Chaldéens ; l'hébreu et Wiener inversent cet ordre. Le corps garde la suite espagnole, sans prétendre que toutes les éditions concordent. À la fin, l'espagnol promet le « repos de votre royaume », rendu « la paix de votre royaume ». L'hébreu imprimé consulté porte au contraire « la suppression de votre royauté », et Wiener traduit « l'anéantissement de votre domination ». Cette dernière formule est difficile à concilier avec les phrases sur la rédemption qui la précèdent ; faute d'un élément décisif, la variante est conservée sans harmonisation. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Compléments hébreux plus courts

Le discours hébreu développe l'éloge des conseillers de Jérusalem : « Toute autre sagesse était inférieure. Où sont des hommes capables de comprendre des temps comme ceux-ci ? » L'espagnol abrège ce développement. À propos de Lazare, l'hébreu précise que son poème était estimé des « chrétiens savants et des poètes juifs » et mentionne « les quatre formes saintes » ; l'espagnol ne conserve que les chrétiens et ne donne pas le nombre quatre. Dans l'exemple romain du taureau, l'hébreu et Wiener indiquent « cent hommes » tués, contre « beaucoup d'hommes » dans l'espagnol. Toutes ces lectures sont données ici sans les substituer au texte de base. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Des notions anciennes conservées

La nefesh tsomaḥat (נפש צומחת, âme végétative) désigne le principe de croissance dans cette philosophie. La réponse affirmant que chaque animal n'a qu'un sens figure bien dans les éditions : elle n'est pas une faute créée par la traduction et n'a pas été remplacée par une théorie moderne. À la dernière question, l'espagnol parle de matières « astrologiques », tandis que l'hébreu limoudiyyot (למודיות, « mathématiques ») et Wiener désignent les sciences mathématiques. On retient ce terme plus large, qui respecte le classement exprimé par l'hébreu et n'y réduit pas l'étude des astres à une pratique divinatoire. Le jugement défavorable sur ces sciences demeure celui du personnage. La variante espagnole est : « Sur les choses astrologiques, la plus grande partie est fausse. » [E1744 ; H1928 ; G1856]

### La prière d'Abraham et le nom du coquillage

« Abraham eut-il même besoin de prier ? » est une question rhétorique : la suite dit que Dieu intervint alors qu'il dormait. L'hébreu et l'allemand permettent ainsi de corriger l'ambigu « eut-il seulement besoin de prier ? ». Dans la discussion sur les perles, l'hébreu introduit un nom arabe, non un séjour de l'animal en Arabie. Zarep conserve la graphie espagnole du nom ; l'hébreu donne une forme que l'on peut translittérer Tsarif. Faute d'identification linguistique certaine de ce nom transmis, on précise la langue sans imposer une espèce moderne. [E1744 ; H1928 ; G1856]

Éditions confrontées pour ce récit : E1744, p. 113–128 ; H1928, section 32a ; G1856, p. 106–120.

Pièce complémentaire 32b

# Psaumes, paraboles et lectures rivales

Il y eut une dispute entre un chrétien et un Juif devant le roi Alphonse de Portugal. Le chrétien dit : « Nous avons beaucoup de psaumes qui montrent que notre Sauveur est le véritable Messie ; entre autres, celui qui dit : “Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m’as-tu abandonné ?”, paroles prononcées lorsqu’on le mit en croix. C’est de lui qu’il est dit : “Comme de l’eau je fus répandu ; de puissants taureaux m’ont entouré” : ce sont les juges des Juifs. “Ils ont ouvert contre moi leur bouche”, car ils ont dit qu’il était séducteur et trompeur. Là où il est dit : “Ils m’ont entouré comme des chiens”, il s’agit des Juifs. “Ils ont percé mes mains et mes pieds” signifie que les Juifs lui ont cloué les mains et les pieds sur la croix. Il dit encore : “Il n’a pas conservé sa vie”, parce qu’il a reçu volontairement la mort pour remettre le péché d’Adam. Quant au “peuple né, qu’il a fait”, il faut l’entendre du peuple des chrétiens, qui naquit et auquel fut donnée une loi nouvelle. »

Le Juif répondit : « Ô savant, comprends qu’on peut faire prendre à un verset hébreu toute forme que l’on veut, comme un peintre façonne son image. Mais une interprétation ne se vérifie que si elle s’accorde avec les versets qui suivent. Or ce psaume contient beaucoup de choses contraires à ton explication. Je te dirai d’abord ce qu’un savant juif déclara dans une circonstance semblable devant le roi d’Espagne : “Roi et seigneur, hier je me suis emporté contre un coq que je possède chez moi, parce qu’il m’importunait par ses cris. Je l’ai frappé d’un bâton et poursuivi jusqu’à l’enfermer dans une chambre obscure. Puis je l’ai fouetté chaque jour, jusqu’à lui déchirer la peau et lui briser les os. Je l’ai ensuite mis dans une marmite et couvert comme il convenait. Après sa mort, un miracle s’est accompli en lui : l’esprit lui est revenu et il a chanté comme auparavant. J’ai trouvé que Jérémie avait prophétisé toute cette affaire en disant : ‘Je suis l’homme qui a vu l’affliction.’ Cet homme, c’est le coq, car le mot gever (גבר) signifie « homme », mais aussi « coq » dans le Talmud (recueil de discussions et d’enseignements rabbiniques). ‘Sous le bâton de sa colère’ : c’est ce bâton. ‘Il m’a conduit’ : c’est la poursuite. ‘Dans les ténèbres et non dans la lumière’ : c’est la chambre obscure. ‘Sans cesse, contre moi il se retournait’ : ce sont les dernières persécutions, ou bien le fait que je le retournais dans la marmite, comme il est nécessaire pour la cuisson. ‘Il a fait vieillir ma chair’ : parce que je lui avais déchiré la peau et brisé les os. ‘Il a bâti contre moi’ : c’est la marmite. ‘Il m’a fait demeurer dans les té-

nèbres ; il a alourdi mes fers' : c'est le couvercle. 'Même lorsque je crie et que j'appelle' : c'est le cri du coq. Vois maintenant, seigneur, s'il est juste de dire que le prophète a traité d'une chose semblable, à plus forte raison lorsque les autres versets ne suivent pas ce propos."

« Ici s'arrêtent les paroles de ce savant. Je dis de même que, si le psaume contient quelques versets qu'on peut appliquer au Messie, la plus grande partie se montre différente. Il dit en effet : "Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'as-tu abandonné ? Mon Dieu, j'appelle le jour, et tu ne réponds pas." S'il a reçu la mort volontairement, comment priait-il qu'on lui répondît et qu'on le sauvât de la mort ? Comment dit-il encore : "En toi nos pères ont eu confiance", alors qu'il n'avait pas de père ? "Je raconterai ton nom à mes frères", alors qu'il n'en avait pas. "Toi qui sièges parmi les louanges d'Israël", et "toute la descendance de Jacob l'a honoré", alors qu'ils étaient ses ennemis. Enfin, lorsqu'il dit : "Au peuple né", il s'agit de nous, puisque la captivité et les afflictions font que nous sommes comme nés de nouveau chaque jour. » Le roi répondit : « Pourquoi ne réponds-tu pas à l'essentiel : "Ils ont percé mes mains et mes pieds" ? » Il répliqua : « Seigneur, c'est une erreur du traducteur Jérôme : il est écrit ka'ari (כאריׄ, « comme un lion »), avec aleph (א) et yod (יׄ), et non avec vav (ו). Il a fait de même pour le verset qui dit : "Mon honneur livré à l'infamie", où il a lu : "Jusqu'à quand aurez-vous le cœur endurci ?", et il affirme que ce sont les paroles de Dieu contre les Juifs lorsqu'ils refusèrent de croire au Sauveur. "Comme un lion, mes mains" se rapporte à ceux qui sont en captivité : il leur arrive ce qui arrive aux animaux avec le lion, lequel trace de sa queue un cercle autour de la montagne. Aucun animal n'a permission d'en sortir ; au contraire, ils joignent leurs mains et leurs pieds devant le lion. »

Le roi répondit : « Il aurait dû dire : "J'ai joint mes mains et mes pieds", d'autant que cette histoire du cercle n'est peut-être qu'un conte de vieilles gens. J'ai aussi entendu, dans une discussion, que vous dites dans votre Talmud qu'il y avait une grenouille aussi grande que soixante maisons ; qu'un serpent l'avala ; qu'un corbeau survint, avala le serpent et sauta sur un arbre. Tout cela, à ce qu'on voit, est manifestement faux. Vous dites encore qu'un morceau de fer tomba dans la mer Océane, qu'il fut balloté pendant sept ans et n'en atteignit pas le fond. Qui a vu, dans les profondeurs de la mer, s'il descendait ou non ? Vous dites qu'un savant vit la mer soulever ses vagues, et qu'entre une vague et l'autre il y avait trois cents lieues. »

Le Juif répondit : « Certains savants écrivent que les anciens, lorsqu'ils voulaient se faire entendre du peuple, avaient coutume de prendre une harpe et d'en jouer. Lorsque le peuple était attiré par la douceur du son, ils disaient ce qui leur semblait propre à régler les affaires de la cité et à rendre les âmes droites. Comme nos anciens ne savaient pas jouer, ils ont pris une autre voie, parlant par exemples et métaphores : l'homme intelligent saura ce qu'ils signifient. Nous avons appris ces deux choses du Psalmiste, qui dit : "J'inclinerai mon oreille vers la parabole; j'ouvrirai sur la harpe mon énigme." L'image de la grenouille représente la science de la nature, qui chante les œuvres de Dieu, comme le fait la grenouille. Il est dit qu'elle est aussi grande que soixante maisons : ce sont les soixante particularités qu'elle contient.

« La première est l'élément de la terre, divisé en sept climats (zones géographiques), dont chacun a sa propre constitution et sa propre nature. Chaque partie se divise en cinq : les rochers, les montagnes, les collines, les vallées et la plaine. Dans le ventre de la terre, il y a des os, des veines et le poumon, de l'argent, de l'or, du fer, du cuivre, de l'étain, du plomb, du vif-argent (mercure) et du soufre : ainsi le ventre de la terre contient onze choses. Les os sont les grosses pierres, semblables aux os de l'homme; les veines sont les canaux qui courent dans la terre et les sources; le poumon, ce sont les pierres précieuses, dont l'aspect ressemble à celui du poumon. Il y a une partie blanche, appelée diamant, et une rouge, qui est le rubis. De celui-ci, il existe deux espèces : l'une très rouge, l'autre tirant sur le vert. L'hyacinthe est la pierre verte; elle est utile contre le mal des yeux et contre l'affaiblissement de la vue chez les vieillards. Ce que produit la terre comprend cinq choses : l'herbe qui fait de la semence, l'herbe qui n'en fait pas, l'arbre fruitier, l'arbre sans fruits et un arbre de nature composée, situé à l'extrémité de la terre, qui sort lorsque le soleil pointe et rentre dans la terre lorsqu'il se couche. Il a une nature terrestre par sa croissance, et céleste par son lever et son coucher. Ce qui se développe sur la terre comprend sept parties : l'homme, qui se divise en corps et âme, et dont le corps et l'âme sont de natures différentes; la behemah (בהמה, bête domestique), la ḥayyah (חיה, bête sauvage), le sherets (שרץ, petite bête qui grouille) et le remes (רמש, être rampant); enfin l'être composé d'homme et de bête, animal moitié homme et moitié bête que vous appelez centaure. Nous arrivons ainsi à trente-quatre parties dans la terre, ce qui en pousse et ce qui y croît.

« L'élément de l'eau se divise en deux : l'eau douce, celle des rivières, et l'eau salée, celle de la mer. Il s'y trouve des poissons et des grenouilles, et notamment celle qu'on appelle timsah (nom arabe du crocodile) : tous les animaux remuent la mâchoire inférieure, mais elle ne le fait pas. Il y a également dans la mer des bêtes domestiques, des

bêtes sauvages, de petites bêtes et des êtres rampants. Les talmudistes ont ainsi reçu qu'il y a un bœuf dans la mer et un bœuf sur la terre : celui de la terre est permis, et celui de la mer interdit, parce qu'il n'a pas les signes de pureté rituelle. Pour l'âne, c'est le contraire : celui de la terre est interdit et celui de la mer permis, car il porte les signes de pureté rituelle. Il y a dans la mer un être composé d'homme et de poisson, qu'on appelle sirène; puis la neige, la grêle, la pluie, l'onyx, le corail et le Léviathan (créature marine biblique) : ce sont quinze choses qui se trouvent dans la mer, et, avec l'éponge, seize.

« L'élément de l'air et ce qui en naît comprennent les oiseaux de proie et ceux qui ne le sont pas; le caméléon, qui se nourrit d'air seulement, qu'il boit sur les hauteurs des montagnes; et l'être composé, qui est l'aigle, s'élevant jusqu'à l'élément du feu parce qu'il est composé de cet élément et de l'air : ce sont cinq parties. L'élément du feu et ce qu'il engendre comprennent la salamandre, le tonnerre, l'éclair et la foudre : cela en fait cinq. Il y a donc en tout soixante parties, dont Salomon dit : "Soixante sont les reines" : c'est l'œuvre de la nature. "Et quatre-vingts concubines" désigne les vingt propriétés particulières qui participent de la nature. "Et les jeunes filles sans nombre" désigne les choses cachées. J'expliquerai plus loin les propriétés particulières, après avoir éclairci les passages en question.

« Le serpent qui dévore est la science mathématique. Il l'a nommé ainsi parce que le serpent s'enroule en cercle, à l'image de la voûte céleste, indiquant que cette science est plus élevée que la science naturelle : tel est le sens du serpent qui avale la grenouille. Le corbeau signifie la science divine; Salomon emploie aussi cette comparaison lorsqu'il dit : "Noires comme le corbeau", et le verset dit : "Il fait des ténèbres sa cachette", montrant sa profondeur. Il est dit que le corbeau a avalé le serpent, ce qui indique sa grandeur au-dessus de la science mathématique. Il est dit aussi qu'il est monté sur l'arbre : c'est la Loi, dont le verset dit : "Elle est un arbre de vie", montrant que toutes les sciences se trouvent en elle. Quant aux vagues de la mer, elles désignent les désirs humains, car chaque désir est plus large que la mer. Le fer désigne l'entendement humain, aigu comme le fer; les sept années, les sept sciences. Cela signifie que, même avec tout cela, il ne peut jamais atteindre les profondeurs du savoir. »

Le roi dit aux Juifs : « Je vois que vos paroles sont bonnes, mais qu'elles ne constituent pas des preuves décisives. Puisqu'il en est ainsi, nous, en tant que chrétiens, demeurerons dans ce que nous avons reçu pour vrai, et vous dans ce que vous croyez vrai. Vous recevrez une récompense, puisque votre intention est dirigée vers Dieu; et si une démonstration vous faisait connaître le contraire de ce que vous suivez, vous

vous rallieriez à nous. » Le chrétien dit : « Ce n'est pas ainsi qu'ils nous jugent. L'un de leurs sages a dit que nous sommes comme des aveugles : nous visons la voie royale, mais nous nous égarons et tombons dans les abîmes. » Le roi répondit : « Cela n'a rien d'étonnant, car le sage a dit que les religions ne se maintiennent que par les représentations que chacun s'en fait. Cependant, je les châtierai si tu me jures de ne pas dire contre eux davantage que ce qui vient d'être dit. » Le chrétien répondit : « Par la vie de mon seigneur et par sa couronne, si les eaux de la mer étaient de l'encre et les forêts des plumes, cela ne suffirait pas à écrire tout le mal que j'ai dit contre eux. » Le roi répondit : « Voilà l'œuvre de l'imagination dont je t'ai parlé. Et maintenant, venons-en, etc. » Je n'ai pu transcrire ce qui manque, car l'écriture était si effacée qu'elle ne se laissait pas lire.



David et la musique des Psaumes

David jouant de la lyre, Psautier de Paris, Constantinople, Xe siècle. La personnification de la Mélodie se tient derrière lui. Cette ouverture du psautier accompagne le débat sur les interprétations des Psaumes ; elle ne représente pas les interlocuteurs du dialogue. [provenance]

# Commentaire historique

## Une controverse sans date assurée

Le dialogue n'identifie le souverain que comme Alphonse de Portugal. Les deux interlocuteurs restent anonymes et aucun lieu ni millésime n'est donné. Il n'a donc pas été possible de retrouver une séance historique précise à partir de ces seuls éléments. En revanche, les textes dont ils débattent sont identifiables. Le début porte sur le Psaume 22 de la numérotation hébraïque, 21 dans la Septante et la tradition latine. Ses premiers mots se retrouvent dans les récits évangéliques de la crucifixion, Matthieu 27,46 et Marc 15,34. Le dialogue transmet les interprétations rivales de ses personnages ; il ne constitue pas un procès-verbal de l'exécution de Jésus. Le propos du personnage chrétien attribuant aux « Juifs » les clous de la crucifixion simplifie également les acteurs du récit évangélique : Marc 15:15–24 distingue la décision de Pilate et l'action des soldats ; Jean 19:23 nomme expressément les soldats comme ceux qui ont crucifié Jésus. [E1744 ; S134 ; S138 ; S139]

## La lecture des mains et des pieds

L'accusation visant Jérôme demande une correction historique. La Septante présente déjà le grec ōryxan, « ils ont creusé / percé », au Psaume 21,17 : cette lecture ne commence donc pas avec Jérôme. En outre, son Psautier traduit de l'hébreu donne vinxerunt, « ils ont lié », et non le foderunt du psautier latin courant issu de la tradition grecque. La polémique du récit simplifie ainsi une histoire de traductions plus ancienne et plus complexe. La lecture hébraïque ka'ari, « comme un lion », et les versions verbales doivent être comparées comme des états textuels différents. Le commentaire établit leur existence ; il ne transforme pas l'accusation d'un personnage en conclusion sur les intentions d'un traducteur. [S134 ; S135 ; H1928]

## Les récits talmudiques et leur réemploi

La grenouille de la taille de soixante maisons, le serpent et le corbeau sont bien présents dans Bava Batra 73b. Le même ensemble de récits rapporte l'objet de charpentier tombé dans l'eau ; les grandes vagues appartiennent à 73a. Ibn Verga transmet donc des allusions à des passages précis, suivies d'une interprétation philosophique qui n'est pas simplement le texte de ces récits. Le jeu sur gever, homme ou coq, possède un appui lexical dans Yoma 20b. Les versets parodiés viennent de Lamentations 3,1–8. Enfin, la dernière phrase du copiste explique matériellement l'interruption de la pièce : l'écriture de l'exemplaire qu'il utilisait était effacée. Aucune fin n'a été ajoutée à partir d'une reconstruction conjecturale. [S136 ; S137 ; E1744 ; H1928]

## Le Psaume 22 dans son déroulement et dans la Passion

La discussion sélectionne plusieurs images d'un même poème : l'abandon, les taureaux, les chiens, les mains et les pieds, puis l'annonce aux générations futures. Le Psaume 22 passe cependant de l'appel au secours, versets 2–22, à la louange publique et à la transmission du récit aux descendants, versets 23–32. Cette progression explique que les interlocuteurs puissent disputer à la fois de la souffrance et de la délivrance. Le lien avec les Évangiles est plus précis qu'une simple ressemblance de thème : Marc 15,34 reprend le cri initial du psaume, et Marc 15,24 rapporte le partage des vêtements par tirage au sort, correspondant au Psaume 22,19. Ces points établissent un réemploi textuel dans le récit de la Passion ; ils ne démontrent pas à eux seuls chacune des identifications proposées dans le dialogue, notamment celles des animaux avec des catégories d'adversaires. [S140 ; S138]

## Du contexte du Temple à la parodie du coq

Le jeu sur gever (homme ; dans certains emplois, coq) provient d'une discussion technique sur l'horaire du service du Temple. En Yoma 20b, Rav comprend l'expression comme l'appel d'un homme chargé d'annoncer le service ; Rabbi Sheila la comprend comme le chant du coq. La page conserve des traditions à l'appui de chacune des deux lectures. Ce débat ne porte pas sur Lamentations 3. Le personnage de Verga déplace cette possibilité lexicale vers le début de la lamentation, puis associe ses images — obscurité, peau, os, enfermement — aux préparatifs d'un repas. On peut ainsi identifier exactement la matière biblique et le point d'appui talmudique de la parodie sans attribuer celle-ci au Talmud. [S137 ; S141]

## Le récit merveilleux avant son interprétation philosophique

Bava Batra 73b attribue la scène de la grenouille à Rabbah bar bar Hana : sa taille est comparée à la forteresse d'Hagronia, évaluée à soixante maisons ; viennent ensuite le serpent, le corbeau et l'arbre assez fort pour les porter. La page poursuit avec d'autres voyages merveilleux. Elle ne présente pas explicitement cette suite comme les trois sciences de la nature, des mathématiques et du divin. Le dialogue construit son interprétation en lui associant d'autres textes : les soixante reines de Cantique 6,8, les cheveux noirs comme un corbeau de Cantique 5,11 et l'arbre de vie de Proverbes 3,18. Dans leur contexte biblique, les deux premières images décrivent l'amour et la beauté, tandis que la troisième désigne la sagesse. Leur réunion dans le récit constitue une étape supplémentaire de lecture allégorique. [S136 ; S142 ; S143]

# Choix de traduction

## La vie et les lettres hébraïques

Dans la citation sur la mort volontaire, nefesh (נפש) signifie ici la vie ; « il n'a pas conservé sa vie » rend le raisonnement plus clairement que « son âme ne vécut pas ». Ka'ari (כארי) signifie « comme un lion » ; aleph (א), yod (י) et vav (ו) sont des lettres, non des mots supplémentaires à traduire. Pour le Psaume 4, l'espagnol donne le passage incompréhensible « mon foie et mon cœur » : l'hébreu et Wiener permettent de retrouver l'opposition entre « mon honneur livré à l'infamie » et « le cœur endurci ». Cette correction porte sur la citation, non sur la validité de l'argument de son auteur. [E1744 ; H1928 ; G1856]

## Passage sur la création et l'incarnation omis par l'espagnol

Après l'histoire du cercle tracé par le lion, l'hébreu et Wiener conservent ce développement absent de l'espagnol : « Le chrétien dit : "Même si le psaume ne permet pas de conclure, pourquoi ne croyez-vous pas en notre Messie, alors que vous croyez une chose plus extraordinaire encore, la création à partir du néant, bien qu'Aristote ait apporté des preuves de l'éternité du monde ?" Le Juif répondit : "Cette question fut déjà posée devant le roi don Jean d'Aragon. Un grand savant des nôtres répondit que les preuves d'Aristote ne sont pas décisives. En outre, il convient de croire une chose extraordinaire si elle manifeste la puissance de Dieu ; or la création à partir du néant manifeste sa puissance absolue. Mais dire que Dieu s'est revêtu de chair semblerait introduire une imperfection en lui, puisque nous ferions de celui qui est Dieu un être qui ne l'est pas. De plus, s'il s'est revêtu de chair pour subir une peine infinie à cause du péché d'Adam contre l'Infini, qui a subi cette peine ? La partie divine ? C'est impossible, puisqu'elle ne peut mourir. La partie charnelle ? Mais la chair est finie : comment aurait-elle subi une peine infinie ?" Le roi dit : "On peut soulever des objections à ces arguments ; je les présenterai à la fin de notre entretien. Je dis seulement que, puisque vous avez coutume de dire des choses fausses et vaines, on vous tient pour menteurs en toute matière." » Le roi aborde ensuite les récits talmudiques conservés dans l'espagnol. [H1928 ; G1856 ; E1744]

## La musique et deux listes abrégées

L'hébreu nevel (נבל, instrument à cordes, généralement harpe) et la Harfe de Wiener conduisent à retenir « harpe », plutôt que la « cornemuse » de l'espagnol gayta. Ce choix garde un instrument à cordes, cohérent avec l'image musicale du psaume qui suit ; il n'établit pas la forme exacte de l'instrument antique. Dans la liste souterraine, l'espagnol réduit le fer et le cuivre à metal ; l'hébreu et Wiener les distinguent, ce qui restitue les onze éléments annoncés. Dans la liste végétale, l'espagnol annonce cinq catégories mais en omet deux. La lec-

ture complète, rétablie dans le corps, est : « herbe portant semence, herbe sans semence, arbre fruitier, arbre sans fruits et arbre de nature composée ». Les totaux transmis ne sont pas recalculés silencieusement. [E1744 ; H1928 ; G1856]

## Animaux, pierres et science des astres

Timsah est le nom arabe du crocodile, que le récit classe avec les grenouilles. L'espagnol donne « mâchoire supérieure » pour celle que les autres animaux remuent ; la variante inférieure de l'hébreu, confirmée par Wiener, est retenue. Le récit ne devient pas pour autant une description zoologique moderne. L'onyx suit shoham (שהם, pierre généralement rendue « onyx ») en hébreu et Onyx chez Wiener, contre le « cristal » espagnol : les deux premiers désignent la même pierre, sans que la liste soit transformée en minéralogie moderne. La science mathématique suit l'hébreu limoudit (לימודית, « mathématique ») ; Wiener rend ici cette science par son application à l'astronomie, et l'espagnol parle d'astrologie. Le sens large de l'hébreu est retenu : le serpent s'enroule comme le ciel et représente cette science dans le classement entre la nature et la science divine. Enfin, le développement promis porte sur les propriétés particulières déjà mentionnées, ce que l'hébreu et l'allemand rendent plus net que l'espagnol. [E1744 ; H1928 ; G1856]

## Autres formulations supplémentaires

L'hébreu fait dire au roi : « Ô Juif plein de ruses, comment as-tu évité de répondre à l'essentiel ? » L'espagnol conserve la question sans l'interpellation. Après les trois cents parasanges entre les vagues, l'hébreu et Wiener ajoutent : « C'est faux, car cette mer entière ne mesure pas trois cents parasanges. » Le dernier serment est également plus développé : « Si les eaux de la mer étaient de l'encre, les cieux du papier et les arbres de la forêt des plumes… » L'espagnol omet le papier céleste. Les parasanges sont des unités anciennes de distance ; l'espagnol les rend par leguas, « lieues », sans fournir une équivalence mesurable certaine. [E1744 ; H1928 ; G1856]

Éditions confrontées pour ce récit : E1744, p. 128–135 ; H1928, section 32b ; G1856, p. 120–127.

Récit XXXIII

# Une catastrophe à Fès laissée sans récit

La trente-troisième persécution eut lieu dans la grande ville de Fès. Un grand désastre s'y produisit. N'en ayant pas trouvé de relation suffisamment établie, je ne le raconte pas ici : j'ai vu des versions fort divergentes. Les rapporter toutes épuiserait le narrateur, alors que les faits ne sont pas établis.



Feuillet coranique du Maghreb

Feuillet coranique d'Afrique du Nord, vers 1250–1300. Encre, couleurs et or sur parchemin ; Metropolitan Museum of Art, no 37.21. Une page de la culture manuscrite maghrébine, placée auprès du récit de Fès ; elle ne représente pas la catastrophe évoquée. [provenance]

# Commentaire historique

## Une mémoire ancienne de Fès, sans événement identifié

La complainte Ahah yarad d'Abraham ibn Ezra nomme expressément la communauté de Fès parmi celles que frappent les violences au Maghreb. Elle fournit donc une source juive ancienne et indépendante pour la mémoire d'une catastrophe dans cette ville. Mais elle ne permet pas de dater automatiquement le récit d'Ibn Verga : celui-ci ne donne ni souverain, ni année, ni circonstance distinctive. Identifier son désastre à l'époque almohade, ou à une crise ultérieure, dépasserait les indices transmis. Le fait certain, dans ce récit, est aussi documentaire : le compilateur signale des relations incompatibles et refuse d'en tirer un récit assuré. Il ne manque pas ici une page que l'on pourrait compléter; il exprime une réserve. La confrontation externe retrouve un contexte de persécution à Fès, mais pas l'épisode précis dont il a écarté les détails. [S144 ; E1744 ; H1928 ; G1856]

## Ce que la complainte permet réellement de documenter

Le poème d'Abraham ibn Ezra associe Fès à Sijilmassa, Marrakech, Tlemcen, Ceuta, Meknès et au Draa. Sa géographie est celle d'un ensemble de communautés du Maghreb, relié dans le même poème aux centres de la péninsule Ibérique. La strophe de Fès parle de la communauté livrée au pillage; les lignes voisines déplorent la disparition de maîtres et de lieux d'étude. Elle atteste donc une mémoire de rupture de la vie communautaire et savante, et pas seulement une allusion indéterminée à une ville en deuil. Ce document aide à replacer Fès dans les réseaux culturels que les compilateurs juifs cherchaient à conserver par l'écrit. Il ne donne cependant pas les circonstances singulières que Verga déclare avoir renoncé à raconter. L'ouverture de la complainte reprend Lamentations 1,16, où Jérusalem personnifiée pleure ses enfants et l'absence de consolateur. Le poète applique cette langue de la perte de Jérusalem à des villes médiévales nommées. Il s'agit d'un réemploi littéraire et liturgique explicite; ni Fès ni sa catastrophe ne sont racontées dans ce verset biblique. [S144 ; S145]

# Choix de traduction

### Une relation suffisamment établie

Pris isolément, l'espagnol et l'hébreu disent « je ne l'ai pas trouvé écrit », avant de mentionner plusieurs relations écrites. Wiener explicite le sens par « rien de certain consigné ». La traduction retient cette précision, que justifie la conclusion sur la vérification : ce qui manque est un récit établi, et non tout écrit. La dernière phrase suit l'hébreu, qui relie la lassitude du narrateur à l'incertitude des nombreuses versions. L'espagnol en fait une maxime générale : « Celui qui écrit sans avoir vérifié les faits travaille en vain. » La lecture hébraïque est préférée parce qu'elle prolonge précisément la difficulté documentaire décrite dans la phrase précédente. [E1744 ; H1928 ; G1856]

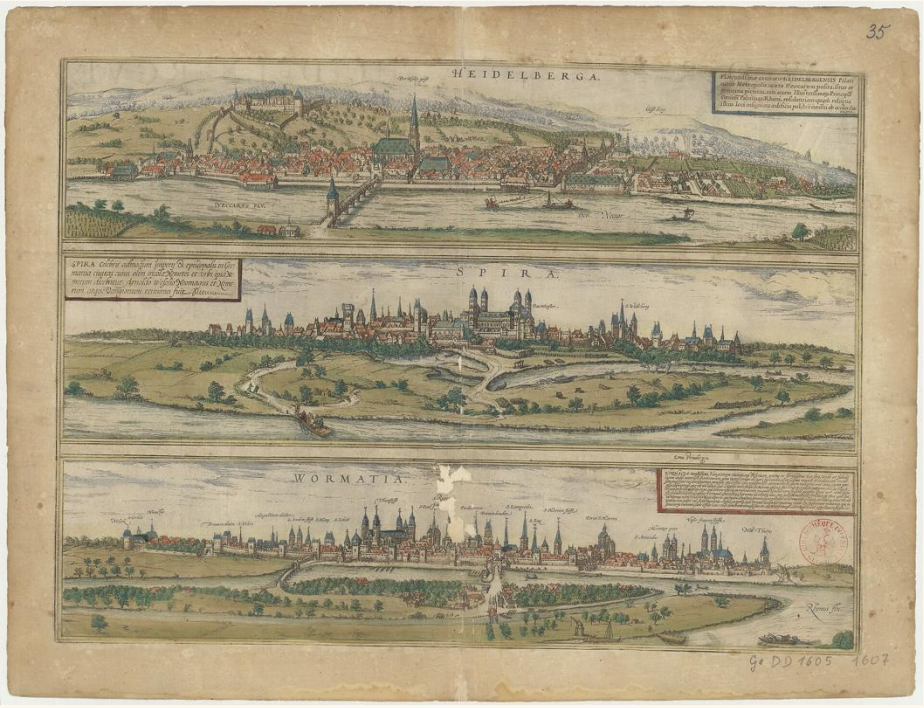
Éditions confrontées pour ce récit : E1744, p. 135–135 ; H1928, section 33 ; G1856, p. 127–128.

Récit XXXIV

# Un ultimatum et la ville incendiée

Lors de la trente-quatrième, dans une ville d'Allemagne, les chrétiens se soulevèrent et rassemblèrent les Juifs. Ils leur dirent de recevoir la loi chrétienne dans les trois jours; faute de quoi ils devaient savoir sans nul doute qu'ils seraient tous passés au fil de l'épée, sans qu'aucun en réchappât. Les Juifs se réunirent, se couvrirent de sacs et de cendres; ils jeûnèrent et crièrent vers Dieu. Au bout des trois jours, voyant qu'ils n'étaient pas secourus du ciel, ils convinrent tous de mourir. Les jeunes gens dirent : « Nous nous vengerons de nos ennemis, puis nous mourrons pour sanctifier le Nom de Dieu (qiddoush ha-Shem, קידוש השם). »

Le matin, tous les chrétiens se réunirent au lieu où se trouvaient les juges, attendant que les Juifs viennent recevoir le baptême. Chacun devait en prendre un chez lui et lui enseigner leur loi et ses fondements. Les jeunes gens d'Israël se levèrent, leurs épées cachées sous leurs vêtements, et allèrent à la porte du lieu convenu : ils ne laissèrent vivant aucun des chrétiens. Avant de partir, ils avaient ordonné à leurs femmes de mettre le feu en quatre endroits de la ville. Il n'y avait personne pour l'éteindre, puisque les chrétiens se trouvaient dans la maison où ils les attendaient. Toute la ville fut brûlée, et les Juifs avec eux. J'ai entendu cela de la bouche d'un savant allemand venu comme émissaire.




Trois villes du Rhin

Heidelberg, Spire et Worms, planche d'une édition de 1645 reprenant les vues de Braun et Hogenberg. Worms figure dans le registre inférieur. Le commentaire rapproche ce récit de traditions sur les violences de 1096 ; la gravure montre un paysage urbain beaucoup plus tardif. [provenance]

# Commentaire historique

## Un parallèle précis dans les récits de 1096

Le récit d'Éliézer bar Nathan sur les persécutions de 1096 rapporte, à Worms, le cas de Simḥa, conduit dans une église pour être baptisé. Il sort un couteau et tue un parent de l'évêque, avant d'être tué. Ce passage offre un parallèle ancien précis au motif d'une arme cachée et d'une riposte au moment de la conversion imposée. Il ne décrit cependant ni l'extermination d'une assemblée de juges ni un incendie coordonné aux quatre coins d'une ville. La parenté de certains gestes ne suffit donc pas à nommer Worms dans la traduction. Ibn Verga transmet ici une autre relation, ou une autre forme de la tradition, reçue selon ses propres mots d'un savant allemand. [S146 ; E1744 ; H1928]

## Ce que la transmission permet de localiser

Les trois versions comparées situent l'affaire dans une ville allemande sans la nommer. Aucun roi, magistrat ou émissaire n'est identifié par son nom. L'allemand traduit le lieu de réunion par Rathaus, « hôtel de ville » ; l'hébreu dit seulement le lieu où les juges se réunissent. La scène peut donc être située dans un cadre urbain et judiciaire, mais pas dans un édifice retrouvé par les archives. Les trois jours de délai, le rôle des femmes dans l'incendie et l'absence finale de survivants appartiennent aux éléments transmis par ce récit ; le parallèle de 1096 ne les vérifie pas. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; S146]

## La scène de Worms dans son déroulement propre

La chronique d'Éliézer distingue deux attaques à Worms en mai 1096. Les premières victimes sont celles qui sont restées chez elles ; d'autres se sont réfugiées dans les bâtiments de l'évêque, puis sont à leur tour attaquées une semaine plus tard. L'édition situe ces deux moments aux 18 et 25 mai. C'est dans ce second ensemble que se trouve l'épisode de Simḥa : mené à l'église, il dissimule son intention jusqu'à l'entrée, puis frappe avec le couteau gardé sur lui un parent de l'évêque. Il est aussitôt mis en pièces. Le rapprochement avec Verga porte ainsi sur une séquence complète — conversion attendue, approche apparemment docile, arme cachée, attaque et mort de l'agresseur — déjà transmise par une chronique médiévale. En revanche, la ville incendiée et l'action collective des jeunes gens ne figurent pas dans cette scène de Worms. Il est possible de retrouver un antécédent narratif précis sans donner le nom de Simḥa au groupe anonyme de Verga. [S146]

## Le jeûne de trois jours et le livre d'Esther

Le rassemblement, le jeûne et l'attente de trois jours peuvent être rapprochés d'Esther 4,16 : avant de se présenter au roi, Esther demande aux Juifs de Suse de ne manger ni boire pendant trois jours. La durée et la préparation collective se correspondent. La suite diverge : dans Esther, une démarche auprès du roi ouvre la délivrance ; chez Verga, l'absence de secours précède une attaque armée. C'est un cadre biblique de supplication comparable, non le même événement ni une source qui confirmerait l'incendie. [S147]

# Choix de traduction

### Le lieu de réunion et l'émissaire

« Le lieu où se trouvaient les juges » respecte la précision commune de l'espagnol et de l'hébreu ; « hôtel de ville », chez Wiener, est une interprétation plus étroite. À la fin, shaliaḥ (שליח, envoyé ou émissaire) ne permet pas de savoir s'il s'agissait d'un ambassadeur diplomatique ou d'un représentant communautaire. « Émissaire » garde cette ouverture. [E1744 ; H1928 ; G1856]

Éditions confrontées pour ce récit : E1744, p. 135–136 ; H1928, section 34 ; G1856, p. 128–128.

Récit XXXV

# La torche et le gouverneur

Pour la trente-cinquième, j'ai aussi entendu d'un kabbaliste (spécialiste de la tradition mystique juive) venu de France que, dans une ville appelée Bodon, un décret fut publié : on alluma une torche de cire, on la plaça sur la place de la ville et l'on proclama que tout Juif qui viendrait se faire chrétien avant que cette torche ne fût consumée serait reçu, mais que celui qui viendrait après serait brûlé. Tous demeurèrent fermes dans la Loi et furent brûlés avec leurs enfants. Il y avait parmi eux un homme d'une grande force et d'un grand savoir, aimé du gouverneur de la ville. Celui-ci le fit appeler et lui demanda de se faire chrétien : il l'honorerait et lui donnerait la plus haute charge possible. Le Juif lui répondit : « Quel honneur peux-tu me donner qui se compare à celui que me fera le Seigneur des âmes si je ne me fais pas chrétien ? » Le gouverneur s'emporta contre lui et commença à insulter sa loi.

Après cela, le Juif dit : « Je n'ai pas l'intention de me faire chrétien ; mais il est possible qu'en voyant le grand feu où l'on doit me brûler, je prenne peur et me ravise. Ordonne donc, seigneur, que l'on fasse un grand feu sur la place, et viens avec moi près de lui. Peut-être, à cette heure, Dieu mettra-t-il dans mon cœur ce que tu souhaites. » Le gouverneur dit : « Tu parles bien. » Il ordonna qu'on le fît et alla avec lui. Lorsque le Juif se vit près du bûcher, comme il était fort, il saisit le gouverneur : il l'entraîna dans le feu, et tous deux y moururent.

# Commentaire historique

## Bodon reste à identifier

L'espagnol donne Bodon, l'hébreu בודון et Wiener Beaudun. Ces graphies ne constituent pas trois localisations indépendantes : elles transmettent le même nom incertain. Le fait que l'informateur soit venu de France ne prouve pas que la ville se trouve en France. Aucun acte daté ni autre récit consulté n'a réuni les trois traits distinctifs de cette scène : le délai mesuré par une torche, l'offre d'une haute charge et la mort du gouverneur entraîné dans le feu. Il est donc préférable de garder le nom transmis, sans le remplacer par une ville moderne supposée. [E1744 ; H1928 ; G1856]

## Un rapprochement documenté, mais distinct : Blois

Les relations hébraïques du supplice de Blois, en 1171, décrivent elles aussi le refus de la conversion et la mise au feu de prisonniers juifs. La relation imprimée par Neubauer et Stern donne le 20 sivan 4931 et nomme des victimes, dont Juda bar Aaron ; elle rapporte aussi les informations reçues de personnes présentes. Le passage est utile pour replacer le récit de Bodon parmi des traditions médiévales de supplice et de résistance au baptême. Mais son déroulement est différent : il n'atteste ni la torche faisant office d'horloge ni la mort du gouverneur. Blois est donc un parallèle historique, non l'identification acquise de Bodon. [S146 ; E1744]

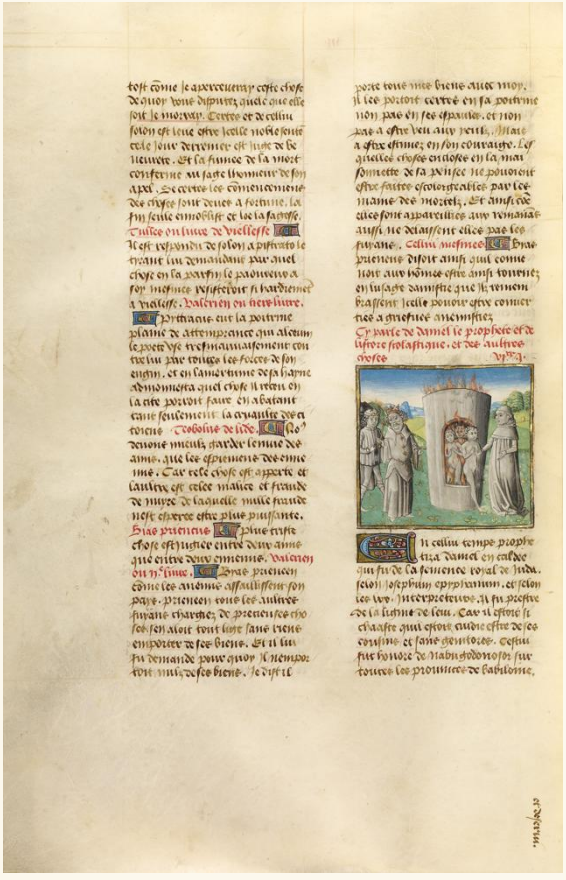
## Les personnes et les gestes conservés dans le dossier de Blois

La relation de Blois est transmise comme une lettre de la communauté d'Orléans, rédigée à la demande du maître Jacob. Elle donne un cadre daté au supplice : le 20 sivan 4931, soit le 26 mai 1171 selon l'édition. Elle évoque un chant commun, puis trois hommes dont les liens sont défaits : Juda bar Aaron et les deux prêtres Jeḥiel bar David et Yeqoutiel bar Juda. Sortis du feu, ils sont frappés à mort ; leurs corps y sont ensuite rejetés. Le comte est Thibaut V de Blois. Ces détails permettent de distinguer un gouvernant responsable de l'exécution, des serviteurs chargés de la mener à bien et des prisonniers nommés. Dans cette relation, aucun gouverneur ne meurt entraîné par un condamné. Le récit de Bodon conserve donc une autre conclusion, même si les deux textes mettent en scène le refus du baptême devant un bûcher. [S146]

## La mort partagée avec l'adversaire : le parallèle de Samson

Le dernier geste du personnage de Verga évoque un épisode biblique déterminé : en Juges 16,23–30, Samson, exhibé devant les Philistins, retrouve sa force et fait tomber l'édifice sur lui-même et sur l'assemblée. La force physique, la proximité recherchée et la décision d'entraîner l'adversaire dans sa mort offrent des correspondances. Le moyen employé et les ac-

teurs différent : le feu et un gouverneur chez Verga, les piliers du temple de Dagon et une foule dans les Juges. Ce rapprochement relève de la forme narrative ; le texte de Verga ne cite pas Samson et ne permet pas de démontrer un emprunt direct. [S148]



Les trois Hébreux dans la fournaise

Les trois jeunes Hébreux dans la fournaise de Daniel 3. Miroir historial, Gand, vers 1475 ; Getty, Ms. Ludwig XIII 5, vol. 1, f. 144v. Une image médiévale de la fidélité sous la menace éclaire le langage religieux des récits 34–36. [provenance]

# Choix de traduction

### Force physique et dernière action

« Vaillant » pouvait suggérer seulement le courage. L'hébreu, puis la reprise explicite de la force physique, et l'allemand Körper und Geist soutiennent « d'une grande force et d'un grand savoir ». L'espagnol dit que les deux hommes allèrent dans le feu ; l'hébreu précise que le Juif y jeta le gouverneur et se jeta sur lui. La traduction « l'entraîna dans le feu » rend le geste commun, sans imposer une chorégraphie plus précise que celle de l'espagnol. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Les honneurs promis

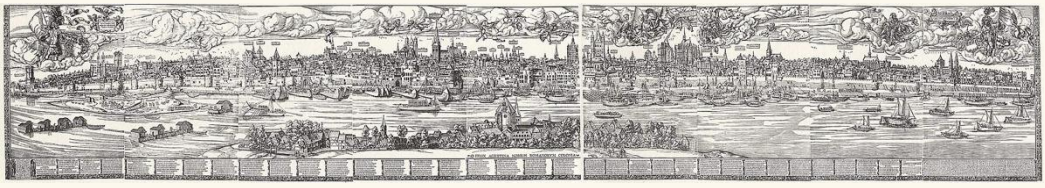
L'espagnol promet la plus haute charge possible ; l'hébreu et l'allemand parlent d'honneurs et de pouvoir sans précédent. La formulation espagnole est conservée parce qu'elle exprime clairement l'offre d'une fonction, mais sa précision institutionnelle n'est confirmée par aucun acte. Dans les deux autres versions : « Je te donnerai des honneurs et une autorité dont on n'a jamais entendu parler. » [E1744 ; H1928 ; G1856]

Éditions confrontées pour ce récit : E1744, p. 136–137 ; H1928, section 35 ; G1856, p. 128–129.

Récit XXXVI

# La communauté et la sépulture refusée

La trente-sixième eut lieu dans une ville d'Allemagne, où il fut décrété que tous les Juifs changeraient de loi dans les trois jours ; s'ils refusaient, on les brûlerait tous. Les malheureux se réunirent et jeûnèrent trois jours. Ils convinrent que, s'ils n'avaient pas obtenu de secours divin au troisième jour, ils viendraient à la maison de la communauté et s'égorgeraient les uns les autres, pour ne pas mourir de la main de leurs ennemis. Celui qui n'en aurait pas le courage demanderait au desservant de la synagogue (shammash, שמש, serviteur de la communauté) de l'égorger. Ainsi fut fait : ils égorgèrent d'abord leurs femmes et leurs enfants. Le desservant demeura seul ; il se passa le couteau sur le cou et mourut. Au matin du quatrième jour, les chrétiens vinrent aux portes des Juifs pour connaître leur intention. Ils ne trouvèrent dans les maisons ni homme ni femme. Ils allèrent à la synagogue et les trouvèrent tous égorgés. Ils rendirent compte de l'affaire au roi, qui ordonna qu'on ne leur donnât pas de sépulture, mais qu'on les jetât aux chiens des champs. Certains Allemands tiennent par tradition qu'une montagne tomba sur eux et qu'ils y demeurèrent ensevelis. Que le mérite de ceux-ci et de leurs semblables demeure pour la descendance d'Israël en tout lieu. Amen.



Cologne sur le Rhin

Anton Woensam, vue de Cologne, 1531. Le panorama situe le milieu rhénan des traditions de persécution examinées dans le commentaire. Il ne représente pas le massacre ni le lieu exact, resté incertain, où le récit place le refus de sépulture. [provenance]

# Commentaire historique

## Le desservant de la synagogue dans une tradition antérieure

Un parallèle particulièrement proche figure dans le récit d'Éliézer bar Nathan sur les réfugiés de Cologne en 1096. À Wevelinghofen, Samuel bar Yeḥiel demande au desservant Menaḥem de le tuer après la mort de son fils ; Menaḥem se donne ensuite la mort. La même chronique décrit aussi un groupe enfermé à Altenahr et un dernier homme qui meurt après avoir tué ses compagnons. Ces passages fournissent des antécédents précis aux rôles du desservant et du dernier survivant. Ils ne suffisent pourtant pas à confondre les épisodes : les lieux, les personnes et les circonstances de ces chroniques ne sont pas donnés par Ibn Verga. [S146 ; H1928]

## Le refus de sépulture et la tradition de la montagne

Ibn Verga distingue lui-même la mort dans la synagogue de l'ensevelissement sous une montagne, reçu selon lui de « certains Allemands ». Aucun nom de roi ni ordre écrit de refus de sépulture n'est fourni. La chronique de 1096 consultée dit au contraire, à propos de plusieurs groupes, que les morts furent enterrés. Il faut donc conserver la singularité du récit : l'ensevelissement miraculeux n'est ni confirmé par cette source ni à remplacer par elle. Il demeure une tradition rapportée, dont l'emplacement et la date n'ont pas été établis. [S146 ; E1744 ; H1928 ; G1856]

## Les réfugiés de Cologne et les personnes identifiables

Éliézer replace ces morts dans le déplacement des Juifs de Cologne vers plusieurs localités où l'évêque espérait les protéger. À Wevelinghofen, à la fin de juin 1096, le récit distingue Samuel bar Yeḥiel, son fils et Menaḥem, desservant de la synagogue. Le père tue son fils, demande à Menaḥem de le tuer à son tour, et celui-ci se jette ensuite sur son épée. À Altenahr, une autre scène nomme cinq hommes chargés de tuer le groupe enfermé ; le dernier, Pierre, tue ses quatre compagnons puis se précipite d'une tour. Les survivants blessés sont aussi mentionnés. Ces détails montrent comment les rôles du dernier exécuteur et du serviteur communautaire existaient déjà dans plusieurs traditions localisées. Chez Verga, ils sont réunis dans une scène plus brève à la synagogue, suivie d'un épisode de sépulture distinct. [S146]

## La ligature d'Isaac et les morts sans sépulture

Le langage sacrificiel de la chronique d'Éliézer, avec le père, le fils et le couteau, permet un rapprochement avec Genèse 22,1–19, la ligature d'Isaac. Une différence capitale doit être conservée : en Genèse 22,11–13, l'ordre divin arrête le geste d'Abraham et un bélier est offert à la place du fils ; les scènes médiévales rapportent au contraire des morts accomplies. Pour la seconde moitié du récit de Verga, Psaume 79,1–4 offre un parallèle verbal plus proche : Jérusalem dévastée, des corps abandonnés aux bêtes et personne pour les enterrer. Ce psaume exprime un deuil collectif et ne rapporte pas la chute d'une montagne. On peut ainsi identifier deux registres bibliques de la mémoire du désastre sans transformer ces textes en confirmations des gestes ou du miracle médiévaux. [S149 ; S150 ; S146]

# Choix de traduction

### Deux jours ou trois jours de jeûne

L'espagnol donne deux jours de jeûne, puis une attente jusqu'au troisième jour ; l'hébreu et Wiener donnent trois jours. On retient les trois jours du texte hébreu, confirmé par l'allemand : le jeûne couvre ainsi tout le délai annoncé avant la venue des chrétiens au quatrième jour. Cela reste un choix textuel, car aucune source extérieure ne détermine la durée de cet épisode anonyme. La variante espagnole est : « Ils se réunirent et jeûnèrent deux jours. Ils convinrent que, s'ils n'avaient pas obtenu de secours divin au troisième jour… » [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Le quatrième jour ou le mercredi

Yom revi'i (יום רביעי) signifie soit « quatrième jour », soit « mercredi ». L'espagnol choisit le quatrième jour, en lien avec le délai ; Wiener précise le mercredi. Faute de date ou de semaine déterminée, « le quatrième jour » est retenu : c'est la lecture qui demande le moins d'informations absentes du récit. [E1744 ; H1928 ; G1856]

Éditions confrontées pour ce récit : E1744, p. 137–138 ; H1928, section 36 ; G1856, p. 129–130.

Récit XXXVII

# Le prestige périlleux du médecin royal

La trente-septième eut lieu à Grenade. J'ai entendu raconter l'affaire ainsi : en ce temps-là, il y avait là un médecin du roi, appelé rabbi Isaac Hamon, qui se rendait chaque jour au palais. Un jour, il vit des Maures se quereller ; il voulut rebrousser chemin, mais ne le put. Comme il allait passer, l'un d'eux dit à ceux qui se querellaient : « Par la vie de Mahomet, laisse ton compagnon et ne le poursuis pas ! » Mais l'homme refusa. L'autre reprit : « Par la vie du médecin du roi, laisse-le ! » Il le laissa aussitôt.

Les Maures se rassemblèrent et dirent : « C'en est fait de notre religion ! Elle est tombée dans un discrédit indicible : on a juré par la vie de notre prophète, et l'on n'a pas écouté ; on a juré par la vie d'un Juif, et l'on a obéi. Ceux-ci ont relevé la tête : levons-nous et montrons notre force ! » Ils se soulevèrent, prirent leurs épées et ne laissèrent aucun Juif en vie, sauf quelques notables qui se réfugièrent au palais et y furent sauvés. Depuis ce jour, tous les médecins juifs de cet endroit s'engagèrent à ne pas monter à cheval, à ne pas porter de soie et à ne pas faire montre de puissance lorsqu'ils se rendaient sur la place de la ville, soit pour que les Maures ne les enviassent pas, soit en signe de deuil pour leurs frères qui y étaient morts.

# Commentaire historique

## Une cour musulmane de Grenade, sans règne identifié

Isaac Hamon est le seul personnage nommé. Le récit ne fournit ni année ni nom du souverain. Il ne faut donc pas le confondre avec le massacre de Grenade du récit V, qui concerne Joseph ibn Nagrela. Le texte décrit ici un médecin de cour, l'influence attachée à sa personne et un refuge dans le palais. Les biographies qui reprennent l'anecdote d'Ibn Verga ne constituent pas une deuxième attestation de son déroulement. Les recherches effectuées n'ont pas identifié une chronique de cour ou un acte indépendant confirmant la querelle, les paroles échangées et l'émeute comme un même événement daté. [E1744 ; H1928 ; G1856]

## Autorité et signes de statut : un contexte documentaire

Les capitulations de Grenade de 1491, dans le texte rapporté par Mármol, distinguent explicitement les Juifs des musulmans à propos des signes vestimentaires et leur interdisent l'autorité sur ces derniers ainsi que la perception des revenus. Ces dispositions montrent que le statut public et l'exercice d'une autorité étaient des sujets politiquement sensibles à la fin du royaume. Elles ne sont toutefois ni un règlement des médecins ni l'ordonnance dont découlerait le récit. Chez Ibn Verga, le renoncement au cheval et à la soie est un engagement pris par les médecins eux-mêmes, avec deux explications proposées : éviter l'envie ou porter le deuil. Cette distinction empêche de transformer une pratique commémorée en mesure royale retrouvée. [S151 ; E1744 ; H1928]

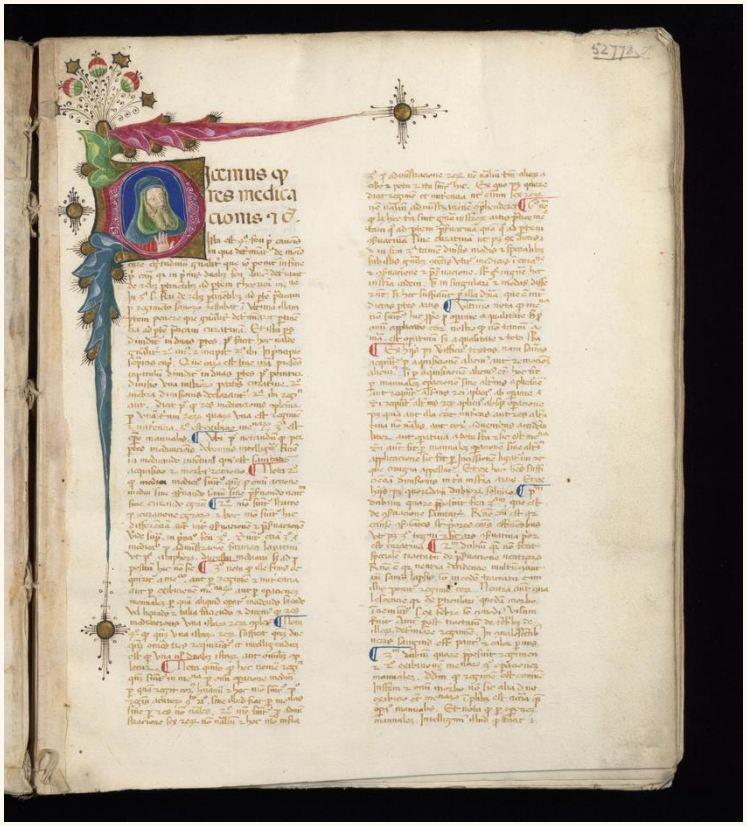
## Le médecin de cour : une comparaison ancienne et localisée

Benjamin de Tudèle décrit à Constantinople un autre médecin juif, Salomon l'Égyptien, seul autorisé parmi ses coreligionnaires à monter à cheval. Il ajoute que son accès au souverain obtient des allègements pour la communauté de Péra. Cette description donne un parallèle précis à la position sociale d'Isaac Hamon : un privilège attaché au service médical, visible dans l'espace public, et une capacité d'intercession auprès du pouvoir. Les deux hommes et les deux villes doivent rester distincts. Benjamin ne raconte pas la querelle de Grenade, et l'anecdote de Verga ne peut être datée par le séjour du voyageur. Le rapprochement éclaire une fonction, celle du médecin intermédiaire entre une cour et sa communauté, au moyen d'un exemple nommé. [S113]

## Lire les capitulations dans le bon sens chronologique

Les clauses de 1491 règlent les conditions du changement de souveraineté à Grenade. Elles promettent aux musulmans la conservation de leur culte, de leurs juges, de leurs biens et de leurs chevaux; elles précisent aussi qu'ils ne porteront pas les marques vestimentaires des Juifs. La disposition excluant les Juifs du commandement sur les musulmans est donc une

garantie négociée pour l'ordre politique qui doit suivre la capitulation. Elle ne peut être présentée comme la décision d'un roi musulman prise après l'émeute d'Isaac Hamon. Ce document permet d'expliquer les enjeux de rang, de vêtement et d'autorité dans la ville, tout en distinguant un traité daté d'une coutume de médecins transmise oralement. [S151]



Avicenne dans un manuscrit médical latin

Portrait d'Avicenne dans l'initiale d'un commentaire latin du Canon de la médecine, attribué à Jacobus de Sanatis de Padua. Vers 1475 (?); Wellcome Collection, MS.376, p. 1. Ce témoin de la transmission médicale accompagne le récit consacré au médecin Isaac Hamon. [provenance]

# Choix de traduction

### Les médecins concernés et le discours de la foule

« Les médecins juifs » explicite le groupe concerné : ils parlent de leurs frères tués, et la mesure vise à éviter l'hostilité décrite contre les Juifs. La foule dit, dans l'espagnol, « montrons notre force » ; l'hébreu et Wiener portent une menace plus directe, « levons-nous et exterminons-les ». La différence est conservée dans cette note. L'ouverture « j'ai entendu » appartient à l'espagnol ; l'hébreu et l'allemand disent « j'ai trouvé ». [E1744 ; H1928 ; G1856]

Éditions confrontées pour ce récit : E1744, p. 138–139 ; H1928, section 37 ; G1856, p. 130–131.

Récit XXXVIII

# Le cadavre déplacé et le parchemin

J'ai entendu le trente-huitième récit d'un savant appelé Abraham Aben Arama. Il s'agit d'un miracle accompli par rabbi Juda ibn Verga, de Séville ; le voici. Dans la ville de Jerez de la Frontera, deux moines vinrent chez un Juif qui comptait parmi les riches du pays et lui demandèrent l'aumône. Il refusa de la leur donner. Une querelle s'éleva entre eux, et le Juif blessa l'un des moines. Leur colère se retourna contre toute la communauté : les moines se concertèrent pour monter une accusation qui la perdrait.

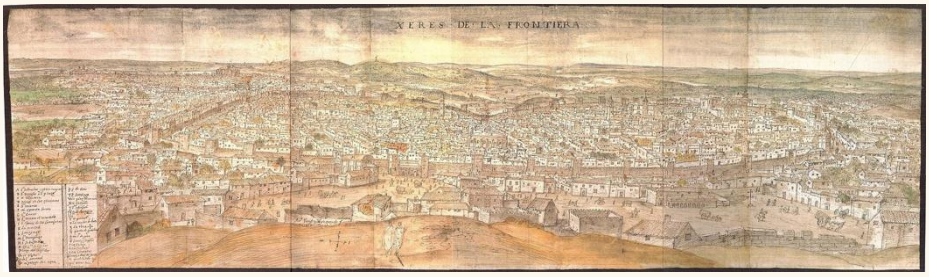
Ce jour-là, ils apprirent qu'un Juif converti au christianisme était mort et avait été enterré dans leur cimetière. Ces moines allèrent l'en retirer et le portèrent au cimetière des Juifs. Le matin, ils firent grand bruit, disant qu'ils avaient trouvé la tombe sans le mort. Cela ne pouvait venir que de ce que l'homme avait été Juif auparavant : les Juifs l'avaient retiré de cette sépulture pour qu'il n'allât pas en enfer avec les chrétiens. Tous allèrent trouver le duc et lui racontèrent l'affaire. Il répondit : « Allez aussitôt, avant que les Juifs ne l'apprennent, leur demander s'il y a longtemps qu'ils n'ont enterré de Juif. » Ils y allèrent ; les Juifs répondirent qu'il y avait quelques jours qu'ils n'avaient enterré personne. Ils retournèrent auprès du duc, qui leur dit : « Retournez aux sépultures. » Ils y allèrent et trouvèrent une tombe nouvelle. Ils creusèrent et trouvèrent le chrétien. Ils le firent savoir au duc, disant qu'il y avait une sépulture nouvellement faite et qu'ayant voulu savoir qui était le mort, ils avaient reconnu qu'il s'agissait bien de l'homme devenu chrétien. À cette nouvelle, le duc se remplit de colère ; il dit toutefois qu'il fallait rendre compte au roi d'un tel événement et que tous les Juifs demeureraient prisonniers jusqu'à ce qu'on eût une lettre du roi.

En l'apprenant, ils envoyèrent chercher rabbi Juda ibn Verga, à Séville, où il se trouvait, pour qu'il vînt aussitôt au secours du peuple plongé dans cette affliction. Ils demeuraient cachés et ne sortaient pas, tant on les persécutait. Dès qu'il le sut, il vint sur place. Lorsqu'il voulut entrer chez le duc, les gens de sa maison, si mal disposés, ne voulaient pas le laisser parler. Mais il les repoussa avec force et dit au duc : « Seigneur, je ne suis pas venu pour soustraire les Juifs au châtiment : s'ils ont commis un tel acte, ils méritent d'être brûlés. Je viens te dire qui l'a fait, afin que le sang innocent ne soit pas répandu. »

Le duc dit : « Je sais que tu es savant et que tu feras ce que tu promets. Tu me réjouiras beaucoup, et je te bénirai toute ma vie. » Il lui dit : « Que l'on apporte ici un feuillet vierge. Prends-le dans ta main, seigneur ; je n'y toucherai pas. » On le fit et on l'apporta. Il lui dit : « Plie-le en quatre. » Il le fit. Il dit ensuite : « Glisse-le contre ta poitrine, sous ton vêtement, du côté droit. » Il le fit. On dit que rabbi Juda prononça le nom de Dieu, car il était kabbaliste (versé dans la tradition mystique juive). Le duc retira le feuillet et y trouva dessinés quatre groupes de moines. D'un côté, trois creusaient dans leur propre cimetière et en retiraient le cadavre. Sur le deuxième pli du parchemin, trois moines étaient représentés portant le corps ; comme il était très lourd, l'un avait passé son cordon dessous et en avait donné l'extrémité à un autre. Ce détail y apparaissait, afin de faire remarquer la précision de la providence divine. Trois se tenaient à l'entrée de la rue, pour voir si quelqu'un passait et pouvait les apercevoir ; trois étaient peints sur le quatrième pli, creusant dans le cimetière des Juifs. Chaque moine avait son nom écrit au-dessus de la tête.

Voyant cette chose si merveilleuse, le duc fut grandement stupéfait ; il tomba à terre et se prosterna. Il envoya le feuillet peint au roi, fit appeler les moines, qui nièrent, puis produisit le feuillet. Ils furent troublés et avouèrent. Le duc les interrogea sur le cordon ; ils dirent que les choses s'étaient bien passées ainsi. Lorsqu'il leur demanda pourquoi ils l'avaient fait, ils répondirent que c'était pour se venger du Juif qui les avait outragés. Il leur dit : « En quoi les autres avaient-ils péché ? » Ils répondirent que c'était pour venger le sang du Sauveur.

Le duc ordonna de mettre un casque porté au rouge sur la tête de chacun. Tout le peuple se souleva pour les sauver, en raison de leur qualité de clercs, marquée par la tonsure, car ceux qui la portaient ne pouvaient être mis à mort. Deux moururent brûlés ; le duc bannit les autres pour toujours.




Jerez de la Frontera

Anton van den Wyngaerde, vue de Jerez de la Frontera, années 1560. La ville est celle où le récit situe l'intervention de Juda ibn Verga. Le dessin documente son aspect ultérieur ; il ne confirme pas le déplacement miraculeux du cadavre. [provenance]

# Commentaire historique

## Le cimetière de Jerez dans les actes municipaux

Les actes publiés par Fidel Fita donnent un ancrage extérieur précis au cadre de l'histoire. Le 2 juillet 1459, le conseil de Jerez concède un terrain voisin du vieux cimetière juif à Bartolomé Fernández de la Catalana. Le 4 juillet, Yucef de Paredes et Samuel Corcós, représentants de l'aljama (communauté juive organisée), protestent en produisant une lettre d'Henri IV du 28 mai 1455 protégeant synagogues, sépultures et biens. La concession est révoquée le 6 juillet. En mars 1460, une nouvelle cession à Juan Buñuelo fait l'objet d'un accord limité des représentants juifs, sous condition qu'aucune autre parcelle ne soit concédée. Ces pièces permettent de situer le cimetière hors les murs, entre les portes du Real et de Séville, et de nommer ses défenseurs. Elles attestent des conflits de terrain et de protection juridique, pas un déplacement clandestin de cadavre. [S152]

## Personnages et portée de la confrontation

Le récit nomme Abraham Aben Arama comme intermédiaire de la tradition et Juda ibn Verga comme intervenant. En revanche, il ne nomme pas le duc. Les actes cités ne permettent pas d'identifier celui-ci ni de fixer l'affaire à 1459 ou 1460 : leur proximité thématique ne constitue pas une date pour le miracle. Ils ne mentionnent pas davantage le parchemin dessiné, les aveux ou les casques chauffés. L'accord de l'hébreu, de l'espagnol et de Wiener confirme que ces éléments appartiennent à la tradition du livre ; il ne transforme pas ces versions apparentées en trois dossiers judiciaires indépendants. La tonsure explique enfin le statut clérical invoqué par la foule ; l'immunité absolue formulée dans le récit ne doit pas être prise pour une description complète de la procédure pénale applicable aux clercs. [S152 ; E1744 ; H1928 ; G1856]

## Le recours à la couronne derrière le conflit local

La lettre d'Henri IV produite à Jerez permet d'aller au-delà de la seule localisation du cimetière. Elle avait été demandée par Santó Alpullate d'Alcalá, représentant des communautés juives des royaumes du roi. Son exposé accuse des prélats, des puissants, des religieux et des conseils urbains de vouloir s'emparer de synagogues, de lieux de prière et de sépultures, parfois en invoquant des bulles ou d'autres autorisations. Le roi prescrit leur protection et le rétablissement de ce qui a été indûment modifié. Dans l'acte municipal du 4 juillet 1459, les représentants de Jerez font lire cette lettre, demandent un témoignage notarié de leur protestation et annoncent un recours devant le roi si la ville maintient sa décision. On retrouve donc les acteurs et les moyens d'une défense concrète : représentants communautaires, conseil municipal, notaire et justice royale. Le récit de Verga fait lui aussi dépendre la situation des prisonniers d'une lettre du roi, puis donne au parchemin miraculeux le rôle décisif. La comparaison explique la place de l'écrit et du recours supérieur dans l'histoire. Elle permet de mesurer ce que les archives ajoutent — une procédure réelle et des personnes nommées — tout en laissant au récit son mode particulier de résolution. [S152]

# Choix de traduction

### La condition du plaidoyer

L'ancien « puisqu'ils ont fait une chose semblable » faisait avouer à Juda la culpabilité qu'il vient contester. L'hébreu et l'allemand reproduisent cette formulation abrégée dans un raisonnement dont la suite révèle le sens : il admet la peine pour les auteurs de l'acte, puis veut identifier les vrais auteurs. « S'ils ont commis un tel acte » explicite cette concession conditionnelle sans modifier l'accusation ni le dénouement. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Deux religieux, douze figures

L'espagnol précise deux religieux au début ; l'hébreu et Wiener ne donnent qu'un pluriel. La vision montre ensuite quatre groupes de trois. Le nombre initial de deux est conservé : les versions n'obligent pas à considérer les premiers visiteurs comme les seuls participants à la fraude. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Parchemin, papier et Nom divin

L'espagnol dit « parchemin vierge » ; l'hébreu niyar (נְיָר, papier) et Wiener Papier désignent du papier. La traduction retient « feuillet vierge », description commune aux trois versions qui ne préjuge pas du matériau ; le lecteur garde ici le choix entre papier et parchemin. Aucun objet conservé n'a été identifié pour trancher. Pour l'invocation, l'hébreu dit qu'il prononça un Nom ; Wiener précise le tétragramme, c'est-à-dire le nom divin de quatre lettres. « Le nom de Dieu » évite de présenter cette précision allemande comme assurée. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Les noms et le supplice

Juda ibn Verga conserve le nom familial au lieu de laisser entendre que son père portait le prénom Verga. Pour le supplice, capacete espagnol désigne un casque ou une calotte métallique ; glühende Kappe chez Wiener confirme qu'il est chauffé à rouge, non qu'il s'agit d'un chapeau en flammes. La mention de la tonsure restitue la précision de l'hébreu qui explique l'intervention de la foule. [E1744 ; H1928 ; G1856]

Éditions confrontées pour ce récit : E1744, p. 139–142 ; H1928, section 38 ; G1856, p. 131–133.

Récit XXXIX

# Baptêmes sous la menace à Rome

La trente-neuvième eut lieu dans la ville de Rome, dont les habitants se soulevèrent soudain, l'épée à la main. Il y avait alors une grande et très noble communauté de Juifs. On leur dit : « Si vous vous faites chrétiens, vous serez comme nous ; nous vous honorerons, vous vivrez paisiblement parmi nous et nous serons ensemble au ciel. Dans le cas contraire, sachez que nous vous tuerons tous avec ces épées, sans qu'aucun en réchappe. » Les Juifs se jetèrent à terre et implorèrent leur miséricorde, leur promettant tous leurs biens s'ils les laissaient dans leur loi. Cela ne servit à rien. En trois jours, à Rome et dans ses environs, quinze mille âmes abandonnèrent la Loi. Seuls échappèrent quelques Juifs qui s'enfuirent au loin : alors qu'ils étaient dans les environs de Rome, ils avaient appris ce qui s'y était passé. D'autres échappèrent grâce à de grands pots-de-vin, demeurèrent cachés et s'enfuirent à Naples, où ils furent à l'abri de leurs ennemis. Peu après, l'épreuve les y atteignit aussi.




Rome dans la Chronique de Nuremberg

Rome, gravure sur bois publiée en 1493 dans la Chronique de Nuremberg. L'image accompagne le cadre romain du récit XXXIX. Comme beaucoup de vues anciennes, elle combine monuments reconnaissables et composition conventionnelle ; elle ne permet pas de dater l'émeute racontée. [provenance]

# Commentaire historique

## Une communauté romaine décrite par une source indépendante

Benjamin de Tudèle décrit au XIIe siècle une communauté juive de Rome honorée, comptant environ deux cents personnes selon sa formulation, et des savants dont Jeḥiel, admis à la maison du pape Alexandre. Ce témoignage donne un état datable de la présence juive et de ses relations avec le pouvoir pontifical. Il ne permet pas de corriger les quinze mille du récit d'Ibn Verga : celui-ci englobe les environs de Rome et ne donne aucune année. Comparer directement les deux nombres reviendrait à supposer, sans preuve, la même époque et la même population. Aucun document consulté ne confirme ensemble les quinze mille conversions, le délai de trois jours et la fuite vers Naples. [S153 ; E1744 ; H1928]

## Une norme pontificale qui ne confirme pas l'épisode

La bulle Sicut Iudeis de Clément III, donnée au Latran le 10 mai 1188, interdit d'amener les Juifs au baptême par violence et de les tuer ou dépouiller sans jugement de l'autorité compétente. Son texte latin est conservé dans une tradition documentaire distincte du Shevet Yehudah. Elle éclaire le cadre juridique dans lequel pouvaient être dénoncées les violences de conversion. Mais le récit ne nomme aucun pape : on ne peut donc y voir une violation datée de cette bulle, ni déduire de celle-ci que la scène romaine n'aurait pas eu lieu. La confrontation précise les règles attestées, tout en laissant ouverte la date de l'événement transmis. [S154 ; E1744]

## Naples : présence communautaire et plainte adressée à Rome

Le point d'arrivée des fugitifs possède lui aussi des sources propres. Au début du VIIe siècle, Grégoire le Grand écrit à Paschasius, évêque de Naples, après une plainte des Juifs de la ville : des personnes les empêchent de célébrer des fêtes observées, disent-ils, depuis le temps de leurs ancêtres. Le pape prescrit de laisser ces célébrations se tenir et privilégie la persuasion dans la recherche de conversions. Ce document montre une communauté capable de porter une plainte locale jusqu'à Rome; il n'évoque pas des réfugiés venant de Rome ni une conversion générale dans cette dernière ville. Bien plus tard, Benjamin de Tudèle décrit Naples comme une ville maritime fortifiée, comptant environ cinq cents Juifs, et nomme plusieurs de ses savants. Deux jalons distincts établissent ainsi une présence communautaire ancienne et médiévale, sans supposer une stabilité de population entre ces époques. [S155 ; S113]

## La protection des fêtes et des lieux funéraires

La bulle de Clément III ne s'arrête pas à la question du baptême. Elle interdit aussi de troubler les fêtes avec des bâtons ou des pierres, d'imposer des services inhabituels par contrainte et d'endommager les cimetières ou d'en retirer des corps pour chercher de l'argent. Ces clauses situent les violences de conversion dans un ensemble plus large de risques et de garanties. Elles complètent le tableau de Verga par la trace écrite de ce que les communautés pouvaient demander aux autorités; elles ne suffisent pas à fixer le moment du trajet de Rome à Naples raconté ici. [S154]

# Choix de traduction

### Le nombre et la fin du récit

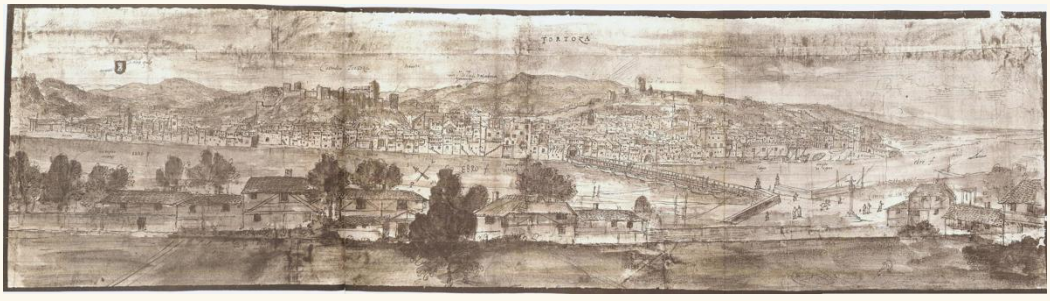
Les quinze mille et les trois jours se retrouvent dans les trois versions ; ils sont conservés malgré l'absence de confirmation indépendante. La dernière phrase hébraïque dit littéralement que « la coupe passa aussi sur eux », image du malheur que Wiener développe en « coupe des souffrances ». « L'épreuve les y atteignit aussi » rend ce sens en français courant ; l'anglais exprime la même idée. [E1744 ; H1928 ; G1856]

Éditions confrontées pour ce récit : E1744, p. 142–142 ; H1928, section 39 ; G1856, p. 133–134.

Récit XL

# Les débats messianiques de Tortosa

Le quarantième récit reproduit la lettre que le grand savant Abonastroc envoya à la communauté de Gérone, en l'an 5173. Les principaux personnages d'Israël se trouvaient dans l'angoisse et la détresse à cause du pape, à l'instigation de Josué ha-Lorqui. Celui-ci, après s'être fait chrétien, se nomma maître Jérôme de Santa Fé. Il demanda au pape que les savants des Juifs viennent devant lui : il leur montrerait que le Messie était déjà venu, qu'il était Jésus, et cela par leur Talmud lui-même. Voici les termes de la lettre :




Tortosa en 1563
Anthonis van den Wyngaerde, 1563. Vue de Tortosa environ cent cinquante ans après la controverse de 1413–1414; document topographique, non image d'une séance. [provenance]

Seigneurs parmi les enfants d'Israël, nobles de Juda, vous saurez, comme vous l'avez toujours su, que notre Sauveur ne dort ni ne sommeille lorsqu'il s'agit de nous délivrer de ceux qui cherchent notre malheur. Un rameau issu de nous a conçu le projet de nous détruire et d'abattre la Loi de vérité : c'est Josué ha-Lorqui. Il a cherché à nous détourner de cette Loi, pour montrer qu'il était véritablement devenu chrétien et observait sa nouvelle foi. Il a demandé au pape de faire venir devant lui les principaux savants des Juifs, car il voulait démontrer par notre Talmud que le Messie était déjà venu. Il a dit au pape qu'aussitôt cette démonstration faite, il serait juste de contraindre les Juifs à se faire chrétiens, et qu'il apporterait devant lui des preuves véritables.

Je viens maintenant vous informer de toute l'affaire ; vous en apprendrez les particularités, pour répondre à cet hérétique (apikoros, אפיקורוס). Vous saurez que nous nous sommes trouvés en grand péril, devant tant de cardinaux et de seigneurs dont beaucoup cherchaient notre défaite. Des envoyés des communautés sont arrivés ici aujourd'hui, premier janvier, en particulier ceux d'Aragon, auxquels ha-Lorqui avait demandé de venir à tout prix. De Saragosse sont venus rabbi Zerahia le Lévite, don Vidal, fils de Benveniste, et rabbi Matatias l'Yzari ; de Calatayud, le nasi (נשיא, dignitaire) don Samuel le Lévite et rabbi Moïse ben Moussa ; de la ville de Huesca, don Todros Alcostantin ; et d'Alcañiz, don Joseph beni Ardot et don Meïr Galigua ; de Daroca, don Astruc le Lévite ; de Monreal, rabbi Joseph Albo ; de Monzón, don Joseph Lévi et rabbi Yom Tob Carcoxa ; de Montalbán, Abogandá ; de Belchite, don Joseph Albalag et le savant Bongoa ; enfin rabbi Todros ben Yahya (fils de Yahya), de Gérone, homme très respecté.

Les envoyés se réunirent et discutèrent entre eux pour décider qui parlerait devant le pape et qui commencerait le discours. Ils choisirent don Vidal, fils de Benveniste, savant en beaucoup de sciences et connaissant le latin. Ils décidèrent de ne pas s'interrompre, comme ils en avaient l'habitude dans les disputes, ni d'insulter leur compagnon lorsqu'ils contrediraient ses paroles, afin de ne pas se couvrir de honte devant le pape. Ils devaient se conduire convenablement avec ha-Lorqui, et de même avec les cardinaux, avec mesure et courtoisie ; ne pas s'emporter, même si on les outrageait ; chacun devait, paisiblement, affermir le cœur de son compagnon, pour qu'il ne faiblît pas.

Nous allâmes alors, tous les envoyés, devant le pape, confiants dans la faveur divine, qui délivre le pauvre de celui qui est plus puissant que lui. Le pape nous reçut avec bienveillance, demanda de quel pays nous étions et le nom de chacun, puis ordonna qu'on l'écrivît. Nous en conçûmes une grande crainte et demandâmes au secrétaire ce que cela signifiait. Il répondit qu'il n'y avait pas à craindre de mal : les papes et les rois avaient coutume de faire écrire dans leurs livres ce qui s'était passé de leur temps. Ensuite, le pape nous parla ainsi : « Honorables Juifs, peuple choisi par Celui qui existe de toute éternité, quoique rejeté à cause de ses péchés, ne craignez pas cette dispute : vous ne subirez devant moi aucun tort ni aucune injustice. Que votre pensée se repose ; parlez avec courage et n'ayez pas peur. Maître Jérôme dit qu'il veut vous montrer que le Messie est déjà venu, et cela par votre Talmud. Nous verrons s'il dit vrai ou si c'est un songe. Ne le craignez pas, car, dans les disputes, la condition est égale. Allez maintenant vous reposer chez vous, et vous reviendrez ici demain. » Il or-

donna aussitôt qu'on nous donnât un logement convenable et, de sa table, ce que nous pouvions manger selon notre loi. Certains d'entre nous se réjouirent des paroles du pape ; d'autres s'attristèrent, comme c'est la coutume des Juifs.

Le lendemain, nous nous présentâmes devant le pape. Nous trouvâmes tout le palais couvert de broderies, à l'endroit où la dispute devait avoir lieu. Il y avait soixante-dix sièges pour les cardinaux, les archevêques et les évêques, ainsi que tous les seigneurs de Rome et les citoyens : près de mille hommes étaient là. Il en fut de même les autres jours de la dispute. Nos cœurs tremblaient ; malgré cela, nous dîmes : « Béni soit Celui qui a accordé aux mortels une part de sa gloire ! » Le pape commença aussitôt : « Comprenez, savants, que je ne viens pas ici et que je ne vous ai pas fait appeler pour débattre de laquelle des deux lois est meilleure. Je sais que la mienne est véritable et que la vôtre le fut, mais qu'elle a cessé. Si je vous ai appelés, c'est que Jérôme dit qu'il montrera par le Talmud de vos rabbins, qui en savaient plus que vous, que le Messie est déjà venu. Vous ne parlerez donc devant moi que de cela. » Puis il tourna le visage vers Jérôme et dit : « Commence à argumenter, et ils répondront. » Jérôme commença : « Venez maintenant, et discutons, dit le Seigneur. Si vous refusez et vous rebellez, vous serez consumés par l'épée. »

Don Vidal commença son discours en latin, et le pape se réjouit beaucoup de sa science et de son langage. Entre autres choses, il reprit Jérôme, disant que celui qui vient disputer ne doit pas commencer par des menaces, comme il l'avait fait en disant : « Si vous refusez, vous serez consumés par l'épée. » Il n'avait pas encore argumenté et se faisait déjà juge. Le pape répondit : « Vous avez raison ; mais ne vous étonnez pas de ce mauvais naturel, puisqu'il est des vôtres. » Don Vidal commença : « Voici que nous venons à toi, car tu es notre seigneur. » Don Samuel le Lévite dit : « Montre-nous, Seigneur, ta miséricorde, et tu nous donneras ton salut. »

Enfin, ils demandèrent au pape de les dispenser de ces débats : les Juifs n'étaient pas accoutumés aux raisonnements par inférence ni à la logique ; or Jérôme commençait déjà à les y engager, tandis que les connaissances des Juifs se transmettaient par tradition reçue. Le pape répondit : « Si c'est par peur que vous demandez cela, je vous ai déjà donné ma promesse, et je tiendrai ce que je vous ai dit une fois. Si c'est parce que vous ne connaissez pas les termes de la logique, lorsque Jérôme en traitera, ne lui répondez rien. S'il vous présente des preuves de la tradition reçue (qabbalah, קבלה), répondez-lui par elle. » Après cela, comme le temps s'était prolongé en discours, le

pape ordonna qu'on allât manger et qu'on revînt le lendemain matin, ce qui fut fait. Il commanda aux grands de nous accompagner. Nous nous dîmes entre nous : « Dieu veuille que la fin ressemble au commencement ! »

Ce jour-là, nous allâmes à la synagogue, où se trouvait beaucoup de monde. Avec des pleurs et des supplications, nous priâmes le Puissant de notre salut de nous guider vers le bien et de ne pas laisser sortir de notre bouche une chose qui nous nuirait devant ces lions dressés contre nous. Alors, au milieu de toute cette foule, l'âme humble et l'esprit abattu, rabbi Zerahia le Lévite commença sa prédication : « Le semblable guérit le semblable, et le contraire guérit le contraire. » Il en fit une explication admirable, qui ne se comprend que de vive voix, et termina par une prière et une supplication.

Le troisième jour, la dispute commença. Jérôme dit : « Il est écrit dans votre Talmud : "Le monde durera six mille ans : deux mille de chaos (tohou, תוהו), deux mille de Loi et deux mille pour les jours du Messie." On voit clairement par là que le Messie est venu au cours des deux derniers millénaires. Qui est-il, sinon notre Sauveur ? » Il s'étendit sur cela et l'expliqua à sa guise, jusqu'à ce que le pape lui dît : « Je sais, Jérôme, que tu es grand prédicateur ; mais nous ne sommes pas venus pour cela, nous sommes venus débattre de ce que tu as promis. Prends donc garde à ne pas te lancer dans des prédications. » Il se tourna vers les envoyés : « Répondez à ce qu'il a dit. » Don Vidal répondit : « Seigneur, apprenons à connaître les caractères du Messie, et l'on saura s'il est venu : si nous les trouvons en lui, nous le reconnaîtrons. » Le pape répondit : « Ce n'est pas répondre à ce qui vous est demandé. La discussion ne porte pas sur les caractères du Messie, mais sur le fait que cette sentence montre qu'il est déjà venu. Vous retombez déjà dans l'habitude des Juifs : on leur demande une chose, ils en répondent une autre. »

Don Vidal dit : « Seigneur, ce principe appartient aux savants : il convient de parler d'abord de la nature d'une chose, puis de ses circonstances particulières ; ainsi l'écrit le Philosophe (Aristote). Mais si cette voie ne paraît pas bonne, ne la suivons pas. Je répondrai à la proposition, et je dis que le savant Jérôme en a pris ce qui lui importait et ce dont il peut s'aider, et a laissé ce qui lui est contraire. Car il est dit à la fin : "Et à cause de nos péchés, qui se sont multipliés, une partie de ces années s'est déjà écoulée." Cela montre clairement qu'il n'est pas venu. »

Jérôme répondit : « D'après cela, ou bien vous ne l'avez pas compris, ou bien vous faites comme ceux qui ne comprennent pas. Les mots "Et deux mille, les jours du Messie" sont ceux du prophète Élie. Il les a dits à ses disciples, qui les ont rapportés en

son nom, comme le montre la formule : “On enseigne à l’école d’Élie (tanna de-vei Eliyahou, תנא דבי אליהו).” Cela est manifeste pour les talmudistes. Ce sont eux, ou les hommes qui ont écrit cela dans leurs livres, qui ont dit : “Et à cause de nos péchés, etc.” Ils le disent selon leur opinion, selon laquelle celui qui est venu n’est pas le Messie. Mais le prophète Élie, qui connaissait la vérité, a dit : “Deux mille ans, les jours du Messie”, selon ce qui lui a été déclaré en prophétie. » Rabbi Zerahia répondit : « Seigneur, quiconque vient démontrer une thèse ne peut la fonder sur des propos qui admettent plusieurs interprétations : peut-on appeler cela une preuve démonstrative ? Jérôme dit que la fin de ce passage est des talmudistes ; il l’explique selon son opinion. Celui qui voudra le contredire dira que la fin et le commencement sont tout entiers d’Élie, afin d’établir ce qu’il soutient contre son adversaire. Si aucun des deux n’a de preuve ni de démonstration pour son interprétation, la chose demeure au moins douteuse. Comment Jérôme pourra-t-il donc tirer de là la preuve qu’il souhaite ? Son contradicteur dira : “Si tu veux y montrer ton interprétation, j’en donnerai une autre, et tu ne l’auras pas démontrée. Si tu me demandes d’où cela me vient, je répondrai : Et à toi, d’où cela te vient-il ?”

« De plus, puisqu’il vient nous combattre avec notre Talmud, il sait bien que l’usage de celui-ci, lorsqu’une interprétation ne s’impose pas, est d’argumenter contre elle et de dire : “Et peut-être en va-t-il autrement ?” (ve-dilma, ודלמא). S’il n’est pas répondu, la chose demeure indécise jusqu’à ce que l’interprète cherche un autre sens. Il est aussi plus juste de dire qu’une sentence a été prononcée par un seul homme que par deux. En pareille circonstance, le Talmud a coutume de dire : “Rav Ashi a dit”, ou “Un tel a dit : À cause de nos péchés, qui se sont multipliés, une partie de ces années s’est déjà écoulée.” C’est encore pour cette raison que nous avons dit dès le commencement qu’il fallait examiner si celui qui est venu possède ou non les qualités requises du Messie. Si elles se trouvent dans la personne en question, nous ramènerons cette sentence à l’explication de Jérôme ; si elles ne s’y trouvent pas, notre explication sera la véritable. » Le pape dit : « Il n’y a pas de doute dans ce que vous dites : celui qui vient prouver quelque chose doit le faire par un argument admis et décisif, qui ne puisse souffrir d’autre explication. » Jérôme répondit : « Seigneur, ma cause ne dépend pas seulement de cette sentence : j’en ai beaucoup d’autres. » Le pape dit : « Tu as déjà quitté les règles des disputes chrétiennes pour revenir aux disputes judaïques, qui se tournent vers un autre côté quand le premier s’affaiblit. Il convient de répondre aux paroles des Juifs sur ce point. »

Jérôme répondit : « Combien de temps avant que les Juifs ne fussent emmenés captifs Élie est-il venu ? Il faut donc dire que les mots “Et à cause de nos péchés” ont été prononcés par un autre, qui était en captivité. Si nous disons que ses disciples les ont prononcés, ils étaient ses contemporains. Ce sont donc les talmudistes qui les ont dits, et c’est leur opinion. » Don Vidal répondit : « Seigneur, qu’il en soit ainsi : les talmudistes l’ont dit. Revenons à la parole d’Élie : “Et deux mille, les jours du Messie.” Si le Messie est déjà venu, il aurait dû dire : “Il viendra à la fin des quatre mille ans”, ou “Il viendra à leur commencement”, je veux dire au début du cinquième millénaire, ou encore : “Il viendra à tel moment.” Puisqu’il en est ainsi, il est possible qu’il vienne à la fin. »

Jérôme répondit : « Il a voulu dire que les deux mille ans tout entiers seraient le temps du Messie, et qu’ensuite, dans le septième millénaire, le monde serait détruit. » Rabbi Joseph Albo dit : « Cela aussi correspond à ce qui a déjà été dit et que le pape reconnaît : nous donnerons une autre explication, et la tienne ne s’imposera pas. De plus, les talmudistes avec lesquels tu veux nous combattre ont placé cela dans le Talmud : ils n’y auraient pas mis une chose contraire à ce qu’ils comprenaient. Ils ont dit qu’il y a deux termes pour le Messie : soit le temps que Dieu a juré, soit celui où Israël reviendra à la pénitence. C’est pourquoi cette sentence n’a pas fixé de temps déterminé aux jours du Messie. Elle dit : “Et deux mille, les jours du Messie”, c’est-à-dire préparés pour sa venue. Si les Juifs étaient dignes de cela, il viendrait au commencement ; s’ils ne l’étaient pas au commencement mais le devenaient au milieu, il viendrait au milieu ; s’ils ne l’étaient pas au milieu et le devenaient à la fin, il viendrait à la fin. Mais ces deux mille ans ne s’écouleraient pas sans qu’il vînt. »

Le pape dit : « Pourquoi ne diriez-vous pas que, si les chrétiens étaient dignes, il viendrait aussitôt ; sinon, qu’il tarderait jusqu’à la fin des deux mille ans ? » Les envoyés dirent : « Nous disons que le rédempteur ne viendra que pour celui qui est captif. Celui qui est dans le repos n’a pas besoin de rédempteur : le Messie est nécessaire au peuple qui se trouve en captivité et en servitude. » Jérôme dit : « Pourquoi ne parlez-vous pas selon mon explication ? » Les envoyés répondirent : « Et pourquoi ne parles-tu pas selon notre explication ? Nous avons déjà dit qu’on ne peut tirer de preuve d’une interprétation qui ne s’impose pas. Le pape l’a déjà reconnu et ne le contredira pas. Tu sais aussi combien grands sont le rang et la réputation de notre rabbi Salomon ben Isaac, Rachi (רש״י, sigle de « rabbi Salomon ben Isaac ») : il l’a expliqué comme nous. »

Jérôme dit : « Je maintiens ma position et ma foi : le Messie est déjà venu. C'est à vous d'apporter les preuves qu'il n'est pas venu. » Les envoyés dirent : « Que les seigneurs cardinaux, qui comprennent la vérité, disent qui doit apporter la preuve : moi qui ai reçu depuis longtemps la loi de Moïse, ou celui qui vient me déposséder ? » Ils répondirent : « Il en est bien comme vous le dites. Nous nous étonnons de Jérôme, qui ne parle ni selon la vérité ni selon sa première promesse, puisqu'il avait déclaré qu'il apporterait les preuves. Nous sommes venus sur l'ordre du pape pour donner force à la vérité. »

Les envoyés dirent : « Le seigneur pape nous a déjà montré ce que nous lui avons demandé : "Montre-nous, Seigneur, ta miséricorde." Et à vous, seigneurs cardinaux : "Et tu nous donneras ton salut." Ce n'est pas ainsi que Jérôme a commencé, avec ses mots : "Vous serez consumés par l'épée." S'imaginerait-il que nous persévérons dans notre loi pour la prospérité et le royaume que nous avons obtenus en la suivant ? La domination et l'honneur sont à vous, comme nous le voyons aujourd'hui. Depuis le jour de notre arrivée, nous avons vu l'extrême grandeur de votre puissance et n'avons pas suivi votre loi, mais la nôtre, qui nous fut donnée devant six cent mille personnes, de grands miracles et la manifestation de la gloire de Dieu. Nous comprenons qu'il ne nous est pas permis de l'abandonner, à moins que ne vienne Celui qui l'a donnée et qu'il dise : "Croyez en un tel." Il ne suffit pas que Jérôme vienne nous dire : "Abandonnez-la." Son intention est peut-être de prétendre parvenir à votre rang. Celui qui connaît les cœurs sait ce qu'il y a dans le sien. »

Jérôme répondit : « Ce que j'ai dans mon cœur, c'est ce que j'ai dit : le Messie est déjà venu. Ce n'est pas sur cette sentence que j'ai fondé ma démonstration ; que chaque preuve vienne appuyer les autres. » Le pape dit : « Je t'ai déjà dit que cela n'est pas raisonnable. Quant à ce que tu dis : "Que l'homme aide son compagnon", malheur à celui qui a besoin des autres, n'ayant pas de force en lui-même ! La vigne, par sa faiblesse, a besoin de colonnes pour la soutenir ; le cèdre n'en a pas besoin, et soutient au contraire les autres. » Après cela, le pape nous congédia et nous allâmes joyeux prendre notre repas, car ce jour-là Jérôme ne trouva personne qui l'aidât.

Le quatrième jour, Jérôme commença par une autre sentence, voisine de la première : « Élie dit à rabbi Juda : "Le monde ne durera pas moins de quatre-vingt-cinq jubilés, et dans le dernier il viendra." Il lui demanda : "Sera-ce au commencement ou à la fin ?" Il répondit : "Je ne sais." » Rabbi Matatias dit : « Cela ne démontre en aucune façon que Jésus soit le Messie, puisqu'il n'est pas venu à cette époque, qui ne correspond pas au compte des jubilés. »

Jérôme dit : « Je n'ai pas dit dès le commencement que Jésus était le Messie, mais que le Messie était déjà venu. Que cela ait été il y a dix ans ou dix jours, tout revient au même. » Les envoyés dirent : « Que le seigneur pape regarde et juge : si ce n'est Jésus, en qui paraît quelque grandeur et quelque sagesse, qui sera-ce ? » Le pape dit : « Vous n'avez pas compris Jérôme, bien qu'il soit des vôtres. Il parle avec ruse : si vous dites qu'il est déjà venu, selon ce qui paraît de la proposition, la dispute est terminée. Si vous dites qu'il est possible qu'il soit venu, et que ce n'était pas Jésus, il vous dira alors ce que vous avez objecté contre lui : qui donc pouvait-ce être ? » Les envoyés dirent : « Seigneur, tu l'as fort bien remarqué ; nous ne savions pas quels artifices la haine pouvait inventer. » Après cela, rabbi Matatias dit à Jérôme : « Puisque tu nous apportes des preuves du Talmud pour montrer que le Messie est venu, pourquoi n'en apportes-tu pas du même Talmud en sens contraire ? Il dit : "Que défaille l'esprit de ceux qui calculent la date de la fin !" » Le pape dit : « J'ai déjà entendu cela et je désire en connaître l'explication. »

Rabbi Matatias dit : « Nous n'avons d'autre explication que le sens littéral : il maudit ceux qui font des calculs et disent quand le Messie viendra. Il en résulte un grand dommage pour le peuple : lorsque le terme arrive et qu'il n'est pas venu, ceux qui attendent le salut perdent confiance, leurs cœurs faiblissent, eux qui demeurent enchaînés à cette espérance. De plus, il y a là un péché : Dieu a caché cette chose à tous les peuples et à tous les prophètes, et cet homme pense la découvrir. »

Le pape s'emporta là-dessus et dit : « Ô sots ! Ô haïssables et fous talmudistes ! Puisque Daniel a calculé la fin, serait-il bon de dire de lui : "Que défaille son esprit" ? Il semble véritablement que vous et eux soyez pécheurs et rebelles. » Don Todros répondit : « Seigneur, si les talmudistes sont si fous à tes yeux, pourquoi tires-tu d'eux une preuve que le Messie est venu ? On ne tire pas de preuves des fous. » Le pape s'irrita davantage. Alors don Vidal reprit : « Il n'est pas raisonnable, seigneur, de s'emporter à ce propos, car ce sont des disputes, et c'est pour de tels échanges que la permission nous a été donnée. Il est vrai qu'il y a en nous un autre péché et que nous trébuchons dans nos paroles ; c'est pour de telles choses que nous avons dit : "Montre-nous, Seigneur, ta miséricorde." » Le pape répondit : « Ne pensez pas nous détourner par des discours. Que répondez-vous à cette parole : "Que défaille l'esprit" ? » Don Vidal dit : « Cette expression, "ceux qui calculent", désigne dans la langue hébraïque celui qui pense et celui qui tire quelque chose d'un calcul. Mais le prophète, ou celui qui parle par l'esprit de sainteté, n'est pas appelé celui qui pense ou qui compte, mais celui qui voit. Ainsi le prophète dit-il : "Où est la maison du voyant (ro'eh, רואה) ?", parce qu'il voyait par sa prophétie des choses véritables. »

Le pape s'apaisa alors, disant que nous parlions vrai, que notre explication lui paraissait juste et satisferait un esprit raisonnable. Nous sortîmes de là ce jour-là, et le lendemain nous revînmes à la dispute. Mais, dans notre maison, nous eûmes une grande querelle avec rabbi Matatias et rabbi Todros, qui n'avaient pas retenu leur langue. À notre retour, nous dîmes à Jérôme : « Puisque tu nous apportes des preuves des talmudistes qui disent que le Messie est venu, pourquoi ne les prends-tu pas du dernier d'entre eux, et du principal, Rav Ashi (רב אשי, « maître Ashi », docteur du Talmud), qui a dit : "Jusqu'à présent, attends-le ; au-delà, ne l'attends pas" ? Il semble par là qu'il n'était pas venu en ce temps-là. » Jérôme répondit : « Je vous l'ai déjà dit : il n'y a pas à tirer de preuve de celui qui ne croit pas que le Messie est venu, car il parle selon son opinion et sa foi. Mais la première sentence est du prophète Élie, et lui, en tant que prophète qui connaissait la vérité, l'a prononcée. » Les envoyés se levèrent et lui dirent : « Seigneur, réponds-nous : Rav Ashi était-il intelligent ou fou, mauvais ou juste ? » Jérôme répondit : « Ce n'est pas là une question, car c'était un grand savant et un homme pieux, comme il paraît de ses paroles. » Ils lui dirent : « S'il en est ainsi, comment a-t-il contredit les paroles du prophète Élie ? Il nous faut donc, malgré nous, dire l'une de deux choses : ou bien cet Élie n'était pas le prophète et s'est trompé dans cette opinion ; ou bien il était Élie, et Rav Ashi a compris l'intention de sa parole et l'a expliquée comme il l'a fait. Car, s'il avait douté, il aurait incliné à affermir les paroles du prophète. Pourquoi prétendrions-nous en savoir davantage ? »

Jérôme répondit : « Quand même je vous accorderais que tel est le sens de cette sentence, que direz-vous de la seconde, sur le compte des jubilés, qui n'a pas d'autre explication que celle que j'ai donnée ? » Joseph Albo répondit : « Son intention est de dire que la durée du monde ne sera pas inférieure à cela, mais qu'elle peut être plus longue. Celui qui dit : "Je ne donnerai pas ceci pour moins de vingt" ne s'engage pas à ne pas le donner pour quarante ou cinquante. Il est donc possible qu'il y en ait davantage, bien davantage, et que le Messie vienne dans le dernier jubilé. »

Les cardinaux dirent : « D'après cela, il n'y a pas de temps déterminé pour le Messie ? » Rabbi Matatias répondit : « Cela n'est pas étonnant chez nous, car, selon votre explication non plus, il n'y en a pas, puisqu'il est dit : "Et deux mille du Messie." » Au cours des discussions, nous vîmes que l'on écrivait nos paroles et nous éprouvâmes une grande crainte. Nous pensions qu'on avait l'intention de les faire falsifier par les secrétaires ; ensuite, le pape dirait : « Voilà ce que vous avez dit. » Nous serions pris dans nos paroles et ne pourrions pas dire que le secrétaire les avait falsifiées, car il était très connu du pape. Nous convînmes désormais de peser ce que nous dirions et de nous taire autant que possible. Mais nous ne le pouvions pas : le pape nous ordonnait

de répondre à Jérôme sur tout, et, si nous n'avions pas répondu, nous nous serions trouvés en grand danger. Nous décidâmes donc qu'un seul d'entre nous parlerait. Si ses paroles plaisaient au pape, tant mieux ; dans le cas contraire, nous dirions que nous n'étions pas d'accord avec ce qu'il disait, que c'était une erreur et que notre opinion n'était pas la sienne. Ce jour-là, la dispute s'acheva.

Revenus le lendemain avec crainte et tremblement, nous entendîmes Jérôme commencer en citant rabbi Yodan : « Un verset dit : "Et le Liban tombera avec le puissant ; et un rameau sortira du tronc de Jessé." On voit clairement par là ce que vous ne pouvez nier : le Messie est né le jour de la destruction. » Le savant Astruc répondit : « Les grands du monde ont déjà traité cela dans une dispute entre le maître de Gérone (Moïse ben Nahman, dit Nahmanide) et frère Paul. Au commencement, Paul voulut soutenir que les Juifs devaient être appelés Cananéens, parce qu'ils avaient fait les mêmes œuvres qu'eux et demeuré dans leur pays, et que les chrétiens devaient être appelés Israélites, puisqu'ils avaient pris leur place. » Le pape dit : « Et qu'a répondu le maître ? » Il répondit : « Celui qui prend la place de son frère doit hériter de ses biens. Si les chrétiens ont pris notre place, pourquoi n'ont-ils pas hérité des biens véritables, qui sont la prophétie, le feu des cieux, les Ourim et Toummim (אורים ותומים, objets sacrés employés pour consulter Dieu), et les choses semblables ? Depuis que nous avons perdu ces choses, nous ne les avons plus trouvées dans d'autres mains. Il semble donc que l'intention de Celui qui les avait données ait été de les garder, pour voir si nous reviendrions à la pénitence ; alors, il nous les rendra comme auparavant. »

Le pape dit : « Devant qui eut lieu la dispute ? » Ils répondirent : « Devant le roi don Pierre l'Ancien. » Il demanda encore : « Et qu'a répondu frère Paul au maître ? » Ils dirent : « Il se tut. » Le pape dit : « Ce roi était pieux, mais non savant ; et frère Paul, en ne répondant pas, n'a pas montré qu'il savait. Il aurait pu dire que nous n'avons pas besoin de ces choses depuis la venue de notre Sauveur, qui nous a promis le salut des âmes et s'est fait homme pour racheter celles de nos ancêtres. Quoi qu'il en soit, ce n'est pas répondre à la sentence proposée, selon laquelle le Messie est déjà né. »

Don Vidal dit : « Le maître a expliqué qu'il n'était pas entendu qu'il fût né réellement ; et même si l'on admettait qu'il est réellement né, il n'y a là aucune contradiction : il est possible qu'il soit né ce jour-là et vive à présent au paradis. Rabbi Moïse d'Égypte, Maïmonide, a écrit que le Messie n'était pas né le jour de la destruction, mais qu'il fallait comprendre que, depuis ce jour, à chaque génération, naît un homme apte à être Messie, si Israël en est digne. Je dis que tout cela visait à éveiller les cœurs à la pénitence et à leur expliquer que la venue du Messie ne dépend pas d'un

temps déterminé, comme ce fut le cas dans la captivité de Babylone. Don Hasdaï l'a expliqué de même. » Le pape répondit avec colère : « Quand vous venez devant moi, vous ne devez pas dire ce qu'ont dit vos interprètes, mais ce que vous dites vous-mêmes. Qu'ai-je à faire des explications des anciens ? C'est une chose vaine de dire qu'il est né et qu'il n'est pas venu. Si la chose dépend du mérite des Juifs, pourquoi est-il né ? Elle aurait pu être différée, et il serait né le jour où ils en seraient dignes. »

Les envoyés dirent : « S'ils étaient dignes et que le Messie naissait aujourd'hui, un enfant d'un jour pourrait-il les gouverner ? Moïse, à quatre-vingts ans, eut besoin de l'aide divine, de son frère et de soixante-dix vieillards. » Le pape dit : « Mais ils étaient aussi plus de six cent mille. » Ils répondirent : « Là où il y a de l'entendement, il n'est pas besoin de juge : l'entendement de l'homme est son juge. Les gens de ce siècle-là, selon les talmudistes, étaient des sages, et nous sommes des moucherons en comparaison. Chacun de nous a besoin de dix juges, tant notre entendement est faible. » Le pape dit : « Je vous l'accorde : chacun de vous a besoin d'un roi et d'un juge. Mais revenons à l'affaire. »

Un Romain se leva alors et dit : « Seigneur pape, il y a des termes équivoques ; Juifs et chrétiens s'accordent là-dessus. Dire "il est né" est une expression équivoque, comme le verset qui dit : "Avant que les montagnes fussent créées, ou nées." Le mot peut désigner une chose conçue en pensée. De plus, lorsqu'il est dit : "Il tombera avec le puissant", puis : "Un rameau sortira", il n'est pas nécessaire que ce soit aussitôt : cela peut arriver après de longs temps. L'Écriture a voulu les consoler de la destruction de la maison sainte et leur dire qu'ils reviendraient encore à leur état ancien. Si telle est l'explication du verset, qui a donné le droit d'affirmer qu'il viendrait aussitôt ? Il semble plutôt que, en raison de la dignité du Messie, sa venue ait été conçue en pensée. Les talmudistes ont dit de même que sept choses ont précédé le monde, dont l'une est le nom du Messie. Ils ont parlé de création alors que le monde n'existait pas encore : cela veut dire qu'il avait été conçu en pensée, car le but de la Création exigeait que le monde entier en vînt à croire en un seul Dieu. Il est dit ainsi que, le jour de la destruction, la création du Messie fut conçue dans la pensée divine ; mais les Juifs n'étaient pas dignes qu'il vînt aussitôt. La captivité restait nécessaire à cause des péchés antérieurs, et pour mettre fin à la rébellion et au péché. »

Ce jour-là, la dispute s'acheva. Nous revînmes le lendemain et dîmes à Jérôme : « Le texte araméen dit : "Il est né" (itlid, אתיליד). Or nous trouvons dans le verset nolad (נולד), qui signifie : "Il naîtra", comme le verset qui dit : "Voici qu'un fils naîtra au fils de David." Cela se produisit plus de cinq cents ans après. » Jérôme dit : « Le mot

nolad n'indique pas à lui seul le temps : elle veut dire soit "il naîtra", soit "il est né". » Nous répondîmes tous : « Cela vient à l'appui de ce que nous avons dit : il naîtra. Ton explication n'a donc pas de force, et tout ce que tu avais construit est défait. » Jérôme essaya de nouveau d'arranger ses premiers arguments, mais il n'y parvint pas et en éprouva une grande honte. Il s'étendit sur d'autres preuves ; tous comprirent que c'était pour donner une apparence à son erreur. Nous voyant vainqueurs, nous dîmes : « Il serait bon de pouvoir nous retirer avec honneur. » Nous donnâmes des pots-de-vin à certains seigneurs pour qu'ils parlent au pape, et à beaucoup de cardinaux pour qu'ils persuadent Jérôme d'abandonner les disputes. Nous n'y parvînmes pas : le pape dit que, même contre son gré, Jérôme devait démontrer ce qu'il avait promis.

Le lendemain, le pape dit : « Vous, les Juifs, vous dites des choses déraisonnables. Est-ce le fait d'un homme intelligent que de dire que le Messie est né et vit au paradis depuis de nombreuses années ? Comment peut-il être vivant depuis mille quatre cents ans ? » Ils lui dirent : « Frère Paul a déjà soulevé cette objection. Le maître lui a répondu qu'Adam avait vécu mille ans. S'il est possible de vivre mille ans, il est possible de vivre bien davantage ; on ne saurait le nier sous prétexte qu'on ne le voit pas. Selon la tradition, Hénoc et Élie sont encore vivants au paradis. » Le pape dit : « C'est vouloir répondre à une difficulté par une autre, car cela aussi est difficile. » Rabbi Astruc dit : « Seigneur pape, puisque vous croyez tant de choses si extraordinaires au sujet de votre Messie, laissez-nous en croire une au sujet du nôtre. » Le pape en fut fort agité, et nous en fûmes peinés, craignant sa colère. Nous dîmes : « Seigneur, notre compagnon n'a pas bien parlé, et nous ne sommes pas d'accord avec lui. Il l'a dit sur le ton de la plaisanterie, non parce que cela est convenable. » Nous revînmes au commencement, disant : « Montre-nous, Seigneur, ta miséricorde. » Nous rentrâmes chez nous et nous élevâmes contre rabbi Astruc : « Tu seras responsable de tous nos maux : tu as mis l'épée dans la main de nos ennemis. Ce n'est pas ce dont nous étions convenus, nous qui avions décidé de ne pas parler ainsi. Nos affaires allaient bien auprès du pape, et il nous aidait plus que Jérôme. Maintenant qu'il est en colère, qui nous protégera, sinon la pitié divine ? Nous ne devons pas nous fier aux miracles quand notre mérite est si douteux. »

Ce jour-là, nous sortîmes de là outragés et honteux. Le lendemain, nous revînmes avec une grande crainte. Dieu fit miséricorde : nous trouvâmes le pape de bonne humeur. Jérôme reprit : « Si vous croyez que le Messie est réellement né, je vous montrerai qu'il s'est déjà manifesté. » Les envoyés dirent : « Nous ne croyons pas qu'il soit réellement né ; nous disons seulement qu'il est possible que l'auteur de cette sentence

l'ait compris ainsi. » Le pape répondit : « Toi, Jérôme, d'où tires-tu la preuve qu'il est déjà né et s'est manifesté ? » Il dit : « Seigneur, de ce qu'ils disent dans leur Talmud. Samuel a dit : "D'où prouve-t-on que le Messie est né le jour où la maison sainte a été détruite ? Du verset : Avant d'éprouver les douleurs, elle a enfanté." Le Targoum (תרגום, traduction araméenne) explique : "Avant que vienne la peine, vous serez rachetés ; avant que survienne le bouleversement de la destruction, le Messie se manifestera." » Les envoyés répondirent : « La traduction de Jonathan ne fait pas partie de cette sentence : la parole de Samuel et le Targoum sont deux textes distincts. Il a voulu dire que, lorsque le Messie viendra, il viendra soudainement, comme la femme qui accouche soudain, ainsi que le dit le verset : "Avant d'éprouver les douleurs, elle a enfanté." Jonathan n'a pas eu l'intention de dire ce qu'a dit Samuel ; il a voulu montrer que, lorsque le Messie viendra, il viendra soudain. Nos sages l'ont déjà révélé en disant : "Trois choses viennent à l'improviste." » Le pape dit : « Il me suffit que vous disiez que le Messie est déjà né. »

Nous répliquâmes : « Dieu nous en garde ! Nous disons que Samuel, qui a prononcé cela, s'est trompé dans cette opinion et l'a compris ainsi. Le Targoum, écrit par l'esprit de sainteté, ne dit pas ce qu'a dit Samuel ; elle explique le verset en disant : "Lorsque le Messie viendra, il viendra soudain." Notre foi, et celle de tout Juif, est que, si un homme vient rassembler les dispersés d'Israël, bâtir la maison sainte, et que tous les peuples se réunissent autour de lui et invoquent tous le nom de Dieu, alors nous dirons : celui-ci est notre Messie. Toute sentence qui montrerait le contraire a son explication. De plus, celle que rapporte Jérôme dit qu'à sa venue le Sanctuaire sera bâti. Quelle maison sainte fut bâtie au temps de Jésus ? »

Jérôme ne put répondre à cela. Il parla d'autres choses et s'y attarda. La dispute cessa quelques jours, jusqu'au quinze février, où le pape nous envoya chercher. Lorsque nous parûmes devant lui, il revint à cette sentence de Samuel, reprise par Jérôme, qui dit : « Le Messie est né. » Il déclara : « Cette nuit, j'ai pensé à la manière dont vous nous égarez par des mots. Vous dites que nolad est un terme équivoque et que son explication est : "Il naîtra" ou "Il est né". Quoi qu'il en soit, le fait est que Jésus est né avant la destruction : il est né en l'an 3671 du monde, et la destruction du Temple eut lieu en 3828. Il est donc né cent cinquante-sept ans avant la destruction. »

Don Vidal dit : « Seigneur, nous tenons pour établi dans le Talmud que, même si l'on donne plusieurs explications d'un verset, ce doit être de manière à ne pas contredire le sens littéral. Si un savant du Talmud vient l'en détourner, nous disons que c'est par allégorie et que cela a son sens secret. Nous n'accordons pas foi à une telle explica-

tion si elle est contraire au sens littéral. Jérôme, qui comprend le Talmud, ne peut le nier. Prends donc devant toi la Bible, seigneur, et tu verras que ces versets ne parlent en aucune manière de votre Messie. Les mots “Avant d’éprouver les douleurs, elle a enfanté” sont dits de Jérusalem, comme le montre la suite : “La terre éprouvera-t-elle les douleurs en un seul jour ?”, puis : “Réjouissez-vous avec Jérusalem.”

« S’il s’agissait de votre Messie, qu’y aurait-il là d’étonnant ? Il est dit : “Qui a vu cela ?” Est-ce donc un prodige qu’un homme naisse en un jour ? À plus forte raison celui dont vous dites qu’il participe de Dieu ou qu’il est son fils ? D’autant qu’il est dit ensuite : “Une nation naîtra-t-elle en une seule fois ? Car, dès qu’elle a éprouvé les douleurs, Sion a enfanté ses fils.” Quel rapport la naissance d’une nation a-t-elle avec celle du Messie ? Le texte parle du futur, du temps où nos captifs seront soudain rassemblés par la puissance divine. Alors nous dirons : “Qui a entendu une chose semblable ?” Comment dit-il aussi : “À Jérusalem vous serez consolés”, alors qu’elle fut détruite après sa naissance ? » Jérôme dit là-dessus : « Puisque vous niez ce que dit le Talmud, je vous opposerai l’Écriture, que vous ne pourrez nier. Il est écrit dans la Loi : “Le sceptre ne sera pas retiré de Juda, ni le scribe d’entre ses pieds, jusqu’à ce que vienne Silo.” L’explication chaldéenne dit : “Jusqu’à ce que vienne le Messie.” Or vous n’avez maintenant ni sceptre ni scribe : comment le texte peut-il dire qu’il ne sera pas retiré ? »

Rabbi Astroc répondit : « Nous avons déjà dit au commencement qu’on ne peut établir une opinion ou une foi à partir d’un verset qui admet différentes explications. Toi, Jérôme, tu connais les explications d’Aben Ezra et des anciens. Nous aussi, si tu le veux, nous en donnerons deux. La première est qu’il a voulu dire : le sceptre ne sera pas retiré de Juda pour toujours ; il appartiendra parfois à Juda, et parfois il cessera de lui appartenir. Cette alternance durera jusqu’à la venue du Messie : lorsque viendra celui que nous attendons, le sceptre ne sera plus retiré de Juda. La seconde est que nous trouvons sur ce mot, “jusqu’à”, un accent, le yetiv (יתיב, accent de cantillation marquant une séparation). Son explication est que le sceptre ne sera pas retiré de Juda pour toujours, parce que Silo, qui est le Messie, fera revenir le sceptre à Juda. »

Jérôme répondit : « Nous ne nous obligeons pas à croire aux accents, puisque la Loi n’a pas été donnée avec eux. » Don Vidal dit : « Ce qui sert ton intention, tu le crois ; ce qui ne te convient pas, tu ne le crois pas. Je donnerai encore une autre explication. Ce mot “jusqu’à” est comme dans l’expression : “Je ne t’abandonnerai pas jusqu’à ce que j’aie fait.” L’intention n’est pas qu’il l’abandonnera après avoir fait ce qu’il dit ; c’est une manière de parler, comme lorsqu’un roi dit à l’un de ses serviteurs : “Je

ne t'abandonnerai pas jusqu'à ce que je t'aie élevé à une grande situation." Son intention n'est pas de l'abandonner ensuite. Ainsi le texte dit : toute autorité ou domination des Juifs ne sera pas retirée jusqu'à ce que vienne Silo, vers qui se rassembleront les peuples.» Jérôme dit : «Pourquoi croirais-je vos explications plutôt que celle de Moïse le Darshan (darshan, דרשן, prédicateur), citée par Rachi, grand interprète qui a appris de lui ? Il dit : "Le sceptre ne sera pas retiré de Juda", c'est-à-dire les sanhédrins (conseils de justice) qui existaient alors.» Les envoyés dirent : «Nous ne voyons toujours pas quelle preuve on tire de cette explication. De plus, rabbi Moïse le Darshan était prédicateur, et non talmudiste ; et la sentence n'est pas formulée ainsi ; voici ce que Jacob dit à ses fils…»

C'est jusqu'ici que j'ai trouvé le récit écrit ; je n'en ai pas trouvé la fin écrite. J'ai appris par tradition que les envoyés s'en sortirent avec un grand honneur, bien qu'ils eussent subi certaines afflictions, eux et les communautés qui attendaient leur délivrance.

# Commentaire historique

## La controverse est directement documentée

Les actes notariés placent l'ouverture à Tortosa le 7 février 1413, sous Benoît XIII et dans la première année du règne de Ferdinand d'Aragon. Ils désignent Jérôme de Santa Fé comme médecin du pape et responsable de la démonstration proposée aux rabbins. La version hispano-aragonaise conserve son ouverture fondée sur Isaïe 1:18–20, comme Ibn Verga. À la séance VII, elle nomme Bonastruch Desmestre, Juif de Gérone, qui refuse de répondre à une autorité rabbinique avant que Jérôme n'en produise le texte. On dispose donc de confirmations précises du cadre, des acteurs et de plusieurs arguments. En revanche, les actes donnent leur propre présentation des réponses et des silences ; ils ne permettent pas de traiter la lettre reproduite par Ibn Verga comme une transcription mot à mot. Les dernières séances documentées ont lieu à Sant Mateu : les 12 et 13 novembre 1414, la cour publie une sentence et des dispositions contre le Talmud et les Juifs. La courte conclusion transmise oralement par Ibn Verga ne résume donc pas l'ensemble de cette issue. [S156 ; S157]

## Les dates et les dialogues ne coïncident pas exactement

L'arrivée au premier janvier est la date de la lettre telle qu'Ibn Verga la transmet ; elle ne doit pas remplacer le 7 février attesté pour l'ouverture officielle. De même, l'indication liturgique de Zakhor présente dans l'hébreu, puis le retour au 15 février, ne forment pas une chronologie continue aisément vérifiable. Le texte condense et ordonne les échanges selon sa propre narration. Un exemple de comparaison est particulièrement utile : les actes VII.2–3 discutent bien la différence entre naissance « en puissance » et naissance effective, puis le sceptre de Juda, mais attribuent ces réponses à rabbi Ferrer. Ce recoupement confirme les sujets débattus ; il ne valide pas automatiquement leur distribution entre Vidal, Astruc et les autres intervenants dans la lettre. [S157 ; E1744 ; H1928 ; G1856]

## Barcelone et les textes réellement cités

La relation de Nahmanide situe son débat avec frère Paul à Barcelone. Elle discute déjà Genèse 49:10, la différence entre être né et être venu, ainsi que le récit du laboureur averti par un Arabe de la naissance du Messie. Ces rapprochements identifient le débat de 1263, tenu sous Jacques Ier : le « Pierre l'Ancien » du présent récit est une discordance historique conservée dans la traduction. Le Talmud de Jérusalem, Berakhot 2:4, donne le récit du laboureur et rapproche Isaïe 10:34 et 11:1. Sanhédrin 97a–97b fournit les six mille ans, les quatre-vingt-cinq jubilés, les calculs de la fin et les trois événements inattendus. Ce contrôle retrouve les textes discutés sans présumer que toutes leurs citations sont exactes : l'énoncé at-

tribué à Rav Ashi est notamment inversé chez Ibn Verga. Les propos attribués à Maïmonide et à Hasdaï n'ont pas été rapportés ici à un passage original suffisamment précis pour en certifier l'attribution. [S158 ; S159 ; S160 ; S161]

## Bonastruc de Gérone et les communautés convoquées

L'apparat de l'édition critique permet de replacer le narrateur dans un réseau documentaire. Il relève Bonastruc dez Maestre et son père Isaac au conseil de l'aljama (communauté organisée) de Gérone en 1391, puis une convocation qui demande expressément sa présence en raison de son savoir. Les représentants de Gérone reçoivent de leur évêque une invitation pour le 15 janvier 1413. Cette date de convocation se distingue de l'ouverture effective du 7 février. La liste de Verga fait ensuite venir des représentants de Saragosse, Calatayud, Huesca, Alcañiz, Daroca et d'autres communautés : le débat concerne ainsi plusieurs délégations, avec leurs porte-parole, et non une seule académie. La qualité de médecin pontifical de Jérôme et sa désignation pour conduire la démonstration sont expressément formulées dans les actes. Ces pièces précisent comment les participants ont été réunis et sous quelle autorité leur discussion s'est déroulée. [S156 ; S157 ; S161]

## Isaïe : le texte prophétique et sa lecture rabbinique

Plusieurs passages d'Isaïe interviennent à des niveaux différents. Isaïe 1,18–20, repris dans l'ouverture officielle, propose la discussion, le pardon et l'alternative entre obéissance et glaive ; il donne à l'orateur le cadre de son exhortation. Le rapprochement d'Isaïe 10,34 avec 11,1 est d'une autre nature. Le premier passage conclut une description de l'avancée assyrienne et de l'abattage des grands arbres ; le second annonce un rejeton de la souche de Jessé. Dans Berakhot 2,4, ces versets successifs servent à relier la destruction du Temple à la naissance du Messie annoncées au laboureur. On retrouve donc un épisode rabbinique précis construit par rapprochement de versets, sans confondre le laboureur avec un personnage du livre d'Isaïe. Enfin, Isaïe 66,7–13 nomme Sion, ses enfants et Jérusalem : l'image de l'enfantement y accompagne la restauration d'une population et de sa ville. C'est ce contexte collectif que le débat sur une naissance individuelle doit prendre en compte. [S163 ; S157 ; S159]

## Le sceptre de Juda et l'autorité des exilarques

Genèse 49,10 appartient aux paroles de Jacob à ses fils, plus précisément à celles qui concernent Juda. Le commentaire de Rachi relie déjà le sceptre aux chefs de l'Exil en Babylonie et la fonction de législateur aux maîtres de la Loi en terre d'Israël ; il interprète également Shiloh comme une désignation messianique. La discussion de Verga sur la persistance d'une autorité juive après la fin de la royauté possède donc un antécédent exégétique identifiable. Le récit 42 permet de compléter ce dossier par la description du cérémonial exilarcal. Un autre exemple du présent débat est beaucoup plus explicite dans la Bible que son résumé : 1 Rois 13,1–3 nomme Josias et la maison de David dans une annonce prononcée devant l'au-

tel de Béthel, sous Jéroboam. Il s'agit de cet épisode déterminé, utilisé pour discuter l'expression d'une naissance future, et non d'une allusion sans personnage identifiable. [S164 ; S165 ; S162]




Éléazar ben Azaria dans la Haggadah
Rabbi Éléazar ben Azaria tenant un livre ouvert, Haggadah séfarade Rylands, Catalogne, 1335–1340, f. 22v. L'image témoigne de la place des paroles rabbiniques dans un livre rituel médiéval, à côté du débat sur leur interprétation au récit 40. [provenance]

# Choix de traduction

## Gérone, année 5173, et les noms des délégués

L'espagnol a « Vérone, 5113 » ; l'hébreu de 1928 donne Gérone et 173 du petit comput, soit 5173, et Wiener imprime 1413. Les actes nomment effectivement Bonastruch Desmestre de Gérone : la correction repose donc à la fois sur la comparaison et sur une source indépendante. Calatayud remplace Cataluña, Monreal remplace Mondiel et Alcañiz remplace Málaga selon l'hébreu, Wiener et l'identification géographique de l'édition critique. Belchite est l'identification proposée en 2021 pour le lieu diversement donné comme Illescas, Vileisit ou Viljazot : elle reste moins sûre. Nasi (נשיא, dignitaire de communauté) est le titre de Samuel, non un autre délégué. Le patronyme de Todros, ben Yahya, absent de l'espagnol, est conservé d'après l'hébreu et l'allemand. « Rabbi Astruc » remplace le « David Astroc » espagnol : les deux autres versions donnent un titre, et aucun David distinct n'est introduit dans la scène. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; S157 ; S161]

## La salutation et le surnom omis dans l'espagnol

L'hébreu et Wiener ajoutent après le nom de Jérôme : « Ses initiales forment megaddef (מגדף, "blasphémateur" ou "diffamateur"). » Il s'agit du jeu polémique sur Maestre Gerónimo de [santa] Fe, non d'un autre nom d'état civil. L'adresse longue se traduit : « Nobles enfants d'Israël, hommes de Juda, qui possédez dans vos maisons et vos murs un nom et une place ; là sont célébrés les bienfaits du Seigneur, là sont établis les sièges de la Torah et du témoignage, le siège du Talmud, où l'on demeure depuis les temps anciens : que votre cœur vive à jamais ! Ce que vous avez toujours su, sachez-le encore aujourd'hui… » La traduction courante conserve l'adresse plus brève de l'espagnol ; la présente note donne le passage complet supplémentaire. [E1744 ; H1928 ; G1856]

## L'accueil pontifical et la bénédiction

L'ancienne révision faisait nécessairement de l'élection un événement passé. Le rattachement est moins certain : l'espagnol qualifie Celui qui choisit par « qui fut toujours » ; Wiener rattache également les temps anciens au Choisissant. La traduction suit cette construction ; l'autre lecture possible est « peuple jadis élu, quoique maintenant rejeté ». Pour la garantie donnée aux délégués, l'hébreu et Wiener disent « aucun tort ni aucune injustice », plus précis que la « peine » espagnole. Dans la salle, ils ajoutent que les prélats sont « tous revêtus de vêtements d'or » ; l'espagnol omet ce détail. La bénédiction est donnée en entier d'après les deux versions longues, au lieu du « etc. » espagnol : « Béni soit Celui qui a accordé aux mortels une part de sa gloire ! » Ce sont les mots rapportés par le chroniqueur, sans rectification liturgique extérieure. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Le vocabulaire du débat rendu intelligible

Apikoros (אפיקורוס) signifie ici « hérétique », sans désigner l'école philosophique d'Épicure. Qabbalah (קבלה) signifie « tradition reçue », et non nécessairement mystique. Le « Philosophe » est Aristote ; ses « accidents » sont les circonstances ou propriétés distinctes de la nature de la chose. « Une partie de ces années s'est déjà écoulée » rend clairement la formule elliptique hébraïque que l'espagnol calque ; Wiener en explicite lui aussi l'antécédent, mais ajoute « une grande partie », précision qui n'est pas imposée par l'hébreu. Les « deux fins » sont deux échéances possibles, non deux destructions du monde. Les formules sur la pensée visent la conception préalable de la venue du Messie, non sa création physique déjà accomplie. Dans l'argument de Jérôme, l'hébreu et Wiener font transmettre la parole d'Élie par ses disciples ; l'espagnol abrège cette chaîne de transmission en parlant des talmudistes. Les disciples sont rétablis, car la réponse suivante discute précisément de leur époque. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; S158]

### Deux millénaires et l'enchaînement des preuves

L'espagnol abrège la condition intermédiaire ; l'hébreu et Wiener la donnent entièrement : « S'ils ne sont pas dignes au commencement mais le deviennent au milieu, il viendra au milieu. » Cette condition est rétablie. « Au septième millénaire » explicite l'hébreu et l'allemand, là où l'espagnol porte « en l'an sept mille ». Plus loin, l'espagnol et l'hébreu font dire à Jérôme : « Ce n'est pas sur cette sentence que j'ai établi ma preuve. » Wiener atténue le démenti : « ce n'est pas la seule sentence ». Nous conservons le démenti des deux autres versions ; il est différent de la première réponse de Jérôme, qui disait expressément « pas seulement ». Les deux étapes de l'échange ne doivent pas être confondues. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Les noms plaisants et la crainte de mourir

Après « qui serait-ce ? », l'hébreu poursuit : « Mateo le sot, ou Maresti l'insensé ? » Le pape reprend ensuite : « Serait-ce Mato, ou Pico ? » Wiener donne des formes voisines, Matthäus, Maresti et Pico. L'espagnol supprime ces noms ; aucun personnage historique précis ne peut être déduit de ces exemples. Autre différence : là où l'espagnol dit que le refus de répondre exposerait les délégués à un grand danger, l'hébreu et l'allemand disent expressément : « Si nous ne répondions pas, nous devions mourir. » C'est la crainte exprimée par les narrateurs, non la citation d'une sentence capitale retrouvée dans les actes. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; S157]

### Une citation de Rav Ashi inversée dans le récit

L'espagnol, l'hébreu et Wiener concordent : « Jusqu'à présent, attends-le ; au-delà, ne l'attends pas. » Le texte araméen de Sanhédrin 97b dit l'inverse : « Jusque-là, ne l'attends pas ; à partir de là, attends-le » (מכאן ואילך איסתכי ליה, עד הכא לא תיסתכי ליה). La traduction conserve la citation du récit, puisqu'une correction donnerait à ses interlocuteurs un autre argument. La divergence est donc explicitement signalée, et ne doit pas être imputée à la traduction française ou anglaise. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; S158]

### La citation de Yudan et les exemples de naissance

L'espagnol pouvait faire croire que Jérôme s'adressait à un rabbin Yodan présent. L'hébreu et Wiener introduisent une citation ancienne : « Il advint à un homme..., jusqu'aux mots : le Messie est né. Rabbi Yudan dit : Un verset porte... » L'ellipse est déjà dans le texte cité, et le récit entier n'est donc pas ajouté au corps. Plus loin, le Romain cite deux exemples supplémentaires, omis dans l'espagnol : « ce qu'un jour enfantera » (Proverbes 27:1) et « il conçoit le malheur et enfante le mal » (Job 15:35). Le rapprochement de ces expressions appartient à son argument. De même, l'hébreu et l'allemand qualifient l'exil d'« épreuve purificatrice » là où l'espagnol dit seulement qu'il était nécessaire. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; S159]

### Cinq cents ans, mille ans et quatorze cents ans

Le verset cité à propos de nolad (נולד, « est né » ou, selon la phrase, « doit naître ») porte dans l'espagnol « fils de David », dans l'hébreu et Wiener « fils de Jessé » ; 1 Rois 13:2 dit « maison de David ». La citation espagnole est gardée comme citation du personnage. Le délai est « plus de cinq cents ans » en espagnol, « cinq cents » chez Wiener, et « cinq cents (quatre cents) » dans l'hébreu de 1928. Pour la longévité du Messie, l'espagnol a « quatre mille ans », contre mille quatre cents dans l'hébreu et l'allemand : la seconde lecture est retenue, car elle concorde avec le contexte médiéval du débat. En revanche, les mille ans attribués à Adam sont communs à l'espagnol et à l'hébreu ; Wiener nuance « près de mille ». Genèse 5:5 donne neuf cent trente ans. L'arrondi du récit reste visible. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; S162]

### La séance de Zakhor et l'excuse d'Astruc

L'espagnol commence simplement « le lendemain ». La version plus précise se traduit : « Le matin de la lecture de Zakhor (זכור, "souviens-toi", lecture de Deutéronome 25:17–19), le pape dit... » Cette indication est donnée ici, sans imposer une date civile à une chronologie déjà difficile. Après la réplique d'Astruc, l'hébreu et Wiener ajoutent à l'excuse : « car le pape n'est pas l'un d'entre nous, avec qui nous parlons familièrement ». L'espagnol omet cette explication et porte acaso ; « en plaisantant » est retenu d'après les deux autres versions, car cela explique l'excuse présentée. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Targoum, manifestation et chronologie de Jésus

Le « bouleversement de la destruction » suit l'araméen זווע חרבנא, plus proche de l'agitation ou de l'effroi que d'un instrument matériel ; Wiener rend une tempête destructrice. Naissance, venue et manifestation sont distinguées, car tout l'argument repose sur ces différences. La foi finale est « notre foi » dans l'espagnol ; la forme hébraïque אמונתו peut se lire « sa foi », lecture suivie par Wiener pour le traducteur Jonathan. Les deux lectures associent ensuite cette foi à celle de tout Juif. Enfin, les années 3671 et 3828, et leur différence de 157

ans, sont conservées d'après l'espagnol et l'hébreu. Wiener abrège le résultat en « plus de cent cinquante ans ». Il s'agit de la chronologie attribuée au personnage, non d'une datation historique adoptée par cette édition. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Le sens littéral et le Sanhédrin : passages longs

Avant l'explication d'Isaïe 66, l'hébreu et Wiener ajoutent cette règle, abrégée dans l'espagnol : « Un verset ne sort jamais de son sens simple. » À la fin, l'argument omis dans l'espagnol se traduit : « "Le sceptre ne sera pas retiré de Juda" désigne la salle des Pierres taillées, qui était située dans la part de Juda. Le "sceptre" désigne le Sanhédrin ; lorsque le Sanhédrin a disparu, le sceptre de Juda a donc disparu, c'est-à-dire le Sanhédrin qui siégeait là. » La dernière réponse annonce « Ainsi Jacob parla à ses fils… », mais la suite n'est pas transmise. La formulation hébraïque de 1928 précise : « C'est jusqu'ici que j'ai trouvé écrit ; je n'en ai pas trouvé la fin écrite. » Wiener et l'espagnol disent seulement « jusqu'ici trouvé écrit ». La mention explicite de la lacune est gardée ; elle appartient au transmetteur, et ne désigne pas une partie que nous aurions laissé non traduite. [E1744 ; H1928 ; G1856]

Éditions confrontées pour ce récit : E1744, p. 142–166 ; H1928, section 40 ; G1856, p. 134–158.

Récit XLI

# Les accusations examinées devant le pape

Le quarante et unième récit se situe au temps du pape Marc le Florentin. Frère Pierre vint devant lui et dit : « Seigneur, je voudrais poser une question : celui qui est haï de Dieu et celui qui hait Dieu mérite-t-il d'être aimé par un homme intelligent, à plus forte raison par un saint homme ? » Le pape dit : « Pour l'une ou l'autre de ces raisons, il mérite d'être haï ; à plus forte raison pour les deux. » Frère Pierre dit : « Comment donc, seigneur, aimes-tu les Juifs ? » Il répondit : « Où est la preuve que je les aime ? » Il dit : « Ils vivent dans le pays, en mangent les fruits, y font du commerce et en tirent profit. » Le pape dit : « Et où prouve-t-on qu'ils haïssent Dieu ? Comment cela peut-il être, puisqu'ils supportent une captivité si longue et si amère pour suivre la loi qu'il leur a commandé de garder ? As-tu jamais vu une nation qui, aimant Dieu, ne se lasse d'une telle captivité et ne prenne sa loi en haine au bout de mille ans et davantage ? Quant à ce que tu dis, qu'ils sont haïs de Dieu, je vois que, dans leur captivité, il ne permet à personne de leur faire du mal en prétendant les exterminer entièrement. Je n'ai jamais vu prospérer un tel dessein. Beaucoup ont beau se lever comme toi pour leur nuire, pour leur imputer des fautes devant les rois et les conseillers, cela ne leur sert à rien. »

Frère Pierre répondit : « Un tel dessein n'aboutit pas parce que notre Sauveur a ordonné de ne pas les toucher. Cela a son explication, qui n'est pas celle que le peuple imagine. » Le pape dit : « Que diras-tu du temps où notre Sauveur n'était pas encore né ? Et des lieux où sa connaissance ne s'est pas répandue ? Nous trouvons ce peuple dispersé dans une infinité de contrées. J'ai lu dans les livres des rois qu'ils avaient été dispersés dans divers royaumes d'Orient, en Espagne, en Allemagne, en France et en Afrique, en Éthiopie, dans certaines régions d'Asie et en Perse. Tous se sont dressés contre eux pour les exterminer et mettre fin à leur loi, sans y parvenir. En Médie s'éleva un certain puissant nommé Haman ; il était habile et voulut leur faire du mal. Il n'en retira que d'être pendu, avec ses fils. »

Frère Pierre répondit : « Cet Haman dont tu parles, seigneur, n'a pas été pendu pour ce qu'il avait fait aux Juifs, mais parce qu'il avait désiré la reine. » Le pape dit : « Ne peux-tu donc toujours pas sortir de ces mensonges dans lesquels tu as été élevé

au temps où tu étais Juif? Est-il possible qu'un homme contre qui le roi et la reine étaient irrités ait eu une telle pensée en plein midi et devant les serviteurs du roi? Si tu veux parler avec moi, tu dois t'abstenir de choses vaines.» Il répondit : «Il est vrai, seigneur, que nous n'avons pas le pouvoir de les détruire, et je le reconnais; mais nous pouvons fort bien les châtier, puisqu'ils sont haïs. Les angoisses qu'ils subissent chaque jour en témoignent.»

Le pape dit : «On n'en tire aucune preuve. On sait bien que nous sommes composés de quatre éléments et que la nature des éléments simples se retrouve dans les êtres composés. Nous trouvons que chacun des éléments, lorsqu'il prédomine, cherche à anéantir l'autre et à le ramener à sa propre nature : ainsi le feu brûle tout si on ne le lui retire pas; l'eau l'emporte sur la terre et la défait; l'air absorbe l'eau. De même, chez les animaux, les oiseaux et les poissons, le plus puissant dévore son compagnon. Il en va de même parmi les peuples : le plus puissant cherche à ramener les autres à lui-même. S'il était en mon pouvoir qu'il n'y eût d'autre roi au monde que moi, j'y emploierais toute ma puissance. Les maux que subissent les Juifs proviennent de la supériorité que nous avons sur eux.»

Frère Pierre dit : «Pourquoi ne dirions-nous pas qu'ils ont été causés par leurs péchés?» Le pape répondit : «L'une et l'autre chose en furent la cause. Enfin, je te dis de ne pas envier celui qui n'a jamais été affligé : il n'a pas payé pour son péché, et il est fort possible que sa fin soit mauvaise. Tu dois plutôt envier celui qui a éprouvé les maux et les angoisses qui le feront reposer à la fin, car la fin de l'homme est la paix.» Frère Pierre dit : «Comment peux-tu, seigneur, supporter un peuple qui nous diffame, dit qu'il est juste de nous tuer, outrage nos morts et prononce : "Le meilleur parmi les non-Juifs, il faut le tuer" (tov she-ba-goyim harog, טוב שבגוים הרוג)? Et encore : "Votre mère a été couverte de honte, celle qui vous a enfantés a été confondue; voici la fin des gentils, etc." Il n'est pas de plus grand opprobre.»

Le pape dit : «Pour ce que tu cites : "Le meilleur parmi les non-Juifs, il faut le tuer", j'ai déjà entendu l'explication des Juifs. Pour les mots "Votre mère a été couverte de honte", non. Puisque nous en sommes venus à en traiter, il est bon d'en connaître la vérité. Deux envoyés sont venus ici hier pour me parler : qu'on les appelle, et nous entendrons leur réponse.» On les appela. L'un était don Samuel Abrabalia, l'autre don Salomon le Lévite. Le pape leur dit : «Est-il possible qu'il soit écrit dans le Talmud : "Le meilleur parmi les non-Juifs, il faut le tuer"?»

Ils répondirent : « Cela y est, seigneur. Mais nous avons reçu de nos anciens que tout ce qui relève d'une décision juridique ou de l'explication d'un verset est de Ravina et de Rav Ashi, qui ont composé le Talmud. Le reste a été écrit par certaines catégories d'interprètes ; pour leur donner autorité, on a placé leurs propos dans le Talmud. Nous, qui avons reçu ce que nous venons de dire, ne nous arrêtons pas à ces choses. » Le pape dit : « Enfin, cela se trouve dans le Talmud. Celui qui avance ce que vous dites doit produire une autorité qui le confirme ou en apporter la preuve. Donnez donc l'explication : à ce qu'il paraît, ce sont des paroles fort malsonnantes, pour lesquelles il convient de châtier les Juifs de mon royaume. » Salomon le Lévite répondit : « Les anciens ont expliqué qu'en cette matière vos jugements s'opposent aux nôtres. Certains des nôtres disent que, s'ils avaient vécu au temps de nos juges, ils n'auraient fait mourir personne par justice : peut-être la victime du meurtre était-elle atteinte d'une lésion mortelle (ṭerefah, טרפה). Le meurtrier aurait alors tué une personne tenue pour déjà morte, et la Loi n'ordonne pas, en pareil cas, de le mettre à mort. Mais les nations du monde, voyant que, selon les temps, les meurtriers se multiplieraient si l'on relevait une telle subtilité, font mourir même sur des conjectures, pour dissuader le peuple de commettre des crimes. Les auteurs ont donc voulu dire : ce qu'il y a de bon chez les gentils, c'est la justice, à savoir le jugement de mort. Le texte ne dit pas : "Tuez le bon parmi les chrétiens", mais "tuer", qui est un infinitif. Une autre explication est celle-ci : le meilleur, le plus éminent parmi les non-Juifs tient tant à l'honneur et à la justice qu'il ordonne aussitôt : "Mettez à mort un tel, car il a agi ainsi." »

Le pape dit : « Si l'opinion des talmudistes est qu'un meurtrier ne doit pas être mis à mort parce que sa victime était peut-être atteinte d'une lésion mortelle, ils se trompent assurément tous et ne sont pas sages. Y a-t-il pire opinion que de laisser échapper un meurtrier pour une si petite excuse ? » Rabbi Salomon répondit : « Seigneur, le verset dit : "Vous seuls j'ai connus parmi toutes les familles de la terre ; c'est pourquoi j'exercerai sur vous le châtiment." Celui qui échappe à la justice d'en bas n'échappe pas à celle d'en haut. Nous tenons par tradition que toute mort donnée par la justice de la terre sert à expier les péchés. Celui qui échappe au jugement terrestre y échappe plutôt pour son malheur, car il n'échappe pas au châtiment divin, plus amer que la mort. » Le pape répondit : « Vous avez raison ; mais le jugement de la terre demeure toujours nécessaire pour inspirer la crainte au peuple. »

Pierre dit : « Seigneur, comment t'es-tu apaisé par de fausses raisons ? Il est dit plus bas : "Le meilleur parmi les égorgeurs est compagnon d'Amalek." Il apparaît donc que c'est dit en mauvaise part, et non en bonne ; de même pour le reste : "Le meilleur par-

mi les nations, etc." » Le Lévite répondit : « La phrase "Le meilleur parmi les égorgeurs est compagnon d'Amalek" veut dire qu'il est cruel comme Amalek envers les Juifs : sans cela, il ne tuerait jamais un animal. Et "Le meilleur parmi les médecins, pour l'enfer" signifie que l'enfer doit toujours être ouvert devant eux s'ils tuent un homme parmi ceux qui dépendent de leur médecine ; qu'ils doivent donc étudier et faire tout ce qu'ils peuvent. Ce qui les rend "meilleurs", c'est la pensée que l'enfer les attend s'ils n'apportent pas à leurs réflexions et à leur étude tout le soin nécessaire. »

Le pape dit : « Que nous répondrez-vous au sujet des mots "Votre mère a été couverte de honte" ? » Salomon répondit : « Seigneur, nous nous étonnons de Pierre, qui pose cette question alors qu'il a été des nôtres et qu'il le sait. Mais il est certain qu'il cherche contre nous des moyens de nous faire tomber, pour que toi, seigneur, tu comprennes qu'il croit ce qu'il fait profession de suivre. "Votre mère a été couverte de honte" est une parole pour tous ceux qui sont nés, qu'ils soient Juifs ou chrétiens. C'est une réprimande : les mères des défunts ont peiné à élever leurs enfants, et le terme de leur peine a été désert et sécheresse. L'intention est de dire que, selon le corps, rien n'est perpétuel, que tout est vanité et poussière. Quant à l'âme, selon ses œuvres, personne ne nie qu'elle soit montée au paradis. Notre maître Moïse d'Égypte, Maïmonide, nous a ainsi écrit que les justes parmi les nations du monde ont part au monde à venir (ʿolam ha-ba, עולם הבא). Un sage, argumentant avec le roi des Khazars, d'heureuse mémoire, a dit que nous n'excluons aucun homme ni aucune nation de la récompense de ses œuvres lorsqu'elles sont bonnes. Comment nous aurait-on ordonné de dire "Votre mère a été couverte de honte", sinon dans le sens que nous avons exposé ? »

Le pape répondit : « Vous dites : "Voici la fin des nations." Quand vous parlez des nations, il s'agit de nous. » Samuel répondit : « Non, seigneur : Isaïe dit, en parlant d'Israël : "Ô nation pécheresse." » Frère Pierre recommença à parler contre les Juifs. Le pape dit : « Il n'y a pas à tirer de preuve du fait qu'ils sont persécutés : Dieu n'a choisi pour offrande que les persécutés, comme les tourterelles et les pigeonneaux, et non l'épervier, le corbeau et l'aigle. » Pierre répondit : « Il a choisi les choses qui se trouvent toujours, comme il l'a fait pour les quatre plantes (de Soukkot, la fête des Tentes) que l'on trouve dans la terre des Juifs. » Le pape dit : « N'aurait-il pas choisi la poule, que l'on trouve toujours dans les maisons ? Il ne l'a pas fait, parce qu'elle ravit sa proie. » Le moine dit : « Laissons cela pour une chose plus importante : pourquoi n'ordonnes-tu pas, seigneur, de brûler les livres où se trouvent les mots "Votre mère a été couverte de honte" ? » Le pape ordonna alors à ses serviteurs de fermer les fenêtres de la cour. On les ferma, et il dit au moine de regarder depuis la porte si le soleil

brillait dans la rue. Les serviteurs dirent : « Tout est plein de soleil. » Le pape dit : « S'il en est ainsi, à quoi sert que je brûle les livres qui se trouvent dans mon royaume, puisque le monde en est plein ? »

Le moine sortit. Le pape dit aux envoyés : « Ô peuple fou, pourquoi ne cherchez-vous pas à gagner les bonnes volontés des hommes ? Ne voyez-vous pas le roseau se courber quand le vent grandit ? Grâce à son humilité, il ne se brise pas et revient à ce qu'il était. De même, celui qui va en mer vit s'il se courbe devant les vagues ; s'il veut leur résister, il se noie. C'est ce que dit votre Talmud : "Que l'homme soit toujours souple comme le roseau, et non dur comme le cèdre." L'explication est que le roseau, en s'abaissant, se relève ; tandis que le cèdre oppose sa dureté au vent, qui le brise. De plus, les talmudistes disent que les Juifs sont appelés hommes, mais non les nations du monde. Je m'inclinerai si vous me dites quelle humanité il y a en vous de plus qu'en nous. »

Salomon le Lévite répondit : « Cela n'est pas dit de l'humanité, mais de l'exil et de la servitude. Nous sommes à la place d'Adam : comme il a péché et a été chassé du paradis, nous aussi sommes chassés de notre jardin d'Éden : notre pays, Jérusalem et le Temple qui faisait notre gloire. »

Le pape dit : « Les hommes d'Arabie disent qu'il n'est montagne si haute et si élevée que l'homme ne puisse la soumettre sous ses pieds, ni abîme sur lequel on ne puisse jeter une sonde de plomb. Mais pénétrer le cœur de l'homme n'est accordé qu'à Dieu, qui les connaît tous. Pour ma part, je comprends que cela procède de l'arrogance des talmudistes, qui vous ont flattés en disant : "Vous êtes des hommes, et non les nations du monde." » L'envoyé répondit : « Non, seigneur : cette parole est du prophète : "Et vous, mes brebis, brebis de mon pâturage, vous êtes des hommes." »

Le pape dit : « Fou ! Ne vois-tu pas que tu parles à un savant qu'il ne faut pas tromper ? Le verset dit : "Bien que je vous appelle brebis, ne pensez pas que je juge vos péchés comme ceux des animaux ; car, en vérité, vous êtes des hommes doués d'entendement. Je vous ai appelés brebis en considération de la pâture et du gouvernement." Mais qui pourra vous mener paître ? J'ai entendu qu'un certain roi vous avait ordonné de ne pas faire dans vos maisons des images du soleil. Vous les avez faites au revers des deux battants de la porte, une moitié sur chacun, de sorte que, lorsque la porte était fermée, l'image était entière. Alors vous vous agenouilliez devant elle et lui offriez de l'encens. Lorsqu'on venait enquêter et qu'on ouvrait la porte, on trouvait la moitié de l'image et l'on n'en tenait pas compte pour punir. Un autre exemple est Zacharie, ce grand homme que vous avez tué dans le Sanctuaire. Nous, si nous voyons un meur-

trier qui se réfugie dans nos temples, il est sauvé… J'ai entendu que vous dites dans vos maisons de prière : "Que s'avance l'homme de bonne renommée et de haut mérite." Ne vaudrait-il pas mieux dire : "Que s'avance le captif, méprisé plus que tout peuple" ? Alors votre cœur s'humilierait. Je vous représente comme un vieillard faible, dont la vue s'est obscurcie, les mains relâchées, les pieds mis à trembler et les dents tombées ; si le tombeau avait une bouche, il crierait pour l'appeler à lui, et cet homme se croit dans la vigueur de l'âge. Comment dites-vous "celui de bonne renommée" ou "le sublime", après avoir perdu cette renommée pour amasser les mauvais biens que sont la fraude et l'usure ? Prenez garde : vous assemblez des richesses peu à peu, peut-être vous les enlèvera-t-on d'un seul coup. Voyez : je suis un pape ; si dix mille hommes du peuple se lèvent avec des épées, ce seront dix mille papes. »

À ces paroles, ils se mirent à pleurer. Il leur dit : « Vous pleurez parce que ma langue est sans retenue, et vous ne pleurez pas vos actes, qui le sont bien davantage. » Ils répondirent : « Nous pleurons parce que, pour l'homme malheureux, les pleurs sont la joie qui lui donne du repos. Ce moine est des nôtres ; il fait paraître nos affaires mauvaises et n'a pas pitié de nous. Nous sommes semblables à l'oiseau qu'une bête a mordu de ses dents, foulé de ses pieds et déchiré de ses griffes. »

Tandis qu'ils parlaient, le moine revint et entendit ce qu'ils disaient. Il leur dit : « Revenez à notre loi, et vous serez de ceux qui foulent les autres. » Ils lui répondirent : « Tiens-tu pour certain que tu iras au paradis ? » Il dit : « Je le pense. » Ils répliquèrent : « Puisqu'il en est ainsi, nous voulons aller en enfer plutôt que d'être avec toi au paradis. » Le moine s'irrita, et le pape lui dit : « Voilà la récompense de celui qui donne un conseil à qui ne le lui demande pas. Mais laissons cela : je t'interroge sur ce dont nous parlions. Les Juifs disent : "Vous êtes appelés hommes, et non les nations du monde." Leur nature serait-elle plus noble que la nôtre, ou leur force plus grande ? »

Le moine répondit : « Est-ce là le seul abus que disent les talmudistes ? Toutes leurs explications sont pleines de choses que l'entendement et la nature n'admettent pas. Ces jours-ci, j'ai vu qu'ils écrivent qu'il convient de poser une chandelle sur le sol de la maison où se trouve un mort. Ils disent que cela signifie que, lorsque l'âme veut revenir à la maison, on lui éclaire le chemin. L'âme, qui est la lumière même, a-t-elle besoin de la lumière matérielle d'une chandelle ? De plus, une fois sortie, elle ne revient pas au corps. J'ai vu aussi que, lorsqu'ils reviennent des sépultures, ils arrachent

des herbes et de la terre, les répandent sur leurs têtes et disent que c'est pour faire fuir l'ange de la mort. Selon la nature, quelle propriété met une chose en rapport avec l'autre ?

« Ils disent encore que le mort entend tout ce qui se dit de lui jusqu'à son ensevelissement ; or il est clair que, lorsque les sens prennent fin, il n'y a plus ni vue ni ouïe. Ils disent aussi que, lorsque leur savant Jonathan s'occupait de la Loi, tous les oiseaux qui passaient en volant étaient brûlés. Si l'élément du feu ne peut lui-même brûler sans être près de la chose brûlée, comment la parole du savant pourrait-elle se changer en feu et brûler ce qui est au loin ? » Le pape demanda aux envoyés de répondre. Ils le firent en disant : « Quant au premier point, ce que dit le moine — qu'il est écrit dans le Talmud de mettre une chandelle sur le sol de la maison du mort — doit être un songe. Il s'agit plutôt d'une ancienne coutume, destinée à ôter aux hommes la croyance qu'ils avaient aux enchantements. On disait qu'un ennemi qui voulait tourmenter le mort devait poser une chandelle sur le sol de la maison du mort ; c'est pourquoi on n'en mettait pas dans la maison du mort. Nous, pour nous détourner d'une telle opinion, qui était une pratique des Amorréens, nous posons une chandelle sur le sol.

« Quant au deuxième point, nous arrachons des herbes et, en certains lieux, soulevons de la poussière pour manifester de la consolation à ceux qui sont en deuil. Cela indique le temps de la résurrection, dont le verset dit : "Réveillez-vous et chantez, habitants de la poussière." Il dit encore : "Ils fleuriront hors de la ville comme l'herbe de la terre." La seconde raison est d'éveiller les cœurs et de briser l'orgueil des hommes. Soulever la poussière, c'est dire : "Tu es poussière, et à la poussière tu retourneras." L'herbe renvoie à ce que disent les anciens : "Les fils des hommes sont comme l'herbe des champs : ceux-ci fleurissent et ceux-là tombent."

« Quant au troisième point, nous avons reçu que l'âme ne retourne pas à sa demeure céleste avant que le corps ne soit retourné à la terre. Salomon dit ainsi : "Le corps retournera à la terre, l'esprit retournera, etc." Puisque l'esprit sort le premier et qu'on enterre ensuite le corps, il aurait dû dire : "L'esprit retourne à Dieu", puis "Le corps, etc." Mais il a fait entendre que l'esprit ne retourne pas à son lieu avant que le corps ne retourne à la terre, comme il était. C'est pourquoi l'âme comprend encore ce qui se passe dans ce monde, à l'exemple de celui qui dort et rêve. Voilà pourquoi nous disons des justes : "Quand un tel s'endormit", ce qui indique que la mort des justes est comme un sommeil. Quant au quatrième point, où il est dit que tout oiseau qui

volait était brûlé, cela signifie que toute opinion erronée qui vole dans l'entendement était brûlée lorsque ce savant travaillait à la Loi : autrement dit, il atteignait la vérité et repoussait la fausseté. »

Le pape dit : « Vous avez bien répondu. Toi, moine, comme il y a longtemps que tu es venu à notre foi, tu as oublié ces choses. » Le moine dit : « Comment les aurais-je oubliées, puisque je les ai lues il y a trois jours dans leurs livres ? » Le pape répondit : « C'est ce que je voulais entendre. Pourquoi t'occupes-tu à lire des livres de Juifs, sinon parce que leur loi demeure encore dans ton cœur ? Si tu ne portais pas la tonsure qui marque ton état religieux, je te ferais brûler. Mais ne reviens plus devant moi. »

Il dit ensuite aux envoyés : « Que demandez-vous ? » Ils répondirent : « Sache, seigneur, que les juges du lieu où nous vivons ont ordonné que nous rendions les intérêts de nombreuses années. Pour cela, il nous faut vendre nos enfants. » Le pape dit : « Je vous ai déjà dit mon opinion ; mais puisque vous êtes venus, vous en retirerez quelque profit : on vous en retranchera la moitié. S'il s'agit de dix ans, vous en paierez cinq. » Ils répondirent : « Cela est bon, seigneur, si l'on s'en remet à notre serment. » Le pape dit : « Il n'y a pas de doute que vous jurerez qu'il s'agissait de quatre ans, afin d'en payer deux. Dites-moi donc : si vous ne gardez pas ce que Dieu vous a fait jurer, comment garderez-vous ce que le chrétien vous fera jurer ? » Voyant qu'il n'y avait pas de remède sur ce point, ils présentèrent une seconde demande : « Nous avons une synagogue près d'une église de chrétiens. Ils l'ont bâtie après : notre édifice est plus ancien. La reine passa par là et plaisanta de ce voisinage. Un de ses conseillers lui dit : "Reine et maîtresse, il y a bien des années qu'elles sont ensemble, comme deux sœurs, et aucune ne dit de mal de l'autre." La reine répondit : "Puisqu'il en est ainsi, qu'elles demeurent ensemble jusqu'à la vieillesse." Or le juge a maintenant ordonné que nous abattions notre maison. »

Le pape dit : « Il a pour lui la justice, et la reine ne l'a aucunement : il n'est pas bon que vous soyez près de la porte de notre Sauveur. Abattez donc aussitôt la maison. » Les envoyés répondirent : « Si la reine l'ordonne, nous le ferons. » Le pape se mit en colère et ordonna aux cardinaux que, sous peine d'excommunication, elle fût démolie ; il ordonna aussi qu'ils rendissent les intérêts comme les juges le décideraient.

Salomon dit : « Que les envoyés de notre peuple, dépêchés auprès des rois de la terre, prennent exemple sur cela. Qu'ils pèsent bien ce qui sort de leur bouche et ne pensent pas se trouver devant leur savant, qu'ils entretiennent : même si le pain qu'ils lui donnent est un pain du ciel, il reste mêlé d'amertume. Nos anciens disent que la trop grande familiarité du savant avec l'homme du peuple fait perdre à celui-ci son

respect. Je dis que la familiarité que nous avons avec nos juges et nos savants a fait que ces envoyés se sont montrés hardis. La science de don Salomon le Lévite n'a pas suffi à les défendre, ni la prudence de son compagnon. Le sage dit qu'il est nécessaire que l'homme s'habitue chez lui à faire ce qu'il doit accomplir au-dehors : s'il s'habitue chez lui aux bassesses, il fera de même ailleurs. C'est pourquoi nos sages ont dit : "Dans un lieu où il n'y a pas d'hommes, efforce-toi d'être un homme." Comme s'ils avaient dit : là où il n'y a pas d'hommes pour le voir, l'homme doit encore chercher à être estimable et y apprendre ce qu'il devra faire dans la rue. Par-dessus tout, il convient de dire que les péchés font parfois errer, comme le dit le prophète : "Il fait reculer les sages et rend leur entendement stupide." Lorsqu'au contraire ceux qui envoient les délégués ont quelque mérite, Dieu leur inspire ce qu'ils doivent dire. Ce n'est pas en vain que nous prions, le jour de Kippour (le Grand Pardon) : "Sois dans la bouche des envoyés de ton peuple, etc." »

# Commentaire historique

## Une audience pontificale non identifiée

Le récit donne un nom, « Marc le Florentin », mais aucune année ni lieu pour l'audience. L'identification parfois proposée avec Martin V demeure une hypothèse : Maurice Kriegel met précisément en garde contre cette assimilation. Aucun acte de l'audience, jugement relatif à la synagogue ou dossier permettant d'identifier sûrement les deux envoyés n'a été retrouvé dans les sources ici contrôlées. On conserve donc les noms du récit sans faire de Salomon ha-Lévi, sur la seule ressemblance du nom, un personnage célèbre connu par ailleurs. Le texte constitue d'abord une source sur la mise en scène littéraire des débats entre le pape, un converti et des représentants juifs. [S166 ; E1744 ; H1928 ; G1856]

## La restitution des intérêts : un cadre attesté

Le canon 67 de Latran IV, promulgué en 1215, ordonne de suspendre les relations commerciales des chrétiens avec les prêteurs juifs qui exigent des intérêts qualifiés de lourds et excessifs, jusqu'à réparation du préjudice. Ce texte latin permet de situer la demande de restitution dans un cadre institutionnel réel. Il ne mentionne ni l'audience racontée ici, ni la remise de moitié, ni les quatre ou quarante années qui varient selon les versions. Il ne permet donc pas de dater ce récit ni de résoudre sa difficulté numérique. [S167 ; E1744 ; H1928 ; G1856]

## Les formules discutées et leurs sources

Makkot 7a permet d'identifier le raisonnement concernant une victime déjà atteinte d'une lésion mortelle. Le débat interne à la Mishnah est plus nuancé que son résumé dans la chronique : Rabbi Tarfon et Rabbi Akiva restreignent l'application de la peine capitale, tandis que Rabban Shimon ben Gamaliel leur objecte que cela multiplierait les meurtriers. Les formules sur les médecins et les bouchers figurent en Kiddushin 82a. Quant à la formule sur le « meilleur parmi les non-Juifs », Rachi, sur Exode 14:7, cite une forme concernant les Égyptiens dans le contexte de l'armée poursuivant les Israélites. Ce rapprochement ne transforme pas les explications ingénieuses du dialogue en sens indiscutable d'une règle générale. Yevamot 61a situe la formule « vous êtes appelés adam » dans une discussion de l'impureté funéraire ; l'interprétation par l'exil d'Adam appartient ici à la réponse littéraire de l'envoyé. [S094 ; S168 ; S169 ; S173]

## Références vérifiables : Jérémie, Maïmonide et Juda ha-Lévi

La parole sur la mère couverte de honte provient de Jérémie 50:12 ; l'oracle vise Babylone, nommée dès 50:1. Le dialogue la réinterprète comme une méditation funéraire applicable à tout être humain. La référence à Maïmonide correspond au Mishneh Torah, Rois et guerres 8:11, qui traite des pieux des nations dans le cadre des sept commandements noachides. La

phrase attribuée au sage discutant avec le roi khazar se retrouve dans le Kuzari I, § 111 : il s'agit du dialogue composé par Juda ha-Lévi, non d'un compte rendu autonome d'une audience historique. Ces sources permettent de reconnaître les emprunts et leur contexte, sans prouver que les interlocuteurs se sont effectivement rencontrés. [S170 ; S171 ; S172]

## Récits et coutumes : ce qui peut être retracé

La comparaison du roseau et du cèdre se lit en Taʿanit 20b. Eikhah Rabbah, sur Lamentations 1:18, rattache à Josias un récit d'idolâtrie que l'ouverture des portes dissimule aux visiteurs ; Ibn Verga développe le motif en parlant de deux moitiés d'une image solaire. C'est le roi de cette recherche des idoles, laissé anonyme chez Verga, que ce parallèle permet de rapprocher de Josias. L'autre épisode, le meurtre de Zacharie fils de Yehoyada, est raconté en 2 Chroniques 24:20–22 sous Joas : il ne faut pas confondre les deux rois ni les deux scènes. Shabbat 152b rapporte une discussion sur ce que les morts savent jusqu'à la fermeture de la tombe ou à la décomposition du corps ; Bava Batra 134a évoque l'oiseau brûlé lorsque Jonathan ben Ouzziel étudie. La chronique propose ses propres interprétations allégoriques. L'explication particulière de la chandelle comme refus d'une pratique magique n'a pas été rattachée ici à une source indépendante suffisamment précise. [S174 ; S175 ; S176 ; S177]

## Haman devant Esther : ce que raconte le livre biblique

La controverse sur la mort d'Haman renvoie à une scène déterminée, Esther 7,1–10. Esther dénonce le projet dirigé contre elle et son peuple ; le roi sort, tandis qu'Haman reste pour supplier la reine de lui laisser la vie. Au retour du roi, sa position sur le lit où elle se tient est interprétée comme une tentative d'agression contre elle. Le narrateur biblique distingue donc le motif de la supplication et l'accusation prononcée par le roi : c'est cette distinction que le pape et le moine discutent. La mort des fils d'Haman appartient à une séquence ultérieure, Esther 9,6–14 : ils sont d'abord comptés parmi les tués de Suse, puis leurs corps sont exposés sur ordre royal à la demande d'Esther. La formule sommaire « avec ses fils » rapproche ainsi des événements que le livre d'Esther raconte séparément. [S179]

## Les chevaux de Pharaon : une lecture de deux épisodes de l'Exode

Pour comprendre la formule citée par Rachi, il faut suivre son raisonnement textuel. Exode 14,5–9 décrit la poursuite d'Israël par les chars égyptiens. Rachi demande d'où viennent leurs attelages après les fléaux qui ont frappé le bétail. Il les rattache aux Égyptiens qui, en Exode 9,20, avaient pris l'avertissement au sérieux et mis leurs bêtes à l'abri avant la grêle. C'est à propos de ces acteurs supposés de la poursuite qu'il rapporte une parole de Rabbi Shimon transmise par la Mekhilta. On identifie ainsi la combinaison précise de deux épisodes bibliques à l'arrière-plan de la polémique. L'explication judiciaire proposée par Salomon dans le dialogue, fondée sur la répression des homicides, suit une autre voie ; elle ne reproduit pas le commentaire de Rachi. [S168 ; S180]

## L'image pastorale d'Ézéchiel et l'exil d'Adam

La phrase sur les brebis et les hommes est la conclusion d'Ézéchiel 34. Le chapitre oppose les bergers qui négligent le troupeau au soin que Dieu promet de lui apporter : rechercher les dispersés, les rassembler et les conduire dans leur pays. Le verset 31 identifie expressément les membres de ce troupeau comme des êtres humains. Ce cadre pastoral éclaire la citation utilisée par le pape et les envoyés ; la discussion sur l'impureté funéraire en Yevamot 61a constitue un autre emploi de ces mots. De même, la réponse qui rapproche l'exil collectif de l'expulsion d'Adam prend son image en Genèse 3,22–24, où l'être humain est éloigné du jardin d'Éden. Ce rapprochement est formulé par le personnage de Verga : la Genèse ne raconte pas à cet endroit la dispersion ultérieure des communautés. [S181 ; S182 ; S173]



Une transaction dans le Vidal Mayor

Un chrétien et un Juif lors de la vente d'une coupe d'or, initiale du Vidal Mayor, vers 1290–1310. Getty, Ms. Ludwig XIV 6, f. 180r. Cette scène de vente accompagne la discussion des relations économiques et du prêt au récit 41. [provenance]

# Choix de traduction

### Une formule dont la grammaire est l'objet du débat

L'espagnol emploie « el bueno de entre los gentios matarlo » ; l'hébreu écrit טוב שבגוים הרוג (tov she-ba-goyim harog, littéralement « le meilleur parmi les nations : tuer »), et Wiener donne une formulation impérative. Dans l'accusation, on retient « il faut le tuer », qui exprime clairement la lecture hostile du moine. La réponse de l'envoyé est ensuite traduite sans la lisser : il soutient que harog (הרוג, « tuer ») est ici un infinitif et propose deux lectures favorables, l'une sur la peine de mort, l'autre sur le meilleur juge. La première traduction ne tranche donc pas le débat grammatical à la place des personnages. Le rapprochement externe avec Rachi, qui parle des Égyptiens, est expliqué dans le commentaire ; il ne remplace pas subrepticement le mot « nations » présent dans Ibn Verga. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; S168 ; S094]

### Lésion mortelle, médecins et compréhension du raisonnement

Ṭerefah (טרפה, personne atteinte d'une lésion tenue pour mortelle) désigne la victime, non le meurtrier ni une viande interdite dans ce passage. L'hébreu, l'allemand et Makkot 7a permettent de lever cette ambiguïté. La seconde explication de « meilleur parmi les nations » était devenue une phrase impersonnelle peu claire dans l'ancienne traduction ; l'hébreu et l'allemand en font bien un homme qui ordonne une exécution. De même, « le meilleur parmi les médecins » est expliqué par l'envoyé comme le médecin rendu plus soigneux par la crainte de l'enfer. Il s'agit de son interprétation du proverbe, conservée comme telle. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; S094 ; S169]

### La liste des pays : une variante entière

La liste géographique espagnole, retenue dans le récit, est profondément remaniée par rapport à l'hébreu. Celui-ci se traduit : « J'ai vu dans les livres des anciens rois qu'ils furent dispersés dans le royaume d'Aleman, le royaume d'Almabartin, celui de Misha, en al-Barbar, à Ispahan, en Barsan, en Afrique, dans le royaume des Koushites, dans certaines régions d'Asie, en Helekh et, tout au bout, en Perse. » Certaines formes restent obscures. Wiener interprète notamment Barsan comme Bassora, Afriki comme Iberica, les Koushites comme les Cuthéens et Helekh comme la Calachène. Faute de source géographique identifiée, ces identifications allemandes ne sont pas introduites comme des lieux certains. La liste hébraïque complète est donnée ici pour que l'abrègement et les déplacements espagnols restent visibles. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Haman et la promesse : précision et passage absent

Le regard porté sur la reine dans l'espagnol devient explicitement, en hébreu, « il avait voulu coucher avec la reine » ; l'allemand parle de sa conduite inconvenante. « Il avait désiré la reine » rend l'accusation intelligible sans ajouter un acte accompli. Après l'aveu de l'impossi-

bilité d'exterminer les Juifs, l'hébreu et l'allemand conservent une explication omise dans l'espagnol : « Leur Dieu le leur a déjà promis en disant : "Je ne les ai pas rejetés pour les exterminer." C'est l'extermination qui est exclue ; mais il les a bien rejetés pour les corriger par les souffrances et les épreuves. Les malheurs qui leur arrivent continuellement en sont la preuve. » Il s'agit d'une réplique du moine paraphrasant Lévitique 26:44. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; S178]

## Les noms des envoyés et leur jardin d'Éden

Samuel Abrabalia et Salomon le Lévite sont les noms concordants de l'espagnol et de l'hébreu. L'allemand introduit ponctuellement « don Vidal » dans les réponses sur la mère et sur Adam ; cette variation n'est pas reprise, faute de troisième interlocuteur annoncé. La réponse sur Adam conserve en revanche la précision commune à l'hébreu et à l'allemand : « notre jardin d'Éden : notre pays, Jérusalem et le Temple qui faisait notre gloire ». Elle explique ce que l'espagnol abrège en « notre gloire ». Adam (אדם, « être humain », également le nom du premier homme) est le pivot du jeu d'interprétation, et non une distinction biologique ajoutée par le traducteur. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; S173]

## Portes, images et chandelle

« Deux battants de la porte » traduit la disposition matérielle décrite dans les trois versions : l'image ne se reconstitue que lorsque les battants se rejoignent. Le parallèle d'Eikhah Rabbah confirme le motif des portes, sans garantir chaque détail ajouté ici. Pour la chandelle, l'espagnol et Wiener donnent une « ancienne coutume », tandis que la transcription hébraïque de 1928 lit « coutume sainte ». On conserve « ancienne », accord de deux versions compatible avec l'explication historique qui suit ; « coutume sainte » reste la variante disponible. La maison où l'ennemi poserait la chandelle est explicitée comme la maison du mort, suivant l'enchaînement du récit et l'allemand ; il ne s'agit pas d'une chandelle posée sans rapport dans une autre demeure. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; S175]

## Dix, cinq ; quatre, deux — ou quarante, vingt

Le premier calcul est identique : dix années réduites à cinq. La difficulté vient ensuite. L'espagnol fait dire au pape : « Vous jurerez qu'il s'agissait de quatre ans, afin d'en payer deux. » L'hébreu et l'allemand donnent, en traduction complète du passage : « Puisque vous êtes venus, vous ne repartirez pas les mains vides : on vous en paiera la moitié ; par exemple, si ce sont dix années, on en paiera cinq. » Les envoyés demandent que l'on s'en remette à leur serment. Le pape répond : « Voilà qui est bon, assurément : vous jurerez qu'il s'agissait de quarante années, afin qu'on vous en paie vingt. Vous n'avez pas tenu ce que votre Dieu vous a fait jurer ; comment tiendrez-vous ce que le chrétien vous fera jurer ? » Cette version inverse aussi le sens du paiement, alors que la demande initiale porte sur des intérêts à rendre. On retient donc ici le calcul espagnol, cohérent avec une restitution à la charge des demandeurs ; la leçon hébraïque et allemande est intégralement exposée, sans prétendre la résoudre par une pièce d'archives inconnue. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; S167]

### La synagogue : une accusation supplémentaire

Dans la réponse sur la synagogue, l'hébreu et l'allemand ajoutent à la proximité des sanctuaires : « Comment pourriez-vous demeurer auprès de la porte de notre Messie, alors que vous prononcez contre lui des blasphèmes ? Détruisez donc aussitôt cette maison. » L'espagnol omet l'accusation de blasphème ; les deux lectures sont ainsi conservées séparément. Les « dix mille papes » mentionnés plus tôt sont une comparaison du pouvoir d'une foule armée ; le texte ne dénombre pas dix mille titulaires historiques de la papauté. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Développement final absent de l'espagnol : traduction intégrale

Après la réflexion sur la familiarité avec les dirigeants, l'hébreu et l'allemand présentent le développement suivant : « Quand notre véritable guide nous a été retiré, nous sommes restés sans direction ni discernement ; à plus forte raison les perplexités et l'exil n'ont-ils laissé subsister aucune bonne disposition. Le grand auteur des Lamentations s'en était déjà inquiété : "Il m'a guidé, puis il m'a fait marcher dans les ténèbres et non dans la lumière." Cela signifie : au commencement de mon histoire, Dieu m'a guidé ; mais à la fin, alors que la fin de l'homme devrait être la paix, il m'a fait marcher, comme on fait avancer le cheval ou le mulet. Ce que je possède aujourd'hui s'appelle donc ténèbres. Je ne dirai même pas qu'au commencement j'avais de la lumière : puisque cette lumière n'a pas subsisté jusqu'à la fin, on peut dire qu'elle n'était pas lumière. Si les choses s'étaient produites en sens inverse, s'il m'avait d'abord fait marcher, puis guidé, j'aurais pu dire qu'à une époque au moins j'avais eu de la lumière. À propos des souffrances, il dit : "Contre moi seul" — et non contre les nations du monde — "il revient" pour frapper ; il renouvelle ses coups, et c'est le sens de "il retourne". La pensée de cela "a usé ma chair et ma peau". Il aurait dû commencer par la peau pour aller vers l'intérieur, ou par les os pour aller vers l'extérieur. Mais il a voulu dire que le mal se tient au milieu, dans la chair : tantôt il gagne l'extérieur, ce qu'exprime "et ma peau", tantôt il pénètre plus profondément, ce qu'exprime "il a brisé mes os". Revenons au sujet. » Ce commentaire de Lamentations 3:2–4 appartient au texte transmis par Ibn Verga ; il est donné comme variante de l'œuvre, sans ajouter une section morale éditoriale. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### La conclusion : les mandants et leurs envoyés

À la fin, la transcription hébraïque parle du mérite de ceux qui envoient les délégués, tandis que l'espagnol et l'allemand le rapportent aux envoyés eux-mêmes. On retient l'hébreu : le texte distingue précisément les mandants et les messagers dont Dieu inspire la parole. La prière est située à Kippour par l'espagnol et l'allemand ; l'hébreu dit « au jour solennel ». L'explication du mot Kippour est donnée dans le récit. Les exhortations introduites par « Salomon dit » restent celles de l'auteur et font partie de la traduction intégrale. [E1744 ; H1928 ; G1856]

Éditions confrontées pour ce récit : E1744, p. 166–180 ; H1928, section 41 ; G1856, p. 158–172.

Récit XLII

# La dignité du chef de l'Exil

Au quarante-deuxième récit, Salomon dit : « J'ai voulu écrire ici les usages entourant la charge des princes en Babylonie et en Perse, et pourquoi elle cessa. Ce fut une des grandes afflictions qui survinrent. On connaîtra aussi par là l'honneur de notre nation, qui conservait encore l'éclat de sa domination. J'ai trouvé ce récit dans les réponses des anciens gaonim (גאונים, chefs des grandes académies rabbiniques). Lorsque les enfants d'Israël voulaient établir au-dessus d'eux un prince, appelé nasi (נשיא, prince) et chef de l'Exil, ou exilarque (rosh ha-golah, ראש הגולה), tous les chefs des académies, les principaux personnages, les vieillards et les juges qui se trouvaient dans le royaume se réunissaient et venaient à Babylone. Ils y réservaient une grande demeure ornée de fin lin et de broderies, où ils plaçaient des sièges pour les chefs des académies, les savants et les vieillards. Au milieu, le principal siège était destiné au prince. Deux sièges, à gauche et à droite, étaient réservés, l'un au chef de l'académie de Soura, l'autre à celui de Poumbedita. Le chef de Soura se levait et adressait au prince des avertissements : que son cœur ne s'élève pas au-dessus de ses frères, car on lui donnait un service, et non une domination. Le verset dit en effet : "Si aujourd'hui tu te fais serviteur de ce peuple…"

« Le jeudi, on le conduisait à la synagogue. Les chefs des académies y venaient, posaient la main sur lui, sonnaient des trompettes et des chofars (cornes rituelles), et le bénissaient en disant à haute voix : "Que notre seigneur le prince vive à jamais, notre prince et chef de notre captivité, chef de la captivité d'Israël !" Ils l'accompagnaient jusqu'à sa maison et y sonnaient de nouveau les trompettes. Ils lui enjoignaient de se conduire avec droiture et justice, bon entendement, bon gouvernement et patience, considérant qu'il devait gouverner des gens difficiles à mener. Il devait accepter de servir ce peuple, car c'était servir le Ciel : si nos dirigeants savent supporter les difficultés, il n'y a ni rupture ni défection. Ils se retiraient de sa présence et, le même jour, lui envoyaient des dons et des présents d'argent et d'or, chacun selon ses moyens. Ensuite, le prince donnait un banquet le jour du sabbat. Mangeaient avec lui les chefs des académies, les vieillards de la ville et les grands du royaume qui se trouvaient là. La veille du sabbat, on lui préparait dans la synagogue une certaine tribune, couverte de soies et de brocarts. Le sabbat au matin, les chefs des académies et du peuple se rendaient chez lui et l'accompagnaient jusqu'à la synagogue. Il marchait devant, car telle était la

coutume des rois et des grands de ce royaume, le visage couvert d'un voile de soie. À son arrivée dans la synagogue, le chantre (ḥazzan, חזן) commençait : "Béni soit Celui qui a dit", et les chefs des académies répondaient : "Béni soit Celui qui dit et fait." On poursuivait ainsi jusqu'à : "L'âme de tout vivant."

« Ensuite, les chantres et ceux qui savaient bien chanter se réunissaient près de la tribune et disaient la prière en musique, jusqu'à ce qu'on sortît le rouleau de la Torah (sefer Torah, ספר תורה). On conduisait alors le prince au sommet de la tribune, le visage couvert, avec les chefs des académies de Soura et de Poumbedita. On asseyait le prince sur son siège, on retirait le rouleau de l'Arche sainte, l'armoire des rouleaux, et on l'apportait à la tribune pour la lecture. Il lisait le premier, puis les chefs des académies. Ensuite, le prince prêchait, les yeux fermés par respect pour la Loi. S'il le souhaitait, il en donnait permission au chef de Soura, qui reprenait le peuple et éveillait les esprits afin qu'ils fassent l'aumône pour les jeunes gens qui étudiaient. Le prince commençait à promettre des dons, et de grandes promesses de dons étaient faites là en l'honneur de la Loi et du prince.

« Tous se levaient ensuite, bénissaient le prince et disaient le Qaddish (קדיש, prière de sanctification). Lorsqu'ils arrivaient aux mots "Durant vos vies", ils ajoutaient : "Et la vie du prince notre seigneur, chef de la captivité d'Israël." Puis le prince se levait et priait Dieu pour chaque catégorie séparément : d'abord pour les chefs des académies, afin qu'ils progressent dans l'étude de la Torah et du Talmud ; ensuite pour ceux qui avaient fait des promesses, pour ceux qui s'occupent des affaires de la communauté, puis pour chaque province séparément, disant : "Que Dieu bénisse telle province et la délivre de la guerre, de la peste et de tous les maux ; qu'en ses jours Juda soit sauvé." La prière achevée, on le reconduisait chez lui, joyeux et content ; on mettait la table et l'on mangeait. Dans la bénédiction du repas, on disait une bénédiction appropriée au prince.

« À partir de ce jour, il ne sortait plus de sa maison. Quelques particuliers y venaient et priaient chaque jour avec lui. Quand il voulait parler au roi, il envoyait un ambassadeur demander permission. Le roi lui faisait dire de venir et lui envoyait un de ses chars de cérémonie, pour honorer le descendant de David, car tous ces princes descendaient de lui. Il n'y prenait pas place, par honneur pour le roi, mais le char avançait devant lui. Lui-même marchait vêtu d'un habit brodé et précédé de cinquante hommes. Tout Juif qui le voyait était obligé de l'accompagner. Arrivé dans la cour, il

était accueilli par les serviteurs du roi, qui marchaient devant lui jusqu'à l'amener en présence du souverain. Un serviteur du prince le précédait avec une bourse de pièces d'or et les répandait devant lui.

« Lorsqu'il arrivait près du roi, il s'agenouillait, puis se relevait sur un pied, selon la coutume du royaume, pour montrer qu'il était comme un serviteur et qu'il s'humiliait. Le roi faisait signe aux serviteurs de lui donner place sur un siège près de lui, à sa gauche. Le roi se taisait un peu pour manifester sa gravité, puis tournait le visage vers le prince et disait : "Prince, es-tu en bonne santé ?" Il répondait : "Tout va bien, tout va bien, tant que vit notre roi et que nous pouvons voir son visage." Puis le roi disait : "Ton peuple va-t-il bien ?" Le prince exposait alors ce qu'il souhaitait. Une fois sa demande accordée, il se levait, prononçait une bénédiction soigneusement composée, puis se retirait.

« Voyant la grandeur du prince, les grands et le peuple de Babylone en conçurent de l'envie et dirent : "Les enfants d'Israël deviennent très puissants. Demain, ils se soulèveront avec l'aide des descendants de David et se feront nos rois. Cherchons donc un remède." Ils convinrent entre eux de tuer le prince à son passage, puis les principaux personnages des Juifs. Lorsque cela fut appris dans la maison royale, on sortit pour les défendre ; mais le prince était déjà mort. On sauva le reste du peuple. Voyant cela, les Juifs dirent qu'il n'était pas bon qu'il y eût encore une principauté à partir de ce jour. Les descendants de David conservaient un écrit attestant leur filiation ; mais ils n'exercèrent plus d'autorité sur Israël, jusqu'à ce que Dieu ait pitié. »

# Commentaire historique

## Un parallèle médiéval très proche

La relation attribuée à Nathan ha-Kohen le Babylonien, éditée en hébreu par Neubauer, fournit un parallèle détaillé : réunion des chefs de Soura et de Poumbedita, hommage du jeudi, présents, tribune ornée dans la synagogue, prières chantées, mention de l'exilarque dans le Qaddish et bénédiction des communautés qui soutiennent les académies. Son texte décrit aussi l'hommage au souverain et les pièces distribuées aux serviteurs du palais. Il s'agit d'une source médiévale antérieure à Ibn Verga, utile pour retracer le cérémonial, sans que l'on puisse identifier avec certitude la « réponse des anciens gaonim » invoquée par celui-ci à un manuscrit particulier. [S183 ; H1928 ; G1856]

## Des différences dans l'ordre de la cérémonie

Chez Nathan, le prêtre puis le lévite précèdent l'exilarque dans la lecture de la Torah, et les chefs des deux académies ne lisent pas ce jour-là. Ibn Verga fait lire le prince en premier, suivi des chefs d'académie. Nathan place également le sermon et le Qaddish avant la sortie du rouleau, alors que la chronique inverse cet ordre. La ressemblance ne dispense donc pas de distinguer les deux descriptions. Le texte de Nathan précise encore que, devant le roi, l'exilarque se tient sur un pied en s'appuyant sur l'autre; cette précision éclaire le geste inhabituel, sans être ajoutée comme si elle figurait dans toutes les versions d'Ibn Verga. [S183 ; E1744 ; H1928 ; G1856]

## La fin de l'institution ne peut être déduite de ce seul récit

Benjamin de Tudèle décrit, au XIIe siècle, Daniel fils de Ḥisdaï comme chef de l'Exil à Bagdad; il mentionne sa généalogie davidique, ses visites au calife, son siège d'honneur et le second équipage royal utilisé pour son investiture. Ce témoignage montre la persistance de l'institution à cette époque. Ibn Verga ne donne ni le nom du prince assassiné, ni celui du souverain, ni une date pour la suppression annoncée. La fin absolue de toute autorité davidique ne peut donc être traitée comme une chronologie établie. Les récits de Nathan et de Benjamin éclairent les usages et les titres; ils ne corroborent pas l'assassinat final ni ses circonstances. [S153 ; S183 ; E1744 ; H1928 ; G1856]

## Ce que recouvrait l'autorité du chef de l'Exil

Benjamin de Tudèle complète la cérémonie par une description des ressources et des fonctions de l'exilarque. Il lui attribue une autorité de nomination sur les rabbins et les ministres des communautés, ainsi que des propriétés, des jardins, des revenus hebdomadaires provenant des marchés et des commerçants, et des dons reçus de régions éloignées. Il décrit également l'installation des chefs d'académie par imposition de la main sur leur tête. L'institution

associe donc, dans son récit, représentation auprès du pouvoir, reconnaissance communautaire et financement d'activités savantes. Le cortège du jeudi est mixte, avec des cavaliers juifs et non juifs ; la proclamation publique l'annonce comme fils de David. Ces détails éclairent la portée politique des insignes et des hommages décrits par Verga. L'étendue géographique très vaste de l'autorité énumérée par Benjamin demeure toutefois celle que le voyageur attribue à son personnage, et non une liste vérifiée de nominations conservées. [S153]

## Le conseil donné à Roboam, réemployé pour l'investiture

La parole sur le service du peuple renvoie à 1 Rois 12,6–16. Après la mort de Salomon, les anciens conseillent à Roboam de répondre favorablement à la demande d'allègement des charges : s'il sert le peuple à ce moment, celui-ci restera attaché à lui. Roboam consulte ensuite ses jeunes compagnons, retient leur réponse plus dure et provoque la rupture racontée au verset 16. L'admonestation des chefs d'académie reprend donc un conseil prononcé dans un épisode royal déterminé. Sa présence dans le cérémonial donne à la fonction exilarcale un vocabulaire tiré de l'histoire de la maison de David ; elle ne fait pas de l'exilarque un participant à l'épisode de Roboam et ne signifie pas que son investiture reproduit toute cette scène. [S185 ; S183]




SALOMON ENSEIGNE LA SAGESSE ROYALE

Salomon enseignant Roboam, avec des scènes de sa justice, Bible historiale, Paris, vers 1360–1370. Getty, Ms. 1, vol. 2, f. 1r. Roboam figure en haut à gauche. Le conseil qui lui est adressé en 1 Rois 12:7 est repris dans l'exhortation au chef de l'Exil du récit 42. [provenance]

# Choix de traduction

## Le titre, les matières et les autorités citées

L'hébreu et l'allemand précisent « les anciens gaonim », là où l'espagnol dit simplement « nos sages » : leur désignation est rétablie et expliquée. Nasi (נשיא, « prince ») est ici le titre du chef de l'Exil ; il ne désigne pas un président au sens moderne. Pour la maison, l'espagnol lit « de marbre », l'hébreu « ornée de shesh et de broderie » et l'allemand des étoffes de soie et des tapis colorés. Shesh (שש) pouvant désigner le lin fin ou le marbre selon le contexte, la présence de la broderie et l'accord allemand avec des textiles conduisent à retenir « fin lin et broderies ». « Maison de marbre bien ornée » demeure la variante espagnole. [E1744 ; H1928 ; G1856]

## Le jeudi et le service du peuple

L'espagnol dit « ce jour-là » ; l'hébreu et Wiener donnent « le jeudi », confirmé par le parallèle de Nathan. Cette précision est retenue. Le propos sur les dirigeants est au présent en hébreu et en allemand, tandis que l'espagnol le transforme en regret sur des princes passés. On retient le présent, qui s'adresse à l'homme installé dans sa charge. La formulation plus complète est : « Si nos chefs savent porter les charges — c'est-à-dire supporter les difficultés — il n'y a ni rupture ni défection. » Le texte joue sur le Psaume 144:14 : alloufeinou mesoubbalim (אלופינו מסובלים, ici interprété comme « nos chefs supportent les charges »). Le sens est expliqué ; il ne faut pas lire la phrase comme l'affirmation vague que les anciens princes auraient pu empêcher tout malheur. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; S183 ; S184]

## Deux développements liturgiques omis dans l'espagnol

Après « Béni soit Celui qui dit et fait », l'hébreu et l'allemand ajoutent : « Le chantre reprend : "Béni soit Celui qui décide et accomplit." Ils répondent : "Béni soit Celui qui créa au commencement." » Après le souhait du salut de Juda, ils donnent encore : « Il disait cette dernière phrase à voix basse, afin que les étrangers ne l'entendent pas et ne disent pas qu'on demandait l'abaissement du royaume, puisque les uns ne pourraient se relever qu'au détriment des autres. » Ces passages sont traduits intégralement ici. Pour les bénéficiaires des prières, « ceux qui s'occupent des affaires de la communauté » et « chaque province » suivent l'hébreu et l'allemand, plus précis que les « officiers » et les « villes » espagnols. [E1744 ; H1928 ; G1856]

## La sortie, le char et la place de chacun

La phrase selon laquelle l'exilarque ne sort plus de chez lui est immédiatement suivie d'une procédure pour se rendre auprès du roi. Nathan présente la même restriction puis décrit des sorties accompagnées : il faut garder cette organisation cérémonielle, sans transformer la phrase en emprisonnement à domicile. L'hébreu et l'allemand précisent que les prières chez

lui ont lieu « les jours ordinaires comme le sabbat ». Le « carrosse » espagnol est rendu par « char de cérémonie » ; l'hébreu évoque le second char royal. On ne déduit pas de ce vocabulaire la forme technique d'un véhicule. Pour la marche, l'espagnol et l'hébreu placent le véhicule devant le prince ; une phrase allemande peut sembler faire passer le prince devant le véhicule. L'accord des deux premiers textes règle ici la succession. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; S183 ; S153]

### La réponse au roi et la fin de l'audience

La réponse espagnole, « paix, paix dans la vie du roi, ou en voyant son visage », était difficile à comprendre. L'hébreu et Wiener relient les deux membres : tout va bien tant que le roi vit et que l'on voit son visage. Cette formule de cour est rendue par une phrase naturelle. À la fin de l'audience, l'espagnol fait aller les personnes manger ; l'hébreu dit que le prince se retire et Wiener qu'il prend congé. La relation antérieure de Nathan termine également par un départ après l'obtention de la requête. Ce faisceau conduit à retenir « puis se retirait ». On maintient cependant l'accord des trois versions sur le geste consistant à se tenir sur un pied ; le complément explicatif trouvé chez Nathan reste dans le commentaire. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; S183]

### La généalogie après la disparition de l'office

Le dernier membre de phrase ne veut pas dire qu'un prince déjà mort obtient un certificat après son assassinat. L'hébreu et l'allemand parlent de la lignée de David qui conserve sa généalogie tout en perdant son autorité : la traduction explicite ce sujet collectif. La suppression de l'office reste une affirmation du récit non daté, dont les limites historiques sont indiquées plus haut ; elle n'est pas transformée en fait certain par l'accord des trois versions. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; S153]

Éditions confrontées pour ce récit : E1744, p. 180–184 ; H1928, section 42 ; G1856, p. 172–176.

Récit XLIII

# L'accusation de poison et les lépreux

Le quarante-troisième récit se situe en l'an 5081, au mois de Tammouz. Ce fut la persécution liée aux lépreux ; cette crise frappait durement tout le royaume. Les chrétiens prétendirent avoir surpris les Juifs en train de se concerter avec les lépreux établis hors de la ville. Ceux-ci, disaient-ils, haïssaient les habitants du pays parce qu'on ne leur fournissait pas assez de nourriture : les Juifs apporteraient le poison et les lépreux le jetteraient dans la rivière. À cette nouvelle, le roi, sans enquête ni interrogatoire, fit arrêter tous les Juifs de la ville. Ils restèrent emprisonnés neuf mois. Le roi apprit ensuite que tout était une fausse accusation ; honteux de les avoir mis en prison, il prétendit les avoir enfermés pour un autre motif : les amener au christianisme. On les soumit à la torture, mais ils demeurèrent fidèles. Quinze mille Juifs furent brûlés sans porter d'accusation contre Dieu.

# Commentaire historique

## Le rapprochement avec la crise de 1321

L'an 5081 correspond à 1320–1321, et le mois de Tammouz situe le récit pendant l'été 1321. Le continuateur de Guillaume de Nangis rapporte, sous cette année, la rumeur d'empoisonnement des puits et des sources d'Aquitaine par les lépreux, les accusations portées contre les Juifs et les mesures de Philippe V. Le chroniqueur situe leur diffusion autour de la Saint-Jean-Baptiste. La convergence de la date et du motif permet d'identifier solidement la crise générale ; elle ne prouve pas le détail de chaque scène. Le texte latin transmet lui-même la rumeur et des aveux allégués : son existence atteste la circulation de l'accusation, non la réalité d'un complot. [S016 ; E1744 ; H1928 ; G1856]

## Ce que la chronique latine permet de contrôler

Le continuateur mentionne notamment 160 personnes brûlées à Chinon, puis des exécutions, des expulsions et des confiscations à Paris ; il rapporte aussi un épisode distinct concernant une quarantaine de prisonniers à Vitry. Ces indications montrent des traitements différents selon les lieux. Elles ne confirment ni une seule ville où quinze mille personnes auraient été brûlées, ni neuf mois de détention pour tout le groupe, ni le changement de prétexte attribué au roi. Le nombre de quinze mille est conservé comme chiffre d'Ibn Verga, concordant dans les trois versions comparées, et non présenté comme un bilan établi par des archives. [S016 ; E1744 ; H1928 ; G1856]

## La transmission de l'accusation et les effets de l'enquête

Le texte de Saint-Denis conserve plusieurs degrés de transmission : une rumeur publique, une lettre attribuée au seigneur de Parthenay adressée au roi, puis des récits d'aveux et de réunions. Il fait déjà intervenir le ressentiment prêté aux lépreux en raison du mépris et de l'exclusion qu'ils subissent. Ce détail est proche du mobile exposé par Verga, même si l'organisation de l'histoire et sa conclusion diffèrent. L'éditeur Géraud relève en outre des passages communs avec Jean de Saint-Victor, notamment dans le récit de la lettre : on a donc affaire à une tradition qui circule entre chroniques, et pas nécessairement à autant de confirmations indépendantes qu'il existe de textes. Pour les conséquences administratives, le continuateur précise qu'à Paris certains prisonniers riches sont maintenus en vie le temps d'identifier leurs créances au profit du fisc royal. Cette précision complète le récit par une opération financière déterminée, distincte de la somme ou du nombre des victimes allégués ailleurs. [S016]

## La conclusion reprend une formule du livre de Job

La dernière appréciation sur ceux qui ne reprochent rien à Dieu renvoie directement à Job 1,22. Dans l'épisode biblique, Job vient d'apprendre successivement la perte de ses biens, la mort de ses serviteurs et celle de ses enfants, tués par l'effondrement de leur maison pendant un repas. Il déchire son vêtement et se prosterne ; le narrateur conclut qu'il ne commet pas de faute contre Dieu. Verga applique cette formule à une collectivité mise à mort. Le lien est donc une citation de la conclusion de l'épisode de Job, transposée à d'autres victimes ; le livre biblique ne rapporte pas la persécution française de 1321. [S186 ; S187]



Philippe V, les Pastoureaux et les lépreux
Jean Fouquet, *Grandes Chroniques de France*, vers 1455–1460. La miniature associe au règne de Philippe V les violences de 1320 et de 1321 ; cette représentation ne démontre pas les accusations d'empoisonnement. [provenance]

# Choix de traduction

### Une crise, non une simple « sentence »

Guezérah (גזרה, décret ou persécution dans ce contexte) est mieux rendu ici par « persécution liée aux lépreux » que par « sentence au sujet des lépreux ». L'espagnol parle d'une affaire pénible; Wiener interprète le membre de phrase suivant comme une forte épidémie. L'hébreu non vocalisé permet une hésitation entre « affaire » et « fléau ». « Cette crise frappait durement tout le royaume » garde leur sens commun sans introduire la peste noire, qui appartient à une autre époque. La prétendue découverte des conspirateurs, omise dans l'espagnol mais présente en hébreu et en allemand, est rétablie comme accusation rapportée, non comme fait établi. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; S016]

### Le chiffre et la dernière phrase

Le nombre quinze mille est commun à l'espagnol, à l'hébreu et à l'allemand; aucun document consulté ne justifie de le remplacer par un chiffre jugé plus vraisemblable. La conclusion, en revanche, diffère : l'espagnol dit « reconnaissant la justice du châtiment divin », mais l'hébreu dit qu'ils n'imputèrent pas de faute à Dieu, avec un écho de Job 1:22. Wiener conserve l'absence de faute envers Dieu. On retient donc « sans porter d'accusation contre Dieu », qui n'ajoute pas une déclaration positive selon laquelle les victimes approuveraient leur supplice. La variante espagnole reste visible ici. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; S186 ; S016]

Éditions confrontées pour ce récit : E1744, p. 184–185 ; H1928, section 43 ; G1856, p. 176–177.

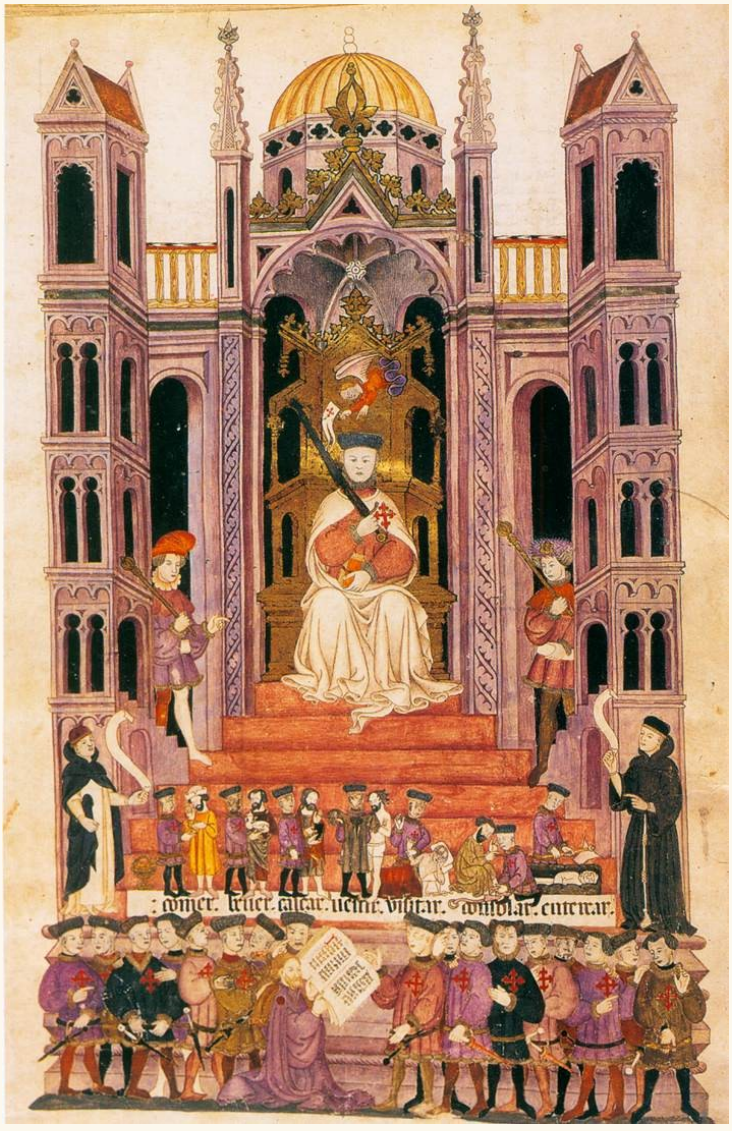
Récit XLIV

# La reine, le confesseur et le décret

Le quarante-quatrième récit se passe en Espagne. Un moine y haïssait profondément les Juifs ; quiconque les persécutait s'élevait dans les honneurs. Confesseur de la reine, il la persuada de contraindre les Juifs à changer de religion et de les faire passer au fil de l'épée s'ils refusaient. La reine adressa cette demande au roi. Quelques jours plus tard, suivant le conseil de sa femme, le roi décréta qu'ils devaient abandonner leur Loi ou quitter son royaume. L'ordre fut mis par écrit.

À cette nouvelle, les Juifs allèrent trouver un ministre du roi qui leur était très favorable. En Espagne, les rois, les grands et les savants les aimaient et les honoraient beaucoup. Les expulsions avaient été provoquées par certains hommes du peuple qui prétendaient que l'arrivée des Juifs dans le royaume avait fait renchérir les vivres et qui leur reprochaient d'exercer les mêmes métiers qu'eux. Elles avaient aussi été provoquées par les moines : pour faire montre de sainteté et persuader le peuple qu'ils cherchaient à honorer et à exalter la religion chrétienne, ils prêchaient chaque jour des paroles hostiles aux Juifs. Les autres groupes de chrétiens, au contraire, les respectaient et les aimaient comme s'ils vivaient dans leur propre pays, ainsi que le savaient les anciens d'Espagne. Le ministre dit aux Juifs : « La reine aime beaucoup l'or et l'argent. Réunissez vite cinquante mille pièces d'or et déposez-les dans une maison voisine de la sienne, que je vous montrerai. Je ferai en sorte qu'elle passe par là et lui dirai ce qui me semblera pouvoir améliorer votre situation. » Les Juifs firent ainsi. Le ministre conduisit la reine devant cette maison et lui dit : « Madame, convient-il d'arracher une vigne qui donne de tels fruits ? »

Ce même jour passa par là un grand savant issu de notre peuple, appelé maître Martin de Lucena. Il dit aux Juifs : « L'ordre de la reine ne sera pas exécuté, car demain le moine sera pendu. Les rois ont coutume d'annuler un décret lorsqu'ils font mourir l'homme qui l'a fait prendre. » Cette nuit-là, des serviteurs du roi témoignèrent qu'ils avaient entendu le moine adresser des propos amoureux à la reine. On la fit venir ; elle reconnut que c'était vrai. Le roi ordonna de pendre le moine. Il fit apporter les décrets et on les déchira, car il savait que le moine avait poussé la reine à présenter cette demande et que lui-même n'y avait consenti qu'à contrecœur. L'argent fut rendu aux Juifs. Il existe une autre version orale de cette affaire ; mais voici celle que j'ai trouvée par écrit.



La Bible remise à son commanditaire

Bible d'Albe, Castille, 1422–1430 : Moïse Arragel présente sa traduction à Luis de Guzmán. Cette image de commande et de surveillance religieuse éclaire un autre aspect des rapports entre lettrés juifs et pouvoir chrétien au XVe siècle. Elle ne représente pas la reine du récit XLIV. [provenance]

# Commentaire historique

## Un nom attesté dans un manuscrit

Martín de Lucena est un nom historiquement attesté : les rubriques du manuscrit aujourd'hui coté BNE MSS/9556 le désignent comme docteur, maître et « le Macchabée », traducteur des Évangiles et des Épîtres de Paul pour Íñigo López de Mendoza. Les rubriques des feuillets 1 et 68 ont été transcrites par Mario Schiff ; c'est cette transcription qui a été contrôlée ici, et non l'intégralité du manuscrit. La correspondance de nom et de titre rend le rapprochement avec le personnage d'Ibn Verga plausible. Elle ne prouve ni son intervention auprès des Juifs dans cette affaire, ni la pendaison d'un confesseur royal. [S188 ; S189 ; H1928 ; G1856]

## Les limites de l'identification

Le roi, la reine, le ministre et le confesseur ne sont pas nommés, et le récit n'est pas daté. Aucun décret d'expulsion annulé dans ces circonstances ni acte d'exécution correspondant n'a été identifié dans les sources consultées. L'auteur oppose lui-même la version écrite qu'il retient à une autre version orale. Ses considérations générales sur les rois, le peuple et les moines doivent être lues comme l'explication qu'il donne des expulsions, non comme la conclusion d'une enquête indépendante portant sur toutes les communautés espagnoles. La somme de cinquante mille pièces reste elle aussi un chiffre du récit. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; S188]

## Ce que le volume de Martín de Lucena permet de préciser

La commande inscrite dans le manuscrit donne un point d'appui plus concret à la biographie du personnage rapproché de Verga : Martín travaille pour Íñigo López de Mendoza et traduit en langue castillane des livres chrétiens. La mention revient à deux endroits distincts, au début des Évangiles et au début des Épîtres de Paul. Le terme romance des rubriques signifie ici langue vernaculaire ; il ne désigne pas un roman. Les passages transcrits par Schiff permettent aussi de déterminer le contenu réel du volume : une traduction des Évangiles et des épîtres, et non une Bible hébraïque complète. Cette activité situe le nom de Lucena dans un milieu de traduction religieuse et de commande aristocratique, sans fournir la date de l'entretien avec la reine raconté par Ibn Verga. [S188 ; S189]

## Une trace matérielle à retrouver sous sa cote actuelle

Schiff décrit un manuscrit du XVe siècle de quatre-vingt-dix-sept feuillets de vélin, disposés sur deux colonnes, avec des rubriques et des initiales d'or et de couleurs, ou rouges et bleues. Il constate que de grandes lettres ornées ont été découpées et qu'un feuillet initial a disparu. Ces observations expliquent pourquoi l'état matériel du livre doit être pris en compte dans l'étude de ses textes et de sa dédicace ; elles ne permettent pas de reconstituer ce qui manque. La cote actuelle MSS/9556, les anciennes cotes et les deux rubriques citées offrent au lecteur une voie de vérification suivie, depuis la mention d'un homme chez Verga jusqu'à une œuvre manuscrite associée au même nom et au même surnom. [S188 ; S189]

# Choix de traduction

### L'ascension des persécuteurs et le commentaire du narrateur

L'ancienne traduction ajoutait « estimé de lui », comme si le seul confesseur récompensait les persécuteurs. L'hébreu dit que quiconque afflige Israël devient un chef, et Wiener qu'il monte d'autant plus haut : « s'élevait dans les honneurs » restitue cette observation générale du narrateur. Le long passage expliquant les expulsions est également une intervention du narrateur en hébreu et en allemand. L'espagnol le transforme en rappel à faire au roi. On suit ici les deux premiers textes pour distinguer cette explication de la demande concrète adressée au ministre. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Peine de mort proposée, exil décrété

Les trois versions distinguent bien deux étapes : le confesseur propose de tuer ceux qui refuseraient de se convertir ; le décret royal ordonne leur expulsion. Il n'y a donc pas lieu d'uniformiser les deux sanctions. Les « propos amoureux » sont le contenu de l'accusation portée par les serviteurs, reconnu ensuite par la reine dans le récit. Les versions ne décrivent pas une relation sexuelle accomplie : la traduction n'en ajoute pas. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Maître Martin et les cinquante mille pièces

L'hébreu et l'allemand conservent le titre maestre, « maître », absent de l'espagnol : il est rétabli, d'autant que les rubriques manuscrites de la traduction biblique attestent ce titre. « Issu de notre peuple » traduit l'hébreu « de notre descendance », repris par l'allemand ; cela évite de déduire du seul récit sa pratique religieuse à cette date inconnue. Les cinquante mille « écus » espagnols sont de simples pièces d'or en hébreu et en allemand. On conserve donc le nombre et le métal, sans imposer une dénomination monétaire qu'aucun acte ne vient confirmer. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; S188]

### Décrets déchirés ou lus ; variante orale

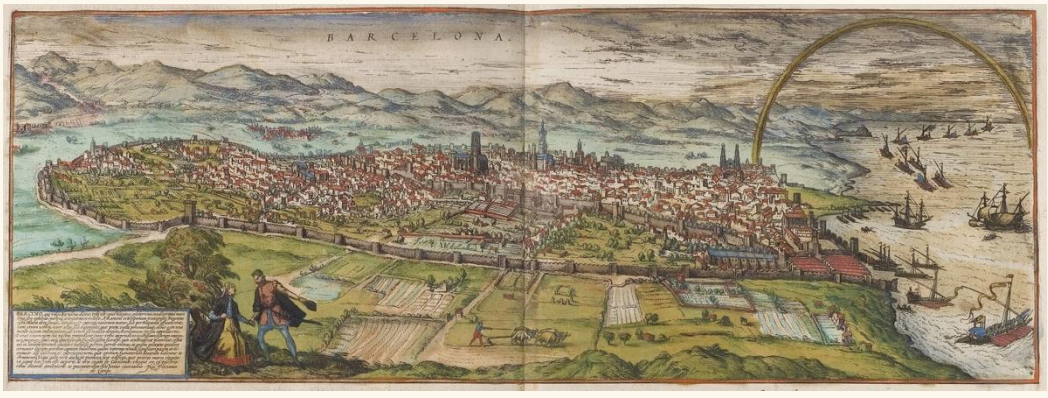
L'espagnol et Wiener disent que les décrets sont déchirés ; la transcription hébraïque de 1928 porte un verbe signifiant « furent lus ». On retient « déchirés », accord de deux versions qui correspond à l'annulation annoncée. La lecture hébraïque disponible donnerait : « Il fit apporter les écrits et on les lut. » La ressemblance graphique entre les verbes hébreux peut expliquer la variation, sans que la cause matérielle soit démontrée ici. Enfin, l'hébreu et l'allemand disent expressément qu'une « autre version orale » existe : cette formule est plus précise que les « autres choses que l'on raconte » de l'espagnol et a été retenue. [E1744 ; H1928 ; G1856]

Éditions confrontées pour ce récit : E1744, p. 185–186 ; H1928, section 44 ; G1856, p. 177–178.

Récit XLV

# Barcelone et les communautés de Catalogne

Le quarante-cinquième récit se situe en l'an 5153. La communauté de Barcelone fut ruinée, ainsi que la plus grande partie de celle de Gérone et, par la suite, la plupart des communautés de Catalogne. Les circonstances exactes et les causes de cette persécution ne sont pas connues.




Barcelone dans les Civitates

Braun et Hogenberg, Civitates orbis terrarum, XVIe siècle. La vue situe la ville dont la communauté fut frappée en 1391. Elle est postérieure aux événements et ne représente pas les violences. [provenance]

# Commentaire historique

## Barcelone : des documents municipaux datés

Le journal du Conseil de Barcelone fournit un repère précis : le 5 août 1391, le quartier juif est pillé; des Juifs sont tués et d'autres deviennent chrétiens. Les entrées des 7 et 8 août décrivent l'attaque du Castell Nou, où des Juifs s'étaient réfugiés, et de nouvelles conversions et morts. La chronique du Racional situe elle aussi la destruction du quartier au 5 août. Ces documents établissent le rattachement du récit à la crise de 1391, mais contredisent sa date de 5153, qui correspond à 1392–1393. Leur lecture permet également de distinguer la ruine de la communauté, les morts et les conversions : ces trois réalités ne sont pas interchangeables. [S109 ; E1744 ; H1928 ; G1856]

## La dernière phrase exprime les limites de l'auteur

Les mêmes actes mentionnent des gardes mobilisés en juillet pour protéger les Juifs, puis des poursuites contre les assaillants et des exécutions en décembre. Ils éclairent donc les événements au-delà de la brève déclaration d'ignorance d'Ibn Verga. Cette déclaration signifie que son propre récit n'en donne pas une explication assurée; elle ne signifie pas qu'aucune source historique n'existe. Les documents barcelonais ne suffisent toutefois pas à vérifier, à eux seuls, la proportion de conversions ou de victimes à Gérone et dans toutes les autres communautés catalanes. [S109 ; E1744 ; H1928 ; G1856]

## Barcelone : l'enchaînement des journées

Le registre municipal permet de suivre le passage d'une attaque du quartier à une crise de l'autorité urbaine. Le 6 août, une garde armée est organisée jour et nuit. Le 7, les conseillers réunissent les unités de défense de la ville et décident de juger certains Castillans arrêtés pour avoir déclenché l'attaque. Des marins, des pêcheurs et d'autres hommes armés arrivent alors, ouvrent la prison du viguier et libèrent les détenus. Ils se dirigent ensuite contre le Castell Nou : ses portes sont incendiées et des arbalètes tirent depuis les terrasses. Le même récit mentionne la destruction de registres dans les bureaux du baile, officier local. Ces détails documentent les acteurs, les lieux de refuge et l'extension des violences au fonctionnement de la justice. Les onze exécutions enregistrées le 14 décembre appartiennent à la répression ultérieure, et ne doivent pas être additionnées aux morts de la communauté juive. [S109]

## Gérone : une lettre royale sur les réfugiés de Gironella

Pour Gérone, la documentation est également précise. Un bref texte chronistique reproduit par Villanueva date la persécution du 10 août 1391, fête de saint Laurent. Surtout, une lettre de Jean Ier d'Aragon du 23 août, conservée aux Archives de la Couronne d'Aragon, registre 1691, folios 81r–v, est transcrite par Feliu. Le roi répond à des officiers qui signalent les menaces dirigées contre les Juifs survivants, leurs biens et les autorités elles-mêmes. Il ordonne leur défense, évoque leur mise à l'abri dans la tour Gironella et demande qu'ils puissent obtenir les provisions nécessaires avec leur argent. Cette pièce complète la formule générale de Verga par un refuge nommé, des survivants identifiables comme groupe et une intervention royale datée. [S109]

# Choix de traduction

### Communauté ruinée ou abandon de la Loi

L'espagnol dit : « La communauté de Barcelone abandonna la Loi, ainsi que la plus grande partie de celles de Gérone et de Catalogne. » L'hébreu emploie ne'evad (נאבד, « fut perdue, fut ruinée »), et Wiener traduit par une communauté qui « alla à sa ruine ». Cette formulation plus large est retenue : elle respecte les deux textes et convient aux situations distinctes décrites par les documents municipaux. Elle ne permet pas de conclure que tous les habitants ont été tués. « Par la suite », présent en hébreu et en allemand mais omis en espagnol, est également rétabli. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; S109]

### Une date transmise, mais historiquement décalée

Les trois versions portent 153, abréviation de l'an 5153. L'erreur ne vient donc pas d'une mauvaise conversion française ou anglaise du seul espagnol. On conserve la date transmise dans la traduction, tout en donnant dans le commentaire la date documentaire de 1391. Remplacer silencieusement 5153 par 5151 ferait disparaître une difficulté du texte au lieu de l'expliquer. La conclusion hébraïque et allemande parle d'une connaissance incertaine des faits et de leur cause ; « circonstances exactes et causes » rend cette réserve plus précisément que le simple « la cause n'est pas connue » de l'espagnol. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; S109]

Éditions confrontées pour ce récit : E1744, p. 186–187 ; H1928, section 45 ; G1856, p. 178–178.

Récit XLVI

# Une reine régente et un pape

Le quarante-sixième récit se situe en l'an 5172. Les yeux de tout Israël se voilèrent et s'assombrirent, car un pape s'était élevé à Rome et faisait tout ce qui était en son pouvoir pour les amener à changer de religion. On prit contre les Juifs de très durs décrets. La reine d'Espagne, qui gouvernait alors le royaume, s'allia au pape. On les chassa de leurs maisons pour les reléguer dans des bâtiments en ruine et on les tourmenta si cruellement que seize mille personnes abandonnèrent la Loi. Beaucoup demeurèrent fidèles à Dieu et furent brûlés ; beaucoup d'autres moururent sous la torture. Ceux qui s'étaient enfuis tombèrent morts dans les champs, sans personne pour les ensevelir. Quelques-uns furent sauvés en donnant tous leurs biens aux voyageurs et aux habitants des campagnes.




Valladolid dans les Civitates

Braun et Hogenberg, Civitates orbis terrarum, XVIe siècle. La ville est liée aux mesures castillanes de 1412 examinées dans le commentaire. Cette vue du XVIe siècle accompagne l'identification du cadre politique. [provenance]

# Commentaire historique

## Le rapprochement avec les lois de 1412

L'an 5172 correspond à 1411–1412. Dans ce cadre, la reine régente peut être rapprochée de Catherine de Lancastre, mère de Jean II de Castille. Le texte législatif promulgué à Valladolid en 1412 impose aux Juifs et aux musulmans un quartier séparé des chrétiens, entouré d'un mur et muni d'une seule porte ; il donne huit jours pour s'y installer après l'attribution du quartier, sous peine de perte des biens et de sanction corporelle laissée à l'autorité royale. Ce texte confirme une politique de résidence contrainte et fournit un cadre historique précis. Il ne prescrit pas explicitement des bâtiments en ruine et ne prouve pas, à lui seul, les tortures, exécutions et morts en fuite décrites ici. [S190 ; S191 ; E1744 ; H1928 ; G1856]

## Un pape non nommé et un bilan non vérifié

L'auteur ne nomme pas le pape et le situe à Rome. Il serait imprudent de remplacer ce titre sans explication par Benoît XIII : les actes de la controverse de 1413 le montrent à Tortosa, et le récit ne précise pas de quel pontife il s'agit dans le contexte du schisme. Le rapprochement avec les politiques de cette période reste donc distinct d'une identification certaine de la scène. Le total de seize mille conversions est commun aux trois versions comparées ; il n'est accompagné d'aucun relevé nominatif ou compte administratif. Les sources consultées permettent de situer les mesures de contrainte, mais pas de certifier ce total ni les différentes catégories de morts énumérées. [S156 ; S190 ; E1744 ; H1928 ; G1856]

## Des contraintes portant aussi sur les métiers et les déplacements

Le texte complet des lois de 1412 étend la séparation à la vie économique. L'article 2 interdit notamment l'exercice de la médecine, de la chirurgie et de la pharmacie auprès des chrétiens, ainsi que la vente de nourriture ; l'article 10 vise les visites aux malades et certains échanges alimentaires. Les articles 16–17 interdisent de changer de lieu de résidence et imposent aux seigneurs de renvoyer ceux qu'ils ont accueillis. L'article 20 restreint encore des métiers, notamment ceux de tailleur et de charpentier, ainsi que la vente de chaussures aux clients chrétiens. Ces dispositions aident à comprendre pourquoi la résidence forcée pouvait s'accompagner d'une perte de revenus et rendre difficile la recherche d'un refuge. Le texte distingue ses sanctions : par exemple, l'infraction vestimentaire concernant la marque rouge entraîne à l'article 13 la confiscation des vêtements, et non une peine de mort. [S192]

## Une politique dont l'application variait selon les autorités

Il faut aussi distinguer la promulgation d'une loi de son application en chaque ville. Cantera Montenegro relève, en s'appuyant sur la documentation publiée par Torres Fontes, qu'une intervention du régent Ferdinand du 25 janvier 1412 demande aux autorités de Tolède de

différer l'application des dispositions en attendant son examen. Il signale ensuite une version modifiée publiée à Cifuentes le 24 juin pour la partie de la Castille placée sous son gouvernement. Le récit de Verga peut ainsi être rapproché d'un programme de contraintes bien documenté, tout en étant complété par les différences entre régents et administrations locales. Cette distinction est nécessaire pour retrouver des épisodes particuliers de déplacement ou de conversion : une clause générale ne permet pas, à elle seule, de dater et de dénombrer toutes ses conséquences locales. [S191]

# Choix de traduction

### Des maisons aux bâtiments en ruine

L'espagnol dit seulement que les Juifs furent contraints de quitter leurs maisons par les tourments. L'hébreu précise la destination, la-ḥoravot (לחרבות, « vers des lieux en ruine »), que Wiener rend par « bâtiments délabrés ». Cette précision est rétablie dans le récit, suivie de la persécution qui provoque les conversions. Le contrôle de la loi de 1412 appuie le contexte d'un déplacement forcé, mais ne permet pas de transformer la description d'Ibn Verga en citation de cette loi. La variante espagnole est : « Il les fit sortir de leurs maisons à force de tourments, si cruels que seize mille âmes abandonnèrent la Loi. » [E1744 ; H1928 ; G1856 ; S190]

### Les images et les mots de la fidélité

L'espagnol transforme les yeux obscurcis de l'hébreu en lumière d'Israël devenue ténèbres. On conserve l'image des yeux, que Wiener comprend également comme une expression d'affliction. « Demeurèrent fidèles à Dieu » rend la formule hébraïque qedushat ha-shem (קדושת השם, « sanctification du Nom », ici la fidélité à Dieu devant la persécution), sans introduire un terme technique inexpliqué dans la phrase. Le nombre seize mille et l'année 5172 sont conservés parce que les trois versions concordent ; leur accord textuel ne tient pas lieu de preuve historique. [E1744 ; H1928 ; G1856]

Éditions confrontées pour ce récit : E1744, p. 187–187 ; H1928, section 46 ; G1856, p. 178–179.

Récit XLVII

# Les communautés castillanes dans la tourmente

Dans le quarante-septième récit, en l'an 5151, les chrétiens formulèrent de fausses accusations contre les communautés de Toro, de Logroño et de Carrión, ainsi que contre toutes les villes des environs et contre la communauté de Burgos, renommée pour son savoir et sa richesse. Ces communautés abandonnèrent la Loi. Dans d'autres localités, ceux qui demeurèrent fidèles à Dieu furent brûlés. Dès lors, la plupart des communautés d'Espagne vécurent dans l'angoisse et la détresse; chaque jour apportait plus de malheurs que le précédent. Le peuple, ou du moins sa majorité, ne songeait qu'aux moyens d'anéantir ce qui restait d'Israël.




Burgos dans les Civitates
Braun et Hogenberg, Civitates orbis terrarum, XVIe siècle. Burgos est l'une des communautés expressément nommées dans le récit. Ce panorama plus tardif permet de situer la cité dans son paysage. [provenance]

# Commentaire historique

## Burgos : des cotes d'archives identifiables

L'an 5151 correspond à 1390–1391 et concorde avec la période des violences de 1391. Les Archives municipales de Burgos publient des extraits de trois cédules d'Henri III sous les cotes HI-2959, HI-2960 et HI-2961. La première évoque les attaques et les baptêmes imposés à Séville et à Cordoue ; les deux autres, datées des 20 et 30 juillet 1392, concernent la protection de Juifs de Burgos après l'attaque de leur quartier. Elles décrivent notamment des réfugiés accueillis dans des maisons chrétiennes et le souhait de certains de revenir chez eux. L'inventaire du fonds Gaibrois donne les correspondances de cotes et signale les copies disponibles : il s'agit ici d'extraits publiés et d'un inventaire contrôlés, non d'une prétention à avoir dépouillé tous les originaux. [S193 ; S194 ; E1744 ; H1928 ; G1856]

## Ce que ces pièces corrigent ou laissent ouvert

Ces documents confirment la crise de Burgos, mais empêchent de comprendre l'abandon de la Loi comme la conversion attestée de chaque individu : des Juifs non convertis subsistaient et demandaient protection. La lettre du 30 juillet défend de les contraindre au baptême, y compris par l'action de certains nouveaux convertis. Les textes décrivent donc des comportements distincts, et non une population agissant d'une seule volonté. En revanche, aucune pièce identifiée ici ne permet de détailler les accusations particulières à Toro, Logroño et Carrión, ni de dénombrer les personnes brûlées. Pour HI-2959, on s'en tient au contenu de l'extrait : l'inventaire Gaibrois classe la pièce au 26 juin 1392 et signale des copies lacunaires et fautives ; cette référence ne doit pas servir à fixer sans examen une date plus précise de l'événement. [S193 ; S194 ; E1744 ; H1928 ; G1856]

## Logroño dans la chronique de López de Ayala

La chronique d'Henri III par Pedro López de Ayala fournit un rapprochement explicite pour l'une des villes encore peu détaillées ici. Dans le passage sur les événements de 1391 reproduit par Fita, elle nomme Logroño aux côtés de Séville, Cordoue, Burgos et Tolède parmi les communautés ruinées par le soulèvement. Ayala raconte aussi l'envoi de messagers et de lettres royales depuis le Conseil : leur arrivée aurait d'abord calmé les troubles, mais pour peu de temps. Il décrit enfin l'appauvrissement de communautés épargnées, contraintes à de grands versements aux seigneurs pour obtenir leur protection. Ce récit antérieur à Ibn Verga confirme donc la présence de Logroño dans la mémoire écrite de la crise et précise les démarches tentées pour la contenir. Il ne détaille pas une accusation particulière à Logroño et n'établit pas la conversion de tous ses habitants. [S195]

## Le retour à Burgos et la reconstruction financière

La cédule du 20 juillet 1392 ne porte pas seulement sur la sécurité des personnes. L'inventaire Gaibrois précise qu'elle ordonne aussi de conclure des arrangements au sujet des dettes contractées pour payer la cabeza de pecho (contribution collective) et le service fiscal de la communauté. Cette indication complète l'image d'une judería désertée : le retour exige de régler des charges financières héritées de son fonctionnement antérieur. La lettre du 30 juillet poursuit la question de la protection des réfugiés et des pressions exercées pour les faire assister aux prédications. Le rapprochement des deux dates fait ainsi apparaître une tentative administrative de maintien ou de rétablissement de la communauté après l'attaque. [S193 ; S194]

# Choix de traduction

### Chaque jour, et non chaque groupe de personnes

L'ancienne traduction comparait la misère « des uns » à celle « des autres ». L'hébreu compare un jour au jour précédent, et l'allemand le confirme : « chaque jour apportait plus de malheurs que le précédent ». L'espagnol abrège cette construction et rend l'antécédent moins clair. On corrige donc un contresens, sans modifier le contenu du récit. Le début dit également « de fausses accusations », d'après le verbe hébreu et les « calomnies » de Wiener ; la nature de ces accusations n'est pas inventée. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Une réserve omise et des sorts différents

L'hébreu et l'allemand nuancent la dernière généralisation : « le peuple, ou du moins sa majorité ». L'espagnol omet la réserve. Elle est rétablie intégralement, sans faire de l'avis du narrateur un constat statistique. La phrase sur les autres lieux vise ceux qui y demeurèrent fidèles et furent brûlés ; on évite de la transformer en affirmation que tous les habitants de toutes les autres villes périrent. Les noms sont identifiés par l'accord des formes espagnoles et allemandes ; on suit l'ordre hébreu et allemand, Toro, Logroño, Carrión, tandis que l'espagnol place Carrión avant Logroño. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; S193]

Éditions confrontées pour ce récit : E1744, p. 187–187 ; H1928, section 47 ; G1856, p. 179–179.

Récit XLVIII

# Un témoignage sur les violences ibériques

Le quarante-huitième récit a été recopié d'un écrit de la main du savant et pieux rabbi Shem Tov ben Shem Tov. En voici la teneur :

« En l'an 5150, en Espagne, sous le roi don Henri, alors qu'il était encore jeune, de grandes foules se soulevèrent pour faire abandonner leur religion aux Israélites. Elles les accablèrent et leur infligèrent des coups terribles, d'une violence dont on n'avait jamais entendu parler depuis que les Israélites s'étaient établis dans les villes des autres peuples. Sous le poids des souffrances et des tourments, un grand nombre d'entre eux, en Espagne, abandonnèrent la religion de Moïse, notre maître. Ce fut notamment le cas de la majorité de la grande communauté de Séville, qui changea de religion, ainsi que des communautés de Cordoue et d'Écija, de toute l'Andalousie et d'autres grandes villes ; de même à Madrid, Illescas, Ocaña, Huete, Castil-Manrim (lieu non identifié avec certitude), Muños et Torrijos. À Escalona, nul n'échappa. Les autres communautés subirent elles aussi des souffrances qu'il n'est pas permis de mettre par écrit, tant elles bouleversent le cœur. Dès lors, ils passèrent d'un malheur à l'autre. »



Madrid dans un dessin de 1562

Anton van den Wyngaerde, vue de Madrid, 1562. Cette image de la Castille urbaine accompagne le récit attribué à Shem Tov ben Shem Tov. Elle appartient à une époque ultérieure et ne localise pas à elle seule les épisodes rapportés. [provenance]

# Commentaire historique

## Un récit attribué à un auteur, une chronologie à corriger

L'ouverture attribue le texte à un écrit de Shem Tov ben Shem Tov ; elle ne fournit ni cote ni lieu de conservation. Aucun autographe correspondant n'a été identifié ici. La date 5150 équivaut à 1389–1390 et se trouve en décalage avec le règne évoqué et les violences auxquelles le récit correspond. L'inventaire des documents d'Henri III décrit ses lettres des 10 et 13 octobre 1390 annonçant la mort de Jean Ier et l'avènement du nouveau souverain. Les actes municipaux barcelonais datent les attaques de l'été 1391. L'ensemble invite à rattacher le récit aux violences de 1391 et à leurs suites, tout en signalant l'erreur de la date transmise plutôt qu'en la faisant disparaître. [S194 ; S109 ; E1744 ; H1928 ; G1856]

## Séville, Cordoue et Madrid dans les documents

La cédule conservée à Burgos sous la cote HI-2959 rapporte des morts, des pillages et des baptêmes imposés à Séville et à Cordoue, en lien avec les prédications de l'archidiacre d'Écija. Elle apporte ainsi un parallèle documentaire précis aux violences et conversions évoquées par Ibn Verga. Pour Madrid, le catalogue de l'Archivo de Villa identifie un document du 28 juin 1392, SEC -2-390-67 : le Conseil informe Henri III de la destruction de l'aljama (communauté juive organisée) et de la résistance des responsables à la justice. Le catalogue permet de retrouver la pièce, mais n'en donne pas ici le texte intégral ; sa date est celle du document et ne doit pas être confondue automatiquement avec celle de l'attaque. Ces recoupements n'établissent ni l'exhaustivité de la liste géographique ni la disparition de chaque habitant d'Escalona. [S193 ; S196 ; E1744 ; H1928 ; G1856]

## Madrid : un récit judiciaire avec des acteurs nommés

Une édition ancienne donne accès à un texte beaucoup plus détaillé que la fiche de catalogue. Fita publie l'acte de la démarche accomplie à Ségovie le 6 juillet 1392 par Lope Martínez, représentant de Madrid, devant les régents Gonzalo Ruiz de Guzmán et Juan Hurtado de Mendoza. L'acte insère une lettre municipale datée du 8 juin. Celle-ci cite notamment Ruy Sánchez, Vasco Mexía, Lope Fernández de Vargas, Diego de Vargas et Ruy García de la Torre parmi les personnes mises en cause par l'enquête sur les morts et les pillages. Certains sont détenus ; d'autres ont quitté la ville et menacent désormais les officiers et les travailleurs des champs. Les régents ordonnent de maintenir les premiers en prison et de poursuivre les autres, avec saisie de leurs biens. Ce texte retrouve donc des procédures et des personnes que la brève liste de Verga ne nomme pas. Ses dates propres, 8 juin et 6 juillet, doivent être conservées distinctement du 28 juin indiqué par la fiche de catalogue : l'identité matérielle des pièces n'a pas été établie ici. [S195 ; S196]

## Une conséquence financière conservée dans un privilège

Le même dossier publie un privilège d'Henri III du 30 septembre 1401 qui confirme des dispositions de 1394. Les religieuses de Santo Domingo de Madrid percevaient une rente de trois mille maravédis assignée sur une contribution de l'aljama. Elles exposent qu'elles ne la recouvrent plus régulièrement depuis 1391, et l'acte invoque les conversions de la communauté pour justifier son transfert sur une autre recette royale. Le document ne fournit pas une liste de convertis ; il établit une conséquence durable et chiffrée du bouleversement de l'organisation communautaire. Les trois mille maravédis sont une rente annuelle, non un nombre de personnes. Ce recoupement relie l'énoncé d'Ibn Verga sur Madrid à un changement administratif poursuivi plusieurs années après les violences. [S195]

# Choix de traduction

## Attribution complète et date conservée

L'espagnol abrège le nom en « rabbi Semtob ». L'hébreu et l'allemand donnent « le savant et pieux rabbi Shem Tov ben Shem Tov » : le nom complet et les deux qualificatifs sont rétablis. La formule signifie que le compilateur présente une copie d'un écrit attribué à cet homme ; elle n'équivaut pas à une vérification moderne de sa main. Les trois versions portent 150 du sixième millénaire, soit 5150. On conserve leur accord dans le corps du texte, mais on explique dans le commentaire pourquoi les pièces datées conduisent à 1391 pour la crise racontée. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; S194 ; S109]

## Madrid plutôt que Cadix ; lieux rétablis

Le scan espagnol porte bien « Cadis », et non une simple erreur de reconnaissance optique. L'hébreu donne une forme correspondant à Madrid, et Wiener traduit Madrid. Cette lecture est retenue, avec l'appui du document madrilène de 1392 qui confirme une destruction de l'aljama ; cet appui ne prouve pas que le compilateur connaissait précisément cette pièce. « Toute l'Andalousie », omis en espagnol mais présent en hébreu et en allemand, est rétabli. Huete, donné par l'hébreu et Wiener, est préféré au « Suete » espagnol. L'accord des deux textes permet ici de rétablir une liste plus complète et des lieux mieux identifiables. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; S196]

## Un lieu incertain, sans identification forcée

Après Huete, l'hébreu porte un nom transcrit ici « Castil-Manrim » ; Wiener propose « le château de Montesa », tandis que l'espagnol omet ce lieu. Aucune pièce consultée ne permet de trancher cette identification. On conserve donc une translittération accompagnée d'une indication d'incertitude, au lieu de substituer sans preuve Montesa au nom transmis. Pour le nom suivant, Muños reprend la forme espagnole, proche de l'hébreu ; Wiener écrit Munnioz. Là encore, aucun emplacement moderne précis n'est imposé. Le lecteur peut ainsi distinguer le lieu transmis de la proposition interprétative du traducteur allemand. [E1744 ; H1928 ; G1856]

## L'exil et la succession des malheurs

L'espagnol mesure la violence depuis la sortie de Jérusalem ; l'hébreu et l'allemand disent depuis l'installation d'Israël dans les villes des autres peuples. On retient cette dernière formulation, qui ne fixe pas artificiellement le point de départ à une sortie précise de Jérusalem. « La religion de Moïse, notre maître », plus complet en hébreu et en allemand que « la Loi » espagnol, est rétabli. À Escalona, « nul n'échappa » conserve les deux textes de contrôle ; il ne précise pas si cette absence d'issue désigne la mort, la conversion ou les deux. Enfin, l'hébreu, l'allemand et le contexte montrent que la dernière phrase signifie « d'un malheur à l'autre » : elle ne dit pas que les victimes se seraient mises à commettre de plus en plus de mal. [E1744 ; H1928 ; G1856]

Éditions confrontées pour ce récit : E1744, p. 187–188 ; H1928, section 48 ; G1856, p. 179–180.

Récit XLIX

# Les métiers interdits et la Loi préservée

« La quarante-neuvième persécution eut lieu au temps du roi don Jean, fils d'Henri. On aggrava leurs souffrances, on leur retira leurs moyens de subsistance et l'on imposa des mesures inhumaines à ceux qui étaient restés fidèles à leur Loi. Il leur était interdit de faire du commerce en public et de vendre des denrées alimentaires aux non-Juifs, car on les accusait de mettre du poison dans les confiseries et les aliments. Aucun d'entre eux ne devait pratiquer les saignées ni exercer la médecine, à l'exception du médecin du roi. Ils ne pouvaient acheter de propriétés foncières et devaient porter une marque rouge pour signe distinctif; quiconque serait trouvé sans elle serait mis à mort. D'autres décrets encore s'ajoutèrent, toujours plus nombreux, et sans cesse on levait la main contre eux.

« Sans nul doute, ils auraient tous abandonné la Loi sans la miséricorde de Celui qui a dit : "Elle ne sera pas retirée de ta bouche ni de la bouche de ta descendance, dès maintenant et à jamais." Ce seul fait suffit à montrer qu'il veille sur nous pour ce qui compte avant tout : le maintien de la loi de Moïse, notre maître. » Ici finissent les paroles de cet homme. Dans beaucoup d'autres lieux, les Juifs abandonnèrent la Loi. Nous ne pourrions écrire combien de malheurs et d'exils ils subirent, faute de connaître tous les royaumes et toutes les villes où ils s'étaient dispersés. Il y a aussi des choses qu'il ne convient pas d'écrire. Déjà s'est accompli en nous ce que dit le Seigneur : « Vous périrez parmi les nations. »

Il ne reste pas un seul descendant sur mille des Juifs qui sortirent de Jérusalem et des villes d'Israël pour venir en Espagne. Ceux qui allèrent en France et en Allemagne et demeurèrent fermes dans la Loi furent tués par milliers. De ceux qui étaient allés là-bas, aussi nombreux que ceux qui étaient sortis d'Égypte, il n'est pas resté un sur cinq mille. Les notables d'Allemagne ont consigné leurs souffrances dans un ouvrage volumineux. Puisque ces événements étaient déjà rapportés par écrit, je me suis dispensé de les raconter; nous n'en avons d'ailleurs pas reçu de renseignements sûrs, tant ces pays sont éloignés. Le Seigneur est juste, car nous avons été rebelles à sa parole. Lorsque nous aurons acquitté nos dettes, il fera luire sa face sur nous et ramènera nos captifs.



La célébration de Pessah

Préparation du repas pascal et célébration du seder, Haggadah séfarade Rylands, Catalogne, 1335–1340, f. 19v. Les scènes familiales accompagnent la réflexion du récit 49 sur la persistance d'une vie religieuse dans la dispersion. [provenance]

# Commentaire historique

## L'ordonnance de Valladolid retrouvée

Le passage achève la citation commencée au récit précédent. Don Jean, fils d'Henri, désigne Jean II de Castille. Une correspondance documentaire précise se trouve dans l'ordonnance donnée en son nom par la régence de Catherine de Lancastre, à Valladolid le 2 janvier 1412. Le document LXXVII édité par Fernández y González reproduit l'interdiction d'être apothicaire, chirurgien ou médecin et de vendre des aliments aux chrétiens (art. 2), puis celle de leur apporter soins et remèdes (art. 10). L'article 13 impose les marques rouges. Cette proximité permet de rattacher le récit à un ensemble législatif identifié, sans en faire une copie textuelle. [S192 ; E1744]

## Des différences qui comptent

L'article 13 prévoit la perte des vêtements pour l'infraction au signe distinctif ; il ne prononce pas la mort, contrairement à la chronique. L'article 22 exige une citation en justice et une condamnation régulière avant toute saisie ou arrestation par les particuliers. L'article 2 interdit les ventes d'aliments en public comme en secret, formulation plus précise que l'alternative entre commerce public et prêts à intérêt des versions d'Ibn Verga. Ces différences sont indiquées ici, tandis que les termes du récit restent conservés. L'édition de 1866 renvoie à des copies de la Real Academia de la Historia et de la collection Salva ; les manuscrits eux-mêmes n'ont pas été examinés dans ce travail. [S192]

## Le dispositif social derrière la liste des interdits

L'acte de 1412 vise expressément les Juifs et les musulmans des royaumes et seigneuries du roi. L'article 1 ordonne leur regroupement dans un quartier clos, muni d'une seule porte ; les articles 16–17 restreignent le changement de résidence et interdisent aux seigneurs d'accueillir ceux qui partiraient. Le contrôle des déplacements accompagne donc les interdictions professionnelles. Les articles 19–21 étendent les interdictions à l'emploi de travailleurs chrétiens, à plusieurs métiers exercés pour une clientèle chrétienne et au transport de denrées. L'article 19 envisage néanmoins des terres, des vignes et des maisons appartenant aux personnes visées : il ne suffit pas à démontrer la formule plus générale du récit interdisant l'achat de propriétés. Cette lecture des articles restitue une réglementation qui touchait simultanément l'habitat, le travail et les échanges quotidiens. [S192]

## Ce que les chiffres permettent de dire

Les proportions d'un survivant sur mille et d'un sur cinq mille sont des estimations globales du narrateur. Aucun recensement, période de départ ou calcul généalogique n'est fourni. Elles expriment donc la représentation d'un effondrement des communautés et ne consti-

tuent pas des statistiques vérifiables. Le livre allemand mentionné n'est pas désigné par un titre ou un auteur ; on ne peut l'identifier avec certitude à une chronique précise. La citation sur la transmission de la Loi vient d'Isaïe 59,21 ; celle sur la disparition parmi les nations, de Lévitique 26,38. Ces références identifient la langue du passage, sans transformer son interprétation religieuse en conclusion historique. [H1928]

## Les trois emprunts bibliques

Le passage réunit des phrases de livres différents. Isaïe 59,21 promet la transmission des paroles divines aux générations suivantes ; Lévitique 26,38 fournit la formule sur la disparition parmi les nations. La déclaration finale, « Le Seigneur est juste, car nous avons été rebelles à sa parole », adapte Lamentations 1,18, où Jérusalem parle à la première personne du singulier. Ibn Verga transpose ainsi la voix de la ville biblique à la communauté des exilés. Il s'agit d'emprunts textuels identifiables, et non de trois relations anciennes de l'ordonnance castillane. [S197 ; S198 ; S199]

# Choix de traduction

### Commerce et prêts

L'espagnol porte contratos con usuras, « contrats à intérêt » ; l'hébreu interdit de faire du commerce publiquement (שלא ישאו ויתנו ברבים), et Wiener retient également le commerce public. Cette seconde lecture est adoptée après confrontation : elle se rattache au thème des métiers et ventes interdits développé dans la phrase, et à l'article 2 de l'ordonnance de 1412, qui interdit les boutiques et étals de denrées destinées aux chrétiens, publics ou cachés. Cet acte ne reproduit pas mot pour mot la chronique et ne prouve pas à lui seul une interdiction de tout commerce. La lecture espagnole, « il leur était interdit de conclure des contrats à intérêt », demeure une variante distincte ; elle n'est pas absorbée dans l'autre formulation. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; S192]

### Une phrase sur la providence devenue intelligible

La formule « sa providence dans l'essentiel » a été reformulée à partir de l'hébreu : le sujet est Dieu, l'objet de sa sollicitude est la communauté, et le point essentiel est la continuité de la loi de Moïse. À la fin, les « dettes » sont une métaphore religieuse de fautes à expier, non des créances financières. « Nations » désigne les non-Juifs dans la phrase sur les ventes ; les nombres de survivants restent ceux du texte. [H1928 ; G1856]

Éditions confrontées pour ce récit : E1744, p. 188–189 ; H1928, section 49 ; G1856, p. 180–181.

Récit L

# Dépouillements sur les routes de l'exil

Pour la cinquantième, Salomon dit : «J'ai moi aussi entendu et vu de nombreuses choses semblables à propos des expulsions de Castille et du Portugal, du décret de frère Vincent et d'autres conversions forcées. Je voulais les raconter ici ; mais j'ai vu que don Juda Abrabanel les avait toutes rapportées dans son commentaire de la section des malédictions (paracha, portion de la Torah). Je m'en suis donc abstenu, sauf pour quelques détails qu'il avait renoncé à raconter. Lorsque les Juifs sortirent de Castille, ils subirent des malheurs inconcevables. En mer surtout, ils manquaient de vivres, tandis que les brigands se multipliaient autour d'eux. Des marins les trahirent et les vendirent dans des îles éloignées, en prétendant les avoir capturés à la guerre. Combien furent jetés à la mer sous prétexte qu'ils étaient malades, afin qu'on pût s'emparer de leurs biens ! Sur terre, ils connurent des souffrances semblables. En eux s'accomplit le verset : "Toute maladie et toute plaie qui n'est pas écrite."




Le port de Modon en 1488

Le port de Modon, aujourd'hui Methoni, avec ses navires. La Peregrination en Terre Sainte de Bernhard von Breydenbach, traduction de Nicolas Le Huen, Lyon, 1488 ; Met, 28.86.2. Une vue presque contemporaine des expulsions ibériques évoque les conditions matérielles des traversées du récit 50. [provenance]

« Dans la ville de Tolède, il y eut une grande désolation au temps du pieux don Samuel ben Shoshan, qui donnait chaque année de l'huile à toutes les maisons d'étude d'Égypte et de Jérusalem — qu'elle soit rebâtie de nos jours. La sentence fut annulée à l'arrivée d'un grand seigneur, mon parent, appelé don Samuel le nasi (prince ou chef de communauté), descendant de David, comme le montrent le document et son sceau. J'ai raconté cette affaire en détail dans un ouvrage que j'ai composé, La Verge de sa colère (Shevet ʿEvrato, שבט עברתו) ; tu pourras l'y lire. »

# Commentaire historique

## Les sources que le compilateur nomme

Salomon distingue ici ce qu'il a entendu, ce qu'il a vu et ce qu'il choisit de reprendre d'autres écrits. Le renvoi à un commentaire de la section des malédictions concerne Deutéronome 28 ; la citation abrégée correspond au verset 61. Le nom « don Juda Abrabanel » est bien celui de l'espagnol et de l'hébreu contrôlés. Il ne faut pas le remplacer tacitement par Isaac Abrabanel, nommé expressément au récit suivant. Le titre Shevet ʿEvrato est un renvoi à un autre ouvrage revendiqué par le narrateur ; aucun exemplaire de cet ouvrage n'a été consulté pour la présente édition. Wiener conserve lui aussi Juda, mais l'accompagne d'un point d'interrogation : il signale une difficulté, non une identification assurée avec Isaac. [E1744 ; H1928 ; G1856]

## Des traversées à l'épisode de Tolède

La relation italienne anonyme de 1495 constitue un rapprochement contemporain pour les traversées après l'expulsion : elle décrit dépouillements, ventes et noyades. Elle ne permet pas d'identifier les marins dont parle ce récit. L'épisode de Tolède est distinct et n'a pas de date propre ; la fourniture d'huile aux maisons d'étude, l'intervention d'un nasi et la preuve de son ascendance davidique sont des renseignements transmis par Ibn Verga. Le document généalogique n'étant pas reproduit, sa teneur et l'identification exacte de ces deux Samuel restent à établir. [S200 ; H1928]

## La famille de Tolède et la portée du titre

La famille Ibn Shoshan appartient bien au milieu des dirigeants communautaires de Tolède. La Jewish Encyclopedia, qui rassemble des références épigraphiques et littéraires, cite Joseph ben Solomon, mort en 1205, puis classe parmi les membres du XIIIe siècle un Samuel donateur d'huile aux écoles du Caire et de Jérusalem. C'est un rapprochement précis avec le nom et l'activité du récit ; cette synthèse ne produit cependant pas l'acte de grâce ni la généalogie annoncés ici. Elle montre surtout pourquoi ce passage ne doit pas être automatiquement daté de 1492 : le compilateur peut insérer dans son dossier de l'exil un souvenir familial beaucoup plus ancien. Le titre nasi (נשיא, prince ou dirigeant de communauté) s'inscrit dans cette tradition de notables ; à lui seul, il n'établit pas l'exercice d'un pouvoir royal. [S201 ; H1928]

## La citation qui encadre les malheurs

Deutéronome 28,61 élargit la liste des malheurs à ceux que le texte de la Loi n'énumère pas. C'est cette fonction précise qu'exploite la citation abrégée : elle introduit des souffrances que le narrateur présente comme presque impossibles à raconter. Le verset ne contient ni Tolède, ni les Samuel, ni les voyages de 1492. [S202]

# Choix de traduction

## Noms, titres et termes

Nasi signifie ici « prince » ou « chef de communauté » ; il ne s'agit pas d'un prénom supplémentaire. Ben signifie « fils de » dans Samuel ben Shoshan. L'espagnol écrit Susim et l'hébreu שושין ; Shoshan est conservé comme forme de lecture, sans attribuer au personnage une identité non démontrée. Le titre hébreu de La Verge de sa colère, précédemment coupé par un saut de page, est réuni et remis dans son ordre de lecture. [E1744 ; H1928]

## Détails de la version hébraïque

Après la vente des exilés comme captifs de guerre, l'hébreu ajoute : « Israël n'a-t-il pas de fils ? N'a-t-il pas d'héritier ? » (Jérémie 49:1). Wiener reprend ce développement sous une forme indirecte ; l'espagnol l'omet. Cette citation est donnée ici en entier comme variante du passage abrégé. Pour la généalogie du nasi, l'hébreu donne ketav ve-ḥotam (כתב וחותם, « document et sceau »), et Wiener un écrit muni d'un sceau ; l'espagnol dit « document et signature ». « Document et son sceau » est retenu parce qu'il restitue l'instrument d'authentification nommé par l'hébreu et confirmé par l'allemand. Aucun original de cet acte généalogique n'a été retrouvé pour en vérifier le contenu. [E1744 ; H1928 ; G1856]

Éditions confrontées pour ce récit : E1744, p. 189–190 ; H1928, section 50 ; G1856, p. 181–182.

Récit LI

# L'expulsion d'Espagne selon Abrabanel

Pour la cinquante et unième, Joseph dit : « Le seigneur don Isaac Abrabanel a raconté l'expulsion de Castille au début de son commentaire du Livre des Rois. Il m'a semblé bon de la reproduire ici dans son langage éloquent. Voici ses paroles :

"En l'an 5252 (1491–1492), le roi d'Espagne conquit tous les royaumes de Grenade. Enorgueilli de sa puissance, il chercha comment remercier son dieu de lui avoir donné un tel royaume. Il pensa ne pouvoir le faire qu'en plaçant sous ses ailes un peuple qui marchait dans les ténèbres et qui était dispersé parmi les pays, ou en le chassant de son royaume. Il publia donc un décret dont la proclamation disait : 'Toutes les familles d'Israël qui se feront baptiser et adoreront le dieu des nations mangeront les meilleurs fruits de la terre, comme moi ; elles demeureront dans le pays et y feront commerce. Si elles refusent, qu'elles quittent les terres d'Espagne, de Sicile, de Majorque et de Sardaigne qui sont sous mon pouvoir ; et qu'au bout de trois mois il ne reste, dans tout mon royaume, personne qui veuille suivre la loi de Moïse.'

"En ce temps-là, j'étais à la cour. Je me dépensai en efforts et en supplications ; je parlai au roi deux ou trois fois, du mieux que je pus : 'Aie pitié de nous, ô roi ! Pourquoi fais-tu cela à tes serviteurs ? Impose-nous autant de contributions d'argent et d'or que tu voudras : chacun te donnera tout ce qu'il possède.' Je recherchai mes amis qui avaient accès au roi, afin qu'ils intercèdent pour moi. Ils se réunirent pour lui parler et le détourner d'un projet qui ne pouvait qu'entraîner la ruine des Juifs. Mais, tel un aspic sourd, il fermait ses oreilles, et rien ne pouvait le fléchir. La reine se tenait à ses côtés pour l'endurcir, et elle le persuada d'accomplir ce qu'elle voulait. Nous nous épuisâmes en efforts, sans trouver remède, soulagement ni repos.

"Le peuple apprit ce malheur et prit le deuil. Partout où cette sentence était publiée, les Juifs étaient plongés dans une grande affliction, telle qu'on n'en avait pas vu depuis le jour où Juda avait été emmené captif de sa terre vers les pays étrangers. Ils se disaient les uns aux autres : 'Prenons courage pour l'amour de notre peuple et de la loi de notre Dieu. Si nous devons vivre, vivons ; et si nous devons mourir, mourons. Ne profanons pas notre alliance, que notre cœur ne retourne pas en arrière, et partons au nom de notre Dieu.'

“Et trois cent mille personnes partirent à pied, à bout de forces, et moi parmi elles : jeunes gens, vieillards, enfants et femmes quittèrent en un seul jour toutes les provinces du roi pour se rendre là où ils pourraient trouver refuge. Le Seigneur les accompagna. Certains allèrent au Portugal, d’autres dans la Navarre voisine. Ils subirent de grands maux : pillage, détresse, faim et peste. Quelques-uns s’embarquèrent sur des navires et y souffrirent encore; beaucoup furent vendus comme esclaves et serviteurs dans toutes les provinces des nations. Beaucoup se noyèrent dans la mer; d’autres périrent brûlés lorsque les navires prirent feu. Enfin, tous les malheurs les poursuivirent : celui qui était destiné à l’épée, à l’épée. Dieu fit venir sur eux la peste, et ils devinrent un objet d’effroi pour tous les royaumes de la terre, jusqu’à ce qu’ils fussent consumés et anéantis. De la multitude qu’ils avaient été, il n’en resta que très peu. Que le nom du Seigneur soit béni.” »




L'expulsion d'Espagne dans la peinture d'histoire

Emilio Sala, Expulsion des Juifs d'Espagne, 1889. Le tableau met en scène Torquemada devant les Rois Catholiques et appartient à la peinture d'histoire du XIXe siècle. Il accompagne le témoignage d'Abrabanel comme interprétation artistique tardive, non comme document de 1492. [provenance]

# Commentaire historique

## Une reprise explicitement attribuée à Abrabanel

La formule « Joseph dit » indique une intervention de Joseph ibn Verga. Il annonce une citation de l'introduction d'Isaac Abrabanel à son commentaire des Rois. Le « je » des paragraphes suivants est donc celui d'Abrabanel, qui se présente comme intercesseur à la cour puis comme exilé. Les pensées prêtées au souverain et les discours insérés font partie de cette relation ; ils ne sont pas une transcription de délibérations du conseil royal. La conquête de Grenade situe l'épisode au début de 1492. La transcription indépendante de l'introduction d'Abrabanel contient bien le même développement, depuis l'année מזר"ה et la prise de Grenade jusqu'à la dispersion des exilés ; elle poursuit par son installation à Naples en 5253. La page se signale toutefois comme non relue et incomplète : elle ne remplace pas un contrôle de fac-similé. [E1744 ; H1928 ; S205]

## La pièce d'archives et le calendrier

Une copie du décret du 31 mars 1492, daté de Grenade, est conservée à l'Archivo General de Simancas sous la cote PTR,LEG,28,DOC.6. La fiche du catalogue European Digital Treasures décrit quatre feuillets et distingue le motif de la décision des dispositions de départ et de biens. Cette pièce établit la décision royale ; elle ne confirme pas mot pour mot la proclamation réécrite dans la chronique. Le délai de « trois mois » peut correspondre à une publication au début de mai, attestée dans la relation italienne de 1495, et ne doit donc pas être corrigé mécaniquement en « quatre mois ». Les trois cent mille personnes et le départ « en un seul jour » demeurent les indications du récit, non des résultats de recensement. [S203 ; S204 ; S200]

## Noms de territoires

L'espagnol porte Séville, et l'hébreu de 1928 de La Verge de Juda a une graphie apparentée. Wiener, p.183, donne en revanche Sicilien, « Sicile » ; le passage correspondant de l'introduction d'Abrabanel porte également סיציליא, « Sicile ». La traduction retient donc Sicile : l'accord de l'allemand avec le texte expressément cité par le compilateur fournit un critère supplémentaire, au-delà de la vraisemblance géographique. La transcription d'Abrabanel consultée reste signalée comme non vérifiée ; la correction n'est pas fondée sur un manuscrit nouvellement examiné. De même, le pluriel « royaumes de Grenade » appartient à l'espagnol ; l'hébreu parle du royaume de Grenade et de sa grande ville. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; S205]

## Les livres bibliques dans la relation d'Abrabanel

Trois rapprochements verbaux permettent de suivre la composition du passage. La publication d'un décret suivie d'un grand deuil dans chaque province reprend Esther 4,3. Dans Esther, l'épisode appartient à l'histoire de Mardochée, d'Esther et d'Assuérus ; ici, Abrabanel en applique la formulation à la décision de Ferdinand et d'Isabelle. L'aspic sourd qui ferme ses oreilles vient du Psaume 58,5 selon la numérotation hébraïque, souvent 58,4 dans les Bibles anglaises. Enfin, la distribution des exilés entre l'épée, la famine et la captivité reprend Jérémie 15,2. Ces emprunts précis expliquent le registre du discours sans remplacer la pièce royale de Simancas. Ils permettent également de distinguer la voix autobiographique d'Abrabanel, les paroles qu'il prête aux souverains et la langue scripturaire dans laquelle il raconte leurs conséquences. Le même événement historique peut ainsi être documenté par un acte administratif et transmis sous une forme littéraire très différente, sans que l'un soit le fac-similé verbal de l'autre. [S206 ; S207 ; S208 ; S203 ; S205]

# Choix de traduction

## Voix et guillemets

Les niveaux de citation ont été rétablis : Joseph introduit Abrabanel, Abrabanel rapporte la proclamation royale et les paroles des exilés. « J'étais à la cour » ne désigne donc pas Joseph. L'année hébraïque 5252 chevauche 1491 et 1492; la valeur numérique de מזר"ה est 252, le millénaire restant sous-entendu dans cette datation. [H1928 ; G1856]

## Alliance et formulations abrégées

« Notre alliance » traduit l'hébreu בריתנו. L'espagnol firmamento donnerait en français « firmament », sans sens ici : la correction déjà amorcée dans l'ancienne traduction est confirmée. L'hébreu comporte davantage d'échos bibliques que l'espagnol, notamment la ville « nombreuse en habitants », le roi à la tête des exilés et leur cri final « Nous périssons, nous sommes tous perdus ! » L'espagnol abrège ces passages; ils ne sont pas insérés silencieusement dans le corps. [E1744 ; H1928]

## Séville ou Sicile

La liste espagnole se traduirait « Espagne, Séville, Majorque et Sardaigne ». « Sicile » remplace ici « Séville », en suivant Wiener et le passage indépendant de l'introduction d'Abrabanel auquel le récit renvoie explicitement. L'hébreu de La Verge de Juda et le texte d'Abrabanel ne sont donc pas simplement traités comme s'ils étaient identiques. L'intervention est une correction signalée du nom propre; les trois mois, le nombre de trois cent mille personnes et le départ en un seul jour restent les indications de la chronique, discutées séparément. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; S205]

Éditions confrontées pour ce récit : E1744, p. 190–192 ; H1928, section 51 ; G1856, p. 182–185.

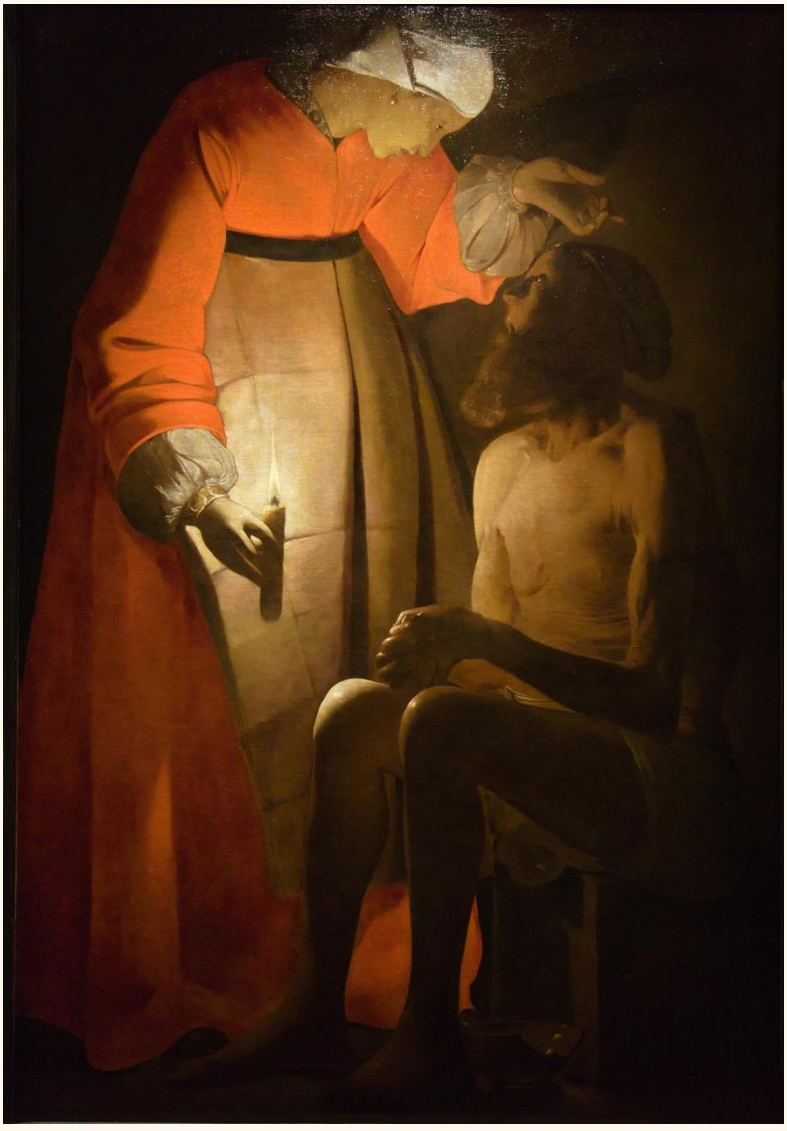
Récit LII

# La fidélité d'un père éprouvé

Pour le cinquante-deuxième récit, j'ai entendu raconter par des vieillards qui avaient quitté l'Espagne que la peste s'était déclarée sur l'un des navires. Le maître du navire les abandonna sur une plage déserte, où la plupart moururent de faim. Quelques-uns s'efforcèrent de poursuivre à pied jusqu'à ce qu'ils trouvent un lieu habité.

Parmi eux se trouvait un Juif avec sa femme et ses deux fils. Ils rassemblèrent leurs forces pour marcher, mais la femme, qui n'était pas habituée à de telles marches, défaillit et mourut. Son mari portait les enfants ; lui aussi perdit connaissance sous l'effet de la faim, de même que ses deux fils. Lorsqu'il revint à lui, il les trouva morts. Il se releva et dit : « Maître du monde, mes souffrances et mes péchés me poussent à abandonner ta Loi. Mais sache que, malgré tout cela, je mourrai juif ; ni ce qui m'est arrivé ni ce qui pourra encore m'arriver ne me fera changer. » Il ramassa de la terre et des herbes, en recouvrit ses enfants et repartit à la recherche d'un lieu habité.

Les autres Juifs du groupe ne l'avaient pas attendu, de peur de mourir à leur tour. Chacun était absorbé par sa propre souffrance et ne pouvait soulager celle de ses compagnons.



Job et sa femme

Georges de La Tour, Job raillé par sa femme, XVIIe siècle. Le tableau accompagne le parallèle avec Job 1:18–22 et 2:9–10. La situation diffère : dans le récit LII, le père a déjà perdu sa femme ; aucune épouse ne l'exhorte à renoncer à sa fidélité. [provenance]

# Commentaire historique

## Une relation orale d'exilés

Le compilateur donne la provenance de l'histoire : des vieillards ayant quitté l'Espagne. Il ne donne ni leur nom, ni celui de la famille, ni le port d'arrivée, ni la date du débarquement. L'épisode appartient à la suite consacrée aux exilés de 1492, mais cette place ne permet pas d'attribuer à la famille un itinéraire plus précis. La famine des voyageurs, l'abandon des malades et les pertes en mer figurent également dans la relation italienne de 1495 ; ce rapprochement confirme un contexte de déplacements meurtriers, pas l'identité de cette famille ni les paroles exactes du père. [E1744 ; H1928 ; S200]

## La transmission du discours

La différence entre la prière espagnole et la prière hébraïque est substantielle : l'espagnol met en avant les souffrances et les péchés du père ; l'hébreu l'adresse directement à Dieu comme responsable de l'épreuve. Cette différence documente la transmission de l'anecdote et interdit d'en présenter le discours comme une déclaration conservée mot pour mot. Le récit demeure une source sur le souvenir des départs et les histoires racontées par les exilés ; aucun acte distinct permettant d'identifier ce cas individuel n'a été retrouvé dans les documents examinés. [E1744 ; H1928 ; G1856]

## Le rapprochement avec Job, et ses différences

Le parallèle biblique le plus précis est Job 1,18–22 : le père apprend la mort de ses enfants, puis répond à la perte par une déclaration adressée à Dieu. Job 2,9–10 ajoute la question de savoir s'il abandonnera son intégrité dans l'épreuve. Les circonstances restent différentes. Les enfants de Job meurent dans l'effondrement d'une maison ; ceux du récit meurent pendant une marche d'exil. La femme de Job est encore vivante lorsqu'elle lui parle, tandis que la mère du récit est déjà morte. Ces différences empêchent d'identifier les deux histoires. Elles rendent néanmoins lisible une tradition de langage et de gestes dans laquelle un auditeur familier de la Bible pouvait reconnaître la figure de Job. L'analogie ne révèle ni le nom du père espagnol, ni la provenance géographique du navire. [S209 ; S210]

# Choix de traduction

### Deux enfants

L'espagnol introduit d'abord « un fils », puis parle des enfants au pluriel. L'hébreu et Wiener donnent expressément deux fils. La lecture cohérente « ses deux fils » est donc retenue, et non une famille de taille variable. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Autre version de la prière

Les deux discours expriment le refus d'abandonner le judaïsme, mais ils ne prêtent pas au père les mêmes mots. La forme espagnole est retenue dans le récit parce qu'elle relie explicitement ses souffrances, son examen de lui-même et sa décision de mourir juif ; ce choix de version ne vaut pas authentification de la déclaration. L'hébreu et Wiener donnent cette autre formulation, tout aussi nécessaire pour connaître le passage : « Maître du monde ! Tu fais beaucoup pour que j'abandonne ma religion. Sache avec certitude que, même contre le gré des habitants du ciel, je suis juif et je le resterai ; tout ce que tu m'as infligé et tout ce que tu m'infligeras sera sans effet ! » Aucun document historique retrouvé ne permet de départager les paroles exactes de ce père anonyme. [E1744 ; H1928 ; G1856]

Éditions confrontées pour ce récit : E1744, p. 192–193 ; H1928, section 52 ; G1856, p. 185–185.

Récit LIII

# Faim et violences près de Fès

Le cinquante-troisième récit concerne ceux qui allèrent à Fès et subirent les châtiments divins, en particulier une famine extrême. Les habitants du pays ne les laissaient pas entrer dans les villes, de peur qu'ils ne fassent renchérir les vivres. Ils dressèrent des tentes dans la campagne et se nourrirent d'herbes, lorsqu'ils en trouvaient encore : à cause de la grande sécheresse, il ne restait que quelques racines. Beaucoup mouraient sans que personne les ensevelît, car les survivants n'en avaient pas la force, tant la faim les avait affaiblis. Le jour du sabbat (repos hebdomadaire), ils cueillaient les herbes avec la bouche et se consolaient de ne pas les arracher avec les mains.

Il arriva là une chose inouïe. Un Arabe vint, vit une belle jeune Juive, la viola devant son père et sa mère, puis s'en alla. Une demi-heure plus tard, il revint, un cimeterre à la main, et l'enfonça dans le ventre de la jeune fille. Sa mère lui dit : « Ô tyran, pourquoi fais-tu cela ? » Il répondit : « J'ai craint qu'elle ne soit enceinte et que l'enfant ne soit juif. » Voyez et entendez : s'est-il jamais passé dans le monde une chose semblable ?

Là aussi, une pauvre femme voyait son fils défaillir et n'avait rien pour le nourrir. Voyant qu'il ne pouvait échapper à la mort, elle souleva une pierre et la lui jeta sur la tête ; il mourut. Ensuite, elle se frappa elle-même si violemment qu'elle mourut après lui.




Les royaumes de Fès et de Marrakech

Jodocus Hondius, Fessae et Marocchi Regna, 1606. La carte situe Fès et les régions du Maroc vers lesquelles se dirigèrent des exilés d'Espagne. Elle éclaire la géographie du récit ; elle ne constitue pas une preuve de la famine particulière qu'il décrit. [provenance]

# Commentaire historique

## Le dossier de Fès

La succession des récits situe ces événements dans l'exil qui suit l'expulsion d'Espagne. Garcia de Resende, racontant l'entrée des Juifs castillans au Portugal, évoque ceux qui gagnèrent Fès : il rapporte dépouillements, violences sexuelles et meurtres. Son chapitre CLXIII constitue ainsi un recoupement indépendant du climat de violence rencontré par une partie des réfugiés. Il ne raconte toutefois ni cette jeune fille assassinée ni cette mère qui tue son enfant ; les détails de ces deux cas proviennent ici d'Ibn Verga. [S211 ; E1744]

## La famine et ses limites documentaires

Le narrateur décrit un camp hors des villes, la crainte d'une hausse des prix, la sécheresse et l'impossibilité d'ensevelir les morts. La relation italienne anonyme de 1495 rapproche elle aussi le refus d'admission dans des villes d'Afrique du Nord de décès dans les campagnes. Elle couvre plusieurs lieux et ne fournit pas la date exacte du camp de ce récit. « Châtiments divins » appartient au vocabulaire du narrateur ; ce n'est pas une causalité établie par la recherche historique. Le geste du sabbat indique la façon dont le récit représente l'observance dans la détresse, sans constituer un relevé des décisions d'un tribunal religieux. [S200 ; H1928]

## Incendie, épidémies et disette : des événements à distinguer

Bernáldez donne un complément concret : après avoir décrit des revenants de Fès rencontrés en Castille, il rapporte l'incendie des habitations de paille établies à Fès et la destruction de livres hébreux, puis des décès attribués à la « pestilence » et aux diarrhées. Son chapitre CXIII complète ainsi le contexte de Fès, sans identifier les personnes des deux scènes violentes racontées par Ibn Verga. L'étude des sources de Fès par Rosenberger et Triki replace les crises autour de 1492–1493 ; elle souligne surtout que l'on ne peut établir avec précision le lien entre famine et épidémie, ni conclure que la disette décrite chez les réfugiés touchait uniformément tout le royaume. Le camp, la maladie, l'incendie et les actes de violence doivent donc être distingués, même lorsqu'ils appartiennent au même dossier d'exil. [S212 ; S213]

## Les enfants affamés dans les Lamentations

Lamentations 2,11–12 et 4,4 décrivent des enfants qui défaillent et demandent du pain à leurs mères. Lamentations 4,10 va jusqu'à évoquer des mères mangeant leurs enfants pendant la catastrophe de Jérusalem. Ce sont des parallèles de situation et de langage, non la même histoire : la mère de Fès tue son enfant puis meurt elle-même, sans cannibalisme dans le texte. Cette distinction évite d'ajouter au récit un détail emprunté à un autre épisode. [S214 ; S215]

# Choix de traduction

### Nom de l'arme et violence décrite

Les trois versions divergent : l'espagnol alfange désigne un cimeterre ; l'hébreu romaḥ (רומח) une lance ; Wiener donne Schwert, « épée » (p.186). Le cimeterre est retenu comme la description la plus précise d'une lame, compatible avec la catégorie plus large « épée » de l'allemand ; « lance » demeure une véritable alternative, non un synonyme. Aucun témoignage historique extérieur n'identifie l'arme de cet épisode anonyme, et la préférence retenue ne prétend pas le faire. « La viola » et "raped her" rendent explicitement la violence sexuelle décrite, sans l'atténuation involontaire que pouvaient produire « lui fit violence » ou "violated her". [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Qui pose la question ?

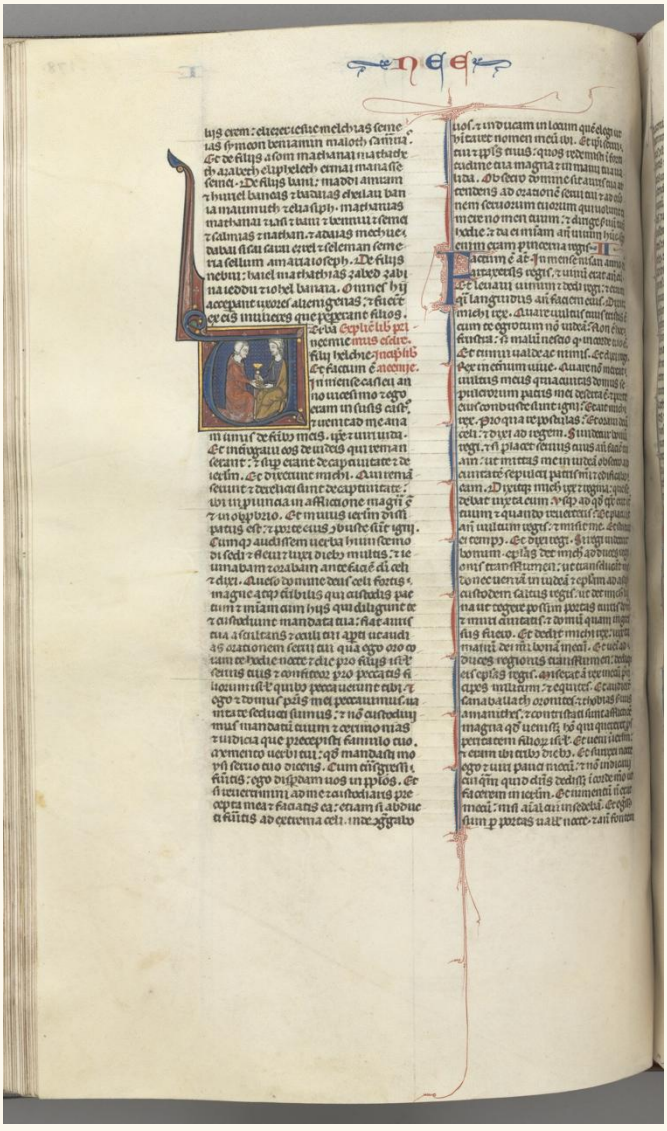
Dans l'espagnol, la mère interpelle l'agresseur ; l'hébreu donne « ils lui dirent », et l'allemand rapporte également la question collectivement. La mère est retenue comme la personne nommément désignée dans la scène espagnole, où les deux parents sont présents. L'alternative complète est : « Ils lui dirent : "Ô cruel, pourquoi as-tu agi ainsi ?" » Il n'existe pas de procès-verbal indépendant permettant d'identifier le locuteur exact. Les « herbes » sont des végétaux trouvés dans les champs, sans espèce botanique précisée : le contexte de disette ne permet pas de les transformer en céréales cultivées. [E1744 ; H1928 ; G1856]

Éditions confrontées pour ce récit : E1744, p. 193–194 ; H1928, section 53 ; G1856, p. 185–186.

Récit LIV

# Le roi rend les enfants

Le cinquante-quatrième récit. Les Juifs se trouvaient dans la campagne près de Fès, car la famine était grande dans le pays. Ils en vinrent à conduire leurs enfants à la ville pour les vendre contre un morceau de pain. Mais le roi de Fès, qui était un homme pieux, fit proclamer, une fois la famine passée, que quiconque avait acheté un enfant juif contre du pain devait lui rendre sa liberté et le remettre à ses parents.



Le livre de Néhémie dans une Bible médiévale

Bible du sud de la France, vers 1270, ouverture du livre de Néhémie. L'initiale montre Néhémie présentant une coupe au roi, épisode de Néhémie 2. Le même livre contient le rapprochement étudié dans le commentaire : enfants livrés pour dettes et intervention du gouverneur, Néhémie 5:1–13. [provenance]

# Commentaire historique

## Un décret rapporté sans document reproduit

Ce récit poursuit le dossier des réfugiés de Fès. Il rapporte deux événements successifs : des ventes d'enfants pendant la famine, puis une proclamation royale ordonnant leur libération. Le souverain n'est pas nommé, le décret n'est pas daté, et aucun texte de chancellerie n'est reproduit. On peut donc enregistrer la tradition d'une intervention du roi, mais pas fournir une date ou une cote d'archives qui n'a pas été retrouvée. Le récit ne précise pas davantage les noms des enfants ou des acheteurs. [E1744 ; H1928]

## Ce qu'apporte la comparaison

Les récits voisins et le chapitre CLXIII de Resende documentent la précarité des exilés gagnant Fès ; ils ne constituent pas une seconde attestation de cette ordonnance de libération. Le mot hébreu rendu par « pieux » est חסיד (ḥasid, personne pieuse). Employé ici pour un roi de Fès, il s'agit d'une qualification du narrateur, non de l'appartenance au mouvement hassidique moderne. L'événement conservé par la chronique doit être distingué de ces données de contexte. [S211 ; H1928]

## L'épisode de Néhémie comme parallèle précis

Néhémie 5,1–13 offre un parallèle précis par sa structure. Des familles expliquent qu'elles ont engagé leurs champs et leurs maisons pour se procurer du blé et que leurs fils et leurs filles sont réduits en servitude (5,3–5). Néhémie intervient auprès des notables, rappelle le rachat des compatriotes vendus au-dehors (5,8), puis obtient une promesse de restitution et de renoncement aux exigences dénoncées (5,11–13). Ce passage permet de comprendre l'enchaînement détresse alimentaire, aliénation des enfants et intervention d'une autorité. Les personnes et les lieux diffèrent cependant : Néhémie agit comme gouverneur parmi ses compatriotes, alors qu'Ibn Verga attribue la libération à un roi de Fès non nommé. Le texte biblique est donc un parallèle ancien précis, non une attestation du décret marocain, et ne permet pas de dater celui-ci. [S216]

# Choix de traduction

### Vente et affranchissement

L'hébreu précise que l'enfant est vendu « comme esclave » et doit être rendu « libre à son père et à sa mère ». « Lui rendre sa liberté et le remettre à ses parents » conserve les deux actes au lieu de laisser entendre une simple visite familiale. Wiener explicite la gratuité de cette restitution : « Le rendre à ses parents sans compensation. » L'espagnol ne formule pas séparément cette absence de remboursement ; les deux autres versions éclairent ainsi la portée de l'ordre. Aucun acte de chancellerie retrouvé ne permet d'ajouter le nom d'un souverain ou un mécanisme d'indemnisation. [E1744 ; H1928 ; G1856]

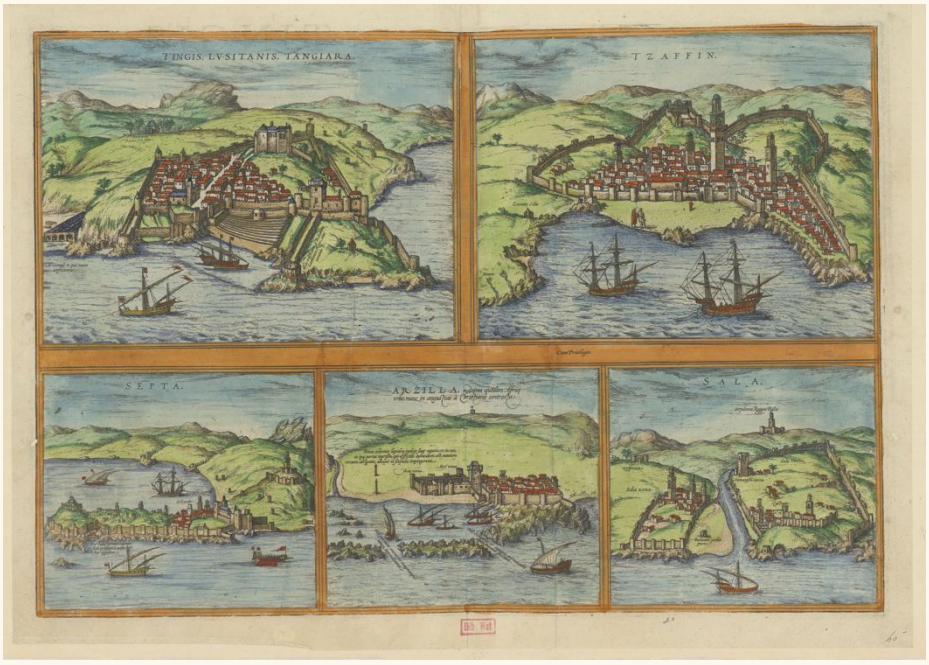
Éditions confrontées pour ce récit : E1744, p. 194–194 ; H1928, section 54 ; G1856, p. 186–187.

Récit LV

# Le piège du pain à Salé

Le cinquante-cinquième récit. Dans un autre lieu près de Fès se trouvait un grand navire. Les enfants juifs se rendaient près de ce lieu, appelé Salé, pour ramasser au bord de la mer de quoi se nourrir. Le maître du navire les appela sur le rivage et donna à chacun un morceau de pain. À cette vue, les enfants se réjouirent beaucoup et allèrent prévenir les autres. Le lendemain, attirés par la nouvelle, environ cent cinquante enfants vinrent sur le rivage. Le maître les invita à monter à bord, leur promettant de leur donner à manger à satiété. Une fois qu'ils furent entrés, il leva la voile et les emmena tous.

En l'apprenant, les Juifs, et surtout les mères, accoururent sur la plage et poussèrent des cris, mais sans aucun résultat. Ils élevèrent des lamentations comme on n'en avait jamais entendu. Ce maudit choisit les enfants les plus éveillés et les plus beaux parmi ceux qu'il avait enlevés et les offrit en présent aux princes du pays ; il vendit les autres dans des contrées étrangères.




Cinq ports du Maroc en 1572

Braun et Hogenberg, 1572 : Tanger, Safi, Ceuta, Asilah et Salé. La vue de Salé situe un port nommé dans le récit des enfants enlevés ; les scènes de l'enlèvement ne sont pas représentées. [provenance]

# Commentaire historique

## Le lieu et les acteurs

Le récit nomme Salé, port de la côte atlantique marocaine, tout en le rattachant au groupe de récits sur Fès. Ce rattachement ne fait pas de Fès une ville maritime. Il décrit un enlèvement préparé en deux temps, à l'aide d'une distribution de pain, puis la remise d'une partie des enfants à des dignitaires et la vente des autres. Aucun nom de navire, de capitaine, de destinataire ou de port d'arrivée n'est donné. Le chiffre d'environ cent cinquante appartient au récit et ne peut être vérifié par une liste de passagers dans les pièces consultées. [E1744 ; H1928]

## Portée des documents comparés

Les relations de déplacements après 1492, notamment celle de l'auteur italien anonyme de 1495, décrivent la vulnérabilité des réfugiés face aux gens de mer et aux ventes forcées. Elles fournissent un contexte maritime comparable, sans établir l'identité de cet enlèvement de Salé. Il serait donc excessif de présenter une mention générale du trafic de captifs comme la preuve indépendante des deux journées racontées ici. À ce stade, le détail de la ruse et le sort individuel des enfants restent attestés par la tradition recueillie dans La Verge de Juda. [S200 ; E1744]

## La séparation des familles dans la tradition de l'exil

La relation italienne de 1495 donne un point de comparaison plus précis que la seule mention du commerce maritime : elle distingue les familles dépouillées au cours des traversées des enfants séparés de leurs parents au Portugal. Pour ce second événement, elle cite Deutéronome 28,32, sur les enfants livrés à un autre peuple sous les yeux de parents impuissants. Le verset éclaire également la scène du rivage chez Ibn Verga, mais il n'y est pas cité explicitement. Surtout, il ne faut pas fusionner les épisodes : Salé est le lieu d'une ruse attribuée à un capitaine anonyme ; au Portugal, les sources rapportent une mesure royale. La parenté des lamentations ne suffit pas à faire des cent cinquante enfants le même groupe que celui du récit LIX. [S202 ; S200 ; H1928]

# Choix de traduction

### Ramasser au rivage

L'ancienne phrase « retirer de la mer tout ce qu'ils pourraient trouver » suivait de trop près sacar de la mar. L'hébreu précise לקושש סמוך לים, « ramasser près de la mer », et Wiener situe également les enfants au bord de l'eau. Cette indication permet de rendre le geste intelligible sans inventer pêche, coquillages ou naufrage. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Sélection des enfants

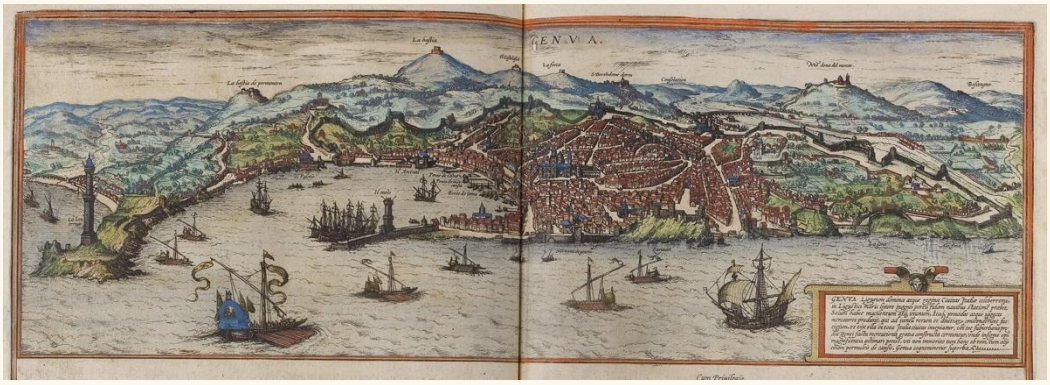
L'espagnol dit seulement « les beaux ». L'hébreu ajoute les piqḥim (פקחים, « éveillés, avisés ») aux beaux enfants ; Wiener conserve deux qualités, mais son blühendsten (« les plus florissants ») insiste davantage sur l'apparence physique. La traduction retient la vivacité et la beauté de l'hébreu, ce qui restitue la double sélection sans inventer un examen d'intelligence. Le complément absent de l'espagnol est ainsi visible : « les enfants les plus éveillés et les plus beaux ». Pour les destinataires, « princes » garde la désignation espagnole ; l'allemand parle plus largement des grands du pays. Aucun nom n'est fourni par les documents examinés. [E1744 ; H1928 ; G1856]

Éditions confrontées pour ce récit : E1744, p. 194–195 ; H1928, section 55 ; G1856, p. 187–187.

Récit LVI

# Le pain et la croix

Le cinquante-sixième récit. Des navires venus d'Espagne arrivèrent sur les côtes italiennes, où sévissait une grande famine. À bord régnait la peste, et les malheureux ne savaient que faire. Enfin, ils débarquèrent, mais les habitants des villes leur en refusèrent l'entrée. Ils se rendirent alors à Gênes, où la famine sévissait aussi ; on les autorisa pourtant à entrer dans la ville. Les jeunes gens, qui ne pouvaient supporter la faim, allaient dans les églises et changeaient de religion pour obtenir un peu de pain. Certains habitants parcouraient les rues, une croix dans une main et un morceau de pain dans l'autre, et disaient aux jeunes gens : « Si vous adorez ceci, vous aurez du pain. » Ainsi, beaucoup devinrent chrétiens et se fondirent dans la population chrétienne.




Gênes dans les Civitates
Braun et Hogenberg, Civitates orbis terrarum, XVIe siècle. Le port de Gênes appartient à l'itinéraire des réfugiés étudié dans le commentaire. La gravure est une représentation urbaine ultérieure, non une image de leur arrivée. [provenance]

# Commentaire historique

## Gênes dans la chronique de Senarega

Le chroniqueur génois Bartolomeo Senarega décrit, sous l'année 1492, l'arrivée des exilés d'Espagne. Il rapporte les morts de faim, la faiblesse des mères et des nourrissons, les mauvais traitements de certains marins et les ventes d'enfants pour payer le passage. Il précise qu'en vertu d'un ancien usage les Juifs ne pouvaient normalement rester plus de trois jours, mais qu'une dérogation fut accordée pour réparer les navires et laisser les passagers récupérer. Beaucoup moururent durant l'hiver près du Môle, secteur assigné à leur accueil. Ce texte offre un recoupement direct du débarquement et de la détresse à Gênes. [S217]

## Ce qui diffère et ce qui n'est pas recoupé

Senarega ne décrit pas, dans ce passage, la scène des habitants tenant simultanément une croix et du pain. Cette scène reste donc une information propre à la tradition transmise par Ibn Verga. Senarega distingue aussi les étapes de la crise sanitaire : il ne voit pas d'abord de danger de peste, puis relie l'apparition de lésions au printemps à l'épidémie de l'année suivante. La chronique juive condense au contraire famine et peste dans le même récit. Les deux textes décrivent une même arrivée de réfugiés, sans coïncider sur chaque détail ni sur l'enchaînement des maladies. [S217 ; E1744 ; H1928]

## Ce que le regard génois ajoute

Senarega ne décrit pas seulement l'état des voyageurs à leur arrivée. Il replace leur déplacement après les célébrations organisées à Gênes pour la conquête de Grenade et après les décisions des souverains espagnols. Il distingue ensuite le coût du passage, les réparations nécessaires aux navires et le temps d'attente au Môle. Ces renseignements éclairent pourquoi un refuge prévu pour quelques jours pouvait se prolonger pendant une bonne partie de l'hiver. Son point de vue est celui d'un auteur génois chrétien, qui peut célébrer la victoire de Grenade tout en déplorant le traitement infligé aux exilés. Cette différence de provenance renforce l'intérêt du recoupement sur la faim et les traversées; elle ne fournit pas pour autant le nom des jeunes convertis ni la date des distributions de pain racontées par Ibn Verga. [S217]

## Un parallèle de langage dans les Lamentations

Lamentations 1,11 rapproche la recherche du pain de l'abandon de ce que l'on possède pour rester en vie. Ce verset éclaire le thème de la nourriture obtenue au prix d'une perte, mais il ne raconte ni Gênes, ni une conversion, ni la scène de la croix : le lien est thématique, sans citation explicite dans ce récit. [S199]

# Choix de traduction

### Départ, arrivée et assimilation

« Aux confins de l'Italie » est remplacé par « sur les côtes italiennes », conforme à une arrivée par bateau et au sens territorial de l'espagnol. À la fin, les « nations » sont ici la population non juive dans laquelle entrent les nouveaux baptisés ; « se fondirent dans la population chrétienne » explicite ce référent. Il ne s'agit pas d'un second voyage dans des nations non nommées. [E1744 ; H1928 ; G1856]

Éditions confrontées pour ce récit : E1744, p. 195–195 ; H1928, section 56 ; G1856, p. 187–188.

Récit LVII

# L'accueil refusé par les Juifs de Rome

Le cinquante-septième récit concerne les Juifs qui vinrent à Gênes. Comme la famine y était grande, quelques-uns en partirent pour Rome. Les Juifs qui y vivaient déjà se réunirent pour délibérer : comment empêcher l'installation de nouveaux arrivants qui, pensaient-ils, leur enlèveraient leur gagne-pain ? Ils réunirent mille pièces d'or pour les envoyer en présent au pape, afin qu'il refusât de recevoir les exilés. Lorsqu'il l'apprit, il dit : « Voilà pour moi une chose nouvelle. J'ai entendu dire que les Juifs ont coutume d'avoir pitié les uns des autres, et ceux-ci font preuve de cruauté. » Il décréta donc qu'eux aussi seraient expulsés et ne demeureraient plus dans ses États. Les résidents durent alors réunir deux mille pièces d'or supplémentaires afin qu'il les laissât rester et que les exilés pussent venir jouir des biens du pays.




Rome et ses quartiers au XVIe siècle

Braun et Hogenberg, Roma, 1572. Le plan situe le milieu urbain dans lequel le récit place le conflit entre résidents juifs et nouveaux arrivants. Son état des lieux est postérieur à 1492 et ne fournit pas la preuve de la délibération rapportée. [provenance]

# Commentaire historique

## De Gênes vers Rome

Le récit se rattache expressément au départ de Gênes décrit juste avant. Senarega fournit un cadre daté pour l'arrivée à Gênes après l'expulsion de 1492 et pour le séjour difficile pendant l'hiver suivant. Il n'enregistre pas la négociation romaine décrite ici. Le pape et les représentants de la communauté restent anonymes dans La Verge de Juda; aucune date d'audience ni acte de paiement n'est donné. La suite du récit invite à penser à la période ouverte par 1492, mais elle ne suffit pas à identifier avec certitude le pontife ou le jour de cette intervention. [E1744 ; S217]

## Le statut du récit de paiement

Les sommes de mille puis de deux mille pièces dessinent une négociation en deux temps : un présent demandé pour fermer l'accueil, puis une somme plus élevée pour maintenir les résidents tout en laissant entrer les exilés. Dans les documents examinés, aucune quittance ou décision pontificale ne permet de confirmer ces montants. Le récit est donc conservé comme relation d'un conflit d'accueil transmis par le compilateur. Les propos prêtés aux résidents concernent les acteurs de cette affaire; ils ne démontrent pas une attitude uniforme des communautés de Rome à travers le temps. [E1744 ; H1928 ; G1856]

## Le pontife possible et le cadre du conflit

Si le départ de Gênes appartient bien à la suite de l'arrivée de 1492 et de l'hiver suivant, le pontife en fonction est Alexandre VI, Rodrigo de Borja, dont le pontificat commence en août 1492. Cette identification est chronologiquement possible; la relation ne le nomme pas et aucun paiement correspondant n'a été repéré dans les sources consultées. Il faut donc conserver une attribution conditionnelle, plutôt qu'insérer son nom comme s'il figurait dans le récit. L'anecdote décrit aussi deux niveaux d'autorité : les résidents délibèrent et réunissent l'argent, mais c'est le pape qui peut refuser ou autoriser le séjour dans ses États. Cette distinction est nécessaire pour comprendre pourquoi le conflit économique entre deux groupes devient une affaire soumise au souverain. [S218 ; S217 ; H1928]

## Un débat talmudique antérieur sur le gagne-pain

Bava Batra 21b discute précisément l'objection selon laquelle un nouveau concurrent enlève le gagne-pain d'un artisan. Le passage transmet plusieurs avis; Rav Houna fils de Rav Josué distingue notamment le résident d'une autre ville de celui qui participe aux impôts locaux. Ce texte montre que concurrence, résidence et contribution fiscale avaient depuis longtemps un vocabulaire juridique. Il n'est cependant cité par aucun des interlocuteurs chez Ibn Verga : on ne peut en faire le règlement appliqué à Rome, ni le fondement prouvé de la démarche auprès du pape. [S219]

# Choix de traduction

### Écus, florins et pièces d'or

L'espagnol nomme des escudos, « écus ». L'hébreu emploie d'abord peraḥim (פרחים, nom de monnaie souvent rendu « florins »), puis zehuvim (זהובים, « pièces d'or »). Wiener donne Goldstücke, « pièces d'or », aux deux endroits. Ce dernier terme est retenu pour les deux sommes : il conserve le matériau et les montants communs, sans attribuer au pape une monnaie précise que ni reçu ni compte retrouvé ne permet d'identifier. La variante espagnole serait « mille écus », puis « deux mille écus supplémentaires ». Aucune conversion en monnaie moderne n'est proposée. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Étrangers et subsistance

Le mot « étrangers » désigne les exilés qui n'appartiennent pas à la communauté déjà établie, non une nationalité distincte. « Nouveaux arrivants » et "newcomers" évitent l'ambiguïté. « Enlever la subsistance » devient « enlever le gagne-pain », c'est-à-dire faire concurrence pour les moyens de vivre. [H1928]

Éditions confrontées pour ce récit : E1744, p. 195–196 ; H1928, section 57 ; G1856, p. 188–188.

Récit LVIII

# Abandonnés puis secourus en mer

Le cinquante-huitième récit. Sur un navire qui transportait des exilés d'Espagne, le maître voulut les tuer pour s'emparer de leurs biens. Un marchand qui se trouvait à bord, homme de bien, lui dit que verser le sang innocent était une grande méchanceté. Le maudit répondit : « Je ne suis venu que pour venger le sang du Christ qu'ils ont versé. » Le marchand répondit : « Il a pardonné à ceux qui ont versé son sang pour que le genre humain obtienne le pardon, et toi, tu refuses de pardonner ? Mon conseil est de les débarquer sur une île. S'ils doivent mourir, qu'ils meurent ; du moins, tu n'auras pas porté la main sur eux. »

Ce cruel les dépouilla de leurs vêtements et les abandonna près d'un rocher, sur le rivage, dans un lieu où personne ne passait. Les malheureux n'osaient quitter l'endroit où ils se trouvaient, tant ils avaient honte de leur nudité. Ils ne marchaient que la nuit. Au bord de la mer, ils trouvèrent de l'eau douce dans des crevasses et en burent. Ils demeurèrent ainsi trois jours. Au terme de ces trois jours, ils se dirent : « Montons au sommet de ce rocher ; de là, nous verrons s'il existe un lieu habité. »

Ils gravirent péniblement le rocher. En haut, ils trouvèrent des tanières de lions. Les fauves se jetèrent sur eux et tuèrent l'un d'eux ; d'autres se précipitèrent du rocher et s'écrasèrent en contrebas. Alors qu'ils avaient espéré se sauver en montant là, ils durent entrer dans la mer pour échapper aux lions ; lorsque ceux-ci retournaient dans leurs tanières, ils regagnaient la terre. Ils vécurent ainsi cinq jours. Puis ils virent un navire approcher. Les gens à bord furent très étonnés d'apercevoir des hommes au loin, car ils savaient qu'il n'y avait là ni habitation ni endroit où faire halte. Le capitaine envoya s'informer de ce qui se passait. Les Juifs racontèrent ce qui leur était arrivé. Il eut pitié d'eux et les fit monter à bord. Il prit une vieille voile, la déchira et donna à chacun un morceau pour se couvrir ; aux femmes, il donna une chemise entière. Il les nourrit et, passant devant un lieu où vivaient des Juifs, les fit débarquer.

Les rescapés envoyèrent un messager aux Juifs du lieu, car ils pensaient que le capitaine voulait les vendre. Les notables juifs vinrent au navire, et le capitaine leur dit : « Je n'ai pas pris ces pauvres gens à la guerre pour exiger une rançon. Si vous me rem-

boursez ce que j'ai dépensé pour eux, je serai satisfait. » Ils lui remirent aussitôt cette somme, avec quelques présents. Les Juifs descendirent du navire et furent nourris. Toute leur vie, ces malheureux prièrent pour que le capitaine vive longtemps.



Un navire à quatre mâts prend la mer
Frans Huys d'après Pieter Bruegel l'Ancien, vers 1555–1556. La gravure montre le gréement et l'activité maritime du XVIe siècle. Elle accompagne les dangers de la traversée racontée ici, sans prétendre représenter le navire des exilés ni leur secours. [provenance]

# Commentaire historique

## Deux capitaines, aucun itinéraire nommé

L'histoire oppose un premier maître de navire qui dépouille et abandonne les passagers à un second qui les recueille puis accepte le remboursement de ses frais. Ni l'un ni l'autre n'est nommé ; l'île, le port de départ et la communauté d'arrivée ne le sont pas davantage. Il ne serait pas justifié d'assigner le rocher à une île méditerranéenne particulière à partir de la seule présence de lions. La durée est donnée par étapes : trois jours avant l'ascension, puis cinq jours à fuir les fauves. [E1744 ; H1928 ; G1856]

## Un contexte maritime documenté

Senarega, écrivant sur les exilés de 1492, rapporte cruauté et avidité de transporteurs, noyades causées par certains marins et vente d'enfants pour payer la traversée. Ces mentions indépendantes rendent historiquement documentable le type d'abus évoqué au début du récit. Elles ne reproduisent ni le dialogue sur la mort du Christ ni le sauvetage auprès du rocher. La déclaration finale du capitaine distingue ici captifs de guerre et naufragés assistés : le narrateur rapporte une demande de frais, pas une rançon. Aucun reçu ni contrat correspondant à cette opération n'a été localisé. [S217 ; E1744]

## Le passage évangélique auquel répond le marchand

La réponse du marchand possède un point d'appui précis dans Luc 23,34 : pendant la crucifixion, Jésus demande au Père de pardonner à ceux qui agissent contre lui. Le marchand du récit reprend le thème de ce pardon pour contester le projet du capitaine. Il ne cite pas littéralement tout le verset et développe l'argument dans ses propres termes. Ce lien identifie la tradition religieuse de son discours ; il ne fait pas du voyage une scène de l'Évangile. La source ancienne présente ainsi, par la voix d'un compilateur juif, un désaccord entre deux interlocuteurs chrétiens sur le sens qu'ils donnent à la mort de Jésus. Aucun des deux hommes n'est identifié par Luc ou par la chronique génoise. Leur dialogue et la séquence de sauvetage relèvent de la transmission propre à Ibn Verga. [S220 ; H1928 ; S217]

# Choix de traduction

## Le pardon du sang versé

L'ancienne phrase « pardonné l'effusion de son sang pour pardonner au genre humain » était un calque difficile à comprendre. L'hébreu מחל על דמו et l'allemand « leur a pardonné pour son sang » permettent d'expliciter les personnes pardonnées : ceux qui ont versé ce sang. La phrase reste le discours du marchand dans la chronique. Son conseil d'abandonner les passagers n'a pas été atténué. [E1744 ; H1928 ; G1856]

## Victimes, débarquement et répétition

L'espagnol parle de quelques personnes tuées par les lions, l'hébreu et Wiener d'une seule. « L'un d'eux » est retenu comme lecture précise du texte hébreu également attestée par Wiener ; cet accord documente la transmission du nombre, sans constituer deux dénombrements indépendants. « Ils en tuèrent quelques-uns » reste la variante espagnole. La double mention de la descente du navire, avant puis après la négociation, existe dans les sources et ne provient pas du PDF. Elle peut distinguer l'arrivée du débarquement achevé, mais les déplacements intermédiaires ne sont pas explicités : la traduction ne leur invente pas un itinéraire. [E1744 ; H1928 ; G1856]

Éditions confrontées pour ce récit : E1744, p. 196–197 ; H1928, section 58 ; G1856, p. 188–190.

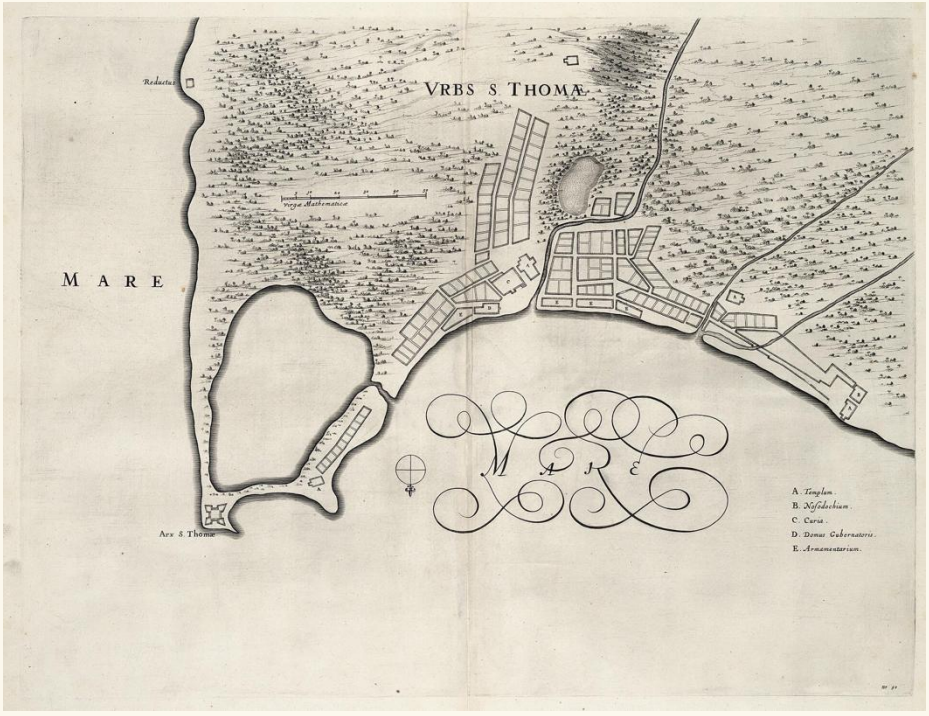
Récit LIX

# Les enfants déportés du Portugal

Le cinquante-neuvième récit. Que dirons-nous de ce qui fut décrété à Lisbonne et de l'enlèvement des enfants que l'on envoya dans des îles dites « perdues », où personne n'habitait ? Lorsqu'on les prenait sur l'ordre du roi et qu'on les conduisait aux navires, quelles lamentations et quelles clameurs poussaient les femmes, sans rencontrer de pitié ni personne pour parler en leur faveur !

Il y eut une femme à qui l'on avait pris sept enfants. Apprenant que le roi sortait pour aller à l'église, elle se jeta aux pieds de son cheval et le supplia de lui laisser un petit enfant. Il refusa de l'entendre et dit à ses serviteurs : « Ôtez-la de ma vue. » Elle renouvela sa demande à plus grands cris, tandis qu'on la réprimandait. Le roi dit : « Laissez-la : elle est comme la chienne à qui l'on enlève ses petits. » Que le Seigneur voie et juge les outrages infligés à son peuple !

Certains dirent que ce décret avait été pris parce que les exilés d'Espagne avaient promis au roi une certaine somme pour qu'il les reçût dans son royaume et que beaucoup, finalement, ne l'avaient pas payée. De là était né ce malheur. De nombreux enfants moururent sur les navires à cause du changement de nourriture et de climat ; beaucoup, en arrivant dans les îles, furent dévorés par des tanninim (תנינים, grands reptiles ou créatures aquatiques) qui se trouvaient sur le rivage.




La ville de São Tomé

Urbs S. Thomae, carte publiée en 1647. Elle situe São Tomé, dans le golfe de Guinée, destination de la déportation d'enfants étudiée dans le commentaire. La carte montre une ville constituée plus d'un siècle après les faits ; elle ne représente pas l'enlèvement des enfants. [provenance]

# Commentaire historique

## L'envoi d'enfants à São Tomé

Le noyau historique de ce récit peut être rattaché à l'envoi d'enfants à São Tomé sous Jean II de Portugal. Garcia de Resende, au chapitre CLXXIX de sa chronique, place en 1493, à Torres Vedras, la concession de la capitainerie à Álvaro de Caminha. Il ajoute que le roi lui confia les jeunes enfants de Juifs castillans devenus captifs pour être restés au-delà du délai autorisé. Il dit expressément qu'ils furent baptisés et envoyés peupler l'île, séparés de leurs parents. Il s'agit d'un récit du même dispositif de déportation, et non d'un simple exemple éloigné. [S211]

## Motif juridique et épisode de la mère

Au chapitre CLXIII, Resende décrit une admission au Portugal pour huit mois, avec paiement et certificat d'entrée ; les entrées irrégulières entraînaient également l'asservissement royal. Au chapitre CLXXIX, la justification de l'asservissement est le dépassement du délai. Ibn Verga présente, avec « certains dirent », une explication par des sommes promises puis impayées. Ces éléments ne sont pas parfaitement interchangeables : les versions gardent des souvenirs différents des conditions d'admission. Resende ne raconte ni la mère et ses enfants, ni son dialogue avec le roi, ni les morts par reptiles. Ces détails ne sont donc pas validés par son texte. L'appellation « îles perdues » est celle de la chronique, pas le nom administratif de la capitainerie. [S211 ; E1744 ; H1928]

## La capitainerie et le projet de peuplement

Arlindo Caldeira précise, à partir du dossier portugais, la date de la charte de donation : 29 juillet 1493. Caminha est le troisième capitaine de São Tomé et y exerce jusqu'en 1499. Le peuplement organisé par la couronne comprend des condamnés envoyés en exil et des enfants retirés à des familles juives. Cette précision replace l'opération dans une entreprise coloniale déterminée. Le nombre de deux mille enfants transmis par Valentim Fernandes, signalé dans cette étude, reste celui d'une source : l'auteur de l'étude indique que l'effectif exact est inconnu. [S221 ; S211]

## Une citation biblique déjà liée à cette déportation

Le rapprochement avec Deutéronome 28,32 ne repose pas seulement sur une analogie proposée aujourd'hui. La relation italienne de 1495 cite ce verset lorsqu'elle raconte les enfants enlevés à leurs parents au Portugal. Il s'agit donc d'une association scripturaire attestée dans une autre source ancienne du même épisode général. Cela n'atteste pas la mère aux sept enfants ni sa conversation avec Jean II. Cette précision permet de suivre à la fois l'histoire de la déportation et la manière dont les premiers récits juifs de l'exil la rapprochaient des paroles de la Torah. [S202 ; S200]

# Choix de traduction

### Six ou sept enfants ; serpents ou reptiles

L'hébreu et Wiener donnent sept enfants ; l'espagnol six. Sept est retenu comme lecture concordante dans la transmission hébraïque et allemande, et six reste une variante explicite. Le chiffre ne vient pas d'une vérification familiale : Resende ne nomme pas cette mère et ne raconte pas son dialogue. Pour les animaux, l'espagnol serpientes signifie « serpents », Wiener Seethiere « animaux marins ». L'hébreu tanninim (תנינים) admet de grands reptiles ou créatures aquatiques. Ce terme original, accompagné de son sens, est conservé pour montrer l'incertitude au lecteur ; ni « crocodiles » ni une autre espèce n'est imposée par ces seules expressions. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; S211]

### Addition finale de l'hébreu, absente de l'espagnol

L'hébreu ajoute : « Avec le temps, on trouva un jeune homme qui avait épousé sa sœur. Certains ne le savaient pas, et d'autres le savaient : un homme partit de chez eux, revint dans son pays et épousa sa mère. » Le rattachement exact de « certains ne le savaient pas » est abrupt ; Wiener l'applique au second mariage, sans résoudre toute l'ambiguïté. Cette addition est reproduite comme variante de la chronique. Elle ne se trouve pas chez Resende dans le passage contrôlé et ne doit pas être présentée comme un fait établi sur les familles de São Tomé. [H1928 ; G1856 ; S211]

Éditions confrontées pour ce récit : E1744, p. 197–198 ; H1928, section 59 ; G1856, p. 190–191.

Récit LX

# Le massacre de Lisbonne

Le soixantième récit concerne le massacre de Lisbonne. J'étais hors de la ville et, lorsque j'y revins quelques jours plus tard, on me raconta les faits de différentes manières. Tous s'accordaient cependant sur l'extrême gravité du malheur. Voici ce qui arriva. La nuit de Pessaḥ (Pâque juive), des chrétiens trouvèrent des Juifs convertis de force (anoussim, אנוסים) qui mangeaient des pains sans levain et des herbes amères. Ils les conduisirent devant le roi, qui ordonna de les emprisonner jusqu'à ce que justice fût faite.

En ce temps-là, la famine régnait dans le pays, et l'on disait que ce mal provenait des Juifs. Les prédicateurs, en entendant cela, s'employèrent à soutenir cette opinion. L'un d'eux se leva dans son église et prononça des paroles contre les Juifs. On avait fabriqué une statue creuse, munie d'une porte à l'arrière et d'une poitrine en verre. On y avait caché une chandelle, et l'on disait que du feu sortait de la statue. Tout le peuple s'agenouillait et disait : « Voyez quel grand miracle ! Cela montre que Dieu juge tous les Juifs par le feu. »

Un des convertis de force arriva là sans avoir entendu ces propos et dit innocemment : « Plût au ciel que ce fût un miracle d'eau et non de feu : avec cette sécheresse, nous avons davantage besoin d'eau ! » Les chrétiens se levèrent en disant : « Cet homme s'est moqué de nous ! » Ils le firent aussitôt sortir et le tuèrent. Un de ses frères arriva, le vit et dit : « Hélas, mon frère ! Qui t'a tué ? » Ils dégainèrent leurs épées, lui coupèrent la tête et la jetèrent près du corps du mort.

Deux religieux se levèrent alors, portant des croix. Ils allèrent sur la place et proclamèrent : « Quiconque tuera un Juif gagnera cent jours de pardon dans l'autre monde. » Le peuple se souleva. L'épée à la main, ils tuèrent trois mille personnes en trois jours. Ils traînaient les corps jusqu'à la place, où ils les brûlaient. Ils jetaient les femmes enceintes par les fenêtres et les recevaient sur des lances ; les enfants qu'elles portaient étaient projetés à plusieurs coudées. Ils commirent encore d'autres cruautés qu'il est indigne de rapporter.

On disait que tout cela venait de la haine contre un Juif nommé Mascareñas, fermier des impôts qui leur imposait des contributions. On en donnait pour preuve que le massacre avait cessé dès qu'ils eurent trouvé ce Mascareñas. Les juges de Lisbonne

n'y avaient aucune part de responsabilité, ni les grands ni les gouverneurs : le peuple avait agi sans eux. Ils cherchèrent à sauver les victimes, mais ne purent rien contre la fureur populaire, qui menaçait de se retourner contre eux ; il leur fallut fuir pour sauver leur vie.

Le roi, qui était pieux, se trouvait alors hors de la ville. Lorsqu'il apprit ce lamentable événement, il y revint et fit une enquête. Il découvrit que les religieux en avaient été la cause et voulut détruire l'église d'où ce mal était sorti. Les grands s'y opposèrent.

Il voulait faire mourir tous les meurtriers. Ses conseillers lui montrèrent qu'il existait une loi impériale selon laquelle, lorsqu'un crime était commis par une foule de cinquante hommes ou davantage, seuls les chefs de la sédition devaient être condamnés à mort. Le roi fit alors arrêter les religieux et les condamna à être brûlés. Quant à Lisbonne, qui portait auparavant le titre de « loyale », il ordonna qu'on l'appelle pendant trois ans « province rebelle ».




Lisbonne en 1572
Braun et Hogenberg, *Civitates orbis terrarum*, 1572. La ville soixante-six ans après le massacre de 1506, avant les transformations liées au séisme de 1755. [provenance]

# Commentaire historique

## Le même massacre dans la chronique de Góis

Damião de Góis donne une date précise : dimanche 19 avril 1506, dimanche après Pâques. Son récit se trouve dans la première partie de la Chronica d'el-rei D. Manuel, chapitres CII et CIII. Il situe le premier meurtre dans l'église du monastère de São Domingos, après qu'un nouveau chrétien eut expliqué par une chandelle une lumière présentée comme miraculeuse. Il confirme la participation de deux religieux portant un crucifix, les corps brûlés au Rossio et près du fleuve, des attaques contre les maisons et la poursuite des violences jusqu'au mardi. C'est un recoupement direct du massacre. Góis écrit plusieurs décennies après les événements, mais complète sa narration par un jugement royal qu'il reproduit au chapitre suivant. [S222]

## Bilan, intervenants et déplacement du roi

Góis estime les morts à plus de mille neuf cents, là où Ibn Verga donne trois mille. Il mentionne des marins étrangers et des habitants locaux parmi les assaillants, ainsi que des habitants qui cachèrent des victimes. Il ne rattache pas la fin du massacre à la découverte de Mascareñas dans le passage contrôlé. Surtout, le roi Manuel Ier reçoit les nouvelles à Avis et dépêche des agents, dont le prieur du Crato et Diogo Lobo. Il passe par Beja puis Évora et s'établit à Setúbal pour traiter l'affaire, Lisbonne étant touchée par la peste. Le retour immédiat dans la ville raconté par Ibn Verga n'est donc pas confirmé; il n'a pas été corrigé silencieusement dans la traduction. [S222 ; E1744]

## Le jugement du 22 mai 1506

Au chapitre CIII, Góis transcrit une décision datée de Setúbal le 22 mai 1506. Elle prévoit la confiscation des biens des auteurs et complices, et du cinquième des biens de résidents présents qui n'ont pas aidé la justice à résister aux violences. Elle suspend aussi la représentation des métiers dans le gouvernement municipal et modifie le privilège de logement des habitants. Góis rapporte que le roi reprocha leur négligence à Aires da Silva, Álvaro de Castro et aux conseillers municipaux. Cette pièce nuance fortement l'affirmation du récit selon laquelle les autorités n'avaient aucune responsabilité. Góis confirme l'exécution des deux religieux, après leur dégradation, mais son texte ne donne ni la règle des cinquante personnes ni un changement de nom en « province rebelle » pour trois ans. [S222]

## Les autorités que nomme Góis

La chronique portugaise permet de préciser les fonctions des hommes mentionnés plus haut. Aires da Silva est regedor de la Casa da Suplicação, et Álvaro de Castro gouverneur de la Casa do Cível de Lisbonne : Góis nomme ainsi des responsables de juridictions royales, en

plus des conseillers municipaux. Au chapitre CII, il rapporte leur arrivée tardive avec les hommes qu'ils avaient pu réunir ; au chapitre CIII, il expose les reproches adressés par le roi à leur négligence. Le recoupement porte donc sur des offices et une séquence d'intervention identifiables, pas uniquement sur l'opposition générale entre une foule et « les juges ». [S222]

## Qui parle dans La Verge de Juda ?

Le compilateur précise qu'il était absent et a recueilli, au retour, des récits divergents : il se donne pour enquêteur après les faits, pas pour spectateur du massacre. L'hébreu et Wiener ajoutent qu'il retient la relation d'un vieillard. Les victimes sont des nouveaux chrétiens issus de conversions forcées ; le mot « Juifs » appartient à la désignation employée par le narrateur et ne suffit pas à déterminer les pratiques individuelles de chaque personne tuée. L'arrestation d'un repas de Pessaḥ appartient au prélude de l'histoire ; elle ne doit pas être datée automatiquement du dimanche 19 avril. [H1928 ; G1856 ; S222]

## Le repas de Pessaḥ dans l'Exode

Les deux aliments cités dans le prélude ont une référence exacte : Exode 12,8 associe les pains sans levain et les herbes amères au repas pascal. Exode 12,14–18 prescrit ensuite sa commémoration et la période des pains sans levain. Cette source explique la signification rituelle attribuée au repas découvert chez les convertis ; elle ne permet pas d'identifier les personnes arrêtées, ni de dater l'arrestation du dimanche du massacre. Le passage biblique concerne la sortie d'Égypte, dont le repas constitue ici la commémoration. Il faut donc distinguer la pratique rapportée, son texte de référence et la chronologie particulière des violences de 1506. [S223 ; H1928 ; S222]

# Choix de traduction

### Des corrections de langue, pas une réécriture des événements

« On me la raconta » devient « on me raconta les faits ». Le « Qui te tue ? » de l'espagnol est traduit au passé, comme מי הרגך, « qui t'a tué ? », dans l'hébreu et chez Wiener : le frère voit un homme déjà mort. Anoussim signifie « personnes contraintes », ici converties de force ; Pessaḥ désigne la Pâque juive. Les caractères hébreux ont été remis dans le bon ordre. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Coudées et enfants portés

La phrase espagnole criaturas saltaban de muchas madres est corrompue ou très abrégée. L'hébreu dit que les enfants portés par les femmes enceintes étaient projetés à plusieurs אמות (ammot, coudées), et Wiener traduit « plusieurs aunes/coudées ». Le substantif hébreu peut graphiquement évoquer le mot « mères », ce qui explique la confusion. La relation explicite avec les grossesses est rétablie. Les « cent jours de pardon » sont la promesse rapportée des meneurs ; le texte ne fournit aucun acte ecclésiastique qui l'autoriserait. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Deux religieux ou les religieux

E1744 désigne deux religieux, là où l'hébreu et l'allemand emploient ensuite un pluriel collectif plus large. Le nombre deux est conservé, et Góis apporte sur ce point un recoupement extérieur. L'ajout hébraïque sur l'informateur se traduit : « Ce qu'un vieillard m'a raconté, c'est ce que je vais écrire. » Il est absent du passage espagnol. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; S222]

Éditions confrontées pour ce récit : E1744, p. 198–200 ; H1928, section 60 ; G1856, p. 191–193.

Récit LXI

# L'enfant mort dénonce les accusateurs

Le soixante et unième récit. J'ai entendu dire qu'en Espagne certains portèrent l'accusation suivante : on aurait trouvé, dans la maison d'un Juif, un jeune garçon mort dont on avait ouvert la poitrine et retiré le cœur pour célébrer la Pâque avec celui-ci. Don Salomon le Lévite, qui était savant et kabbaliste, vint et plaça sous la langue du garçon un nom divin (shem, שם, « nom »). Celui-ci se réveilla et dit qui l'avait tué et qui lui avait retiré le cœur pour en faire porter la faute aux Juifs. Je n'ai pas trouvé cette histoire écrite, mais je l'ai entendu raconter.




Élie rend la vie au fils de la veuve

Simon Bening, vers 1525–1530 : dans la bordure, Élie rend la vie au fils de la veuve de Sarepta. Le parallèle avec 1 Rois 17:17–24 concerne le retour à la vie d'un enfant. La Bible ne raconte pas ici la dénonciation d'accusateurs ni le procédé du Nom sous la langue. [provenance]

# Commentaire historique

## Ce que le compilateur sait de sa source

Le début et la fin signalent expressément qu'il s'agit d'un récit entendu. Ni ville, ni année, ni accusateur, ni autorité judiciaire ne sont nommés ; Salomon le Lévite est le seul personnage désigné. On ne peut donc rattacher ce cas à un procès précis sur la seule base de l'expression « en Espagne ». Le passage rapporte d'abord une accusation, puis son renversement par les paroles attribuées au mort : traduire l'accusation comme une constatation du narrateur ferait perdre la structure du récit. [E1744 ; H1928 ; G1856]

## Une piste de transmission, non une identification

Isidore Loeb reproduit cette anecdote dans son étude de 1892, pp.22–23, et envisage plus loin un rapprochement avec le Salomon Hallévi d'un autre épisode de la chronique. Il présente cette identification comme une possibilité. Son étude ne fournit pas un acte de procès ni un récit antérieur nommant la victime. Ce contrôle conduit donc à laisser ouvertes l'identité exacte du kabbaliste et la localisation du cas, plutôt qu'à le confondre avec un procès espagnol connu par ailleurs. Le retour à la vie et l'action du nom divin sont conservés comme événements racontés par le texte ancien. [S224 ; H1928]

## Élie, Élisée et la parole rendue à un enfant

Deux épisodes bibliques éclairent la forme du prodige transmis. En 1 Rois 17,17–24, Élie porte le fils de la veuve dans la chambre haute, prie et s'étend sur lui ; l'enfant reprend vie et le prophète le rend à sa mère. En 2 Rois 4,32–37, Élisée prie près du fils de la Shunamite et établit un contact avec son corps avant qu'il ouvre les yeux. Ces textes offrent une tradition ancienne de résurrection d'enfants par l'intervention d'un homme de Dieu. Aucun ne décrit pourtant un nom placé sous la langue, un cœur arraché ou un enfant qui désigne ses meurtriers. Ce sont donc des parallèles religieux précis pour certains éléments du récit, et non des procès-verbaux du cas espagnol. La fonction propre de l'enfant chez Ibn Verga est aussi différente : ses paroles renversent une accusation et révèlent un crime, au lieu de se limiter au retour de l'enfant auprès de sa mère. [S225 ; S226]

# Choix de traduction

### Le nom divin

Shem signifie littéralement « nom » ; dans ce contexte, un nom divin utilisé dans une pratique kabbalistique. La source ne donne pas les lettres du nom, son support matériel ou une formule de récitation. Il ne faut donc pas ajouter un tétragramme, un parchemin ou un rite détaillé. Le qualificatif « le Lévite » est un élément du nom du personnage, et non une traduction de Verga. [H1928 ; G1856]

Éditions confrontées pour ce récit : E1744, p. 200–200 ; H1928, section 61 ; G1856, p. 193–193.

Récit LXII

# L'avertissement des tourterelles

Le soixante-deuxième récit. Dans la grande ville de Séville vivait rabbi Juda ibn Verga (rabbi, « maître » ; ibn, « fils de »). Lorsque l'Inquisition y arriva, les habitants dirent que, pour savoir lesquels des convertis de force pratiquaient encore le judaïsme, il fallait l'arrêter, car les Juifs faisaient tout sous sa direction. Avant l'arrivée de l'Inquisition, il avait déjà compris ce qui allait se passer. Il plaça à sa fenêtre trois paires de tourterelles. Les premières étaient plumées et égorgées, avec cette inscription au cou : « Voici ceux des convertis de force qui partiront les derniers. » Les suivantes étaient plumées, mais vivantes : elles représentaient ceux qui partiraient après les premiers. La troisième paire avait encore ses plumes et était vivante : elle représentait ceux qui partiraient les premiers.

Mais ils ne voulurent pas l'écouter et tombèrent dans le malheur. Beaucoup de convertis de force furent ainsi brûlés, afin que le décret divin s'accomplît en eux. Juda s'enfuit et arriva à Lisbonne. On l'y tortura pour lui faire révéler les noms de ceux qui observaient encore le judaïsme. Il ne révéla rien et mourut sous la torture. Que son mérite serve à l'expiation des péchés d'Israël.




Séville à la fin du XVIe siècle

Joris Hoefnagel, vue publiée dans le *Civitates orbis terrarum*, édition de 1598. Un document de la ville évoquée par le récit, postérieur aux faits qu'il rapporte. [provenance]

# Commentaire historique

## Séville, puis Lisbonne

Le récit donne une trajectoire en deux étapes : l'arrivée de l'Inquisition à Séville, puis la fuite de Juda ibn Verga à Lisbonne et sa mort sous la torture. Le début se rapporte au contexte de l'établissement du tribunal inquisitorial à Séville à la fin du XVe siècle ; le récit ne donne cependant pas l'année du départ ni celle de la mort. Il importe de ne pas transférer automatiquement à Lisbonne le nom de l'institution mentionnée pour Séville : le texte dit qu'on y tortura Juda, sans nommer le tribunal portugais responsable. [E1744 ; H1928 ; G1856]

## Le début des poursuites à Séville

Bernáldez, au chapitre XLIV, situe le début de l'action des premiers inquisiteurs au commencement de 1481. Il nomme les dominicains frère Miguel et frère Juan, ainsi que le docteur de Medina, et décrit le déplacement des prisonniers de San Pablo au château de Triana, où s'installe l'audience. Il rapporte ensuite la peur, les départs et les fuites vers les terres seigneuriales, le Portugal et les territoires musulmans. Cela fournit un cadre précis à l'alarme et à la fuite racontées par Ibn Verga. Bernáldez ne nomme pas Juda dans ce passage et ne relate pas les tourterelles : il confirme une séquence institutionnelle et des départs, sans donner le procès individuel du personnage. [S212]

## Une tradition concernant le collecteur de récits

Juda ibn Verga appartient au cercle de figures auxquelles la compilation rattache sa transmission. Le geste des trois paires d'oiseaux met en scène un avertissement gradué : perdre les biens et la vie, perdre les biens mais survivre, ou partir intact. Le texte ne cite pas le procès, les interrogatoires ou une sentence qui permettraient de recouper individuellement son supplice. Les documents examinés ne permettent donc pas de transformer ce récit en biographie datée complète. Les dernières paroles sont la formule commémorative de la version espagnole ; elles sont conservées comme partie du récit transmis. [E1744 ; H1928 ; G1856]

## L'avertissement montré : un rapprochement avec Ézéchiel

Ézéchiel 5,1–4 fournit un parallèle ancien pour un avertissement divisé en trois groupes matériels : les cheveux du prophète sont partagés entre le feu, l'épée et la dispersion ; le verset 12 en explique la portée. Ézéchiel 12,3–7 montre de même un départ en exil représenté publiquement afin que les spectateurs en comprennent le sens. Ces scènes éclairent l'usage d'un geste visible pour annoncer des destins différents. Elles ne contiennent pas les trois paires de tourterelles et ne prouvent pas un emprunt direct. Dans la tradition concernant Juda, ce sont le moment choisi pour partir et l'état des oiseaux qui organisent l'avertissement. [S227 ; S228]

# Choix de traduction

### La troisième paire de tourterelles

E1744 répète pour la troisième paire « sans plumes et vivantes », alors que la deuxième paire est déjà déplumée et non égorgée. L'hébreu et Wiener disent explicitement que les dernières ont leurs plumes et sont vivantes. Cette leçon rend cohérente la gradation des trois avertissements et justifie la correction dans le texte. « Ceux du milieu » devient « ceux qui partiraient après les premiers » : il s'agit du moment du départ. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Dire, révéler, confesser

On ne demande pas à Juda d'avouer sa propre croyance, mais de dénoncer ceux qui pratiquent encore le judaïsme. « Il ne révéla rien » et "he disclosed nothing" rendent cette relation plus clairement que « il ne confessa rien ». La clôture espagnole, qui invoque le mérite de Juda pour l'expiation des péchés d'Israël, est retenue comme conclusion directement attachée au personnage de ce récit ; elle ne prouve ni la date ni la nature d'un jugement. L'hébreu et Wiener élargissent la formule : « Que le mérite de tous les martyrs nous soutienne ! » Les deux prières commémoratives sont ainsi distinguées, au lieu de prétendre que toutes les versions invoquent la même personne. [E1744 ; H1928 ; G1856]

Éditions confrontées pour ce récit : E1744, p. 200–201 ; H1928, section 62 ; G1856, p. 193–194.

Récit LXIII

# Les causes proposées des persécutions

Le soixante-troisième récit. Salomon dit : « Quand on repense à ces grands malheurs, on s'en étonne et l'on se demande : "D'où vient cette immense colère, cette fureur ? Dieu n'a pas traité ainsi toutes les nations, bien qu'elles soient plus chargées de péchés que les Juifs." À ces questions et à toutes celles du même genre répond le verset : "C'est vous seuls que j'ai connus", etc.

À cela s'ajoutent sept causes de ce qui nous est arrivé. La première est le péché de nos pères, comme nos sages nous l'ont appris en commentant : "Au jour du châtiment, je châtierai." Aucun châtiment ne survient sans que la faute du veau d'or soit aussi punie. Et l'auteur des Lamentations dit : "Nos pères ont péché, et ils ne sont plus", etc.

La deuxième tient à ce que, sans un grand mérite pour y faire obstacle, les souffrances de l'exil résultent naturellement de la haine religieuse et de l'ambition du souverain, qui veut soumettre les hommes à sa loi et à sa foi. Nos sages disent : "Pourquoi ce mont s'appelle-t-il Sinaï ? Parce que de là est descendue la haine (sin'ah, שנאה)." Cela est d'autant plus vrai que notre loi nous interdit de manger et de boire avec eux, alors que le repas partagé rapproche les cœurs. Nos sages l'ont dit : "Le repas partagé a de puissants effets : il rapproche ceux qui étaient éloignés." C'est aussi ce qu'ils ont expliqué à propos du verset : "Parce que tu l'as fait."

La troisième est leur accusation selon laquelle nous aurions tué leur dieu. Moïse n'a pas dit sans raison : "Si nous sacrifions sous leurs yeux ce que les Égyptiens vénèrent, ne nous lapideront-ils pas ?"

La quatrième est qu'il existe trois grandes formes de jalousie : celle de la religion, celle qui concerne les femmes et celle qui concerne les biens. Toutes trois se rencontrent dans les rapports entre Israël et les autres peuples. En Espagne, certains commencent déjà, à force de familiarité, à porter les yeux sur les filles du pays. Quelques-uns se sont permis cette liberté en disant qu'elle n'entraînait que la peine du fouet ; ils ignorent que les qanna'im (קנאים, « zélateurs de la Loi ») peuvent les tuer et que, selon la tradition, ils encourent le karet (כרת, « retranchement », sanction divine). À tous ces péchés s'ajoute surtout celui-ci : si la femme devient enceinte et donne naissance à un fils, celui-ci sera idolâtre.

La jalousie au sujet des biens vient de ce que les Juifs exercent les mêmes métiers et les mêmes commerces qu'eux. Surtout, lorsqu'on découvre parmi eux un homme qui vole ou dérobe, on en rejette la faute sur tous, comme c'est l'usage. Le nom divin s'en trouve profané, car on dit que nous n'avons pas de loi. Rabbi Moïse de Coucy a écrit que, même si c'était la seule faute au sein de notre peuple, elle suffirait à prolonger l'exil. Et la prophétie dit : "Le reste d'Israël ne commettra pas d'injustice et ne proférera pas de mensonge."

La cinquième est l'habitude qu'a prise le peuple de jurer faussement. Ibn Ezra écrit que cela seul suffit à retarder notre délivrance.

La sixième est l'orgueil de certains des nôtres. C'est lui qui provoqua, l'année de l'expulsion, une querelle au sujet des places dans la synagogue pendant la nuit de Yom Kippour (jour des Expiations). Chacun saisit un flambeau placé devant le hékhal (היכל, ici l'arche qui contient les rouleaux de la Torah) pour en frapper son compagnon. Bien des choses semblables se produisent parmi nous, et le Seigneur est juste.

Puisque tout cela brise le cœur, je veux rapporter ici une chose très digne de louange : la splendeur du Sanctuaire et de son édifice, telle que je l'ai trouvée décrite par le grand Versor à la demande du roi Alphonse le Bon. J'ai traduit ce texte du latin dans la langue sainte. »



Amos dans une Bible du XIIIe siècle

Ouverture du livre d'Amos, Bible enluminée vers 1270. L'initiale montre le prophète en prière. Le rapprochement est textuel : Amos 3:2 est expressément invoqué dans le récit LXIII. Cette page situe le livre biblique cité, sans illustrer les persécutions médiévales. [provenance]

# Commentaire historique

## Les sources anciennes de plusieurs citations

Le passage ne raconte pas une persécution supplémentaire : Salomon relit la série précédente en mobilisant des textes plus anciens. Amos 3,2 est la citation initiale; Exode 32,34 et Lamentations 5,7 apparaissent dans la première cause. Le développement sur la faute du veau d'or se retrouve dans Sanhedrin 102a, où Rabbi Yitzḥaq explique qu'une part de cette faute intervient dans les châtiments ultérieurs. Le jeu entre Sinaï et sin'ah, « haine », figure dans Shabbat 89a. La formule sur le pouvoir du repas se retrouve dans Sanhedrin 103b; le bref fragment « Parce que tu l'as fait » renvoie à Lamentations 1,21, comme le précise Wiener. Il s'agit de sources textuelles identifiables, non de pièces d'archives attestant un événement du XVe siècle. [S230 ; S229 ; S231 ; G1856]

## Deux emprunts médiévaux retrouvés

Le Sefer Mitzvot Gadol de Moïse de Coucy, commandement positif 74, contient un développement adressé notamment aux exilés d'Espagne. Il lie les fraudes commises envers les non-Juifs à la profanation du nom divin et cite Sophonie 3,13, exactement comme le fait ce récit. Ibn Ezra, dans son commentaire d'Exode 20,7, décrit quant à lui l'habitude des serments et affirme que cette seule faute suffirait à prolonger l'exil. Ces rapprochements vérifient les deux attributions du compilateur. Ils montrent aussi que les paragraphes réemploient des arguments religieux antérieurs; ils ne constituent pas à eux seuls un relevé des délits commis dans une communauté espagnole déterminée. [S232 ; S233]

## Les détails qui restent sans localisation

La formule relative aux qanna'im se lit dans Mishnah Sanhedrin 9,6. C'est une catégorie de droit rabbinique citée par l'auteur, distincte d'une sentence espagnole dont il aurait reproduit le dossier. La querelle de synagogue n'est accompagnée que de l'indication « l'année de l'expulsion » ; aucun lieu, nom de participant ou procès-verbal n'est donné. Le contexte de la compilation oriente vers 1492, mais ne permet pas de dater plus précisément cet incident. Enfin, Versor et Alphonse annoncent la pièce suivante : leur identification dépend de l'examen de cette pièce et ne se déduit pas du seul titre « le Bon ». [S234 ; E1744 ; H1928]

## La troisième cause et sa référence égyptienne

La parole de Moïse sur le risque de lapidation se trouve en Exode 8,22 selon la numérotation hébraïque, généralement 8,26 dans les Bibles anglaises. Pharaon vient de proposer que les Hébreux offrent leurs sacrifices dans le pays; Moïse juge ce sacrifice inacceptable aux yeux des Égyptiens et redoute d'être lapidé. Le dialogue biblique porte donc sur le lieu et l'acceptabilité du sacrifice avant la sortie d'Égypte. Salomon l'applique par analogie à l'accusation

concernant la mort du Christ : les personnes, l'époque et l'acte sont différents. Identifier le verset restitue son raisonnement sans prétendre que l'Exode raconte une accusation chrétienne ou qu'il confirme un procès espagnol. De même, Amos 3,1–2, au début du passage, s'adresse à la famille d'Israël sortie d'Égypte ; la citation fournit le point de départ de l'explication religieuse proposée par le compilateur, non une date des persécutions qu'il a réunies. [S236 ; S235 ; H1928]

## Les autorités citées forment une chaîne de transmission

Le relevé des sources fait apparaître une succession de niveaux : paroles prophétiques, discussions talmudiques, commentaires d'Ibn Ezra et de Moïse de Coucy, puis incident de synagogue rapporté pour l'année de l'expulsion. L'argument sur les repas, par exemple, arrive par Sanhedrin 103b, qui l'illustre à l'aide d'épisodes scripturaires et de traditions sur l'hospitalité. Cette chaîne explique pourquoi des références de siècles différents se trouvent réunies dans une même explication. Elle permet de tracer les emprunts de Salomon, tout en laissant à l'incident contemporain son statut distinct de récit sans lieu précisé. [S231 ; S232 ; S233 ; H1928]

# Choix de traduction

### Sept causes annoncées, six énumérées

Les trois éditions annoncent sept causes, mais n'en numérotent que six. La lacune ou l'incohérence appartient donc à la transmission ; aucune septième cause n'a été inventée. La phrase sur l'exil a été rendue selon son raisonnement causal, confirmé par Wiener : les souffrances de l'exil résultent de la haine et de la volonté de domination. Le mot « visiter » dans la citation d'Exode est un emploi judiciaire ancien, rendu par « châtier ». [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Accusation et ajout de la version hébraïque

Pour la troisième cause, l'espagnol dit « parce qu'ils disent que nous avons tué leur dieu », tandis que l'hébreu et Wiener donnent plus brièvement « la mise à mort de Jésus de Nazareth ». La formulation espagnole est retenue parce qu'elle identifie sans ambiguïté une accusation portée par les adversaires, ce qui correspond à la discussion des causes de persécution. Elle ne transforme pas cette accusation en fait établi par l'éditeur. Dans la sixième cause, l'hébreu et l'allemand ajoutent avant la querelle : « Ils prétendirent dominer les non-Juifs, habitants du pays, alors que ceux-ci en étaient les maîtres. » Le complément absent de l'espagnol est donné ici intégralement ; Wiener précise « chrétiens » là où l'hébreu dit plus largement « non-Juifs ». Aucun procès-verbal historique retrouvé n'authentifie l'incident évoqué. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Les termes et les voix

Sin'ah donne le sens du jeu de mots rabbinique, sans prétendre fournir une étymologie historique de Sinaï. Qanna'im et karet sont expliqués à leur première occurrence. Hékhal signifie habituellement « palais » ou « sanctuaire », mais désigne ici l'arche de la synagogue, puisque le récit y situe la querelle. L'ensemble du développement, y compris ses appréciations religieuses, demeure la parole de Salomon, et non le commentaire de cette édition. [H1928 ; G1856]

Éditions confrontées pour ce récit : E1744, p. 201–203 ; H1928, section 63 ; G1856, p. 194–196.

Récit LXIV

# La splendeur et le service du Temple

Le roi écrivit à Versor : « Homme au jugement sûr et à la pensée profonde, conseiller remarquable, lorsque tu vins à ma cour, je t'appelai mon père, et tout mon peuple se réglait sur ta parole. Tu es parti d'ici, et je n'ai pas compris la raison de ton départ. Si tu reviens, je t'honorerai plus que tous tes prédécesseurs. Je sais que tu es versé dans la loi des Juifs et dans leurs institutions. On m'a rapporté tant de mauvaises actions à leur sujet que j'ai voulu les châtier et les exiler. On dit qu'ils répètent chaque jour : "Que le règne de l'arrogance soit bientôt abattu." C'est donc la ruine de notre royaume qu'ils demandent chaque jour. On me dit aussi qu'ils font sonner une corne le jour de leur fête, et que c'est le signe que notre royaume tombera comme est tombée Jéricho.

« Je te demande encore une chose essentielle. J'ai appris qu'un écrit de saint Titus était parvenu entre tes mains, dans lequel il décrivait le plan du Sanctuaire de Jérusalem et les dépenses nécessaires à sa construction. La pensée m'est venue de bâtir un temple au nom de Jésus le Nazaréen. Où prendre conseil, sinon dans les ouvrages des anciens, ces hommes de sagesse ? D'autant plus s'il s'agit du plan du Temple de Salomon, dont il a été dit : "Il fut plus sage que tout homme." Explique-moi cela par écrit, dans une langue que je comprenne ; demande-moi ce que tu voudras, et je t'accorderai ce que tu souhaites. »

Réponse de Versor : « Roi saint et puissant, qui renverses les royaumes et abaisses les orgueilleux, devant qui les rois s'agenouillent et dont les ennemis mordent la poussière, si j'ai quitté ta cour, c'est parce que j'y ai trouvé des hommes plus jeunes que moi qui prétendaient au pouvoir. Tu le voyais, et tu gardais le silence.

« Au sujet de ce que tu demandes, seigneur, concernant la prière des Juifs, voici ce que j'ai trouvé dans tous les commentaires : ces paroles se rapportent à Amalec. Les Juifs ont pour commandement, s'ils ont le pouvoir de le faire, de le faire disparaître du monde ; lorsqu'ils sont dans la servitude, ils doivent du moins ne pas l'oublier, car ainsi parle la Bible : "De dessous les cieux… N'oublie pas." Ils l'appellent "règne de l'arrogance" parce qu'il les attaqua avec arrogance lorsqu'ils sortirent d'Égypte, sans reconnaître les merveilles accomplies par Dieu. Pharaon, malgré la dureté de son

cœur, les avait déjà reconnues, puisqu'il avait dit : "Le Seigneur est juste." Mais Amalec voulut nier ce qui était manifeste. C'est pourquoi Dieu s'irrita contre lui d'une fureur extraordinaire et dit dans la Bible : "Guerre du Seigneur contre Amalec."

« La raison le montre aussi : comment pourraient-ils demander la ruine du royaume, alors que, trois fois par semaine, ils sortent le rouleau de la Torah (la Loi) et prient pour que tu vives et que ton trône soit exalté ? La nuit de Kippour (le jour des Pardons), ils sortent tous les rouleaux de la Torah qu'ils possèdent et font des supplications pour la paix du roi. Et le matin, dans leurs prières, ils disent : "Donne la paix dans le royaume." Comment se contrediraient-ils dans leurs prières ? La chose est parfaitement claire.

« Quant à la sonnerie du chofar (שופר, corne rituelle), leurs commentateurs écrivent qu'elle est un signe du jour du jugement : ils sonnent et disent : "Éveillez-vous, vous qui dormez." Ils invoquent aussi le souvenir d'Isaac lié sur l'autel (ʿaqedah, עקדה, « ligature »), évoqué par la corne du bélier offert à sa place. La raison fondamentale est que, ce jour-là, leur servitude en Égypte cessa et qu'ils furent affranchis. Or les Juifs ont coutume de sonner du chofar lorsqu'ils passent de la servitude à la liberté. Plût au ciel que toutes leurs pratiques fussent semblables à celles-là !

« Prends donc garde, seigneur : je n'ai jamais vu quelqu'un chercher à détruire ce peuple sans provoquer sa propre chute. Ce n'est pas parce qu'ils suivent la vérité, mais parce que Dieu entend ceux qui sont dans le besoin. J'ai appris que ton intention était de les contraindre à changer de religion. Ce serait une heureuse entreprise, si elle pouvait réussir. Mais sache que ceux que l'on contraint suivent avec plus d'ardeur la loi qu'ils avaient avant cette violence. J'ai entendu dire que l'un d'eux, lorsqu'il allait dans nos églises et qu'on élevait l'hostie, se frappait la poitrine en disant : "Malheur à moi qui vois cela ! Malheur à celui qui croit en cela !"

« À Séville, un enquêteur dit au duc : "Si tu veux savoir comment les Juifs convertis de force observent le sabbat, montons dans cette tour." Ils y montèrent, et il lui dit : "Lève les yeux et regarde la maison d'un tel, qui est l'un d'eux, puis cette autre et beaucoup d'autres encore. Tu ne verras de fumée sortir d'aucune d'elles, malgré la rigueur du froid. C'est parce qu'ils n'allument pas de feu le jour du sabbat." Nous avons aussi appris qu'il y avait, parmi eux, en Espagne, un homme qui mangeait du pain sans levain toute l'année, afin de pouvoir en manger ainsi pendant sa Pâque sans éveiller les soupçons. Il disait que son estomac ne supportait pas le pain levé. Lors de la fête où ils sonnent du chofar, ils vont à la campagne ; ils en sonnent au milieu des montagnes et des vallées pour que personne aux alentours ne les entende. Ils ont des

hommes qui savent pratiquer l'abattage rituel et retirer les parties interdites, notamment certaines graisses (ḥelev, חלב), et qui portent la viande chez eux. Certains se font circoncire secrètement ; il en est qui se circoncisent eux-mêmes, pour ne se fier à personne, de peur d'être découverts. Il en est qui portent le rouleau de la Loi de Moïse dans un sac de poivre. Il en va de même pour leurs autres cérémonies.

« S'il en est ainsi, à quoi sert de les faire baptiser et de les appeler Pierre et Paul, alors qu'ils observent la Loi comme Akiba et Tarphon ? Il n'y a aucun avantage à ce qu'ils deviennent chrétiens ; ils prennent au contraire de l'assurance et traitent de haut les chrétiens de conviction, et ils ne craignent rien, puisqu'on les tient déjà pour chrétiens en apparence. De plus, ils ne paient plus les tributs qu'ils acquittaient lorsqu'ils étaient juifs. Sache, seigneur, que le judaïsme est une maladie qui n'a pas de remède.

« Sur ta seconde question, voici mon avis : qu'il ne te vienne pas à l'esprit de vouloir égaler ou imiter ce que Salomon a fait dans le Temple, ni même le second Temple. Car Salomon, qui surpassa en sagesse et en richesse tous les peuples de l'Orient, ne pouvait le bâtir sans l'aide divine. Pour que tu ne dises pas que je cherche à me dérober à ta demande, je suis prêt à faire ce qui est en mon pouvoir. Quant à l'écrit de Titus, je l'ai cherché à Rome, car je suis passionné par l'Antiquité. Je n'ai trouvé que ce mémoire de Marcus, consul romain chargé de juger les Juifs à Jérusalem. Il avait été composé à la demande des Romains, qui voulaient bâtir un édifice sur ce modèle. Voici ses termes :

"Peuple toujours prospère depuis les temps anciens, peuple dont la domination s'étend jusqu'aux extrémités de la terre, sages et conseillers de la grande ville de Rome, Votre Grandeur demande une chose que je ne suis pas en mesure de fournir. Un homme ne peut représenter fidèlement que ce que ses yeux ont vu. Or les Juifs ne laissent pas pénétrer à l'intérieur du Sanctuaire, parce que cela est contraire à leur loi ; ils n'autorisent l'accès qu'à une cour où entrent les chrétiens. Au-delà de cette limite, je ne le connais donc que par les explications des prêtres qui y assurent le service, et par ce que j'ai vu du dehors, aussi loin que portait ma vue.

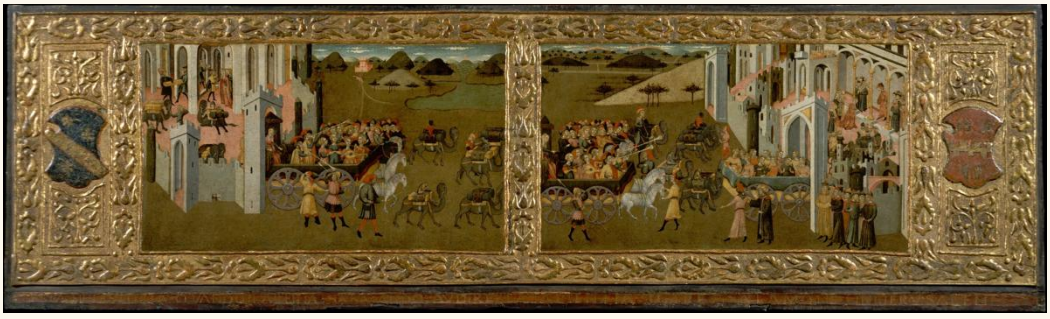
"Pour exposer ces choses, je les diviserai en dix rubriques : premièrement, les matériaux du Temple ; deuxièmement, son emplacement ; troisièmement, les bâtisseurs ; quatrièmement, les dépenses ; cinquièmement, les dimensions ; sixièmement, les bâtiments du Temple ; septièmement, les portes ; huitièmement, les ustensiles ; neuvièmement, le personnel du culte ; dixièmement, la sainteté du service.

“Premièrement, les matériaux du Temple. On en comptait dix : la pierre, le cèdre, le cyprès (beroshim, ברושים, nom d’un bois résineux), les almogim (אלמוגים, compris ici comme des arbres de corail), l’or, l’argent, les pierres précieuses, le fer, le cuivre et l’étain. À Rome, j’avais entendu dire que les almogim étaient un bois rouge de la couleur du corail. On donnait cette explication parce que personne n’y avait jamais vu d’arbre de corail, mais seulement de petits fragments gros comme un doigt, ou tout au plus comme une main. Cependant, les prêtres m’ont dit qu’il s’agissait véritablement de coraux. Je demandai ce qu’on en faisait, et l’on me répondit : des poutres pour le Temple et le Saint des Saints. Je m’étonnai beaucoup qu’on trouvât des coraux de telles dimensions. Ils me répondirent que cela venait de la sagesse de Salomon, qui connaissait l’ordre de la création du monde et sa nature. Il y avait dans la mer un Liban d’arbres — c’est-à-dire des arbres de corail — comme il y a sur la terre un Liban de cèdres. Il avait donc conçu, grâce à son savoir, un procédé pour les retirer de la mer.

“Ils me racontèrent la manière de les extraire. On amenait un grand navire rempli de sable, matière très pesante. Un homme qui nageait bien descendait au fond, attachait une corde à l’arbre de corail et son autre extrémité au mât du navire. Ensuite, on jetait le sable au-dehors : à mesure que le navire se relevait et remontait, l’arbre était arraché. Je demandai pourquoi l’on ne trouvait pas, de nos jours, du corail de cette taille. Ils me répondirent que cette mer était très éloignée de tout lieu habité et qu’on ne pouvait en rapporter que quelques branches : c’étaient les morceaux que nous voyons.

“Ils ajoutèrent que l’on faisait de ce corail des instruments de musique, que l’on estimait davantage que s’ils avaient été d’or, car sa couleur était d’un rouge plus intense que celle des coraux qu’on nous apporte : sa teinte change sous l’effet du climat et de l’air. Nous dirons à quoi servaient les pierres précieuses. Le cuivre et l’étain servaient à certains ustensiles de moindre importance, et le fer aux clous. Ils me dirent que les pierres de l’édifice de Salomon mesuraient huit coudées de longueur, et beaucoup dix. Le Temple qui existe aujourd’hui est celui d’Hérode. Car ceux qui revinrent de Babylone avec la permission de Cyrus étaient pauvres et ne le bâtirent pas avec autant de beauté ni de richesse. Puis vint Hérode, qui abattit cet édifice et en construisit un autre. Sur certains points, il surpassait celui de Salomon en beauté et en richesse. Comme Hérode était très riche, il envoya chercher du marbre dans les îles. On lui en apporta d’une blancheur extrême et de dimensions étonnantes : il trouva des pierres de vingt-cinq coudées de long, douze de large et huit de haut. Toutes étaient de la même taille, depuis les fondations jusqu’au sommet. Il est étonnant que l’on ait porté,

à plus de cent coudées de hauteur, des pierres aussi pesantes. Il trouva aussi dans la mer des pierres colorées, différentes les unes des autres, parcourues de veines ondulantes, chose qu'on n'avait jamais vue.



Salomon et la reine de Saba

Salomon et la reine de Saba, Maître de Lecceto, troisième quart du XVe siècle. Peinture sur un coffre de mariage siennois. Cette évocation de la cour de Salomon accompagne le discours sur sa sagesse et ses richesses. [provenance]

"Deuxièmement, l'emplacement du Temple. Il se trouvait sur une montagne aux versants escarpés. Il ne fut pas bâti dans la plaine, parce que cette montagne était sainte depuis les temps anciens. Les Juifs disent qu'à son sommet se trouvait la pierre de fondation (even ha-shetiyah, אבן השתיה), à partir de laquelle le monde fut fondé et qui en est le centre. Ils disent que c'est le lieu où Adam fut créé, où il éleva un autel et offrit un sacrifice ; là aussi, son fils Abel sacrifia. C'est là que Noé sortit de l'arche et remercia Dieu de l'avoir épargné, car il l'avait sauvé du déluge et des bêtes féroces qui étaient avec lui dans l'arche. C'est là que monta le grand patriarche Abraham pour sacrifier son fils Isaac. Aussi les Juifs l'appelaient-ils mont Moriah, ce qui signifie que Dieu lui montra ce lieu, consacré par la parole divine. Les prêtres ajoutèrent que cette montagne était pleine d'herbes odorantes, semblables à l'encens et à la myrrhe, comme l'indique aussi le mot Moriah. Lorsque ces Juifs se réunissent pour aller au Sanctuaire, ils ne disent pas : 'Allons au Sanctuaire', mais : 'Allons au mont Moriah.' C'est le lieu où Jacob vit les anges qui descendaient et montaient. C'est ce que nos commentateurs, à Rome, expliquent en disant qu'il vit la descendance d'Ésaü, notre père, monter sans redescendre.



La clémence de Cyrus

Cyrus accueille les captifs juifs. Maître du Boccace de Munich, dans l'atelier de Fouquet, vers 1465–1475, BnF, Français 247, f. 230v. Le passage voisin rappelle le retour de Babylone et la reconstruction antérieure à Hérode. [provenance]

"C'est là que vient la prophétie et que l'influence divine descend sur les prophètes. C'est la montagne par laquelle les âmes méritantes et pures montent vers leur repos, et où la prière de toute bouche est entendue. Les Juifs ont reçu cette tradition : tout étranger venu des îles, même s'il n'a pas de religion, sera écouté par Dieu et recevra sa réponse s'il crie vers lui en ce lieu. Et nous, chrétiens, nous tenons de la bouche du prophète David que notre Messie y est né, ainsi qu'il est dit : 'Le Seigneur enverra de Sion le sceptre de ta puissance… Du sein de l'aurore', etc. Là, le Père l'a fait asseoir à sa droite, en disant : 'Le Seigneur a dit à mon Seigneur : assieds-toi à ma droite.' Et parce qu'il venait expier la faute d'Adam, créé en ce lieu, c'est là aussi que naquit celui qui devait l'expier.

“Troisièmement, les bâtisseurs du Temple. Les prêtres dirent que cinq nations avaient été réunies pour la construction de Salomon : les Tyriens, les Sidoniens, les Giblites (gens de Gebal), les convertis (gerim, גרים) et les Juifs. Les Tyriens et les Sidoniens étaient experts dans la taille de la pierre et du bois, et savaient où se trouvaient les carrières de grandes pierres. Les Giblites savaient sculpter des figures dans le bois et la pierre, avec autant de finesse qu’un orfèvre travaillant l’or et l’argent. Dans ce royaume des Hébreux, ainsi qu’en Perse et en Médie, il y a encore aujourd’hui des artisans qui font, dans le bois et la pierre, pour les fenêtres des rois, des ouvrages aussi délicats que ceux qu’on pourrait exécuter en or et en argent.



La construction du Temple

La construction du Temple de Salomon, imaginé sous la forme d’un grand chantier gothique. Atelier de Jean Fouquet, vers 1465–1475, BnF, Français 247, f. 163r. Cette miniature accompagne la description des bâtisseurs et des matériaux. [provenance]

“Les convertis étaient chargés de porter les pierres et le bois aux endroits voulus et d’accomplir tous les travaux de transport. Ils coupaient aussi les arbres des forêts du Liban, qui est près de Jérusalem. Ils étaient cent cinquante mille, d’après leur dénombrement exact. Mais ils ne touchaient pas à la construction même, car on les soupçonnait de rester secrètement fidèles à leur ancienne religion. Les bâtisseurs étaient israélites, au nombre de trente mille. Les préposés chargés de les diriger et de surveiller continuellement les travaux étaient au nombre de trois mille trois cents. Il y avait donc cent quatre-vingt mille trois cents hommes occupés à cette construction. On n’a jamais entendu parler de rien de semblable pour aucun édifice du monde, comme vous l’avez lu dans les récits de Rome et de ses antiquités.

“Quatrièmement, les dépenses du Temple. Pendant toute la durée des travaux, Salomon nourrissait tous les artisans et ouvriers. Il entretenait aussi la maison et les serviteurs du roi de Tyr, ce qui représentait une dépense considérable, parce qu’ils coupaient les bois et les amenaient par mer jusqu’au territoire d’Israël. Des hommes dignes de foi me rapportèrent encore ce qui suit, textes à l’appui : le roi David, croyant qu’il construirait lui-même le Temple, avait préparé cent mille talents d’or (kikkarim, ככרים, ancienne unité de poids) et un million de talents d’argent, ainsi que du cuivre et du fer en quantité impossible à peser. Outre cela, il réunit trois mille talents d’or d’Ophir et sept mille d’argent fin. Les chefs et les dignitaires juifs firent don de cinq mille talents d’or et de dix mille d’argent. Les grands prêtres dirent que tout l’or employé pour la maison sainte avait été fondu dans un creuset, et que, de cent talents, il ne sortait tout au plus qu’un talent purifié. Car il n’est rien qui ne participe des quatre éléments ; ils cherchaient à retirer de l’or toute la matière terreuse qu’il contenait, jusqu’à n’y laisser que le feu et l’eau, le laissant resplendir comme le Soleil et la Lune.

“Ils me dirent encore qu’il était entré dans le Temple et dans le Sanctuaire un million de pièces d’or. Il y avait une grande quantité de pierres précieuses : le mur qui séparait le Lieu saint du Saint des Saints était couvert d’or jusqu’à vingt coudées de hauteur ; les dix coudées supérieures étaient formées d’un treillis d’or. Dans chaque ouverture de ce treillis se trouvaient des pierres précieuses, telles que saphirs et rubis, dont la valeur était inestimable. On avait fait cet endroit en treillis afin que l’encens pénétrât jusqu’au lieu de l’Arche.

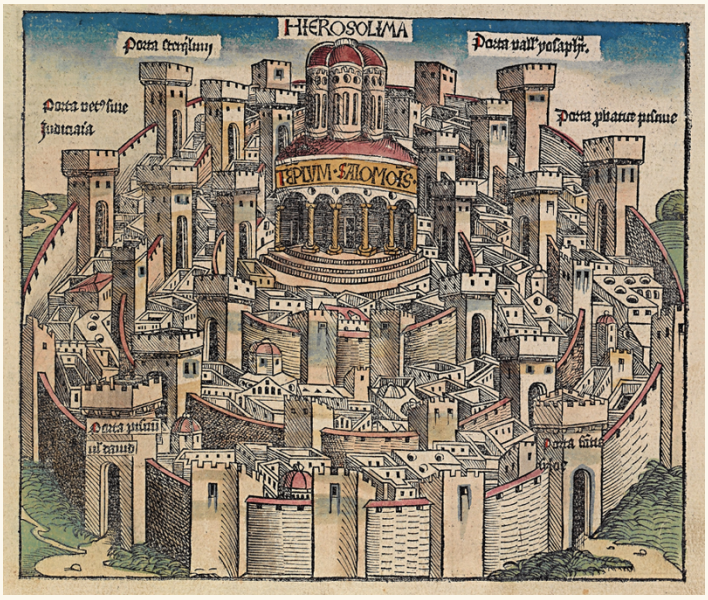
“Ils me montrèrent encore écrit que Salomon n’employa aucun des dons promis par David, car Dieu avait dit à David : ‘Tu ne bâtiras pas la maison.’ Salomon dit : ‘Si je la bâtis avec ses biens, ce sera comme s’il la bâtissait lui-même.’ Il plaça donc tout ce

que son père avait promis dans les trésors du Sanctuaire et bâtit avec ses propres biens. Il n'y a pas lieu de s'étonner de l'origine de cette richesse : chaque année, on lui apportait six cent soixante talents d'or, sans compter les tributs qu'on lui payait.

"Cinquièmement, les dimensions du Temple. La montagne dont nous avons parlé, celle de Moriah, mesurait cinq cents coudées de côté et était entourée d'une grande muraille ; elle l'est encore aujourd'hui. Tout son sous-sol est évidé et voûté, car la présence d'un mort rend impur. Les Juifs ont reçu cette tradition : un espace couvert au-dessus d'un mort empêche son impureté de se transmettre aux personnes qui se tiennent plus haut. C'est là une des subtilités des Juifs.

"À l'intérieur de cette muraille se trouve une petite clôture haute de dix palmes (tefaḥim, טפחים, mesures correspondant à la largeur d'une main), faite de bois entrelacés à la manière d'un treillis. À l'intérieur se trouve un lieu appelé ḥeil (חיל, espace de circulation devant les cours), haut de dix coudées, et, au-dedans, la cour des femmes : de là, on y monte par douze marches. Cette cour mesure cent trente-cinq coudées de côté. De cette cour, on entre dans la grande, qui est celle d'Israël et des prêtres. Elle a cent quatre-vingt-sept coudées de longueur et cent trente-cinq de largeur. Quatre murs entouraient le Sanctuaire avant qu'on arrivât au Saint des Saints. Entre les murs, il y avait des espaces vides entourant tout le lieu sacré sur trois côtés : au nord, au midi et à l'occident, puis revenant vers l'orient. Tous ces espaces vides étaient appelés cour, car ils servaient tous au service de la maison sainte.

"Le Saint des Saints mesurait vingt coudées de long et vingt de large. Le Hekhal (היכל), salle du sanctuaire, qui se trouvait devant lui, du côté de l'orient, avait vingt coudées de large et quarante de long. L'Oulam (אולם), le vestibule, mesurait vingt coudées dans sa longueur, sur la largeur de la maison, et vingt de large. La longueur du Sanctuaire, du Hekhal et de l'Oulam se trouve donc être de soixante-dix coudées. Ils me dirent que le Hekhal, le Sanctuaire et le Saint des Saints bâtis par Salomon et par Hérode avaient cent vingt coudées de hauteur ; mais celui que bâtirent les exilés revenus de Babylone n'en avait pas plus de cent. La hauteur du Hekhal et du Sanctuaire n'était que de trente coudées, mais il y avait au-dessus d'eux deux étages correspondant au monde des sphères célestes et à celui des anges. Car ils me dirent que toutes les formes du Temple correspondaient aux mondes supérieurs.




Jérusalem et le Temple dans la chronique de 1493
Vue idéale de Jérusalem et du Temple de Salomon, Chronique de Nuremberg, 1493, f. 15r. La gravure exprime une conception de la ville sainte à la fin du Moyen Âge ; elle ne fournit pas les dimensions du récit. [provenance]

“De la cour d’Israël, on montait à celle des prêtres par quinze marches. Il y avait là une tribune appelée doukhan (דוכן, estrade), où les Lévites chantaient et jouaient des instruments à l’heure du sacrifice. Au bout de la cour des prêtres, devant l’Oulam, se trouvait l’autel. Au-delà de l’autel, on montait par douze marches au Hekhal. Le Sanctuaire et son Oulam se trouvaient de plain-pied, sur le sommet de la montagne, au même niveau.

“Sixièmement, les bâtiments du Temple. Dans la cour des femmes, il y avait quatre bâtiments tous affectés au service du Sanctuaire. À côté de cette cour se trouvait encore une grande maison que les talmudistes appelaient la maison du foyer (Beit hamoqed, בית המוקד). Ce nom s’explique ainsi : un grand feu y brûlait continuellement, et il avait deux usages. Le premier était de fournir le feu que l’on portait à l’autel. Quand ils me dirent cela, je répondis aux prêtres : ‘S’il en est ainsi, ce que vous dites du feu qui descendait du ciel est donc faux.’ Ils me répondirent : ‘Bien que le feu descendît du ciel, notre Créateur nous commande d’en apporter du nôtre, afin que nous ayons notre part de travail dans chaque acte du culte.’ Je leur dis que c’étaient là

des choses de Juifs et que je ne le croyais pas. Ils me répondirent : 'Eh bien, n'y crois pas, ni aujourd'hui ni jamais!' J'aurais voulu me dresser contre eux, si je n'avais craint de faire quelque chose qui vous déplût.

"Le second usage de cette maison était de réchauffer les prêtres : ils marchaient pieds nus sur les dalles de marbre, au point que certains mouraient de froid. Aux angles de cette maison se trouvaient quatre chambres, également affectées au service du Sanctuaire. Dans le sol de la maison, il y avait une cavité et une dalle de marbre munie d'une chaîne. Les clefs du Sanctuaire étaient dans cette cavité, et un prêtre dormait sur la dalle pour les garder. Le matin, le préposé venait ouvrir les portes, et le prêtre lui remettait les clefs.

"Dans la cour d'Israël, il y avait huit bâtiments, tous destinés aux nombreuses tâches du service du Sanctuaire. Là se trouvait une chambre appelée chambre de Gazit (lishkat ha-gazit, לשכת הגזית, salle de pierre taillée); on disait que celui qui ne l'avait pas vue n'avait jamais vu de bel édifice. On l'avait bâtie là pour juger les prêtres. On dit que tout prêtre déclaré inapte par décision du Sanhédrin (le conseil judiciaire) s'habillait de noir. On l'excluait de la compagnie des prêtres; il retournait chez lui et prenait le deuil. Si l'on ne trouvait en lui aucun motif de disqualification, il donnait une fête à ses amis et disait : 'Béni soit celui qui a choisi la descendance d'Aaron pour servir dans le Saint des Saints.'

"En ce lieu se trouvait aussi une maison du grand prêtre. Il y demeurait pendant les sept jours précédant le jour redoutable appelé jour des Pardons, jour réservé au grand prêtre. Il y apprenait toutes les règles du service de ce jour, telles que les avaient pratiquées ceux qui l'avaient exercé avant lui. Cela se faisait sous le second Temple, quand on obtenait la charge de grand prêtre à prix d'argent. De plus, pendant ces jours, il s'y tenait séparé de sa femme.

"Il y avait un bâtiment d'où l'on tirait l'eau d'un grand puits pour toutes les cours et tous les endroits où l'eau était nécessaire pour les purifications. Il y avait encore une maison pour le prêtre qui habillait tous les autres à l'heure du service. Il donnait à chacun les quatre vêtements prescrits, suivant le commandement de la Loi, et les prenait dans des casiers. Au-dessus de chaque casier ménagé dans le mur était écrit le nom du vêtement, afin qu'il ne se trompât pas et ne les confondît pas au moment du besoin.

"Il y avait beaucoup d'autres bâtiments dans les espaces vides, tous destinés au service du Sanctuaire. Au sommet de tous les escaliers se trouvaient des réserves qui se prolongeaient sous terre; on les appelait les réserves de la maison de Dieu. Dans les es-

paces vides dont nous avons parlé, il y avait trente-huit chambres, disposées tout autour sur trois niveaux, l'un au-dessus de l'autre : quinze au nord, quinze au midi et quinze à l'occident. Cet édifice de cyprès était d'une grande beauté. Il ne prenait pas appui sur les murs du Sanctuaire, afin qu'on ne pût s'en servir pour regarder à l'intérieur. Même les fenêtres du Sanctuaire étaient plus hautes que ces chambres pour qu'on ne pût regarder à l'intérieur, et elles étaient disposées en biais vers le bas.

"Sur les murs extérieurs, il y avait vingt et un postes que les Lévites gardaient pendant la nuit, pour manifester la dignité du lieu, et non parce qu'une garde y était nécessaire. Il y avait trois postes intérieurs gardés par les prêtres. Ces gardes servaient à empêcher que les prêtres ne commissent quelque péché à l'intérieur et ne souillassent la maison. Les chrétiens pourraient en prendre exemple, eux dont les jeunes gens commettent tant de méfaits dans les églises pendant la nuit où l'on commémore la mort de notre Messie.

"Hérode ajouta un bel édifice en bâtissant quatre portiques sur les quatre côtés du Temple, chacun long de deux cent cinquante coudées, large de cent et haut de cent vingt, selon la hauteur du Temple. Il construisit une voûte au-dessus du torrent appelé Cédron ; sur les voûtes, des aigles et des lions, et au-dessus d'eux, l'édifice des portiques. Le portique qui se prolongeait jusqu'au torrent du Cédron était couvert de trois toitures. Celui qui se trouvait au sommet du toit ne voyait pas le torrent, à cause de la hauteur. Ces portiques entouraient le Sanctuaire sur les quatre côtés. Il fit cet édifice pour ceux du peuple qui venaient aux trois fêtes, afin qu'ils pussent s'y reposer et s'y délasser.

"Les bâtiments des cours avaient d'abord une maçonnerie de pierre ; sur les pierres, des planches s'emboîtaient les unes dans les autres ; sur le bois, des plaques d'argent, pour lesquelles on avait employé sept mille talents. Sur l'argent étaient figurées toutes les sortes d'arbres et de fleurs qui existent au monde, ainsi qu'une grande quantité d'animaux et d'oiseaux purs. Dans le Hekhal et dans le Sanctuaire, on employa trois mille talents d'or. Dans le Sanctuaire et le Saint des Saints, il y avait d'abord un mur de pierre, puis un revêtement de cèdre. Le toit et le sol étaient de même revêtus de cyprès, bois plus résistant et moins sujet à pourrir. Par-dessus se trouvait de l'or, et sur l'or des figures d'anges et de palmiers entre les anges. Toutes les figures étaient gravées en creux dans l'or, parce qu'ils ne pouvaient pas, selon leur loi, faire de figures en relief, à l'exception des seuls chérubins. Autour des anges et des palmiers, il y avait des fleurs et des feuilles, comme si elles sortaient des champs.

“Septièmement, les portes du Temple. Pour le mont du Temple, il y en avait cinq; pour la muraille de la cour, sept : trois au nord, vers l’angle occidental, trois au midi et une à l’orient, en face du Saint des Saints. Chaque porte avait dix coudées de largeur et vingt de hauteur. Toutes étaient de cyprès recouvert d’or, avec des figures admirables et délicates; cela, je l’ai vu moi-même. Seule la porte orientale était couverte d’un cuivre étincelant, plus estimé que l’or à cause de son éclat.

“Les Juifs me dirent que cette porte s’appelait porte de Nicanor, à cause d’un Juif de ce nom qui avait fait ces portes à Alexandrie d’Égypte. Lorsqu’il revint de là, une grande tempête le surprit en mer. Il jeta l’une des portes pour alléger le navire, mais la mer ne s’apaisa pas. On voulut jeter l’autre. Nicanor, qui avait travaillé à les faire, se leva et s’attacha à la porte en disant : ‘Si vous la jetez, jetez-moi aussi.’ La mer s’apaisa aussitôt. Il demeura très affligé de celle qu’il avait perdue; mais, arrivé au port, il la trouva sur le rivage de la mer, par un miracle accompli en sa faveur. C’est pourquoi on l’appela porte de Nicanor. Voilà bien des histoires de Juifs!

“L’entrée du portique avait quarante coudées de hauteur. Celle du Hekhal possédait une petite porte qui ne fut jamais ouverte. Ils disent que le Dieu des cieux entrait par là. Je leur dis : ‘Ô insensés! Vous fuyez notre Sauveur parce qu’il est un corps, et vous attribuez un corps à votre Dieu, puisque cette maison le contient!’ Ils répondirent que c’était sa présence divine (shekhinah, שכינה) qui entrait, comme le Soleil dans une maison : nous disons qu’il entre, alors que ce n’est que sa lumière.

“Ils me dirent encore qu’il y avait beaucoup d’autres petites portes, parce qu’ils voulaient honorer séparément chaque service : chacun devait entrer par sa propre porte. Par l’endroit où l’on apportait les offrandes, on n’apportait pas l’eau destinée à la libation, et ainsi des autres services. Il y avait une porte réservée à l’excommunié et à celui qui était en deuil. De nombreux prêtres s’y tenaient assis et le consolaient en disant : ‘Que celui qui a fait demeurer son nom dans cette maison grande et sainte te console.’ Ses battants étaient de jaspe noir. Il y avait une autre porte pour les nouveaux époux, dont les battants étaient de verre blanc. Les prêtres y priaient, lorsque le marié entrait, pour que Dieu lui donnât des fils qui le servissent.

“Ils me dirent encore que, sur la porte orientale, était représentée Suse, la capitale. Lorsque les Juifs quittèrent Suse pour bâtir le Sanctuaire, le roi ordonna que l’on peignît une représentation de sa capitale sur l’une des portes, afin qu’ils gardassent le souvenir du lieu où ils avaient demeuré, qu’ils eussent peur du roi et ne se révoltassent pas contre lui.

“Huitièmement, les ustensiles du Temple. Dans la cour des femmes, il n’y avait que les grandes lampes d’or que l’on suspendait lors de leurs fêtes. Au pied de chaque lampe se trouvait une grande vasque d’or dans laquelle les prêtres jetaient leurs vieilles ceintures pour en allumer le feu. On faisait de grands brasiers, de sorte que Jérusalem tout entière semblait un brasier. Dans la cour des prêtres se trouvaient l’autel et, tout autour, dix tables de marbre. On aurait fort bien pu les faire d’or; ils dirent qu’on ne l’avait pas fait parce que l’or réchauffe la viande et favorise sa corruption, tandis que le marbre la conserve fraîche. Sur ces tables, on déposait les entrailles et les graisses sacrificielles (ḥalavim, חלבים).

“Dans cette cour se trouvait la « mer » de Salomon (un grand bassin), haute de cinq coudées et mesurant trente coudées de circonférence. Elle reposait sur douze bœufs : trois du côté du nord, trois au midi, trois à l’orient et trois à l’occident. Le tout était orné de fleurs et de feuilles. L’eau passait sous les pieds des bœufs, de la source à la mer, puis sortait de leur bouche. Les prêtres s’y lavaient les mains et y lavaient aussi ce qui était nécessaire au service. Là se trouvait le bassin à ablutions que fit Moïse. Salomon en fit dix d’or qui l’entouraient pour lui rendre honneur.

“Dans le portique, près de la porte du Hekhal, le roi Hérode fit une chose admirable : une vigne reposant sur des colonnes de jaspe, avec des bases d’argent. La vigne pesait mille talents d’or; ses pépins et la peau de ses grains étaient de saphirs et de rubis. C’était pour montrer la grandeur de la nation juive, car ce qui était au-dedans dépassait ce qui était au-dehors, à l’inverse de ce que l’on fait d’ordinaire. Tout Juif qui promettait un grain ou une grappe d’or l’y suspendait.

“À la porte du Hekhal, il suspendit une épée d’or sur laquelle était écrit : ‘Que l’étranger qui s’approchera soit mis à mort.’ Là, près de cette porte, se trouvaient deux colonnes faites par Salomon, qui étaient de cuivre. L’une s’appelait Boaz, en mémoire de son ancêtre, et l’autre Jakin, en mémoire de David, qui avait préparé la construction du Temple sans le bâtir lui-même. Ils me dirent qu’il les avait faites d’un cuivre différent du nôtre : il en avait trouvé un gisement dont la couleur tirait sur le rouge et qui était très beau. Chaque colonne avait trente coudées de hauteur. Au sommet de chacune se trouvaient deux couronnes, hautes chacune de trois coudées, et sur chacune un entrelacs extrêmement fin. À chacune pendaient cent grenades. Des couronnes sortaient des sortes de palmes qui montaient jusqu’aux poutres. Je n’ai rien vu de cela. Ils dirent que ces couronnes étaient extraordinaires par leur forme et leur fi-

nesse. Ces deux couronnes indiquaient que chacun des hommes commémorés était accompli aussi bien dans ses actes que dans son intelligence. Tous les Juifs qui se trouvèrent au Sinaï reçurent ces deux couronnes. Pour ma part, je ne les ai pas vues !

“À la porte du Hekhal se trouvaient deux tables, l’une de marbre et l’autre d’or. Celle de marbre servait à refroidir le pain lorsqu’il entrait pour être placé sur la table de notre maître Moïse, qui se trouvait dans le Hekhal. La table de marbre était donc réservée à l’entrée du pain, et celle d’or à sa sortie. Car, une fois le pain posé sur la table d’or faite par Moïse et élevé ainsi à ce degré de sainteté, il n’était pas convenable de le placer sur la table de marbre, ce qui aurait diminué son caractère sacré.

“À l’intérieur du Hekhal se trouvaient l’autel de l’encens, la table faite par Moïse et dix tables faites par Salomon pour honorer celle de Moïse. Il y avait aussi dix lampes, à droite et à gauche de celle de Moïse, pour l’honorer, mais on ne les allumait pas. Dans le Saint des Saints se trouvaient l’Arche, le bâton d’Aaron toujours fleuri, l’huile d’onction, la fiole de manne et les chérubins au-dessus de l’Arche. Leurs corps se dressaient en saillie, tournés vers la salle du Temple ; leurs ailes partaient d’un même point et atteignaient les murs du Temple. Salomon fit des chérubins qui se trouvaient au-dessus de ceux de Moïse.

“Il y avait treize tentures (parokhot, פרכות) nécessaires à l’entrée des portes. Chaque tenture avait vingt coudées de hauteur et dix de largeur, selon les dimensions de l’ouverture de la porte. Il y avait aussi des tentures dans les étages du Sanctuaire ; chacune était faite de fin lin, de broderie et de fil bleu. Dans le second Temple, il n’y avait pas de mur entre le Lieu saint et le Saint des Saints, mais deux tentures, séparées par une coudée. Chaque tenture était entièrement tissée par des jeunes filles qui n’avaient pas encore connu leurs règles ; elle était tissée à l’aide de quatre-vingts lisses (nirim, נירין, dispositifs guidant les fils de chaîne). Pour préserver la splendeur et la dignité du lieu, ces tentures n’y servaient qu’un an ; ensuite, on les déposait dans les trésors. On en faisait deux chaque année et, lors de leurs fêtes, on en couvrait les murs des cours pour la réjouissance du puisage de l’eau (simḥat beit ha-shoevah, שמחת בית השואבה).

“Neuvièmement, les serviteurs du Temple. Il y avait vingt-quatre mille chanteurs et instrumentistes, comme les prêtres me dirent que cela était écrit dans les Chroniques, quatre mille gardiens des portes répartis en équipes, et cent vingt hommes qui sonnaient de la trompette.

“Dixièmement, le service du Temple. Les Juifs ne voulurent rien en dire, affirmant qu’il était contraire à leur loi de montrer aux peuples la manière dont ils accomplissaient leur service. Ils me dirent seulement deux choses; j’en vis aussi une partie et m’en réjouis beaucoup. La première était l’offrande qu’ils faisaient lors de leur fête appelée Pessa’h (פסח, la Pâque), la principale de toutes. La seconde était l’entrée du grand prêtre, le jour qu’ils tiennent pour supérieur à tous les autres jours de l’année par la sainteté, la pureté et l’honneur de l’âme.

“L’offrande de la Pâque se fait ainsi. Dès le début du mois qu’ils appellent Nisan, on envoie, sur l’ordre du roi et des juges, des courriers et des messagers dans tous les environs de Jérusalem, à tous ceux qui possèdent des troupeaux de brebis et quelques bovins. On leur commande de se hâter d’amener leur bétail, afin que tous ceux qui viennent à la Pâque trouvent le nécessaire pour sacrifier et pour manger, car le peuple est très nombreux. Quiconque ne venait pas au temps fixé voyait tous ses biens confisqués au profit du Temple.

“Alors, tous les possesseurs de bétail se hâtaient de venir. On faisait passer les troupeaux dans un torrent qui se trouvait près de Jérusalem, pour les laver et les purifier de toute saleté. Ils me dirent que c’est pourquoi Salomon a dit dans le Cantique : ‘Qui remontent du bain.’ Lorsqu’ils arrivaient aux montagnes proches de Jérusalem, leur nombre était si grand qu’on ne voyait plus aucune plante : tout était blanc de la blancheur de leur laine.

“Le dixième jour — car c’était le quatorzième du mois que l’on faisait l’offrande —, tous sortaient pour acheter le sacrifice appelé Pessa’h. Il était établi parmi les Juifs que, lorsqu’ils venaient pour ce service, aucun homme ne devait dire à un autre : ‘Écarte-toi’, ou : ‘Laisse-moi passer’, quand bien même celui qui venait derrière eût été Salomon ou David. Je dis aux prêtres que cela manquait de courtoisie. Ils répondirent que c’était pour montrer qu’il n’existe aucune supériorité devant Dieu lorsqu’on prépare son service, et à plus forte raison dans le service lui-même : à cette heure-là, tous étaient sur un pied d’égalité.

“Le quatorzième jour du mois, on montait à une tour du Sanctuaire, appelée Loul (לול), à laquelle on accédait par une montée semblable à celles de nos clochers. On tenait trois trompettes d’argent à la main et l’on en sonnait. Puis on proclamait : ‘Peuple du Seigneur, écoutez! L’heure est venue d’égorger le Pessa’h, au nom de celui qui a fait demeurer son nom dans cette maison grande et sainte.’ En entendant la proclamation, le peuple revêtait ses habits de fête. Car, dès midi, c’était jour de fête pour tous les Juifs, puisque c’était le temps de l’offrande.

“À la porte de la grande cour se tenaient douze Lévites au-dehors, des bâtons d’argent à la main, et douze au-dedans, avec des bâtons d’or. Ceux du dehors avertissaient les arrivants de ne pas se faire du mal les uns aux autres en voulant se hâter, de ne pas entrer en désordre et de ne pas se quereller à ce sujet. Il était déjà arrivé, lors d’une Pâque, que la grande foule eût écrasé un vieillard avec l’offrande qu’il apportait. Ceux du dedans retenaient ceux qui sortaient, pour éviter les bousculades. Ils fermaient aussi les portes de la cour lorsqu’ils voyaient qu’il y avait à l’intérieur assez de monde pour former un groupe.

“Lorsqu’on arrivait au lieu de l’égorgement, on trouvait des rangées de prêtres tenant des coupes d’argent et d’or. Chaque rangée n’avait que des coupes d’argent ou que des coupes d’or. Tout cela se faisait pour l’honneur du service. Le prêtre placé en tête de la rangée recueillait dans une coupe le sang de l’animal égorgé et le donnait à son compagnon, qui le passait à un autre, et ainsi jusqu’à l’autel. Celui qui se trouvait à l’autel rendait la coupe vide à son compagnon, puis de l’un à l’autre jusqu’au dernier. Ainsi, chaque prêtre recevait une coupe pleine et en rendait une vide. Cela ne les arrêtait pas : ils étaient si rapides dans ce service que les coupes circulaient aussi vite que des flèches. Trente jours auparavant, ils s’exerçaient à ce service et repéraient les risques d’erreur ou d’accident.

“Il y avait là deux grandes colonnes élevées, et au-dessus, deux prêtres, des trompettes d’argent à la main. Ils sonnaient au commencement de l’offrande de chaque groupe, afin que les prêtres qui se trouvaient sur la tribune l’entendissent et récitassent le Hallel (הלל, les psaumes de louange), en chantant et en rendant grâce, accompagnés des instruments qu’ils possédaient et qu’ils sortaient tous ce jour-là. Celui qui apportait l’offrande disait lui aussi le Hallel. Si l’égorgement n’était pas encore achevé, ils recommençaient et le relisaient.

“Après l’égorgement, ils sortaient dans les cours. Tous les murs portaient des pointes de fer et des crochets pour suspendre les offrandes et les écorcher. Il y avait aussi des perches : lorsqu’on ne trouvait aucun crochet libre, deux hommes prenaient une perche sur leurs épaules, écorchaient l’animal et donnaient à l’autel ce qui lui revenait. Ils sortaient joyeux, le cœur heureux, comme un homme revenu victorieux de la guerre. Car ils considéraient comme un déshonneur durable de ne pas présenter leur offrande à la fête de Pessa’h. Les prêtres, à l’heure de ce service, portaient du rouge, pour que le sang ne se vît pas s’il tombait sur le vêtement. Celui-ci était court, jusqu’aux genoux. Ils étaient pieds nus; leurs manches courtes laissaient les avant-bras

libres, afin de ne pas gêner le service. Sur la tête, ils avaient un petit bonnet autour duquel étaient enroulées trois coudées d'étoffe. Le grand prêtre portait un turban faisant quarante tours autour de la tête, et son turban était blanc.

"Les fours où l'on rôtissait les offrandes étaient placés à l'entrée des maisons. Ils dirent que c'était pour manifester la foi et pour la joie de la Pâque. Une fois l'offrande rôtie, on la mangeait en chantant des louanges que l'on entendait au loin. Aucune porte de Jérusalem ne se fermait la nuit de Pessa'h, par égard pour les nombreuses personnes qui allaient et venaient. Ils me dirent que, lors d'une Pâque, les Juifs présents étaient deux fois plus nombreux que ceux qui étaient sortis d'Égypte. On le sut parce qu'on en apporta le compte au roi.

"Le second service était la venue du grand prêtre au Sanctuaire. Ils ne me décrivirent pas ses actes rituels, mais son arrivée au Sanctuaire et son départ. J'en vis moi-même quelque chose, et je m'en étonnai beaucoup. Je dis alors : 'Béni soit celui qui a accordé à ce peuple une part de sa gloire.'

"Sept jours avant Kippour, on préparait dans la maison du grand prêtre des sièges pour le président du tribunal (av beit din, אב בית דין), pour le nassi (נשיא, président du conseil), pour le grand prêtre, pour son adjoint et pour le roi. Outre ceux-là, il y avait soixante-dix sièges d'argent pour les soixante-dix membres du Sanhédrin. Le plus âgé des prêtres se levait et prononçait devant lui quelques avertissements, en lui disant : 'Considère en présence de qui tu vas entrer. Sache que, si le recueillement (kavvanah, כונה) te manque, tu tomberas mort à l'instant, et l'expiation d'Israël sera compromise. Vois que tout Israël a les yeux fixés sur toi. Examine ta conduite : peut-être as-tu commis quelque faute, même petite, car il est un péché qui pèse plus lourd que de nombreuses bonnes actions. Cela dépend seulement de celui qui connaît les intentions. Examine aussi la conduite de tes frères, les prêtres, et purifie-les. Mets aujourd'hui devant toi cette pensée : tu vas devant le Roi au-dessus de tous les rois, qui siège en jugement et voit tout le mal qui se fait. Comment oseras-tu venir en ce lieu si l'ennemi demeure au fond de ton cœur ?'

"Il répondait qu'il avait déjà tout examiné et fait pénitence pour toutes les fautes qu'il pensait avoir commises. Il faisait aussi venir tous ses frères les prêtres dans la cour du Sanctuaire et les adjurait, par celui qui y avait fait demeurer son nom, de dire chacun ce qu'il savait de son compagnon ou de lui-même. À chaque faute, il avait assigné la pénitence appropriée. Le roi lui disait aussi qu'il l'honorerait s'il sortait en paix du Sanctuaire.

“Ensuite, on proclamait que le grand prêtre partait pour sa chambre, qui se trouvait dans le Sanctuaire. Tout le peuple venait alors l’accompagner et marchait devant lui en bon ordre. Je vis ainsi marcher devant lui ceux de la maison royale ; plus on était proche du grand prêtre, plus le rang était élevé. Après eux venaient tous les descendants des rois de la maison de David, eux aussi en ordre. Un héraut marchait devant eux en disant : ‘Rendez honneur à la maison de David.’ Puis suivaient les Lévites, et le héraut disait : ‘Rendez honneur à la maison de Lévi.’ Ils étaient trente-six mille, et tous leurs chefs étaient alors vêtus de soie bleue. Les prêtres, au nombre de vingt-quatre mille, étaient vêtus de soie blanche. Venaient ensuite les chanteurs, puis les instrumentistes, puis les joueurs de trompette, puis les portiers, puis ceux qui préparaient l’encens. Suivaient ceux qui tissaient les tentures, puis les gardes, puis les administrateurs du Temple (amarkalim, אמרכלים) ; après eux, un groupe nommé Cartopilos (peut-être les gardiens des archives), puis tous ceux qui travaillaient aux ouvrages du Sanctuaire. Venaient ensuite les soixante-dix membres du Sanhédrin, puis cent prêtres, des bâtons d’argent à la main, pour ouvrir le chemin. Après eux venait le grand prêtre, suivi de tous les anciens du sacerdoce, deux par deux.

“À l’entrée de toutes les rues se tenaient les chefs des académies, qui disaient : ‘Seigneur grand prêtre, sois le bienvenu dans la paix ! Prie notre Créateur de nous donner la vie pour étudier sa Loi.’ Arrivé à l’entrée du mont du Temple, il priait pour que se maintînt la royauté de la maison de David, puis pour les prêtres et pour le Sanctuaire. La foule répondait « amen » d’une voix si puissante que les oiseaux en vol tombaient à terre. Alors, le grand prêtre s’inclinait devant tout le peuple et se retirait dans les larmes et la crainte. Deux des principaux prêtres le conduisaient à sa chambre, où il se séparait de tous ses frères les prêtres.

“Ainsi en était-il de son entrée. Mais, à sa sortie, l’honneur était redoublé : tout le peuple qui se trouvait à Jérusalem passait devant lui, la plupart portant des flambeaux allumés de cire blanche, et tous vêtus de blanc. Les fenêtres étaient couvertes de broderies et remplies de lumières. Les prêtres me racontèrent que, bien des années, le grand prêtre ne pouvait arriver chez lui avant minuit, à cause de la foule très nombreuse qui défilait. Bien que tous eussent jeûné, ils ne retournaient pas chez eux avant de voir s’ils pourraient toucher et baiser les mains du grand prêtre.

“Le lendemain, il faisait un banquet et invitait ses amis et ses parents. C’était jour de fête, parce qu’il était sorti en paix du Sanctuaire. Ensuite, il commandait à un orfèvre de faire une plaque d’or et d’y graver ce qui suit : ‘Moi, un tel, grand prêtre, fils d’un tel, grand prêtre, j’ai exercé le grand sacerdoce dans la maison grande et sainte, au

service de celui qui y a fait demeurer son nom. Cela s'est accompli en telle année du monde. Que celui qui m'a rendu digne de ce service en rende digne mon fils après moi, afin qu'il serve devant lui.'" »

C'est ce que cet homme envoya par écrit à Rome, et ce que Versor envoya au roi Alphonse. Après l'avoir lu, celui-ci dit : « Les Juifs méritent le châtiment pour leurs péchés, et l'honneur pour ce qu'ils possédaient. »

Quant à moi, Salomon, fils de Verga, les communautés d'Espagne m'envoyèrent réunir une rançon pour les captifs de Málaga. Là, à la cour du roi, on demanda que nous représentions l'offrande de Pessa'h. Ils dressèrent un autel et des rangées de prêtres munis d'ustensiles d'argent. Les chantres entonnèrent le Hallel, et les princes ainsi que le peuple s'en émerveillèrent grandement. Le roi dit : « Des hommes qui ont vu cela et qui ont perdu ce bien trouveraient la mort préférable à la vie. »

Sur ce service, sur les offrandes de Pessa'h et sur l'ensemble de ses rites, Rabbi Don Manuel a écrit en termes excellents dans son livre sur les raisons des commandements (Ta'amei ha-mitsvot, טעמי המצוות). J'en ai repris le contenu dans mon livre intitulé La Verge de sa colère (Shevet 'Evrato, שבט עברתו). Que Dieu nous rende dignes de voir rebâtir notre saint et glorieux Temple et rétablir le service de notre Dieu, comme aux jours anciens et comme dans les années passées. Amen.

# Commentaire historique

## Les niveaux du récit et le document attribué à Marcus

Le texte emboîte une lettre d'Alphonse, une réponse de Versor et un mémoire attribué à « Marcus, consul romain ». Il s'achève par une intervention de Salomon ibn Verga concernant Málaga. Ces voix doivent être distinguées : la mention de « saint Titus », le narrateur qui se dit chrétien, la naissance de Jésus située à Moriah et la cérémonie royale ne constituent pas les indications concordantes d'un document romain daté. La confrontation menée ici n'a pas retrouvé d'original latin indépendant de ce mémoire ni permis d'identifier son consul. Cela limite son emploi comme pièce d'archive. En revanche, beaucoup de ses éléments ont des parallèles textuels précis, détaillés ci-dessous ; leur existence permet de retrouver les traditions dont il est composé sans attribuer tout le texte à un seul témoin antique. [E1744 ; H1928 ; G1856]

## Séville : conversions et pratiques clandestines

Bernáldez, chapitre XLIII, pp.125–127, accuse des convertis de conserver le sabbat, de manger du pain sans levain et de faire abattre leurs bêtes par des Juifs. Le rapprochement porte donc sur des pratiques expressément mentionnées, et non sur une ressemblance générale. Ce chroniqueur est un défenseur déclaré de l'Inquisition : son vocabulaire hostile et ses généralisations doivent être distingués de l'existence de ces accusations dans les sources. Au chapitre XLIV, il situe le début des opérations inquisitoriales de Séville en 1481 et nomme les agents. Les passages examinés ne racontent pas la scène de la tour avec le duc et ne permettent pas de donner un nom à l'enquêteur d'Ibn Verga. La datation précise de cette conversation reste donc ouverte. [S212]

## Le chofar et les deux moments de la libération

Les citations sur Amalec se retrouvent en Deutéronome 25:19 et Exode 17:16 ; la reconnaissance attribuée à Pharaon vient d'Exode 9:27. L'appel à se réveiller correspond au Mishneh Torah, Lois du repentir 3:4. Rosh Hashanah 11b distingue deux moments : la servitude cesse au Nouvel An, tandis que la sortie d'Égypte a lieu en nisan. Le récit rapproche ces moments ; l'allemand introduit même « plus tard » pour la sortie. La traduction conserve l'affranchissement dont parle la chronique, tandis que cette référence évite de placer l'Exode à la date de Kippour ou du Nouvel An. Le discours sur Amalec et la prière pour le souverain explique l'interprétation défendue par Versor ; il ne fournit pas à lui seul la date d'une pratique liturgique locale ni un acte royal qui authentifierait l'échange. [S255 ; S245 ; S266 ; S267 ; S268 ; G1856]

## Repères pour distinguer les constructions successives

Quelques références chronologiques aident à situer les descriptions qui suivent. Selon 1 Rois 6,1 et 6,37–38, Salomon entreprend le bâtiment dans la quatrième année de son règne et l'achève dans la onzième, après sept années de travaux. Ce sanctuaire est celui dont 2 Rois 25,8–17 raconte l'incendie par Nebouzaradan, officier du roi babylonien Nabuchodonosor, et le démontage du mobilier de bronze. Esdras 6,15 situe ensuite l'achèvement du Temple reconstruit au 3 Adar de la sixième année de Darius. Enfin, Josèphe place le grand chantier d'Hérode dans la dix-huitième année de son règne, en Antiquités XV,11, § 380. Ce dernier chantier transforme le second Temple; il ne prolonge pas sans interruption les travaux personnels de Salomon. Ces repères sont ceux des textes cités, non une datation archéologique nouvelle. Ils permettent au lecteur de rapporter chaque objet ou mesure à l'édifice auquel sa source le rattache avant de comparer les descriptions. [S269 ; S270 ; S271 ; S238]

## Matériaux et reconstruction d'Hérode : deux traditions retrouvées

Le navire lesté de sable et le plongeur qui attache le corail se retrouvent dans Rosh Hashanah 23a. Le passage talmudique donne aussi des durées et des effectifs absents d'Ibn Verga : il s'agit d'un parallèle de tradition, non d'une attestation de poutres de corail découvertes dans le Temple. Les almogim destinés aux ouvrages et aux instruments de musique figurent en 1 Rois 10:11–12. Pour Hérode, Josèphe, Antiquités XV, §§385–395, raconte la reconstruction et donne exactement les blocs de 25 coudées sur 12 sur 8. Les portiques et le vertige produit par la vallée se rapprochent des §§411–416, où le portique royal a trois nefs. Ce rapprochement ne permet pas de transformer les trois toitures d'Ibn Verga en trois étages ni de vérifier toutes ses dimensions. [S246 ; S258 ; S238]

## Moriah, l'autel et les traditions superposées

Maïmonide, Lois du Temple 2:2, réunit au lieu de l'autel Adam, Caïn et Abel, Noé et Abraham : c'est un parallèle étroit à la série d'Ibn Verga. Il dit toutefois que Noé y bâtit un autel après être sorti de l'arche, et non que l'arche s'y posa. Genèse 8:4 nomme les montagnes d'Ararat. La pierre de fondation est mentionnée dans Mishnah Yoma 5:2, après la disparition de l'Arche. Les citations appliquées par le narrateur chrétien à la naissance de Jésus combinent Psaume 110:2–3 avec 110:1. Elles n'y nomment ni Jésus ni son lieu de naissance. On peut ainsi identifier le texte utilisé et l'application qui en est faite, sans confondre citation, interprétation et localisation historique. [S256 ; S262 ; S240 ; S263]

## Bâtisseurs, dons et comptes de Salomon

Les fournitures de Hiram, roi de Tyr, et les Giblites viennent de 1 Rois 5; les effectifs s'y lisent en 5:27–32 dans la numérotation hébraïque, soit 5:13–18 dans de nombreuses Bibles : 30 000 hommes, 70 000 porteurs, 80 000 carriers et 3 300 surveillants. Leur somme est 183 300. Le texte d'Ibn Verga imprime 180 300; l'erreur est partagée par les éditions comparées. 2 Chroniques 2:16–17 parle pour sa part de résidents étrangers et de 3 600 surveillants : ces

deux listes ne doivent pas être amalgamées. Les dons se retrouvent en 1 Chroniques 22:14 et 29:3–7. Le revenu de 1 Rois 10:14 est de 666 talents, contre 660 dans l'hébreu et l'allemand d'Ibn Verga, et 360 dans l'espagnol. Enfin, Menachot 29a rapporte l'affinage des chandeliers de mille talents à un talent ; la chronique parle de cent à un et lui joint une explication par les quatre éléments. [S258 ; S259 ; S260 ; S250 ; E1744 ; H1928 ; G1856]

## Les mesures du Temple : concordances et déplacements

Middot 2:1–6 fournit le carré de 500 coudées du mont, les 135 coudées de côté de la cour des femmes, les 187 sur 135 coudées de la grande cour, la clôture de dix palmes et les douze marches. Mais le ḥeil y mesure dix coudées en largeur, alors que la chronique dit en hauteur. Les quinze marches relient la cour des femmes à celle d'Israël, et non celle d'Israël à celle des prêtres. Middot 3:6 place les douze marches entre l'autel et le vestibule. Les mesures intérieures 20 + 40 + 20 d'Ibn Verga ne donnent pas son total de 70 ; 1 Rois 6:3 donne au vestibule une profondeur de dix coudées. Enfin, Middot 4:6 décrit une hauteur de cent coudées, tandis que 2 Chroniques 3:4 donne 120 pour le vestibule de Salomon. Le récit combine donc des données provenant de descriptions et d'époques différentes ; il ne constitue pas un plan homogène à reproduire à l'échelle. [S239 ; S258 ; S260]

## Chambres, gardes et examen des prêtres

Middot 1:1 donne exactement trois postes de prêtres et vingt et un de Lévites. Les chambres du foyer, la dalle de marbre, sa chaîne et les clefs se retrouvent en 1:6–9 ; la salle de pierre taillée et l'examen des prêtres, avec vêtements noirs en cas de disqualification, en 5:4. Middot 4:3 explique les trente-huit chambres par 15 au nord, 15 au sud et 8 à l'ouest, au lieu des trois groupes de quinze de la chronique. Wiener signale déjà le total erroné de 45. Shekalim 5:1 nomme le responsable des vêtements, le médecin des troubles intestinaux, les fabricants d'encens et le tisserand des tentures. Ces correspondances identifient les fonctions, mais ne prouvent pas l'affirmation d'Ibn Verga selon laquelle certains prêtres mouraient du froid. La nécessité d'un feu humain malgré le feu céleste se retrouve expressément dans Yoma 21b. [S239 ; S241 ; S247 ; G1856]

## Les portes et leurs récits

Les cinq portes du mont et les sept portes de la cour correspondent à Middot 1:3–4. Le miracle de Nicanor se lit dans Yoma 38a, où le navire arrive à Acre ; la porte y reparaît sous le navire, ou, selon une autre version, est rejetée sur terre par un animal marin. Ibn Verga résume l'issue sur le rivage et ne nomme pas le port. La porte toujours close vient de Middot 4:2, qui cite Ézéchiel 44:2. Les deux portes réservées aux époux et aux endeuillés se retrouvent dans Pirqé de-Rabbi Eliézer 17:15 ; Middot 2:2 décrit plutôt un parcours inversé des endeuillés et des exclus. Le jaspe noir et le verre blanc ne figurent pas dans ces deux passages. Enfin, Menachot 98a donne les deux raisons de l'image de Suse : souvenir du retour et crainte du pouvoir perse. La chronique les associe. [S239 ; S248 ; S254 ; S251]

## Mobilier, colonnes et superposition des Temples

La mer sur douze bœufs et ses dimensions viennent de 1 Rois 7:23–25. Dans ce chapitre, les dix bassins sont en bronze, non en or, et les colonnes de Jakin et Boaz ont dix-huit coudées, non trente. Shekalim 6:4 répartit treize tables selon leurs usages, dont huit de marbre pour les entrailles ; il ne présente pas dix tables de marbre autour de l'autel. Ce même passage explique exactement les tables de marbre et d'or pour le pain. La vigne votive est décrite en Middot 3:8. Les dix chandeliers, cinq de chaque côté, sont attestés en 2 Chroniques 4:7 et Menachot 98b. À propos du second Temple, Yoma 21b distingue explicitement l'absence de l'Arche et de ses chérubins ; Josèphe, Guerre V, 5:5, décrit un Saint des Saints vide. Le mobilier du premier Temple ne peut donc être attribué en bloc au Temple d'Hérode. [S258 ; S241 ; S239 ; S260 ; S252 ; S247 ; S003]

## Tentures, lumières et effectifs

Shekalim 8:4–5 décrit l'exposition d'une tenture neuve pour montrer son travail, deux fabrications annuelles et des dimensions de quarante sur vingt coudées. Les nombres et les détails techniques de la chronique ne reproduisent pas cette description exactement : on ne peut donc déduire du seul terme nirim le mécanisme d'un métier précis. Sukkah 5:2–4 rapproche étroitement grands luminaires, vêtements sacerdotaux usés servant de mèches, musique et illumination de Jérusalem ; cette cérémonie appartient à Soukkot. Pour les effectifs, 1 Chroniques 23:3–5 compte 38 000 Lévites : 24 000 pour le travail du Temple, 6 000 fonctionnaires et juges, 4 000 gardiens et 4 000 pour la louange. Les 24 000 ne sont donc pas tous des chanteurs. Les 120 trompettistes viennent de 2 Chroniques 5:12. Les effectifs du grand cortège d'Ibn Verga ne constituent pas un dénombrement indépendant. [S241 ; S242 ; S259 ; S260]

## Le sacrifice pascal : gestes retrouvés et ajouts

Pesachim 5:5–10 décrit trois groupes successifs, la fermeture des portes, les rangées de coupes par métal, le passage de la coupe pleine et de la coupe vide, le Hallel répété si nécessaire, les crochets et les perches posées sur les épaules. Ce sont les correspondances les plus détaillées avec le récit. Pesachim 64b raconte séparément le vieillard écrasé sous Hillel et le dénombrement ordonné par Agrippa. Ce dernier compte des sacrifices à partir de reins, puis tient compte des convives ; la formule « deux fois les sortants d'Égypte » ne fournit donc pas directement un chiffre de personnes présentes. Enfin, Pesachim 9:5 réserve la prise de l'agneau le 10 nisan au sacrifice célébré en Égypte. Ibn Verga étend ici ce détail à la cérémonie du Temple. Les trente jours d'entraînement et le cortège des bâtons ne sont pas décrits dans ces passages de la Mishnah. [S243 ; S244]

## Vêtements rouges et manches courtes

Le rouge des officiants de Pessa'h se trouve dans les trois éditions d'Ibn Verga : ce n'est pas une couleur ajoutée par la traduction. Il faut néanmoins le distinguer des prescriptions vestimentaires retrouvées. Exode 28:39–43 décrit notamment tunique, coiffure, ceinture et cale-

çons; Yoma 7:5 compte quatre vêtements pour le prêtre ordinaire et huit pour le grand prêtre. Maïmonide, Lois des ustensiles du Sanctuaire 8:17, fait descendre la tunique jusqu'au-dessus du talon et les manches jusqu'au poignet. Cela ne correspond pas à l'habit court et aux avant-bras dégagés du présent récit. La correction de « gants » en « manches » rétablit le mot hébreu; elle ne valide pas historiquement cette tenue particulière. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; S261 ; S240 ; S257]

## Le rite de Kippour dans le Lévitique

Le noyau biblique du service est exposé en Lévitique 16. Les versets 2–4 règlent l'entrée d'Aaron derrière le voile et nomment les vêtements de lin; les versets 11–19 décrivent l'encens et les aspersions de sang; les versets 29–34 fixent l'observance annuelle au dixième jour du septième mois. Ces prescriptions précèdent les développements de la Michna sur la préparation du grand prêtre. Elles éclairent les gestes et la date du rite, tandis que le cortège urbain et ses effectifs constituent un autre ensemble de renseignements dans la chronique. Le récit d'Ibn Verga peut ainsi conserver des détails bibliques, des développements rabbiniques et une mise en scène cérémonielle dans une même description, sans que chacun de ces éléments ait exactement la même source. [S272 ; S240]

## Kippour : retraite, serment et banquet

Yoma 1:1 situe la mise à l'écart du grand prêtre sept jours avant Kippour; 1:3–5 rapporte son instruction, le serment et les larmes. Yoma 8b explique le nom de la chambre des Parhedrin par l'achat des charges et le renouvellement des titulaires. Yoma 7:4 mentionne l'accompagnement jusqu'au domicile et le repas offert aux proches après une sortie sans dommage du Sanctuaire. Le parallèle est donc précis pour l'encadrement de la cérémonie. Ces passages ne donnent cependant ni l'ordre complet du défilé d'Ibn Verga, ni les 36 000 Lévites et 24 000 prêtres, ni la chute des oiseaux au cri d'amen, ni la plaque d'or portant une formule héréditaire. Shekalim 5:2 atteste des amarkalim et des trésoriers; il ne suffit pas à identifier le groupe des Cartopilos. [S240 ; S249 ; S241]

## Málaga : une collecte rattachable à des documents

Le contexte est celui de la prise de Málaga en 1487. Bernáldez, chapitres LXXXVI–LXXXVII, pp.252–256, rapporte 450 captifs juifs, l'intervention d'Abraham Senior au nom des communautés castillanes et leur arrivée près de Séville le 1er octobre. L'étude de López de Coca, pp.154–156, renvoie aux comptes de rançon de septembre 1487 et février 1488 (Simancas, Contaduría Mayor de Cuentas, première époque, leg.115), au sauf-conduit du 9 janvier 1489 pour des collecteurs (Registro General del Sello, janvier 1489, f.94) et à la libération autorisée le 6 juin 1489, après l'engagement de Mayr Melamed. Les originaux de ces actes n'ont pas été examinés ici : leurs cotes sont fournies par l'étude. Ils éclairent la collecte d'Ibn Verga sans établir sa présence personnelle ni la représentation du sacrifice à la cour, absentes des passages de Bernáldez comparés. [S212 ; S237]

## Don Manuel et le livre mentionné à la fin

La chronique attribue à Don Manuel un traité sur les raisons des commandements et affirme que son contenu a été repris dans un livre nommé Shevet ʿEvrato (« La Verge de sa colère »). Le nom varie entre Imanuel dans l'espagnol et Manuel dans l'hébreu et chez Wiener. Aucun exemplaire de ce traité, ni du livre de réemploi, n'a été contrôlé pour cette révision. L'attribution et le titre demeurent donc ceux que donne Ibn Verga ; on ne remplace pas cet auteur par un écrivain mieux connu sur la seule ressemblance des noms. [E1744 ; H1928 ; G1856]



L'Arche et la prise de Jéricho

L'Arche d'alliance devant Jéricho. Atelier de Jean Fouquet, vers 1465–1475, BnF, Français 247, f. 89r. Le récit LXIV compare aux trompettes de Jéricho les sonneries religieuses dont le roi soupçonne la signification. [provenance]

# Choix de traduction

## L'autorité de Versor et les hommes plus jeunes

L'espagnol fait dire au roi : « Mes sujets t'aimaient. » L'hébreu dit que le peuple se réglait sur la parole de Versor ; Wiener donne le même sens. Cette seconde lecture, retenue ici, explique plus précisément sa position de conseiller auquel le roi demande encore un avis. Dans sa réponse, « plus jeunes que moi » suit l'hébreu tseʿirim (צעירים, « jeunes ») et l'allemand Jüngere. L'espagnol menores pourrait aussi désigner des hommes de moindre rang, mais rien dans ce passage ne permet d'ajouter cette infériorité sociale à la différence d'âge. [E1744 ; H1928 ; G1856]

## Saint Titus et le nom de Jésus

L'hébreu et Wiener donnent à Titus le titre de « saint » ; l'espagnol l'omet. L'hébreu nomme aussi Jésus le Nazaréen là où l'espagnol dit seulement « mon dieu » et l'allemand Jésus. Ces désignations sont rétablies dans la demande royale : elles appartiennent à la voix chrétienne du personnage et aident à comprendre le cadre littéraire. « Saint Titus » ne permet pas d'identifier cet auteur à l'empereur Titus. Plus loin, l'espagnol « notre Messie » est conservé comme désignation du Jésus explicitement nommé dans l'hébreu ; le commentaire distingue cette application du Psaume 110 de ce que dit le psaume lui-même. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; S263]

## Le chofar, le bélier et l'affranchissement

Le chofar est une corne, non une trompette métallique : le mot se distingue des trompettes d'argent décrites ensuite. L'hébreu et l'allemand ajoutent au souvenir de la ligature d'Isaac celui du bélier ; ce complément est rétabli : « évoqué par la corne du bélier offert à sa place ». Genèse 22:13 justifie cette précision : le bélier remplace Isaac dans le sacrifice. Pour l'Égypte, l'allemand explicite une succession : « Leur travail en Égypte cessa ce jour-là, et ils partirent plus tard en hommes libres. » L'hébreu et l'espagnol n'ont pas « plus tard ». La traduction choisit « furent affranchis », qui exprime la fin de la servitude sans dater à lui seul le départ matériel d'Égypte. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; S264 ; S245]

## L'homme qui observe les maisons de Séville

L'espagnol l'appelle un astrologue, Wiener un inquisiteur. L'hébreu ḥoqer (חוקר, « celui qui enquête ou examine ») permet le terme moins spécialisé « enquêteur ». La fonction précise et l'identité de l'homme n'étant pas établies par un document indépendant, ni l'astrologie ni l'appartenance officielle à l'Inquisition ne sont introduites dans la traduction. Bernáldez éclaire les accusations d'observance clandestine, mais ne tranche pas l'identité de cet interlocuteur. L'absence de fumée est rendue comme le constat annoncé par l'homme, et non comme une question dont la réponse serait incertaine. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; S212]

### Abattage rituel et graisses interdites

L'hébreu associe sheḥitah (שחיטה, « abattage rituel ») et niqqour (ניקור, « retrait des parties interdites »). La seconde opération ne désigne ni un animal ni simplement l'enlèvement de toute graisse. « Retirer les parties interdites, notamment certaines graisses » restitue ce sens ; ḥelev (חלב) est immédiatement expliqué. Lévitique 7:23 nomme la graisse interdite du bœuf, du mouton et de la chèvre. L'espagnol et l'allemand doivent ici être compris à travers cette opération alimentaire, sans faire du suif une seconde espèce de viande ou d'animal. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; S265]

### Chrétiens en apparence

L'espagnol parle de convertis tenus pour chrétiens « intérieurement », alors que l'hébreu dit explicitement le-mar'it ha-ʿayin (למראית העין, « aux yeux des gens, en apparence »). Wiener comprend lui aussi leur statut apparent. Cette lecture est retenue parce qu'elle rend cohérent le raisonnement du personnage : les pratiques secrètes qu'il vient de décrire sont dissimulées sous une identité publique chrétienne. Le texte rapporte son accusation ; il ne permet pas de transformer cette parole en constat portant sur tous les convertis. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### La sagesse de Salomon et le même bois nommé plusieurs fois

L'hébreu et l'allemand font dépasser à Salomon les peuples de l'Orient en sagesse et en richesse ; l'espagnol réduit cette formule à la sagesse des anciens. La double supériorité est retenue parce que les dépenses de construction sont précisément en cause. Pour le bois, l'espagnol emploie d'abord « sapin », puis « buis », là où l'hébreu répète beroshim (ברושים, nom d'un bois résineux) et Wiener Cypressen. « Cyprès » maintient la même essence dans les différentes parties de la description, tout en laissant ouverte l'identification botanique exacte du terme ancien. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; S258]

### Almogim : les deux explications données par le récit

La première explication est celle entendue à Rome : un bois rouge ressemblant au corail. La seconde, attribuée aux prêtres, affirme qu'il s'agit de véritables arbres de corail extraits de la mer. La traduction distingue nettement ces deux positions, au lieu d'en faire une phrase confuse sur du bois qui serait du corail. Rosh Hashanah 23a offre un parallèle au procédé du navire et du sable ; 1 Rois 10:11–12 emploie almogim (אלמוגים) pour un matériau de construction et d'instruments. Ces rapprochements expliquent le récit, mais n'autorisent ni à supprimer son corail ni à remplacer sans indication le mot par une essence identifiée de bois. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; S246 ; S258]

### Myrrhe et Moriah

L'espagnol donne le musc, mais l'hébreu mor (מור, « myrrhe »), confirmé par Wiener, explique le rapprochement sonore avec Moriah. « Myrrhe » est donc retenu. La première explication de Moriah par le fait que Dieu « montre » le lieu est également conservée. Il s'agit des rapprochements de mots rapportés par la chronique : la traduction ne les transforme pas en étymologies historiques démontrées. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Le complément sur Adam et la naissance de Jésus

Après la citation du Psaume 110, l'hébreu et l'allemand poursuivent, contrairement à l'espagnol : « Et parce qu'il venait expier la faute d'Adam, créé en ce lieu, c'est là aussi que naquit celui qui devait l'expier. » Ce complément est rétabli intégralement, car il achève l'argument de localisation du narrateur chrétien. La citation précédente est également complétée par « assieds-toi à ma droite », présent dans l'hébreu, l'allemand et le psaume. La restitution porte sur ce que dit le personnage; elle ne corrige pas le récit évangélique de la naissance pour le faire correspondre à cette localisation. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; S263 ; S256]

### Tyr, les Giblites et les gerim

La série hébraïque, suivie par Wiener, comprend Tyr, Sidon et Gebal; l'espagnol y substitue notamment Alexandrie et, pour le roi fournisseur, une forme renvoyant à la Syrie. Le rapprochement explicite de 1 Rois 5 avec Hiram de Tyr et les Giblites conduit à retenir ces noms. Pour gerim (גרים), l'allemand Agräer suggère un peuple nommé; l'hébreu et l'espagnol permettent « convertis », confirmé dans ce récit par le soupçon qu'ils garderaient leur ancienne religion. C'est cette acception narrative qui est retenue. 2 Chroniques parle toutefois de résidents étrangers : son statut des travailleurs n'est pas automatiquement le même que celui que leur prête Ibn Verga. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; S258 ; S260]

### 180 300 : une erreur commune, non une faute à masquer

Les trois éditions donnent le total 180 300, alors que leurs postes de 150 000, 30 000 et 3 300 font 183 300. L'image de la page 204 de Wiener a été contrôlée : elle porte bien 180 300, non les 180 800 produits par la reconnaissance automatique. Les 3 000 talents d'Ophir de cette même page ne sont pas non plus les 8 000 de sa transcription automatique. Le texte traduit conserve 180 300 comme donnée commune de la chronique; la correction arithmétique est 183 300, également compatible avec les effectifs de 1 Rois 5. Il ne faut pas changer l'auteur en silence pour faire disparaître son erreur. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; S258]

### Talents, pièces d'or et affinage

L'hébreu kikkarim (ככרים, « talents », unité ancienne de poids) et l'allemand Talente conduisent à écarter les quintales de l'espagnol : ce ne sont pas des quintaux modernes. Pour le million dépensé, l'espagnol dit « ducats », l'allemand Goldgulden, l'hébreu peraḥim (פרחים, désignation de pièces d'or). « Pièces d'or » transmet leur point commun sans impo-

ser un monnayage précis au Temple antique ni proposer une conversion moderne. L'affinage de cent talents en un reste celui des trois éditions; Menachot 29a a mille talents, mais cette différence de tradition est exposée dans le commentaire historique au lieu de modifier le chiffre du récit. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; S250]

### 360, 660 ou 666 talents par an

L'espagnol donne 360 talents. L'hébreu et Wiener donnent 660, lecture retenue comme la mieux appuyée dans la transmission du livre. Le rapprochement biblique indique cependant 666 en 1 Rois 10:14. Ce troisième nombre ne devient pas silencieusement celui d'Ibn Verga : il constitue la correction historique proposée au lecteur. On distingue ainsi une divergence entre éditions de la chronique, résolue ici en faveur de 660, et une divergence entre cette chronique et son parallèle biblique. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; S258]

### Les marches et les mesures qui ne s'additionnent pas

Pour l'accès à la cour des femmes, les douze marches de l'hébreu et de Wiener sont préférées aux dix de l'espagnol : Middot 2:3 confirme douze. La phrase qui suit l'autel est également clarifiée grâce à l'hébreu et à l'allemand : on monte au-delà de l'autel, on ne gravit pas l'autel lui-même; Middot 3:6 confirme la position de ces marches. En revanche, la hauteur de dix coudées du ḥeil et le total 70 après 20 + 40 + 20 sont communs aux éditions. Ils restent dans le récit, avec les corrections de largeur et d'addition exposées au commentaire. Le même principe s'applique aux quinze marches mal situées entre les cours. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; S239 ; S258]

### La réplique au sujet du feu céleste

L'hébreu donne une réplique elliptique : « Ni aujourd'hui ni jamais. » Wiener la ponctue en question, soit : « Tu n'y crois ni aujourd'hui ni jamais ? » L'espagnol comprend une réponse de défi : « Eh bien, n'y crois pas, ni aujourd'hui ni jamais ! » Cette dernière interprétation est retenue parce qu'elle explique directement la colère du narrateur; l'autre reste possible. Le propos précédent des prêtres, selon lequel les hommes doivent aussi apporter du feu, possède un parallèle précis dans Yoma 21b. Ce parallèle confirme le sens de leur explication sans trancher la ponctuation de la réplique littéraire. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; S247]

### Vêtements rangés dans des casiers et fenêtres du Sanctuaire

Pour le rangement des habits, l'hébreu ḥallonot (חלונות, « ouvertures, fenêtres ») et l'allemand Fenster pourraient faire imaginer des fenêtres vitrées. Les noms de vêtements inscrits au-dessus et l'espagnol almarios conduisent ici à « casiers ménagés dans le mur ». Plus loin, les véritables fenêtres du Sanctuaire se trouvent, dans l'hébreu et l'allemand, au-dessus des chambres annexes. La syntaxe espagnole pouvait faire attribuer ces fenêtres aux annexes elles-mêmes. La traduction distingue ces deux objets et précise le point de vue depuis lequel on ne doit pas regarder à l'intérieur. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; S241]

### Trente-huit chambres ou trois fois quinze

Les trente-huit chambres sont suivies, dans les trois éditions, de trois groupes de quinze : la contradiction n'a pas été créée par la traduction. Wiener la signale déjà dans une note. Middot 4:3 permet de restituer la répartition correcte de la source rabbinique : quinze au nord, quinze au sud et huit à l'ouest, soit trente-huit. Le texte conserve les trois quinze de la chronique, tandis que le lecteur dispose ici de la correction documentée ; on ne prétend pas qu'une des versions comparées portait déjà « huit » à cet endroit. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; S239]

### Des aigles, non des ponts

Au-dessus des voûtes, l'espagnol donne des aigles et des lions, comme l'allemand. La transcription hébraïque de 1928 porte gesharim (גשרים, « ponts »), mais l'image de l'édition hébraïque de 1855, p.102, porte nesharim (נשרים, « aigles »). Ce contrôle permet de choisir les aigles sans s'appuyer seulement sur une préférence pour une traduction : les deux mots diffèrent par leur première lettre. La précision ne prouve pas historiquement la présence de ces figures architecturales. De même, les « trois toitures » restent les trois toitures de la chronique ; les trois nefs de Josèphe ne deviennent pas trois étages dans le texte. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; H1855 ; S238]

### La mer de Nicanor et la réserve du narrateur

Après le jet de la première porte, l'espagnol dit que le navire ne fut pas allégé ; l'hébreu et l'allemand disent que la mer ne s'apaisa pas. Cette dernière lecture est retenue : la réaction de Nicanor puis l'apaisement de la tempête forment une suite intelligible, également présente dans Yoma 38a. À la fin de l'épisode, l'hébreu ajoute : « Voilà bien des histoires de Juifs ! » La phrase, absente de l'espagnol, est rétablie pour conserver la réserve du personnage. Wiener la durcit en « inventions juives ». La traduction suit ici l'hébreu, dont les mots expriment cette distance sans affirmer aussi explicitement une fabrication. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; S248]

### La maison contient Dieu : le sens de l'objection

La formulation espagnole rodea essa casa permettait une hésitation sur le sujet du verbe ; Wiener comprend que Dieu entoure le Temple. L'hébreu, vérifié aussi sur l'édition de 1855, p.103, fait du bâtiment ce qui entoure ou contient Dieu. Le raisonnement devient alors clair : si la maison peut le contenir, le narrateur prétend en déduire qu'il est corporel. La réponse distingue Dieu de sa shekhinah (שכינה, « présence divine »), comme le Soleil de sa lumière entrant dans la maison. « Puisque cette maison le contient » est retenu en fonction de cette syntaxe et de cette réponse, plutôt que l'ancien sens incohérent d'un Dieu qui ferait le tour de l'édifice. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; H1855]

### L'eau versée en libation et les sens de « porte »

L'eau n'est pas apportée pour la « contemplation » : cette formulation provenait de l'espagnol mal compris. L'hébreu nissoukh (ניסוך, « libation, versement rituel »), l'allemand Spende et le rapprochement de Middot 2:6 imposent « eau destinée à la libation ». La traduction distingue en outre l'ouverture architecturale, la porte comme lieu nommé et ses battants : Nicanor fabrique et transporte les battants, non un passage de maçonnerie. La petite porte du Hekhal est un guichet ménagé dans l'ensemble de l'entrée ; elle ne devient pas une porte principale supplémentaire. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; S239]

### Les entrailles, les graisses et les douze bœufs

Sur les tables, l'espagnol donne ofrendas (« offrandes »), mais l'hébreu et Wiener désignent les entrailles. Shekalim 6:4 confirme cet usage : « entrailles et graisses sacrificielles » est donc retenu. L'expression ḥalavim (חלבים, « graisses ») ne doit pas être confondue avec un animal. Pour les supports de la mer de Salomon, les « vaches » de l'espagnol deviennent « bœufs » : l'hébreu baqar (בקר, « bovins »), les Rinder de Wiener et la description de 1 Rois 7:25 le justifient. En revanche, les dix bassins « d'or » restent ainsi nommés, car l'écart avec les bassins de bronze de 1 Rois 7 appartient à la chronique elle-même. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; S241 ; S258]

### La vigne et les deux couronnes

Les termes hébreux de la vigne désignent les pépins et la peau des grains ; Wiener donne les mêmes parties. Ils remplacent la formulation confuse tirée des granos et granujos espagnols. Pour les colonnes, l'espagnol commence par une couronne au sommet de chacune, puis en décrit deux. L'hébreu et l'allemand donnent d'emblée deux couronnes : cette lecture est retenue pour accorder l'objet et son explication. Les deux couronnes figurent les deux qualités de chaque homme commémoré, actes et intelligence ; elles ne répartissent pas une couronne par homme. La dernière réserve, absente de l'espagnol, est rétablie intégralement : « Pour ma part, je ne les ai pas vues ! » Elle porte cette fois sur les couronnes du Sinaï. Shabbat 88a permet de retrouver la tradition des deux couronnes, sans identifier ces dernières à un objet observé. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; S239 ; S253]

### Les tables du pain, les dix lampes et les chérubins

Pour le pain, les pronoms ont été remplacés par les noms des tables afin que l'on distingue sans hésitation le marbre à l'entrée, l'or à la sortie et la table de Moïse à l'intérieur. « Notre maître Moïse », présent en hébreu et chez Wiener, restitue ici une marque de la tradition juive incorporée au discours. Pour les lampes, l'allemand donne dix de chaque côté ; l'hébreu et l'espagnol en donnent dix réparties à droite et à gauche. Le second total est retenu, également soutenu par 2 Chroniques 4:7 et Menachot 98b. Enfin, les chérubins tournés « vers la salle du Temple » suivent l'hébreu et l'allemand, plutôt que « les faces de l'Arche » dans l'espagnol ; 2 Chroniques 3:13 confirme cette orientation, sans résoudre toutes les dimensions ou superpositions du récit. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; S241 ; S260 ; S252]

### Tentures et quatre-vingts nirim

Parokhot (פרכות, « tentures, rideaux ») remplace les antiparas espagnoles ; ce sont ici des tentures de porte, non des protections vestimentaires. Pour nirim (נירין), l'espagnol parle de peignes et Wiener de bobines de tisserand. « Lisses », expliqué comme dispositifs guidant les fils de chaîne, restitue le sens technique hébreu sans imaginer le plan complet d'un métier. Les quatre-vingts sont communs aux éditions et sont conservés. Shekalim 8:5 présente une autre série de nombres pour le tissage ; on ne fusionne pas ses 72 éléments avec les 80 du livre. Les indications sur les tisseuses, la durée d'usage et les deux fabrications annuelles restent toutes traduites. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; S241]

### Ne pas réclamer de passe-droit

L'interdiction ne signifie pas qu'on ne doit jamais demander à quelqu'un d'avancer : elle interdit de dire « écarte-toi » ou « laisse-moi passer » pour obtenir la priorité, même au bénéfice d'un roi. L'hébreu et l'allemand lèvent l'ambiguïté de l'espagnol pasa adelante. La conclusion littérale « tous égaux pour le bien », que Wiener développe en une commune orientation vers le bien, est rendue ici par « tous sur un pied d'égalité ». Ce choix restitue la règle concrète de circulation et de rang expliquée dans l'échange, sans ajouter une appréciation de la conduite intérieure des participants. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### La tour Loul et les bâtons des Lévites

La tour est nommée Loul en hébreu ; sa montée est comparée à celle des clochers. L'espagnol dit puente (« pont »), l'hébreu kevesh (כבש, « rampe, accès en pente »), Wiener un escalier. « Une montée » garde la comparaison sans imposer une architecture que le texte ne permet pas de reconstituer. Les loul-in de Middot 4:5 désignent des ouvertures permettant de descendre des ouvriers : ce rapprochement lexical n'identifie pas automatiquement la tour. Pour les Lévites, les bâtons suivent l'hébreu gezarim (גזרים, ici « pièces de bois, bâtons ») et l'allemand Stäbe. L'ambiguïté des achas espagnoles ne doit pas introduire des haches ou des torches dans une scène où ils règlent le passage. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; S239]

### Habits rouges, genoux et manches

La couleur rouge appartient aux trois éditions, malgré l'écart avec les prescriptions sacerdotales. Pour la longueur, l'espagnol précise les genoux, l'hébreu donne shoq (שוק, « jambe »), Wiener les cuisses. « Jusqu'aux genoux » est retenu comme interprétation explicite du vêtement court décrit, mais la partie exacte de la jambe reste une difficulté : « jusqu'à la jambe » serait plus indéterminé, « jusqu'aux cuisses » suivrait Wiener. L'hébreu batei ha-yad (בתי היד, « manches ») et l'allemand confirment que les guantes espagnols ne doivent pas produire des gants. La mention du bras motive « manches courtes laissant les avant-bras libres ». Les manches allant au poignet prescrites par Maïmonide sont exposées dans le commentaire, sans modifier en secret cette description divergente. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; S257]

### Fours à l'entrée des maisons

L'espagnol sobre las puertas pouvait laisser imaginer des fours au-dessus des portes. L'hébreu ʿal pitḥeihem (על פתחיהם, « à leurs entrées ») permet un emplacement au seuil, et Wiener traduit devant les portes. « À l'entrée des maisons » est retenu, parce que le passage explique une manifestation publique de la fête, et non un dispositif de cuisson suspendu. Aucun emplacement plus précis n'est ajouté. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Présidents, administrateurs et Cartopilos

Av beit din (אב בית דין, « président du tribunal »), nassi (נשיא, ici « président du conseil ») et l'adjoint du grand prêtre sont distingués dans la liste des sièges. Les amarkalim (אמרכלים) sont des administrateurs du Temple, non des marquis. Pour Cartopilos, l'hébreu conserve un nom emprunté ; Wiener l'interprète comme Chartophylax, « gardien des archives ». Cette identification est proposée avec « peut-être », car les passages rabbiniques comparés attestent bien des administrateurs et des trésoriers mais ne suffisent pas à établir ce groupe précis dans le cortège. Le nom original reste donc visible, sans transformer une interprétation étymologique en fonction historiquement démontrée. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; S241]

### La pénitence prescrite après l'examen des fautes

L'hébreu et l'allemand complètent la réponse du grand prêtre : « À chaque faute, il avait assigné la pénitence appropriée. » L'espagnol omet cette phrase. Elle est rétablie parce qu'elle achève la description de son intervention auprès des prêtres : il ne se contente pas de recueillir des aveux. L'hébreu teshuvah (תשובה, « retour, repentir ») est rendu dans ce contexte par « pénitence » ; la phrase ne précise ni des peines judiciaires ni un tarif de sanctions. Le « Roi au-dessus de tous les rois » rend par ailleurs intelligible une formule hébraïque de souveraineté divine dont le calque « roi des rois des rois » obscurcissait le sens. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### L'amen et la plaque du grand prêtre

Deux compléments de l'hébreu et de Wiener, absents ou abrégés en espagnol, sont rétablis. Le premier est entier : « La foule répondait "amen" d'une voix si puissante que les oiseaux en vol tombaient à terre. » Il s'agit d'une amplification affirmée par le récit, non d'un effet acoustique vérifié. Le second précise la filiation dans l'inscription : « Moi, un tel, grand prêtre, fils d'un tel, grand prêtre, j'ai exercé le grand sacerdoce… » Cette précision est conservée comme affirmation de l'inscription rapportée ; elle n'établit pas que toutes les charges se transmettaient ainsi. Enfin, « s'inclinait » suit l'hébreu et l'allemand là où l'espagnol faisait agenouiller le grand prêtre devant le peuple. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; S240]

### La scène de la cour : représenter ou offrir réellement

La phrase espagnole peut se traduire littéralement : « Là, à la cour du roi, le peuple voulut que nous fassions une offrande de Pessa'h. » L'hébreu parle également de présenter une offrande, puis de la disposition d'un autel et de rangées d'officiants ; l'allemand conserve la demande. La traduction « représenter l'offrande » interprète l'ensemble comme une démonstration de la cérémonie décrite, car aucun animal ni égorgement n'est mentionné dans cet épisode. La lecture littérale d'une offrande effective reste possible et est donnée ici pour que ce choix ne soit pas caché. Les actes relatifs à la rançon de Málaga éclairent la collecte, mais ne permettent pas de trancher la nature de la scène de cour. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; S212 ; S237]

### Don Manuel, le titre du livre et les mots ibériques

Manuel suit l'hébreu et Wiener, contre Imanuel dans l'espagnol ; aucune identification biographique certaine ne résout cette différence. Ta'amei ha-mitsvot (טעמי המצוות) signifie « raisons des commandements » et Shevet 'Evrato (שבט עברתו) « La Verge de sa colère » : leurs sens accompagnent les titres. L'hébreu et Wiener insèrent aussi, à deux reprises, l'expression ibérique sacerdote mayor, « grand prêtre », que l'espagnol traduit simplement. Le corps de cette version emploie le français « grand prêtre », mais cette particularité de l'hébreu est signalée ici parce qu'elle contribue à situer la langue du document attribué au Romain. Elle n'est pas la preuve d'un original latin retrouvé. [E1744 ; H1928 ; G1856]

Éditions confrontées pour ce récit : E1744, p. 203–230 ; H1928, section 64 ; G1856, p. 196–221.

Pièce complémentaire 64a

# Miracles, disputes et annales des communautés

Le roi Alphonse de Portugal demanda à Don Joseph ibn Yahya : « Puisque nous trouvons en notre Sauveur des choses qui sont propres à Dieu, il convient de croire qu'il est Dieu, ou une partie de lui. L'une de ces choses est de ressusciter les morts et de donner la vie. Un homme de votre nation qui s'est fait chrétien a dit qu'il y avait, parmi vos prières, une prière qui louait notre Sauveur. En voici les termes : "Tu es puissant à jamais, Seigneur, toi qui donnes la vie aux morts ; tu es grand pour sauver." Il dit : "Tu es puissant" : c'est le Père, qui donne la vie aux morts. Ensuite, il loue le Fils en disant : "Grand pour sauver", car ainsi parle le prophète : "Qui parle avec justice, grand pour sauver." Il dit qu'il fait descendre la rosée, qu'il soutient les vivants et qu'il donne la vie aux morts.

« Or nous tenons pour établi que notre Sauveur a rendu la vie à un mort. Nous trouvons aussi qu'il alla au désert avec cent hommes. Ils eurent besoin d'eau : il fit pleuvoir sur eux. Ils eurent besoin de pain : il fit tomber du ciel cent pains, un pain pour chacun. Puisqu'il en est ainsi, vous êtes tenus de croire en lui. »

Le sage répondit : « Roi et seigneur, nous n'admettons pas que celui qui ressuscite des morts soit Dieu : Élie et Élisée en ont ressuscité. Les chrétiens qui croient à la Trinité devraient, d'après cela, croire à un quatrième et à un cinquième, puisque, selon leur opinion, Élie et Élisée auraient été des dieux. Quant au fait de faire venir la pluie, notre Talmud rapporte que beaucoup de justes l'ont fait. Ainsi en était-il des Juifs qui habitaient Tolède : les chrétiens leur demandaient de faire tomber la pluie, et ils l'obtenaient par leur prière. Il se trouva aussi un homme qui voulait donner à manger à ses ouvriers et n'avait rien. Il dit à l'un de ses figuiers : "Figuier, figuier, fais sortir ton fruit." Il en donna, et ils mangèrent et furent rassasiés. »

Le roi répondit : « Quand bien même il ne serait pas Dieu, vous devez du moins croire qu'il est prophète, à cause des merveilles qu'il a faites. » Le sage dit : « Malgré tous les miracles que fit Moïse, les Israélites ne crurent pas en lui jusqu'à ce qu'il leur ouvrît la mer. Que votre Sauveur vienne, nous ouvre la mer et nous délivre de nos en-

nemis, et nous croirons en lui. » Le roi dit : « Vu la manière dont vous l'avez traité, s'il vient un jour, il ouvrira la mer pour vous noyer, et non pour vous délivrer. Et que dites-vous de la bénédiction ? »

Le sage répondit : « Il n'y a pas lieu d'en discuter : la bénédiction parle de Dieu. Selon l'explication de ce chrétien, elle donnerait plus de puissance au Fils qu'au Père, puisqu'elle dit du Fils : "Il fait descendre la rosée, il soutient les vivants", et du Père : "Il donne la vie aux morts." De plus, nous ne disons pas dans nos prières ce que nous ne croyons pas. Cette prière, c'est Isaac qui la prononça lorsqu'il échappa vivant à l'autel où il allait être égorgé. La première est en effet la bénédiction d'Abraham, et la troisième, qui dit : "Tu es saint", est celle de Jacob, car le verset dit : "Ils sanctifieront le Dieu de Jacob." Il reste donc celle du milieu, qui est celle d'Isaac. »

Deuxième question : « Sur quel raisonnement vous fondez-vous pour affirmer que votre loi est éternelle et qu'après elle aucune autre ne pouvait être donnée ? »

Réponse : « Il faut nécessairement que la première loi soit plus profitable à la perfection de l'âme, ou que la dernière le soit, ou que toutes deux le soient également. Si la première est plus parfaite, pourquoi Dieu a-t-il fait tort aux dernières générations en leur donnant l'imparfaite ? Si c'est l'inverse, pourquoi l'a-t-il fait aux premières ? Et si toutes deux sont vraies, la seconde est superflue. »

Le roi répondit : « Nous dirons qu'elles sont toutes deux égales. Mais, selon le temps et les hommes, il est nécessaire d'en changer les dispositions particulières. S'il nous avait commandé de porter les tefillin (תפילין, boîtiers contenant des versets bibliques et attachés au bras et au front pendant la prière), et de construire une soukka (סוכה), une cabane rituelle, cela aurait été inutile, car nous n'avons pas été en Égypte. Il était donc nécessaire de nous donner d'autres commandements à leur place. »

Le sage dit : « S'il en est ainsi, il convient que vous accomplissiez tous les commandements qui ne dépendent pas de l'Égypte, et d'autres à la place de ceux qui en dépendent. Pourtant, vous dites que notre loi tout entière a cessé. De plus, les remèdes du corps sont comme ceux de l'âme : de même que ceux du corps ne changent pas, ceux de l'âme ne changent pas non plus. »

Le roi répondit : « J'admets le premier raisonnement, qui est bien fondé, mais le second est faux. Si les remèdes ne changent pas, c'est parce que les substances qu'ils contiennent sont des remèdes naturels. On ne voit pas la chaleur ouvrir et le froid fermer, puis, dans un autre temps, produire l'effet contraire. Mais les lois reposent sur des décisions volontaires. »

Troisième question : « La prière du chrétien est-elle entendue comme celle du Juif, ou non ? » Réponse : « Il n'y a aucun doute qu'elle est entendue, car nous disons : "Toi qui entends la prière de toute bouche." Et il est dit : "Et aussi l'étranger." »

Quatrième question : « Il y a dans l'Écriture des choses contradictoires. Un passage dit : "Peut-on compter ses armées ?", et un autre : "Mille milliers le servaient", ce qui semble indiquer qu'on peut les compter. Vos rabbins disent que, depuis que les Israélites sont allés en captivité, les anges ont diminué. Ô insensés ! S'ils sont éternels, et s'il n'y a en eux ni corruption, ni changement, ni défaut, comment peuvent-ils diminuer ? De plus, le monde entier est comme un grain de moutarde dans la mer en comparaison de ces formes saintes que sont les anges, et à plus forte raison les enfants d'Israël. C'est comme si l'on disait que les dignitaires du roi ont diminué parce qu'on a emmené une puce captive. »

Réponse : « Cette diminution ne touche pas leur essence, Dieu nous en garde ! Elle est dans notre entendement. Avant d'aller en captivité, notre connaissance s'étendait à des choses sans nombre ; avec la captivité se sont perdues la sagesse de nos sages et l'intelligence de nos hommes avisés. Nous ne saisissons plus que des choses limitées. » Le roi dit : « Tu réponds très bien, et il est juste de t'honorer. »

Cinquième question : « Si le sortilège et l'enchantement sont des choses sans efficacité réelle, pourquoi votre loi les a-t-elle interdits sous peine de châtiment ? Celui qui s'y adonne n'obtient pas ce qu'il désire et poursuit des vanités. » Réponse : « Ceux qui s'adonnent à ces choses les tiennent pour vraies ; ils perdent leur temps et abandonnent Dieu. C'est pourquoi ils méritent un grand châtiment. »

Dans une lettre venue de Fès, j'ai trouvé écrit que beaucoup des exilés qui avaient quitté l'Espagne ne purent supporter ce qui leur arriva en chemin et retournèrent en Espagne. Sur les routes, certains hommes allaient dans les villages et n'en revenaient plus. Lorsque ces exilés arrivèrent au royaume de Fès, il se trouva deux cents femmes, dont certaines ne savaient si elles étaient mariées ou veuves — des agounot (עגונות, femmes liées à un époux dont le sort est inconnu) —, tandis que d'autres demeuraient soumises au lien léviratique (qui les liait au frère de leur mari mort sans enfant). Elles se réunirent toutes dans une ville appelée Salé, y bâtirent une grande maison et s'y installèrent. Elles travaillaient et ne prélevaient sur leurs gains que le pain et l'eau ; elles donnaient tout le reste aux étudiants pour leur subsistance. Que le mérite de ces femmes justes demeure à jamais.

Joseph dit : « J'ai voulu écrire ici ce qui est arrivé de notre temps dans la grande ville du Caire et dans la ville de Mazia (probablement Amasya, en Anatolie). Mais j'ai considéré que, si je racontais en détail ce qui s'y passa, qui en fut l'auteur et quelle fut sa fin, on pourrait dire que nous nous réjouissons, etc. C'est pourquoi je dirai de manière générale et voilée ce qui est manifeste.

« Les « Amalécites » (nom biblique donné ici aux accusateurs) portèrent l'accusation suivante : un chrétien serait entré dans la maison d'un Juif et n'en serait plus sorti, de la même manière que d'autres accusations rapportées dans ce traité par mon père, Salomon, fils de Verga. On infligea de grands tourments à des hommes justes ; ils ne purent les supporter et dirent qu'ils avaient tué ce chrétien. Ils furent pendus. Un médecin éminent, appelé le sage Rabbi Jacob Abioub, fils de Rabbi Joseph Abioub, fut brûlé.

« Quelques jours plus tard, ce chrétien revint dans la ville. Il était connu de tout le peuple. On le conduisit devant les juges ; il fut reconnu, et la méchanceté fut découverte. Le vaillant roi, le sultan Soliman, ordonna de rechercher ce qui avait été inventé et d'infliger aux coupables le châtiment convenable. Rabbi Moïse Hamon mit sa vie en danger pour son peuple. Il se tint à la porte du roi face à tous ses adversaires et obtint des décisions rigoureuses au sujet des accusations selon lesquelles nous mêlerions du sang aux pains sans levain, et d'autres choses semblables. Il obtint que de telles affaires ne fussent entendues par aucun juge, sinon à la cour du roi. À Tokat aussi, on inventa des accusations téméraires, dont la fausseté fut découverte aux yeux de tous. Telle est la confiance du pauvre peuple du Seigneur : toute langue qui s'élèvera contre lui sera condamnée. »

On composa un rouleau sur le miracle d'Égypte ; j'en ai tiré ce bref récit, car je ne me suis pas trouvé la force de tout imprimer. Cela arriva au temps du puissant roi, le sultan Soliman, qui régnait sur toute la Turquie, Outs, la Médie, la Grèce, Mések et Tiras, au-delà du Fleuve, sur Édom, Moab, Canaan, la Palestine, les royaumes d'Arabie qui demeuraient dans le désert du Sinaï, l'Égypte, la Lydie et l'Éthiopie, jusqu'à l'extrémité des terres du midi.

La première année de son règne, il fit justice et miséricorde. Il rendit aux marchands des milliers d'or et une quantité innombrable d'argent que le roi son père leur avait fait payer en amendes. La deuxième année, il marcha sur la ville de Belgrade et la prit. À la fin de l'année, il monta contre Rhodes et la prit. Son vice-roi Ahmet l'Agaguite (épithète qui le rapproche d'Haman dans le livre d'Esther) accomplit de grandes prouesses. Le roi l'éleva et lui donna la domination de toute la terre d'Égypte. Ahmet

partit en vêtements royaux et arriva en Égypte la troisième année du roi. Il se laissa aller à la convoitise et alourdit le joug des Égyptiens. Puis il se révolta contre le roi et tua trois de ses principaux officiers. Les autres s'enfuirent dans une tour de la ville. Les gens misérables se joignirent à lui, et il leur fit des dons. Il combattit pendant trois jours les serviteurs du roi et tua cent hommes.

Alors, des hommes mauvais sortirent contre le camp des Hébreux pour les piller. Ahmet avait un conseiller nommé Maani, qui lui dit : « Les Juifs sont extrêmement riches. Que leur or et leur argent soient pour toi, et non pour les pillards. » Il fit aussitôt proclamer que quiconque pillerait serait pendu. Le soir, cinq Juifs sortirent ; les troupes des Circassiens se jetèrent sur eux et les tuèrent. Il y eut une grande clameur en Égypte.

Le troisième jour, Ahmet réunit toute l'armée des Circassiens et les juges du pays ; il ordonna qu'on le proclamât roi, et il fut roi. Il nomma Ahmet Bey vice-roi ; celui-ci lui conseilla de recueillir tout l'argent qui se trouvait en Égypte. Il imposa aux marchands un lourd tribut. Au mois d'Adar de l'an 5284, il appela douze des principaux Juifs et leur dit : « Vous parlerez ainsi à votre peuple : si vous voulez vivre, apportez deux cents talents d'argent (kikkarim, ככרים, ancienne unité de poids) aux trésors royaux. »

Le peuple l'apprit et prit le deuil ; le jour de Pourim se changea en deuil. Ils crièrent, demandant qu'on leur donnât le temps de réunir la somme. Il leur dit : « Vous êtes bien oisifs, et j'ai juré de vous détruire et de vous tuer. » Ils proclamèrent alors un jeûne, rassemblèrent les enfants et poussèrent une grande clameur qui monta aux cieux. Ils vinrent à la tour, apportant quinze talents d'argent. Sada, le secrétaire, leur dit : « Restez prisonniers jusqu'à ce que le roi sorte du bain ; vous verrez alors votre massacre et votre ruine. » Sur ces entrefaites, un messager arriva et dit à Sada que Mehmet Bey et ses serviteurs s'étaient soulevés contre le roi alors qu'il était au bain. Ils avaient tenté d'en briser la porte. Ahmet s'était enfui par la petite porte du bain et s'était réfugié dans la tour ; ne s'y jugeant pas en sûreté, il avait fui avec dix hommes et une petite troupe de Circassiens. Ils demeurèrent toute la nuit au pied de la montagne.

Mehmet Bey vint et délivra les Juifs emprisonnés. Ensuite, il réunit trois mille hommes de l'armée des Circassiens et poursuivit Ahmet pendant trois jours. Il le rattrapa et lui coupa la tête le 27 Adar. Il la plaça sur son étendard et revint en grand

honneur en Égypte. Les Juifs éprouvèrent une grande joie et firent fête. Ils prirent alors sur eux-mêmes et sur leurs générations l'obligation de célébrer un banquet et des réjouissances en ce jour, qu'ils appelèrent jour des Miracles, le 27 Adar.

Après l'impression de ce petit livre, je trouvai entre les mains d'un sage, Rabbi Shem Tov Shantsolo, un cahier qui racontait les événements des rois d'Édom, ainsi que certaines choses qui étaient arrivées là à nos pères. Je les rassemblai, retenant ce qui me semblait le plus convenable pour la mémoire des enfants d'Israël. Je trouvai aussi un récit dans un autre livre et le traduisis en hébreu, voyant qu'il contenait des exemples à garder en mémoire.

En l'an 4647 , les Ismaélites prirent Acre, Tibériade et la plus grande partie de la terre d'Israël, en sept mois. Puis l'armée des nations du monde entier se réunit, arriva jusqu'à Acre et en fit le siège. Saladin, roi des Ismaélites, rassembla lui aussi une grande armée et assiégea ces nations pendant de nombreux jours. À la fin, les Ismaélites conquirent toute la terre.



Le rouleau du Pourim du Caire
Début d'un rouleau relatant la révolte d'Ahmet Pacha et la délivrance des Juifs du Caire en 1524. Manuscrit du XVIe siècle, hébreu et judéo-arabe, titre à lettres colorées. Penn Libraries, Halper 328, p. 3 de la numérisation. [provenance]

En l'an 748, Almanzor, fils de Saladin, prit Jérusalem et emmena de nombreux captifs. Il y demeura quatre jours.

En l'an 128 eut lieu une accusation à Badras (Béziers). Le chef fut tué, et les hommes de la communauté furent emmenés captifs.

En l'an 130, les accusateurs furent pendus. Rabbi Messoulam mourut, ainsi que le grand prince Don Jacob Propag.

En l'an 132, Elizir fit arrêter Rabbi Abraham, fils de David.

En l'an 133, le prince fut arrêté et conduit captif à Carcassonne devant le rabbin. En l'an 139, le pape réunit tous les cardinaux et les religieux de France et d'Espagne. Toutes les communautés furent saisies d'une grande crainte et jeûnèrent trois jours de suite. Dieu leur fit miséricorde : la chose tourna à leur bien.

En l'an 146 mourut Rabbi Zerahia, de bonne mémoire.

En l'an 152, un grand navire se perdit, avec de nombreux sages à son bord. Qu'ils reposent dans la béatitude.

En l'an 135 mourut le seigneur de Rimon, et l'on tua beaucoup de gens dans la communauté de Balquedi.

En l'an 127 vint le roi des Ismaélites, l'amīr al-mu'minīn (le commandeur des croyants). Il fit piller la terre de Castille et conquit Calatrava ainsi que d'autres grandes villes. Il ravagea tout le territoire de Tolède. Les Juifs qui se trouvaient dans la ville sortirent à sa rencontre, combattirent et tuèrent beaucoup d'ennemis. Dans la bataille, ils tuèrent le fils d'Ali, l'un des grands seigneurs.

En l'an 158, le gouverneur de la ville dépouilla toute la communauté et s'empara de ses maisons et de ses trésors.

En l'an 159, le roi d'Angleterre revint après la prise d'Acre. Le commandeur des croyants mourut. Le grand Abraham, fils de David, mourut à la veille du sabbat. Les cohanim (כהנים, descendants de la lignée sacerdotale) creusèrent sa tombe.

En l'an 165, les Acronites se révoltèrent contre ceux de Sastion et tuèrent quatre-vingts personnes parmi les Juifs.

Cette même année, à la veille de leur Nativité, un jour de sabbat, le roi d'Aragon revint de Rome. On sortit devant lui le livre de la Loi, et tous jeûnèrent, tant leur crainte était grande. Ce fut un jour de tristesse, mais il se changea en joie. Cette année-là mourut en Égypte Moïse (Maïmonide), serviteur du Seigneur. Les Juifs et les Égyptiens le pleurèrent pendant trois jours. Ce fut l'année de la « lamentation ». Le septième jour, la nouvelle arriva à Alexandrie ; le huitième, on le pleura et on proclama un jeûne. Le hazzan (חזן, officiant) lut à partir du milieu de la section "Si vous suivez mes lois" jusqu'à la fin des réprimandes. Pour la haftara (הפטרה, lecture tirée des Prophètes), on lut "Et la parole de Samuel fut…" jusqu'à "L'Arche de Dieu fut prise".

Quelques années plus tard, on le transporta en terre d'Israël. On rencontra des brigands qui voulurent jeter le cercueil dans la mer. Malgré toutes leurs forces, ils ne purent le déplacer, alors qu'ils étaient plus de trente hommes. Voyant cela, ils dirent :

« Celui-ci est un homme de Dieu. » Ces hommes mauvais l'accompagnèrent eux aussi, et l'on plaça le corps près de la sépulture d'Abraham, d'Isaac et de Jacob. J'ai entendu cela comme une vérité établie.

En l'an 169, qui fut bien mauvais, des hommes criminels partirent de France pour rassembler une armée. Le 19 Av, il y eut un grand massacre : vingt mille d'entre eux moururent, ainsi que deux cents Juifs, et beaucoup furent emmenés captifs.

En l'an 170 mourut Rabbi Aaron, fils de Meshoullam.

En l'an 171, Dieu éveilla les rabbins de France et d'Angleterre pour qu'ils allassent à Jérusalem. Ils étaient plus de trois cents. Le roi leur rendit beaucoup d'honneur, et ils y bâtirent des synagogues et des maisons d'étude. Notre Rabbi Jonathan le Cohen (הכהן, le prêtre) s'y rendit aussi. À sa demande, un miracle fut accompli : ils demandèrent de l'eau et furent exaucés, et le nom de Dieu fut sanctifié grâce à lui.

En l'an 172, au mois de Tichri, les Ismaélites prirent Salvatierra. Les survivants de notre peuple qui s'y trouvaient arrivèrent à Tolède à la veille de Kippour. Cette année-là, les armées de l'émir sortirent vers la terre d'Édom. Ses rois se réunirent et combattirent contre elles, armée contre armée. Israël fut dans une grande affliction.

En l'an 175, au mois de Chevat, tous les cardinaux et archevêques, près de deux cents, ainsi que tous les grands du pays, se réunirent à Montpellier, devant le cardinal. Le prince Don Isaac Benveniste s'y trouvait, avec deux autres hommes de chaque communauté. Cette même année, au mois de Sivan, Louis, roi de France, vint à Béziers et ordonna que l'on abattît les murailles. La communauté se trouva en grand danger, jusqu'à ce que le comte de Montfort et son frère lui jurassent de protéger la vie de ses membres. Cette année-là, les Juifs de toutes les communautés, de Narbonne à Marseille, se réunirent dans le faubourg de Jaeli, sur l'ordre de Rabbi Isaac Benveniste, devant Rabbi Lévi. Ils devaient décider qui irait à Rome pour empêcher l'exécution du projet du pape arrêté dans l'assemblée des cardinaux.

En l'an 176, on prononça contre les nôtres une sentence les obligeant, à partir de douze ans, à porter un signe distinctif : les hommes sur leurs chapeaux, les femmes sur leurs voiles. On leur imposa encore que chaque père de famille donnât au religieux de la ville six pièces de monnaie chaque année, au temps de leur fête. Cette année-là mourut le pape qui avait ordonné cela.

En l'an 177, la gouvernante, femme du comte de Montfort, fit arrêter tous les Juifs qui se trouvaient à Toulouse, avec leurs femmes et leurs enfants. Elle leur imposa de changer de religion, les hommes à part et les femmes à part. Elle remit aux religieux les

enfants âgés de six ans ou moins pour qu'ils les baptisassent contre leur volonté. Les enfants criaient vers leurs parents, qui ne pouvaient les secourir. Malgré tout cela, ils ne voulurent pas manger leurs aliments. Cinquante-sept abandonnèrent leur religion ; les autres y demeurèrent fermes et furent livrés à la mort pour avoir voulu sanctifier le nom de Dieu.

Au début du mois d'Av arriva un décret du comte ordonnant qu'on les libérât et qu'on leur rendît leurs biens, à l'exception des enfants qui avaient été baptisés, car ainsi l'avait commandé le cardinal. Celui-ci décréta cette année-là qu'ils portassent un certain signe distinctif sur leur vêtement de dessus. Quelques jours plus tard, la sentence fut annulée.

En l'an 179, les hommes mauvais qui vivaient en Anjou, à Poitiers et en Bretagne se concertèrent contre les nôtres pour les faire changer de religion. Ils refusèrent et demeurèrent fermes ; plus de trois mille furent tués. Certains égorgèrent leurs enfants, d'autres se donnèrent eux-mêmes la mort. Plus de cinq cents se firent aussi chrétiens. Malheur à nous, qui avons péché ! Un homme qui avait été des nôtres chercha à entraîner tous les autres à sa suite. Il vint proclamer dans toutes les communautés qu'elles devaient abandonner la Loi par contrainte. Comme il ne put y parvenir, il apporta du pape des dispositions bien scandaleuses. Il ordonna qu'ils portassent une grande marque de feutre rouge ou jaune, et que l'on tuât quiconque ne la porterait pas.

Des Juifs des communautés se réunirent alors pour choisir qui ils enverraient. Ils élurent l'excellent Rabbi Mardochée, fils de Joseph d'Avignon, et Rabbi Salomon de Seli, de la tour de Tarascon, afin qu'ils allassent au roi et lui demandassent miséricorde au sujet des signes distinctifs. Ils l'obtinrent et revinrent joyeux, le décret ayant été annulé.

Quelques jours plus tard, les inquisiteurs reprirent force contre les nôtres et menèrent des enquêtes dans toute la Provence. Ils en tirèrent une grande somme d'argent. Beaucoup des principaux du pays sortirent aussi avec des signes distinctifs inhabituels à Marseille et dans la ville d'Avignon, où les choses en vinrent au point que l'on enferma Rabbi Mardochée et Rabbi Israël chez eux. Après cela, ils sortirent avec des signes distinctifs inhabituels. Puis un grand miracle fut accompli, et ils furent libres. Beaucoup d'autres portèrent un signe distinctif. En voici la forme : une rondelle de feutre jaune d'une palme de diamètre, dont la bande mesurait quatre doigts de large ; au centre, du drap noir dessinait une lune éclipsée.

À Belavides, on accusa les nôtres d'avoir tué une servante qui s'était noyée dans la boue et était morte sans que personne l'eût vue. On les arrêta et on les enchaîna dans la plus grande partie de la Provence. On les accabla de divers maux, et ils furent condamnés à cause de nos péchés. L'année où le roi de France fut fait prisonnier par les Ismaélites, après avoir été libéré et être revenu dans son pays, il en expulsa tous les Juifs.

En l'an cinq mille, il y eut en Espagne un grand nombre de pastoureaux. Leur chef s'appelait Rugier. Ils entraînèrent les nations à leur suite et tuèrent beaucoup des nôtres. Ils prononcèrent une sentence contre la ville de Bonillas. Cette année-là, un décret fut porté contre la communauté d'Asmara : les habitants du pays se soulevèrent, rassemblèrent les vagabonds et tuèrent tout le peuple, hommes, femmes et enfants, le jour de la Pâque d'Adjou, en Provence. On s'empara des maisons des trésors et de toutes les clefs, et l'on tira des Juifs de grands biens, selon son bon plaisir.

# Commentaire historique

## La controverse royale et ses emprunts textuels

L'intitulé hébreu nomme Alphonse de Portugal et Joseph ibn Yahya ; le récit ne donne ni date de séance ni document de cour permettant d'authentifier ce dialogue mot à mot. Plusieurs de ses matériaux sont néanmoins identifiables. Le figuier est celui de Taʿanit 24a : dans le Talmud, le miracle est demandé par le fils de Rabbi Yossé de Yoqrat pour nourrir les ouvriers de son père ; Ibn Verga abrège l'épisode et attribue l'initiative à l'homme qui doit nourrir ses ouvriers. Pirqé de-Rabbi Éliézer 31 rapporte qu'Isaac, sauvé du sacrifice, prononce la bénédiction de la résurrection. Les cent pains descendus pour les compagnons de Jésus ne correspondent pas au passage des Rois sur Élisée, qui donne vingt pains à cent personnes : cette proximité n'autorise pas à identifier les deux histoires. Ces rapprochements précisent les traditions mobilisées, sans établir les circonstances historiques de l'entretien. [H1928 ; S273 ; S276 ; S281]

## Isaac : la Genèse et le développement du midrash

Genèse 22,9–13 fournit l'épisode biblique de référence : Abraham lie Isaac, prend le couteau, puis reçoit l'ordre de ne pas porter la main sur lui ; un bélier est offert à sa place. Le passage ne décrit pas la mort suivie d'un retour de l'âme. C'est précisément ce développement que transmet Pirqé de-Rabbi Éliézer 31 : l'âme d'Isaac le quitte au contact de la lame, puis revient lorsqu'il entend l'interdiction divine ; Isaac prononce alors une bénédiction sur la résurrection. La comparaison distingue le texte de la Torah de son amplification midrashique, déjà identifiée dans le dialogue. Elle permet de suivre l'origine d'une partie du récit religieux, sans réduire tous ses détails à la seule Genèse. [S293 ; S276]

## Les multiplications des pains dans les Évangiles

Pour les pains attribués à Jésus, les épisodes canoniques les plus proches sont Marc 6,35–44 et 8,1–9. Le premier donne cinq pains et deux poissons pour cinq mille hommes ; le second, sept pains et quelques petits poissons pour environ quatre mille personnes. Les disciples distribuent la nourriture après l'action de Jésus. Aucun de ces deux passages ne donne cent pains descendus du ciel. On retrouve donc le même personnage et le motif d'une foule nourrie miraculeusement, avec un nombre et un déroulement différents. Ces références complètent la comparaison avec Élisée sans autoriser une correction des chiffres d'Ibn Verga par simple assimilation à l'une de ces scènes. [S294 ; S295 ; S281]

## Prière des étrangers, anges et magie

La réponse sur la prière de l'étranger renvoie précisément à 1 Rois 8:41–43. Dans le développement conservé en hébreu et en allemand, le roi cite Taʿanit 16a et Rachi : le Talmud oppose deux raisons de se rendre au cimetière pendant un jeûne, rappeler la mortalité humaine ou demander l'intercession des morts. Rachi, sur ce passage, refuse cette seconde fonction aux tombes des non-Juifs, en disant qu'ils ne peuvent intercéder même pour eux-mêmes. Cette discussion porte sur les morts et ne constitue pas, à elle seule, une proposition générale sur les prières des chrétiens vivants. La quatrième question reprend Ḥaguiga 13b, qui rapproche Daniel 7:10 et Job 25:3 et distingue l'époque où le Temple existe de celle où il est détruit. La cinquième est compatible avec l'analyse de Maïmonide, qui classe les pratiques magiques parmi les tromperies dans le Mishneh Torah, 11:16; aucun emprunt littéral exclusif n'est établi. [S280 ; S274 ; S275 ; S277 ; S278]

## Les femmes de Salé

L'auteur présente ce passage comme provenant d'une lettre de Fès au sujet des expulsés d'Espagne. Il distingue deux empêchements au remariage : le mari disparu dont le décès n'est pas prouvé, et le lien avec le frère d'un époux mort sans enfant. Le second relève du lévirat décrit en Deutéronome 25:5–10; sa levée rituelle est la ḥalitsa (חליצה, déchaussement). Cette précision juridique explique la réunion des femmes sans en faire un couvent ni une communauté de célibataires volontaires. La lettre originale, l'acte de fondation de la maison et une liste de ses deux cents occupantes n'ont pas été retrouvés dans les documents consultés; le nombre et l'organisation matérielle restent donc ceux de la relation transmise par Ibn Verga. [H1928 ; S279]

## Les disparitions en mer et la preuve du décès

Yevamot 16,4 montre concrètement pourquoi une disparition ne suffisait pas toujours à autoriser un nouveau mariage. La Michna examine le cas d'un homme tombé dans l'eau et rapporte des récits différents discutés par Rabbi Meïr et Rabbi Yossé, selon les circonstances dans lesquelles la mort pouvait être tenue pour établie. Ce texte éclaire la question juridique de la lettre de Salé; il ne constitue ni la décision rendue pour ses femmes ni une preuve qu'elles avaient toutes perdu leur mari dans le même naufrage. Il faut également garder distincte cette incertitude sur le décès du lien léviratique décrit dans le Deutéronome. [S297 ; S279]

## Amasya, Tokat et l'intervention de Moïse Hamon

Un récit parallèle substantiel se lit chez Joseph ha-Kohen, La Vallée des pleurs, pp. 125–126 de la traduction Sée. Placé après les événements de 1545, il raconte l'éloignement secret d'un chrétien, les aveux arrachés sous la torture, les exécutions, le retour de l'homme vivant, puis l'intervention du médecin Moïse Hamon auprès de Soliman pour réserver de telles affaires à la Porte. Il mentionne aussi Tokat. Deux divergences interdisent de traiter cet accord comme

une vérification administrative complète : ha-Kohen situe l'affaire en « Grèce », sans nommer Amasya, et appelle le médecin brûlé Joseph Abiob, tandis qu'Ibn Verga donne Jacob, fils de Joseph Abioub. Les deux chroniqueurs peuvent dépendre d'informations apparentées. Ce rapprochement trace précisément la tradition narrative ; il ne remplace pas le texte d'un jugement ottoman ou le firman original, qui n'ont pas été examinés ici. [S126 ; H1928 ; G1856]

## Le Caire en 1524 : un événement et deux commémorations

Le Rouleau d'Égypte permet de retrouver le même épisode : extorsions d'Ahmet, menace contre les Juifs du Caire, attaque des fidèles de Soliman pendant son bain, fuite et décapitation du rebelle. Ibn Verga déclare lui-même abréger un rouleau ; l'accord des deux textes ne doit donc pas être compté comme deux informations nécessairement indépendantes. Les écarts sont documentaires : le Rouleau donne 150 000 grandes pièces d'or pour la somme exigée dans l'extrait conservé, contre deux cents talents d'argent ici ; ce ne sont ni la même matière ni une équivalence pondérale démontrée. Son dénouement place le jeûne au 27 Adar, la décapitation et la fête au 28. Ibn Verga donne le 27 pour la décapitation et, dans l'hébreu et l'allemand, également pour la fête. L'an 5284 inscrit l'épisode en 1524. La divergence de calendrier reste visible dans les choix ci-dessous. [S282 ; H1928 ; G1856]

## La forme d'une commémoration locale : le précédent d'Esther

L'épisode du Caire a son propre rebelle, son année 1524 et ses dates d'Adar. Sa mise par écrit dans un rouleau et l'institution d'une célébration annuelle trouvent un précédent formel en Esther 9,20–22 et 9,27–28 : Mardochée écrit aux communautés pour qu'elles commémorent le passage de la détresse à la joie. Le lien porte ici sur la forme de la mémoire et de son organisation. Ahmet n'est pas Haman, Le Caire n'est pas Suse et les jours indiqués ne sont pas les 14 et 15 Adar d'Esther. Cette distinction permet de comprendre une commémoration locale en regard du modèle biblique tout en maintenant la chronologie propre du soulèvement égyptien. [S296 ; S282]

## Les annales de Saladin et d'Acre

Roger de Howden, sous l'année 1187, rapporte les conquêtes de Tibériade, d'Acre et de Jérusalem par Saladin ; ce cadre rend impossible la date complète 4647 telle qu'elle est imprimée ici. Mais il faut distinguer ces prises de la reconquête d'Acre par les croisés en juillet 1191, relatée par Rigord aux §§ 79–82. La succession ramassée d'Ibn Verga ne restitue donc pas exactement l'issue du siège. Les dates abrégées suivantes et le personnage nommé « Almanzor, fils de Saladin » ne peuvent recevoir une conversion uniforme et une identification assurée sur la seule proximité des noms. La traduction conserve les données effectivement transmises, tandis que le commentaire sépare les événements que les chroniques latines permettent de dater. [S283 ; S284 ; E1744 ; H1928]

## Béziers et Montpellier : des correspondances précises

Pierre des Vaux-de-Cernay, chapitre XVI, rapporte le sac de Béziers à la fête de Marie-Madeleine en 1209, soit le 22 juillet. Il rappelle aussi le meurtre antérieur du seigneur de Béziers ; cette géographie appuie l'identification de Badras avec Béziers. Son récit confirme le massacre et l'incendie, mais ne vérifie pas le décompte d'Ibn Verga de vingt mille non-Juifs et deux cents Juifs : Pierre donne notamment sept mille victimes dans une église. Au chapitre LXXXI, il situe à Montpellier le concile réuni par Pierre de Bénévent dans la quinzaine de Noël 1214, c'est-à-dire au début de 1215. Au chapitre LXXXII, Louis, encore fils du roi de France, vient effectivement à Béziers ; les murs dont il est décidé la démolition sont ceux de Narbonne, de Toulouse et de certains châteaux. Ce détail corrige la lecture qui ferait nécessairement abattre les murs de Béziers. Le serment particulier de protection des Juifs par les frères Montfort n'est pas reproduit dans ces passages. [S285 ; G1856 ; H1928]

## Maïmonide et les voyageurs de Terre sainte

Wiener identifie le Moïse mort en Égypte à Maïmonide. La tradition funéraire d'Ibn Verga place ensuite son corps près de la caverne des Patriarches. Une source de voyage offre une autre localisation : la Description des tombeaux sacrés de Rabbi Jacob, publiée par Carmoly et datée par lui vers 1258, énumère à Tibériade le tombeau de « Moseh, fils de Maïmon » (p. 185). C'est une attestation de cette tradition de localisation, non une preuve archéologique du transfert ni du miracle du cercueil. Pour le voyage des rabbins, Samuel ben Samson raconte son arrivée à Jérusalem avec le « grand Cohen de Lunel » (pp. 127–128). Ce parallèle permet de situer le milieu de Jonathan de Lunel, mais le passage ne confirme ni un groupe exactement supérieur à trois cents personnes ni le prodige de la pluie. Les dates contradictoires de la mort de Moïse sont exposées dans les choix. [S286 ; G1856]

## Les signes vestimentaires et les limites des rapprochements

Le canon 68 de Latran IV, en 1215, exige une distinction vestimentaire des Juifs et des musulmans des deux sexes. Il ne donne ni l'âge de douze ans, ni les six pièces annuelles, ni la couleur et les dimensions de la rondelle décrite ici. Le canon 3 du concile de Narbonne de 1227, reproduit dans le dossier documentaire de cette source, prescrit quant à lui un signe sur la poitrine, d'un doigt de largeur et d'une demi-palme de hauteur : c'est un règlement local comparable, mais les mesures diffèrent. Ces textes vérifient le cadre législatif et sa diversité ; ils n'authentifient pas chacune des arrestations, des ambassades et des révocations réunies dans les dernières pages. Le nom du pape reste à établir pour chaque acte distinct, au lieu d'en attribuer toute la série à un seul pontificat. [S287 ; H1928 ; G1856]

## La réglementation attribuée à Auguste dans le préambule

Le préambule plus long, traduit dans les choix, attribue à Auguste des interdictions de soie et de bijoux liées au mariage. Suétone, Auguste 34, atteste une législation sur le luxe et le mariage, mais ne rapporte pas ces délais ni cette combinaison de sanctions. Tacite, Annales II,

33, décrit sous Tibère un débat contre le luxe et une interdiction de la soie pour les hommes. Ces rapprochements éclairent le fonds antique de l'exemple ; ils ne permettent pas de transformer la règle particulière du préambule en citation exacte d'une loi d'Auguste. [S288 ; S289 ; H1928]

## La captivité du roi de France et les pastoureaux

Guillaume de Nangis distingue la libération de Louis IX, suivie d'un séjour de plusieurs années en Terre sainte (p. 207), de son retour en France en 1254 (p. 211). La phrase d'Ibn Verga comprime ces étapes ; ce rapprochement ne vérifie pas à lui seul l'expulsion générale qu'elle affirme. Sous 1251, Nangis décrit les pastoureaux en France, leur chef appelé le « maître de Hongrie », puis la destruction des livres des Juifs et le pillage de leurs biens à Bourges. Ce récit offre un rapprochement précis pour un mouvement de pastoureaux dirigé contre les Juifs, mais il ne donne ni Rugier, ni la date hébraïque 5000, ni la géographie espagnole du texte principal d'Ibn Verga. La variante « France » est donc historiquement pertinente sans résoudre toutes les discordances ; les noms Bonillas, Asmara et Adjou demeurent incertains. [S290 ; H1928 ; G1856]

# Choix de traduction

### Le roi et le préambule

L'hébreu nomme le roi Don Alphonse, ce que confirme Wiener ; le nom est donc précisé dans le texte. L'absence espagnole du long préambule constitue une différence d'étendue, non une preuve que les reproches qu'il contient auraient été prononcés historiquement. La version hébraïque complète de cette ouverture est donnée séparément ci-dessous pour que le lecteur puisse lire les deux états. Le dialogue demeure sans date assurée ; aucun numéro de règne n'est ajouté à Alphonse. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Pluie et destinataire de la réplique

Pour Tolède, l'espagnol donne rocio, « rosée », tandis que l'hébreu מטר et Wiener donnent « pluie ». Le contexte des prières contre la sécheresse justifie « pluie ». Dans la réplique du roi, l'espagnol « nous croirons » a également été corrigé d'après l'hébreu et l'allemand : « vous devez croire ». Le roi exhorte son interlocuteur juif ; il ne découvre pas lui-même la foi chrétienne. Enfin, les ככרות (kikkarot, pains ou miches) de l'hébreu et les Laibe de l'allemand expliquent les « morceaux » espagnols : on retient cent pains, un par personne. La comparaison avec 2 Rois 4 ne permet pas de réduire ce nombre ni de remplacer Jésus par Élisée. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; S281]

### La discussion sur les cimetières

L'hébreu, suivi de Wiener, poursuit par cet échange absent de l'espagnol : « Le roi dit : Comment pouvez-vous donc vous contredire ? Votre Talmud dit qu'en temps de sécheresse on doit aller prier dans les cimetières, mais non sur les tombes des non-Juifs : s'ils ne se sont pas sauvés eux-mêmes, comment sauveraient-ils autrui ? Réponse : Dieu nous en garde ! La raison est plutôt que, par haine, les non-Juifs ne demanderaient pas miséricorde pour nous. Le roi dit : Qu'on apporte le Talmud ! On trouva chez Rachi ce que le roi avait dit, et il se mit fort en colère. Le sage essaya de se reprendre : Peut-être cela concerne-t-il la pluie, pour laquelle nous possédons une vertu particulière, puisqu'il est écrit : "Je donnerai vos pluies" et non : "Je donnerai la pluie." Le roi dit : Pour réparer un mensonge, il faut en dire beaucoup d'autres. » Le traité Taʿanit 16a et Rachi discutent de l'intercession des morts lors d'un jeûne pour la pluie ; ils ne traitent pas directement de toute prière d'un chrétien vivant. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Les cinq questions

La numérotation espagnole répète « troisième », puis revient à « deuxième ». La suite quatrième–cinquième est celle de l'hébreu et rétablit l'ordre des cinq questions. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Les femmes de Salé

L'hébreu distingue עגונות (agounot, femmes dont le lien matrimonial subsiste malgré la disparition du mari) et זקוקות ליבם (zeqouqot le-yavam, femmes liées au beau-frère par le lévirat). Wiener conserve cette distinction. L'ancien verbe judéo-espagnol acuñadar concerne le mariage avec le frère du mari défunt ; il ne signifie pas une permission générale de se remarier. Le lien léviratique est maintenant expliqué dans la phrase ; la ḥalitsa (חליצה, déchaussement) désigne sa levée rituelle. Le détail des deux cents femmes est conservé comme donnée du récit, sans confirmation par un registre de population. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; S279]

### Le Caire et Mazia

L'hébreu nomme explicitement Miṣr (מצרים, ici Le Caire) ; Wiener transcrit Mesr. Pour מאציא, l'espagnol donne Mazia et l'allemand Amasia : Amasya est signalée comme identification probable. Le récit parallèle de ha-Kohen apporte Moïse Hamon et Tokat, mais ne nomme pas Amasya et parle de « Grèce ». Il appuie le rapprochement de l'affaire sans lever cette incertitude topographique. « Amalécites » est conservé et immédiatement expliqué comme l'épithète biblique de l'auteur, pas comme l'identification ethnique des accusateurs. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; S126]

### Abioub : le nom du médecin

Le nom se termine par bet dans le fac-similé hébreu de 1855, comme dans la transcription de 1928 ; Wiener lit Abiub. Nous corrigeons donc Abiud, sans proposer une identification biographique supplémentaire. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Le rouleau du miracle d'Égypte

L'hébreu de 1855 et de 1928 annonce un nouveau document : un rouleau relatant le miracle d'Égypte. La formulation espagnole efface cette transition et rattache à tort la phrase, dans notre première traduction, aux accusations précédentes. Le récit qui suit est celui de la délivrance de la communauté du Caire sous Ahmet. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### La géographie biblique de l'empire

Tiras et l'Arabie sont les lectures des deux témoins hébreux consultés. La liste combine des noms bibliques et une représentation de l'empire de Soliman ; elle n'équivaut pas à une carte politique exacte. Les autres noms sont conservés, sans les remplacer par les identifications géographiques conjecturales de Wiener. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### L'Agaguite

L'Agaguite (ha-Agagi, האגגי) est une qualification biblique et polémique, celle d'Haman dans Esther 3:1. Ce n'est pas ici un patronyme établi ni une preuve d'ascendance agaguite. Wiener remplace l'épithète par une origine dalmate, que nous ne substituons pas au texte hébreu. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Les Circassiens

Girques transcrit le nom des Circassiens, comme l'explicite Wiener (« Tscherkessen »). Le « camp des Hébreux » est l'expression biblique du récit pour la communauté visée ; elle n'établit pas l'existence d'une armée juive. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Ahmet Bey et Mehmet Bey

Les deux témoins hébreux nomment un adjoint, Ahmet Bey, et font de cet adjoint l'auteur du conseil : ils ne mentionnent pas un fils. Wiener donne ici Mehmed Beg, assimilant son nom à celui du libérateur de la suite. L'hébreu de 1855 distingue cependant Ahmet Bey ici et Mehmet Bey ensuite. Nous conservons cette différence, sans assurer qu'il s'agisse de deux hommes distincts. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Les talents d'argent

L'hébreu emploie kikkarim, rendus ici par « talents », comme dans les descriptions du Temple. « Quintaux » est l'adaptation espagnole ; aucune conversion en poids métrique n'est supposée. La même unité revient pour les quinze talents apportés ensuite. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Les chaînes et le 15 Adar

L'hébreu ajoute entre ces deux phrases : « On enchaîna les principaux Juifs ; le quinze Adar, ils allèrent supplier le rebelle de leur laisser le temps de réunir la somme. » L'espagnol omet les chaînes à cet endroit et la date du quinze Adar. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Le 27 ou le 28 Adar

L'espagnol donne le 27 Adar pour la décapitation mais le 23 pour la fête. Les deux éditions hébraïques et Wiener donnent le 27 dans les deux cas : cet accord et la continuité de la commémoration motivent le 27 retenu. Le Rouleau d'Égypte distingue au contraire le jeûne du 27 et la fête du 28. Cette autre tradition est signalée sans modifier subrepticement les dates d'Ibn Verga. La fin hébraïque et allemande omise en espagnol se traduit : « Ils appelèrent ce jour Jour des Miracles, car il avait fui pour s'échapper et on l'avait placé sur un étendard. Que périssent ainsi tous les ennemis du Seigneur ! Amen. » L'effet verbal rapproche nes (נס, miracle ou étendard) de nas (נס, il s'enfuit). Il explique le nom de la fête, mais ne décide pas de sa date. « Un second messager » de l'espagnol est rendu par « un messager », conformément à l'hébreu et à Wiener : le passage ne mentionne aucun premier messager. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; S282]

### L'an 4647 et le cahier de Shem Tov

L'espagnol imprime 3647 ; les deux éditions hébraïques et Wiener portent 4647. On retient ce dernier nombre, attesté par la comparaison, mais le récit de Saladin reste impossible sous cette date complète. Une correction à 4947 correspondrait à 1186–1187, sans être la lecture

imprimée des textes comparés : elle reste donc une proposition historique, pas une substitution cachée. La version hébraïque, suivie par Wiener, ajoute au début des annales : « Joseph, pauvre et persécuté, dit : quelque temps après l'impression de ce petit ouvrage, je trouvai chez l'éminent sage Rabbi Shem Tov Shantsolo un cahier racontant les événements des rois d'Édom et certaines choses arrivées là à nos pères. J'abrégeai et recueillis ce qui me parut convenir à la mémoire des enfants d'Israël. Je trouvai aussi un récit dans un livre écrit dans une langue chrétienne et le traduisis en langue sainte, car ses enseignements et règles de conduite méritaient d'être rappelés. » Wiener précise « latin », là où l'hébreu dit seulement « langue chrétienne ». Le nom complet Shantsolo est rétabli ; la langue du livre n'est pas précisée sans réserve. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; S283]

### Chiffres et noms dans les annales

Les années 133, 139 et 146 suivent les deux éditions hébraïques et Wiener contre 132, 138 et 147 dans l'espagnol. En revanche, 127 et 158 sont maintenus d'après l'espagnol, l'hébreu de 1855 et l'allemand, contre 126 et 155 dans la transcription de 1928. Aucun imprimé n'a ainsi priorité pour tous les nombres. Wiener identifie Badras avec Béziers ; Pierre des Vaux-de-Cernay confirme l'ancrage biterrois du meurtre du seigneur, ce qui autorise la précision entre parenthèses. Ses propositions Perpignan pour Propag et Beaucaire pour Balquedi restent dans l'apparat. L'hébreu et l'allemand ajoutent à l'année 130 : « Les accusateurs furent pendus pendant la semaine où l'on lit "Voici les lois". » Il s'agit de la section biblique Mishpatim (משפטים, lois ; Exode 21–24). Le texte dit le seigneur de Rimon ; Wiener traduit par Grenade. Le nom est laissé ouvert plutôt que d'en faire sans preuve un personnage nommé Rimon. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; S285]

### Le roi d'Aragon à Noël

Le nom du royaume, Aragon, est explicite dans les deux hébreux et chez Wiener. Le « septième jour » désigne le sabbat et l'hébreu place le retour à la veille de Noël. Ces précisions remplacent un nom devenu opaque et une date mal comprise dans la première version française. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### La date de la mort de Moïse

Le passage commence sous l'année 165. L'espagnol imprime ensuite 61 ; l'hébreu de 1855 et la transcription de 1928 portent une formule autour de נהי"ה, tandis que Wiener rend « l'année de la lamentation », explique nehi (נהי, lamentation) et calcule 65 pour ces trois lettres (50 + 5 + 10). Avec le dernier ה de la forme hébraïque transmise, le total serait 70. La nouvelle traduction restitue donc le sens littéraire de la formule, « l'année de la lamentation », et laisse ici lisibles les calculs concurrents ; elle ne fait pas passer le 61 espagnol pour une date certaine. L'hébreu et Wiener donnent aussi le détail omis en espagnol : « Le vingt-cinquième jour, il fut enseveli dans sa maison. » Le mois n'est pas indiqué. Maïmonide est

l'identification explicite de Wiener, retenue entre parenthèses ; sa localisation funéraire divergente à Tibériade est documentée dans le commentaire, sans remplacer la caverne des Patriarches dans la relation d'Ibn Verga. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; S286]

### La lecture funèbre

La formulation espagnole est altérée. L'hébreu de 1855 et de 1928 parle du milieu de la section biblique, non de l'heure de midi. La lecture funèbre combine la section de Lévitique 26 et le récit de la capture de l'Arche en 1 Samuel 4. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Aaron, fils de Meshoullam

Le patronyme Meshoullam est clairement transmis par les deux hébreux et Wiener ; Soulan est la forme altérée de l'espagnol. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Salvatierra et l'issue de la bataille

L'hébreu שרידי עמנו, « les survivants de notre peuple », et Wiener montrent que les « gouverneurs » espagnols sont une mauvaise lecture. La fin de l'épisode, omise en espagnol, doit également être connue : « Les rois d'Édom se réunirent, les affrontèrent en bataille rangée et les battirent ; mais les Israélites étaient dans une très grande détresse. » Cette victoire n'est pas déduite du contexte moderne : elle est expressément conservée en hébreu et en allemand. Le nom Imir est compris comme le titre émir ; il ne désigne pas automatiquement une personne différente. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Béziers et Montpellier

Pour la venue de Louis, l'hébreu et Wiener donnent Béziers, contre Bordeaux en espagnol. Pour le concile, l'espagnol Gaaz vient de l'hébreu Har Gaʿash (הר געש, littéralement mont tremblant), que Wiener identifie à Montpellier. La description du concile de Montpellier chez Pierre des Vaux-de-Cernay fournit ici le contrôle externe décisif : Montpellier entre dans la traduction. Pour Jaeli, la proposition Saint-Gilles de Wiener reste seulement une identification possible. Enfin, le Montferrat de l'allemand est écarté : l'hébreu, l'espagnol et Pierre des Vaux-de-Cernay nomment Montfort. La comparaison avec l'allemand sert donc à résoudre certaines formes tout en permettant de rejeter ses erreurs. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; S285]

### Protéger les vies

L'hébreu de 1855 et de 1928 dit littéralement « garder leurs têtes », c'est-à-dire protéger leurs vies ; Wiener conserve ce sens protecteur. L'espagnol inverse donc l'action. La première version française avait fidèlement reproduit cette inversion sans la détecter. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### La contribution annuelle

Les « plaques » de l'espagnol sont une adaptation monétaire ; l'hébreu donne peshoutim (פשוטים, pièces ordinaires) et Wiener des deniers. « Six pièces de monnaie » évite une unité française ou anglaise trompeuse et n'impose aucune conversion. Les « manteaux » espagnols des femmes sont rendus par « voiles », conformément à l'hébreu צעיפים et à Schleier chez Wiener. « Leur fête » désigne celle des autorités chrétiennes ; ce passage ne nomme pas la Pâque juive. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Menace de mort et libération

L'espagnol « ils se laissèrent tuer » pouvait faire croire à l'exécution de tous, alors que le texte rapporte aussitôt leur libération. L'hébreu dit qu'ils furent livrés à la mort pour la sanctification du nom divin ; Wiener explicite une condamnation à mort. La traduction garde « furent livrés à la mort », suivie du récit de la libération : elle rapporte la menace et l'épreuve sans inventer un décompte de morts. Le signe imposé ensuite est précisé en hébreu et en allemand comme rond ; ce détail éclaire la rondelle décrite plus loin. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Les couleurs de la marque

Les deux hébreux et Wiener donnent une alternative de couleurs : rouge ou jaune safran. L'espagnol coordonne les deux couleurs. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Avignon et Tarascon

Les hébreux et Wiener permettent de reconnaître Avignon et Tarascon, deux lieux provençaux. Le nom Seli reste conservé : Wiener ne propose Chelles qu'avec un point d'interrogation. Le marqueur de provenance ne suffit pas à établir toute l'identité des rabbins. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Confinement et marques imposées

Il s'agit d'une contrainte exercée contre eux, non d'une retraite volontaire. L'hébreu et Wiener lèvent l'ambiguïté de la forme espagnole. Les « signes extravagants » sont les marques distinctives imposées, non des prodiges. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Miracle, amende et condamnation

L'espagnol et les deux éditions hébraïques disent « un grand miracle » ; Wiener traduit par une forte amende. Faute d'une lecture hébraïque qui étaye ici son interprétation, « miracle » reste le choix le mieux attesté. Dans l'affaire de la servante, en revanche, la nouvelle traduction adopte « condamnés » : l'hébreu ונדונו et l'allemand verurtheilte n'énoncent pas explicitement une exécution. La version espagnole plus forte se traduirait : « Ils furent tués à cause de nos péchés. » Elle reste donnée comme variante. La « boue » de l'hébreu טיט et de l'allemand Schlamm remplace le « fumier » espagnol. La forme du signe devient lisible : une rondelle jaune d'une palme, une bande de quatre doigts, un centre noir. Le mot diamètre expli-

cite la largeur de la forme ronde ; il ne propose aucune conversion en centimètres. Wiener parle d'une lune décroissante, l'hébreu d'une lune éclipsée ; cette dernière est conservée avec l'espagnol. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Les pastoureaux et les noms incertains

Adjou est la forme espagnole ; l'hébreu donne Anyov et Wiener propose Anjou avec un point d'interrogation. On ne convertit pas ce nom en identification assurée. Pour les pastoureaux, l'espagnol, le texte principal hébreu de 1855 et Wiener donnent l'Espagne ; l'édition de 1855 signale la variante France, reprise entre parenthèses en 1928. Les événements français de 1251 chez Nangis rendent France historiquement plausible, mais ne résolvent ni l'an 5000 ni les noms. La version développée hébraïque et allemande, omise en espagnol, commence ainsi : « En l'an cinq mille, Dieu inspira un esprit mauvais aux incirconcis d'Espagne [variante : de France]. Les pastoureaux se levèrent par milliers et par dizaines de milliers ; ils s'illusionnaient, croyant traverser la mer sans rame. Le plus grand d'entre eux se nommait Rouyer. » À la fin, l'hébreu et l'allemand précisent « hommes, femmes et enfants », contre « familles » en espagnol. Rugier, Bonillas et Asmara ne sont pas remplacés par les propositions allemandes Roviedo et Bagnolas, faute d'identification externe suffisamment sûre. Le responsable de la saisie finale n'étant pas nommé, la construction impersonnelle évite d'inventer un roi. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; S290]

### Préambule royal conservé en hébreu et en allemand

Voici la traduction du préambule absent de l'espagnol : « Le roi dit : Juif savant ! J'ai des questions profondes à te poser sur ta religion ; je les remets après la fête et ne poserai pour l'instant que les plus faciles. Je commencerai par te faire un reproche : pourquoi ne mets-tu pas ton peuple en garde ? J'entends dire qu'il dépouille les nations, et vos vêtements ainsi que les bijoux de vos femmes semblent le montrer ; pourtant, le vol vous est interdit plus strictement qu'à nous. J'ai appris que, pour vos sacrifices, Dieu a prescrit de laver les entrailles de la bête avant de les offrir, mais qu'il a dit de l'oiseau : "On lui enlèvera le jabot avec ses plumes." La bête mange ordinairement dans la mangeoire de son maître et ne se nourrit pas de vol ; l'oiseau, lui, vit de rapine : c'est pourquoi l'on jette son jabot. J'ai demandé pourquoi, dans ce cas, on ne devait pas jeter l'oiseau entier. On m'a répondu que, dans le corps de l'oiseau, la chose volée avait changé de nature et était devenue une partie d'un membre ; or la Bible dit : "Il rendra la chose qu'il a volée", lorsqu'elle est encore telle qu'il l'a volée. Combien votre conduite est éloignée de ce que décréta Auguste, empereur de Rome : aucun homme ne devait porter de soie une fois marié, aucune femme ne devait porter ses bijoux après deux ans de mariage ; tout homme convaincu publiquement d'avoir dépouillé son prochain serait banni de Rome pendant trois ans. Je ne veux pas de ta réponse : je sais que la mort ou le pillage vous feront revenir sur vos actes, et qu'alors vous les pleurerez. J'en viens aux questions. » La citation sur le jabot correspond à Lévitique 1:16. Celle sur la restitution correspond à Lévitique 5:23 dans la numérotation hébraïque, souvent 6:4 dans les Bibles an-

glaises ; le renvoi 1:23 de la transcription hébraïque est erroné. Ces propos sont ceux du roi tel que le met en scène le récit ; les sources romaines contrôlées n'authentifient pas sa réglementation particulière. [H1928 ; G1856 ; S288 ; S289 ; S291 ; S292]

## Le titre du souverain et les phrases de l'année 159

Le Ymir Almanzor espagnol correspond à une forme hébraïque d'amīr al-mu'minīn, « commandeur des croyants », que Wiener reconnaît. C'est d'abord un titre ; l'assimiler automatiquement à un souverain nommé Almanzor fausserait l'identification historique. Dans l'année 159, la syntaxe est divisée en événements successifs, comme le fait Wiener, au lieu de faire de la mort d'Abraham une conséquence de la prise d'Acre et de la mort du souverain musulman. L'espagnol traduit l'action contre Acre par « destruction » ; « prise » rend ici son sens militaire, sans certifier la date abrégée. Les כהנים (cohanim, membres de la lignée sacerdotale) qui creusent la tombe ne sont pas présentés comme des prêtres chrétiens : cette précision lève une ambiguïté dans les deux anciennes traductions. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; S284]

## Autres précisions conservées dans les versions longues

L'espagnol abrège plusieurs détails qu'il faut distinguer d'erreurs de traduction. À propos du converti qui réclame la marque, l'hébreu dit qu'il venait « du Mont » ; Wiener précise Montpellier, sans que ce lieu soit nommé en espagnol. Wiener ajoute aussi « franciscains » entre parenthèses pour les hommes persécuteurs de l'année 179 : cette identification n'est pas dans l'hébreu et n'entre pas dans le corps de la traduction. Dans le passage des marques, la version hébraïque plus longue dit : « Beaucoup de notables du pays furent contraints de paraître avec des signes distinctifs à Marseille, dans la ville d'Aïnsh et à Avignon. On alourdit encore les charges de la ville d'Avignon et l'on enferma chez eux les deux hommes éminents, Rabbi Mardochée, fils de Joseph, et Rabbi Israël. » Wiener identifie Aïnsh à Agen ; cette troisième ville, absente de l'espagnol, reste une forme incertaine. Enfin, le cardinal de l'année 177 prescrit dans l'hébreu et l'allemand « une sorte de rondelle sur le vêtement de dessus », là où l'espagnol ne précise pas sa forme. [E1744 ; H1928 ; G1856]

Éditions confrontées pour ce récit : E1744, p. 230–243 ; H1928, section 64a ; G1856, p. 221–236.

Pièce complémentaire 64b

# Le songe d'Alphonse et les questions aux artisans

La troisième année du règne d'Alphonse, roi d'Espagne, celui-ci eut un songe. Il fit appeler ses grands, son vice-roi Don Pedro et le grand sage Thomas. Il leur raconta ce songe en disant : « Il me semble avoir rêvé que j'étais dans un champ et que je faisais paître des brebis. Devant moi se trouvait une troupe de loups. Ils me dirent : "Tu es le berger. Sache que ces brebis se sont grandement révoltées contre nous. Si tu les châties comme il convient, nous cesserons notre combat ; sinon, sache bien que nous détruirons les brebis." Je leur répondis : "Retournez dans vos demeures. Je les détruirai, et il n'en restera aucune." Alors, je réunis tous les bergers et leur demandai conseil. Tous convinrent que la justice voulait qu'on détruisît les brebis.

« Pendant ce temps, un lionceau sortit de la caverne des lions. Il avançait des raisons dont je ne me souviens plus, et grâce à elles, il sauvait les brebis. Quelques jours plus tard, je voyais les loups emporter quelques brebis et monter sur une haute montagne. Vous donc, mes princes et les fidèles de ma cour, dites-moi ce que vous comprenez à l'explication de ce songe. »

Ils répondirent ensemble : « Roi et seigneur, nous ne possédons pas la science de l'interprétation des songes. En pareille matière, seul le temps révèle la vérité. » Thomas répondit : « On ne peut guère appeler sagesse ce que le temps suffit à révéler. La sagesse consiste à discerner la vérité des choses avant qu'elles n'arrivent. » Les grands dirent : « Parle donc, Thomas, car il te revient de le faire. »

Il répondit : « Je ne prétends pas expliquer avec certitude tous les détails du songe, mais j'en dirai le sens général. Ô roi, tu es celui qui fait paître son peuple comme le berger ses brebis. En ton temps, des loups, qui sont les puissants, se lèveront contre ton peuple, qui est semblable à des brebis. Il y aura querelle entre eux, et ils viendront en jugement devant toi. Tu jugeras que ces grands ont raison. Quant au songe où tu as vu se lever un lionceau, fils de lions, c'est un de tes fils qui sauvera le peuple. Le retour des loups pourrait signifier qu'ils ne se contenteront pas du jugement de ton fils, qu'ils feront quelque mal au peuple et s'enfuiront dans la montagne. »

Le roi dit : « Bien que tes paroles me satisfassent, ô Thomas, je ne cesse d'être troublé. Allons donc au jardin, promenons-nous et réjouissons-nous ; je me délivrerai ainsi de cette pensée. » Tous se levèrent et allèrent au jardin. Là, le roi dit à Thomas : « Nous constatons que les sciences se sont perfectionnées avec le temps : avant Aristote, nous ne trouvons personne qui en sût autant que lui, ni de médecin semblable à Avicenne. Pourquoi trouvait-on des interprètes de songes au temps de Pharaon et de Nabuchodonosor, et n'en trouve-t-on pas aujourd'hui ? »

Thomas répondit : « Il y a deux réponses. La première est que le songe est une branche de la prophétie : dans le peuple où se trouve l'une se trouve aussi l'autre. Or la prophétie ne se trouve que parmi les Juifs, à la demande de Moïse, leur roi, qui obtint ce privilège pour son peuple. La seconde est que Salomon fut le plus grand de tous les sages. Il connut la nature et l'être de l'homme comme nul autre ne les connut, et il transmit à son peuple des signes permettant d'expliquer les songes. »

Le roi dit : « Puisqu'il en est ainsi, cherchons quelque Juif savant. Peut-être nous expliquera-t-il ce que signifie ce songe. » Il ordonna alors qu'on lui amenât Benveniste l'Ancien. À son arrivée, il lui dit : « Sais-tu expliquer les songes comme le savaient tes anciens sages ? » Il répondit : « Seigneur, depuis le jour où nous avons été emmenés captifs de notre terre, nous avons perdu toute sagesse. Comment saurions-nous donc expliquer les songes ? »

Le roi dit : « Cela est faux. J'ai entendu dire à frère Paul, qui est venu de Salamanque, que lui et ses compagnons avaient appris secrètement la science du Talmud auprès d'un savant d'entre les Juifs convertis de force. Il ajoutait qu'après l'avoir étudiée pendant des jours et des années, il avait reconnu qu'elle était la plus profonde de toutes les sciences. Si la captivité fait perdre la science, ils étaient captifs à Babylone et pourtant la possédaient. »

Le Juif répondit : « Bien qu'ils fussent captifs, ils en gardaient encore quelque parfum, parce qu'ils avaient été très proches de ces grands sages dépositaires de la tradition reçue, la qabbalah (קבלה, "tradition reçue"). Mais nous sommes très éloignés de cette racine. C'est pourquoi notre chandelle et la lumière de notre Loi se sont éteintes ; aujourd'hui, nous avançons à tâtons comme des aveugles. »

Le roi dit : « Est-il folie semblable à celle-ci ? Vous dites que, pour être sortis captifs de votre terre, vous avez perdu la sagesse. Dépend-elle donc de la terre ou de l'entendement de chacun ? » Il répondit : « Ce n'est pas, seigneur, à cause de la captivité loin de notre terre, mais de celle de notre entendement, soumis à la servitude, au besoin de subsistance, aux tributs et aux ordonnances du royaume. Comment pourrait-il rester

libre pour l'étude de la sagesse ? Le prophète dit : "Moab est tranquille depuis sa jeunesse ; il est demeuré en repos sur sa lie (le dépôt du vin), sans être versé d'un vase dans un autre. C'est pourquoi son goût lui est resté, et son odeur n'a pas changé." »

Le roi dit à Thomas : « Vois les détours du Juif : tout cela est pour s'excuser. » Thomas répondit : « À mon avis, ce ne sont pas des détours, mais la vérité, d'après ce que l'expérience nous montre de la grandeur de leur sagesse lorsqu'ils étaient en liberté. Simon le Juste surpassa Aristote en beaucoup de choses ; aujourd'hui, leur science a grandement diminué. Je compare cela à celui qui allume du feu avec du feu, ou avec un silex. Dans les temps anciens, ils l'allumaient avec du feu : c'étaient l'inspiration prophétique et la tradition reçue. Aujourd'hui, ils travaillent beaucoup et en tirent peu ; ce peu est presque rien, comme ce qui sort du silex. Il en jaillit quelques étincelles, qui parfois s'envolent : c'est précisément en s'élevant qu'elles se perdent. D'autres fois, elles tombent à terre et s'éteignent aussitôt.

« Tel est aujourd'hui l'état des études chez les Juifs. Je l'ai constaté dans leurs propres maisons d'étude : je leur ai demandé à quelle conclusion ils étaient parvenus, et aucun n'a su me répondre. « Le roi dit : « J'ai aussi entendu dire que, lorsqu'ils argumentent, ils bondissent les uns contre les autres, comme les taureaux lorsqu'ils se battent. « Thomas répondit : « Peut-être ont-ils la maladie des béliers : certains naturalistes disent que ceux-ci ont un ver dans le cerveau et que, pour le tuer, ils se frappent le front les uns contre les autres. Mais, à vrai dire, ce n'est qu'une accusation calomnieuse qu'on porte contre eux, comme il est dans la nature de leurs ennemis de le faire. »

Le roi dit : « Ils donnent occasion de les haïr, puisqu'ils ne veulent pas recevoir notre loi. » Thomas dit : « Les Juifs sont comme le flambeau qui se brûle et se consume lui-même tout en éclairant les autres. Lorsque nous avons quelque doute, ils nous l'éclaircissent, car ils connaissent la langue hébraïque et sa nature. Mais ils se consument eux-mêmes, faute d'écouter. Enfin, l'affliction de la captivité diminue la sagesse. On trouve dans les livres arabes qu'un homme dit à son roi que la captivité réduisait la taille du cœur du captif. Le roi voulut en faire l'expérience et ordonna qu'on lui amenât deux lionceaux, parce que le lion a le cœur le plus fort. Il fit enclore un champ et y placer les deux animaux, pris tout petits pour qu'ils fussent égaux. Il ordonna d'attacher l'un et de laisser l'autre aller librement dans le champ. On leur donnait la même nourriture. Après quelque temps, il ordonna de les égorger, et l'on trouva le cœur de celui qui avait été attaché réduit au dixième de celui de l'animal resté libre. »

Le roi dit alors : « Je ne m'étonne plus que l'Écriture dise au sujet des Juifs : "Le bruit d'une feuille emportée par le vent les mettra en fuite." D'après ce que tu dis, ils n'ont pas de cœur (c'est-à-dire de courage). Pourtant, je vois d'autre part qu'ils en ont un si ferme qu'ils se laissent brûler sans changer de religion. »

Thomas dit : « Toutes les choses retournent naturellement à leur racine. L'enfant d'un savant, dès qu'il sait dire "père" et "mère", fait des gestes comme s'il lisait un livre. Si on lui montre une épée, il s'enfuit, car ce n'est pas une chose à laquelle sa nature soit accoutumée. Le fils du chevalier fait le contraire : il cherche à ceindre l'épée et fuit les livres. Le fils du boulanger fabrique des fours en miniature, et celui du charpentier recherche les outils de ce métier. Abraham demeura ferme dans sa foi, souffrit des tourments à Kouta pendant quarante ans, et on le jeta dans une fournaise ardente. Ceux qui le suivent, étant de sa descendance et de sa foi, possèdent cette force. »

Le roi dit : « Cela leur tient lieu de noblesse et de rang, de même que la branche ou le fruit porte la ressemblance de sa racine. Bien qu'ils vieillissent dans la captivité, il convient qu'ils ressemblent à leur souche : nous voyons ainsi que l'arbre ne découvre sa racine au-dessus de la terre que lorsqu'il est vieux. »

Après cela, le roi se tourna vers Benveniste et lui dit : « Je m'étonne beaucoup de vous. Comment la captivité, qui vous a fait perdre la science, ne vous a-t-elle pas fait perdre l'orgueil ? Pourquoi vos ambitions de pouvoir n'ont-elles pas diminué ? Vous vous habillez comme si vous étiez libres, alors que vous êtes serviteurs. Vous savez pourtant que l'orgueil ne se trouve que chez les hommes de peu de valeur. »

Benveniste dit : « C'est précisément pour cela que l'homme humilié cherche à retrouver sa dignité en portant des vêtements respectables, afin de ne pas tomber tout à fait. Mais, seigneur, seuls les jeunes gens et les femmes portent des habits de grand prix ; qui pourrait trouver du jugement chez eux ? Ne me vois-tu pas, moi qui suis ton serviteur et qui tiens entre mes mains les affaires de Castille ? Je n'ai jamais porté de soie. » Le roi répondit : « C'est parce que tu crains que je dise que tu l'as achetée avec mes biens. »

Thomas dit : « Lorsqu'ils portent des vêtements précieux, c'est un honneur pour le roi. Ceux qui sont venus en Castille descendent de la maison royale. Le lion, même s'il a la fièvre quarte (dont les accès reviennent chaque quatrième jour), reste un lion et rugit comme tel. C'est ce que dit la Bible : "Il s'est accroupi, il s'est couché comme un lion." »

Après cela, une grande foule vint à la porte du jardin, criant : « Au secours, ô roi ! » Il ordonna d'ouvrir les portes. Beaucoup de gens entrèrent en disant : « Seigneur, il nous est arrivé ce qui n'est jamais arrivé. Nous montions par une chaussée en procession pour demander la pluie. L'archevêque marchait devant, le calice à la main, et les Juifs, qui étaient aux fenêtres, ont jeté une cruche d'urine sur le calice. » Le roi dit : « Vous dites des choses que la raison n'admet pas. » Le peuple répondit : « Qu'importe, s'il y a mille hommes qui en sont témoins et l'ont vu de leurs yeux ? » Le roi dit : « Je parlerai à mes conseillers pour savoir si je dois les tuer ou les exiler. »

Cette nuit-là, il s'entretint avec eux. Ils lui dirent : « L'expulsion est nécessaire pour les sauver d'un plus grand mal. Le peuple se soulèvera sans aucun doute avec ses armes pour l'honneur de Dieu, et personne ne pourra l'en empêcher. Celui qui s'y opposerait serait appelé renégat. » Le vice-roi dit : « Bien que la raison n'admette pas ces choses, qui sait si Dieu ne pousse pas leurs cœurs à les faire pour se venger de ce qu'ils ont commis contre son Fils ? Peut-être est-ce là l'origine de cette affaire. » Le roi dit : « Qu'on écrive et qu'on scelle qu'ils sortiront de mon royaume dans les trois mois. » Cela fut fait.

Ensuite, le roi dit à Thomas : « Et toi, pourquoi te tais-tu ? » Il répondit : « Une fois la chose scellée, que reste-t-il à faire ? D'ailleurs, il me semble que c'est ce que tu as vu en songe. » Le roi dit : « Par Dieu, cela semble bien être le cas ! Que le décret ne soit pas publié avant que nous ayons éclairci l'affaire. »

Alors parut le fils du roi, âgé d'environ dix-huit ans, jeune homme intelligent, vaillant et beau. Il dit au roi : « Mon père, si tu m'en donnes la permission, je dirai quelque chose. » Le roi répondit : « Parle, mon fils, et puisses-tu vivre de longues années. » Il lui dit : « Qui a jamais vu que, sur le tumulte d'une foule d'insensés, on décrète contre un peuple sans enquêter sur l'affaire ? Il est possible qu'un étranger ou l'un de ses ennemis ait fait cela et qu'on l'impute aux Juifs. Ou bien le Juif a peut-être de petits enfants qui l'ont fait à son insu. On a déjà vu, au temps du roi Don Pedro, un chrétien placer le corps de notre Sauveur (une hostie consacrée) dans les latrines d'un Juif pour les perdre. Et quand bien même le Juif l'aurait fait, on n'a jamais vu un berger détruire toutes ses brebis parce que quelques-unes étaient sorties de l'enclos. Il les ramène plutôt au troupeau, profite de leur laine, boit leur lait, mange les chevreaux et les agneaux, et les brebis demeurent. »

Le roi ordonna alors de faire venir le Juif et dit : « Ô Juifs, ne vous suffit-il pas de lasser le peuple ? Faut-il que vous lassiez aussi mon Dieu ? » Il répondit : « Si tu trouves, seigneur, celui qui a fait cela, qu'il ne vive pas. Mais comment peut-on concevoir qu'un homme, devant tant de monde, ait accompli une chose aussi vile, digne de toutes sortes de châtiments ? »

Le fils du roi dit : « As-tu des enfants ? » Il répondit : « Non, seigneur. » Il lui demanda : « Qui sont tes voisins ? » Il répondit : « D'un côté habite un chrétien. » Le roi envoya le chercher. Il vint avec son fils et jura qu'il ne savait rien de l'affaire. Le fils du roi dit au garçon : « Si tu me dis ce que tu sais, je jure de te faire chevalier. »

Le garçon répondit : « J'ai peur d'être responsable de la mort de quelqu'un. Mais, pour obéir à ta volonté, seigneur, je te fais savoir que c'est moi qui ai causé cet incident. Je ne l'ai fait ni exprès ni avec une mauvaise intention, puisque je suis chrétien. Mais mon père possède une fenêtre qui donne sur la galerie d'un Juif. J'y suis allé parce que l'endroit était plus spacieux pour regarder, et j'ai heurté une cruche d'eau propre. L'eau était propre, et celui qui dit le contraire pèche contre son âme. »

En entendant cela, le roi se leva de son siège et dit : « Béni soit le Seigneur, qui m'a donné un fils qui héritera de mon royaume et qui en est plus digne que moi ! » Les chrétiens dirent : « Peut-être les Juifs ont-ils soudoyé le garçon pour qu'il dise cela. » Le roi les entendit et dit : « C'est pourquoi Dieu, dont les secrets sont grands, m'a fait connaître tout cela dans un songe : un fils du lion sauverait les brebis. Or il n'y a d'autres brebis perdues au milieu des loups que ces pauvres gens. Sortez aussitôt d'ici, de peur que ma fureur n'éclate comme un feu contre vous ! Tous les princes sont témoins que cela m'a été révélé en songe. »

Après cela, le roi dit aux grands : « Quelle est donc cette haine que les chrétiens portent aux Juifs ? Si c'est parce qu'ils ont tué le Christ, les Arabes les haïssent davantage encore, bien qu'ils n'aient pas tué leur prophète. J'ai entendu dire qu'ils ne leur permettent pas de marcher sur une chaussée, mais seulement au milieu du chemin, comme des chevaux, et qu'ils les appellent Zirbon (זירבון, appellation méprisante dont le sens exact reste incertain). »

Thomas dit : « Selon moi, c'est parce qu'ils ne se mêlent à aucune nation. Les angoisses les font fuir tout le monde pour garder leur loi. L'exemple en est le feu du charbon : lorsque le charbonnier veut en faire jaillir une flamme, il y jette de l'eau. La raison en est que le feu reprend naturellement force lorsqu'il éprouve une résistance. »

Trois jours plus tard arrivèrent deux Juifs envoyés de Carrión. Ils dirent que les chrétiens s'étaient soulevés contre eux pour les tuer à cause de l'affaire du calice. Ils en avaient déjà tué deux. Tous les Juifs s'étaient réfugiés dans la maison d'un seigneur absent. Celle-ci possédait une grande cour où l'on entrait par un grand portail; les Juifs connaissaient aussi une petite porte. Les chrétiens les poursuivirent et pénétrèrent dans la cour. Les Juifs sortirent alors discrètement par la petite porte, la fermèrent, contournèrent la cour et allèrent fermer le grand portail. Les chrétiens se trouvèrent ainsi enfermés à l'intérieur. Le roi dit : « Bravo pour votre courage! Vous avez bien agi. » Il envoya aussitôt un enquêteur. Dix chrétiens, reconnus comme les premiers meneurs, furent pendus; les autres furent condamnés à neuf mois de prison.

Le roi dit alors : « Que Dieu soit loué! Maintenant, tout mon songe s'est accompli. Ceux-ci sont les loups qui revenaient et se relevaient. » Il ordonna aussitôt d'apporter le livre des annales, afin qu'on y consignât l'affaire des Juifs. Au début de ce livre se trouvait un passage qui disait :

« Choses qui ont été choisies : premièrement, Jacob parmi les patriarches; deuxièmement, David parmi les rois; troisièmement, Josué parmi les conquérants; quatrièmement, l'Arabie pour la pureté de l'air; cinquièmement, Jérusalem pour la sainteté; sixièmement, les Juifs pour la subtilité et l'obstination; septièmement, la terre des Chaldéens pour la richesse; huitièmement, l'Égypte pour le commerce; neuvièmement, la Grèce pour les sciences; dixièmement, Rome pour les batailles; onzièmement, Naples pour la beauté; douzièmement, la Toscane pour la rhétorique; treizièmement, l'Espagne pour la courtoisie et l'honneur; quatorzièmement, le Portugal pour les navigations; quinzièmement, Venise pour le gouvernement et le conseil; seizièmement, la France pour la fidélité et l'amitié; dix-septièmement, l'Allemagne pour la beauté et la force; dix-huitièmement, notre Sauveur pour la miséricorde. Parmi les femmes : Abigaïl pour l'intelligence, Esther pour la grâce, Anne pour la prière, Marie notre mère pour la chasteté. »

Le roi dit : « Comment rapporte-t-il que les Juifs sont choisis pour l'obstination, alors que c'est la plus vile de toutes les dispositions et que l'obstiné n'est aimé que de son semblable? » Le vice-roi répondit : « Elle est nécessaire aux religions : c'est par cette obstination qu'ils soutiennent la Loi. Peut-être est-ce pour cela qu'ils ont été choisis. De même qu'ils résistèrent à recevoir la Loi, ils résistent à l'abandonner. Les sages d'Espagne disent : "Celui qui est prompt à aimer est prompt à haïr." »

Thomas dit : « Le Philosophe a dit que celui qui se fait légèrement un ami le perd légèrement. » Le roi dit : « Je l'ai entendu d'une autre manière : celui qui reçoit un ami sans l'avoir éprouvé le hait sans l'avoir éprouvé. L'historien dit encore qu'ils ont été choisis parce qu'ils sont subtils. Sur quoi se fonde-t-on pour affirmer cela ? »

Le vice-roi répondit : « Leur subtilité est la ruse. Elle leur vient de leur racine, qui est Jacob, leur père. » Le roi dit : « L'Écriture dit : "Jacob était un homme sincère." » Thomas dit : « Il l'était à son commencement et fut rusé à la fin. Le naturaliste dit aussi que le jeune homme qui est sincère devient rusé à la fin, et inversement. De plus, la ruse leur vient du besoin où ils se trouvent, plus que toutes les nations. Il leur faut donc imaginer des moyens et des ruses pour gagner leur vie. »

Le roi dit : « Il faut d'abord discuter du point de départ : à quoi voit-on qu'ils sont subtils ? » Thomas dit : « Tu peux toi-même l'éprouver, seigneur. Fais-en venir trois, même ignorants, et tu verras comme leurs réponses sont justes. » Le roi ordonna d'appeler les trois premiers Juifs que l'on trouverait sur la place. Lorsqu'ils furent arrivés, il leur demanda leur métier. L'un dit : « Je suis tailleur » ; l'autre : « Tisserand » ; l'autre : « Cordonnier. » Le roi dit : « Je vais vous interroger. Ne craignez rien : mon intention est seulement d'éprouver ce que savent les Juifs. Si vous ne me répondez pas à propos, votre métier sera votre excuse. » Ils répondirent : « Nous n'avons pas étudié, comme on le voit. Comment pourrions-nous donc répondre ? » Le roi dit : « C'est précisément ce que je veux. Répondez-moi donc de quelque manière que ce soit.

« Premièrement, je dis que nous tous, et à plus forte raison vous, sommes tenus de connaître celui que nous servons, comme le dit le verset : "Connaissez donc le Seigneur." Dites-moi qui il est. « Le premier répondit : « Je répondrai, mais avant toute chose je demande ceci : lorsque tu t'assieds sur ton siège, seigneur, et lorsque tu te lèves, quels os doivent se mettre en mouvement et lesquels doivent rester immobiles ? Quels nerfs doivent se tendre ? De même, parmi les organes de l'homme, quels sont ceux qui digèrent la nourriture, ceux qui la distribuent et ceux qui la transportent ? »

Le roi répondit : « Ô insensé ! Je ne connais même pas mes dents, alors qu'elles sont en partie découvertes : comment pourrais-je connaître l'intérieur de mon corps, recouvert de peau et de chair ? » Le Juif répondit : « Écoute, seigneur, ce que tu as dit. David a dit ainsi : "Tu connais quand je m'assieds et quand je me lève." Si tu ne sais pas cela, comment connaîtras-tu celui qui est au-dessus de dix cieux, alors que le verset dit : "Nuée et obscurité l'entourent" ? »

Le deuxième répondit : « Le Créateur est un roi sublime dont les pieds touchent la terre. » Le roi dit : « Comme cet insensé s'écarte de la raison ! Comment peut-il se représenter Dieu comme un être entièrement corporel ? D'après ses paroles, il faut aussi dire qu'il marche pieds nus : toute la laine des animaux ne suffirait pas à couvrir ses jambes, ni tout leur cuir à lui faire des chaussures. »

Sur ces entrefaites arriva Don Joseph le nassi (נשיא, « prince » ou dirigeant de la communauté). Le roi lui dit : « Vois cet insensé, qui dit que les pieds de Dieu touchent la terre. » Le prince Don Joseph répondit : « Ne t'en étonne pas, seigneur. Il n'a jamais étudié, et le pauvre homme suit le sens littéral du verset : "La terre est l'escabeau de ses pieds." » Le Juif dit : « Tout dépend de la fortune. Tous les chrétiens croient à un Dieu revêtu d'un corps de chair, etc. »

Le roi dit : « Ô ignorant ! Nous croyons cela parce qu'il était nécessaire que Dieu pardonnât le péché d'Adam. C'est pourquoi il s'est revêtu de chair, afin qu'elle reçût la peine et que tous les pécheurs fussent alors pardonnés. Mais le Créateur est absolument simple (indivisible, sans parties). »

Le Juif répondit : « Le Créateur est vivant, mais sa vie n'est pas comme la nôtre ; il est sage, mais sa sagesse n'est pas comme la nôtre ; il est puissant, mais sa puissance n'est pas comme la nôtre. » Le roi dit : « Tu ne dis là rien de bien profond. » Le Juif répondit : « Comment pourrais-je dire ce que les prophètes eux-mêmes n'ont pu exprimer ? Moïse a dit : "Quel dieu, dans les cieux, pourrait accomplir des œuvres comme les tiennes ?" Et Jérémie : "Parmi tous les sages des nations, il n'en est pas comme toi." Tous ont parlé par négation, et non affirmativement.

« Si tu m'interroges sur ton dieu, tel que je l'ai vu représenté, je dirai que ses yeux perçants montrent l'intelligence ; son visage délicat, la science ; sa barbe fourchue, la réflexion et la ruse. « Le vice-roi dit : « Celui-ci mérite d'être brûlé, puisqu'il dit que mon dieu est rusé et trompeur. « Le roi répondit : « Il doit plutôt être honoré, car il dit la vérité. La mère de notre dieu était juive, et c'est de là que lui vint la ruse. Mais la part divine qui était en lui l'emporta sur sa nature corporelle, et il fut ce qu'il fut.

« Deuxième question. Vos sages disent que, de la terre au firmament, il y a cinq cents années de chemin. D'où leur est venue cette connaissance ? « Il répondit : « J'ai entendu le sage Thomas dire que, parmi les douze astres du zodiaque, il en est un dont le corps est cent soixante-dix fois plus grand que celui de la terre. Celui qui a mesuré ce corps à l'empan (l'écartement de la main) a mesuré cet autre chemin avec ses pieds. « Le roi ordonna au deuxième de répondre. Il dit : « Ma sagesse n'est pas en cela, mais seulement dans l'art de tisser. « Il le demanda au troisième, qui répondit :

« Je n'ose plus ouvrir la bouche pour répondre, après m'être déjà trompé une première fois. Je n'ai pas suivi le conseil de David : "Je garderai un frein à ma bouche." » Le vice-roi dit : « Cela est encore pire que la première réponse. »

« Troisième question. Comment le Soleil produit-il une si grande chaleur, alors qu'il n'a pas de chaleur ? Comment peux-tu donner ce que tu n'as pas ? » Il répondit : « J'ai entendu dire que la chaleur ne vient pas du Soleil, mais qu'il fait tourner la sphère du feu, et que la chaleur en résulte. Cette chaleur convient aux êtres vivants et les fait vivre. » Le roi dit : « Et comment sais-tu qu'elle te fait vivre ? » Il répondit : « Je vois que tous les malades souffrent moins le matin, parce que le Soleil se lève, tandis que leur mal s'aggrave le soir. » Le roi dit : « Il semble que tu sois médecin. » Le vice-roi répondit : « J'ai entendu dire qu'il est disciple de Galien. » Le Juif dit : « Je ne le suis pas. Mais ma mère, en filant au clair de lune, me le raconte, et j'écris des choses merveilleuses dans mon livre. Ma femme sait aussi quelque chose. » Le roi dit : « Quel jugement peut avoir l'homme qui sort du sein de sa mère pour aller dans celui de sa femme ?

« Quatrième question. Puisque la graisse interdite, le ḥelev (חלב, certaines graisses animales), et le sang vous ont été interdits parce qu'ils étaient l'offrande de votre Dieu, pourquoi n'en mangez-vous pas aujourd'hui ? « Le premier répondit : « Parce que, demain, le Temple sera rebâti. Si nous avions l'habitude d'en manger, nous en viendrions ensuite à nous tromper. « Le roi dit : « Plût au ciel que cela arrivât à la fin de l'année ! Cette espérance trouble beaucoup vos pensées, alors que le prophète dit : "Elle est tombée, elle ne se relèvera plus, la vierge d'Israël." »

Il répondit : « Le sens est qu'elle ne serait plus vierge, parce que les peuples la soumettraient et que les rois nous ont conquis. C'est ce que dit le prophète : "D'autres maîtres que toi nous ont épousés." » Le roi dit : « Il convient que vous peigniez à la porte de Jérusalem ce que firent les Napolitains. Avant d'être conquis, ils avaient peint sur la porte l'image d'une vierge ; ensuite, ils y peignirent un bât (une selle de charge), voulant dire qu'ils avaient été conquis comme des ânes. » Le Juif répondit : « Ils ont déjà retrouvé leur indépendance. »

« Cinquième question. Pourquoi le sommeil est-il plus profond la nuit ? » Il dit : « Parce que le froid se renforce : la chaleur fuit ce froid, qui lui est contraire, se réfugie dans le cœur et provoque le sommeil. » Thomas dit : « Il en est ainsi. C'est pourquoi, en été, la chaleur sort du cœur et rejoint la chaleur extérieure ; le cœur se trouve privé de chaleur, et l'homme ne dort pas. L'un des supplices employés par les rois du Portugal consistait à placer le rebelle près d'un brasier pour l'empêcher de dormir. »

« Sixième question. L'âme meurt-elle ou non ? » Réponse : « Elle ne meurt pas. Elle n'est pas composée d'éléments dont l'un pourrait l'emporter sur les autres et la faire périr ; mais elle peut subir un cruel châtiment. » Le roi dit : « Tout le monde convient que rien n'est infini, sinon Dieu. Selon ton opinion, l'âme le serait donc aussi. » Il dit : « Elle est finie quant à son origine, puisqu'elle a été créée et qu'elle a eu un commencement. »

Le roi dit : « Vos sages disent : "Ceux qui naissent sont destinés à mourir." » Il répondit : « Ils ont voulu dire qu'ils peuvent mourir, si Dieu le veut. Car ils ne disent pas : "Ceux qui naissent mourront." » Le roi dit : « Cela suffit. Mon intention n'était que de vous éprouver. Béni soit celui qui a choisi ceux-ci ! Je m'étonne pourtant qu'ils aient répondu en établissant des distinctions qui témoignent de quelque science, sans l'avoir apprise. »

Thomas dit : « Ils sont très portés à écouter. Ils sont comme les enfants, qui se souviennent mieux des choses parce qu'ils s'étonnent de ce qu'ils entendent, et cet étonnement s'imprime dans leur mémoire. »

Après cela, le roi demanda : « Pourquoi le roi David a-t-il été choisi comme roi, et non Saül ? Nous voyons pourtant en celui-ci une vertu admirable : il n'a pas voulu tuer les petits enfants d'Amalec. Nous voyons aussi en lui de la sainteté : lorsque Samuel lui dit que lui et ses fils mourraient le lendemain, il partit tout de même à la guerre, comme s'il se rendait à des noces. » Thomas répondit : « S'il avait demandé pardon à Dieu, Dieu lui aurait répondu. Mais David pleura aussitôt, et Dieu lui pardonna. » Le roi dit : « Je sais maintenant pourquoi les Juifs sont exaucés lorsqu'ils demandent la pluie. » Le vice-roi dit : « Je ne le pense pas ainsi. C'est plutôt que Dieu les hait et, pour qu'ils ne reviennent pas devant lui, il leur accorde leur demande. »

# Commentaire historique

## Une cour castillane dont les personnages restent à identifier

Le récit place le songe dans la troisième année du règne d'un Alphonse, sans préciser lequel. Il lui donne un fils d'environ dix-huit ans et nomme Benveniste l'Ancien, le vice-roi Don Pedro, Thomas et Don Joseph le nassi (dirigeant de la communauté). Ces détails donnent l'impression d'un cadre précis, mais ne suffisent pas à dater la scène. Il ne suffit pas de retrouver ailleurs un Benveniste pour identifier l'entretien. La Crónica de Alfonso XI, chapitre IV, donne au roi un an et vingt-six jours lors de son avènement : il ne pouvait donc avoir un fils de dix-huit ans dans sa troisième année. Cette indication exclut une identification mécanique à Alphonse XI, sans déterminer quel autre souverain serait visé. Aucun acte de l'enquête racontée ici n'a été identifié dans les sources consultées. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; S051]

## Carrión : retrouver un récit n'est pas encore le corroborer

L'article consacré à Carrión de los Condes dans la Jewish Encyclopedia, vol. III, p. 593, reproduit la séquence des deux morts, du refuge dans une maison seigneuriale, de la porte dérobée et des dix meneurs pendus. Mais sa bibliographie renvoie au Shevet Yehudah lui-même. Cette reprise permet de suivre la diffusion du récit; elle ne constitue pas une attestation indépendante de l'enquête. L'article avance lui-même avec réserve le nom d'Alphonse le Sage. Les trois mois du décret, les deux victimes, les dix pendaisons et les neuf mois de prison sont communs aux versions comparées, mais restent les indications de cette tradition. [S298 ; E1744 ; H1928 ; G1856]

## Songes royaux, prophétie et savoir transmis

Les deux précédents nommés sont bien Genèse 41, où Joseph interprète le songe de Pharaon, et Daniel 2, où Daniel révèle celui de Nabuchodonosor. Berakhot 57b rapproche le songe de la prophétie en le présentant comme un soixantième de prophétie. Berakhot 7a attribue à Moïse la demande que la présence divine demeure sur Israël et non sur les autres nations, à partir d'Exode 33:16. Le dialogue combine ces traditions; il ne cite pas un seul passage qui contiendrait tout son raisonnement. L'image de Moab demeuré sur sa lie (le dépôt du vin) vient exactement de Jérémie 48:11 : dans le discours, le vin non transvasé devient l'image d'une culture préservée des déplacements. [S299 ; S300 ; S301 ; S302 ; S303]

## Le sage juif et le philosophe grec

Josèphe, Contre Apion I, 22 (§§ 176–183), cite Cléarque, disciple d'Aristote, au sujet d'un Juif de Cœlé-Syrie rencontré par Aristote. Selon ce passage, l'homme communiqua aux philosophes davantage de savoir qu'il n'en reçut. C'est un parallèle textuel pertinent au motif de la supériorité du sage juif. Le passage ne nomme cependant ni Simon le Juste ni Platon. Il

éclaire le choix d'Aristote, présent chez Wiener et comme variante dans l'hébreu consulté ; il ne prouve pas l'identité du personnage nommé par Ibn Verga ni une dépendance directe envers Josèphe. [S304 ; E1744 ; H1928 ; G1856]

## Abraham à Kouta : plusieurs traditions réunies

Le Guide des égarés III, 29 rapporte, en les attribuant aux livres des Sabéens, l'éducation d'Abraham à Kouta, sa contestation du culte solaire, son emprisonnement puis son expulsion. Genèse Rabbah 38:13 raconte la fournaise de Nimrod et le sort de Haran. Bava Batra 91a donne dix années de captivité, réparties entre Kouta et Kardou, avec deux répartitions concurrentes : trois et sept ans, ou l'inverse. Aucun de ces passages ne confirme les quarante années à Kouta données ici. Le rapprochement permet de tracer les différents éléments du récit sans fondre leurs nombres en une chronologie unique. [S035 ; S306 ; S305]

## Le parcours d'Abraham dans la Genèse

Le lecteur peut replacer les traditions de Kouta dans le parcours effectivement raconté en Genèse 11,27–32 et 12,1–5. Téraḥ quitte Ur avec Abram, Saraï et Lot, en direction de Canaan, puis la famille s'établit à Harrân. Abram en repart à soixante-quinze ans, à l'appel divin. Ces passages présentent les personnes et les déplacements ; ils ne racontent ni le débat sur le culte solaire ni un séjour en prison à Kouta. Le frère Haran (הרן, nom d'un fils de Téraḥ) et la ville de Harrân (חרן, nom du lieu de résidence) portent d'ailleurs des graphies hébraïques différentes, faciles à confondre dans certaines translittérations. Le Guide des égarés et les traditions rabbiniques cités plus haut apportent d'autres éléments au dossier d'Abraham : leur comparaison complète l'histoire de sa transmission, sans faire de chaque détail une phrase de la Genèse. [S321 ; S322 ; S035 ; S306 ; S305]

## Dire ce que Dieu n'est pas

L'argument de l'artisan appartient à la tradition des attributs négatifs : qualifier Dieu sans lui prêter les propriétés limitées des êtres humains. Maïmonide développe précisément cette méthode dans le Guide des égarés I, 58. Le passage distingue les attributs positifs et négatifs, puis examine les mots « vivant », « puissant », « savant » et « un ». Le dialogue reprend ce vocabulaire et cite Deutéronome 3:24 et Jérémie 10:7. Ce rapprochement identifie un cadre philosophique ; il ne permet pas d'attribuer toutes les réparties ou les arguments chrétiens qui suivent à Maïmonide. [S307 ; E1744 ; H1928 ; G1856]

## Les cinq cents années et le nombre cent soixante-dix

Ḥagigah 13a énonce effectivement une distance de cinq cents années de marche entre la terre et le firmament ; le passage ajoute la même mesure pour l'épaisseur du firmament et pour les intervalles célestes. Pour le nombre 170, le parallèle scientifique est particulièrement précis : l'Almageste de Ptolémée, V, 16, estime le volume du Soleil à environ 170 fois celui de la Terre. Le chiffre n'est donc pas une quantité à remplacer simplement par un nombre mo-

derne. En revanche, Ptolémée parle du Soleil, tandis que le dialogue évoque l'un des « douze » astres ou signes. Cette différence est conservée et expliquée ; le Soleil n'est pas inséré silencieusement dans la réponse. [S308 ; S309 ; E1744 ; H1928 ; G1856]

## La chaleur solaire dans la physique ancienne

Du ciel II, 7 d'Aristote distingue les astres, qui ne sont pas eux-mêmes du feu, de la chaleur produite sous leur sphère par le mouvement. Le Soleil est particulièrement associé à cet échauffement. Cela éclaire la question apparemment contradictoire d'un Soleil qui chauffe sans contenir de chaleur. Le dialogue propose sa propre formulation, liée à la « sphère du feu » ; il ne reproduit pas mot pour mot Aristote. Les développements sur la maladie, le sommeil et les enfants de savants demeurent des explications physiologiques anciennes prêtées aux interlocuteurs. [S310 ; E1744 ; H1928 ; G1856]

## Graisses, citations prophétiques et jeu sur les mots

Lévitique 7:23–27 précise les graisses et le sang interdits à la consommation ; le texte n'en limite pas l'interdiction aux seules périodes où le Temple fonctionne. La question du roi et la réponse fondée sur l'habitude ne résument donc pas toute cette prescription. La « vierge d'Israël » appartient à Amos 5:2, non à Amos 8:2 comme l'indique par erreur la référence entre parenthèses de l'hébreu de 1928. Isaïe 26:13 emploie le verbe beʿalounou (בעלונו, « ils ont été nos maîtres / ils nous ont possédés »), qui permet ici un jeu sur la domination et le mariage. La lecture « épousés » sert l'image de la vierge devenue une nation conquise. [S020 ; S312 ; S313]

## La bouche fermée et le destin de l'âme

La répartie du vice-roi sur la réponse « pire que la première » s'éclaire par la fin non citée du Psaume 39:2 : celui qui met un frein à sa bouche le fait pendant qu'un méchant se tient devant lui. Wiener explique déjà ce sous-entendu en note. La formule « Ceux qui naissent sont destinés à mourir » vient d'Avot 4:22, où elle ouvre une suite consacrée à la mort, à la résurrection et au jugement. L'interprétation conditionnelle donnée par l'artisan est une réponse dans la dispute ; elle ne doit pas être confondue avec la formulation complète de la Michna. [S311 ; S314 ; G1856]

## Saül et David : distinguer Bible et interprétation rabbinique

La pitié de Saül envers les enfants d'Amalec possède un parallèle direct dans Yoma 22b : il y demande en quoi les enfants ont péché si les adultes sont coupables. Ce passage compare également le traitement réservé à Saül et à David. La Bible, en 1 Samuel 15:8–9, nomme pour sa part Agag et le meilleur du bétail parmi les êtres épargnés. Le courage de Saül allant à la guerre après l'annonce de sa mort s'appuie sur 1 Samuel 28:19 ; Lévitique Rabbah 26:7 développe précisément sa conduite en la comparant à celle d'un homme allant à une fête. Enfin, l'opposition entre un Saül qui ne demanderait pas pardon et un David immédiatement

exaucé simplifie les textes : Saül reconnaît sa faute et demande le pardon en 1 Samuel 15:24–25, et il interroge Dieu sans réponse en 28:6. Pour David, 2 Samuel 12:13–23 distingue le pardon de sa faute et ses supplications, restées sans effet, pour la vie de l'enfant. [S315 ; S316 ; S317 ; S318 ; S319]

## L'issue de la dernière bataille de Saül

Le prolongement biblique de l'annonce faite à Saül se lit en 1 Samuel 31,1–6. La bataille oppose Israël aux Philistins sur le mont Guilboa; Jonathan, Abinadab et Malkishoua y meurent, puis Saül se jette sur son épée après le refus de son écuyer de le tuer. Ce passage précise les personnages et l'issue de l'épisode évoqué dans le dialogue. La comparaison de son courage avec celui d'un homme allant à une fête appartient au développement de Lévitique Rabbah 26,7, déjà cité; ce n'est pas une description de fête contenue dans le récit de la bataille. La source biblique et son interprétation ultérieure se rapportent donc au même roi, tout en apportant des informations de nature différente. [S323 ; S316 ; S319]

## Les références qui restent ouvertes

Les « livres arabes » sur les deux lions ne sont pas nommés. Israel Abrahams raconte encore cet épisode en 1912, à la fin de « The Fox's Heart », mais l'attribue à une chronique juive médiévale : cette reprise tardive ne retrouve donc pas l'ouvrage arabe allégué. La présente enquête n'a pas davantage identifié avec certitude la source de l'emblème napolitain de la vierge et du bât, celle des maximes attribuées au Philosophe, ni un texte juridique portugais prescrivant le supplice près du brasier. Ces références restent des pistes distinctes à poursuivre, sans transformer leur absence actuelle d'identification en preuve d'invention. [S320 ; E1744 ; H1928 ; G1856]



Joseph, le puits et la vente

Joseph quitte son père, est jeté dans le puits et vendu par ses frères. Maître du Josèphe, 1415–1416, BnF, Français 247, f. 25r. Ces scènes de la jeunesse de Joseph précèdent son séjour en Égypte et son rôle d'interprète des songes, évoqué dans le commentaire historique. [provenance]

# Choix de traduction

### Les loups emportent-ils ou déchirent-ils les brebis ?

L'espagnol a une expression malaisée, « une chose, comme des brebis », tandis que l'hébreu dit que les loups saisissent plusieurs brebis. L'allemand les fait déchirer des agneaux. Le texte traduit retient « emporter quelques brebis », au plus près de l'espagnol éclairé par l'hébreu ; la violence plus explicite de Wiener reste une variante. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Sciences perfectionnées ou disparues ?

En espagnol, se acabaron et después d'Aristote donnent l'impression que les sciences se sont éteintes et qu'aucun savant semblable ne lui a succédé. L'hébreu parle de sciences parvenues à leur accomplissement et de l'absence d'un tel savant avant Aristote ; Wiener confirme cette seconde construction. Elle rend compréhensible la question : si les sciences progressent, pourquoi a-t-on perdu l'art ancien d'interpréter les songes ? Cette lecture est retenue. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Tradition reçue et conversion imposée

Anous (אנוס, « contraint ») désigne ici le savant juif converti sous la contrainte auprès duquel frère Paul étudie. L'espagnol confirme la contrainte ; l'allemand dit « chrétien de façade ». Qabbalah (קבלה, « tradition reçue ») et les « hommes de la tradition » ne désignent pas nécessairement ici la seule mystique : le passage traite de la transmission ancienne du savoir. La traduction évite donc d'en faire sans réserve des spécialistes de la Kabbale mystique. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Simon, Platon et Aristote

L'espagnol nomme Simon le Juste et Platon. H1928 donne un nom dérivé de Simon, puis Platon, avec Aristote entre parenthèses ; Wiener traduit Simon le Juste et Aristote. Le parallèle de Josèphe avec Aristote, tout en restant un parallèle et non une identification, renforce cette dernière lecture. Aristote est retenu ; Platon reste la variante espagnole et la première lecture du texte hébreu de 1928. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; S304]

### La maladie des béliers : une hypothèse ensuite récusée

Le « peut-être » initial est explicite dans l'hébreu et l'allemand. La fin précise ensuite que l'accusation est une calomnie d'ennemis. Sans ces deux articulations, la traduction pourrait donner l'impression que Thomas établit lui-même un diagnostic collectif. La comparaison animale et sa réfutation sont toutes deux conservées. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### L'enfant imite la lecture ; les ambitions persistent

L'hébreu décrit le petit enfant faisant des gestes comme s'il lisait ; l'allemand confirme l'imitation. Il ne faut pas lui attribuer une capacité réelle de lecture dès ses premiers mots. Plus loin, le « cœur » qui ne diminue pas au regard du pouvoir désigne ici les ambitions de domination : « Pourquoi vos ambitions de pouvoir n'ont-elles pas diminué ? » restitue clairement la question au lieu de laisser une expression anatomique obscure. Dans l'épisode précédent des lions, le récit présente le « cœur » comme un organe devenu plus petit ; le roi emploie ensuite le même mot au sens de courage. Une brève parenthèse rend ce changement de sens perceptible. Le fils du boulanger, quant à lui, construit des fours en miniature : l'espagnol hornillos désigne de petits fours, l'hébreu tanourim (תנורים, « fours ») et l'allemand Oefen des fours ; il ne fabrique pas les pâtisseries que le français appelle « petits fours ». [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Une comparaison supplémentaire sur les jeunes gens et les femmes

L'hébreu et l'allemand développent la réplique que l'espagnol abrège en « qui trouvera de l'entendement chez eux ? ». Leur phrase est : « Chercher du jugement chez les jeunes gens et les femmes, c'est chercher des renards dans la mer et des poissons sur la terre ferme. » Cette comparaison est un propos du personnage Benveniste ; la formulation espagnole plus brève reste dans le récit. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### L'opposant à la foule, le décret suspendu et l'âge du prince

L'espagnol peut laisser hésiter entre celui qui refuse de participer au soulèvement et celui qui s'y oppose. L'hébreu et l'allemand désignent expressément celui qui empêche la foule d'agir : c'est cette lecture qui est retenue. Dans la réplique suivante du roi, l'accord avec l'interprétation du songe et la suspension du décret sont clarifiés depuis les mêmes versions. L'âge « environ dix-huit ans » conserve leur approximation, absente de l'espagnol. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Le corps du Sauveur, le troupeau et le risque du garçon

L'allemand nomme une hostie là où l'espagnol et l'hébreu parlent du « corps de notre Sauveur » : la parenthèse identifie l'objet eucharistique et évite de faire imaginer un cadavre. Pour le berger, « ramener au troupeau » est confirmé par l'hébreu et l'allemand, malgré une lecture espagnole obscure. La crainte du garçon est une expression hébraïque liée à l'effusion du sang ; l'espagnol parle de causer un grand mal, tandis que Wiener comprend la peur de mourir lui-même. Nous retenons sa peur d'être responsable d'une mort ; « je crains pour ma vie » reste une alternative allemande. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### La galerie et la cour : rétablir le mouvement

Mirpesset (מרפסת, « balcon ou galerie ») et le corredor espagnol soutiennent la galerie, tandis que Wiener parle d'une étable. La galerie est retenue. À Carrión, l'hébreu et l'allemand disent explicitement que les poursuivants entrent dans la cour ; ils ne restent pas simplement devant la porte. Les Juifs sortent par l'autre issue, la ferment puis contournent les lieux pour fermer le grand portail. Cette articulation, nécessaire pour comprendre le piège, est rétablie. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Zirbon : ne pas inventer le sens d'une injure

L'espagnol Zirbon correspond à l'hébreu זירבון. Wiener reproduit le mot hébreu avec un point d'interrogation. Le contexte permet de reconnaître une appellation méprisante, mais pas de lui donner un équivalent lexical assuré. Le mot est donc conservé et son incertitude est expliquée immédiatement. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Les qualités énumérées et les métiers

L'hébreu et l'allemand ajoutent l'amour ou l'amitié à la fidélité attribuée à la France : ce second terme est restitué. Pour les métiers, l'espagnol donne un cardeur, puis parle de carder ; l'hébreu gradi (גרדי, « tisserand ») et l'allemand Weber donnent un tisserand. Nous retenons ce métier dans les deux occurrences. Les différences de vocabulaire ne justifient pas de changer l'ordre des dix-huit qualités ni celui des quatre femmes. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Obstination à recevoir, obstination à abandonner

L'espagnol peut faire comprendre une fermeté dans l'acceptation de la Loi. L'hébreu met plutôt en parallèle la résistance à l'accepter et la résistance à la perdre ; Wiener conserve cette difficulté initiale. La traduction retient : « De même qu'ils résistèrent à recevoir la Loi, ils résistent à l'abandonner. » La variante « ils furent fermes dans l'acceptation comme dans le refus de l'abandon » reste possible à partir de l'espagnol seul. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Un Dieu « simple », une parole « profonde »

« Simple » est pris au sens philosophique d'indivisible, sans parties, non au sens courant de facile ou naïf. La réplique sur la vie et la sagesse divines est développée syntaxiquement pour rester intelligible. La phrase hébraïque suivante peut se lire comme l'absence d'un propos profond ou allusif ; Wiener comprend au contraire une affirmation qui ne serait attestée nulle part. L'espagnol fait répondre que ces paroles ne demandent pas beaucoup pour être crues. « Tu ne dis là rien de bien profond » est retenu parce que la réponse de l'artisan invoque aussitôt les limites des prophètes eux-mêmes. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Pieds nus, barbe fourchue et terme de nassi

L'hébreu et l'allemand disent que Dieu marcherait pieds nus ; l'espagnol dit sans culotte. Le texte retient les pieds nus, cohérents avec les chaussures évoquées aussitôt après, et précise que la laine ne suffirait pas à couvrir ses jambes. Une « barbe fourchue » rend la barbe partagée en deux pointes. Le titre nassi (נשיא, « prince » ou dirigeant de la communauté) ne suffit pas à identifier Don Joseph à un homonyme célèbre d'une autre époque. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Les douze astres et les cent soixante-dix fois

Mazal (מזל, « signe du zodiaque », ou astre selon l'emploi) devient planeta en espagnol et Sternbild en allemand. « Douze astres du zodiaque » garde les deux éléments du passage sans produire la faute de genre de l'ancienne phrase française. Aucun des trois textes ne dit ici « le Soleil ». Le rapprochement avec Ptolémée explique le nombre 170, mais ne permet pas de supprimer sans note le problème des douze signes. L'empan est la mesure donnée par l'écartement de la main ; il ne s'agit pas d'une palme végétale. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; S309]

### L'ordre des réponses des artisans

Le texte nomme d'abord le deuxième artisan comme auteur de l'image corporelle de Dieu, puis, à la question suivante, le troisième s'excuse d'une erreur antérieure. Les trois versions conservent ce flottement, entre plusieurs répliques simplement attribuées au « Juif ». Il est possible qu'une intervention du troisième soit sous-entendue ; aucune lecture comparée ne permet de l'établir. La numérotation n'est donc pas réattribuée arbitrairement à un métier. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### La sphère du feu et la mère qui raconte

L'espagnol et l'hébreu font du Soleil ce qui met en mouvement la sphère du feu ; Wiener dit qu'il se meut autour d'elle. Le premier sens est retenu et l'autre reste signalé. L'hébreu dit « ma vieille mère » et l'espagnol « ma mère », contre « ma grand-mère » chez Wiener. Le membre « j'écris dans mon livre des choses merveilleuses », omis dans l'allemand, est conservé. Le passage ne démontre donc pas que l'artisan soit réellement un disciple de Galien. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### Le ḥelev et les deux citations sur Israël

Ḥelev (חלב) désigne certaines graisses animales interdites, non un animal ni toute graisse indistinctement. La phrase ancienne avait en outre été coupée artificiellement entre deux pages ; elle est réunie. Pour Isaïe 26:13, « épousés » conserve le jeu interprétatif espagnol et hébreu, alors que l'allemand traduit directement la domination. Le lecteur peut donc aussi lire : « D'autres maîtres que toi nous ont dominés », en gardant à l'esprit que cette version rend moins visible l'image matrimoniale. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; S313 ; S020]

### Un supplice portugais, plutôt qu'un statut identifié

L'espagnol parle de statuts et d'un traître. L'hébreu parle des tourments infligés par les rois du Portugal à un rebelle ; l'allemand confirme qu'il s'agit d'un supplice. Cette seconde lecture est retenue. Elle évite de laisser croire qu'un article précis de législation aurait été retrouvé, alors qu'aucun n'a été identifié dans cette recherche. Le mécanisme de chaleur et de sommeil reste celui que les personnages exposent. [E1744 ; H1928 ; G1856]

### L'âme, les éléments et la possibilité de mourir

La phrase sur les éléments est restructurée : l'âme n'est pas composée d'éléments dont l'un pourrait vaincre les autres et la détruire. « Finie quant à son origine » signifie qu'elle a eu un commencement ; le personnage ne dit pas qu'elle aurait une taille mesurable. Le contraste final porte sur « destinés à mourir » et « mourront » : c'est le raisonnement conditionnel transmis, dont les limites sont expliquées par comparaison avec Avot 4:22. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; S314]

Éditions confrontées pour ce récit : E1744, p. 243–260 ; H1928, section 64b ; G1856, p. 236–252.

Pièce complémentaire 64c

# Éducation et contradictions de la cour

Instructions données par le roi au précepteur chargé d'éduquer son fils. Il lui dit : « Sache, ô précepteur, que le petit enfant est comme un arbre tendre : si on le prend par l'une de ses branches, il s'incline aussitôt; lorsqu'il s'est durci, il se brise au lieu de s'incliner. » Nicolas dit que c'est l'explication du verset : « Corrige ton fils tant qu'il y a de l'espoir », c'est-à-dire lorsqu'il est jeune, car on peut alors espérer qu'il recevra l'instruction.

« Premièrement, fais qu'il s'écarte du mensonge. Il n'y a rien de pire. Bien que la pauvreté engendre toutes sortes de maux, le Sage la juge encore préférable au mensonge. Il dit : "Mieux vaut un pauvre qu'un homme menteur."

« Deuxièmement, interdis-lui la moquerie et la raillerie. Elles sont comme la morsure d'un chien : on ne la sent pas au commencement, et à la fin elle tue.

« Troisièmement, ne le laisse pas boire de vin. Selon moi, je mettrais plus volontiers à mort un ivrogne qu'un adultère. Pour faire face à ses besoins, l'homme devrait développer son intelligence, et non diminuer celle que Dieu lui a donnée.

« Quatrièmement, écarte-le des aliments lourds et gras. J'ai besoin de t'en avertir, car tu es de descendance juive. Je m'étonne de celui qui mange de la viande de taureau : comment sa nature ne le conduit-elle pas au champ pour labourer, puisqu'il en est le frère? Tu lui interdiras aussi de manger de l'ail, car c'est un aliment de ton peuple. Le philosophe de la nature dit que les aliments lourds et gras font prédominer l'humeur, qui correspond à la complexion de cette nourriture, et font naître une fièvre putride. Un poète a dit : "Qui échappera aux maladies de la vieillesse, et qui guérira des maladies causées par les aliments gras?"

« Cinquièmement, habitue-le à se rendre de bonne heure à la maison de prière. Je loue les Juifs, qui font lever les enfants tôt pour prier; chez les chrétiens, seules les vieilles femmes et les boiteux se lèvent tôt. Le Sage dit : "La prière est le frein de tous les désirs." »

Le précepteur dit : « Je crains que, si je le corrige, il ne me tue, comme un prince fit tuer son maître Sénèque pour l'avoir corrigé. » Le roi dit : « Je m'en porte garant. » Le précepteur répondit : « Puisses-tu vivre de nombreuses années! Mais si tu vas au Para-

dis, irai-je t'y chercher comme ma caution ? » Le roi dit : « Lorsque tu le châties, ne te montre pas courroucé, comme un homme qui se venge, mais bienveillant, comme celui qui cherche à améliorer sa conduite future. »

Le roi dit à Thomas : « J'ai donné beaucoup de recommandations, et je pense que le caractère dépend de l'heure de la naissance. » Thomas dit : « L'école de Pythagore ne pense pas ainsi. Ils disent que, si l'homme connaissait l'heure où il est engendré, il saurait tous les événements qui peuvent lui arriver dans le sein maternel ; et que, s'il connaissait l'heure de sa naissance, il saurait tout ce qui lui arrivera jusqu'à sa mort. Mais ils disent que ses dispositions proviennent de l'habitude, tout en accordant aussi une place à la configuration des astres et à la nature. »

Le roi dit : « Que dit Pythagore au sujet des cieux ? Ont-ils une voix, comme on le prétend, et est-elle d'une douceur extrême ? On leur objecte ceci : puisque leur chaleur nous parvient, comment leur voix ne nous parvient-elle pas ? C'est un argument de raison. »

La deuxième année du règne de Don Henri, on amena devant lui un homme sauvage. Voici quelle était son apparence : les cheveux de sa tête lui arrivaient aux genoux, sa barbe jusqu'au ventre et ses sourcils mesuraient une palme. Pendant six jours, il ne mangea que des herbes. Ensuite, il s'accoutuma au pain et à prononcer des paroles que l'on comprenait.

Le roi lui demanda comment il s'appelait. Il répondit : « Don Henri de Mendoza. J'ai été à la table de ton père. Parce que je lui avais conseillé d'expulser les Juifs, il m'a exilé. » Le roi dit : « Je me souviens maintenant que mon père t'interrogea sur certaines matières de science. » Il dit : « C'est vrai, et j'ai composé un livre sur la création du monde. »

Le roi dit : « Je m'étonne que les chrétiens, les Juifs et les Maures s'accordent à dire que le monde a été créé, alors que c'est une chose dont on ne trouve pas de démonstration, comme le dit Aristote. » Le sauvage répondit : « Aristote n'a pas de démonstration de l'éternité du monde. Voici ses paroles : "Tous les sages qui m'ont précédé s'accordent sur la création, à l'exception de Platon." S'il y avait une démonstration, elle ne serait pas plus certaine parce que tous les sages y croiraient, ni moins certaine parce qu'Aristote refuserait d'y croire. »

Le roi dit : « Quelle est ton opinion sur la providence à l'égard des animaux ? » Il dit : « Le bachelier de la Torre (Alfonso de la Torre) a déjà écrit : "Nous reconnaissons la providence à l'œuvre dans la création : Dieu a donné des griffes et des crocs aux ani-

maux, qui ont besoin de chair; aux oiseaux d'eau, des pieds carrés pour nager et un long bec pour atteindre les vers; aux oiseaux de terre, de longues pattes pour traverser la boue. Il a donné à l'oiseau une longue queue pour l'aider à voler, comme le gouvernail d'un navire. Il a mis davantage de pitié chez les femelles que chez les mâles pour élever les petits et les empêcher de pleurer, à l'exception de l'once (ancien nom de félin) et de la lionne, qui n'ont pas de pitié. Le lion et le chat sauvage dressent des embuscades, comme les rois à la guerre." »

Le roi dit : « Exerce-t-il sa providence envers les Juifs après qu'ils ont péché ? » Il répondit : « La providence est chez eux plus admirable encore, parce qu'ils sont au plus bas degré de l'abaissement. » Le roi répondit : « Les Juifs ne parlent pas aussi favorablement de nous que nous le faisons d'eux. J'ai entendu dire qu'ils ôtent le couteau de la table parce qu'il représente la bénédiction d'Ésaü, et qu'ils ne veulent pas la mêler à la leur. Il est certain qu'ils ne s'éloignent pas autant de nous que nous le sommes d'eux. »

Le sauvage répondit : « Lorsque je fus ambassadeur en Aragon, je trouvai un savant qui savait expliquer les textes obscurs, appelé Bendana. Il me dit que la raison en était de confirmer ce qu'avait dit Ésaü : "Que ce qui est à toi te demeure" — il entendait le blé et le vin nouveau — "et tu me laisseras ma bénédiction, qui est l'épée." C'est pourquoi, lorsqu'ils récitent la bénédiction après le repas, ils accordent l'épée à celui à qui elle appartient, chacun prenant ce qui est à lui. »

Le roi dit : « Reste avec moi, et je t'honorerai. » Il répondit : « Même si tu me donnais cette maison pleine d'argent, je ne resterais pas. Où recherche-t-on des mets si riches que la nature peine à les digérer, sinon à la table des rois ? Où recherche-t-on des habits jusqu'aux extrémités de la terre et des peaux d'animaux, sinon parmi vous ? Où est le désir des femmes et des servantes, vêtues de brocart, qui dansent devant vous, tandis que Satan danse en vous ? Et où sont les chanteurs qui célèbrent, non les louanges de Dieu, mais les seins des femmes, pour chanter les amours ? Pourquoi recherchent-ils ce qui convient au cheval et à l'âne et qui est si laid pour l'homme ? »

Le roi dit : « Dans les livres des Juifs, il est écrit que ce qui convient au roi, ce sont les délices, les épices, les vins, les farines, les édifices, les vergers, les jardins, les broderies, les chanteuses, les serviteurs, les danseurs, les chanteurs, les espions, les guetteurs, les instruments de guerre, les chevaux, l'argent et l'or. » Il répondit : « C'est pourquoi ces rois sont morts après peu d'années. Il t'arrivera la même chose si tu ne changes pas

de conduite. » Le roi s'emporta contre ses paroles et ordonna à ses serviteurs de lui couper la tête. À l'heure de sa mort, il dit : « Comme j'ai fait à deux Juifs sur le chemin de Valence, ainsi m'a-t-on fait. Béni soit le Juge de vérité. Amen. »

Lettre envoyée par le chef, homme avisé, Rabbi Messoulam, homme de Rome, aux communautés de tous les États du pape et de Naples :

« Glorieuses communautés, sachez que le Dieu grand et fidèle, qui fut avec vous dans les temps anciens, est celui qui vous délivre continuellement. Le premier jour de Noël, deux seigneurs, ambassadeurs du roi d'Espagne, se présentèrent devant le pape. Ils devaient lui exposer que leur roi avait l'intention d'expulser les Juifs de son royaume et demander qu'il expulsât d'abord les siens, comme il convenait à celui qui tenait la place de Pierre. Les rois le suivraient, car ces gens étaient mauvais et pécheurs contre Dieu et contre son Fils. Le pape, qui était pieux et ami de la justice, leur répondit : "Je m'étonne du jugement des rois de mon temps, qui se tourmentent parce que les Juifs sont mauvais envers Dieu. Les rois sont-ils donc ses tuteurs ? Tiennent-ils la place de Dieu ? Que celui qui les a créés les châtie, comme il le faisait avant qu'il y eût des rois. S'ils s'affligent parce qu'il y a parmi les Juifs des hommes pécheurs, moi, je m'afflige parce qu'il y en a de bons. Je vois en effet dans les récits des empereurs de Rome que, lorsque les Juifs ne gardaient pas leur loi, ils tombaient aussitôt ; lorsqu'ils la gardaient, ils avaient quelque puissance contre les Romains."

« Le cardinal qui venait immédiatement après le pape répondit : "Si les rois d'Espagne cherchent à les expulser, ce n'est pas parce qu'ils sont pécheurs, mais pour qu'ils ne rendent pas leurs voisins aussi mauvais qu'eux. Nous trouvons ainsi que, lorsque les Juifs étaient en Égypte, les Égyptiens, qui étaient mauvais, les rendirent semblables à eux. L'Écriture dit : 'Les Égyptiens nous rendirent mauvais', ce qui signifie qu'ils leur enseignèrent leurs voies. S'il fallait entendre par là le mal qu'ils leur firent, elle dit aussitôt : 'Ils nous affligèrent.' Après cela, il n'aurait pas été nécessaire de dire l'autre chose, puisque tous les maux y sont compris. La Bible dit aussi : 'Ils ne demeureront pas dans ton pays, de peur qu'ils ne te fassent pécher.'"

« Le pape dit : "Puisque vous en venez à parler des Égyptiens, j'ai un doute. L'Écriture dit : 'Le Seigneur exerça ses jugements contre leurs dieux.' Puisqu'il montre que les idoles lui déplaisent, comment pouvons-nous les adorer ?" Le cardinal répondit : "Nos images ne ressemblent pas aux leurs. Les nôtres sont les figures des saints qui ont suivi notre Sauveur, et elles sont comparables aux chérubins qui se trouvaient dans le Saint des Saints. Mais les images des Égyptiens représentaient les étoiles du ciel ; la puissance de ces astres pouvait égarer l'homme et lui faire croire qu'ils étaient

des dieux. C'est pourquoi la Bible les a interdites. Celui qui se prosterne devant l'image de Paul ne le fait pas parce qu'il serait Dieu : il sait bien qu'il est un homme comme nous. De plus, les Égyptiens avaient un autre culte, celui des premiers-nés. Leurs histoires nous apprennent que le père et le fils baisaient les mains du premier-né; après sa mort, ils peignaient son image sur le mur de leurs chambres et l'adoraient."

« Le pape dit : "Cette raison me satisfait. Revenons à l'affaire : je ne trouve chez les Juifs aucune faute qui justifie leur expulsion. Ceux qui voudront apprendre à être mauvais trouveront assez de chrétiens pour le leur enseigner, s'il n'y a pas de Juifs."

« Ensuite, quelques princes et cardinaux voulurent convaincre le pape, mais ils n'y parvinrent pas. Enfin, l'un d'eux se concerta avec ses serviteurs pour accuser les Juifs : l'un d'eux aurait volé une image d'argent dans leur église. Ils trouvèrent des témoins à leur gré et le firent pendre. Les cardinaux vinrent raconter l'affaire au pape. Il répondit : "C'est une grande méchanceté qu'a commise cet homme. Il ne s'est exposé à un tel danger qu'à cause de sa religion, par mépris de nos images et pour la fondre au feu." C'est pourquoi il ordonna non seulement leur expulsion, mais encore que les jeunes gens et les enfants devinssent aussitôt chrétiens. Quant aux adultes, s'ils le faisaient, tant mieux; sinon, qu'ils fussent passés au fil de l'épée. Leurs biens devaient revenir à leurs héritiers : sur ce point, le pape ne partageait pas l'opinion des rois. Il ordonna que ce décret fût rédigé cette nuit-là.

« Tandis que le cardinal principal était à table, il cria : "Ma tête ! Ma tête !", tomba à terre et mourut. Le pape dit à ses conseillers : "Je soupçonne que le cardinal a été châtié pour ce qu'il a dit contre les Juifs." Il ordonna à ses serviteurs de ne pas proclamer la sentence au son des trompettes avant d'en recevoir de nouveau l'ordre.

« La deuxième nuit, tous les seigneurs, cardinaux et ambassadeurs venus pour l'affaire de l'expulsion furent invités à un banquet chez le cardinal qui avait pris la place du mort. Cette nuit-là, un grand tremblement de terre se produisit à Rome, le plus grand que l'on eût jamais vu. Aucune maison ne tomba et personne ne subit de dommage : seule la maison du banquet s'écroula sur tous les cardinaux et seigneurs qui s'y trouvaient. Pas un seul ne resta vivant.

« Le pape, en l'apprenant, réfléchit et dit que cela n'était arrivé qu'à cause de ce qu'ils avaient imputé aux Juifs. Il ordonna d'arrêter celui qui avait inventé le vol de l'image d'argent et de le soumettre à la torture. Celui-ci avoua que le cardinal lui avait commandé de parler ainsi. Le pape dit alors : "Je pense maintenant que ce qu'on dit des Juifs, qu'ils ont tué Jésus, est entièrement faux. Je vois que Dieu vient à leur se-

cours. S'ils n'avaient pas raison, il n'agirait pas ainsi, car il est un Dieu de justice. Aussi, j'aime les amis de Dieu, et ceux qui le recherchent avec empressement me trouveront. Que mon âme meure avec les bons qui sont parmi eux."

« Il ordonna alors de déchirer la sentence et de brûler celui qui avait inventé l'accusation. Dès lors, il honorait les Juifs et faisait ce qu'ils lui demandaient. Tant qu'il vécut, ils demeurèrent en paix, sans personne pour les troubler. Loué soit celui qui délivre le pauvre de plus puissant que lui. »

FIN.



Alexandre instruit par Aristote

Alexandre et Aristote dans le Secretum secretorum, manuscrit anglais de 1326–1327. Cette image de l'enseignement du prince accompagne les conseils au précepteur dans la pièce 64c. Elle illustre une tradition d'éducation royale, sans identifier le roi ni le maître anonymes du texte. [provenance]

# Commentaire historique

## Éducation princière et exemples anciens

Les deux sentences bibliques sont repérables dans Proverbes 19,18 et 19,22. Wiener identifie le Nicolas mentionné au début à Nicolas de Lyre ; aucun passage de sa Postille n'a été directement retrouvé pour confirmer cette attribution précise. L'allusion au précepteur mis à mort renvoie vraisemblablement à Sénèque et à Néron. Tacite, Annales XV,60–64, place l'ordre de mort de Sénèque dans la répression de la conjuration de Pison en 65 de notre ère. Il ne présente pas cet ordre comme la simple vengeance d'un enfant corrigé : cette causalité appartient à l'exemple pédagogique transmis ici. [S330 ; S326 ; G1856]

## Le passage sur la nature retrouvé

La description de la providence animale reprend une suite précise de la Visión deleytable d'Alfonso de la Torre, I,34 : oiseaux nageurs, oiseaux des rives, ailes et queue comparée à un gouvernail, soins maternels, puis ruses des animaux. Cet enchaînement confirme que le bachiller (« bachelier », titulaire d'un grade d'études) de l'hébreu est Alfonso de la Torre, et non un auteur nommé Melchior. La source décrit cependant des pieds fermés adaptés à la nage, de longs cous et la louve ; Ibn Verga transmet des pieds carrés, un long bec et un autre félin. Les différences sont exposées dans les choix, puisqu'elles montrent comment un texte antérieur a été repris. Cette source identifie l'emprunt, sans établir la réalité de l'audience de Don Henri de Mendoza. [S324 ; H1855 ; H1928]

## Les discussions attribuées aux philosophes

Aristote discute l'harmonie des astres dans Du ciel II,9. Il rapporte une théorie selon laquelle les mouvements célestes produisent des sons accordés, puis objecte que nous ne les entendons pas. Le dialogue partage cette question, même si son argument fondé sur la chaleur n'est pas une citation littérale de ce chapitre. Sur l'origine du monde, Du ciel I,10 affirme que les penseurs examinés s'accordent sur sa génération, mais divergent sur sa destruction ou sa durée. L'exception prêtée ici à Platon ne correspond pas à cette formulation. La variante n'a pas été résolue en fabriquant une citation aristotélicienne : l'attribution et la difficulté demeurent visibles. Les rois et courtisans de ces deux scènes ne sont pas identifiés avec certitude par une chronique indépendante. [S325 ; S310 ; E1744 ; G1856]

## Le couteau pendant les grâces

Shoulḥan Aroukh, Oraḥ Ḥayyim 180,5 atteste l'usage de couvrir le couteau pendant la bénédiction après le repas. L'explication par les bénédictions de Jacob et d'Ésaü reparaît, avec le nom de Ben Dinaï, dans Kaf ha-Ḥayyim 180,15, qui cite Matteh Moshe §304. Ce document

plus tardif permet de suivre la circulation de l'explication et de comparer Bendana, Ben Dina et Ben Dinaï. Il ne suffit pas à identifier l'interlocuteur d'une ambassade en Aragon. Les allusions du dialogue combinent Genèse 27,28, Genèse 27,40 et Genèse 33,9. [S327 ; S328 ; H1928]

## Des explications du couteau déjà transmises au XVIe siècle

Le Beit Yosef de Joseph Caro, Oraḥ Ḥayyim 180, permet de remonter au-delà de la compilation tardive du Kaf ha-Ḥayyim. Caro cite le Rokeaḥ, § 332, qui rattache le couteau couvert à l'interdiction de lever le fer sur les pierres de l'autel : la formule biblique se trouve en Deutéronome 27,5. Le commentaire rapproche la table de l'autel et oppose le métal qui abrège la vie à ce qui la prolonge. Caro transmet aussi, d'après Shibbolei ha-Leqeṭ, une autre explication : un convive aurait retourné son couteau contre lui en se rappelant la destruction du Temple pendant les grâces. Ces deux traditions attestent une circulation ancienne de l'usage et de plusieurs récits explicatifs. Elles ne nomment pas l'ambassadeur d'Aragon et ne doivent pas être confondues avec l'explication particulière fondée sur Jacob et Ésaü chez Ibn Verga. [S332 ; S333]

## Deux moments de la vie de Jacob et d'Ésaü

Les citations du dialogue viennent de deux scènes différentes. Genèse 27,27–29 contient la bénédiction donnée par Isaac à Jacob, avec la rosée, le blé et le vin ; 27,39–40 rapporte la parole adressée ensuite à Ésaü, qui vivra de son épée. En Genèse 33,8–11, les frères se retrouvent et discutent les présents de Jacob ; c'est alors qu'Ésaü déclare avoir assez. Le récit du couteau combine ces passages pour expliquer une coutume de table. La Bible donne donc ici les paroles et les personnages sur lesquels s'appuie l'explication, sans prescrire elle-même dans ces versets de couvrir un couteau pendant les grâces. [S334 ; S335]

## La lettre de Messoulam et la recherche d'un document pontifical

La lettre nomme Messoulam de Rome, mais ne donne ni année, ni nom du pape, ni nom des ambassadeurs. Aucun registre pontifical ou compte rendu indépendant du banquet et du tremblement de terre n'est identifié dans les sources consultées. Les paroles sur le vol de l'image, les conversions et l'annulation du décret restent donc les termes de cette lettre transmise par la compilation. Un point de comparaison documenté est la lettre de Grégoire X du 7 octobre 1272 : elle dénonce les faux témoignages et les accusations fabriquées contre les Juifs et renouvelle leur protection. Elle atteste l'existence de recours pontificaux de ce genre, sans être la lettre de Messoulam ni permettre d'en nommer le pape. Enfin, « les Égyptiens nous rendirent mauvais » est l'interprétation que le cardinal donne de Deutéronome 26,6 ; le verset peut aussi se comprendre « les Égyptiens nous maltraitèrent ». L'interprétation du personnage doit rester distincte du sens ordinaire de la citation. [E1744 ; H1928 ; S329 ; S331]

# Choix de traduction

### L'ail et la plaisanterie du roi

Littéralement : « car il est de ta semence ». Le roi plaisante sur l'ail associé à l'alimentation juive, après avoir comparé le mangeur de bœuf à l'animal qu'il consomme. Wiener comprend « propre à ton peuple ». La traduction explique l'allusion sans transformer la plaisanterie hostile du personnage en proposition botanique. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; H1855]

### Aliments et humeurs corporelles

Calentura désigne ici une fièvre, confirmée par l'hébreu qaddaḥat ʿippushit et par le Faulfieber de Wiener. Le texte raisonne dans une physiologie humorale ancienne : la complexion d'un aliment est sa combinaison de qualités, non un tempérament psychologique. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; H1855]

### Un poète, plutôt que le Psalmiste

Les deux hébreux et Wiener citent un poète non nommé, sous forme de deux questions sur les maladies de la vieillesse et celles liées aux aliments gras. L'espagnol transforme le poète en Psalmiste et les questions en équivalence entre une maladie ancienne et une maladie alimentaire. Nous suivons le passage hébreu, sans attribuer ces vers à un psaume. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; H1855]

### Qui doit se lever tôt ?

Le destinataire de l'apprentissage est le prince, non le précepteur. L'hébreu et Wiener conservent le pronom de troisième personne de la série des cinq recommandations. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; H1855]

### Six jours, et non toute une vie

L'hébreu de 1855, celui de 1928 et Wiener décrivent de longs sourcils et six jours d'alimentation exclusivement végétale après l'arrivée de l'homme. L'espagnol donne des cils et toute sa vie, ce qui rend le récit de l'ancien courtisan incohérent. La correction porte sur les mots transmis, sans authentifier l'anecdote. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; H1855]

### Une citation philosophique incertaine

L'hébreu de 1855 et de 1928, suivi de Wiener, s'oppose à l'espagnol sur deux points : il affirme l'accord des prédécesseurs sur la création, et nomme Aristote dans la dernière clause, non Platon. Nous retenons cette lecture attestée tout en signalant que l'exception prêtée à Platon demeure historiquement et philosophiquement problématique. L'argument oppose

démonstration et autorité d'un philosophe ; la citation attribuée à Aristote n'a pas été identifiée mot pour mot dans son œuvre et ne doit pas être traitée comme une citation critique sûre. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; H1855 ; S325]

### Bachelier, et non Melchior

Le fac-similé hébreu de 1855 porte בגיליי"ר דילה טורי, transcription du titre bachiller de la Torre ; ce titre de diplômé a été pris pour le prénom Melchior dans l'espagnol et chez Wiener. La source est désormais identifiée par confrontation directe : la Visión deleytable d'Alfonso de la Torre, partie I, chapitre 34, décrit dans le même ordre les pieds des oiseaux d'eau, leur cou, les pattes des oiseaux de rive, la queue comme gouvernail, la compassion des femelles et les embuscades. Nous rétablissons le titre « bachelier de la Torre ». Les différences de zoologie ne sont toutefois pas effacées : la Visión dit « pieds fermés » (pies çerrados), propres à la nage, et « cous longs » (çervizes luengas), tandis que les témoins d'Ibn Verga donnent « pieds carrés » et un long bec pour atteindre les vers. Ces formulations appartiennent à l'adaptation du passage ; elles restent dans le récit, avec leur lecture concurrente ici. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; H1855 ; S324]

### L'once, la lionne et la louve

L'hébreu distingue deux phrases : une exception à la compassion maternelle, puis la pratique de l'embuscade par le lion et le chat. L'espagnol les a contractées ; « seuls » ne limite donc pas la seconde affirmation. Wiener comprend la lionne dans la première, ce que nous suivons dans le contexte des femelles. L'once, onza, est un ancien nom de félin ; l'édition de 1855 le glose « petite panthère », ce qui n'autorise pas à imposer une espèce zoologique moderne précise. La source antérieure, la Visión deleytable I.34, donne cependant l'onça et la loba, soit l'once et la louve, pour les femelles sans compassion, puis le lion, le renard et le chat pour les embuscades. Cette différence de l'œuvre source est enregistrée sans imposer « louve » à tous les témoins d'Ibn Verga qui transmettent un autre félin. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; H1855 ; S324]

### La bénédiction après le repas

L'hébreu désigne la birkat ha-mazon (ברכת המזון), les grâces après le repas. Le passage concerne l'usage d'écarter ou de couvrir le couteau pendant cette bénédiction, non spécifiquement la bénédiction préalable sur le pain. Le nom Bendana reste celui de l'espagnol ; l'hébreu et Wiener donnent Ben Dina. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; H1855 ; S327 ; S328]

### Les deux danses de la phrase

La même image oppose les danseuses devant le roi à la tentation qui danse en lui. L'hébreu de 1855 et de 1928 et Wiener explicitent le verbe danser et les deux lieux, perdus dans l'espagnol. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; H1855]

### Chanteuses, chanteurs et espions

Le premier mot hébreu peut évoquer des chanteurs ou des princes ; Wiener comprend ici des chanteurs musiciens. Dans l'énumération suivante, שרות désigne des chanteuses et מרגלים des espions. Nous suivons cette distinction des fonctions dans l'hébreu, plutôt que le double « seigneurs » et les « sentinelles » de l'espagnol. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; H1855]

### Pierre ou Jésus ?

L'espagnol nomme Pierre ; les deux témoins hébreux et Wiener nomment Jésus. Les envoyés y accusent en outre les Juifs d'avoir tué le Fils de Dieu, proposition absente de cette phrase espagnole. Nous conservons ici la version espagnole : ni le changement de nom ni l'accusation supplémentaire ne sont introduits sans signalement. Ce sont les propos des envoyés dans le récit. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; H1855]

### La question sur les images

La question est une objection portant sur le culte chrétien des images : si Dieu désapprouve les idoles, comment pouvons-nous nous prosterner devant elles ? La première version française avait effacé l'interrogation sur cette pratique. La réponse du cardinal distingue précisément les deux sortes d'images. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; H1855]

### Chérubins et astres

L'hébreu compare les images des saints aux chérubins autorisés du sanctuaire : il ne dit pas que ces saints représentent des chérubins. Il nomme ensuite les étoiles au pluriel et leur puissance, qui pourrait faire prendre les astres pour des dieux. Cette relation était brouillée en français par le pronom « elles ». Se prosterner traduit משתחוה et rend perceptible la distinction que le cardinal affirme entre le geste devant une image et la croyance que le saint serait Dieu. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; H1855]

### L'explication ajoutée sur le premier-né

Les témoins hébreux et Wiener expliquent ce geste par un ajout absent de l'espagnol : « car ils disaient qu'il ressemblait à Dieu, parce qu'il est le premier-né ». Nous conservons le texte espagnol sans introduire ce développement dans le récit. Cette histoire de culte égyptien est attribuée aux « histoires » des Égyptiens par le cardinal ; sa source ancienne précise n'est pas identifiée. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; H1855]

### La douleur à la tête

Le cri hébreu, confirmé dans le fac-similé de 1855 et par Wiener, nomme une douleur à la tête ; l'espagnol le réduit à deux exclamations. Nous retenons la formulation précise des témoins hébreux. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; H1855]

### La réserve du pape

L'hébreu et Wiener introduisent une réserve logique après la dénonciation de l'accusation : « Quoi qu'il en soit, je vois que Dieu agit pour eux. » L'espagnol lie plus directement la conclusion à l'intervention divine. Nous gardons sa construction, en signalant la réserve du témoin hébreu. Aucun pape précis ni document pontifical ne peut être identifié à partir de cette lettre non datée. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; H1855]

### Le motif connu de Dieu

La proposition espagnole affirme que les Juifs ont raison ; nous la conservons. L'hébreu, suivi par Wiener, prend Dieu pour sujet : « S'il n'en connaissait pas une raison, il n'agirait pas ainsi. » Cette seconde lecture affirme la justice d'un motif divin sans énoncer exactement la même approbation des hommes. La variante est donc substantielle, et ne doit pas être harmonisée en silence. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; H1855]

### La pauvreté et le mensonge

L'espagnol fait du mensonge ce qui « comprend tous les maux ». L'hébreu et l'allemand opposent deux propositions : la pauvreté peut engendrer toutes sortes de maux, mais reste préférable au mensonge. Cette lecture rétablit l'enchaînement de l'argument et correspond à la comparaison de Proverbes 19,22. Elle est retenue dans le corps du texte. Au conseil suivant, le jeu (Spiele) de Wiener ne correspond pas exactement à la moquerie de l'espagnol ; la raillerie convient aussi au terme hébreu et a été conservée. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; S330]

### Ce qu'a subi Sénèque ; ce qui dépend de la naissance

L'hébreu indique expressément que le prince fit tuer Sénèque. L'espagnol laisse « il fit comme… » sans rappeler ce qui fut fait ; l'ancienne traduction était donc incomplètement intelligible. « Il ne me tue » rend explicite le danger que le précepteur nomme dans l'hébreu. Dans la discussion suivante, middot (מדות, « dispositions du caractère ») et Charakter chez Wiener permettent de traduire « caractère », plutôt que « vertus » : le débat porte sur les dispositions humaines, bonnes ou mauvaises. [E1744 ; H1928 ; G1856 ; S326]

### Un crucifix ou une image ?

Wiener précise « crucifix » à propos de l'objet d'argent. L'hébreu dit tselem (צלם, « image » ou « effigie »), et l'espagnol reste également général. « Image d'argent » est donc conservé. Le titre des dignitaires est rendu par « cardinaux » selon l'espagnol ; l'hébreu hegmonim (הגמונים, « prélats ») et l'allemand Bischöfe (« évêques ») sont plus larges ou différents. Ces mots ne permettent pas d'identifier un titulaire précis. [E1744 ; H1928 ; G1856]

Éditions confrontées pour ce récit : E1744, p. 260–268 ; H1928, section 64c ; G1856, p. 252–259.

# Sources et bibliographie

Les cinq premières références décrivent les versions du livre. Les références S désignent les autres sources utilisées. Une traduction ou une édition moderne d'un texte ancien est identifiée comme telle dans les commentaires ; elle ne doit pas être confondue avec le document original.

**E1744.** La vara de Judá, Amsterdam, Mosseh d'Abraham Pretto Henriques, imprimerie de Jan de Wolf, 1744

Salomon ibn Verga ; traduction espagnole signée M. de L.

Exemplaire fourni : Universidad Complutense de Madrid, BH FLL32870. Comparaison intégrale des 64 récits et des 5 pièces complémentaires. Pagination imprimée 1–268 ; vues 11–278 du PDF fourni.

https://patrimoniodigital.ucm.es/s/patrimonio/item/740179

**H1928.** Shevet Yehudah, Varsovie, Traklin, 1928 ; transcription du Projet Ben-Yehuda

Salomon et Joseph ibn Verga

Texte hébreu confronté intégralement pour les unités traduites. Localisation par récit et par ancre de section.

https://benyehuda.org/read/48057

**H1855.** Liber Schevet Jehuda / Shevet Yehudah, édition hébraïque, Hanovre, 1855

Salomon ibn Verga ; édition et apparat de Meïr Wiener

Contrôles ciblés du texte hébreu et de l'apparat sur les images des pages. La reliure numérisée contient aussi le fascicule allemand ; les renvois de cette édition utilisent les pages imprimées.

https://archive.org/details/liberschevetjeh00wiengoog

**G1856.** Das Buch Schevet Jehuda, Hanovre, Carl Rümpler, 1856

Salomon ibn Verga ; traduction et notes de Meïr Wiener

Comparaison intégrale des récits et pièces correspondants, pages 1–259. L'accord ou le désaccord avec l'hébreu et l'espagnol est examiné dans les choix de traduction.

https://archive.org/details/bub_gb__BJAAAAAYAAJ

**L1651.** Historia Judaica, Amsterdam, Petrus Niellius, 1651

Salomon ibn Verga ; version latine de Georg Gentius

Titre, préliminaires et passages ciblés examinés ; aucune confrontation intégrale revendiquée pour cette version.

https://archive.org/details/bub_gb_3OQCjvtekD0C

**S001.** Plutarque, Vie d'Antoine

chap. 54–58, 61–68 et 81–87

Récits et pièces : 1.

https://penelope.uchicago.edu/Thayer/E/Roman/Texts/Plutarch/Lives/Antony*.html

**S002.** Flavius Josèphe, Guerre des Juifs, livre I

I, 7 et I, 17–18 · I, 18.4 et 20.1–4 : Cléopâtre, Hérode et Octavien

Récits et pièces : 1.

https://penelope.uchicago.edu/josephus/war-1.html

**S003.** Flavius Josèphe, Guerre des Juifs, livre V

V, 12, 4 (§ 519) · V, 11.5, incendie des machines romaines · V, 9, 3–4, notamment l'exemple d'Abraham et de Sara ; V, 13, 3, blessure de Josèphe · V, 5, §§1–7 ; particulièrement §§2, 4, 5 et 7 : accès, plan, mobilier et vêtements

Récits et pièces : 1, 7, 32a, 64.

https://penelope.uchicago.edu/josephus/war-5.html

**S004.** Siracide / Wisdom of Ben Sira

prologue du traducteur grec ; 50:27

Récits et pièces : 2.

https://en.wikisource.org/wiki/Bible_(King_James)/Wisdom_of_Sirach

**S005.** USCCB, introduction au Siracide

présentation de l'auteur, du titre et de la date

Récits et pièces : 2.

https://bible.usccb.org/bible/sirach/0

**S006.** Jérôme, Préface aux livres de Salomon d'après les Septante

texte latin ; Patrologia Latina 29, col.425–428

Récits et pièces : 2.

https://epistolae.ctl.columbia.edu/letter/291.html

**S007.** Livre d'Aggée

1:1 et 1:12–15 ; note de l'édition sur l'année 520 avant notre ère

Récits et pièces : 2.

https://bible.usccb.org/bible/haggai/1

**S008.** Premier livre des Maccabées

1:41–64 ; tradition anglaise de la King James Bible

Récits et pièces : 2.

https://en.wikisource.org/wiki/Bible_(King_James)/1_Maccabees

**S009.** Sherira Gaon, Épître

§ 110 ; texte araméen comparé à la traduction Landau, 1904 · §§ 108–113 ; texte araméen et traduction Landau, 1904

Récits et pièces : 3.

https://www.biblioj.fr/sherira-gaon-epitre-landau-traduction/

**S010.** Abraham ibn Daud, Sefer ha-Qabbalah (Livre de la tradition)

éd. Neubauer, Oxford, 1888, p. 61 ; fac-similé hébreu · éd. Neubauer, Oxford, 1888, p. 73 ; fac-similé hébreu

Récits et pièces : 3, 5.

https://www.poeticmind.co.uk/wp-content/uploads/2021/02/Rabbi-Abraham-Ibn-Daud-Sefer-Hakabbalah.pdf

**S011.** ʿAbd al-Waḥid al-Marrakushi, Al-Muʿjib / Histoire des Almohades

trad. Edmond Fagnan, Alger, 1893, p. 168–172 et 264–265 ; passages anciens consultés en traduction

Récits et pièces : 4.

https://archive.org/details/histoiredesalmo00margoog

**S012.** Deuxième livre des Rois

6:26–27 : appel au roi pendant le siège de Samarie

Récits et pièces : 4.

https://bible.usccb.org/bible/2kings/6

**S013.** Deutéronome

32:6 : le peuple qualifié d’insensé

Récits et pièces : 4.

https://bible.usccb.org/bible/deuteronomy/32

**S014.** Joseph Caro, Shulḥan Arukh, Oraḥ Ḥayyim

580:2 : le 9 tévet, dans la liste des jours de jeûne ; hébreu et traduction consultés

Récits et pièces : 5.

https://en.wikisource.org/wiki/Translation:Shulchan_Aruch/Orach_Chaim/580

**S015.** Livre d'Ézéchiel

24:1–2 : date du commencement du siège de Jérusalem

Récits et pièces : 5.

https://bible.usccb.org/bible/ezekiel/24

**S016.** Continuateur de Guillaume de Nangis, Chronique latine

éd. Hercule Géraud, Paris, 1843, t. II, année 1320, p. 25–28 · Chronique latine de Guillaume de Nangis, II, année 1321, p. 31–36

Récits et pièces : 6, 43.

https://archive.org/details/chroniquelatined02guiluoft

**S017.** Jacques II d'Aragon, actes après le massacre de Montclus

transcriptions dans Joachim Miret y Sans, REJ 53, 1907, p. 255–266; ACA reg. 218, fol. 102–103; reg. 219, fol. 310; reg. 220, fol. 55–56

Récits et pièces : 6.

https://www.persee.fr/doc/rjuiv_0484-8616_1907_num_53_106_4813

**S018.** Frédéric II, privilège et jugement sur l'accusation de Fulda

1er juillet 1236; traduction du document reproduite par le CCJR, d'après Alexis Rubin, p. 113–115 · 1er juillet 1236; traduction du document reproduite par le Council of Centers on Jewish-Christian Relations

Récits et pièces : 7, 17.

https://www.ccjr.us/dialogika-resources/primary-texts-from-the-history-of-the-relationship/primary-texts-from-1000-to-modernity/frederick-ii

**S019.** Alphonse X, Siete Partidas

VII, titre XXIV, lois II et XI; extraits du texte espagnol ancien

Récits et pièces : 7.

https://opentext.ku.edu/palabraspropias/chapter/sietepartidas/

**S020.** Lévitique

7:23–27 · 7:23–27, graisses et sang; prescription alimentaire

Récits et pièces : 7, 64b.

https://www.sefaria.org/Leviticus.7.23-27

**S021.** Talmud de Babylone, Keritot

21b, discussion du sang humain sur le pain et entre les dents

Récits et pièces : 7.

https://www.sefaria.org/Keritot.21b

**S022.** Mishnah, Bava Qamma ; Talmud de Babylone, Bava Qamma

Mishnah 4:3 ; Talmud 113b, interdit du vol et biens perdus

Récits et pièces : 7.

https://www.sefaria.org/Mishnah_Bava_Kamma.4.3

**S023.** Mishnah, Avodah Zarah

2:3, vin des non-Juifs

Récits et pièces : 7.

https://www.sefaria.org/Mishnah_Avodah_Zarah.2.3

**S024.** Livres des Chroniques

1 Chroniques 21:5 ; 2 Chroniques 13:3 et 13:17

Récits et pièces : 7.

https://www.sefaria.org/I_Chronicles.21.5

**S025.** Deuxième livre des Rois

15:19–20, Menahem et Poul

Récits et pièces : 7.

https://www.sefaria.org/II_Kings.15.19

**S026.** Annales de Tiglath-Phalasar III

fragment ANET, p. 283, tribut de Menahem de Samarie ; traduction A. Leo Oppenheim

Récits et pièces : 7.

https://www.livius.org/sources/content/anet/283-the-annals-of-tiglath-pileser/

**S027.** Flavius Josèphe, Antiquités judaïques, livre XI

XI, 7.2 et 8.1–4, Manassé, Nicaso et Sanballat · XI.3.2–7 ; traduction ancienne de William Whiston

Récits et pièces : 7, 8.

https://penelope.uchicago.edu/josephus/ant-11.html

**S028.** Talmud de Babylone, Menaḥot

109b, les deux récits de la fondation du sanctuaire d'Onias

Récits et pièces : 7.

https://www.sefaria.org/Menachot.109b

**S029.** Talmud de Babylone, Taʿanit

25a, lampe au vinaigre et chèvres de Ḥanina ben Dosa

Récits et pièces : 7.

https://www.sefaria.org/Taanit.25a

**S030.** Talmud de Babylone, Bekhorot

57b, œuf du bar yokhani

Récits et pièces : 7.

https://www.sefaria.org/Bekhorot.57b

**S031.** Talmud de Babylone, Bava Batra

73b, oiseau marin et hache du charpentier

Récits et pièces : 7.

https://www.sefaria.org/Bava_Batra.73b

**S032.** Flavius Josèphe, Antiquités judaïques, livre XIV

XIV, 3.1, offrande d'Aristobule et témoignage de Strabon

Récits et pièces : 7.

https://penelope.uchicago.edu/josephus/ant-14.html

**S033.** Premier livre des Maccabées

6:43–46, mort d'Éléazar sous l'éléphant

Récits et pièces : 7.

https://bible.usccb.org/bible/1maccabees/6

**S034.** Évangiles de Matthieu et de Luc

Matthieu 1:6–16 ; Luc 3:23–31

Récits et pièces : 7.

https://bible.usccb.org/bible/matthew/1

**S035.** Maïmonide, Guide des égarés

Maïmonide

III, 29, paragraphe sur les offrandes de sept coléoptères, sept souris et sept chauves-souris · III, 29, traditions attribuées aux livres sabéens sur Abraham à Kouta ; traduction anglaise M. Friedländer, 1903

Récits et pièces : 7, 64b.

https://www.sefaria.org/Guide_for_the_Perplexed%2C_Part_3.29

**S036.** Livre de Daniel, additions grecques

14:33–39 : Habacuc apporte de la nourriture à Daniel

Récits et pièces : 7.

https://bible.usccb.org/bible/daniel/14

**S037.** Deuxième livre des Maccabées

1:18–22 et 1:31–36 : le feu retrouvé et le liquide appelé naphthar

Récits et pièces : 7.

https://en.wikisource.org/wiki/Bible_(King_James)/2_Maccabees

**S038.** Siete Partidas, VII.24 et VII.30

Alphonse X et ses juristes

VII.24, lois 2–6; VII.30, lois 1, 2 et 4; transcription espagnole modernisée

Récits et pièces : 8.

https://www.juzgando.com/las-siete-partidas-de-alfonso-x-el-sabio/

**S039.** Livre des Juges

8:20–21

Récits et pièces : 8.

https://www.sefaria.org/Judges.8.20-21

**S040.** Livre de l'Exode

12:15–20

Récits et pièces : 8.

https://www.sefaria.org/Exodus.12.15-20

**S041.** Livre de la Genèse

3:6 et 3:17 : le premier homme et le fruit défendu

Récits et pièces : 8.

https://bible.usccb.org/bible/genesis/3

**S042.** Livre de la Genèse

9:20–21 : l'ivresse de Noé

Récits et pièces : 8.

https://bible.usccb.org/bible/genesis/9

**S043.** Premier livre des Rois

11:1–4 : les femmes de Salomon et son changement de conduite · 18:36–37 : la prière d'Élie au Carmel · 13:4–6 : la main de Jéroboam paralysée puis guérie par intercession

Récits et pièces : 8, 10, 17.

https://en.wikisource.org/wiki/Bible_(King_James)/1_Kings

**S044.** Historia de regibus Gothorum, Vandalorum et Suevorum

Isidore de Séville

§§ 60–62 ; texte latin

Récits et pièces : 9.

https://thelatinlibrary.com/isidore/historia.shtml

**S045.** Quatrième concile de Tolède

canon 57 du concile de 633 ; texte latin édité par José Vives, Concilios Visigóticos e Hispano-Romanos, 1963, p. 211

Récits et pièces : 9.

https://telma.irht.cnrs.fr/outils/relmin/extrait1051/

**S046.** Mishneh Torah, Lois des rois et de leurs guerres

Maïmonide

6:1–5 ; hébreu consulté

Récits et pièces : 9.

https://www.sefaria.org/Mishneh_Torah,_Kings_and_Wars.6.1-5

**S047.** Mishneh Torah, Lois des rois et de leurs guerres

Maïmonide

9:1 ; hébreu consulté

Récits et pièces : 9.

https://www.sefaria.org/Mishneh_Torah,_Kings_and_Wars.9.1

**S048.** Livre des Nombres

14:22–23

Récits et pièces : 9.

https://www.sefaria.org/Numbers.14.22-23

**S049.** Livre de la Genèse

17:9–14 : la circoncision comme signe de l'alliance

Récits et pièces : 9.

https://bible.usccb.org/bible/genesis/17

**S050.** Épître aux Romains

10:1–2 ; parallèle verbal dans Isidore, Histoire des Goths, § 60

Récits et pièces : 9.

https://bible.usccb.org/bible/romans/10

**S051.** Crónica de don Alfonso el Onceno, éd. Francisco Cerdá y Rico, Madrid, 1787

Chronique médiévale castillane

prologue, p. 1–2 ; ch. IV, p. 11 ; XVII–XVIII, p. 38–43 ; XCVIII–XCIX, p. 173–176 ; CCIII–CCVIII, p. 373–386 ; fac-similé et transcription OCR contrôlée · chapitre IV, p. 11, âge du roi lors de son avènement ; années marginales du début de cet imprimé non retenues

Récits et pièces : 10, 64b.

https://archive.org/details/anonimo.-cronica-de-don-alfonso-el-onceno-ocr-1787

**S052.** PARES : Gil Álvarez de Albornoz

Archevêque de Tolède, 1338–1350

Récits et pièces : 10.

https://pares.cultura.gob.es/ParesBusquedas20/catalogo/autoridad/49635

**S053.** Premier livre des Rois

22:34–35

Récits et pièces : 10.

https://www.sefaria.org/I_Kings.22.34-35

**S054.** Livre d'Esther

3:8–11 ; 6:1–2 ; 8:2, 8:7–8

Récits et pièces : 10.

https://www.sefaria.org/Esther.3.8-11

**S055.** Livre de l'Exode

15:1–7 ; à comparer avec Isaïe 14:4–11

Récits et pièces : 10.

https://www.sefaria.org/Exodus.15.1-7

**S056.** Manuel García Fernández, Jaime II y la minoría de Alfonso XI (1312–1325). Sus relaciones con la sociedad política castellana

Manuel García Fernández

Historia. Instituciones. Documentos, 18 (1991), p. 143–181 ; p. 144 et 146–150 consultées pour la chronologie et les tuteurs ; références aux registres et lettres de l'Archivo de la Corona de Aragón

Récits et pièces : 10.

https://dialnet.unirioja.es/descarga/articulo/58245.pdf

**S057.** Acte d'Ávila sur la garde d'Alphonse XI, 21 octobre 1312

Archivo de la Diputación Provincial de Zaragoza, ES/ADPZ 744/19 ; description et date du catalogue DARA consultées, parchemin non transcrit ici

Récits et pièces : 10.

https://dara.aragon.es/opac/app/item?i=550228

**S058.** Livre de Daniel

9:7–8 : justice divine et honte des exilés

Récits et pièces : 10.

https://en.wikisource.org/wiki/Bible_(King_James)/Daniel

**S059.** Livre de Josué

7:8–9 : le danger d'extermination et le grand nom divin

Récits et pièces : 10.

https://bible.usccb.org/bible/joshua/7

**S060.** Livre de Jérémie

14:8–9 : le sauveur présent au milieu du peuple

Récits et pièces : 10.

https://bible.usccb.org/bible/jeremiah/14

**S061.** Isidore Loeb, Un épisode de l'histoire des Juifs de Savoie

Revue des études juives, 10, 1885, p. 33 et notes ; étude fondée sur documents

Récits et pièces : 11.

https://www.persee.fr/doc/rjuiv_0484-8616_1885_num_10_19_6533?pageId=T1_33

**S062.** Moses Hamon : dossier des Archives de la Bibliothèque nationale d'Israël

Dossier intitulé Hamon, Moses, Chief Jewish physician to Suleyman I ; identification du personnage

Récits et pièces : 11.

https://www.nli.org.il/en/archives/NNL_ARCHIVE_AL990036318000205171/NLI

**S063.** Deutéronome

28:65

Récits et pièces : 11.

https://www.sefaria.org/Deuteronomy.28.65

**S064.** Danièle Iancu-Agou, Destinées juives et néophytes en Provence médiévale (1430–1530)

Danièle Iancu-Agou

Académie des sciences et lettres de Montpellier, 2014, p. 421–426 : expulsions et néophytes

Récits et pièces : 11.

https://www.ac-sciences-lettres-montpellier.fr/academie_edition/fichiers_conf/IANCU-AGOU-2014.pdf

**S065.** Danièle Iancu-Agou, Encore les néophytes. Réflexions sur la tallia neofitorum (1503–1512)

Danièle Iancu-Agou

Revue des études juives 166/1–2, 2007, p. 265–272 ; p. 265 consultée

Récits et pièces : 11.

https://www.persee.fr/doc/rjuiv_0484-8616_2007_num_166_1_2926

**S066.** Antonio de Guevara, Reloj de Príncipes

Antonio de Guevara

Livre III, chapitre X ; œuvre publiée en 1529 ; transcription espagnole intégrale consultée dans l'édition en ligne, d'après Emilio Blanco, 1994

Récits et pièces : 12.

https://www.filosofia.org/cla/gue/guerp310.htm

**S067.** Flavius Josèphe, Antiquités judaïques

Flavius Josèphe

XVIII.1.1 ; XVIII.2.2, §§ 29–35

Récits et pièces : 12.

https://penelope.uchicago.edu/josephus/ant-18.html

**S068.** Genèse

18:32 : les dix justes

Récits et pièces : 12.

https://www.sefaria.org/Genesis.18.32

**S069.** Livre de Jérémie

6:14 et 8:11 : la paix annoncée sans paix réelle

Récits et pièces : 12.

https://en.wikisource.org/wiki/Bible_(King_James)/Jeremiah

**S070.** Nicolas III, lettre Vineam Sorec

Nicolas III

4 août 1278 ; Bullarium Franciscanum, III, n° L, p. 332–333 ; transcription latine IRHT consultée

Récits et pièces : 13.

https://telma-chartes.irht.cnrs.fr/154042

**S071.** Zacharie

2:12 dans la numérotation hébraïque ; 2:8 dans de nombreuses Bibles chrétiennes · 2:12, numérotation hébraïque ; souvent 2:8 dans les Bibles chrétiennes

Récits et pièces : 13, 14.

https://www.sefaria.org/Zechariah.2.12

**S072.** Lévitique

26:36

Récits et pièces : 13.

https://www.sefaria.org/Leviticus.26.36

**S073.** Deutéronome

31:17–18 ; également 28:1

Récits et pièces : 13.

https://www.sefaria.org/Deuteronomy.31.17-18

**S074.** Livre d'Isaïe

5:1–7 : le chant de la vigne

Récits et pièces : 13.

https://en.wikisource.org/wiki/Bible_(King_James)/Isaiah

**S075.** Clément VI, Gratias agimus, 21 novembre 1342

Clément VI

texte latin, appendice 1, p. 161–162, dans Antonio Vázquez y López-Amor, Exámen histórico-legal del derecho de patronato de la Corona de España sobre los lugares píos de Tierra Santa, Madrid, 1881 ; vues 173–174 du scan

Récits et pièces : 14.

https://idus.us.es/bitstreams/211b767e-a98f-41ef-a5fc-fbe206cbc366/download

**S076.** Rebecca Rist, Papal Power and Protection in the Shebet Yehudah

Rebecca Rist

Journal of Religious History 40/4 (2016), p. 490–507 ; section The Shebet Yehuda and John XXII, p. 9–13 de la pagination provisoire du PDF

Récits et pièces : 14.

https://centaur.reading.ac.uk/48787/1/onlineLibraryTPS%20%281%29.pdf

**S077.** Valérie Theis, Jean XXII et l'expulsion des juifs du Comtat Venaissin

Valérie Theis

Annales. Histoire, Sciences Sociales 67/1 (2012), p. 41–77 ; résumé et note 4 consultés ; cette note cite Clément VI, 18 décembre 1345, Simonsohn I, n° 368, p. 389–390

Récits et pièces : 14.

https://www.cambridge.org/core/journals/annales-histoire-sciences-sociales/article/abs/jean-xxii-et-lexpulsion-des-juifs-du-comtat-venaissin/68301BC78111760DEC16E23C6D3EFBE2

**S078.** Épître aux Colossiens

2:11–12 : circoncision spirituelle et baptême

Récits et pièces : 14.

https://en.wikisource.org/wiki/Bible_(King_James)/Colossians

**S079.** Évangile selon Luc

2:21 : circoncision de Jésus au huitième jour · 15:7 : joie pour un pécheur qui se repent ; allusion du préambule de 1315

Récits et pièces : 14, 24.

https://en.wikisource.org/wiki/Bible_(King_James)/Luke

**S080.** Registre fiscal de Monzón, 1397 : Archivo de la Corona de Aragón, Maestre Racional, reg. 2400, f. 6–8

entrée du 1er mars 1397 ; transcription reproduite par Francisco Andrés Lascorz Arcas, La vida judía en la Corona de Aragón entre los siglos XII y XV. La aljama judía de Monzón, thèse, Universitat Rovira i Virgili, 2021, p. 248–250, d'après R. Pita Mercé, Lérida judía, 1983, p. 301–303 · Lascorz Arcas, thèse, 2021, p. 302–305 ; AHP Huesca, protocole d'Antón Calvo de Torla, 1451, f. 40–42, transcription reprise de Motis Dolader

Récits et pièces : 15.

https://repositori.urv.cat/repositori/getDocument/TDX%3A3226?ds=Memoria&mime=application%2Fpdf

**S081.** Évangile selon Luc

22:63–65

Récits et pièces : 15.

https://www.aelf.org/bible/Lc/22

**S082.** Psaume 121

versets 1, 4–5 ; texte hébreu consulté

Récits et pièces : 16.

https://www.sefaria.org/Psalms.121.4

**S083.** David Qimḥi, commentaire du Psaume 121

David Qimḥi, dit Radak

121:4, commentaire commençant par ינום (« s'assoupira ») ; texte hébreu consulté

Récits et pièces : 16.

https://www.sefaria.org/Radak_on_Psalms.121.4

**S084.** Talmud de Babylone, Megillah

15b, discussion d'Esther 6:1, à partir de בלילה ההוא (« cette nuit-là ») ; texte hébreu et araméen consulté

Récits et pièces : 16.

https://www.sefaria.org/Megillah.15b

**S085.** Livre d'Esther

6:1–3

Récits et pièces : 16.

https://www.aelf.org/bible/Est/6

**S086.** Deutéronome

32:4

Récits et pièces : 16.

https://www.aelf.org/bible/Dt/32

**S087.** Digeste de Justinien

Ulpien et compilateurs du Digeste

48.18.1.23–27 ; texte latin

Récits et pièces : 17.

https://droitromain.univ-grenoble-alpes.fr/Corpus/d-48.htm

**S088.** Deutéronome

17:7

Récits et pièces : 17.

https://www.sefaria.org/Deuteronomy.17.7

**S089.** Livre du Deutéronome

19:15–19 : pluralité des témoins et enquête sur le faux témoignage

Récits et pièces : 17.

https://en.wikisource.org/wiki/Bible_(King_James)/Deuteronomy

**S090.** Iggeret ha-Shabbat — Lettre du sabbat

Abraham ibn Ezra

Préface de l'auteur, premier paragraphe ; texte hébreu

Récits et pièces : 18.

https://www.sefaria.org/The_Sabbath_Epistle%2C_Author%27s_Preface

**S091.** Ordres royaux relatifs au départ des Juifs d'Angleterre

Édouard Ier

The National Archives, C 54/107, m. 5, 18 juillet 1290 ; m. 1, 5 novembre 1290 ; dossier, sources 3 et 4 · The National Archives, E 164/9, f. 31d ; dossier pédagogique, sources 1a–1c, p. 9–14, et contexte p. 7

Récits et pièces : 18.

https://cdn.nationalarchives.gov.uk/documents/education/jews-in-england-1290.pdf

**S092.** Affaire monétaire de l'Oxfordshire, terme d'Hilaire 1278

Adrienne Williams Boyarin

TNA E 9/26, 6 ; Calendar of the Plea Rolls of the Exchequer of the Jews, V, p. 43 ; notice du projet Medieval Anglo-Jewish Women

Récits et pièces : 18.

https://majw.uvic.ca/ev_1278_13.html

**S093.** Gli ebrei nell'Italia meridionale dall'età romana al secolo XVIII

Nicola Ferorelli

1915, p. 53–56, notamment p. 54, notes 3–6, et p. 55, notes 2 et 4 ; vues PDF 77–80 · Gli ebrei nell'Italia meridionale, 1915, p. 55–56 ; notamment Registres angevins 206, f. 76v, mesure de 1315

Récits et pièces : 19.

https://sammlungen.ub.uni-frankfurt.de/freimann/content/titleinfo/758415

**S094.** Michna et Talmud de Babylone, Makkot

Michna Makkot 1:10 ; discussion de Makkot 7a · 7a ; Mishnah Makkot 1:10 et discussion de la victime ṭerefah

Récits et pièces : 20, 41.

https://www.sefaria.org/Makkot.7a

**S095.** La République, livre V

Platon

457c–d ; traduction ancienne de Benjamin Jowett

Récits et pièces : 20.

https://classics.mit.edu/Plato/republic.6.v.html

**S096.** Mekhilta de-rabbi Yishmael

Vayehi Beshalach 2:28, commentaire d'Exode 14:7 ; texte hébreu

Récits et pièces : 20.

https://www.sefaria.org/Mekhilta_DeRabbi_Yishmael%2C_Tractate_Vayehi_Beshalach.2.28

**S097.** Livre des Nombres

35:30–31 : témoins et peine du meurtrier · 23:7–12 : Balaam, Balak et la poussière de Jacob

Récits et pièces : 20, 21.

https://en.wikisource.org/wiki/Bible_(King_James)/Numbers

**S098.** Livre de l'Exode

9:20–21 et 14:6–7 : bétail préservé et chars de Pharaon · 12:37 : le nombre des hommes sortant d'Égypte

Récits et pièces : 20, 21.

https://en.wikisource.org/wiki/Bible_(King_James)/Exodus

**S099.** Chronique de Guillaume de Nangis et de ses continuateurs

Continuateur de Guillaume de Nangis

Année 1306 ; traduction française publiée chez Brière, 1825 · Année 1314 ; dernière maladie et mort de Philippe IV ; traduction publiée chez Brière, 1825

Récits et pièces : 21, 24.

https://fr.wikisource.org/wiki/Chronique_de_Guillaume_de_Nangis/Règne_de_Philippe_IV_le_Bel_(1285-1314)

**S100.** Commentaire de Gersonide sur Nombres

Lévi ben Gershom, dit Gersonide

Béour ha-millot, Nombres 23:10 ; transcription de l'édition de Venise, 1547 ; contrôle complémentaire de Nombres 23–24

Récits et pièces : 21.

https://www.sefaria.org/Ralbag_Beur_HaMilot_on_Torah%2C_Numbers.23.10

**S101.** Bibliothèque nationale de France, histoire du fonds hébreu

Bibliothèque nationale de France

Section « Manuscrits hébreux », les confiscations de 1306 et le transfert de 1372

Récits et pièces : 21.

https://www.bnf.fr/fr/manuscrits-afrique-amerique-proche-orient

**S102.** Ordonnance de Louis X sur le rappel des Juifs

Louis X

28 juillet 1315, préambule ; E. de Laurière, Ordonnances des roys de France, t. I, 1723, p. 595–597 ; transcription RELMIN · Préambule et articles 1, 4 et 11 ; transcription en ancien français, Laurière I, p. 595–597 · 28 juillet 1315 ; préambule et clauses sur les douze années, synagogues, cimetières, créances et protection ; édition Laurière, t. I, p. 595–597 · Notice de l'ordonnance de Paris : durée du séjour et préavis

Récits et pièces : 22, 23, 24, 25.

https://telma.irht.cnrs.fr/outils/relmin/extrait271953/

**S103.** Louis IX, grande ordonnance de décembre 1254

Louis IX

Article 32, Ordonnances des roys de France, I, p. 75 ; latin reproduit dans Rowan Dorin, Banishing Usury, 2015, p. 87, note 23

Récits et pièces : 22.

https://dash.harvard.edu/server/api/core/bitstreams/04c3d8d4-dc52-4ed6-9371-3b4b3a11ac6a/content

**S104.** Rowan Dorin, Banishing Usury: The Expulsion of Foreign Moneylenders in Medieval Europe, 1200–1450

Rowan William Dorin

Thèse de doctorat, Harvard University, 2015, p. 86–89, spécialement p. 87 et notes 22–23

Récits et pièces : 22.

https://dash.harvard.edu/entities/publication/73120378-f5cf-6bd4-e053-0100007fdf3b

**S105.** Isaïe

1:19–20

Récits et pièces : 23.

https://www.sefaria.org/Isaiah.1.19-20

**S106.** Philippe IV, ordonnance de Saint-Ouen du 22 août 1311

Philippe IV

AN, JJ 42 A, n° 145, inventaire 893 ; édition Laurière, I, p. 488 ; regeste TELMA n° 19071

Récits et pièces : 23.

https://telma-chartes.irht.cnrs.fr/en/19071

**S107.** Philip V, Charles IV, and the Jews of France: The Alleged Expulsion of 1322

Elizabeth A. R. Brown

Speculum 66/2, p. 294–329

Récits et pièces : 25.

https://www.jstor.org/stable/2864146

**S108.** Quamvis perfidiam

Clément VI

Texte latin édité dans J. C. Lara Olmo, Darom 5 (2023), p. 55–56 ; datation : VI Kalendas Octobris, anno septimo · Lara Olmo, Darom 5 (2023), p. 36–38 ; texte hébreu dans l'appendice A, p. 51–52

Récits et pièces : 26.

https://www.revistadarom.es/index.php/Darom/article/download/80/87/369

**S109.** Sobre la lletra que Hasday Cresques adreçà a la comunitat jueva d'Avinyó parlant dels avalots de 1391

Eduard Feliu

Tamid 5, p. 171–219; transmission de la lettre, p. 174–175 et 179; documents, p. 186–200 · I, p. 16–18; entrées des 22–25 juillet, 5–8 août et 14–22 décembre 1391; texte catalan reproduit par Eduard Feliu, Tamid 5 (2004–2005), p. 187–189 · Recull de documents i estudis, I/2, p. 158–159; original latin reproduit par Feliu, Tamid 5, p. 186–187, note 48 · Tamid 5, p. 197–198 et notes 70–71; chronique : 10 août; lettre : 23 août 1391, ACA, registre 1691, fol. 81r–v, éditée par Baer, Die Juden, I, document 428 · I, p. 16–18; événements des 5–8 août 1391; texte catalan reproduit par Eduard Feliu, Tamid 5, p. 187–188

Récits et pièces : 27, 45, 48.

https://publicacions.iec.cat/repository/pdf/00000044/00000013.pdf

**S110.** Lettre à la communauté d'Avignon sur les violences de 1391

Hasdaï Crescas

Lettre; comparer les états du texte distingués par Feliu

Récits et pièces : 27.

https://cojs.org/spain-1391-hasdai-crescas-letter/

**S111.** Le retour voulu vers l'Égypte après le rapport des explorateurs

Bible hébraïque

Nombres 14,1–4, spécialement 14,4

Récits et pièces : 27.

https://www.sefaria.org/Numbers.14.1-4

**S112.** La dispersion parmi les nations dans les clauses de l'alliance

Bible hébraïque

Lévitique 26,38

Récits et pièces : 27.

https://www.sefaria.org/Leviticus.26.38

**S113.** The Itinerary of Benjamin of Tudela

Benjamin de Tudèle; éd. Marcus Nathan Adler

Constantinople, traduction p. 11–14; repères marginaux hébreux p. 19–24 · Amadia, traduction p. 54–56; repères hébreux p. 76–81 · Constantinople et Péra, traduction p. 14; repère hébreu p. 24 · Naples, traduction p. 8; repère hébreu p. 12, avant Salerne

Récits et pièces : 28, 32, 37, 39.

https://www.gutenberg.org/cache/epub/14981/pg14981-images.html

**S114.** Histoires, livre V

Hérodote

V, 4 : coutumes des Trauses

Récits et pièces : 29.

https://lexundria.com/hdt/5.4/mcly

**S115.** Las Siete Partidas : l'interrogatoire sous la torture et la vérification des aveux

Alphonse X ; édition de la Real Academia de la Historia

Partida VII, titre XXX, lois II–IV ; tome III, p. 702–704

Récits et pièces : 29.

https://www.boe.es/biblioteca_juridica/abrir_pdf.php?id=PUB-LH-2021-217_3

**S116.** Naissance, mort et maison du deuil

Bible hébraïque

Ecclésiaste 7,1–4

Récits et pièces : 29.

https://www.sefaria.org/Ecclesiastes.7.1-4

**S117.** Le pauvre et l'esprit abattu

Bible hébraïque

Isaïe 66,2

Récits et pièces : 29.

https://www.sefaria.org/Isaiah.66.2

**S118.** Epistle to Yemen

Moïse Maïmonide

Fiche de catalogue : date, destinataire et persécution yéménite

Récits et pièces : 30.

https://www.posenlibrary.com/entry/epistle-yemen

**S119.** Lettre à Samuel ibn Tibbon

Moïse Maïmonide ; reproduite par D. Yellin et I. Abrahams

Maimonides, chapitre XI, p. 201–203 : Fustat, Le Caire et la pratique médicale

Récits et pièces : 30.

https://penelope.uchicago.edu/Thayer/E/Gazetteer/People/Maimonides/YAAMAI/11*.html

**S120.** Épître au Yémen : adresse, situation et conseils au destinataire

Moïse Maïmonide ; édition Abraham S. Halkin, traduction Boaz Cohen

Adresse ; sections I et XVIII de la transcription anglaise

Récits et pièces : 30.

https://en.wikisource.org/wiki/Epistle_to_Yemen/Complete

**S121.** The Itinerary of Benjamin of Tudela

Benjamin de Tudèle ; éd. Marcus Nathan Adler

Amadia et David Alroy, traduction p. 54–56 ; repères marginaux hébreux p. 76–81

Récits et pièces : 31.

https://sourcebooks.web.fordham.edu/source/12Cbenjaminofttudela.asp

**S122.** Lettre sur l'astrologie aux savants du sud de la France

Moïse Maïmonide ; traduction Jonas Weyl ; hébreu éd. Alexander Marx

Dernière partie : « L'Histoire du Messie… » ; texte hébreu parallèle

Récits et pièces : 31.

https://www.biblioj.fr/maimonide-lettre-astrologie-weyl-traduction/

**S123.** Élie et Élisée traversent le Jourdain

Bible hébraïque

2 Rois 2,8–14, spécialement 2,8 et 2,13–14

Récits et pièces : 31.

https://www.sefaria.org/II_Kings.2.8-14

**S124.** Hamon, § 5 : Moses Hamon

Gotthard Deutsch et Meyer Kayserling

Jewish Encyclopedia, vol. VI, p. 201–202 ; Moïse Hamon et bibliographie des lettres

Récits et pièces : 32.

https://www.jewishencyclopedia.com/articles/7156-hamon

**S125.** L'ordre d'Haman contre les Juifs du royaume

Bible hébraïque

Esther 3,6–13, spécialement 3,9 et 3,13

Récits et pièces : 32.

https://www.sefaria.org/Esther.3.6-13

**S126.** La Vallée des pleurs : Moïse Hamon et le recours à Soliman

Joseph ha-Kohen ; traduction Julien Sée

p. 125–126, passage suivant les événements de 1545 · Julien Sée, traduction, 1881, pp. 125–126; passage placé après les événements de 1545

Récits et pièces : 32, 64a.

https://archive.org/details/lavalledespleur01josegoog

**S127.** Décaméron

Giovanni Boccaccio

Première journée, nouvelle III : Saladin, Melchisédech et les trois anneaux

Récits et pièces : 32a.

https://www.gutenberg.org/files/23700/23700-h/23700-h.htm

**S128.** Vayikra Rabbah

Tradition rabbinique

33, 1 : le banquet des langues tendres et dures

Récits et pièces : 32a.

https://www.sefaria.org/Vayikra_Rabbah.33.1?lang=he

**S129.** Bereshit Rabbah

Tradition rabbinique

10, 6 : l'astre qui commande à la plante de croître

Récits et pièces : 32a.

https://www.sefaria.org/Bereshit_Rabbah.10.6/

**S130.** Histoire des animaux

Aristote

Livre IX, § 47 dans la division de D'Arcy W. Thompson ; cheval du roi de Scythie

Récits et pièces : 32a.

https://classics.mit.edu/Aristotle/history_anim.9.ix.html

**S131.** Genèse : Sara en Égypte et le plaidoyer de Juda

Bible hébraïque

12,10–20 ; 44,18–34

Récits et pièces : 32a.

https://www.sefaria.org/Genesis

**S132.** Premier livre de Samuel : Anne, la royauté et Abigaïl

Bible hébraïque

2,1–10 ; 8,10–18 ; 25,23–35

Récits et pièces : 32a.

https://www.sefaria.org/I_Samuel

**S133.** Explication du Psaume 57 latin : l'aspic et le refus d'écouter

Augustin d'Hippone ; traduction anglaise J. E. Tweed

Enarrationes in Psalmos 57, §§ 6–7 ; titre anglais Psalm 58 ; rapprochement d'Actes 7,57

Récits et pièces : 32a.

https://www.newadvent.org/fathers/1801058.htm

**S134.** Psaume 21 de la Septante

Traduction grecque ancienne ; éd. Rahlfs–Hanhart

21,17, correspondant au Psaume hébreu 22,17

Récits et pièces : 32b.

https://www.die-bibel.de/bibel/LXX/PSA.21

**S135.** Psalmi iuxta Hebraeos, psaume 21

Jérôme ; éd. Biblia Sacra Vulgata

21,17 : vinxerunt manus meas et pedes meos

Récits et pièces : 32b.

https://www.die-bibel.de/bibel/VUL/PSA.21

**S136.** Talmud de Babylone, Bava Batra

Tradition rabbinique

73a–73b : vagues, grenouille, serpent, corbeau et hache

Récits et pièces : 32b.

https://www.halakhah.com/bababathra/bababathra_73.html

**S137.** Talmud de Babylone, Yoma

Tradition rabbinique

20b : sens de qeri'at ha-gever, appel de l'homme ou chant du coq

Récits et pièces : 32b.

https://www.sefaria.org/Yoma.20b

**S138.** Évangile selon Marc, récit de la Passion

Texte grec ; édition Nestle–Aland

15:15–24 et 15:34 ; texte grec consulté

Récits et pièces : 32b.

https://www.die-bibel.de/bibel/NA28/MRK.15

**S139.** Évangile selon Jean, récit de la Passion

Texte grec ; édition Nestle–Aland

19:23 : les soldats et la crucifixion ; texte grec consulté

Récits et pièces : 32b.

https://www.die-bibel.de/bibel/NA28/JHN.19

**S140.** Psaume 22 : de l'appel au secours à la louange

Bible hébraïque

22,2–32, numérotation hébraïque ; en particulier 22,19

Récits et pièces : 32b.

https://www.sefaria.org/Psalms.22

**S141.** Lamentations : la plainte à la première personne

Bible hébraïque

3,1–8

Récits et pièces : 32b.

https://www.sefaria.org/Lamentations.3.1-8

**S142.** Cantique des cantiques : reines et chevelure noire

Bible hébraïque

5,11 ; 6,8

Récits et pièces : 32b.

https://www.sefaria.org/Song_of_Songs

**S143.** Proverbes : la sagesse comme arbre de vie

Bible hébraïque

3,18, dans l'éloge de la sagesse, 3,13–18

Récits et pièces : 32b.

https://www.sefaria.org/Proverbs.3.18

**S144.** Ahah yarad — complainte sur les communautés d'Espagne et du Maghreb

Abraham ibn Ezra

Strophe du Maghreb : Fès, entre Marrakech et Tlemcen

Récits et pièces : 33.

https://he.wikisource.org/wiki/ירד_אהה

**S145.** La plainte de Jérusalem et ses enfants

Bible hébraïque

Lamentations 1,16 ; formule reprise dans Ahah yarad

Récits et pièces : 33.

https://www.sefaria.org/Lamentations.1.16

**S146.** Récit des persécutions de 1096

Éliézer bar Nathan ; éd. A. Neubauer et M. Stern, trad. S. Baer

Texte hébreu p. 38 ; traduction allemande p. 155–156 : Worms et Simḥa · Traduction allemande p. 144–148, notamment p. 145–146 ; 20 sivan 4931 · Texte hébreu p. 41–43 ; traduction allemande p. 160–163, notamment le desservant Menaḥem à Wevelinghofen

Récits et pièces : 34, 35, 36.

https://archive.org/details/hebrischeberic00neubuoft

**S147.** Esther demande un jeûne de trois jours

Bible hébraïque

Esther 4,16

Récits et pièces : 34.

https://www.sefaria.org/Esther.4.16

**S148.** La mort de Samson dans le temple de Dagon

Bible hébraïque

Juges 16,23–30

Récits et pièces : 35.

https://www.sefaria.org/Judges.16.23-30

**S149.** La ligature d'Isaac et l'arrêt du sacrifice

Bible hébraïque

Genèse 22,1–19, spécialement 22,11–13

Récits et pièces : 36.

https://www.sefaria.org/Genesis.22.1-19

**S150.** Jérusalem dévastée et les morts sans sépulture

Bible hébraïque

Psaume 79,1–4 (78 dans la tradition grecque et latine)

Récits et pièces : 36.

https://www.sefaria.org/Psalms.79.1-4

**S151.** Capitulations de Grenade, texte rapporté par Mármol

Luis del Mármol Carvajal ; transcription municipale

Clauses sur les Juifs de Grenade, l'autorité sur les musulmans et les signes vestimentaires ; passage cité comme p. 147–150

Récits et pièces : 37.

https://www.granada.org/inet/wfotos.nsf/capitulaciones

**S152.** La judería de Jerez de la Frontera. Datos históricos

Fidel Fita, éditeur d'actes municipaux

Boletín de la Real Academia de la Historia 12, p. 69–83 : actes 4–9 ; 2 et 4 juillet 1459, 26–27 mars et 2 mai 1460

Récits et pièces : 38.

https://www.letrasgalegas.org/obra-visor/boletin-de-la-real-academia-de-la-historia--1/html/p0000007.htm

**S153.** Itinerary of Benjamin of Tudela

Benjamin de Tudèle ; éd. et trad. Marcus Nathan Adler

Traduction anglaise, p. 5–6 : communauté de Rome, pape Alexandre et Jeḥiel ; repères marginaux hébreux p. 8–9. · Traduction anglaise, p. 39–42, Bagdad et l'exilarque Daniel fils de Ḥisdaï ; repères marginaux hébreux p. 61–64.

Récits et pièces : 39, 42.

https://www.gutenberg.org/ebooks/14981

**S154.** Sicut Iudeis

Clément III

Texte latin ; S. Simonsohn, The Apostolic See and the Jews, I, p. 66 ; manuscrit signalé : Toulouse BM625, f. 104r–105v

Récits et pièces : 39.

https://telma.irht.cnrs.fr/outils/relmin/extrait87468/

**S155.** Lettre à Paschasius, évêque de Naples, sur les fêtes juives

Grégoire le Grand ; traduction James Barmby

Registrum epistolarum, livre XIII, lettre 12 dans l'édition anglaise ; NPNF, seconde série, XIII

Récits et pièces : 39.

https://www.newadvent.org/fathers/360213012.htm

**S156.** Actes de la dispute de Tortosa, version latine

Notaires de la cour de Benoît XIII ; éd. Carlos del Valle Rodríguez

Tome I, p. 161–163, séance I §§1–3 · Tome I, p. 161–163 ; première séance, 7 février 1413, Tortosa

Récits et pièces : 40, 46.

https://ifc.dpz.es/recursos/publicaciones/39/12/Tomo%20I.pdf

**S157.** Actes de la dispute de Tortosa, version hispano-aragonaise

Version ancienne des actes ; éd. Carlos del Valle Rodríguez

Tome II, p. 857–861, séance I §§1–3 ; p. 892–895, séance VII §§1–3 ; p. 1554, séance LXVIII

Récits et pièces : 40.

https://ifc.dpz.es/recursos/publicaciones/39/12/Tomo%20II.pdf

**S158.** Sanhédrin 97a–97b

Talmud de Babylone

97a, les six mille ans et les trois choses inattendues ; 97b, jubilés, Rav Ashi et calculs de la fin

Récits et pièces : 40.

https://www.sefaria.org/Sanhedrin.97b

**S159.** Berakhot 2:4, récit de la naissance du Messie

Talmud de Jérusalem

2:4, histoire du laboureur, de l'Arabe et de Menahem, puis Isaïe 10:34–11:1

Récits et pièces : 40.

https://www.sefaria.org/Jerusalem_Talmud_Berakhot.2.4

**S160.** Vikouaḥ : relation de la dispute de Barcelone

Moïse ben Nahman (Nahmanide)

Premier jour : introduction, sceptre de Juda et naissance du Messie ; deuxième jour : lieu du Messie

Récits et pièces : 40.

https://www.daat.ac.il/daat/mahshevt/haramban-2.htm

**S161.** La Disputa judeocristiana de Tortosa : chronique de Bonastruc, édition et apparat

Carlos del Valle Rodríguez

Tome III, p. 1599–1602, §§1–4 et notes ; p. 1619–1622, parallèle de Barcelone

Récits et pièces : 40.

https://ifc.dpz.es/recursos/publicaciones/39/12/Tomo%20III.pdf

**S162.** 1 Rois 13:2 et Genèse 5:5

Bible hébraïque

1 Rois 13:2 : maison de David ; Genèse 5:5 : âge d'Adam

Récits et pièces : 40.

https://www.sefaria.org/I_Kings.13.2

**S163.** Isaïe : exhortation, rejeton de Jessé et enfantement de Sion

Bible hébraïque

1,18–20 ; 10,24–34 ; 11,1–9 ; 66,7–13

Récits et pièces : 40.

https://www.sefaria.org/Isaiah

**S164.** Genèse : les paroles de Jacob à Juda

Bible hébraïque

49,1–12, particulièrement 49,10

Récits et pièces : 40.

https://www.sefaria.org/Genesis.49.1-12

**S165.** Commentaire de Genèse 49,10 : sceptre, exilarques et Shiloh

Rachi

49,10, quatre commentaires ; renvois à Sanhédrin 5a et Horayot 11b

Récits et pièces : 40.

https://www.sefaria.org/Rashi_on_Genesis.49.10

**S166.** Sur le sens d'un silence : les réactions juives devant le Grand Schisme

Maurice Kriegel

Jornades sobre el Cisma d'Occident, première partie, p. 97–105, surtout 104–105

Récits et pièces : 41.

https://publicacions.iec.cat/repository/pdf/00000487/00000050.pdf

**S167.** Canon 67 du quatrième concile de Latran

Concile de Latran IV

Canon 67 ; texte latin, éd. A. García García, 1981, p. 106–107

Récits et pièces : 41.

https://telma.irht.cnrs.fr/outils/relmin/extrait30315/

**S168.** Commentaire sur Exode 14:7

Rachi

Commentaire sur les chars de l'armée égyptienne ; citation attribuée à la Mekhilta

Récits et pièces : 41.

https://www.sefaria.org/Rashi_on_Exodus.14.7

**S169.** Kiddushin

Talmud de Babylone

82a ; aphorismes relatifs aux métiers, aux médecins et aux bouchers

Récits et pièces : 41.

https://www.sefaria.org/Kiddushin.82a

**S170.** Jérémie

Bible hébraïque

50:1 et 50:12 ; oracle concernant Babylone

Récits et pièces : 41.

https://www.sefaria.org/Jeremiah.50

**S171.** Mishneh Torah, Rois et guerres

Maïmonide

8:11 ; participation des pieux des nations au monde à venir

Récits et pièces : 41.

https://www.sefaria.org/Mishneh_Torah%2C_Kings_and_Wars.8.11

**S172.** Kuzari

Juda ha-Lévi

Livre I, § 111 de la numérotation hébraïque imprimée ; § 117 dans l'index Sefaria

Récits et pièces : 41.

https://www.sefaria.org/Kuzari.1.117

**S173.** Yevamot

Talmud de Babylone

61a, début ; voir aussi Bava Metzia 114b, attribution à Rabbi Shimon ben Yoḥaï

Récits et pièces : 41.

https://www.sefaria.org/Yevamot.61a

**S174.** Taʿanit

Talmud de Babylone

20b, début ; Rabbi Éléazar fils de Rabbi Shimon et le roseau

Récits et pièces : 41.

https://www.sefaria.org/Taanit.20b

**S175.** Eikhah Rabbah — commentaire des Lamentations

Tradition midrashique

I, sur Lamentations 1:18 ; § 53 dans l'index Sefaria, § 61 dans une autre numérotation

Récits et pièces : 41.

https://www.sefaria.org/Lamentations_Rabbah.1.53

**S176.** Deuxième livre des Chroniques

Bible hébraïque

24:20–22 ; Zacharie fils de Yehoyada

Récits et pièces : 41.

https://www.sefaria.org/II_Chronicles.24.20-22

**S177.** Shabbat et Bava Batra

Talmud de Babylone

Shabbat 152b ; Bava Batra 134a, Jonathan ben Ouzziel

Récits et pièces : 41.

https://www.sefaria.org/Shabbat.152b

**S178.** Lévitique

Bible hébraïque

23:40, végétaux de la fête des Tentes ; 26:44, promesse contre l'extermination

Récits et pièces : 41.

https://www.sefaria.org/Leviticus.23.40

**S179.** Esther : Haman, la reine et les fils d'Haman

Bible hébraïque

7,1–10 ; 9,6–14

Récits et pièces : 41.

https://www.sefaria.org/Esther

**S180.** Exode : bétail mis à l'abri et poursuite par les chars

Bible hébraïque

9,18–26 ; 14,5–9

Récits et pièces : 41.

https://www.sefaria.org/Exodus

**S181.** Ézéchiel : les bergers et le troupeau humain

Bible hébraïque

34,1–16 et 34,31

Récits et pièces : 41.

https://www.sefaria.org/Ezekiel.34

**S182.** Genèse : expulsion du jardin d'Éden

Bible hébraïque

3,22–24

Récits et pièces : 41.

https://www.sefaria.org/Genesis.3.22-24

**S183.** Relation de Nathan le Babylonien sur l'exilarque

Nathan ha-Kohen ; éd. Adolf Neubauer

Mediaeval Jewish Chronicles, II, p. 83–85 ; texte hébreu de la relation insérée après le Seder Olam Zuta

Récits et pièces : 42.

https://archive.org/details/mediaevaljewishc02neub

**S184.** Premier livre des Rois et Psaumes

Bible hébraïque

1 Rois 12:7 ; Psaume 144:14, interprétation des dirigeants qui savent supporter

Récits et pièces : 42.

https://www.sefaria.org/I_Kings.12.7

**S185.** Premier livre des Rois : Roboam, les anciens et la rupture du royaume

Bible hébraïque

12,6–16, particulièrement le conseil des anciens au verset 7

Récits et pièces : 42.

https://www.sefaria.org/I_Kings.12.6-16

**S186.** Livre de Job

Bible hébraïque

1:22 ; expression « ne pas attribuer de faute à Dieu »

Récits et pièces : 43.

https://www.sefaria.org/Job.1.22

**S187.** Job : annonces des pertes et réaction de Job

Bible hébraïque

1,13–22

Récits et pièces : 43.

https://www.sefaria.org/Job.1.13-22

**S188.** Description du manuscrit des Évangiles et Épîtres traduits par Martín de Lucena

Mario Schiff, transcription des rubriques médiévales

Bulletin hispanique 10/3, p. 307–314 ; p. 308, rubrique du fol. 1 ; p. 310, rubrique du fol. 68

Récits et pièces : 44.

https://www.persee.fr/doc/hispa_0007-4640_1908_num_10_3_1574

**S189.** Los Santos Evangelios en romance et Epístolas de San Pablo en romance

Martín de Lucena ; catalogue de la Biblioteca Nacional de España

Madrid, BNE, MSS/9556, anciennes cotes Dd.181 et Escorial I.i.11 ; renseignements de catalogue

Récits et pièces : 44.

https://datos.bne.es/edicion/biam0000013831

**S190.** Ordenamiento de Valladolid, loi 1

Jean II de Castille

Texte castillan de la clause imposant un quartier séparé ; éd. F. Fernández y González, Estado social y político de los mudéjares de Castilla, p. 397–405 ; transcription RELMIN

Récits et pièces : 46.

https://telma.irht.cnrs.fr/outils/relmin/extrait243846/

**S191.** La legislación general acerca de los judíos en el reinado de Juan II de Castilla

Enrique Cantera Montenegro

Espacio, Tiempo y Forma, III/25, p. 119–146, ici p. 124 et note 12 · Espacio, Tiempo y Forma, III/25, p. 128 et note 21 ; Tolède, 25 janvier 1412, et Cifuentes, 24 juin 1412

Récits et pièces : 46.

https://revistas.uned.es/index.php/ETFIII/article/download/1681/1561/4530

**S192.** Lois de 1412 : texte complet de l'ordonnance

Jean II de Castille ; régence de Catherine ; édition Francisco Fernández y González

Estado social y político de los mudéjares de Castilla, document LXXVII, p. 400–405, articles 2, 10, 13, 16–17 et 20 · Document LXXVII, pp.400–405 ; ordonnance au nom de Jean II, donnée à Valladolid

Récits et pièces : 46, 49.

https://archive.org/details/estadosocialypo00gonzgoog

**S193.** Cédules d'Henri III relatives aux Juifs de Burgos

Henri III de Castille ; extraits publiés par l'Archivo Municipal de Burgos

Cotes HI-2959, HI-2960 et HI-2961 ; lettres des 20 et 30 juillet 1392 ; extraits castillans dans « La judería burgalesa (2ª parte) » · HI-2959, extrait sur les attaques de Séville et Cordoue ; HI-2960–2961, protection de Juifs de Burgos en juillet 1392

Récits et pièces : 47, 48.

https://archmunburgos.blogspot.com/2018/12/la-juderia-burgalesa-2-parte.html

**S194.** Documentos de Enrique III — Fondo Mercedes Gaibrois de Ballesteros

Real Academia de la Historia

p. 220, no 843 (AMB, Clasif. 2959) ; p. 223–224, nos 854 et 857 (AMB, Clasif. 2960–2961) · p. 117, nos 444–446 : lettres des 10 et 13 octobre 1390 annonçant la mort de Jean Ier et le début du nouveau règne

Récits et pièces : 47, 48.

https://www.rah.es/wp-content/uploads/2016/11/Documentos_Enrique-III_M.-Gaibrois.pdf

**S195.** Chronique d'Henri III : communautés touchées et recours au Conseil

Pedro López de Ayala ; extrait publié par Fidel Fita

Fita, « La Judería de Madrid en 1391 », Boletín de la Real Academia de la Historia, VIII, p. 440–441 : citation de la chronique pour 1391 · Fita, « La Judería de Madrid en 1391 », BRAH, VIII, document 3, p. 450–454 : acte du 6 juillet 1392, lettre insérée du 8 juin · Fita, « La Judería de Madrid en 1391 », BRAH, VIII, document 4, p. 454–462, notamment p. 456–458 : rente de 3 000 maravédis et situation depuis 1391

Récits et pièces : 47, 48.

https://www.cervantesvirtual.com/obra-visor/boletin-de-la-real-academia-de-la-historia--4/html/02580c7e-82b2-11df-acc7-002185ce6064_87.html

**S196.** Témoignage présenté par le Conseil de Madrid au roi Henri III sur la destruction de l'aljama

Archivo de Villa de Madrid, catalogue

Cote SEC -2-390-67 ; document relatif à Madrid et Segovia ; description de catalogue contrôlée

Récits et pièces : 48.

https://catalogoarchivodevilla.madrid.es/ms-opac/doc?fo=and&fq=norm&fv=%2A&q=1925&rows=1&sort=fecha+asc&start=1

**S197.** Isaïe 59

Bible hébraïque ; texte massorétique et traduction JPS 1917

59,21 : alliance et transmission des paroles

Récits et pièces : 49.

https://mechon-mamre.org/p/pt/pt1059.htm

**S198.** Lévitique 26

Bible hébraïque ; texte massorétique et traduction JPS 1917

26,38 : dispersion parmi les nations

Récits et pièces : 49.

https://mechon-mamre.org/p/pt/pt0326.htm

**S199.** Lamentations 1

Bible hébraïque ; texte massorétique et traduction JPS 1917

1,18 : justice du Seigneur et rébellion · 1,11 : recherche de pain et abandon des biens pour se nourrir

Récits et pièces : 49, 56.

https://mechon-mamre.org/p/pt/pt3201.htm

**S200.** Récit hébreu italien de l'expulsion d'Espagne

Auteur juif italien anonyme

Passages sur le départ d'Espagne, le Portugal, l'Afrique du Nord et les traversées ; édition hébraïque signalée : Alexander Marx, JQR 20, 1908, pp.240 et suiv. · Passage sur les enfants enlevés au Portugal et citation de Deutéronome 28,32 ; traduction publiée par Jacob R. Marcus, The Jew in the Medieval World, 1938, pp. 51–55

Récits et pièces : 50, 51, 52, 53, 55, 59.

https://sourcebooks.web.fordham.edu/jewish/1492-jews-spain1.asp

**S201.** Ibn Shoshan, dans The Jewish Encyclopedia

Joseph Jacobs et Max Schloessinger

Vol. VI, pp.542–543 ; Joseph ben Solomon et les membres du XIIIe siècle

Récits et pièces : 50.

https://www.jewishencyclopedia.com/articles/8022-ibn-shoshan

**S202.** Deutéronome 28

Bible hébraïque ; texte massorétique et traduction JPS 1917

28,61 : maux non énumérés dans le livre de la Loi · 28,32 : enfants livrés à un autre peuple et impuissance des parents · 28,32 : séparation des enfants et impuissance des parents

Récits et pièces : 50, 55, 59.

https://mechon-mamre.org/p/pt/pt0528.htm

**S203.** Décret d'expulsion des Juifs, copie conservée à Simancas

Ferdinand d'Aragon et Isabelle de Castille

Archivo General de Simancas, Patronato Real, PTR,LEG,28,DOC.6; fiche recoupée dans European Digital Treasures, catalogue, document 28, pp.72–73

Récits et pièces : 51.

https://pares.mcu.es/ParesBusquedas20/catalogo/description/2214633

**S204.** Exiles, Migratory Flows and Solidarity: European Digital Treasures

European Digital Treasures, institutions d'archives partenaires

Document 28, pp.72–73 : description et reproduction de la copie de Simancas

Récits et pièces : 51.

https://hifo.no/wp-content/uploads/2019/10/NO-Exhibition-2-Unified-Final-v.-0.5.pdf

**S205.** Introduction au commentaire du Livre des Rois

Isaac Abrabanel

Passage autobiographique commençant ובשנה התשיעית שנת מזרה ישראל ; transcription signalée comme non vérifiée

Récits et pièces : 51.

https://he.wikisource.org/wiki/הקדמה_א_מלכים_על_אברבנאל

**S206.** Esther 4

Bible hébraïque ; texte massorétique et traduction JPS 1917

4,3 : publication du décret et deuil dans les provinces

Récits et pièces : 51.

https://mechon-mamre.org/p/pt/pt3304.htm

**S207.** Psaume 58

Bible hébraïque ; texte massorétique et traduction JPS 1917

58,5 dans la numérotation hébraïque ; 58,4 dans de nombreuses Bibles anglaises

Récits et pièces : 51.

https://mechon-mamre.org/p/pt/pt2658.htm

**S208.** Jérémie 15

Bible hébraïque ; texte massorétique et traduction JPS 1917

15,2 : épée, famine et captivité

Récits et pièces : 51.

https://mechon-mamre.org/p/pt/pt1115.htm

**S209.** Job 1

Bible hébraïque ; texte massorétique et traduction JPS 1917

1,18–22 : mort des enfants et réponse de Job

Récits et pièces : 52.

https://mechon-mamre.org/p/pt/pt2701.htm

**S210.** Job 2

Bible hébraïque ; texte massorétique et traduction JPS 1917

2,9–10 : échange de Job avec sa femme

Récits et pièces : 52.

https://mechon-mamre.org/p/pt/pt2702.htm

**S211.** Chronica de el-rei D. João II

Garcia de Resende ; éd. Gabriel Pereira

Vol. III, chap. CLXIII, pp.17–19, et CLXXIX, p.37

Récits et pièces : 53, 54, 59.

https://archive.org/details/chronicadeelreid00rese

**S212.** Historia de los Reyes Católicos don Fernando y doña Isabel

Andrés Bernáldez ; éd. Fernando de Gabriel y Ruiz de Apodaca

Édition de 1870, t. I, chap. CXIII, pp.345–348, surtout p.348 · T.I, chap.XLIV, pp.129–131 : premières arrestations, Triana et départs vers le Portugal · Vol. I, chap. XLIII–XLIV, pp.123–131 ; chap. LXXXVI–LXXXVII, pp.252–256

Récits et pièces : 53, 62, 64.

https://archive.org/details/historiadelosrey00bern

**S213.** Famines et épidémies au Maroc aux XVIe et XVIIe siècles

Bernard Rosenberger et Hamid Triki

Hespéris-Tamuda XIV (1973), pp.113–115, notes 8–14

Récits et pièces : 53.

https://www.hesperis-tamuda.com/Downloads/1970-1979/Hesp%C3%A9ris-Tamuda%201973.pdf

**S214.** Lamentations 2

Bible hébraïque ; texte massorétique et traduction JPS 1917

2,11–12 : enfants qui défaillent auprès de leurs mères

Récits et pièces : 53.

https://mechon-mamre.org/p/pt/pt3202.htm

**S215.** Lamentations 4

Bible hébraïque ; texte massorétique et traduction JPS 1917

4,4 et 4,10 : faim des enfants et extrémité de la famine

Récits et pièces : 53.

https://mechon-mamre.org/p/pt/pt3204.htm

**S216.** Néhémie 5

Bible hébraïque ; texte massorétique et traduction JPS 1917

5,1–13, surtout 5,5.8.11–13 : dette, enfants asservis et restitution

Récits et pièces : 54.

https://mechon-mamre.org/p/pt/pt35b05.htm

**S217.** De rebus Genuensibus commentaria

Bartolomeo Senarega ; éd. Ludovico Antonio Muratori

Rerum Italicarum Scriptores, tome XXIV, col.531–532

Récits et pièces : 56, 57, 58.

https://archive.org/details/RerumItalicarumScriptores24

**S218.** Alexandre VI : dates du pontificat

Saint-Siège

Pontificat de 1492 à 1503 ; entrée Alexandre VI, nom Rodrigo de Borja

Récits et pièces : 57.

https://www.vatican.va/content/vatican/en/holy-father/alessandro-vi.html

**S219.** Talmud de Babylone, Bava Batra 21b

Talmud de Babylone ; traduction Soncino

21b, discussion de Rav Houna et de Rav Houna fils de Rav Josué sur le métier d'un concurrent et la résidence

Récits et pièces : 57.

https://www.come-and-hear.com/bababathra/bababathra_21.html

**S220.** Évangile selon Luc 23

Évangile selon Luc ; traduction King James Version

23,32–43, surtout 23,34 : intercession de Jésus lors de la crucifixion

Récits et pièces : 58.

https://www.biblegateway.com/passage/?search=Luke%2023%3A32-43&version=KJV

**S221.** Álvaro de Caminha, Encyclopaedia of Portuguese Expansion

Arlindo Caldeira, Universidade NOVA de Lisboa

Capitainerie de 1493–1499 ; charte du 29 juillet 1493 ; paragraphes sur le peuplement et les enfants

Récits et pièces : 59.

https://eve.fcsh.unl.pt/en/people/alvaro-de-caminha

**S222.** Chronica d'el-rei D. Manuel

Damião de Góis

Première partie, chap. CII–CIII ; édition 1909, vol. III, pp.91–97

Récits et pièces : 60.

https://archive.org/details/chronicadelreidm03giuoft

**S223.** Exode 12

Bible hébraïque ; texte massorétique et traduction JPS 1917

12,8 et 12,14–18 : pains sans levain, herbes amères et commémoration de Pessaḥ

Récits et pièces : 60.

https://mechon-mamre.org/p/pt/pt0212.htm

**S224.** Le folk-lore juif dans la chronique du Schébet Iehuda

Isidore Loeb

Revue des études juives 24, pp.1–29 ; en particulier pp.22–26

Récits et pièces : 61.

https://www.persee.fr/doc/rjuiv_0484-8616_1892_num_24_47_3805

**S225.** Premier Livre des Rois 17

Bible hébraïque ; texte massorétique et traduction JPS 1917

17,17–24 : Élie et le fils de la veuve

Récits et pièces : 61.

https://mechon-mamre.org/p/pt/pt09a17.htm

**S226.** Deuxième Livre des Rois 4

Bible hébraïque ; texte massorétique et traduction JPS 1917

4,32–37 : Élisée et le fils de la Shunamite

Récits et pièces : 61.

https://mechon-mamre.org/p/pt/pt09b04.htm

**S227.** Ézéchiel 5

Bible hébraïque ; texte massorétique et traduction JPS 1917

5,1–4 et 5,12 : les cheveux répartis en trois parts

Récits et pièces : 62.

https://mechon-mamre.org/p/pt/pt1205.htm

**S228.** Ézéchiel 12

Bible hébraïque ; texte massorétique et traduction JPS 1917

12,3–7 : un départ en exil représenté devant les habitants

Récits et pièces : 62.

https://mechon-mamre.org/p/pt/pt1212.htm

**S229.** Talmud de Babylone, Shabbat

Tradition rabbinique babylonienne

89a : jeu sur Sinaï et sin'ah, « haine »

Récits et pièces : 63.

https://www.sefaria.org/Shabbat.89a

**S230.** Talmud de Babylone, Sanhedrin

Tradition rabbinique babylonienne

102a, parole de Rabbi Yitzḥaq sur la faute du veau d'or et Exode 32,34

Récits et pièces : 63.

https://www.sefaria.org/Sanhedrin.102a

**S231.** Talmud de Babylone, Sanhedrin

Tradition rabbinique babylonienne

103b : grande est la nourriture partagée, qui rapproche les éloignés

Récits et pièces : 63.

https://www.sefaria.org/Sanhedrin.103b

**S232.** Sefer Mitzvot Gadol, commandements positifs

Moïse de Coucy

Commandement positif 74, développement commençant כבר דרשתי לגלות ירושלים אשר בספרד, avec Sophonie 3,13

Récits et pièces : 63.

https://www.sefaria.org/Sefer_Mitzvot_Gadol%2C_Positive_Commandments.74

**S233.** Commentaire sur l'Exode

Abraham ibn Ezra

Exode 20,7 : serments, profanation du Nom et prolongement de l'exil

Récits et pièces : 63.

https://www.sefaria.org/Ibn_Ezra_on_Exodus.20.7

**S234.** Mishnah, Sanhedrin

Tradition rabbinique

9,6 : formule qanna'im poge'in bo

Récits et pièces : 63.

https://www.sefaria.org/Mishnah_Sanhedrin.9.6

**S235.** Amos 3

Bible hébraïque ; texte massorétique et traduction JPS 1917

3,1–2 : adresse à Israël sorti d'Égypte et citation initiale

Récits et pièces : 63.

https://mechon-mamre.org/p/pt/pt1503.htm

**S236.** Exode 8

Bible hébraïque ; texte massorétique et traduction JPS 1917

8,22 dans la numérotation hébraïque, souvent 8,26 dans les Bibles anglaises : réponse de Moïse au Pharaon

Récits et pièces : 63.

https://mechon-mamre.org/p/pt/pt0208.htm

**S237.** Sobre los judíos del obispado de Málaga (1485–1492)

José Enrique López de Coca Castañer

Historia. Instituciones. Documentos 40, pp.153–177 ; pp.154–156 et notes 7–14 : comptes et actes des années 1487–1489

Récits et pièces : 64.

https://doi.org/10.12795/hid.2013.i40.05

**S238.** Antiquités judaïques / Jewish Antiquities, livre XV

Flavius Josèphe ; traduction ancienne de William Whiston

XV, 11, §§380–424 ; particulièrement §§385–395, 411–421

Récits et pièces : 64.

https://www.attalus.org/old/aj_15c.html

**S239.** Mishnah, Middot

Mishnah

1:1, 1:3–9; 2:1–6; 3:6–8; 4:2–7; 5:3–4

Récits et pièces : 64.

https://www.sefaria.org/Mishnah_Middot.1

**S240.** Mishnah, Yoma

Mishnah

1:1, 1:3–5; 5:1–2; 7:4–5

Récits et pièces : 64.

https://www.sefaria.org/Mishnah_Yoma.1

**S241.** Mishnah, Shekalim

Mishnah

5:1–2; 6:4; 8:4–5

Récits et pièces : 64.

https://www.sefaria.org/Mishnah_Shekalim.5

**S242.** Mishnah, Sukkah

Mishnah

5:1–4 : illumination, vêtements usés, musique et quinze marches

Récits et pièces : 64.

https://www.sefaria.org/Mishnah_Sukkah.5

**S243.** Mishnah, Pesachim

Mishnah

5:5–10; 9:5 : sacrifice pascal et choix de l'animal au 10 nisan

Récits et pièces : 64.

https://www.sefaria.org/Mishnah_Pesachim.5

**S244.** Talmud de Babylone, Pesachim 64b

Talmud de Babylone

Épisode du vieillard écrasé; dénombrement sous Agrippa; disposition des coupes d'or et d'argent

Récits et pièces : 64.

https://www.sefaria.org/Pesachim.64b

**S245.** Talmud de Babylone, Rosh Hashanah 11b

Talmud de Babylone

Cessation de la servitude à Rosh Hashanah ; sortie d'Égypte en nisan

Récits et pièces : 64.

https://www.sefaria.org/Rosh_Hashanah.11b

**S246.** Talmud de Babylone, Rosh Hashanah 23a

Talmud de Babylone

Types de cèdres et extraction du corail au moyen d'un navire chargé de sable

Récits et pièces : 64.

https://www.sefaria.org/Rosh_Hashanah.23a

**S247.** Talmud de Babylone, Yoma 21b

Talmud de Babylone

Feu apporté par les hommes ; différences entre les deux Temples, notamment l'Arche et les chérubins

Récits et pièces : 64.

https://www.sefaria.org/Yoma.21b

**S248.** Talmud de Babylone, Yoma 38a

Talmud de Babylone

Les portes de Nicanor : tempête, porte jetée en mer et arrivée à Acre

Récits et pièces : 64.

https://www.sefaria.org/Yoma.38a

**S249.** Talmud de Babylone, Yoma 8b

Talmud de Babylone

Chambre des Parhedrin et achat de la charge de grand prêtre

Récits et pièces : 64.

https://www.sefaria.org/Yoma.8b

**S250.** Talmud de Babylone, Menachot 29a

Talmud de Babylone

Affinage de l'or des chandeliers de Salomon

Récits et pièces : 64.

https://www.sefaria.org/Menachot.29a

**S251.** Talmud de Babylone, Menachot 98a

Talmud de Babylone

Deux explications de l'image de Suse sur la porte orientale

Récits et pièces : 64.

https://www.sefaria.org/Menachot.98a

**S252.** Talmud de Babylone, Menachot 98b

Talmud de Babylone

Les dix tables et les dix chandeliers de Salomon, cinq de chaque côté

Récits et pièces : 64.

https://www.sefaria.org/Menachot.98b

**S253.** Talmud de Babylone, Shabbat 88a

Talmud de Babylone

Les deux couronnes données au Sinaï puis retirées

Récits et pièces : 64.

https://www.sefaria.org/Shabbat.88a

**S254.** Pirqé de-Rabbi Eliézer, chapitre 17

Pirqé de-Rabbi Eliézer

17:15–16 : portes des nouveaux époux, des endeuillés et des exclus

Récits et pièces : 64.

https://www.sefaria.org/Pirkei_DeRabbi_Eliezer.17

**S255.** Mishneh Torah, Hilkhot Teshuvah / Lois du repentir

Moïse Maïmonide

3:4 : appel du chofar à l'éveil

Récits et pièces : 64.

https://www.sefaria.org/Mishneh_Torah%2C_Repentance.3.4

**S256.** Mishneh Torah, Hilkhot Beit ha-Bechirah / Lois du Temple

Moïse Maïmonide

2:2 : lieu de l'autel d'Adam, de Caïn et Abel, de Noé et d'Abraham

Récits et pièces : 64.

https://www.sefaria.org/Mishneh_Torah%2C_The_Chosen_Temple.2.2

**S257.** Mishneh Torah, Lois des ustensiles du Sanctuaire et de ses desservants

Moïse Maïmonide

8:17 : tunique jusqu'au-dessus du talon et manches jusqu'au poignet

Récits et pièces : 64.

https://www.sefaria.org/Mishneh_Torah%2C_Vessels_of_the_Sanctuary_and_Those_who_Serve_Therein.8.17

**S258.** Premier livre des Rois / I Kings

Bible hébraïque

5:15–32 selon la numérotation hébraïque (= 5:1–18 dans de nombreuses Bibles); 6:2–3, 6:15–35; 7:10–25, 7:38; 10:11–14

Récits et pièces : 64.

https://www.sefaria.org/I_Kings.5

**S259.** Premier livre des Chroniques / I Chronicles

Bible hébraïque

22:14; 23:3–5; 29:3–7 : dons, effectifs et fonctions

Récits et pièces : 64.

https://www.sefaria.org/I_Chronicles.23

**S260.** Deuxième livre des Chroniques / II Chronicles

Bible hébraïque

2:1, 2:16–17; 3:4, 3:11–15; 4:1–8; 5:12

Récits et pièces : 64.

https://www.sefaria.org/II_Chronicles.3

**S261.** Exode / Exodus, chapitre 28

Bible hébraïque

28:39–43 : vêtements sacerdotaux et caleçons de lin

Récits et pièces : 64.

https://www.sefaria.org/Exodus.28

**S262.** Genèse / Genesis, chapitre 8

Bible hébraïque

8:4 et 8:20 : montagnes d'Ararat et autel après la sortie de l'arche

Récits et pièces : 64.

https://www.sefaria.org/Genesis.8

**S263.** Psaume 110 / Psalm 110

Bible hébraïque

110:1–3 : droite divine, sceptre de Sion et aurore

Récits et pièces : 64.

https://www.sefaria.org/Psalms.110

**S264.** Genèse / Genesis 22:13

Bible hébraïque

Le bélier offert à la place d'Isaac

Récits et pièces : 64.

https://www.sefaria.org/Genesis.22.13

**S265.** Lévitique / Leviticus 7:23

Bible hébraïque

Graisse interdite du bœuf, du mouton et de la chèvre

Récits et pièces : 64.

https://www.sefaria.org/Leviticus.7.23

**S266.** Deutéronome / Deuteronomy 25:19

Bible hébraïque

Souvenir d'Amalec et formule « sous les cieux »

Récits et pièces : 64.

https://www.sefaria.org/Deuteronomy.25.19

**S267.** Exode / Exodus 9:27

Bible hébraïque

Pharaon reconnaît la justice divine

Récits et pièces : 64.

https://www.sefaria.org/Exodus.9.27

**S268.** Exode / Exodus 17:16

Bible hébraïque

Guerre contre Amalec

Récits et pièces : 64.

https://www.sefaria.org/Exodus.17.16

**S269.** Premier Livre des Rois 6

Bible hébraïque ; texte massorétique et traduction JPS 1917

6,1.37–38 : début et achèvement de la construction de Salomon

Récits et pièces : 64.

https://mechon-mamre.org/p/pt/pt09a06.htm

**S270.** Deuxième Livre des Rois 25

Bible hébraïque ; texte massorétique et traduction JPS 1917

25,8–17 : Nebouzaradan, incendie et saisie du mobilier

Récits et pièces : 64.

https://mechon-mamre.org/p/pt/pt09b25.htm

**S271.** Esdras 6

Bible hébraïque ; texte massorétique et traduction JPS 1917

6,15 : achèvement du Temple en la sixième année de Darius

Récits et pièces : 64.

https://mechon-mamre.org/p/pt/pt35a06.htm

**S272.** Lévitique 16

Bible hébraïque ; texte massorétique et traduction JPS 1917

16,2–4.11–19.29–34 : entrée d'Aaron, vêtements, encens, aspersions et date annuelle

Récits et pièces : 64.

https://mechon-mamre.org/p/pt/pt0316.htm

**S273.** Talmud de Babylone, Taʿanit

24a, épisode du figuier et du fils de Rabbi Yossé de Yoqrat

Récits et pièces : 64a.

https://www.sefaria.org/Taanit.24a.3-4

**S274.** Talmud de Babylone, Taʿanit

16a, les deux explications de la visite au cimetière

Récits et pièces : 64a.

https://www.sefaria.org/Taanit.16a.7

**S275.** Rachi sur Taʿanit

16a:7:1, commentaire sur les tombes des non-Juifs

Récits et pièces : 64a.

https://www.sefaria.org/Rashi_on_Taanit.16a.7.1

**S276.** Pirqé de-Rabbi Éliézer

Chapitre 31, bénédiction d'Isaac délivré du sacrifice

Récits et pièces : 64a.

https://www.sefaria.org/Pirkei_DeRabbi_Eliezer.31.10

**S277.** Talmud de Babylone, Ḥaguiga

13b:12–13, nombre des armées célestes et destruction du Temple

Récits et pièces : 64a.

https://www.sefaria.org/Chagigah.13b.12-13

**S278.** Mishneh Torah, lois relatives au culte étranger

Maïmonide

11:16, pratiques divinatoires et magie

Récits et pièces : 64a.

https://www.sefaria.org/Mishneh_Torah%2C_Foreign_Worship_and_Customs_of_the_Nations.11.16

**S279.** Deutéronome

25:5–10, lévirat et déchaussement

Récits et pièces : 64a.

https://www.sefaria.org/Deuteronomy.25.5-10

**S280.** Premier livre des Rois

8:41–43, prière de l'étranger au Temple

Récits et pièces : 64a.

https://www.sefaria.org/I_Kings.8.41-43

**S281.** Deuxième livre des Rois

4:42–44, vingt pains pour cent personnes

Récits et pièces : 64a.

https://www.sefaria.org/II_Kings.4.42-44

**S282.** Megilat Mitsrayim — Le Rouleau d'Égypte

Anonyme ; traduction de George Margoliouth

Extrait du récit ; demande de rançon, attaque dans le bain, dénouement et calendrier final

Récits et pièces : 64a.

https://www.posenlibrary.com/entry/scroll-egypt

**S283.** Annals, récit de la chute de Jérusalem

Roger de Howden

Année 1187; traduction Riley, vol. II, pp. 62–70

Récits et pièces : 64a.

https://sourcebooks.web.fordham.edu/source/hoveden1187.asp

**S284.** Gesta Philippi Augusti — La troisième croisade

Rigord

§§ 79–82, capitulation d'Acre en 1191 ; §§ 85–90, suite de l'expédition

Récits et pièces : 64a.

https://sourcebooks.web.fordham.edu/source/Rigord-transHyamsandLoud.asp

**S285.** Histoire de l'hérésie des Albigeois

Pierre des Vaux-de-Cernay

Traduction de la collection Guizot ; chap. XVI, pp. 52–54 ; LXXXI, pp. 310–313 ; LXXXII, pp. 318–320

Récits et pièces : 64a.

https://archive.org/details/PierreVauxDeCernayHistoireDeLaGuerreDesAlbigeois

**S286.** Itinéraire de Palestine

Samuel ben Samson

Éd. Carmoly, Itinéraires de la Terre Sainte, 1847, pp. 127–128 : arrivée avec le Cohen de Lunel · Éd. Carmoly, 1847, p. 185 : tombe de Moïse fils de Maïmon à Tibériade ; introduction pp. 173–175

Récits et pièces : 64a.

https://archive.org/details/itinrairesdelate00carm

**S287.** Quatrième concile du Latran

Concile du Latran

Canon 68 (1215), distinction vestimentaire ; note documentaire reproduisant le canon 3 de Narbonne (1227)

Récits et pièces : 64a.

https://sourcebooks.web.fordham.edu/basis/lateran4.asp

**S288.** Vie d'Auguste

Suétone

34, lois sur le luxe et le mariage

Récits et pièces : 64a.

https://penelope.uchicago.edu/Thayer/E/Roman/Texts/Suetonius/12Caesars/Augustus*.html

**S289.** Annales

Tacite

II, 33, discussion sur le luxe et les vêtements de soie sous Tibère

Récits et pièces : 64a.

https://penelope.uchicago.edu/Thayer/E/Roman/Texts/Tacitus/Annals/2B*.html

**S290.** Chronique latine

Guillaume de Nangis

Éd. H. Géraud, vol. I, 1843, années 1250–1251, pp. 207–208 ; année 1254, p. 211 ; version développée des pastoureaux, note A, pp. 435–436

Récits et pièces : 64a.

https://archive.org/details/chroniquelatined01guiluoft

**S291.** Lévitique

1:16, retrait du jabot de l'oiseau

Récits et pièces : 64a.

https://www.sefaria.org/Leviticus.1.16

**S292.** Lévitique

5:23, restitution de la chose volée ; 6:4 dans certaines numérotations

Récits et pièces : 64a.

https://www.sefaria.org/Leviticus.5.23

**S293.** Genèse 22

Bible hébraïque ; texte massorétique et traduction JPS 1917

22,9–13 : ligature d'Isaac et substitution du bélier

Récits et pièces : 64a.

https://mechon-mamre.org/p/pt/pt0122.htm

**S294.** Évangile selon Marc 6

Évangile selon Marc ; traduction King James Version

6,35–44 : cinq pains, deux poissons et cinq mille hommes

Récits et pièces : 64a.

https://www.biblegateway.com/passage/?search=Mark%206%3A35-44&version=KJV

**S295.** Évangile selon Marc 8

Évangile selon Marc ; traduction King James Version

8,1–9 : sept pains et environ quatre mille personnes

Récits et pièces : 64a.

https://www.biblegateway.com/passage/?search=Mark%208%3A1-9&version=KJV

**S296.** Esther 9

Bible hébraïque ; texte massorétique et traduction JPS 1917

9,20–22.27–28 : lettre, délivrance et commémoration annuelle de Pourim

Récits et pièces : 64a.

https://mechon-mamre.org/p/pt/pt3309.htm

**S297.** Michna, Yevamot 16,4

Tradition rabbinique ; transcription hébraïque sur Wikisource

16,4 : disparition dans l'eau et preuve du décès ; texte de la Michna, distinct des commentaires qui suivent

Récits et pièces : 64a.

https://he.wikisource.org/wiki/משנה_יבמות_ד_טז

**S298.** Richard Gottheil et Meyer Kayserling, « Carrion de los Condes », Jewish Encyclopedia

vol. III, p. 593 ; récit de l'émeute et bibliographie finale

Récits et pièces : 64b.

https://www.jewishencyclopedia.com/articles/4080-carrion-de-los-condes

**S299.** Genèse

41:1–36, songe de Pharaon et interprétation de Joseph

Récits et pièces : 64b.

https://www.sefaria.org/Genesis.41

**S300.** Daniel

2:1–49, songe de Nabuchodonosor et interprétation de Daniel

Récits et pièces : 64b.

https://www.sefaria.org/Daniel.2

**S301.** Talmud de Babylone, Berakhot

57b, le songe comme un soixantième de la prophétie

Récits et pièces : 64b.

https://www.sefaria.org/Berakhot.57b

**S302.** Talmud de Babylone, Berakhot

7a, demandes de Moïse sur la présence divine et Exode 33:16

Récits et pièces : 64b.

https://www.sefaria.org/Berakhot.7a

**S303.** Jérémie

48:11, repos de Moab et image du vin non transvasé

Récits et pièces : 64b.

https://www.sefaria.org/Jeremiah.48.11

**S304.** Flavius Josèphe, Contre Apion, livre I

I, 22, §§ 176–183 : Cléarque, Aristote et un Juif de Cœlé-Syrie

Récits et pièces : 64b.

https://penelope.uchicago.edu/josephus/apion-1.html

**S305.** Talmud de Babylone, Bava Batra

91a, dix années de captivité d'Abraham, Kouta et Kardou

Récits et pièces : 64b.

https://www.sefaria.org/Bava_Batra.91a

**S306.** Bereshit Rabbah / Genèse Rabbah

38:13, Abraham, Nimrod, Haran et la fournaise

Récits et pièces : 64b.

https://www.sefaria.org/Bereshit_Rabbah.38.13

**S307.** Maïmonide, Guide des égarés

I, 58, attributs négatifs de Dieu ; traduction anglaise M. Friedländer, 1903

Récits et pièces : 64b.

https://www.sefaria.org/Guide_for_the_Perplexed%2C_Part_1.58

**S308.** Talmud de Babylone, Ḥagigah

13a, distance de cinq cents années entre terre et firmament

Récits et pièces : 64b.

https://www.sefaria.org/Chagigah.13a

**S309.** Ptolémée, Almageste, livre V

V, 16, rapport des dimensions du Soleil, de la Lune et de la Terre ; traduction française publiée sur EcliptiQc

Récits et pièces : 64b.

https://ecliptiqc.ca/Almageste_Livre5.php

**S310.** Aristote, Du ciel

II, 7, astres, mouvement et production de chaleur ; traduction J. L. Stocks · II, 9 : harmonie supposée des astres et objection de l'absence de son perceptible

Récits et pièces : 64b, 64c.

https://classics.mit.edu/Aristotle/heavens.2.ii.html

**S311.** Psaumes

39:2 dans la numérotation hébraïque, frein sur la bouche et méchant présent

Récits et pièces : 64b.

https://www.sefaria.org/Psalms.39.2

**S312.** Amos

5:2, chute de la vierge d'Israël

Récits et pièces : 64b.

https://www.sefaria.org/Amos.5.2

**S313.** Isaïe

26:13, beʿalounou : domination et jeu sur le mariage

Récits et pièces : 64b.

https://www.sefaria.org/Isaiah.26.13

**S314.** Michna, Avot

4:22, naissance, mort, résurrection et jugement

Récits et pièces : 64b.

https://www.sefaria.org/Pirkei_Avot.4.22

**S315.** Premier livre de Samuel

15:3, 7–9 et 24–26, Amalec et reconnaissance de la faute de Saül

Récits et pièces : 64b.

https://www.sefaria.org/I_Samuel.15

**S316.** Premier livre de Samuel

28:6 et 19, prière de Saül et annonce de sa mort

Récits et pièces : 64b.

https://www.sefaria.org/I_Samuel.28

**S317.** Deuxième livre de Samuel

12:13–17 et 21–23, faute de David, pardon et pleurs pour l'enfant

Récits et pièces : 64b.

https://www.sefaria.org/II_Samuel.12

**S318.** Talmud de Babylone, Yoma

22b, objections de Saül au sujet des enfants et comparaison de Saül et David

Récits et pièces : 64b.

https://www.sefaria.org/Yoma.22b

**S319.** Vayikra Rabbah / Lévitique Rabbah

26:7, Saül part à la guerre après l'annonce de sa mort ; comparaison avec une fête

Récits et pièces : 64b.

https://www.sefaria.org/Vayikra_Rabbah.26.7

**S320.** Israel Abrahams, The Book of Delight and Other Papers, 1912

« The Fox's Heart », fin du chapitre, les deux lionceaux et le cœur réduit au dixième

Récits et pièces : 64b.

https://www.gutenberg.org/cache/epub/9886/pg9886-images.html

**S321.** Genèse 11

Bible hébraïque ; texte massorétique et traduction JPS 1917

11,27–32 : famille de Téraḥ, Ur et Harrân

Récits et pièces : 64b.

https://mechon-mamre.org/p/pt/pt0111.htm

**S322.** Genèse 12

Bible hébraïque ; texte massorétique et traduction JPS 1917

12,1–5 : appel d'Abram et départ à soixante-quinze ans

Récits et pièces : 64b.

https://mechon-mamre.org/p/pt/pt0112.htm

**S323.** Premier Livre de Samuel 31

Bible hébraïque ; texte massorétique et traduction JPS 1917

31,1–6 : bataille de Guilboa et mort de Saül et de trois de ses fils

Récits et pièces : 64b.

https://mechon-mamre.org/p/pt/pt08a31.htm

**S324.** Visión deleytable

Alfonso de la Torre

Partie I, chapitre 34, « Recapitulación de lo que vido el Entendimiento en casa de la Natura » ; transcription, pp. 72–73

Récits et pièces : 64c.

https://www.biblioteca-antologica.org/es/wp-content/uploads/2017/07/TORRE-Visi%C3%B3n-deleytable.pdf

**S325.** Du ciel / On the Heavens

Aristote ; traduction J. L. Stocks

I, 10, en particulier 279b–280a : genèse et destruction du monde

Récits et pièces : 64c.

https://classics.mit.edu/Aristotle/heavens.1.i.html

**S326.** Annales / Annals

Tacite

XV, 60–64 : ordre de mort de Sénèque après la découverte de la conjuration de Pison

Récits et pièces : 64c.

https://penelope.uchicago.edu/Thayer/E/Roman/Texts/Tacitus/Annals/15C*.html

**S327.** Shoulḥan Aroukh, Oraḥ Ḥayyim

Joseph Caro

180,5 : couteau couvert pendant les grâces après le repas

Récits et pièces : 64c.

https://www.sefaria.org/Shulchan_Arukh%2C_Orach_Chayim.180.5

**S328.** Kaf ha-Ḥayyim, Oraḥ Ḥayyim

Yaakov Ḥayyim Sofer

180,15 : tradition de Ben Dinaï, citée d'après Matteh Moshe, §304

Récits et pièces : 64c.

https://www.sefaria.org/Kaf_HaChayim_on_Shulchan_Arukh%2C_Orach_Chayim.180.15

**S329.** Lettre contre les accusations de meurtre rituel

Grégoire X

7 octobre 1272 ; traduction des dispositions sur les faux témoignages et la protection pontificale

Récits et pièces : 64c.

https://www.ccjr.us/dialogika-resources/primary-texts-from-the-history-of-the-relationship/primary-texts-from-1000-to-modernity/gregoryx

**S330.** Proverbes

19,18 et 19,22 : correction du fils ; pauvreté et mensonge

Récits et pièces : 64c.

https://www.sefaria.org/Proverbs.19

**S331.** Deutéronome

26,6 : emploi de וירעו ; comparaison avec l'interprétation du cardinal

Récits et pièces : 64c.

https://www.sefaria.org/Deuteronomy.26.6

**S332.** Beit Yosef, Oraḥ Ḥayyim 180

Joseph Caro ; transcription hébraïque dans le dossier du Tur

Section Beit Yosef, paragraphe commençant כתב הרוקח בסימן של"ב ; Rokeaḥ § 332 et Shibbolei ha-Leqeṭ cités

Récits et pièces : 64c.

https://he.wikisource.org/wiki/קפ_חיים_אורח_טור

**S333.** Deutéronome 27

Bible hébraïque ; texte massorétique et traduction JPS 1917

27,5 : absence d'outil de fer sur les pierres de l'autel

Récits et pièces : 64c.

https://mechon-mamre.org/p/pt/pt0527.htm

**S334.** Genèse 27

Bible hébraïque ; texte massorétique et traduction JPS 1917

27,27–29.39–40 : bénédictions données par Isaac à Jacob et à Ésaü

Récits et pièces : 64c.

https://mechon-mamre.org/p/pt/pt0127.htm

**S335.** Genèse 33

Bible hébraïque ; texte massorétique et traduction JPS 1917

33,8–11 : rencontre des frères et échange sur les présents

Récits et pièces : 64c.

https://mechon-mamre.org/p/pt/pt0133.htm

# Provenance des illustrations

Les œuvres sont reproduites comme documents de l'histoire des images. Leur date, leur collection et, lorsqu'elle est connue, la licence de la reproduction sont indiquées. Les miniatures n'ont pas été présentées comme des portraits ou des scènes contemporaines des événements antiques.

### La sortie d'Égypte dans la Haggadah dorée

Miniature de la Haggadah dorée, vers 1320. British Library, Add. MS 27210, f. 14v. Reproduction diffusée par la Bibliothèque nationale d'Israël, service éducatif, sous licence CC BY-SA 3.0 ; œuvre ancienne du domaine public. Reproduction redimensionnée sans retouche du contenu. Licence. Placée dans le récit VII pour la mémoire biblique de l'Exode.

https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Exodus_golden_haggadah.jpg

### Scènes de la vie de Moïse

Haggadah sœur, vers 1325–1375, British Library, Or. 2884, f. 12v. Image : British Library Board ; photographie attribuée à Chris McGlashon dans la notice. Reproduction d'une œuvre bidimensionnelle du domaine public, diffusée comme PD-Art. Il ne s'agit pas de la Haggadah dorée.

https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Scenes_from_the_life_of_Moses_f_12v.jpg

### Les Pastoureaux assiègent une tour

Miniature française, vers 1380–1400, British Library, Royal MS 20 C VII, f. 55v. Illustration des violences des Pastoureaux de 1320. Œuvre et reproduction fidèles du domaine public (PD-Art).

https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Croisade_des_Pastoreaux_Britisch_Librairy.jpg

### Alphonse X et sa cour

*Libro de los juegos*, réalisé pour Alphonse X, 1283, Real Biblioteca del Monasterio de San Lorenzo de El Escorial. Miniature de cour, œuvre et reproduction du domaine public (PD-Art).

https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Libro_de_los_Juegos,_Alfonso_X_y_su_corte.jpg

### Philippe V, les Pastoureaux et les lépreux

Jean Fouquet, miniature des *Grandes Chroniques de France*, vers 1455–1460, conservée à la Bibliothèque nationale de France. Philippe V et Louis de Nevers ; scènes de violence au premier plan. Œuvre ancienne et reproduction du domaine public (PD-Art). Format modéré adapté à la résolution de la reproduction. BnF, Français 6465, f. 327v.

https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Philippe_V_le_Long_et_Louis_de_Nevers.jpg

## Pourim dans la synagogue portugaise d'Amsterdam

*The Feast of Purim*, 1737, gravure de Balthasar Bernaerts d'après Louis Fabritius Dubourg. The Metropolitan Museum of Art, 2020.272, don du Dr et de Mme Arthur H. Elkind, 2020. Image Open Access, domaine public. Le cadre amstellodamois éclaire la dédicace de 1744.

https://www.metmuseum.org/art/collection/search/848465

## Grenade dans le Civitates orbis terrarum

*Civitates orbis terrarum*, Georg Braun et Frans Hogenberg, planche de Grenade, 1572; exemplaire reproduit de l'édition de 1582, bibliothèque universitaire de Heidelberg. Gravure ancienne du domaine public; reproduction PD-Art.

https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Braun_Granada_UBHD.jpg

## Tolède au XVIe siècle

Vue de Tolède, *Civitates orbis terrarum*, Georg Braun et Frans Hogenberg, planche de 1572, édition de Cologne de 1582. Bibliothèque universitaire de Heidelberg. Domaine public, PD-Art.

https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Braun_Toledo_UBHD.jpg

## Tortosa en 1563

Anthonis van den Wyngaerde, vue de Tortosa, 1563. Dessin panoramique du XVIe siècle. Œuvre ancienne et reproduction fidèle du domaine public (PD-Art).

https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Vista_de_Tortosa_el_1563_per_Athonie_van_den_Wijngaerde.jpg

## Cinq ports du Maroc en 1572

Georg Braun et Frans Hogenberg, *Tingis... Tzaffin... Septa... Arzilla... Sala*, 1572. BnF, département des Cartes et plans, GE SH 18 PF 224 DIV 2 P 17 D; numérisation btv1b53143253x. Domaine public, PD-Art.

https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Tingis,_Lusitanis,_Tangiara_;_Tzaffin_;_Septa_;_Arzilla_;_Sala_-_(Georg_Braun)_;_(Franz_Hogenberg)_-_btv1b53143253x.jpg

## Lisbonne en 1572

Vue de Lisbonne, Georg Braun et Frans Hogenberg, *Civitates orbis terrarum*, tome I, 1572. Gravure ancienne du domaine public, reproduction PD-Art.

https://commons.wikimedia.org/wiki/File:City_of_Lisbon,_1572.jpg

## Séville à la fin du XVIe siècle

Vue de Séville par Joris Hoefnagel, *Civitates orbis terrarum* de Georg Braun et Frans Hogenberg, édition de Cologne, 1598. Œuvre ancienne et reproduction du domaine public (PD-Art).

https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Vista_de_Sevilla_Hoefnagel.jpg

## Pompée dans le Temple

Flavius Josèphe, Antiquités judaïques, BnF, département des Manuscrits, Français 247. Folio 293v, livre XIV. L'attribution ancienne à Fouquet est discutée au profit de son atelier, notamment du Maître du Boccace de Munich. Feuillet entier extrait du fac-similé ; les décors représentent l'Antiquité selon un langage du XVe siècle. Reproduction d'une œuvre ancienne du domaine public, fournie par Wikimedia Commons (PD-Art). Notice BnF.

https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Flavius_Jos%C3%A8phe,_Les_Antiquit%C3%A9s_juda%C3%AFques.pdf

## Nabuchodonosor devant Jérusalem

Flavius Josèphe, Antiquités judaïques, BnF, département des Manuscrits, Français 247. Folio 213v, livre X. Miniature traditionnellement rattachée à Fouquet, également attribuée au Maître du Boccace de Munich. La scène est une interprétation médiévale des récits de conquête et d'exil. Reproduction d'une œuvre ancienne du domaine public, fournie par Wikimedia Commons (PD-Art). Notice BnF. Feuillet entier reproduit en couverture, sans retouche ni recolorisation.

https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Flavius_Jos%C3%A8phe,_Les_Antiquit%C3%A9s_juda%C3%AFques.pdf

## La construction du Temple

Flavius Josèphe, Antiquités judaïques, BnF, département des Manuscrits, Français 247. Folio 163r, livre VIII. Les engins de levage et les gestes des ouvriers appartiennent à la représentation médiévale du chantier. Il s'agit d'une vision ancienne du Temple, non d'un relevé architectural de l'édifice antique. Reproduction d'une œuvre ancienne du domaine public, fournie par Wikimedia Commons (PD-Art). Dossier BnF sur la construction.

https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Flavius_Jos%C3%A8phe,_Les_Antiquit%C3%A9s_juda%C3%AFques.pdf

## L'Arche et la prise de Jéricho

Flavius Josèphe, Antiquités judaïques, BnF, département des Manuscrits, Français 247. Folio 89r, livre V. La procession et les murs illustrent Josué 6 dans une mise en scène française du XVe siècle. Attribution traditionnelle à Fouquet, aujourd'hui examinée dans le cadre de son atelier. Reproduction d'une œuvre ancienne du domaine public, fournie par Wikimedia Commons (PD-Art). Notice BnF.

https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Flavius_Jos%C3%A8phe,_Les_Antiquit%C3%A9s_juda%C3%AFques.pdf

## La clémence de Cyrus

Flavius Josèphe, Antiquités judaïques, BnF, département des Manuscrits, Français 247. Folio 230v, livre XI. La BnF a également présenté cette œuvre sous le nom du Maître du Boccace de Munich. Le palais et les costumes constituent l'interprétation médiévale d'une audience antique. Reproduction d'une œuvre ancienne du domaine public, fournie par Wikimedia Commons (PD-Art). Notice BnF.

https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Flavius_Jos%C3%A8phe,_Les_Antiquit%C3%A9s_juda%C3%AFques.pdf

## Une bataille au temps des Maccabées

Flavius Josèphe, Antiquités judaïques, BnF, département des Manuscrits, Français 247. Folio 270v, livre XIII ; miniature aussi connue sous le titre Bataille le jour du sabbat. Le commentaire distingue les épisodes maccabéens rapprochés par Ibn Verga. Reproduction d'une œuvre ancienne du domaine public, fournie par Wikimedia Commons (PD-Art). Notice de l'image.

https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Flavius_Jos%C3%A8phe,_Les_Antiquit%C3%A9s_juda%C3%AFques.pdf

## Joseph, le puits et la vente

Flavius Josèphe, Antiquités judaïques, BnF, département des Manuscrits, Français 247. Folio 25r, ouverture du livre II. Miniature exécutée pour Jean de Berry par le Maître du Josèphe, avant les interventions de l'atelier de Fouquet dans le même manuscrit. Plusieurs moments sont réunis dans un seul paysage. Reproduction d'une œuvre ancienne du domaine public, fournie par Wikimedia Commons (PD-Art).

https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Flavius_Jos%C3%A8phe,_Les_Antiquit%C3%A9s_juda%C3%AFques.pdf

## Les Hébreux au désert

Flavius Josèphe, Antiquités judaïques, BnF, département des Manuscrits, Français 247. Folio 49r, ouverture du livre III. Les épisodes de Mara, de la lutte contre Amalec et du Décalogue sont réunis par l'enlumineur. Image ancienne des traditions bibliques qui reviennent dans les commentaires. Reproduction d'une œuvre ancienne du domaine public, fournie par Wikimedia Commons (PD-Art).

https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Flavius_Jos%C3%A8phe,_Les_Antiquit%C3%A9s_juda%C3%AFques.pdf

## Hérode à Jérusalem

Flavius Josèphe, Antiquités judaïques, livre XV. BnF, NAF 21013, f. 1v. L'attribution traditionnelle à Fouquet est précisée par le catalogue, qui rattache la majeure partie de ce volume aux débuts de Bourdichon dans son atelier. Reproduction d'une œuvre ancienne du domaine public, fournie par Wikimedia Commons (PD-Art). Notice du manuscrit.

https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Prise_de_J%C3%A9rusalem_par_H%C3%A9rode_le_Grand.jpg

## Jérusalem et le Temple dans la chronique de 1493

Hartmann Schedel, Liber chronicarum, édition latine, Nuremberg, 1493, détail du f. 15r. Gravure sur bois coloriée, numérisée par le contributeur Schedel. Œuvre du domaine public ; reproduction signalée comme telle sur Commons.

https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Nuremberg_chronicles_-_f_15r.png

## Jérusalem en flammes dans la chronique de 1493

Hartmann Schedel, Liber chronicarum, 1493, f. 63v. Gravure sur bois de l'atelier de Michael Wolgemut et Wilhelm Pleydenwurff, coloriée. La ville est une représentation symbolique de la chronique. Reproduction d'une œuvre ancienne du domaine public, fournie par Wikimedia Commons (PD-Art).

https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Nuremberg_chronicles_f_63v_1.png

## Salomon et la reine de Saba

Maître de Lecceto, King Solomon and the Queen of Sheba, tempera sur bois, décor doré en relief. Metropolitan Museum of Art, no 14.44, Rogers Fund, 1914. La reine part pour Jérusalem puis rencontre Salomon. Image Open Access, domaine public.

https://www.metmuseum.org/art/collection/search/437012

## Le rouleau du Pourim du Caire

Megilat ha-Śaṭan ha-yadua, Halper 328, Cairo Genizah Collection, Library at the Katz Center, University of Pennsylvania. Deux feuillets conservés ; début du rouleau, et non sa conclusion chronologique. Reproduction fournie par Penn Libraries. Droits de la notice : No Copyright — United States (NoC-US 1.0). Déclaration de droits.

https://digitalcollections.library.upenn.edu/items/f1ec4d00-d674-4878-afd8-2dfd101283ba

## Titre de La vara de Judá, 1744

La vara de Judá, Amsterdam, 5504/1744. Page de titre extraite du fichier source fourni, vue 5. Texte ancien du domaine public ; le feuillet est reproduit sans réécriture.

## Saladin, Melchisédech et les trois anneaux

Artiste florentin non identifié, 1427. Giovanni Boccaccio, Décaméron, I, 3 ; BnF, Département des manuscrits, Italien 63, f. 19r. Datation et lieu : notice d'unité de création de Mandragore. Reproduction Gallica diffusée sur Wikimedia Commons par Rvalette ; la notice porte PD-Art et CC BY-SA 4.0. Licence. Fichier reproduit sans retouche du contenu.

https://mandragore.bnf.fr/mdgcd1755

## Les trois Hébreux dans la fournaise

Enlumineur flamand non identifié, Gand, vers 1475. Miroir historial, Ms. Ludwig XIII 5, vol. 1, f. 144v. The J. Paul Getty Museum, Los Angeles. Image du Getty Open Content Program ; CC0 1.0 confirmé par le manifeste IIIF de ce feuillet. Licence. Feuillet entier reproduit sans retouche.

https://www.getty.edu/art/collection/object/105W3F

## Avicenne dans un manuscrit médical latin

Lectiones super quartam fen primi Canonis Avicennae, attribuées à Jacobus de Sanatis de Padua ; vers 1475 (?), Padoue (?). Wellcome Collection, MS.376, p. 1. Enlumineur non identifié. Source et reproduction : Wellcome Collection, Public Domain Mark 1.0. Déclaration de droits. La date et le lieu conservent les réserves de la notice. Feuillet reproduit sans retouche.

https://wellcomecollection.org/works/fvfhtjab

## Une transaction dans le Vidal Mayor

Vidal Mayor, coutumes d'Aragon, vers 1290–1310, nord-est de l'Espagne. Enlumineur non identifié ; copiste Michael Lupi de Çandiu. The J. Paul Getty Museum, Los Angeles, Ms. Ludwig XIV 6, f. 180 (83.MQ.165.180). Getty Open Content Program ; CC0 1.0 confirmé dans le manifeste IIIF. Licence. Feuillet entier reproduit sans retouche.

https://www.getty.edu/art/collection/object/105WD7

## Salomon enseigne la sagesse royale

Maître de Jean de Mandeville, Paris, vers 1360–1370. Bible historiale, deuxième volume, frontispice des Proverbes. The J. Paul Getty Museum, Los Angeles, Ms. 1, vol. 2, f. 1 (84.MA.40.2.1). Getty Open Content Program ; CC0 1.0 confirmé dans le manifeste IIIF. Licence. Feuillet entier reproduit sans retouche.

https://www.getty.edu/art/collection/object/103S15

## Le port de Modon en 1488

D'après Erhard Reuwich, La Peregrination en Terre Sainte, Bernhard von Breydenbach, traduction Nicolas Le Huen, édition Topie, Lyon, 1488. The Metropolitan Museum of Art, New York, Harris Brisbane Dick Fund, 1928, 28.86.2, image DP841233. Image Open Access du Met, domaine public, CC0 1.0. Licence. L'inscription Modon est visible ; l'identification est confirmée par le projet universitaire Chertsey Tiles. Reproduction sans retouche.

https://www.metmuseum.org/art/collection/search/338312

## Feuillet coranique du Maghreb

Folio from a Qur'an Manuscript, Afrique du Nord, vers 1250–1300. Metropolitan Museum of Art, no 37.21, Rogers Fund, 1937. La calligraphie d'or et les signes colorés sont ceux du feuillet ancien. Image Open Access, domaine public.

https://www.metmuseum.org/art/collection/search/449110

## Le début de la sourate Maryam

Folio from a Qur'an Manuscript with Verses from the Surat al-Maryam. Encre, couleurs et or sur papier. Metropolitan Museum of Art, no 1975.29.1, Purchase, Ehsan Yarshater Gift, 1975. Image Open Access, domaine public.

https://www.metmuseum.org/art/collection/search/452704

## Titre de l'édition hébraïque de 1554

Shevet Yehudah, impression hébraïque cataloguée en 1554, titre portant le nom d'Andrinople. Reproduction du premier feuillet du fac-similé HebrewBooks no 45186, avec la mention du fournisseur conservée. Texte ancien du domaine public.

https://hebrewbooks.org/45186

## Éléazar ben Azaria dans la Haggadah

Haggadah séfarade Rylands, Catalogne, 1335–1340. The University of Manchester Library, John Rylands Library, Hebrew MS 6, f. 22v. Reproduction fournie par OPenn ; images © 2017 The University of Manchester Library Special Collections, sous licence CC BY 4.0. Page entière, sans retouche du contenu. Licence.

https://openn.library.upenn.edu/Data/0021/html/HebrewMss6.html#a22b

## La célébration de Pessah

Haggadah séfarade Rylands, Catalogne, 1335–1340. The University of Manchester Library, John Rylands Library, Hebrew MS 6, f. 19v. Reproduction fournie par OPenn ; images © 2017 The University of Manchester Library Special Collections, sous licence CC BY 4.0. Page entière, sans retouche du contenu. Licence.

https://openn.library.upenn.edu/Data/0021/html/HebrewMss6.html#a19b

## Ben Sira dans une Bible syriaque

Bible syriaque, Haute-Mésopotamie, troisième quart du VIe siècle (551–575 selon la fiche de l'INHA). BnF, département des Manuscrits, Syriaque 341, f. 218v. Reproduction diffusée par l'Institut national d'histoire de l'art et la Bibliothèque nationale de France, CC BY 4.0. Licence.

https://fabriques.inha.fr/s/fva/item/c7ded64f-f47c-4fb1-8d9b-922a21c9fc60

## Une cour sassanide vue au XVIe siècle

Bashdan Qara, Shāhnāmeh de Ferdowsi, manuscrit de Shah Tahmasp, f. 592r, vers 1530–1535. The Metropolitan Museum of Art, image DP107179; programme Open Access. Reproduction : Wikimedia Commons_of_Shah_Tahmasp_MET_DP107179.jpg). Licence CC0. Reproduction recadrée : marges extérieures omises ; miniature et texte conservés.

https://commons.wikimedia.org/wiki/File:%22Yazdigird_II_Accedes_to_the_Throne%22,_Folio_592r_from_the_Shahnama_(Book_of_Kings)_of_Shah_Tahmasp_MET_DP107179.jpg

## Marrakech dans une estampe ancienne

Demoulin frères, d'après Adriaen Matham, Palatium magni Regis Maroci in Barbaria. La date de 1641 désigne la vue reprise ; cette reproduction gravée est postérieure. BnF, département des Cartes et plans, Gallica btv1b530573367. Reproduction : Wikimedia Commons. Œuvre ancienne et reproduction signalées dans le domaine public.

https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b530573367

## Sisebut

Mariano de la Roca y Delgado, huile sur toile, 1854. Museo Nacional del Prado, Madrid, inv. P006910, en dépôt au Congreso de los Diputados. Reproduction : Wikimedia Commons.jpg). Œuvre ancienne et reproduction signalées dans le domaine public.

https://www.museodelprado.es/coleccion/obra-de-arte/sisebuto/cd0ed293-c2f4-42a1-bc78-74f5da9d01cf

## Le droit royal sous Alphonse XI

Alphonse XI, Ordenamiento de Alcalá, manuscrit sur parchemin, XIVe siècle ; copie et décor attribués à Nicolás González. Biblioteca Nacional de España, Madrid. La date de promulgation est distinguée de celle de la copie. Reproduction : Wikimedia Commons_primera_p%C3%A1gina.png). Œuvre ancienne et reproduction signalées dans le domaine public.

https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Ordenamiento_de_Alcal%C3%A1_(1348)_primera_p%C3%A1gina.png

## La traversée de la mer dans la Haggadah

The University of Manchester Library, John Rylands Library, Hebrew MS 6, f. 19r selon le catalogue OPenn (19a). La scène correspond à Exode 14:21–31 ; le renvoi « 12:27–28 » dans ce catalogue est erroné. Images © 2017 The University of Manchester Library Special Collections, via OPenn. Page entière. Licence CC BY 4.0.

https://openn.library.upenn.edu/Data/0021/html/HebrewMss6.html#a19a

## Antonio de Guevara écrivant

Portrait ancien provenant du couvent franciscain de Valladolid, détail reproduit en frontispice dans Augustin Redondo, Antonio de Guevara (1480?–1545) et l'Espagne de son temps, Droz, 1976. L'identité demeure présentée comme présumée. Reproduction : Wikimedia Commons. Œuvre ancienne et reproduction signalées dans le domaine public.

https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Portrait_of_Antonio_de_Guevara.jpg

## Un prédicateur devant le pape

Bartolomeo degli Erri, peinture sur panneau, XVe siècle. Ashmolean Museum, University of Oxford, inv. WA1850.18. Image diffusée par Art UK. Reproduction : Wikimedia Commons_-_St_Vincent_Ferrer_preaching_before_a_Pope_-_WA1850.18_-_Ashmolean_Museum.jpg). Œuvre ancienne et reproduction signalées dans le domaine public.

https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Bartolomeo_degli_Erri_(active_c.1430-1479)_-_St_Vincent_Ferrer_preaching_before_a_Pope_-_WA1850.18_-_Ashmolean_Museum.jpg

## Les armes de Sancha de Majorque

Histoire ancienne jusqu'à César, seconde rédaction, Naples, vers 1335–1340. British Library, Royal MS 20 D I, f. 35r. Détail de la miniature de l'armée grecque approchant Troie. Reproduction : Wikimedia Commons.png). Œuvre ancienne et reproduction signalées dans le domaine public.

https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Detail_of_the_Arms_of_Sancha_of_Majorca_(folio_35r,_Histoire_ancienne_jusqu%27%C3%A0_C%C3%A9sar,_second_redaction).png

## Les jeux d'enfants

Pieter Bruegel l'Ancien, huile sur panneau, 1560. Kunsthistorisches Museum, Vienne. Reproduction Google Art Project. Reproduction : Wikimedia Commons. Œuvre ancienne et reproduction signalées dans le domaine public.

https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Pieter_Bruegel_the_Elder_-_Children%E2%80%99s_Games_-_Google_Art_Project.jpg

## Assuérus fait lire les annales

Philips Galle, d'après Maarten van Heemskerck, Ahasuerus Consulting the Book of Chronicles, gravure, 1564. KBR, Bibliothèque royale de Belgique, Cabinet des estampes, S.I 55694. Reproduction : Wikimedia Commons. Œuvre ancienne et reproduction signalées dans le domaine public.

https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Ahasuerus_Consulting_The_Book_of_Chronicles_1564_print_by_Maarten_van_Heemskerck,_S.I_55694,_Prints_Department,_Royal_Library_of_Belgium.jpg

## La justice du roi à Vendôme

Boccace, Des cas des nobles hommes et femmes, traduction de Laurent de Premierfait, dit Boccace de Munich. Bayerische Staatsbibliothek, Cod.gall. 6, f. 2v. Frontispice attribué à Jean Fouquet, vers 1459–1460. Reproduction : Wikimedia Commons. Œuvre ancienne et reproduction signalées dans le domaine public.

https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Le_Lit_de_justice_de_Vend%C3%B4me.jpg

## L'expulsion des Juifs d'Angleterre

Chronique de Rochester, XIVe siècle. British Library, Cotton MS Nero D II, f. 183v; détail. Reproduction : Wikimedia Commons. Œuvre ancienne et reproduction signalées dans le domaine public.

https://commons.wikimedia.org/wiki/File:BritLibCottonNeroDiiFol183vPersecutedJews.jpg

## Trani et son port

Cassiano de Silva, illustration pour Giovanni Battista Pacichelli, Il regno di Napoli in prospettiva, Naples, Michele Luigi Mutio, 1703. Reproduction du Fondo Antiguo de la Biblioteca de la Universidad de Sevilla, diffusée sous CC BY 2.0. Reproduction : Wikimedia Commons.jpg). Licence CC BY 2.0.

https://commons.wikimedia.org/wiki/File:%22Trani%22_(22089730899).jpg

## La confession parmi les sept sacrements

Rogier van der Weyden, triptyque, milieu du XVe siècle. Koninklijk Museum voor Schone Kunsten Antwerpen, Anvers, inv. 393–395. Reproduction : Wikimedia Commons. Œuvre ancienne et reproduction signalées dans le domaine public.

https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Rogier_van_der_Weyden_-_De_Zeven_Sacramenten_-_393-395_-_Royal_Museum_of_Fine_Arts_Antwerp.jpg

## Philippe le Bel et sa famille

Kalila wa Dimna, traduction latine de Raymond de Béziers, Paris, 1313. BnF, département des Manuscrits, Latin 8504, f. 1v. Datation et sujet contrôlés dans Mandragore. Reproduction : Wikimedia Commons. Œuvre ancienne et reproduction signalées dans le domaine public.

https://mandragore.bnf.fr/ark:/12148/cgfbt670631

## Une reine et un jeune roi

Bible moralisée dite de Saint Louis, Paris, 1227–1234. The Morgan Library & Museum, New York, MS M.240, f. 8r. Reproduction Google Art Project; date et identification qualifiée contrôlées dans le catalogue de la Morgan. Reproduction : Wikimedia Commons. Œuvre ancienne et reproduction signalées dans le domaine public.

https://ica.themorgan.org/manuscript/page/8/77422

## Le roi et les prélats

Grandes Chroniques de France, British Library, Royal MS 16 G VI, f. 258, vers 1332–1350. Détail diffusé sous le titre Council of Rheims. Reproduction : Wikimedia Commons.jpg). Œuvre ancienne et reproduction signalées dans le domaine public.

https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Council_of_Rheims,_Grandes_chroniques_de_France,_Royal_16_G_VI_f.258,_c._1332-1350_(22093699984).jpg

## Une image de la mort de Philippe IV

Boccace, Des cas des nobles hommes et femmes, traduction de Laurent de Premierfait, Bruges, 1479–1480. British Library, Royal MS 14 E V, f. 497v; détail. Reproduction : Wikimedia Commons. Œuvre ancienne et reproduction signalées dans le domaine public.

https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Philip4_Death.jpg

## Le couronnement de Charles IV

Miniature française du XIVe siècle, Couronnement de Charles IV le Bel. BnF, Gallica btv1b84525476; détail. Reproduction : Wikimedia Commons. Œuvre ancienne et reproduction signalées dans le domaine public.

https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b84525476

## Enterrer les victimes de la peste

Gilles li Muisit, Tractatus quartus, enluminure de Pierart dou Tielt, Tournai, vers 1353. KBR, ms. 13076–13077, f. 24v. Reproduction IRPA/KIK-IRPA, photographie X004175, objet 20049662, via Commons. Reproduction : Wikimedia Commons. Œuvre ancienne et reproduction signalées dans le domaine public.

http://balat.kikirpa.be/photo.php?path=X004175&objnr=20049662

## Valence au XVIe siècle

Anton van den Wyngaerde, dessin panoramique de Valence, 1563, plume et couleurs sur papier. Reproduction : Wikimedia Commons. Œuvre ancienne et reproduction signalées dans le domaine public.

https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Val%C3%A8ncia_el_1563,_per_Anton_van_den_Wyngaerde.jpg

## Constantinople et Péra

Georg Braun et Frans Hogenberg, Civitates orbis terrarum, première publication 1572; exemplaire de l'édition allemande, Cologne, 1582. Universitätsbibliothek Heidelberg. Reproduction : Wikimedia Commons. Œuvre ancienne et reproduction signalées dans le domaine public.

https://digi.ub.uni-heidelberg.de/diglit/braun1582bd1

## Une scène de droit dans le Vidal Mayor

Vidal Mayor, initiale A, nord-est de l'Espagne, vers 1290–1310. J. Paul Getty Museum, Ms. Ludwig XIV 6 (83.MQ.165), f. 97; section relative aux biens des orphelins. Open Content. Reproduction : Wikimedia Commons. Œuvre ancienne et reproduction signalées dans le domaine public.

https://www.getty.edu/art/collection/object/103SAN

## Le Mishneh Torah de Maïmonide

Maïmonide, Mishneh Torah, National Library of Israel, MS Heb. 4°1193. Texte copié en Espagne ou dans le sud de la France avant 1351; enluminures attribuées à Matteo di Ser Cambio, Pérouse, vers 1400. Reproduction : Wikimedia Commons. Œuvre ancienne et reproduction signalées dans le domaine public.

https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Spanish_Mishneh_Torah_manuscript.jpg

## Le voyage de Benjamin de Tudèle

Benjamin de Tudèle, Itinerarium en hébreu. Bodleian Libraries, University of Oxford, MS. Opp. Add. 8° 58, f. 1r, XVIe–XVIIe siècle. Fac-similé numérique de la Bodleian. Reproduction : Wikimedia Commons. Œuvre ancienne et reproduction signalées dans le domaine public.

https://digital.bodleian.ox.ac.uk/objects/27bdf199-f3ed-4dbe-9a75-ae50f84fbae2/

## La cour de Kayumars

Shāhnāmeh de Shah Tahmasp, f. 20v, attribué à Sultan Muhammad, vers 1524–1525. Aga Khan Museum, Toronto, AKM165. Reproduction diffusée sur Commons d'après un fac-similé imprimé; datation vérifiée dans le catalogue du musée. Reproduction : Wikimedia Commons. Œuvre ancienne et reproduction signalées dans le domaine public. Reproduction recadrée : marges extérieures omises; miniature et texte conservés.

https://collections.agakhanmuseum.org/collection/artifact/court-of-kayumars-akm165

## David et la musique des Psaumes

Psautier de Paris, BnF, département des Manuscrits, Grec 139, f. 1v, Xe siècle, vers 960. Reproduction diffusée par Gennadii Saus i Segura sur Commons; manuscrit numérisé dans Gallica. Reproduction : Wikimedia Commons. Œuvre ancienne et reproduction signalées dans le domaine public.

https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b10515446x

## Trois villes du Rhin

Georg Braun et Frans Hogenberg, Heidelberga; Spira; Wormatia, édition de 1645, BnF, Gallica btv1b53179008b. La date de cette planche est distinguée de celle des premières éditions des Civitates. Reproduction : Wikimedia Commons.jpg). Œuvre ancienne et reproduction signalées dans le domaine public.

https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b53179008b

## Cologne sur le Rhin

Anton Woensam, Ansicht von Köln, gravure sur bois, 1531; reproduction panoramique diffusée par Zeno.org. Reproduction : Wikimedia Commons. Œuvre ancienne et reproduction signalées dans le domaine public.

https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Anton_Woensam,_Ansicht_von_K%C3%B6ln.jpg

## Jerez de la Frontera

Anton van den Wyngaerde, panorama de Jerez de la Frontera, années 1560. Reproduction de Menesteo, CC BY-SA 3.0, sans modification du contenu. Reproduction : Wikimedia Commons. Licence CC BY-SA 3.0.

https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Wjerezdelafrontera.jpg

## Rome dans la Chronique de Nuremberg

Hartmann Schedel, Liber chronicarum, Nuremberg, Anton Koberger, 1493. Atelier de Michael Wolgemut et Wilhelm Pleydenwurff; vue de Rome. Reproduction : Wikimedia Commons. Œuvre ancienne et reproduction signalées dans le domaine public.

https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Nuremberg_chronicles_-_ROMA.png

## La Bible remise à son commanditaire

Bible d'Albe, traduction castillane dirigée par Moïse Arragel, 1422–1430. Collection de la Casa de Alba, Palacio de Liria, Madrid. Scène de présentation du manuscrit, décrite par l'éditeur du fac-similé; la cérémonie peinte n'est pas tenue pour un événement attesté. Reproduction : Wikimedia Commons. Œuvre ancienne et reproduction signalées dans le domaine public.

https://facsimile-editions.com/ab/

## Barcelone dans les Civitates

Georg Braun et Frans Hogenberg, Civitates orbis terrarum, première publication 1572; exemplaire de l'édition allemande Beschreibung vnd Contrafactur der vornembster Stät der Welt, Cologne, 1582. Universitätsbibliothek Heidelberg. Reproduction : Wikimedia Commons. Œuvre ancienne et reproduction signalées dans le domaine public.

https://digi.ub.uni-heidelberg.de/diglit/braun1582bd1

## Valladolid dans les Civitates

Georg Braun et Frans Hogenberg, Civitates orbis terrarum, première publication 1572; exemplaire de l'édition allemande Beschreibung vnd Contrafactur der vornembster Stät der Welt, Cologne, 1582. Universitätsbibliothek Heidelberg. Reproduction : Wikimedia Commons. Œuvre ancienne et reproduction signalées dans le domaine public.

https://digi.ub.uni-heidelberg.de/diglit/braun1582bd1

## Burgos dans les Civitates

Georg Braun et Frans Hogenberg, Civitates orbis terrarum, première publication 1572; exemplaire de l'édition allemande Beschreibung vnd Contrafactur der vornembster Stät der Welt, Cologne, 1582. Universitätsbibliothek Heidelberg. Reproduction : Wikimedia Commons. Œuvre ancienne et reproduction signalées dans le domaine public.

https://digi.ub.uni-heidelberg.de/diglit/braun1582bd1

## Gênes dans les Civitates

Georg Braun et Frans Hogenberg, Civitates orbis terrarum, première publication 1572; exemplaire de l'édition allemande Beschreibung vnd Contrafactur der vornembster Stät der Welt, Cologne, 1582. Universitätsbibliothek Heidelberg. Reproduction : Wikimedia Commons. Œuvre ancienne et reproduction signalées dans le domaine public.

https://digi.ub.uni-heidelberg.de/diglit/braun1582bd1

## Madrid dans un dessin de 1562

Anton van den Wyngaerde, dessin définitif de Madrid, 1562, plume, encre sépia et lavis colorés. Österreichische Nationalbibliothek, Vienne, Ms. Min. 41, 35ro. Reproduction diffusée par Pasión por Madrid. Reproduction : Wikimedia Commons. Œuvre ancienne et reproduction signalées dans le domaine public.

https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Madrid_final_drawing_Ant%C3%B3n_van_der_Wyngaerde.jpg

## L'expulsion d'Espagne dans la peinture d'histoire

Emilio Sala Francés, Expulsión de los judíos, huile sur toile, 1889. Museo Nacional del Prado, Madrid. Reproduction : Wikimedia Commons. Œuvre ancienne et reproduction signalées dans le domaine public.

https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Expulsi%C3%B3n_de_los_jud%C3%ADos.jpg

## Job et sa femme

Georges de La Tour, huile sur toile, datation discutée; vers 1630 selon la fiche de Musées Grand-Est. MUDAAC, Épinal, inv. L.I.86. Reproduction de David Monniaux diffusée sur Commons. Le titre original du tableau n'est pas connu. Reproduction : Wikimedia Commons. Œuvre ancienne et reproduction signalées dans le domaine public.

https://www.museesgrandest.org/les-collections/job-raille-par-sa-femme-2/

## Les royaumes de Fès et de Marrakech

Jodocus Hondius, Fessae et Marocchi Regna, carte gravée et coloriée, 1606. Reproduction diffusée sur Commons sous CC0. Reproduction : Wikimedia Commons. Licence CC0.

https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Fessae_et_Marocchi_Regna.jpg

## Le livre de Néhémie dans une Bible médiévale

Bible, sud de la France, Toulouse (?), vers 1270. Cleveland Museum of Art, inv. 2008.2.178.b, f. 178v. Image du programme Open Access, CC0. Reproduction : Wikimedia Commons,_13th_century_-_Fol._178v,_Nehemiah,_historiated_initial_V,_Nehemiah_presenting_the_golden_-_2008.2.178.b_-_Cleveland_Museum_of_Art.jpg). Licence CC0.

https://www.clevelandart.org/art/2008.2.178.b

## Rome et ses quartiers au XVIe siècle

Georg Braun et Frans Hogenberg, Roma, Civitates orbis terrarum, 1572, gravure coloriée. Reproduction d'un exemplaire ancien diffusée par Barry Lawrence Ruderman Antique Maps. Reproduction : Wikimedia Commons. Œuvre ancienne et reproduction signalées dans le domaine public.

https://www.raremaps.com/gallery/detail/67361/roma-braun-hogenberg

## Un navire à quatre mâts prend la mer

Frans Huys, d'après Pieter Bruegel l'Ancien ; éditeur Hieronymus Cock, Armed Four-Master Putting Out to Sea, vers 1555–1556. The Metropolitan Museum of Art, inv. 28.4(3), Harris Brisbane Dick Fund, 1928. Open Access. Reproduction : Wikimedia Commons. Licence CC0.

https://www.metmuseum.org/art/collection/search/383047

## La ville de São Tomé

Urbs S. Thomae, 1647, planche no 50 ; catalogue attribuant la carte à Joan Blaeu, Georg Marcgrave et Frans Post. Koninklijke Bibliotheek, Pays-Bas, via Atlas of Mutual Heritage, image AMH-7323-KB. Reproduction : Wikimedia Commons. Œuvre ancienne et reproduction signalées dans le domaine public.

https://commons.wikimedia.org/wiki/File:AMH-7323-KB_Map_of_the_city_of_S._Thom%C3%A9.jpg

## Élie rend la vie au fils de la veuve

Simon Bening, Livre de prières du cardinal Albrecht de Brandebourg, Bruges, vers 1525–1530. J. Paul Getty Museum, Ms. Ludwig IX 19 (83.ML.115), f. 70. Page entière, programme Open Content, CC0. Licence CC0.

https://www.getty.edu/art/collection/object/107SF6

## Amos dans une Bible du XIIIe siècle

Bible, sud de la France, Toulouse (?), vers 1270. Cleveland Museum of Art, inv. 2008.2.354.b, f. 354v. Image du programme Open Access, CC0. Reproduction : Wikimedia Commons,_13th_century_-_Fol._354v,_Amos,_historiated_initial_V,_Amos_kneeling_in_prayer,_bust_of_Go_-_2008.2.354.b_-_Cleveland_Museum_of_Art.jpg). Licence CC0.

https://www.clevelandart.org/art/2008.2.354.b

## Alexandre instruit par Aristote

Pseudo-Aristote, Secretum secretorum, traduction latine de Philippe de Tripoli, manuscrit anglais de 1326–1327. British Library, Add MS 47680, f. 14v. La date moderne du dépôt de l'image ne date pas le manuscrit. Reproduction : Wikimedia Commons. Œuvre ancienne et reproduction signalées dans le domaine public.

https://commons.wikimedia.org/wiki/File:British_Library_MS_Add_47680.jpg

## Page de titre allemande de 1856

Fac-similé G1856, vue 5, exemplaire de Princeton numérisé par Google et diffusé par Internet Archive. Ouvrage ancien du domaine public.

https://archive.org/details/bub_gb__BJAAAAAYAAJ

# La Verge de Juda

Soixante-quatre récits Cinq pièces complémentaires

Traduction comparée Commentaire historique Choix de traduction

Composition en EB Garamond Format 18 × 25,5 cm Octobre 2026